

V7 184 590

XX 00 2341494

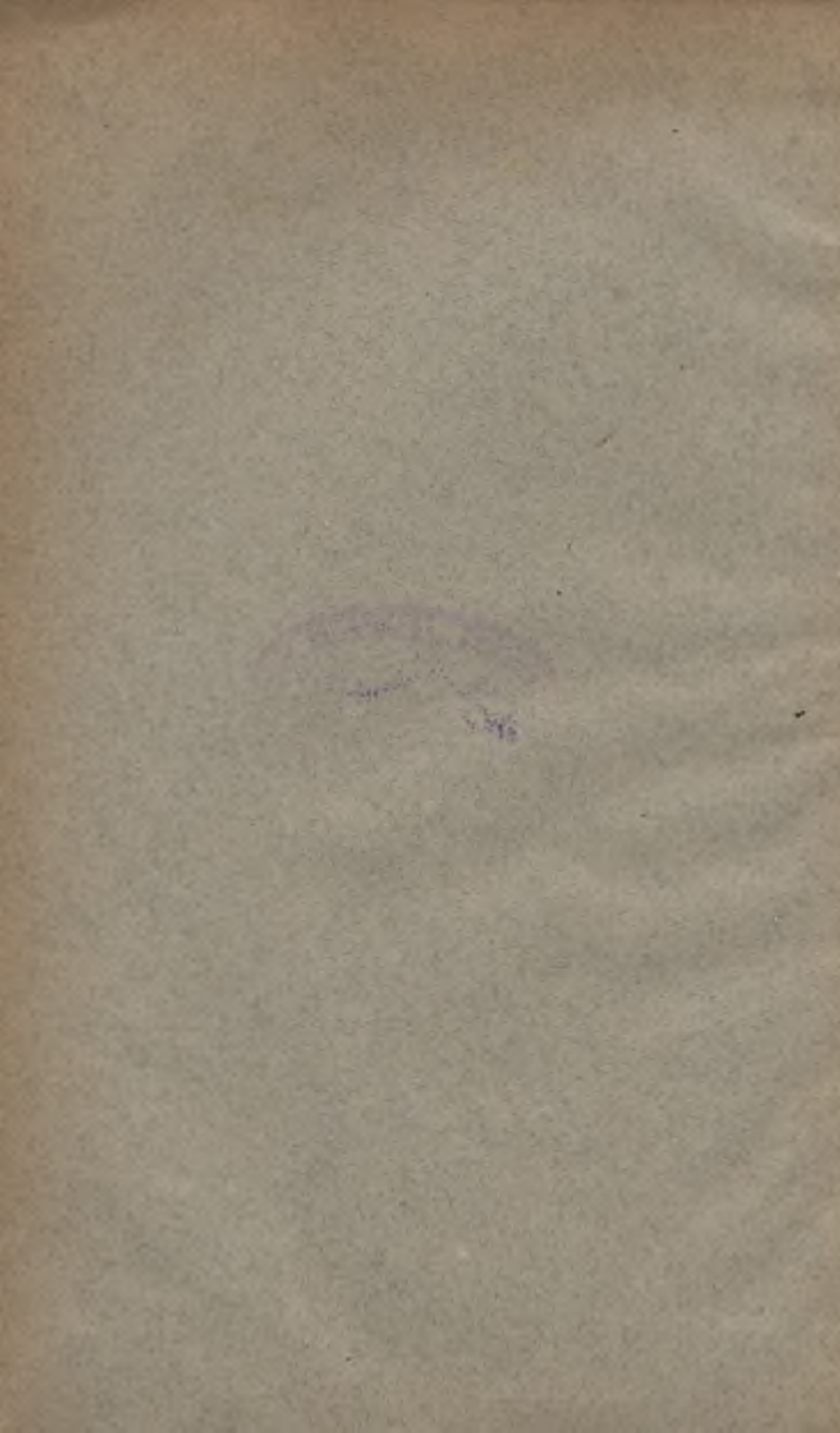
Biblioteka Gl. AWF w Krakowie



1800053730

39549







LE DRESSAGE
DES
JEUNES DÉGÉNÉRÉS
OU
ORTHOPHRÉNOPÉDIE



594

WYDZIAŁ NAUCZYCIELSTWA
W KRAKOWIE

~~348~~

~~L. 349~~

PUBLICATIONS DU *PROGRÈS MÉDICAL*

LE DRESSAGE
DES
JEUNES DÉGÉNÉRÉS
OU
ORTHOHRÉNOPÉDIE

PAR

Le D^r H. THULIÉ

Vice-Président du Conseil supérieur de l'Assistance publique.
Membre de la Commission de surveillance des asiles d'aliénés de la Seine.
Directeur de l'Ecole d'Anthropologie.
Président de la Société internationale pour l'étude des questions
d'assistance.
Ancien Président du Conseil municipal de Paris.
Ancien Président de la Société d'Anthropologie, etc., etc., etc..

AVEC 53 FIGURES DANS LE TEXTE

~~Z BIBLIOTEKI
k. kursu naukowego gimnastycznego
W KRAKOWIE.~~

~~Z BIBLIOTEKI
c. k. kursu naukowego gimnastycznego
W KRAKOWIE.~~

PARIS

AUX BUREAUX DU
PROGRÈS MÉDICAL
14, rue des Carmes, 14

FÉLIX ALCAN
ÉDITEUR
108, boulevard Saint-Germain, 103

1900

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

A MONSIEUR LE DOCTEUR

THÉOPHILE ROUSSEL

Sénateur

Membre de l'Institut de France

Membre de l'Académie de Médecine

Président du Conseil supérieur de l'Assistance publique

Président du Conseil supérieur des Prisons

*Président du Comité supérieur des Enfants
du premier âge*

Membre du Conseil supérieur de Statistique

Ancien Député à l'Assemblée législative (1849)

Ancien Député à l'Assemblée nationale (1871)

Président du Conseil général du département de la Lozère

etc., etc., etc..



TRÈS CHER MAITRE,

Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en acceptant la dédicace de ce livre. C'est en marchant dans le sillon que vous avez si généreusement tracé et si largement ouvert, c'est en m'efforçant de vous suivre dans l'accomplissement de votre œuvre humanitaire, que l'idée de ce travail m'est venue et s'est imposée à mon esprit.

Ne bornant pas vos efforts d'apôtre de la bienfaisance aux lois d'assistance dont votre initiative a déjà doté notre pays, vous considérez que la protection légale de l'enfance restera incomplète tant que la législation concernant les jeunes détenus n'aura pas été refaite et scientifiquement établie. Dans de nombreuses études, vous avez indiqué la nécessité de cette réforme, non seulement dans l'intérêt des mineurs vicieux ou coupables, mais encore dans celui de la société elle-même. Les hommes que la raison seule dirige, comme ceux

qui sont entraînés par leur cœur généreux, partagent votre avis ; on peut dire qu'aujourd'hui il y a sur ce sujet unanimité d'opinion, en particulier chez les jurisconsultes qui se sont occupés du sauvetage de l'enfance et de la diminution de la criminalité. Aussi, c'est en m'appuyant sur les remarquables travaux de la Société des prisons et sur la presque totalité des vœux émis par les Congrès pénitentiaires, concernant les lois pénales de l'enfance et de l'adolescence, que j'ai osé entreprendre l'étude du redressement moral des enfants vicieux et des jeunes détenus.

Mais, à côté de la réforme de la législation, cette question comporte aussi, et avec une égale importance, la recherche des moyens à employer pour obtenir ce redressement moral. En raison de l'état mental du plus grand nombre de ces petits malheureux, cette recherche doit être faite aussi bien au point de vue médical qu'au point de vue pédagogique, et c'est ce traitement médico-pédagogique que j'ai surtout essayé de tracer en m'appuyant dans le passé sur les travaux d'Itard, d'Esquirol, de Belhomme, de Félix Voisin, de Seguin, de Delasiauve, etc., et dans le présent sur ceux de MM. Bourneville, Magnan, Legrain, Sollier, etc.

Les jeunes détenus qui ne sont pas atteints d'une affection mentale ressortissant de l'asile d'aliénés, sont encore éducatibles ; ils ne doivent pas subir une répression seulement vengeresse et terrifiante aussi inutile pour leur relèvement que décevante pour la défense sociale. Les enfants et les adolescents coupables ou vicieux doivent être redressés moralement par une éducation spéciale, par un véritable dressage patiemment et longtemps continué. Cette idée, très cher Maître, nous est commune dans ses grandes lignes, et c'est elle qui a dirigé tout mon travail. Mais, pour qu'elle puisse être appliquée, il est indispensable que la législation pénale de l'enfance soit modifiée comme vous l'avez si souvent demandé.

Je viens apporter ma part d'efforts pour la solution de ce problème social.

Aujourd'hui la conviction de la nécessité d'une réforme a pénétré tous les esprits compétents. Sous votre impulsion, le Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée va discuter cette question qui paraît mûre. Tout fait prévoir que dans un temps prochain un projet de réforme de la législation pénale des enfants et des adolescents sera soumis au Parlement et que votre verte et vigoureuse vieillesse sera appelée à faire voter cette nouvelle loi protectrice de l'enfance

dont vous avez depuis si longtemps indiqué la nécessité et commencé l'étude.

Veillez agréer, très cher Maître, l'expression de mon profond respect et de mon entier dévouement.

D^r H. THULIÉ.

29 novembre 1899.

DRESSAGE DES JEUNES DÉGÉNÉRÉS

OU

ORTHOPHRÉNOPÉDIE

PREMIÈRE PARTIE

DÉGÉNÉRÉS INFÉRIEURS

CHAPITRE I.

Orthophrénopédie.

Depuis quelque temps philosophes et sociologistes s'occupent avec une bien légitime inquiétude de l'augmentation de la criminalité juvénile. Naturellement ils en cherchent la cause dans tout ce qu'ils n'aiment pas, et tour à tour la République, les lois scolaires, le positivisme, le darwinisme, etc., sont les grands coupables. Cette augmentation est en effet effrayante : en cinquante ans, de 1830 à 1880, la criminalité des adultes a triplé, mais celle des garçons de 16 à 21 ans a quadruplé et s'est élevée de 5.933 à 20.480. La proportion pour les filles a été moins considérable et a monté seulement de 1.046 à 2.839.

Il faut d'abord mettre de côté l'accusation lancée contre la République, puisque cette terrible augmentation

de la criminalité s'est produite en grande partie sous des gouvernements monarchiques, et que la même progression existe dans des pays gouvernés par des rois ou des empereurs. Et cependant, d'après certains publicistes, la France seule subirait cette déchéance, les autres États de l'Europe voyant au contraire chez eux la criminalité diminuer à ce point que, pour l'Angleterre par exemple, on est obligé de fermer six prisons faute de prisonniers. L'éminent statisticien, M. Tarde, redresse cette erreur : « N'a-t-on pas dit, écrit-il dans la *Revue pédagogique*, que l'Angleterre était parvenue par ses efforts persévérants à diminuer de 70 p. 100, en quelques années, la criminalité des jeunes gens ? Eh bien, il faut en rabattre. » En effet, dans un tableau joint au rapport officiel sur la statistique criminelle de 1894 en Angleterre, on peut constater que le chiffre des mineurs de 16 ans condamnés soit à l'emprisonnement, soit à la détention dans une *reformatory school*, ou dans une *industrial school*, soit à la *peine du fouet*, s'est élevé de 11.064 en 1864-1868 à 13.710 en 1894. Pour cette dernière peine, la progression a été considérable et a monté, pour la même période de temps, de 585 à 3.492. D'après Von Mayr la même erreur existe pour l'Allemagne : en six ans, de 1888 à 1893, le chiffre des condamnations a augmenté de 21 p. 100 pour tous les âges, et de 32 p. 100 pour les mineurs de 12 à 18 ans. M. Louis Rivière a écrit dans la *Revue pénitentiaire*, d'après un autre document de provenance allemande pour les années allant de 1882 à 1892 : « Le nombre des condamnés de tout ordre s'est accru de 28 p. 100, tandis que la catégorie spéciale des mineurs de 18 ans s'élevait de 51 p. 100. » Cependant il ne faut pas perdre de vue que ces deux pays ont un gouvernement monarchique.

Il en est de même pour les autres États de l'Europe ;

la criminalité a augmenté partout, et en particulier en Italie où, dans certaines provinces, en Sicile et en Sardaigne par exemple, les crimes contre les personnes ou la propriété n'ont pas dans l'opinion la même importance que dans les États du Nord de l'Europe. Le peuple français n'est donc pas le pelé, le galeux qu'ont dénoncé certains publicistes ou philosophes de nationalité française ; d'un autre côté, la forme républicaine n'est pas la grande coupable, puisque le pays où la criminalité est de beaucoup la plus faible de l'Europe est la ville de Genève, ville républicaine s'il en fût.

Il a donc fallu rechercher une autre cause de la progression de la criminalité dans notre pays ; cette cause une fois trouvée, il serait licite de proposer d'arrêter le mal par une mesure décisive, par l'application de ce principe : *sublata causa tollitur effectus*. Un philosophe inquiet a émis sur ce sujet une hypothèse d'une philosophie étrange, et a tenté d'en suggérer la réalité par un grand luxe de raisonnements et de chiffres habilement étagés : « Comme la période de criminalité croissante, dit-il, et celle de l'instruction obligatoire coïncident, on se demande si l'école n'a pas favorisé le crime. » On est étonné de voir un philosophe se poser une question pareille sans y répondre immédiatement par une négation énergique au lieu de tendre à démontrer par son argumentation, sans affirmation toutefois, que c'est bien là un des plus grands éléments de la corruption de la jeunesse. Mais le régime scolaire institué par la loi de 1882 n'existait pas de 1830 à 1880, et cependant, comme M. Tarde l'a démontré dans son remarquable article, la criminalité des garçons de 16 à 21 ans a quadruplé pendant cette période. Comment comprendre d'ailleurs que le développement de l'intelligence puisse conduire à la criminalité ? Ne voyons-nous pas les pays où l'école n'a

pas pénétré infectés de crimes qui, restant trop souvent impunis, appellent d'autres crimes ? On ne voyage pas dans l'intérieur de la Sardaigne sans être armé jusqu'aux dents ou accompagné par des gendarmes ; on court des dangers en Sicile, en Italie même il est imprudent de se rendre isolément dans certaines régions, et dans les endroits les plus dangereux, l'école n'y est pour rien, elle y est inconnue.

La démonstration irréfutable de l'innocence de l'école et des lois scolaires dans l'augmentation de la criminalité se trouve dans la statistique pénitentiaire elle-même ; on voit dans celle que le ministère de l'intérieur a publiée pour 1893 que 2 p. 100 seulement des garçons soumis au régime pénitentiaire possèdent l'instruction primaire, et que 36 p. 100 sont complètement illettrés. Voilà donc 36 p. 100 de petits délinquants qu'il faut d'abord retirer du compte fait par les accusateurs de l'école ; elle n'est évidemment pour rien dans leur dépravation. Et puisque 2 p. 100 seulement possèdent l'instruction primaire, on peut affirmer que les 62 p. 100 qui restent n'ont pas fréquenté l'école avec assez d'assiduité pour puiser là leurs mauvais principes. En ce qui concerne Paris, sur les 250.000 enfants inscrits, 45.000 sont des élèves irréguliers, et il ne faut pas oublier que, malgré les efforts accomplis, un grand nombre de places d'école manquent encore, 20.000 environ, si je ne me trompe. On peut dire avec M. Tarde : la criminalité des enfants est en raison inverse de leur assiduité à l'école.

Ce n'est donc ni la République ni les lois scolaires qui sont la cause première de la criminalité.

Faut-il accuser, comme l'ont fait certains auteurs, l'acuité de la lutte pour la vie qui aurait redoublé à notre époque ? Mais la lutte pour la vie a toujours existé avec la même intensité ; quand on est dans la bataille,

on trouve que l'on ne s'est jamais battu si fort ; d'ailleurs il faut reconnaître qu'il y a plusieurs siècles, la faim était aussi douloureuse et aussi suggestive qu'aujourd'hui. Si chez nos pères le *struggle for life* n'avait pas été prononcé, la chose n'en existait pas moins, toutefois sans le modérateur que donne l'instruction. Avant l'école, la lutte pour la vie se faisait à main armée, par le pillage et par le meurtre, il n'y avait d'autre enseignement de morale que le fouet, les menottes, la roue et la potence ; depuis l'école, les armes de la lutte sont le savoir et le travail. C'est là ce qu'elle enseigne, c'est là ce qu'elle réussit à inculquer à tous les enfants normaux. Si l'on a pu accuser la lutte pour la vie quand il s'agit d'hommes faits, il faut reconnaître qu'elle n'existe pas pour les enfants : ceux qui sont obligés de devenir criminels pour vivre sont des abandonnés auxquels la société doit l'assistance : ceux qui commettent des crimes par impulsion sont des détraqués, des anormaux que l'on doit traiter médicalement.

Où est donc la cause de cette criminalité précoce ? Elle est dans l'alcoolisme des parents, qui non seulement enfantent un dégénéré, mais encore ajoutent à la tare congénitale les abominables exemples que donne l'ivrognerie ; elle est dans les calomnies sans nombre dont sont poursuivis tous les hommes en vue, calomnies qui font croire à la foule envieuse que tout est vol, que tout est crime du haut en bas de l'échelle sociale, que l'honneur et l'honnêteté n'existent pas, ou plutôt sont des mots destinés à duper les naïfs. La cause des progrès de la démoralisation de la jeunesse est dans la licence de la presse, dans sa commisération pour les criminels, dans l'étalage pornographique qui va dans quelques feuilles jusqu'au sadisme maladif le plus infect : leçons pour les adolescents qui viennent combattre et

souvent complètement effacer l'enseignement moral de l'école primaire où par malheur même pénètrent quelquefois ces excitations à la débauche et à la dépravation. La cause enfin est dans la timidité des gens honnêtes dont l'effacement ne laisse voir que l'immoralité des faiseurs, les honneurs rendus à l'argent, même mal acquis, les vols cyniques comme ceux de Panama, la corruption, en un mot, des gens nés dans l'aisance, instruits, qui devraient donner l'exemple, facile dans leur situation, de la droiture et de l'honneur.

Voilà les causes qu'une ligue des bons citoyens pourrait supprimer ; voici un des remèdes, je ne dis pas le remède.

Depuis l'époque où, sur mon rapport, le Conseil général de la Seine créa le service des enfants moralement abandonnés, en 1879, l'idée de l'organisation d'une maison spéciale de traitement pour un grand nombre de ces nouveaux clients des services départementaux d'assistance, ne cesse de me hanter. D'après leur recrutement même, ces petits malheureux ramassés dans les rues, sous les ponts, arrêtés pour vagabondage et quelquefois pour un délit plus grave, arrachés à leur famille corrompue, les élevant dans le vice et le crime, devaient, dans ma pensée, être pour la plupart des détraqués soit par les habitudes prises, soit par leur triste éducation familiale, soit par hérédité. Dans les services d'enfants assistés d'ailleurs, certains pupilles de l'Assistance, quoique n'ayant pas été initiés au mal dans les rues de Paris par des vauriens de leur âge, ou même de tout âge, n'en valaient guère mieux, et non seulement ne pouvaient se tenir dans leurs placements, les quittaient pour se livrer au vagabondage et à la maraude, mais encore, bien plus rarement il est vrai que dans la catégorie des moralement abandonnés, devenaient des petits scélérats.

Pour tous ces malheureux enfants, soit dégénérés héréditaires, soit corrompus par le milieu dans lequel ils vivent, j'avais demandé la création d'établissements de redressement intellectuel que j'avais désignés sous le nom de *Maisons d'orthopédie mentale* que M. Strauss a appelés établissements d'orthopédie morale. J'estimais que ces dégénérés, à quelque catégorie qu'ils appartenissent, devaient être soumis à un traitement médico-pédagogique spécial et méthodiquement étudié ; je pensais qu'il fallait repousser énergiquement toute institution ayant le caractère de la répression pénale, qu'on ne devait pas, dans un pareil établissement, avoir en punition des prisonniers, mais en traitement des enfants difformes d'esprit dont l'intelligence est à redresser, et qu'il était nécessaire, pour arriver à un résultat favorable, de remplacer la prison par l'hospice, c'est-à-dire d'organiser l'assistance des dégénérés.

Prendre les petits vagabonds, les *arabs boys*, pour les mettre dans les services d'assistance sans avoir l'appui d'une loi quelconque, en ayant au contraire contre leur fonctionnement les droits de la puissance paternelle, si heureusement limités depuis, mais qui pouvaient alors empêcher le salut de l'enfant, était une expérience audacieuse que tentait le département de la Seine ; l'expérience réussit parfaitement.

Elle réussit si bien même, qu'après avoir fonctionné pendant dix ans au milieu des difficultés les plus grandes, elle finit par aboutir à la loi sur les moralement abandonnés (loi du 24 juillet 1889) qui rendit la pratique de cette assistance plus facile, et l'imposa à tout le reste de la France.

Les admirateurs de cette loi ne doivent pas oublier que c'est au département de la Seine qu'on la doit ; c'est son initiative qui a forcé l'opinion et démontré, par

l'exemple, la possibilité de son organisation et de son fonctionnement. C'est en décembre 1879 qu'il adopta son projet d'organisation et vota les fonds nécessaires.

Cependant mon vœu demandant la création d'établissements d'orthopédie mentale resta stérile. L'Assistance publique de Paris créa bien pour les filles vicieuses de ses services de l'enfance, une maison spéciale à Izeure, mais dans des conditions absolument insuffisantes au point de vue du traitement. Le très distingué médecin placé le premier à sa tête n'ayant pu y rester, empêché par des raisons personnelles, le second ne comprit rien à sa mission, qui était d'étudier et de s'efforcer de créer une méthode d'éducation médico-pédagogique pour les dégénérés supérieurs et les petits vicieux. Cet essai, merveilleux à faire pour une intelligence ouverte et active, ne l'intéressa pas ; il passa son temps en discussions ridicules avec la directrice de l'établissement, ne se montra ni médecin, ni pédagogue, ni administrateur, et dut être au bout de peu de temps renvoyé à d'autres études.

Mais si on ne s'était pas suffisamment préoccupé du choix du médecin dont la tâche délicate demandait des aptitudes et des aspirations spéciales, peut-être aussi, en créant d'abord une école de filles, avait-on commencé par la fin, la femme étant plus délicate à connaître, plus dominée par ses impulsions physiologiques et plus difficile à placer à sa sortie de l'école, les carrières qui lui sont ouvertes étant en nombre plus restreint. L'école de réforme d'Izeure ne tarda pas à être transplantée à la Salpêtrière et fut remplacée par une école professionnelle.

Depuis, les garçons indisciplinés de l'assistance sont envoyés dans différentes institutions, parmi lesquelles celle qui paraît donner quelques bons résultats est l'école des mousses de Belle-Isle-en-Mer à organisation tout à fait militaire. On fait là, en effet, de l'orthopédie

mentale, mais empirique et incomplète ; or la méthode ne sera digne de ce titre que lorsqu'on aura scientifiquement la raison de certaines transformations.

Le Conseil général fait en ce moment une tentative nouvelle et extrêmement intéressante ; il remplace pour une catégorie d'enfants arrêtés comme délinquants ou vagabonds, la petite Roquette par une école de réforme. Sur un rapport remarquable de M. Lucipia, l'école Lepelletier Saint-Fargeau a été créée dans toutes les conditions de confort et de bonne éducation physique, morale et professionnelle. C'est bien l'application du principe que l'enfance coupable doit être assistée pour être relevée. Enfermer un enfant pour le punir et non pour le traiter et pour redresser ses instincts mauvais est un contre-sens social qui ne fait qu'aggraver le mal au lieu de le guérir ; tout le monde ne sait-il pas que la prison pour les enfants est l'école du crime ? pratique aussi étrange d'ailleurs que si on s'avisait de mettre en prison les rachitiques au lieu de tenter de redresser, dans un établissement orthopédique, leurs membres déviés. Mais l'expérience tentée par le département de la Seine ne sera pas complète, car on fera une sélection des enfants et l'on n'admettra dans cette maison de réforme que ceux qui seront considérés comme susceptibles de transformation.

Dans une conférence très étudiée faite à la Société des prisons, M. Ch. Robert avait divisé les enfants détenus en trois groupes :

« 1° Ceux qui sont entièrement obtus, abrutis, ou dans un état d'infériorité intellectuelle tellement prononcé, que, malgré tous les efforts, aucun rayon de lumière ne pourra dissiper ces profondes ténèbres. »

De toute évidence et sans contestation possible, les enfants qui forment cette première catégorie sont des

infirmes de l'esprit que M. Ch. Robert considère même comme incurables. Ils n'auraient jamais dû aller en prison ; ils ressortissent à Paris de l'admirable service du D^r Bourneville dont les soins auraient fait pénétrer quelques rayons de lumière dans l'esprit de ces dégénérés contrairement à l'opinion de M. Ch. Robert.

« 2^o Viennent ensuite ceux qui sont assez intelligents, mais vicieux et corrompus, ceux que le D^r Motet appelle des êtres *instinctifs*, ceux qui ont trouvé dans les mauvais exemples dont leur enfance a été entourée et dans l'hérédité funeste résultant de l'alcoolisme et de la brutalité, une organisation défectueuse, une situation intellectuelle et morale des plus étranges ! leur esprit, leur conscience ne sont pas éteints ; ils ne sont pas idiots ; ils savent ce qu'ils font et ce qu'ils veulent. On ne peut les considérer comme des fous dépourvus de leur libre arbitre, et cependant une sorte de puissance fatale, mystérieuse les pousse au crime... »

Mais puisqu'une puissance fatale les pousse au crime, ils sont évidemment dépourvus de leur libre arbitre. D'ailleurs cette catégorie d'infirmes cérébraux a été admirablement décrite par le D^r Magnan, ce sont encore des êtres qui doivent être traités et non punis. C'est le type parfait du dégénéré.

« 3^o La troisième catégorie d'enfants, et heureusement la plus nombreuse, est formée de ceux que le D^r Motet compare à de la cire molle. Ce sont ces enfants qui subissent les influences pernicieuses ou bienfaisantes du milieu où on les place, etc. »

C'est évidemment dans cette troisième catégorie que se rencontrent les élèves de l'école Lepelletier Saint-Fargeau ; mais il ne faut pas croire que l'éducation paternelle, la moralisation par les bons conseils, par l'enseignement moral joint à la culture intellectuelle et

professionnelle, suffiront pour fixer ces enfants dans la voie honnête ; chez eux se trouvent grand nombre d'héréditaires, de cerveaux détraqués par de mauvais exemples et la longue pratique du vagabondage et de tous les désordres. Nul n'ignore que l'habitude devient à la longue un instinct, surtout dans le jeune âge, instinct qui peut disparaître dans certain milieu sous un vernis d'éducation, et qui reparait et éclate à la moindre cause déterminante lorsque l'heureuse influence du milieu a disparu. Il faut des méthodes particulières non seulement pour redresser ces intelligences, mais encore pour durcir dans le bien *cette cire molle*.

Mais pour élaborer une méthode de redressement des enfants vicieux soit par dégénérescence héréditaire, soit par l'influence du milieu qui est le plus souvent une véritable dégénérescence acquise, il est indispensable de bien connaître les dégénérés inférieurs et le traitement par lequel, aujourd'hui, on obtient chez eux des résultats si inattendus ; ce n'est que par la connaissance parfaite des procédés employés pour leur relèvement qu'on pourra établir le traitement des dégénérés supérieurs.

Il y a, en effet, depuis l'idiot le plus dégradé, jusqu'au dégénéré supérieur une gradation insensible, en passant par l'imbécillité et la débilité mentale, qui indique clairement que les procédés de traitement doivent suivre des méthodes analogues, mais de plus en plus affinées. Il n'y a pas de doute à cet égard quand on se rappelle que ce sont les mêmes causes qui engendrent les mêmes déficiences mentales, depuis les plus profondes jusqu'au moins apparentes, depuis l'idiot le plus bestial, jusqu'au déséquilibré le plus subtil.

Parmi ces causes la plus fréquente de beaucoup et la moins contestable aujourd'hui est l'*hérédité*. « L'hérédité, dit Ribot, c'est la loi biologique en vertu de la-

« quelle tous les êtres doués de vie tendent à se répéter
« dans leurs descendants. Par elle la nature se copie et
« s'imite incessamment. »

Il est d'observation vulgaire que les enfants héritent, sinon entièrement, au moins partiellement, des formes générales de leurs parents, de leurs traits, de leur habitude extérieure, maintien, démarche, gestes, de leurs qualités intellectuelles, de leurs aptitudes diverses artistiques ou scientifiques. Ils héritent aussi de leur tempérament et de leurs difformités : arthritisme, scrofule, etc., doigts supplémentaires, nævi maternels aux mêmes endroits, etc.

Enfin, quand une affection a envahi l'organisme, elle peut se transmettre dans sa forme, comme la syphilis ; elle peut, comme l'alcoolisme, le morphinisme, etc., amener des déviations organiques, des arrêts de développement. Il suffit d'ailleurs que l'un des deux ascendants soit atteint pour que l'enfant soit contaminé ou porte des défauts caractéristiques ; toutefois, d'après Lucas, Moreau (de Tours), Baillarger, l'influence maternelle est prépondérante dans les deux tiers des cas. On comprend *l'a fortiori* quand le père et la mère sont frappés. Mais l'hérédité n'est pas fatalement homologue et n'entraîne pas toujours des affections similaires ; les dégénérescences sont souvent dissemblables et transformées, soit que les dégénérescences des procréateurs aient été acquises, soit qu'elles aient été héréditaires elles-mêmes. Non seulement on trouve l'alcoolisme, l'hystérie, toutes les formes de la folie, la paralysie générale, dans la descendance des dégénérés, mais encore toutes les variétés des maladies organiques de la moelle épinière. On observe d'ailleurs des déformations bien autrement dissemblables dans la postérité des dégénérés, et voici la lumineuse explication qu'en donne

M. Féré dans un de ses excellents livres (1) : « Dans les races humaines en particulier la dégénérescence ne se manifeste pas, quoi qu'on en ait dit, par des retours à des formes ancestrales, mais par les troubles embryogéniques amenant des déformations et des déviations fonctionnelles incompatibles avec les adaptations ancestrales. Le bec-de-lièvre, le spina bifida, l'hypospadias, les défauts des organes génitaux, etc., si fréquents dans les familles des dégénérés, n'ont rien à faire avec les types ancestraux. La stérilité, qui est l'aboutissant nécessaire de la dégénérescence des races humaines, n'a rien à faire avec l'atavisme. En les considérant de près, on voit que les stigmates de la dégénérescence en général sont des déformations tératologiques : si le dégénéré ne donne plus naissance à des êtres qui lui ressemblent, ce n'est pas parce qu'il a acquis la faculté particulière de transmettre des caractères qui ne lui appartiennent pas ; mais c'est que la *dégénérescence* est la dissolution de l'hérédité. »

M. Féré, dont les travaux tératologiques sont si intéressants, avait dit à la page 213 du même livre : « L'hérédité dissemblable est tout aussi fréquente en tératologie qu'en pathologie. »

Tous ces dégénérés héréditaires portent des traces physiques de leur dégénérescence. Ces tares physiques sont variées et plus ou moins faciles à constater ; on peut les regarder comme le caractère indéniable de l'infériorité native de ces malheureux. La petitesse du crâne, son développement excessif, quelquefois monstrueux, ses diverses malformations, l'asymétrie de la face, le prognathisme plus ou moins développé, la forme ogivale de la voûte palatine, le bec-de-lièvre, la malformation

(1) FÉRÉ. *La famille névro-pathique*, p. 243.

des oreilles, etc., sont en ce qui concerne la tête des indications typiques. Non seulement la tête, mais encore les membres et le reste du corps, portent des caractères de la dégénérescence héréditaire : les doigts supplémentaires, les pieds bots, l'hypospadias, le spina-bifida, etc. Ce sont ces différentes anomalies observées chez les dégénérés qui ont été dénommées : *stigmates physiques*.

L'intelligence a, de son côté, des tares que M. le Dr Magnan appelle *stigmates psychiques* ; ce sont l'obsession, l'impulsion, causes premières de la déséquilibration mentale du dégénéré.

Les mêmes géniteurs peuvent produire des dégénérés de différentes catégories, depuis l'idiot complet, l'imbécile, l'épileptique, jusqu'au dégénéré supérieur, le simple détraqué. Il est d'observation, toutefois, que la dégénérescence s'aggrave dans la descendance et n'a d'autre limite que la stérilité qui se manifeste environ à la quatrième génération.

Une des causes de l'augmentation du nombre des dégénérescences héréditaires est la progression de l'alcoolisme. C'est avec raison que les médecins ont jeté le cri d'alarme avec le Dr Magnan, car à mesure que ce vice s'étend, le nombre des épileptiques, des détraqués s'accroît dans des proportions que peuvent seuls constater les médecins attachés aux asiles d'aliénés où s'engouffrent et disparaissent la partie la plus notable de ces victimes de l'intempérance de leurs parents. Les médecins des prisons, de leur côté, constatent le rôle important que joue l'hérédité alcoolique dans l'augmentation de la criminalité.

D'ailleurs il n'est pas nécessaire que l'intoxication soit complète et chronique pour entraîner ces résultats funestes. Il suffit que la conception se produise dans l'état d'ivresse pour donner lieu à la naissance d'un dégénéré.

On a cru pouvoir distinguer ce genre d'intoxication d'après la forme de la dégénérescence. M. Jules Voisin lui-même, qui n'admet pas cette théorie, affirme « que les idiots profonds, épileptiques de son service de la Salpêtrière ont des parents alcooliques chroniques ; au lieu que les enfants de ceux qui s'enivrent de temps en temps sont imbéciles ou hystériques, ou pervers. » Ne serait-ce pas une vue de l'esprit ? On a constaté que des idiots profonds étaient engendrés par des ivrognes d'occasion et d'ailleurs Morel, qui a étudié de si près la dégénérescence, dit : « Les enfants procréés dans ces conditions (l'ivresse), sont des imbéciles ou des idiots. »

A ce propos, M. le Dr Jules Voisin, dans son livre *L'Idiotie*, fait une citation qui prouve que les médecins qui signalent le danger spécial de l'ivresse alcoolique, ont eu un précurseur lointain dont l'opinion aurait dû être plus écoutée, quoique sortant d'un tonneau : « Jeune homme, disait Diogène à un enfant stupide, ton père était bien ivre quand ta mère t'a conçu (1). »

Les intoxications quelconques, qu'elles soient dues à l'opium, à l'éther, etc., ont sur la génération une influence également funeste. D'ailleurs, toutes les altérations dans l'état physiologique des parents, au moment de la conception, peuvent se répercuter sur l'enfant ; la misère physiologique elle-même, surtout quand c'est la mère qui est atteinte, a un retentissement fatal. On peut dire que dans bien des cas les enfants sont misérables avant leur naissance. Ils souffrent de la misère de leur mère dès la conception ; avant d'avoir vu le jour ils sont atteints dans leur vitalité, aussi bien par les douleurs psychiques que causent à la malheureuse l'abandon, la honte, la terreur de l'avenir, que par l'absence d'ali-

(1) Jules VOISIN. *L'Idiotie*, p. 2.

mentation ou par le surmenage physique pendant la grossesse si elle trouve à gagner son pain. Ces horribles et profondes douleurs morales impressionnent le petit dans le sein qui le porte ; par continuité de substance il tressaille de tous les tressaillements maternels, il souffre de tous ses tourments et porte en naissant les tares qu'amènent les arrêts de développement qui sont la conséquence des impressions pénibles et de l'alimentation insuffisante de sa vie intra-utérine.

Les causes de dégénérescence héréditaire sont innombrables : à côté de l'alcoolisme, la syphilis peut être inscrite au premier rang ; la consanguinité, la grossesse gémellaire, les accidents de la grossesse et de l'accouchement ont été considérés comme pouvant entraîner la naissance de dégénérés.

Sous le nom de déchéance acquise, MM. Magnan et Legrain considèrent comme entraînant la dégénérescence :

« 1^o Les maladies aiguës infectieuses de la première enfance : variole, scarlatine, etc., surtout celles qui s'accompagnent de phénomènes cérébraux et médullaires. D'une manière générale toutes les affections médicales ou chirurgicales qui troublent l'organisme assez profondément pour frapper les sujets d'un arrêt de développement irrémédiable.

« 2^o A côté de ces causes que nous qualifierons d'aiguës, d'autres, d'action plus lente... misère physiologique, alimentation défectueuse du premier âge, mauvais traitements, éducation mal dirigée (1). »

Cette dernière cause en effet, la vie dans un milieu pervers, les exemples criminels ou délictueux qui entraînent à la perpétration des mêmes crimes ou des

(1) MAGNAN et LEGRAIN, *Dégénérés*, p. 82.

mêmes délits déterminent le plus souvent une véritable dégénérescence. Tout acte laisse dans l'organisation aussi bien morale que physique une propension à se reproduire ; quand cet acte s'est répété plusieurs fois, cette propension augmente, et l'acte se reproduit automatiquement ; l'habitude est créée. Si cette habitude n'est pas combattue, elle devient invétérée et pour ainsi dire organique, se reproduisant comme un véritable réflexe, et passe à l'état d'instinct pouvant même se transmettre par hérédité ; les exemples constatés sont nombreux.

Tout ce qui précède démontre que dans le cas des jeunes détenus il n'y a pas que le côté pédagogique à considérer ; ce sont des *anormaux* dans le redressement desquels le traitement médical doit jouer un grand rôle. Or, depuis ces dégénérés supérieurs qui ne sont séparés de l'état physiologique moyen que par une instabilité irrésistible, l'impossibilité de fixer leur attention, dont les facultés affectives sont absentes ou instables comme les autres manifestations de leur vie ; depuis ces détraqués intelligents d'apparence, mais qui désirent se distinguer en tout des autres, rechercher l'originalité quand même, dont l'esprit ne peut garder aucun équilibre, aucune tenue et paraît poussé de temps à autre à des écarts dont ils sont incapables d'expliquer le mobile, à de véritables impulsions ; depuis ces infirmes cérébraux le plus souvent méconnus, jusqu'à l'idiot complet, jusqu'à le dégénéré inférieur le plus abject, sans parole, atteint de mérycisme, ne sachant ni marcher, ni saisir, etc., jusqu'à l'idiot profond, en un mot, la gradation symptomatique est insensible, et les causes de dégénérescence sont les mêmes.

Si des méthodes de traitement réussissent chez les plus abaissés, si des transformations surprenantes sont obtenues, tout porte à croire que les mêmes méthodes



appropriées aux différentes variétés de dégénérescence devront réussir aussi. Nous allons donc étudier succinctement la façon dont Itard, Séguin, Bourneville ont établi le traitement des idiots les plus déchus, pour chercher, en procédant du plus au moins, en s'appuyant sur la parité des causes et sur des analogies, quelquefois subtiles il est vrai, mais réelles, à indiquer la méthode de *traitement médico-pédagogique* des dégénérés supérieurs.

C'est l'ensemble du traitement s'appliquant aux dégénérés de toutes les classes qui a été désigné par un néologisme hybride sous le nom d'orthopédie mentale, ou orthopédie morale, et que Félix Voisin, avec plus de correction, avait appelé orthophrénie. Mais le mot orthophrénie, peut s'appliquer à toutes les déviations intellectuelles, quel que soit l'âge du malade ; or il ne s'agit ici que de jeunes sujets ; ce traitement médico-pédagogique doit donc s'appeler : *Orthophrénopédie*.

CHAPITRE II.

Historique.

C'est bien en France que l'initiative du traitement des idiots, des imbéciles et des arriérés est née ; mais comme, pour beaucoup de créations ou découvertes, il faut remarquer avec tristesse que la France a été la dernière des nations jouissant d'une civilisation élevée, qui ait appliqué ce traitement, malgré une théorie faite chez elle par quelques-uns de nos savants, et des essais démonstratifs expérimentés à Paris. Chez nous, comme si l'on s'était trouvé dans les pays où l'état social n'est pas encore développé, on voyait, il n'y a pas bien longtemps encore, ces malheureux rester dans leur abjection et leur misère, émouvant la pitié des braves gens, appelés *innocents* par la population des campagnes, et considérés, à la façon antique, comme des porte-bonheur ; quelquefois certains de ces infortunés vivaient relégués dans des sordides recoins par des parents avarés et cruels. Rien n'était tenté pour arracher ces malheureux à leur sort abominable. Les idiots profonds étaient immobilisés sur leur chaise, maintenus à l'aide de liens, restant souillés de bave et de déjections, mais étant, par ce procédé, d'une garde plus facile. Ceux qui pouvaient marcher allaient au hasard, objets de pitié ou de risée, protégés par les gens au cœur généreux qui sont heureusement nombreux dans notre pays.

Jusqu'au commencement du siècle, à Paris seulement, un certain nombre d'entre eux étaient recueillis ;

on les enfermait à Bicêtre et à la Salpêtrière, mais ils restaient sans soins appropriés, sans tentative de traitement. Dans les départements, jusqu'en 1874, quelques idiots et crétins, en très petit nombre, étaient séquestrés dans des asiles d'aliénés, les enfants de cette catégorie ne pouvant plus résider dans d'autres établissements depuis 1848, époque à laquelle le Ministre de l'Intérieur avait décidé que les idiots et les imbéciles ressortissaient de la loi du 30 juin 1838.

Et cependant des expériences avaient été faites, on avait appliqué avec succès une théorie née dans notre pays qui se trouvait armée pour soulager et amoindrir ces misères ; mais la Société sort difficilement de son apathie quand il est question de bien faire, et c'est toujours un sujet d'étonnement de la voir si frétilante et si active quand il s'agit de commettre des sottises.

L'attention des esprits judicieux avait été attirée sur la possibilité de l'amélioration de l'état mental des idiots à la suite d'une expérience tentée par un homme d'un esprit supérieur, par le docteur Itard. Ce savant médecin, bien que s'étant trompé dans son diagnostic, inspira par ses pratiques ingénieuses, ses essais merveilleux de logique et de bon sens, ceux qui dans la suite sont arrivés, à force de ténacité et d'activité, à implanter dans l'ancien et le nouveau monde l'organisation du traitement des dégénérés inférieurs.

Voici comment la première impulsion fut donnée : En 1798 trois chasseurs de l'Aveyron aperçurent dans les bois de la Caure un être singulier qui prit la fuite en les apercevant ; ils le saisirent au moment où il grimpeait sur un arbre pour leur échapper, et le ramenèrent avec eux. Cette capture d'un enfant vivant à l'état sauvage dans les bois fit grand bruit ; la presse annonça et commenta l'événement et le ministre de l'intérieur,

M. de Champigny, donna des ordres pour que le sauvage de l'Aveyron, c'est le nom qui lui resta, fut transféré à Paris.

Pinel, au faite d'une gloire qu'il avait bien méritée, fut chargé de l'examiner. Il déclara que le sauvage de l'Aveyron était atteint d'*idiotisme* incurable. Itard ne partagea pas l'opinion de Pinel au point de vue de l'incurabilité ; il pensa que l'infériorité de l'enfant était due à son isolement et à l'absence de toute éducation ; il crut que par un entraînement approprié on pourrait faire émerger cette intelligence latente et il entreprit la cure de cet inférieur.

Il échoua. Mais il écrivit deux rapports remarquables dans lesquels il exposa les procédés qu'il avait employés pour ouvrir l'intelligence du malheureux idiot. Le second de ces deux rapports a été publié en 1807.

Le travail du docteur Itard est non seulement très beau mais très attachant. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de la modestie du savant, de la patience infatigable de l'expérimentateur, ou de son ingéniosité, de sa haute portée intellectuelle, de ses découvertes pour ainsi dire. Ses études sur l'éveil des sens endormis et sur leur éducation sont des merveilles d'observation, de clairvoyance et d'induction.

En 1828, Ferrus à Bicêtre, en 1831, Falret à la Salpêtrière, établirent des écoles où ils faisaient conduire les enfants dégénérés qui paraissaient capables d'une éducation quelconque. Cela démontre bien que depuis Itard l'esprit du monde médical a cru possible une éducation de ces dégradés de l'intelligence. La tentative de Félix Voisin et le nom qu'il lui donna le démontrent encore mieux : en 1834, il créa pour les enfants idiots un établissement spécial qu'il désigna sous le nom d'établissement *orthophrénique*. Cette maison de santé ne

fonctionna que pendant quelques années, mais son créateur put faire « *une analyse psychologique de l'entendement humain* qui, dit le docteur Bourneville, le maître d'une compétence si parfaite en cette matière, peut être encore aujourd'hui un excellent guide pour le médecin chargé d'un service d'enfants idiots, ainsi que pour ses collaborateurs, les internes, les maîtres et les maîtresses d'école, sans oublier même les infirmiers et les infirmières mis de la sorte à même de fournir à l'occasion des renseignements plus exacts et plus intelligents ».

Edouard Séguin est l'homme qui par son esprit pratique et sa ténacité fit entrer dans les habitudes sociales et triompher la pédagogie pathologique dont Itard et Voisin étaient les réels inventeurs. Séguin était un simple instituteur qui fut choisi en 1837 par Itard et Esquirol pour élever un enfant idiot. Malgré son échec, Itard n'avait pas abandonné ses vues et persistait à croire que les dégénérés inférieurs pouvaient être relevés ; il fit pénétrer sa conviction dans l'esprit de Séguin qui, avec ses qualités particulières de pédagogue, avec sa faculté d'application des notions acquises, sa ténacité patiente dans l'enseignement, et son ingéniosité de professeur, parvint à élaborer et à fixer une méthode qui reste encore aujourd'hui la base d'éducation des idiots et des imbéciles.

Son premier écrit, 1838, est l'histoire du traitement de cet enfant et des résultats obtenus. Il a pour titre : *Résumé de ce que nous avons fait pendant 14 mois*, et est signé Esquirol et Séguin. On voit déjà que le nom de l'inspirateur de la méthode est éliminé ; c'est le nom seul de Séguin qui restera, car Esquirol ne s'est jamais très sérieusement occupé de cette déchéance mentale, ayant assez de travaux et de gloire par ailleurs.

En 1839, Séguin fit paraître un second mémoire : *Conseils à M. O... sur l'éducation de son enfant idiot*. Deux ans après il publia les leçons que le Ministre de l'Intérieur l'avait chargé de faire à l'hospice des incurables. Ce travail était intitulé : *Théorie et pratique de l'éducation des idiots*. En 1842, des essais à l'hospice des incurables ayant parfaitement réussi comme le constatait le rapport d'Orfila au Conseil général des hôpitaux et hospices de Paris, le Préfet de la Seine chargea Séguin d'appliquer sa méthode aux enfants recueillis dans l'hospice de Bicêtre où il ne tarda pas à rencontrer une hostilité dont on ignore la cause ; quoi qu'il en soit, las des difficultés sans nombre qui surgissaient à chaque instant, poursuivi par de sourdes calomnies, il quitta Bicêtre à la fin de 1843 et se consacra à sa petite école de la rue Pigalle. « L'école de Séguin, dit M. Fernald (1), fut visitée par des savants et des philanthropes de presque toutes les parties du monde civilisé, et sa méthode portant l'épreuve de l'expérience, d'autres écoles basées sur cette méthode furent bientôt établies dans diverses contrées. »

C'est en 1846 seulement que Séguin publia le livre qui a fait sa gloire : *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots et des autres enfants arriérés*. Gloire étrangère, il est vrai, car ce livre, considéré chez les autres nations comme le manuel modèle de l'éducation des idiots, est à peu près inconnu en France ; gloire qui deviendra française, peut-être, grâce à MM. Bourneville, Legrain, Sollier, etc., qui ne lui marchandent pas leur admiration, « Conduire l'enfant comme par la main, dit M. Bourneville, de l'éducation du système musculaire à celle du système nerveux et des sens, de celle

(1) Walter E. FERNALD. — *The history of the treatment of the feeble-minded.*

des sens aux notions, des notions aux idées, des idées à la moralité, tel est le but que poursuit Séguin » (1).

En 1842, le Dr Saegert ouvrit à Berlin une école pour l'éducation des idiots ; Gugenbulh en créa une en Suisse ; enfin en Angleterre les asiles-écoles pour les enfants idiots furent ouverts en 1846 sur l'initiative et la propagande de Miss White de Bath.

Aux États-Unis, en 1845, les docteurs Woodward et Brigham soulevèrent la question de l'éducation des enfants idiots ; en 1846, le sénateur docteur Backus, après avoir décrit les écoles de l'ancien continent et s'être appuyé sur leurs résultats, déposa un projet de loi qui, adopté par le Sénat, fut repoussé par la Chambre.

Mais en 1847, la Chambre fit faire une enquête qui aboutit à la fondation d'une institution d'Etat qui fut ouverte le 1^{er} octobre 1848. Dans le rapport des enquêteurs, la méthode de Séguin et les résultats obtenus par son enseignement furent exposés avec le plus grand éloge et quand, en 1850, Séguin, écœuré par ses déboires à Paris, s'expatria pour devenir citoyen américain, il était certes plus connu dans le nouveau monde que dans sa propre patrie.

A partir de ce jour, grâce à sa ténacité, à son activité infatigable, à la passion de sa méthode et de ses procédés, il fit pénétrer chez les autres sa conviction et son enthousiasme ; il entraîna l'opinion dans les États-Unis où l'on comptait, en 1892, dix-neuf écoles spéciales contenant 6,164 élèves.

Aujourd'hui le mouvement est donné et dans tous les pays d'Europe, ainsi que dans les deux Amériques, sont établis et se créent tous les jours des établissements destinés à recueillir et à élever les enfants idiots.

(1) BOURNEVILLE.— *Assistance, traitement et éducation des enfants idiots et dégénérés*, p. 11.

Je ne donnerai pas le détail de ce qui existe à l'étranger ou dans notre pays, ne faisant qu'un exposé rapide de la situation actuelle de l'assistance des dégénérés inférieurs pour m'appesantir davantage sur les méthodes employées pour leur éducation ; je renverrai au livre plus complet du docteur Bourneville (1), livre que j'ai cité plus haut et dans lequel il énumère, non seulement les asiles publics, mais encore les institutions privées où ils sont reçus ; je ne dis pas traités.

Mais si nous avons été très en retard pour appliquer la méthode féconde qui était née chez nous, et pour organiser des hospices spéciaux dignes de notre pays, nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui nous avons un établissement qui peut servir de modèle. C'est le quartier de Bicêtre, construit grâce à la ténacité de M. Bourneville et sur ses indications, on pourrait presque dire ses plans. Ce fut au prix de beaucoup d'efforts, de démonstrations et de luttes que le Conseil général de la Seine, qui connaissait sa haute valeur et avait été convaincu par ses explications limpides, put arriver à décider cette construction selon ses plans et ses vues. S'il avait trouvé au début, dans la direction de l'Assistance publique de Paris, quelques résistances, il fut au contraire vigoureusement soutenu par elle quand le docteur Peyron en devint titulaire, et il fallut la ferme volonté du Directeur, en même temps que le tenace appui du Conseil municipal, pour forcer le vote du Conseil de surveillance de l'Assistance publique qui montrait une hostilité incompréhensible contre l'hospitalisation des enfants idiots, « non valeurs sociales absolues, disait un de ses membres, dont le retour à l'état normal est peu supposable.... L'augmentation du nombre des lits ne rendra pas un ci-

(1) BOURNEVILLE. — *Assistance, traitement et éducation des enfants idiots et dégénérés*, 1895.

toyen utilisable à prendre parmi les idiots épileptiques ».

C'est en 1877 que le Conseil général de la Seine avait adopté un vœu de sa commission d'assistance, demandant la création pour ces malades d'une section à Bicêtre ; les travaux ne commencèrent qu'à la fin de 1882. Les derniers pavillons furent construits en 1889-91 et aménagés définitivement en 1892. Ce quartier, édifié pour 400 enfants, en contient aujourd'hui plus de cinq cents.

Mais le département de la Seine entretient des enfants idiots dans d'autres établissements. En 1873, le Conseil général avait décidé la transformation de la ferme de l'asile d'aliénés de Vacluse (Seine-et-Oise) en une colonie d'enfants idiots. Les travaux d'appropriation ne furent terminés qu'en 1876. Le nombre des lits n'était que de 116 ; aujourd'hui il s'élève à 141 et doit être porté, quand les agrandissements en cours seront terminés, à 250.

Une section de filles idiotes, ouverte à l'asile d'aliénés de Villejuif en 1894 et dont la population était de 75 enfants a été supprimée en 1898 par l'envoi des plus jeunes malades à la Fondation Vallée et le passage aux adultes des plus âgées.

L'ancienne section d'enfants de la Salpêtrière a été transformée ; elle contient environ 140 filles.

La fondation Vallée, qui porte le nom de son créateur, a été léguée par lui, en 1885, au département de la Seine qui a voté des agrandissements, terminés aujourd'hui. Cet établissement n'est séparé de l'hospice de Bicêtre que par une rue ; il est destiné à recevoir des filles, et a pour médecin le Dr Bourneville dont il complète le service. Depuis les nouvelles constructions la fondation, qui comptait une population de 130 filles, en contient aujourd'hui près de 200.

Les enfants hospitalisés dans le département de la Seine dépassent, actuellement, le chiffre de 1100 ; ce nombre s'accroîtra rapidement car les demandes d'hospitalisation faites par les familles sont de plus en plus nombreuses.

J'ai tiré le plus grand nombre de ces renseignements du beau rapport que M. Bourneville a fait au *Congrès national d'assistance* de Lyon en 1894, rapport qui a eu un grand et légitime retentissement dans le monde spécial versé dans les questions d'assistance et qui aidera certainement à la diffusion des idées que son auteur a soutenues toute sa vie, idées qu'il applique aujourd'hui avec un si glorieux succès.

CHAPITRE III.

Définition.

La définition de l'idiotie et de l'imbécillité n'est pas chose facile, malgré les apparences, et quoiqu'il ne soit pas nécessaire d'être un grand clerc pour établir le diagnostic de ces affections ; la preuve en est que parmi les hommes les plus versés dans l'étude de cette infirmité, aucun n'a pu y parvenir d'une façon nette, précise, comprenant toutes les faces de l'objet à définir.

On a cru, par une imagination romanesque, pouvoir formuler cette définition en s'appuyant sur la théorie de l'atavisme, et on a considéré les idiots comme revenus, par un arrêt dans une des phases normales de leur évolution fœtale, à l'état mental de nos ancêtres : hommes de l'époque de la pierre taillée, anthropopithèques ou pithécanthropus, ou même anthropoïdes. On connaît peu, on peut sans trop de modestie dire pas, l'état mental des anthropoïdes, personne n'a une idée de celui du pithécanthropus, mais il est possible, par des analogies serrées, de concevoir d'une façon assez précise la mentalité des hommes préhistoriques, car nous avons encore des races à leur degré de civilisation, par exemple les Bôchimans du désert de Calahari, les Mincopies des îles d'Andaman, les Australiens et, il y a quelque quarante ans, les Tasmaniens qui étaient dans une période d'évolution sociale et intellectuelle tellement inférieure qu'ils ne savaient même pas allumer le feu qui était conservé par les femmes. Cependant ces sauvages ne sont pas des idiots ; ils ne doivent pas leur infériorité,

quelque profonde qu'elle soit, à des désordres anatomo-pathologiques, ils sont normaux dans leur civilisation précaire, et dans leur pauvreté intellectuelle. D'ailleurs la preuve, et la meilleure, que les sauvages même les plus inférieurs ne sont pas des idiots, c'est que l'on trouve chez eux des idiots ayant les mêmes caractères distinctifs que ceux que nous voyons chez nous.

Langdon-Down d'une part, Lombroso de l'autre, ainsi que ses élèves, se trompent donc quand ils regardent, en s'appuyant sur des apparences d'analogie, les idiots comme des hommes revenus à des types ancestraux disparus ou survivant aujourd'hui dans les races inférieures.

La première définition acceptable de ces dégénérés inférieurs a été donnée par Pinel : « L'idiotisme est l'abolition plus ou moins absolue soit des fonctions de l'entendement, soit des affections du cœur. » Cette définition peut aussi bien s'appliquer à la démence qui d'ailleurs était alors confondue encore avec l'idiotie. C'est Esquirol qui le premier sut faire la différence entre les deux états et fit entrer dans la langue médicale le mot idiotie. Voici sa définition : « C'est un état particulier dans lequel les facultés intellectuelles ne se sont jamais développées ». Définition incomplète, puisque après la naissance, un arrêt de développement, dû à une cause quelconque, peut entraîner l'idiotie.

En 1824, Belhomme, interne à la Salpêtrière, affirma que l'amélioration des idiots est possible et qu'ils sont éducatibles selon leur degré d'infériorité. La définition qu'il donne de cette affection est claire, mais incomplète : « L'idiotie proprement dite est un état dans lequel il y a oblitération des facultés affectives et intellectuelles. » Puis il définit l'imbécillité qu'il considère comme une idiotie moins profonde : « un état dans lequel les facultés

tés ne se sont développées que jusqu'à un certain point, ce qui empêche les individus qui en sont atteints de s'élever au degré de développement intellectuel auquel parviennent ceux qui, placés dans les mêmes conditions, ont le même âge, le même sexe et la même fortune. »

« Il est fâcheux, ajoute-t-il, de changer d'expression pour désigner des nuances d'une même maladie. Le mot idiotie auquel on ajouterait l'épithète complète ou incomplète ne suffirait-il pas ? Cependant, comme le terme imbécillité désigne bien l'impuissance de l'esprit qui empêche l'homme de pouvoir penser, je le conserverai, quoique à regret. »

Je ne vois à reprendre qu'une chose dans les explications de Belhomme, c'est qu'il appelle maladie un état défectueux, une déformation due à des maladies diverses ou à une déviation tératologique. L'idiotie, comme l'imbécillité, sont dues à des arrêts de développement amenés par des causes variées et absolument différentes, que ces deux infirmités soient héréditaires ou acquises.

Dans son mémoire intitulé : *De l'idiotie chez les enfants*, Félix Voisin tenta, lui aussi, de donner cette définition difficile qu'il ne réussit pas à composer d'une façon claire, exacte et complète, malgré son soin évident. La voici : « Dans l'état actuel de la science, l'idiotie pourrait donc être définie : cet état particulier de l'esprit dans lequel les instincts de conservation et de reproduction, les sentiments moraux et les pouvoirs intellectuels et perceptifs ne se sont jamais manifestés, ou cet état particulier dans lequel ces différentes virtualités de notre être, ensemble ou séparément, ne se sont qu'imparfaitement développées. »

Félix Voisin était dominé par son esprit littéraire.

Quand une définition ou une explication l'embarassait, il s'en tirait par une phrase bien ordonnée, solennelle, d'aspect profond, mais en réalité ne définissant ou n'expliquant rien. C'est ce qui est arrivé pour la définition de l'idiotie ; la phrase est belle, bien pondérée, ornée d'un mot qui étonne, mais après sa lecture on est aussi avancé qu'avant. Définition inexacte d'ailleurs, car nous verrons plus loin que l'instinct de reproduction se manifeste chez quelques-uns d'entre eux avec une violence souvent embarrassante.

Séguin aussi a donné sa définition dans le livre qu'il publia avant d'avoir pris le grade de docteur à *University College* de New-York. Toutefois, si Séguin avait été remarquable comme homme d'action et comme praticien pédagogue, s'il avait eu le bon esprit de tirer parti des premières et délicates observations, des inductions serrées du merveilleux penseur Itard, il fut plus faible quand il voulut se lancer dans les conceptions théoriques. Une préoccupation que l'on retrouve partout dans son œuvre, c'est d'abaisser, dans le but probablement de rester seul en vue, les médecins qui avaient posé les premiers principes de la méthode et qui lui avaient donné les conseils qu'il suivit d'ailleurs si fidèlement et si remarquablement. Il semble que pour mieux les atteindre, il essaya, comble d'imprudence quand on n'est pas suffisamment instruit, de ridiculiser les méthodes des philosophes qu'admirait surtout son premier maître.

Lui aussi a voulu définir l'idiotie ; mais, malgré ses prétentions, il a encore bien moins réussi que ses prédécesseurs : « L'idiotie, dit-il, est une infirmité du système nerveux qui a pour effet radical de soustraire tout ou partie des organes et des facultés de l'enfant à l'action régulière de sa volonté, qui le livre à ses instincts et le

retranche du monde moral (1). » Cette définition absurde démontre que Séguin ne savait ce qu'étaient ni les organes, ni les facultés, ni la volonté ; c'est du pur pathos comme toutes les fois qu'il entreprend de sortir de sa pratique pédagogique pour parler physiologie ou philosophie. M. le docteur Sollier, dans son très excellent livre, la *Psychologie de l'idiot*, fait de cette définition l'excellente critique suivante : « L'idiotie semble, d'après
« cela, être la lésion, la cause et non l'effet. De plus,
« cette définition est inexacte : les idiots profonds, com-
« plets, n'ont absolument aucun instinct, et ce n'est en
« tout cas pas la perte de la volonté qui fait d'un enfant
« un idiot, comme il le croit et l'affirme positivement.
« Ne dit-il pas en propres termes : « *L'idiot jouit de*
« *l'exercice de toutes ses facultés intellectuelles, mais*
« *il ne veut les appliquer que dans l'ordre des phéno-*
« *mènes concrets, et encore seulement à ceux des phé-*
« *nomènes concrets comme la texture, la forme, la*
« *saveur, le goût, le son ou telle autre propriété par-*
« *ticulière (et que souvent il apprécie seul) qui sollici-*
« *tent en lui un désir, une manifestation de l'intelli-*
« *gence, de la vie.* » « En vérité, dit M. Sollier, c'est là
« une étrange philosophie que de considérer la volonté
« comme une chose distincte du reste de l'intelligence.
« Ainsi l'idiot pourrait à son gré ne pas l'être si sa vo-
« lonté était assez forte ! Pourquoi alors tout le traite-
« ment de l'idiotie ne consiste-t-il pas à développer cette
« volonté trop faible ? L'idiot ne veut pas parce qu'il ne
« peut pas ; il ne sent pas parce qu'il ne peut pas, et s'il
« ne peut pas, c'est que son cerveau est mal construit et
« insuffisant, qu'il est anormalement et incomplètement
« développé. Plus ce développement cérébral sera défec-

(1) SÉGUIN. *Traitement moral des idiots*, p. 107.

« tueux, plus l'idiotie sera profonde, que ces défec-
« tés soient congénitales ou consécutives à une affec-
« tion survenue après la naissance. »

On ne peut mieux dire.

Quand on a lu attentivement les rapports d'Itard, on se rend facilement compte que tout ce qu'il y a d'excellent dans la pratique de Séguin a été inspiré par ce puissant expérimentateur et par l'excellent observateur, Esquirol. Séguin s'est efforcé de se présenter comme l'inventeur de la méthode que lui avait enseignée le penseur dont il était l'aide encore plus que l'élève. Avant même d'avoir lu les mémoires d'Itard on sourit de la suffisance de cet instituteur, de son dédain pour les maîtres de son temps dont il s'appropriait les pratiques, de ses appréciations aussisaugrenues que prétentieuses de Locke et de Condillac. Les faits intéressants de son livre sont malheureusement trop souvent noyés dans un bavardage dont le pédantisme ne peut effacer la vulgarité. On voit clairement d'où sortent toutes les bonnes idées quand on analyse avec soin l'œuvre de son maître. Autant le travail de Séguin, en dehors de la description excellente de sa pratique et des moyens pédagogiques employés par lui, est plein d'incorrections et de traces d'ignorance philosophique et physiologique, autant il est boursoufflé de vanité, autant les écrits du docteur Itard sont d'une forme correcte, élégante, concise, soutenue par une pensée profonde et des études scientifiques sérieuses. D'un côté, on a affaire à un grand esprit ; de l'autre, on est en face d'un homme habile qui a eu la fortune et, il faut le dire, le courage d'exploiter une bonne idée fournie par un esprit supérieur, mais trop modeste.

Il est vrai que sans l'habile homme, sans l'exploiteur, les hautes pensées du créateur fussent probablement restées à l'état de lettre morte et, par conséquent, sans

application. Il est certain même que, sans l'agitation féconde de l'homme d'action, les travaux du penseur n'eussent jamais été produits. Nous devons donc à Séguin de la reconnaissance pour avoir propagé dans le monde l'idée généreuse qui parlait de la France; mais M. Bourneville, malgré son admiration pour lui, a joué à sa mémoire un bien mauvais tour en publiant les travaux du penseur Itard.

Malgré tout, la gloire de Séguin est faite, et l'opinion qui restera sur son compte sera toujours celle du Dr Ambroise M. Miller : « Le Dr Séguin, de Paris, fut le premier des PREMIERS dans cette œuvre et dans son développement. Tandis que les noms qui l'ont suivi doivent être écrits en lettres d'or, les lettres du sien doivent être serties en diamant. »

Après avoir fait une critique si juste et si scientifique de la définition de Séguin, M. Sollier donne la sienne qui serait excellente si elle ne permettait pas de lui reprocher ce qu'on avait déjà reproché à Pinel, c'est-à-dire de ne pas établir une différence nette entre l'idiotie et la démence. « Pour nous, dit-il, c'est une affection cérébrale chronique à lésions variées, caractérisée par des troubles des fonctions intellectuelles, sensitives et motrices, pouvant aller jusqu'à leur abolition presque complète, et qui n'emprunte son caractère spécial, particulièrement en ce qui concerne les troubles intellectuels, qu'au jeune âge des sujets qu'elle frappe (1). »

Toute la différence donc entre la démence et l'idiotie ne serait que la différence d'âge. Mais alors pourquoi blâmer Pinel d'avoir confondu ces deux états, et féliciter Esquirol d'avoir le premier établi une séparation entre ces deux infirmités.

(1) SOLLIER. *Psychologie de l'idiot*, p. 10.

M. Jules Voisin laisse l'esprit dans le même doute ; doute d'autant plus grand qu'il a établi d'une façon précise et pittoresque la caractéristique de ces états pathologiques. Je vais rapprocher les deux termes de cette contradiction pour la mieux faire saisir. «.... En effet, dit-il, les lésions qui déterminent l'idiotie ne sont pas dues uniquement à l'arrêt de développement cérébral. Il y a chez l'idiot absence ou DIMINUTION des facultés intellectuelles et morales, ou encore perversion de ces facultés, par suite de lésions variées de l'encéphale (1). »

La diminution définitive des facultés intellectuelles chez un être intelligent a bien constitué jusqu'ici la définition de la démence. Les auteurs, en général, considéraient avec Marcé l'idiotie, au contraire, comme due à un arrêt de développement : « L'idiotie, dit Marcé, est un arrêt de développement de l'intelligence lié à un vice congénital ou accidentel de l'encéphale. » C'est bien l'arrêt dans l'évolution anatomique du cerveau dû à une lésion quelconque, qui a limité ses fonctions et empêché l'intelligence de se développer, d'où l'idiotie. Le terme *diminution des facultés intellectuelles*, employé par M. J. Voisin, implique nécessairement l'idée de régression de l'intelligence. Mais, d'après les propres explications de cet auteur, ce serait là de la démence ; démence du jeune âge, sans doute, démence infantile pour la distinguer de la démence sénile, mais non pas de l'idiotie.

Voici, en effet, ce qu'on lit à la page 34 du livre de M. le Dr Jules Voisin : « Jusqu'à Esquirol, idiots et déments semblaient tout un et l'on ne savait les différencier. Cependant, ce sont deux états pathologiques bien différents. — Les facultés intellectuelles, instinctives

(1) Jules VOISIN. *L'idiotie*, p. 66.

et morales ne se sont pas développées chez les premiers, tandis que chez les seconds ces facultés ont paru, se sont développées, puis ont complètement disparu ; les uns n'ont pas possédé, les autres ont perdu, de telle sorte que l'on pourrait dire que l'idiot est un pauvre et le dément un ruiné (1) ».

D'après cette explication même, l'idiotie est toujours un arrêt de développement congénital ou acquis ; aussi, probablement pour expliquer d'avance à la page 34, la contradiction que l'on trouvera à la page 66, M. J. Voisin ajoute au paragraphe suivant : « Il y a des enfants qui ont pu acquérir quelques facultés et qui les ont bientôt perdues. Mais *vu le jeune âge des sujets* (en moyenne de deux et trois ans à sept ans), vu l'impossibilité où ils sont de pouvoir réveiller ou acquérir à nouveau ces facultés, nous leur maintiendrons la dénomination d'idiot. » Or, la disparition, par une lésion quelconque, d'une intelligence ayant existé, c'est bien de la démence ; cet infirme est bien un *ruiné* selon son expression pittoresque. Mais alors pourquoi, encore une fois, signaler l'erreur de Pinel, si entre la démence et l'idiotie il n'y a qu'une différence d'âge ?

Toutefois, dans ces cas d'idiotie acquise, y a-t-il une ruine réelle, ou bien, pour continuer la figure employée par M. Voisin, un commencement de fortune intellectuelle qui a cessé de s'accroître ? Il est évident que lorsque cet arrêt de développement s'est produit à l'âge de deux ou trois ans, et que l'infirmes a atteint l'âge de 17 ou 18 ans, il paraît avoir perdu ce qu'il n'a jamais pu avoir faute d'un développement cérébral normal. D'ailleurs, quand la fonction d'un organe est diminuée, cet

(1) Esquirol avait dit : « L'homme en démence est privé des biens dont il jouissait autrefois, c'est un riche devenu pauvre ; l'idiot a toujours été dans l'infortune et la misère. »

organe perd fatalement par manque à gagner, par diminution des fonctions de nutrition ; si à l'âge de 18 ans, un muscle arrêté dans son développement ne fonctionnait qu'avec l'énergie qu'il avait à l'âge de deux ans, on pourrait croire qu'il a rétrogradé, alors qu'il est resté stationnaire.

Si, en réalité, l'âge établissait seul la différence entre l'idiotie et la démence, la définition toute naturelle serait : l'idiotie est la démence infantile congénitale ou acquise.

Mais je crois qu'on aurait une fausse idée de l'idiotie avec une pareille définition et j'estime celle que M. le Dr Bourneville a donnée, en la considérant modestement comme n'étant pas excellente, bien supérieure aux autres : « L'idiotie consiste en un arrêt de développement congénital ou acquis des facultés intellectuelles, morales et affectives, accompagné ou non de troubles moteurs et de perversion des instincts (1). » Et il ajoute : « En réalité l'idiotie ne constitue pas une entité morbide. C'est la conséquence d'un certain nombre de maladies de l'encéphale, de même que la démence symptomatique est l'aboutissant d'un certain nombre de maladies mentales. »

On voit que le Dr Bourneville, dans sa définition, maintient la différence entre la démence et l'idiotie ; il constate, en outre, que cette dernière infirmité est la résultante de causes diverses et non une entité morbide, ce qui explique la difficulté d'une définition précise. Toutefois, ne serait-on pas plus complet en disant : L'idiotie est un arrêt de développement de l'encéphale qui peut se produire soit dans la vie intra-utérine, soit après la naissance, et avoir pour cause l'hérédité ou une

(1) BOURNEVILLE. *Assistance, traitement et éducation des idiots et des dégénérés*, p. 211.

maladie quelconque ; cet arrêt de développement est caractérisé par l'absence ou la diminution des fonctions intellectuelles, affectives, sensitives et motrices, accompagnée ou non de perversion des instincts.

Au reste, une définition de cette infirmité n'est pas nécessaire pour la faire reconnaître, et la meilleure ne vaudra pas la vue et l'observation de ces malheureux. Non seulement on les reconnaît facilement après en avoir vu, mais encore on les devine à première vue sans avoir lu de définition.

CHAPITRE IV

Classification.

La *classification* de l'idiotie est au moins aussi difficile que sa définition ; la multiplicité des causes, le peu d'identité des manifestations symptomatiques répondant à des lésions semblables ou à des causes identiques, l'absence de signes précis indiquant la possibilité et le degré d'une amélioration, ont rendu la tâche difficile aux pathologistes qui ont étudié cette infirmité.

Séguin a esquivé la difficulté en critiquant la manie des classifications et en prétendant renoncer à en faire une nouvelle après toutes celles qui existaient déjà. Ce qui ne l'a pas empêché de sérier les causes de l'imbécillité symptomatique, sériation d'ailleurs défectueuse et incomplète.

Les pathologistes spécialistes ont à peu près tous tenté d'établir une classification. Pour Pinel (1), l'idiotie est une maladie congénitale qui a pour principaux caractères l'absence des facultés intellectuelles et morales. Il établit trois variétés :

1° Abrutissement, état de dernière abjection humaine, où il n'y a ni sensation, ni sentiment des besoins physiques.

2° La stupidité où on trouve quelques perceptions et, au moins, quelque sentiment des besoins physiques.

3° La bêtise, se distinguant des deux états précédents

(1) PINEL. *Traité philosophique de l'aliénation mentale.*

par quelques fragments d'intelligence, et notamment par la possibilité de parler.

Quant à l'imbécillité elle a un caractère inverse, c'est-à-dire *qu'elle affecte des individus qui ont eu leur raison, et qu'elle va toujours en s'aggravant.*

Ce que Pinel appelle imbécillité est, comme on le voit, la démence ; l'imbécillité qui n'est pas congénitale ne fait pas déchoir une intelligence qui a existé ; elle est due, comme l'idiotie, à un arrêt de développement : l'intelligence est incapable de gagner, elle reste stationnaire dans son infériorité, mais il n'y a pas eu déchéance.

Esquirol qui, lui, ne confondait pas l'idiotie avec la démence, s'était rendu compte de la difficulté de la classification, en raison du peu d'identité des symptômes, des variétés innombrables des formes qui ont fait dire à certains auteurs : il n'y a pas d'idiotie, il y a des idiots. Il a choisi pour critérium une faculté qu'il considérait comme la preuve par excellence de la supériorité de l'intelligence humaine : il estimait que la parole est comme le signe typique de la graduation intellectuelle et son absence ou son altération plus ou moins profonde comme l'indication mesurable d'une plus ou moins grande déchéance de l'intellect, jusqu'à son absence complète.

Etablissant sa classification sur ces bases, il admet dans l'idiotie et l'imbécillité cinq degrés, en commençant par les infirmes les moins inférieurs :

Imbécillité.

1^{er} degré : parole libre et facile ;

2^e degré : vocabulaire plus circonscrit.

Idiotie.

1^{er} degré : l'idiot n'a à son usage que des mots ou des phrases très courtes.

2^e degré : monosyllabes ou quelques cris.

3^e degré : ni paroles, ni mots, ni phrases, ni monosyllabes.

En réalité, cette classification ne classe rien ; depuis le troisième degré de l'idiotie jusqu'au premier degré de l'imbécillité, il y a une échelle ininterrompue dont il est bien difficile de marquer d'une façon assez précise les échelons pour qu'on puisse dire, en voyant un idiot : il est du premier degré de l'idiotie ou du deuxième degré de l'imbécillité. D'ailleurs, l'imbécile du premier degré, lui-même, n'a-t-il pas souvent la parole plus libre et plus facile qu'un homme d'un talent reconnu, quelquefois d'un génie incontesté ? Combien d'intelligences supérieures ne pourraient lutter comme facilité et abondance de parole avec des imbéciles classés sans difficulté, quand on s'en rapporte au degré de l'intelligence, à la faculté de comprendre, de retenir et de combiner.

Il est d'observation générale, d'ailleurs, que chez les individus normaux, la classification du degré de puissance intellectuelle par la plus ou moins grande facilité de la parole exposerait à des erreurs bien grandes. Que de surprises l'on aurait si l'on en faisait la jauge de l'intelligence ; combien de bavards ineptes, combien d'orateurs sans raison, l'emporteraient sur des hommes d'une haute valeur qui sont, non seulement sans éloquence, mais encore presque dénués de la faculté de la parole.

Il est constaté, d'une part, que les microcéphales parlent en général avec abondance, quelquefois avec une volubilité intarissable et assourdissante ; de l'autre, que

les hydrocéphales ont la parole lente, lourde, difficile souvent à exciter, alors que ces derniers, quand toutefois leur hydrocéphalie n'est pas trop profonde, comprennent mieux, retiennent davantage, sont plus intelligents en un mot que des microcéphales bavards.

Esquirol a été entraîné par cette idée que la faculté de la parole distinguant, selon le dicton ordinaire, l'homme des animaux, pouvait aussi distinguer les hommes normaux des imbéciles et les imbéciles des idiots; proposition bien hasardée, sinon ridicule. La classification par le degré de la facilité de parole n'a donc aucune valeur.

Dubois (d'Amiens) établit trois classes :

1^{re} classe : les idiots présentant le plus haut degré d'abrutissement et étant réduits à l'automatisme.

2^e classe : les idiots ne possédant que des instincts.

3^e classe : les idiots possédant des instincts et des déterminations raisonnables.

On peut dire, avec le Dr Sollier, que le terme d'instinct est trop vague et n'établit pas de limites assez précises entre les diverses catégories. On peut ajouter que ce terme d'instinct peut aussi s'appliquer aux idiots de la première classe, car en vertu de quelle force s'exerce l'automatisme qui en constitue un caractère spécial, d'après la définition, si ce n'est pas la force de l'instinct. Enfin, en disant que les idiots qui composent la troisième classe sont des individus possédant des instincts et des déterminations raisonnables, sans mentionner ce qui leur manque, on ne détermine rien, et ces termes peuvent se généraliser sans trop de ridicule. En considérant ce qui se passe autour de nous et en jugeant notre société sans une excessive sévérité, en quoi pourrait-on reprendre un philosophe pessimiste qui dirait : l'homme est un idiot possédant des instincts et pouvant prendre des déterminations raisonnables.

Le Dr Belhomme trouve la classification de Dubois (d'Amiens) trop restreinte : « Il est évident, dit-il, que ce cadre est trop rétréci et ne donne pas toutes les nuances de l'idiotie. » Il s'efforce, pour sa part, de trouver et d'indiquer toutes ces nuances, mais malgré son bon sens et sa conscience il n'y arrive pas. Il divise ces infirmes en cinq catégories :

1° Idiot complet, n'a même pas le sentiment de la conservation ; on est obligé de le nourrir, sinon il mourrait de faim ;

2° L'idiot conserve encore le sentiment très limité de son existence et mange comme une brute ;

3° L'imbécile qui n'obéit qu'à ses instincts, au besoin des organes, et à l'habitude ; mais il n'y a rien d'intellectuel ;

4° A un degré supérieur, il y a quelque acte intellectuel, l'imbécile est susceptible d'actes manuels que l'éducation peut perfectionner ;

5° Le premier degré d'imbécillité est celui dans lequel l'individu agit et raisonne comme tout le monde, est éduicable, mais ne peut arriver au degré intellectuel auquel parviennent le commun des hommes.

La caractéristique de cette classification, c'est que Belhomme considère l'idiot profond comme incapable d'amélioration et de dressage et qu'il est réduit, dans son degré inférieur, à une machine à respirer, et à digérer ce que l'on lui introduit dans le corps et qu'il n'aurait même pas eu l'instinct d'absorber lui-même. C'est, en un mot, un sac à endosmose et exosmose. Cela est peut-être une exagération. De même que dans le degré le plus élevé de l'imbécillité il n'établit pas une limite assez nette entre l'homme normal et l'imbécile quand il dit que cet infirme agit et raisonne comme tout le monde, est éduicable, mais ne peut arriver au degré intellectuel

auquel parviennent le commun des hommes ? Mais quel est ce degré ?... Voilà qui serait intéressant et utile de connaître, mais, sans contredit, fort difficile d'établir.

Félix Voisin, avec son talent habituel, sa délicatesse d'observation, et ses minutieuses recherches de détail, les classe en quatre catégories dont voici le résumé :

1^{re} catégorie. — Idiocie complète, existence végétative ; la respiration et la digestion sont les deux seules fonctions apparentes, les sens sont ouverts, mais ne transmettent pas les impressions du monde extérieur.

2^e catégorie. — Idiots moins maltraités par la nature, mais dangereux pour eux-mêmes et pour la société. Penchants inférieurs fortement développés, facultés intellectuelles et sentiments moraux à peine ébauchés dans leur constitution.

3^e catégorie. — Idiocie qui atteint partiellement l'ensemble des facultés. Cet idiot aura les penchants conservateurs de l'espèce humaine, mais il ne les aura pas tous ; il possédera les sentiments moraux, mais l'un ou l'autre de ces sentiments supérieurs manquera dans sa tête. — Il se fera remarquer par ses facultés intellectuelles et perceptives, mais le nombre n'en sera pas complet. — Il peut répondre à l'instruction et à l'éducation qu'on lui donne, mais aussi il peut succomber aux excitations extérieures.

4^e catégorie. — Au-dessus de ces idiots s'en trouvent quelques autres qui se rapprochent encore davantage de l'homme ordinaire, quoique bien ostensiblement privés de quelques facultés supérieures (comparaison et causalité). Ils ont des sensations fugitives, des sentiments vagues, des penchants déterminés, ils s'excitent facilement (1).

(1) Félix VOISIN, *loc. cit.*

Cette classification, quelque intéressante qu'elle soit, est incomplète et sans mesure. La première et la seconde catégorie correspondent bien à des idiots, mais l'imbécillité ne trouve pas sa place, car la troisième catégorie décrit déjà des dégénérés supérieurs, nombreux dans cette fin de siècle, et vivant au grand air de la liberté.

Morel, peut-être plus sage que les autres théoriciens, fait une classification bien simple, comprenant les divisions les plus apparentes, n'entrant pas dans la recherche de ces différences dans lesquelles on se perd tant elles sont nombreuses, et qui demanderaient une classe spéciale par malade, car les espèces sont fort différentes et changent avec chaque sujet.

Il indique trois grands degrés :

1^o Simple d'esprit ;

2^o Imbécile ;

3^o Idiot.

C'est bien la formule d'un praticien, d'un esprit clair, d'un logicien : il parle de l'infirmes qui se rapproche le plus de l'homme normal pour descendre vers celui qui est le plus profondément déchu. Mais que l'on aille de haut en bas ou de bas en haut, la même difficulté se présente quand on veut établir une classification sur des symptômes souvent si différents pour les mêmes lésions apparentes ou les mêmes causes, ayant quelquefois tant de similitude, quoique produits par des lésions ou des causes absolument différentes.

Une classification n'est bonne que lorsque tous les objets renfermés dans une même classe sont identiques dans tous les cas ; pour qu'elle soit utile, il faut que l'énumération des similitudes et des différences soit complète. En établissant une classification d'après les symptômes de l'idiotie, on fait une œuvre vaine, parce qu'ils varient avec chaque malade et se groupent dans pres-

que tous les cas d'une façon très différente. Quel que soit le soin que le D^r Jules Voisin ait mis à établir la sienne, on peut lui adresser cette objection, car on a d'autant plus de chance de se tromper et de faire une classification où l'imagination joue le grand rôle, qu'on cherche à serrer de plus près l'observation scientifique et à décrire des genres différents. Le D^r Jules Voisin divise l'idiotie en quatre catégories :

« 1^o *L'idiotie complète, absolue, congénitale ou acquise.* — Cette idiotie est incurable. Elle comprend deux degrés : Dans le 1^{er} degré sont les anencéphales et ceux qui n'ont même pas l'instinct de conservation ; dans le 2^e degré, ceux qui ont l'instinct de conservation et certaines habitudes.

« 2^o *L'idiotie incomplète, congénitale ou acquise, susceptible d'amélioration,* qui comprend plusieurs degrés suivant l'existence, l'absence et l'étendue de certaines facultés intellectuelles sensitives ou motrices.

« 3^o *L'imbécillité congénitale ou acquise,* caractérisée par l'existence rudimentaire de toutes les facultés intellectuelles, instinctives ou morales, par la perversion ou l'instabilité de ces facultés.

« 4^o *La débilité mentale,* caractérisée par la faiblesse ou le défaut d'équilibre des facultés ».

Tant que les classifications sont lues sous cette forme aphoristique, elles peuvent paraître exactes, sans toutefois contenter l'esprit tant il y a de mots vagues, indéterminés comme : *certaines habitudes, certaines facultés intellectuelles, sensitives ou motrices.* On met cette absence de précision sur le compte des nécessités de la forme concise. Mais quand on entre dans le détail des explications afférentes à chaque classe, on voit bien que la première impression n'est pas trompeuse, et que,

malgré des efforts considérables et un grand luxe d'explications, tout en réalité reste diffus et confus.

M. le Dr Magnan a donné une remarquable classification des dégénérés. Dans sa première catégorie, il fait un tableau d'ensemble qui indique bien les grandes lignes, tracées par Morel ; les indications sont très générales et n'ont pas la prétention d'être des aphorismes pathologiques délimités. Il divise les dégénérés en trois catégories :

1° *Les déséquilibrés de l'intelligence :*

A. — Le plus inférieur *idiot*. Dans ce cas, le malade reste confiné dans sa moelle. Les centres sensitifs sont eux-mêmes à peine développés. Perceptions presque nulles. Acquisitions très rares.

B. — Les faibles d'esprit, les débiles, les arriérés. Les débiles les plus inférieurs sont appelés *imbéciles*.

C. — Dégénéré supérieur.

2° *Déséquilibrés de la sensibilité, les émotifs.*

... Ces dégénérés qui forment un des groupes les plus intéressants, surtout au point de vue social, ont été qualifiés justement de fous moraux.

3° *Les impulsifs.*

Déséquilibrés chez lesquels la *volonté* paraît plus spécialement lésée.

Je dois faire remarquer que les dégénérés de la première catégorie : idiots, imbéciles, dégénérés supérieurs, peuvent présenter, et présentent même le plus souvent, les phénomènes pathologiques que l'on rencontre dans les deux autres catégories.

Une tentative intéressante de classification symptomatique, prenant pour base une des plus importantes manifestations de l'intelligence, a été tentée par le Dr Sollier. « De même que l'attention, dit-il, est la condition première du développement des premières

connaissances de l'enfant, de même elle est d'une utilité indiscutable dans l'éducation et l'instruction ultérieures. Tous les pédagogues sont d'accord sur ce point. Le rôle de l'attention dans l'éducation est trop connu aujourd'hui pour qu'il soit utile d'y insister ici Nous voulons seulement retenir le fait à l'appui de notre opinion. C'est pour cela que nous avons basé notre classification des idiots, tant au point de vue de leur état actuel, que du pronostic à venir, sur le développement de leur attention. »

Ces considérations expliquent nettement ce qui a dirigé le D^r Sollier quand il a établi sa classification : « Pour nous, dit-il, avant de prendre un point d'appui définitif, nous devons chercher quelle est la clef de voûte du développement intellectuel. Nous pensons la trouver dans L'ATTENTION, et dès maintenant, nous distinguerons ainsi nos trois catégories :

« 1^o Idiotie absolue : *absence complète et absolue de l'attention.*

« 2^o Idiotie simple : *faiblesse et difficulté de l'attention.*

« 3^o Imbécillité : *instabilité de l'attention.* »

Mais l'attention dépend absolument de l'acte de vouloir ; fixer son attention est un fait de volonté, volonté qui d'ailleurs ne peut naître sans des appétences. Sans appétence, pas de volonté. Il n'y a pas d'appétence possible s'il n'y a pas d'impression, si la sensibilité est absente. L'appétence est instable et versatile si l'impression peu profonde est effacée par une impression nouvelle. On voit, en fin de compte, que l'attention est une résultante provenant de la sensibilité qui fait naître les appétences et par elles détermine la volonté.

La classification du D^r Sollier est séduisante par sa

simplicité, mais la base sur laquelle repose son système est mal établie.

Nous préférons dire avec le D^r Bourneville : « Au point de vue *clinique*, la plupart des auteurs reconnaissent les variétés suivantes : idiotie profonde, idiotie simple, imbécillité prononcée, imbécillité simple (fatuité, niaiserie, etc.) ou arriération intellectuelle, ou encore débilité mentale. *Sauf pour les degrés extrêmes, la limite entre chacune de ces variétés est difficile à établir.* On peut distinguer aussi l'*imbécillité morale* ou l'*instabilité mentale* dans laquelle les facultés intellectuelles peuvent être plus ou moins respectées et parfois même indemnes.

« Sous le rapport *anatomo-pathologique*, nous avons l'habitude, quant à présent, de classer ainsi les idioties :

« 1^o Idiotie symptomatique de l'hydrocéphalie ou idiotie hydrocéphalique ;

« 2^o Idiotie symptomatique de microcéphalie ou idiotie microcéphalique due à un arrêt de développement des circonvolutions ;

« 3^o Idiotie symptomatique d'une malformation congénitale du cerveau (porencéphalie vraie, absence du corps calleux) ou d'une malformation pathologique (pseudo-kyste, foyers ocreux, pseudo-porencéphalie, etc.) ;

« 4^o Idiotie symptomatique de sclérose hypertrophique ou tubéreuse ;

« 5^o Idiotie symptomatique de sclérose atrophique :
a) sclérose des deux hémisphères ou d'un hémisphère ;
b) sclérose d'un lobe du cerveau ; *c*) sclérose de circonvolution isolée ; *d*) sclérose chagrinée du cerveau ;

« 6^o Idiotie symptomatique de méningite ou de méningo-encéphalite chronique ou idiotie méningitique ;

« 7^o Idiotie avec cachexie pachydermique ou idiotie

myxœdémateuse, liée à l'absence de la glande thyroïde ;

« 8° Idiotie symptomatique de tumeurs de l'encéphale.

« Il ne s'agit là que d'un essai. Le temps n'est peut-être pas encore venu d'une classification définitive. Toutefois, l'idiotie hydrocéphalique et l'idiotie myxœdémateuse ou symptomatique de cachexie pachydermique ont, dès maintenant, des caractères parfaitement tranchés.

« L'idiotie méningitique ou méningo-encéphalique commence aussi à avoir son tableau clinique moins confus. »

Le Dr Bourneville n'a pas cherché, comme il le dit lui-même, à faire une classification ; c'est un tableau énumératif de toutes les causes organiques qui ont produit la déchéance intellectuelle appelée idiotie, imbecillité, ou débilité mentale, selon son degré de profondeur. Les éléments qui constituent ce tableau anatomopathologique sont si nombreux, si variés et si différents entre eux, qu'on a la preuve évidente, à la simple lecture, d'une part qu'une classification sérieuse est impossible, et d'autre part que les infirmités appelées idiotie, imbecillité, ou débilité mentale ne constituent chacune qu'un groupe de symptômes correspondant à des lésions diverses, mais indiquant avec certitude des altérations des centres nerveux.

CHAPITRE V

DESCRIPTION GÉNÉRALE.

Signes physiques et organiques.

Comme nous l'avons dit avec tous les auteurs, il est impossible de donner une description de l'idiot ; chacun a sa physionomie particulière, chaque sujet demande une peinture spéciale.

Microcéphales, hydrocéphales, myxœdémateux, asymétriques, déformés, inertes, agités, etc., n'ont qu'un point commun dans leur aspect, c'est la stupidité qui éclate dans leur immobilité écrasée ou dans leur agitation incohérente. La bestialité domine dans ce qu'elle a de plus hideux ; tout ce qui fait l'homme, chez l'animal humain, manque : l'absence d'intelligence saute aux yeux.

M. Sollier, dans son beau livre, reproche à Séguin de n'avoir fait de l'idiotie qu'une description négative ; mais c'est en effet ce qui leur fait défaut qui frappe au premier abord dans l'examen de ces infirmes, et la conception de montrer les lacunes qui différencient l'idiot de l'homme sain n'est pas si mauvaise, car c'est bien l'absence de développement qui constitue leur état mental. Le terme de *minus habens*, dont tous se servent, est bien l'expression de cet état.

C'est d'ailleurs par des signes négatifs que les malheureux parents de ces êtres incomplets s'aperçoivent, dès leur âge le plus tendre, du malheur qui les frappe.

Dès les premiers temps de la naissance, dans ce moment où les parents, où la mère surtout ne quitte pas son enfant des yeux, pour ainsi dire, où elle analyse tous ses mouvements, cherche à deviner ses besoins, s'efforce de lui éviter toute souffrance ; dans ces premiers jours où sa pensée est sans cesse arrêtée sur cet être fragile dont chaque progrès est pour elle une joie et chaque cri une douleur, où, dans le désir de faire prospérer cette vie sortie d'elle, son attention s'applique à noter tout changement, toute croissance, comparant le nouveau-né à ceux qu'elle voit, à ceux qu'elle a vus ; à ce moment enfin où l'amour maternel est dans toute son intensité, elle est frappée par certaines différences, inquiétée par une manière d'être qui lui paraît sortir de l'ordinaire. Il lui est impossible de décrire rien de précis, de donner une raison à ses craintes, mais elle est tourmentée parce qu'il lui paraît que son enfant *n'est pas comme les autres*. On a beau lui dire que toutes les bonnes mères ont de ces inquiétudes, c'est en vain qu'on s'efforce de la consoler ou qu'on la raille sur ses terreurs vaines, son inquiétude persiste et les suites démontrent que son œil maternel avait bien vu.

Mais il est des cas où ces préoccupations peuvent s'appuyer sur des indices graves ; quand, par exemple, le premier mouvement instinctif manque chez l'enfant, quand on ne peut lui apprendre que difficilement l'action de téter, ce qui arrive chez beaucoup d'idiots congénitaux. Si chaque fois qu'on leur présente le sein il semble que ce soit une chose nouvelle, si à chaque tentative d'allaitement il faut employer tous les moyens et procédés de la première tétée, on peut affirmer que les inquiétudes de la mère sont justifiées.

D'ailleurs l'attitude générale de l'enfant ne tarde pas à corroborer ces premières impressions. L'inertie du vi-

sage, l'absence du reflet d'impressions ou de volitions leur donne une physionomie particulière. Étrangeté qui s'accroît quand les yeux peuvent fonctionner et commencer leur éducation, car le regard reste vague, ne s'applique pas, ne se fixe pas sur un objet. Les yeux sont ouverts, mais dirigés dans un sens indéterminé, ils ne semblent pas voir, ils ne regardent pas ; ce sont comme des yeux d'aveugle. Cette absence de regard augmente l'étrangeté de la face inerte du jeune idiot.

Les mouvements eux-mêmes, si peu intentionnels qu'ils soient à cette époque de la vie, si peu appropriés à un but défini, ont chez eux un caractère à part, que ces mouvements soient diminués jusqu'à l'immobilité presque complète, qu'ils soient au contraire exagérés dans une incohérence désordonnée et une continuité mécanique. Immobile, il vit comme un végétal inerte ; agité, c'est le mouvement d'un vibron.

A cette attitude, que l'on joigne l'absence des premières manifestations de l'intelligence si bien observées par la mère : que les appétences ne s'indiquent pas ; que le rire, cette première expression de la perception intellectuelle et de la satisfaction, n'apparaisse pas malgré les excitations habiles des personnes habituées à donner des soins à la première enfance, et l'on comprendra combien, dès les premiers mois de sa vie, les parents d'un enfant si différent des autres doivent être préoccupés et tourmentés. Ce sont là, en effet, des signes qui ne trompent pas une personne expérimentée.

Bientôt, d'ailleurs, il est facile de constater que le développement intellectuel ne suit pas la marche normale, et à cette constatation désolante viennent se joindre les déficiences physiques que l'on appelle les stigmates de la dégénérescence. Si, dès les premiers temps de la naissance, l'attention est assez peu éveillée pour qu'on

ne les remarque pas, à mesure que le temps s'écoule, ils s'accroissent assez pour ne pouvoir passer inaperçus. Le crâne est déformé sans qu'il y ait toutefois, comme Esquirol l'a fait remarquer, de déformation propre aux idiots.

Tantôt il est petit (microcéphalie), quelquefois d'une petitesse extrême ; la face gardant le volume normal, l'absence de calotte crânienne et de menton produit souvent un profil pointu qui rappelle une tête d'oiseau. Tantôt il est d'un volume dépassant la normale quelquefois jusqu'à l'énormité, faisant paraître, par le fait de son excessif développement, le visage comme diminué, et la racine du nez comme déprimée, surtout quand les bosses frontales sont très développées, soit également, soit inégalement.

Les formes les plus différentes et les plus opposées se montrent chez ces malheureux infirmes : le crâne est dit acrocéphale quand il est en pointe ; platicéphale quand son sommet est aplati ; plagiocéphale lorsqu'il est asymétrique et présente la déformation oblique ovulaire ; scaphocéphale quand il est en carène. Toutes sortes de déformations accessoires viennent s'ajouter à ces différentes formes ; elles sont si nombreuses, si variées, si imprévues, qu'il est impossible de songer, non seulement à les classer, mais même à les énumérer.

La face, comme le crâne, présente des déformations nombreuses, des stigmates ; elle est asymétrique, offrant très souvent du prognatisme ; les os malaires sont inégalement saillants, le visage paraissant ainsi écrasé d'un côté ; le nez est dévié ou aplati ; le menton est fuyant jusqu'à disparaître ou présente une saillie extrême rappelant la mâchoire inférieure du bouledogue ; les dents sont irrégulièrement plantées, souvent saillantes en

avant, macrodontiques ou microdontiques, quelquefois ces deux variétés existant sur le même maxillaire, irrégulières, striées, etc. ; la première et la seconde dentition étant généralement tardive, comme madame Sollier l'a démontré.

La *voûte palatine* elle-même présente une déformation caractéristique ; elle est en ogive ; quelquefois, au contraire, elle est aplatie et plafonne. La bouche est généralement grande, aux lèvres épaisses ; elle est presque toujours entr'ouverte et de plus en plus à mesure que l'on descend vers les idiots les plus inférieurs, laissant paraître une langue épaisse et rougeaude et s'écouler par les commissures des lèvres une salive qui baigne le bas du visage.

Les *oreilles* sont souvent énormes, inégales, dissemblables, mal ourlées, à pavillon écarté du crâne, à lobule adhérent, quelquefois sans lobule. Morel considérerait la déformation de l'oreille comme un signe très important, comme un stigmatte caractéristique.

Les *yeux* sont le plus souvent trop rapprochés du nez, quelquefois, au contraire, ils laissent entre eux un intervalle énorme ; ils présentent du strabisme, de la cécité, du nystagmus, etc. L'iris est souvent mal formé, l'inégalité pupillaire est très fréquente. Le regard est vague, indécis, ne se fixe pas, caractérisant, par conséquent, dit M. Sollier, le défaut d'attention du sujet.

M. Jules Voisin indique « un défaut de proportion plus ou moins accentué. Les membres supérieurs sont en général trop grands pour le corps, ce qui donne une certaine ressemblance avec le singe. Du côté des doigts, on observe fréquemment de la syndactylie ou de la polydactylie. »

Enfin M. Bourneville a constaté des anomalies fréquentes des organes génitaux chez les garçons : cryp-

torchidie, hypospadias, verge en massue. M. Jules Voisin a étudié, à ce point de vue, les idiots de son service de la Salpêtrière : il attribue à la masturbation toutes les déformations constatées par lui.

Bien entendu, tous les idiots ne portent pas ces stigmates que l'on trouve presque toujours chez les congénitaux ; et chez ces derniers, d'ailleurs, tous les stigmates ne sont pas nécessairement réunis à la fois. Dans l'idiotie acquise, si l'expression du visage a disparu, si des attitudes étranges sont nées, les déformations du squelette n'existent pas, non plus que celles des oreilles, du nez, des yeux et de la bouche ; quelquefois même ils présentent non seulement un crâne et un visage réguliers, mais encore une physionomie qui est loin de répondre à leur misérable état cérébral, physionomie qui peut être agréable, parfois même souriante, comme l'avance M. Jules Voisin, mais d'autant plus trompeuse que certains spécialistes considèrent l'idiotie acquise comme ne pouvant s'améliorer.

Ces malheureux sont idiots, parce que les malformations ou les déformations de leur système nerveux ne leur permettent pas de connaître. Non seulement la perception des impressions reçues par les sens ne se fait pas chez eux ou est grandement atténuée, mais encore la sensibilité organique est diminuée, ou n'existe même pas pendant de longues années, ne parvenant à s'établir qu'après un travail d'éducation très long et très patient. Et ce ne sont pas les organes des sens qui sont défectueux ; ils sont le plus souvent absolument normaux et si l'impression n'est pas transmise, c'est qu'il n'y a rien pour la recevoir ; l'organe central de l'intelligence, les centres nerveux sont altérés et fonctionnent mal. Séguin se trompait du tout au tout quand il écrivait : l'idiotie est une intelligence mal servie par des organes ; ce sont

au contraire des organes sains, mal servis par des centres nerveux défectueux, par les organes de l'intelligence mal développés ou lésés. La démonstration en est faite par le traitement même que l'on fait subir aux idiots : les sens le plus souvent sont bien organisés, l'instrument est bon, mais le récepteur est inerte. C'est comme un excellent appareil photographique dans lequel on introduit une plaque insensible ou peu sensible. Avec cette différence, toutefois, que la sensibilité du cerveau de l'inférieur peut se réveiller par des soins, et une gymnastique appropriée. Mais il n'y a pas que les impressions données par les sens qui ne soient pas perçues ; la sensibilité élémentaire, pour ainsi dire, que l'on rencontre dans les animaux les plus inférieurs, la sensibilité organique est elle-même sinon éteinte chez quelques sujets, tout au moins endormie et difficile à réveiller, d'où la disposition ou la modification des réflexes qu'elle commande et par conséquent des instincts, la mémoire organique héréditaire.

L'instinct de nutrition n'existe pas chez les idiots les plus profonds. Nous avons vu que dès les premiers jours de leur existence, l'action de téter est souvent difficile à établir, quand on peut l'établir ; la mère s'efforce de réveiller cet instinct, introduit le mamelon de son sein dans la bouche de l'enfant inerte, fait couler du lait qu'il avale par un mouvement réflexe, mais il ne prend pas le sein et ne suce pas. Ce serait la mort à courte échéance si on ne remplissait pas sans cesse sa bouche de lait.

La sensibilité organique manque certainement ou est au moins diminuée, et la mémoire héréditaire de la fonction de l'alimentation est absente. Ce n'est pas seulement dans le jeune âge que l'on trouve l'absence de cet instinct primordial. Des idiots, même d'un âge avan-

cé, mourraient de faim si on ne les alimentait comme on alimente une machine. Ils ne savent pas manger, chez certains même rien n'indique qu'ils sentent la faim. M. Bourneville a rapporté des exemples très remarquables de jeûnes quelquefois prolongés.

Toutefois, l'instinct de la nutrition est le premier qui se réveille ; quelquefois c'est le seul qu'ils peuvent manifester. « Chez beaucoup d'idiots, dit Griesinger, la seule chose qui paraît mettre un peu leur esprit en mouvement, c'est de manger. Les idiots les plus profonds ne manifestent ce besoin que par de l'agitation, des grognements ; ceux chez qui la dégénérescence est moins profonde, remuent un peu les lèvres, ou bien ils pleurent jusqu'à ce qu'on leur donne quelque chose. C'est ainsi qu'ils expriment qu'ils *veulent* manger. »

Mais tous ceux chez qui cet instinct existe sont dominés par lui. Ce n'est pas de la gourmandise, c'est de la voracité ; ils se précipitent sur la nourriture, s'emparent de tout ce qui est à leur portée, se remplissent la bouche à pleines mains, et mangeraient ainsi indéfiniment, n'ayant pas le sentiment de la réplétion, et allant jusqu'à la régurgitation que quelquefois ils réavalent. Il est peu de spectacle plus ignoble.

On a attribué à tort à de la perversion du goût chez ces idiots profonds, ce qui n'est que cette frénésie de manger sans cesse de tout ce qu'ils trouvent pouvant se mâcher et s'avaler, depuis les débris de cuisine, les restes souillés de la table, jusqu'à des excréments, et souvent les leurs.

On pourrait dire que dans le degré le plus bas de l'idiotie l'instinct de l'alimentation, l'instinct primordial lui-même fait défaut, et que lorsque cet instinct existe chez un idiot profond, c'est la voracité démesurée et insatiable. La gourmandise, c'est-à-dire le choix et la pré-

férence dans la gloutonnerie, est déjà la marque d'un cerveau moins défectueux et plus éduicable.

Chez les idiots complets, quelques-uns présentent du mérycisme ; le repas fini, ils font remonter les aliments ingérés qu'ils remâchent et réingurgitent comme de véritables ruminants. M. Bourneville a remarqué que cela se présente souvent quand l'idiot vient de manger un plat dont il est friand.

D'autres sensations organiques font défaut chez les idiots profonds. Tous sont gâteux et paraissent ne pas éprouver la sensation du besoin de la défécation ou de la miction. Comme chez l'enfant au maillot, rien n'indique chez eux que la sollicitation de la nature soit perçue, ou que l'acte est accompli. Leur intelligence étant fermée, ils restent à l'état de la première enfance qui, dans les conditions normales, est assez rapidement corrigé par l'éducation. Séguin attribuait l'incapacité de retenir les déjections alvines, les urines, la salive, à l'absence de volonté : « Ces incapacités (1), dit-il, beaucoup plus graves que les précédentes, résultent de l'absence de volonté appliquée aux fonctions des appareils nerveux qui dirigent la myotilité de ces appareils, ou sont le signe d'une mollesse considérable des tissus, et, comme telles, il est parfaitement inutile de chercher à les combattre directement et isolément. » La volonté joue évidemment un grand rôle dans la suppression du gâtisme de la première enfance, puisque c'est par l'éducation qu'on le corrige et que l'on apprend aux jeunes enfants à commander à leurs sphincters ; mais l'absence de la volonté n'est pas la seule cause du gâtisme ; la sensibilité générale est atteinte, les sensations organiques, comme les autres, sont diminuées, et quelque-

(1) SÉGUIN. *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots*, p. 151.

fois n'existent pas. Le gâtisme chez des enfants qui ne sont pas idiots, le gâtisme urinaire surtout, qui n'est pas rare, ne tient pas seulement à l'absence de volonté, puisque à l'état de veille l'urine est maintenue dans la vessie par le sphincter vésical ; ce n'est que pendant le sommeil qu'a lieu la miction involontaire. Est-ce dû à une absence de sensibilité produite par le sommeil, le sommeil enlève-t-il cette mémoire organique locale qui fait que les sphincters une fois habitués se contractent par action réflexe ? Là est la difficulté de l'explication. Ce qui se passe chez les animaux, toutefois, nous ferait penser que, même en dehors de l'éducation donnée à l'enfant, un degré de croissance arrive où la contraction des sphincters se fait comme une fonction, comme les contractions de l'estomac, comme les contractions des muscles intestinaux, comme le travail musculaire de la respiration. Tous les petits animaux à la mamelle sont gâteux, et les observateurs n'ont jamais remarqué que la mère ait obtenu la rétention des matières excrémentielles par une éducation quelconque. Dans le gâtisme persistant, il y a donc un élément de plus que l'absence de volonté ; la sensibilité organique étant absente ou diminuée, le mouvement réflexe qui commande la contraction du sphincter ne se produit pas. Cela tendrait à prouver, d'ailleurs, que le relâchement des sphincters pendant le sommeil, en particulier celui du col de la vessie, est un signe de dégénérescence.

Si la sensibilité organique paraît obtuse, la sensibilité tactile n'est pas plus développée ; on peut même se demander, dans certains cas, si elle existe. Cette diminution de la sensibilité tactile est générale, non seulement en ce qui concerne le tact, l'organe de la connaissance, mais encore en ce qui concerne le tact organe de la sensation de la douleur. Les idiots profonds sont le plus

souvent analgésiques. Ils se déchirent, s'écorchent, se mutilent, sans avoir l'air d'éprouver la moindre sensation désagréable ; Esquirol rapporte le cas d'une petite idiote qui, par un grattage constant de la joue, par l'intérieur de la bouche, avait fini par la perforer. M. Sollier raconte qu'un de ces infirmes s'était déchiré la joue jusqu'à l'oreille, sans manifester la moindre sensation douloureuse ; MM. Bourneville, Jules Voisin ont cité des cas nombreux d'auto-mutilation ne paraissant occasionner aucune souffrance ; on a vu de ces infirmes saisir des tisons ardents, et les tenir sans paraître sentir les horribles brûlures de leur main ; on a cité des femmes qui n'ont éprouvé aucune douleur pendant le travail de l'accouchement.

Fait remarquable, il y a des idiots qui, à côté de cette insensibilité tactile, paraissent avoir du plaisir à toucher indéfiniment un objet donné ; l'un c'est un œuf en bois destiné à repriser les bas qu'il caresse et tourne sans cesse dans sa main ; l'autre c'est une clef qu'il porte sans se lasser et d'un mouvement perpétuellement le même dans sa bouche, sur son nez, sur son front ; d'autres c'est du papier, un morceau d'étoffe, etc. Est-ce réellement une sensation agréable qui le fait persister dans ce même mouvement, n'est-ce pas plutôt un tic, comme celui de se frapper les cuisses avec les mains, de se tapoter le nez avec l'index, de se gratter un point du visage jusqu'au sang ? C'est à tort que Séguin appelait cette taction répétée : excès de sensibilité tactile ; c'est tout au plus, quand la sensibilité tactile existe, une sensation agréable soit par le poli de la surface, le froid du fer, la mollesse d'une étoffe ; mais bien plus encore qu'une sensation de plaisir, cela me paraît être de l'automatisme, un mouvement inconscient, un tic.

On comprend facilement, après avoir constaté l'obseu-

rité des sensations et l'insensibilité à la douleur chez ces infirmes, qu'ils peuvent subir les maladies ordinairement douloureuses et mourir sans accuser aucune souffrance.

Le *sens musculaire*, disent les auteurs, est peu développé et quelquefois nul. La première manifestation du sens musculaire chez l'enfant normal est sollicitée par l'instinct d'alimentation : c'est l'action de têter. Or nous avons vu que le premier mode de préhension des aliments, la succion du sein de la mère, est un instinct qui manque souvent aux idiots, et que l'on est obligé dans ce cas de porter le lait dans la bouche du nourrisson pour qu'il puisse s'alimenter. Or ce premier mode de préhension des aliments, qui reste le seul chez les animaux, continue quelquefois longtemps chez ces idiots à ne pas s'exercer ; après s'être efforcé de leur faire prendre le sein de leur nourrice et avoir réussi à les faire têter, il faut leur apprendre à manger, à mastiquer la nourriture, comme on s'efforcera de leur apprendre à contenir leurs déjections, à se servir de la main et à marcher.

Naturellement celui qui n'a pas eu l'instinct de la préhension des aliments par la bouche ne peut avoir l'instinct de la préhension par la main. L'enfant ne saisit que pour porter à la bouche, c'est l'automatisme de l'instinct d'alimentation. Dans l'ordre des primates, la main est, pour ainsi dire, l'avancée des mâchoires, comme la trompe pour l'éléphant ; la première fonction de la main est le service de la nutrition. Quand les idiots savent manger, quand la faim se fait sentir et entraîne l'appétence de la nourriture, l'instinct de préhension des aliments naît de lui-même ou est facile à suggérer. C'est bien lentement et avec des soins patients et incessants qu'on leur apprend, quand on y arrive, à se servir de la cuiller ou de la fourchette ; longtemps, sinon toujours

pour quelques-uns, la main saisit les mets dans l'assiette, les porte à la bouche, souvent maladroitement, sans direction mesurée, se barbouillant la figure, répandant les liquides sur les vêtements, donnant enfin le spectacle le plus répugnant.

On peut dire que dans la vie physiologique l'action de la jambe est le complément de l'action de la main et du bras. Dans la préhension, la jambe se portant en avant allonge le bras, pour ainsi dire, et permet à la main de saisir plus loin. On comprend que là où la main ne sait pas saisir pour satisfaire l'instinct de l'alimentation, la jambe est encore moins propre à fonctionner, et moins apte à se porter en avant, puisque cette aide n'est pas sollicitée par le besoin d'allonger le bras pour la préhension.

Aussi a-t-on remarqué chez tous les idiots un retard plus ou moins considérable dans l'établissement de la fonction de la marche ; ce n'est qu'à dix-huit mois, deux ans, quelquefois trois et plus qu'avec beaucoup de soins, de peine et de tenacité on arrive à leur apprendre à se tenir debout et à marcher. Dans certains cas on n'y arrive jamais.

Mais si on voit de ces infirmes rester inertes dans leur fauteuil, dans leur lit, végétant dans l'insensibilité, l'immobilité et le mutisme, on en voit d'autres, et même le plus grand nombre, agités de mouvements incohérents et sans but, se reproduisant sans cesse, rythmés, pour ainsi dire, de véritables tics. Ils se balancent d'avant en arrière ou d'un côté à l'autre toujours dans le même plan et avec la même activité ; ils font des mouvements de rotation de la tête, ou de balancement antéro-postérieur, toujours avec la même vitesse et les mêmes intervalles, accompagnés soit du même geste du bras, soit du même cri rauque et cadencé. Ils frappent leurs

cuisses de leurs mains, se frottent les jambes, grattent leur visage d'un mouvement mécanique indéfiniment le même ; comme les petits enfants ils tétent leur langue, le linge de leur vêtement ou de leur couche, sucent leur pouce, lèchent des cailloux, des fragments de porcelaine, du fer, toujours d'un mouvement automatique et que rien n'arrête. Quelquefois, pris comme d'une exaspération du besoin de mouvement, ils s'agitent avec frénésie, marchent, courent, montent, descendent, frappent, mordent, brisent ce qu'ils peuvent saisir, tout cela avec la même incohérence, sans l'ombre d'une raison, sans une cause déterminante quelconque. C'est pour les mouvements des membres et du corps la même insatiabilité que pour l'action de manger.

Chez l'idiot profond l'instinct sexuel n'est pas, ou est peu développé, ce qui peut s'expliquer dans bien des cas par le défaut de développement des organes génitaux. Mais il se montre de plus en plus vivace chez ceux qui sont éducatibles.

On peut souvent considérer la masturbation de l'idiot profond, mâle ou femelle, comme un mouvement automatique, comme un tic ; moins les sujets que l'on observe sont dégradés, plus on constate que l'instinct de sexualité vraie se montre et cherche à s'assouvir par tous les moyens. C'est chez les imbéciles que l'émotion sexuelle apparaît au plus haut point intense, impulsive, perversie ; c'est chez eux qu'existent à son plus haut degré la frénésie de la masturbation, le plus souvent à deux, les pratiques habituelles de la sodomie, etc. ; c'est chez eux que se rencontrent la plupart de ceux qui commettent des crimes monstrueux sur de jeunes enfants, sur des vieilles femmes, même sur des cadavres.

Les sensations fournies par les sens, sources de la connaissance, n'étant pas perçues, il est compréhensible que le sentiment de la préservation ne puisse exister chez les idiots profonds. Si celui qui saisit un tison ardent n'a pas la sensation de la brûlure, si celui qui s'est coupé n'a pas la sensation de la douleur, comment peut-il savoir et comprendre qu'il court un danger en saisissant de nouveau un objet en feu ou une lame tranchante? Nous avons vu que le premier des besoins, celui de l'alimentation, n'éveille pas chez quelques-uns la moindre activité instinctive ; *a fortiori* ne peuvent-ils chercher à éviter des dangers ou des souffrances dont rien ne les avertit, ou qu'ils ne ressentent même pas quand ils sont atteints. Certains idiots profonds et analgésiques ne peuvent avoir l'instinct de conservation ; chez les imbéciles, au contraire, dont la sensibilité est normalement développée, la peur du danger est poussée jusqu'à la pusillanimité la plus folle ; si les idiots profonds sont incapables, dans leur insensibilité et leur inertie intellectuelle, de se rendre compte qu'un danger les menace, les imbéciles, de leur côté, ne raisonnent pas assez pour ne pas en voir partout.

Il faut mentionner cette idiotie particulière due à l'absence de la glande thyroïde, affection que Bourneville a dénommée *idiotie myxœdémateuse* et qu'il a si nettement décrite et délimitée. Elle se caractérise par le nanisme, la persistance de la fontanelle antérieure, des déformations rachitiques, l'hypertrophie du tissu adipeux, surtout dans certaines régions et en particulier à la région du cou ; la peau est glabre, rugueuse, sèche, ichthyosique par places, le plus souvent eczémateuse, offrant une couleur blanche, blafarde, comme cirreuse. Leur tête volumineuse est comme souflée,

leurs cheveux raides comme des crins, leur front bas et étroit, leur nez camard et écrasé, leurs yeux aux paupières bouffies, violacées et à peine séparées, le menton effacé, le prognathisme accentué, la langue énorme sortant ordinairement entre les mâchoires entrebâillées présentant des dents cariées et irrégulièrement implantées ajoute le hideux à l'hébétude de leur physionomie. Placez sous cette tête un corps réduit, au thorax déformé, au ventre proéminent acuminé par une hernie ombilicale ou dominant des hernies inguinales, le tout accompagné par des bras déformés et soutenu par des jambes torses, et vous aurez l'aspect général de l'*idiot myxœdémateux*. On peut considérer comme caractéristique de l'idiotie ou de l'imbécillité myxœdémateuse l'indifférence sexuelle et l'absence d'onanisme.

« Chez aucun d'eux, toutefois, dit Bourneville, nous n'avons observé les caractères de l'idiotie profonde, tels qu'ils se rencontrent, par exemple, dans l'idiotie symptomatique de méningite, de sclérose ou d'un arrêt de développement congénital du cerveau. Ils n'ont pas de tics, ne grimacent pas, ne se balancent pas, ne grincent pas des dents, ne poussent pas de cris. Ils sont susceptibles d'attention ; ils ont de la mémoire à un certain degré ; ils deviennent propres, parviennent à manger à peu près seuls. Leur caractère est doux ; ils semblent susceptibles d'affection (1) ».

Il est impossible, au milieu de toutes ces dégradations, de constituer un type d'idiot ou d'imbécile ; chacun d'eux a sa physionomie particulière, ses déchéances

(1) *Compte-rendu* de Bicêtre pour 1880, p. 16 ; — *Ibid.* pour 1886, p. 3 ; — *Ibid.* pour 1888, p. 3 ; — Association française pour l'avancement des sciences. Session de 1889, p. 837 ; — *Compte-rendu* de Bicêtre pour 1889, p. 51 ; — *Ibid.* pour 1890, p. 206 ; — *Ibid.* pour 1891, p. 31 ; — pour 1894, p. 92 ; — pour 1895, p. 167 ; — pour 1896, p. 134.

personnelles, ses stigmates plus ou moins accentués, combinés de différentes façons, telle déformation ne se rapportant pas nécessairement à telle ou telle forme d'idiotie ou d'imbécillité, n'en constituant pas, par conséquent, un caractère spécial. Toutefois, dans les formes générales on trouve de vagues similitudes. Les idiots profonds, par exemple, dont la guérison est impossible, dont l'amélioration est difficile, quand on peut l'obtenir, offrent souvent des caractères à peu près semblables : gâteux, inondés de bave, ne pouvant marcher, ne quittant par conséquent ni leur lit, ni leurs chaises, ne mangeant pas sans aide, ou, s'ils y arrivent, se servant de leurs mains, ils sont généralement d'une taille petite, mal proportionnée, d'un aspect lourd, massif, bestial ; la stupidité éclate dans toute leur allure, dans leurs mouvements, dans leurs rares gestes, dans leur cri rauque ; immobiles, comme inertes, ou secoués d'un mouvement automatique, ils offrent à la vue un visage aux traits épais, tombants, comme vieillis, à la peau glabre, plissée, souvent blafarde, comme infiltrée.

Les idiots capables d'être améliorés, quoique portant les stigmates les plus marqués et le même air de stupidité profonde, ne sont plus gâteux, savent se servir de la cuiller et du verre, mais n'en sont pas moins d'une saleté repoussante, se vautrent, salissent leurs vêtements avec leurs aliments, avec leur bave, prononcent à peine quelques mots qu'ils répètent à satiété.

Dans un degré moins profond, et parfois chez les *microcéphales*, l'inertie écrasée est remplacée par une agitation incohérente qui leur donne encore davantage les allures simiennes dues à leur contexture crânienne, au rictus de leur visage, au clignotement de leurs yeux, à leur façon de se tenir et de marcher, la tête et

les épaules en avant, les bras ballants, etc. Très bavards, ils ont dans leur langage la même incohérence que leurs gestes, et leurs paroles ont la même inutilité. Méchants, sournois, brutaux, il faut se méfier d'eux, car ils sont capables souvent de frapper au moment le plus imprévu. Dans ce très vague dessin rentrent toutes les catégories d'idiots, hydrocéphales, microcéphales, myxédémateux.

Les *imbéciles* diffèrent des idiots par leur aspect général. Le corps est souvent bien proportionné, quelquefois élégant ; quoique plus petit et asymétrique, le crâne ne donne pas ce caractère étrange que l'on rencontre chez le microcéphale. On sent néanmoins à leur vue une impression qui est fournie par la vague perception de l'insuffisance mentale. D'ailleurs, leur contenance, leurs allures, le port de leur tête et les rictus de leur visage indiquent une vanité sans bornes et des instincts vicieux et méchants. Tyranniques avec les faibles, ils sont lâches avec les forts, capables de toutes les injustices et de toutes les mauvaises actions. Dénués de sens moral, incapables de l'acquérir, ils traversent la vie ne pensant qu'à satisfaire leurs instincts de plaisir par tous les moyens possibles, se livrant à toutes les débauches et capables de toutes les perversions sexuelles.

Voici bien succinctement le tableau écourté des signes physiques et organiques de l'idiotie et de l'imbécillité ; mais, je le répète, aucune description quelque minutieuse qu'elle puisse être, ne peut remplacer la vue pour la connaissance de ces infirmes.

CHAPITRE VI

Signes intellectuels.

« L'idiot type, a dit Séguin (1), est un individu qui ne sait rien, ne peut rien, ne veut rien, et chaque idiot se rapproche plus ou moins de ce summum d'incapacité. »

Dans la description de ce type idéal, Séguin a oublié une défectuosité, la principale, celle d'où découle l'incapacité de savoir, de vouloir et de pouvoir ; c'est l'absence de la sensibilité sans laquelle il n'y a ni réflexes, ni connaissance, ni volition par conséquent.

Il attribue à l'absence de volonté cette déchéance profonde de l'idiot : « Il ne lui manque, dit-il (2), aucune faculté intellectuelle, mais il n'a pas la liberté nécessaire pour appliquer ses facultés dites intellectuelles à l'ordre des phénomènes moraux et abstraits ; il lui manque la synergie, la spontanéité d'où jaillit la volonté morale.

« L'idiot jouit de l'exercice de toutes ses facultés intellectuelles, mais il ne *veut* les appliquer que dans l'ordre des phénomènes concrets... »

Il suffit d'avoir vu des idiots, sans même être obligé de pousser bien loin l'analyse, pour constater que les facultés intellectuelles leur manquent, contrairement à ce qu'avance Séguin, et que c'est l'absence de sensibilité et d'intelligence qui est la cause immédiate de

(1) SÉGUIN. *Traitement moral des idiots*, p. 107.

(2) SÉGUIN. *Ibidem*, p. 169.

l'absence de volonté. L'idiot n'a pas l'intégrité de son intelligence, parce que son cerveau est anatomiquement défectueux. Que cette défectuosité soit due à un arrêt de développement avant ou après la naissance, qu'elle provienne d'une maladie intercurrente, le cerveau ne fonctionne pas normalement, et l'intelligence qui constitue sa fonction, comme la digestion constitue la fonction de l'estomac, est défectueuse par cela même.

Les lésions cérébrales que l'on rencontre dans l'idiotie sont variées et innombrables ; il n'y en a pas de caractéristiques, pas plus que pour les déformations crâniennes. Rien que leur énumération démontrera que de pareilles défectuosités des centres nerveux rendent impossible leur fonctionnement normal, et qu'il n'est pas nécessaire de chercher des raisons métaphysiques pour expliquer l'altération ou la disparition des fonctions intellectuelles.

Ces lésions peuvent porter sur la totalité ou seulement sur une partie de l'encéphale. Et d'abord, d'après M. J. Voisin, le poids moyen est diminué. « ... Le poids moyen de l'encéphale d'adulte (25 à 70 ans), dit cet auteur, étant de 1350 gr... vous verrez que le poids de la masse encéphalique est plus souvent diminué chez les idiots pour qui la moyenne est de 1220 gr... » (1). Pour l'idiotie, plus encore que pour tout autre cas, la moyenne du poids du cerveau n'a aucune signification. Les différences sont tellement considérables, les divers poids tellement éloignés entre eux que leur moyenne ne représente rien et devient une indication sans nulle portée. On a observé des cas liés à l'hypertrophie du cerveau, cas rares, il est vrai, et que l'on ne peut distinguer, sur le vivant, de l'hydrocéphalie (?) ; moins rarement on a

(1) J. VOISIN. *L'Idiotie*, p. 55.

trouvé l'hypertrophie partielle des circonvolutions, sclérose hypertrophique, ou sclérose tubéreuse de Bourneville rencontrée quelquefois sur les idiots épileptiques, hémiplégiques ou non.

La *microcéphalie* est une lésion que l'on observe assez ordinairement ; elle est quelquefois excessive, improbable même. On a vu le poids du cerveau microcéphale descendre jusqu'à 600 gr. ; or, comme Briquet, Baillarger, Delasiauve, etc., ont trouvé des cerveaux hypertrophiés pesant 1300, jusqu'à 1460 grammes, chez des idiots de trois ou quatre ans ; il est évident que sur des différences aussi énormes, une moyenne ne peut rien indiquer.

Le plus souvent, la microcéphalie est due à un arrêt de développement survenant dans la vie intra-utérine ; quelquefois c'est après la naissance que cet arrêt de développement se produit, portant sur l'encéphale, partant sur la boîte crânienne.

Les lésions du cerveau, dans la microcéphalie, sont innombrables : petitesse de l'organe dans son entier, présentant comme la réduction du cerveau normal ; atrophie des lobes antérieurs ; atrophie d'un seul lobe ; arrêt de développement du cervelet, du corps strié, de la couche optique ; dépressions par places ; circonvolutions peu développées ; absence du corps calleux, du septum lucidum, de la voûte à trois piliers, du corps frangé ; induration d'une ou plusieurs circonvolutions, de la substance blanche ; substance grise diminuée d'épaisseur ; rétrécissement des ventricules latéraux ; porencéphalie vraie (anomalie congénitale due à un arrêt de développement, caractérisée par une absence complète d'une partie des circonvolutions et du centre semi-ovalaire établissant une communication entre le ventricule latéral et l'espace sous-arachnoïdien) ; pseudo-

porencéphalie (destruction amenée par un trouble de la circulation pendant la vie intra-utérine); atrophie ou induration sur certains points, consécutives à de l'encéphalite, tantôt diffuse, tantôt en foyers, etc.

Comme on le voit, il n'y a aucune lésion propre à l'idiotie, mais il est de toute évidence, après cette énumération, qu'avec de telles déficiences cérébrales, l'intelligence ne peut être que diminuée ou abolie.

L'intelligence ne peut exister sans la perception. Or « la perception n'est pas un acte simple, mais un acte très complexe, comme dit M. Binet, qui comprend une action sur les sens et une réaction du cerveau ». Supposant un cerveau absolument normal, et tous les sens atrophiés et incapables d'action physiologique, l'organe de l'intelligence ne pourra fonctionner, n'ayant aucun élément de travail, de même que l'estomac ne pourra fonctionner si l'œsophage est fermé. Mais l'intelligence n'existera pas davantage, si, les sens existant, le cerveau est assez défectueux pour ne pas percevoir les impressions qu'ils lui transmettent. A l'état normal, cette perception conservée par la mémoire constitue la connaissance; la perception est donc indispensable pour l'existence de l'intelligence. Nous avons déjà dit que la sensibilité n'existe pas, ou est peu développée chez la plupart de ces infirmes, et même que la sensibilité organique, point de départ des réflexes les plus élémentaires, est quelquefois nulle, et le plus souvent amoindrie. « Pour nous, en effet, dit M. Sollier, ce que l'on doit d'abord considérer, c'est l'imperfection sensorielle qui empêche toute notion d'entrer dans l'esprit. Ensuite, c'est l'absence d'attention qui, malgré la perfection des sens, l'empêche d'être obtenue. » L'imperfection sensorielle est bien, en effet, la cause la plus importante de l'absence d'idées, mais l'idiot ne peut avoir l'attention,

parce qu'il n'a pas d'appétence. Une seule existe, l'appétence de l'alimentation, et encore, comme nous l'avons vu, est-elle chez quelques sujets amoindrie et même nulle. Le manque d'attention est dû au manque de volonté, le manque de volonté provient du manque de tout désir ; l'idiot profond est inerte, vit de la vie de la cellule, d'endosmose et d'exosmose, il n'a aucun effort à faire, car il ne peut vouloir nulle chose, n'étant sollicité par rien en lui.

« L'intelligence proprement dite, d'après M. Sollier (1), comprend quatre opérations que nous allons successivement passer en revue : acquisition des idées, conservation des idées, association des idées, production des idées.

« Nous acquérons les notions et les idées de deux façons. Les notions ou idées concrètes nous sont fournies par les sens et exclusivement par eux au début, avant l'apparition du *langage*. Celui-ci, à son tour, nous fournit les idées et peut nous donner les idées abstraites. Lorsqu'il nous fournit des idées concrètes d'un objet, ce n'est qu'en faisant appel à la mémoire et à la faculté de comparaison. » Le langage ne crée pas des idées ; il rappelle des notions conservées par la mémoire. Quand le langage en donne de nouvelles, c'est par des rapports de notions déjà acquises. On a vu des hommes blancs, on a vu des hommes noirs ; si quelqu'un parle d'un homme vert, on pourra se le figurer parce que, d'une part, on connaît déjà des hommes colorés d'une façon différente et que, d'autre part, on connaît la couleur verte qui pourra remplacer le noir ou le blanc chez l'homme dont on lui parle. Le langage ne crée donc pas des idées, il fait réapparaître celles que l'on a déjà eues, ou naître

(1) *Psychologie de l'idiot*, p. 209.

celles qui peuvent s'engendrer par des rapports d'idées déjà fixées, et acquises par des notions fournies par les sens.

Mais si le cerveau est impropre à recevoir les sensations, les sens, quelque parfaits qu'ils soient comme appareil, ne fonctionnent pas, ou plutôt ne laissent pas voir leur fonctionnement, puisque la sensation n'est pas perçue et, par conséquent, n'entraîne pas les réflexes ordinaires par lesquels on peut seulement l'apprécier et presque la mesurer. Quelques observateurs, des plus versés dans l'étude de ces infirmes, disent que 8 % environ des idiots sont frappés de *cécité congénitale*. Il est vrai de dire, et ils le font remarquer eux-mêmes, qu'il est difficile d'affirmer la cécité à première observation. L'inertie de ces malheureux, leur insensibilité générale, la fixité hébétée de leur regard et l'impossibilité de l'attirer ou de le détourner, empêche de saisir si c'est l'organe qui est défectueux, ou s'il paraît ne pas fonctionner seulement parce que l'organe récepteur ne perçoit pas. Toutefois, dans le plus grand nombre des cas, les modifications de la pupille démontrent que l'organe n'est pas altéré.

La *surdité*, comme la cécité, existe chez un certain nombre d'idiots, et ici il est plus difficile encore de se rendre compte si l'organe est atteint ou si la surdité n'est qu'apparente et due à l'impossibilité d'attirer l'attention.

Le sens du *goût* est absent ; ils mangent avec la même voracité ou la même indifférence les mets les plus succulents et les ordures les plus nauséabondes. A fortiori le sens de l'*odorat* paraît-il encore plus nul ; ils vivent au milieu des odeurs les plus infectes sans en être affectés et ne paraissent faire aucune différence entre elles et les parfums les plus exquis.

Nous avons rappelé longuement l'insuffisance de sensations tactiles ; nous avons mentionné l'*analgésie* quelquefois si complète et si redoutable pour beaucoup d'entre eux, analgésie qui les empêche d'avoir le sentiment du danger et l'instinct de conservation.

On comprend que toutes ces voies de pénétration des idées étant fermées, l'intelligence soit nulle, ou amoindrie en proportion de la diminution de l'impressionnabilité cérébrale. Mais pour que l'idée existe, il faut que la mémoire conserve l'impression apportée par les sens. Si chaque impression s'efface à mesure qu'elle est perçue, c'est absolument comme si elle n'existait pas. La mémoire est donc, avec la perception, la condition essentielle de l'intelligence. Dès que la mémoire disparaît, l'intelligence s'efface ; c'est ce qui arrive chez un certain nombre de vieillards et constitue la démence sénile. Si la mémoire n'existe pas chez un enfant, l'intelligence ne peut se former. Or, la mémoire est très imparfaite et quelquefois nulle chez l'imbécile et chez l'idiot. Chez ce dernier, lorsqu'il est profondément dégradé, et qu'on a pu cependant lui faire percevoir certaines sensations, il faut un temps très long et une répétition incessante du même acte pour qu'il en garde la mémoire et parvienne à le reproduire. Ce sont les choses qui touchent à leur voracité qu'ils se rappellent en premier lieu.

Le souvenir des impressions bonnes ou mauvaises n'existant pas, l'idiot ne cherche pas à se les procurer de nouveau, ou à les fuir ; il n'a aucun désir comme aucune crainte, et il ne peut *vouloir* pour rechercher une sensation agréable, ou pour échapper à une douleur, même s'il a déjà perçu la douleur.

Chez l'idiot profond la *volonté* n'existe pas. L'acte de la volition ne se manifeste que par rapport à l'instinct qui rarement est complètement effacé, l'instinct de l'ali-

mentation ; et encore souvent la volonté déterminée par cet instinct ne se manifeste-t-elle que par de l'agitation, des cris inarticulés, et chez de moins inférieurs par des tentatives de préhension. L'action de la volonté sur les sphincters, la possibilité de rétention des déjections ne naît qu'après une éducation appropriée, longtemps et patiemment soutenue, et encore ne s'établit-elle jamais chez certains, chez ceux par exemple qui ne peuvent apprendre à marcher ; on peut conclure pour ceux-là qu'aucune éducation, quelque rudimentaire qu'elle soit, ne pourra leur être profitable.

Les imbéciles paraissent avoir une mémoire assez développée, mais ils reproduisent les choses apprises comme un miroir reproduit une image, sans se rendre compte de ce qu'est l'objet réfléchi. Ils répètent les choses apprises dans l'ordre exact où elles leur ont été répétées ; le moindre changement dans l'ordre des mots ou dans l'énumération des objets non seulement les trouble, mais encore les arrête. Ils ne se représentent pas l'objet, ils répètent automatiquement un son. On peut leur enseigner les phrases les plus incohérentes, ils les reproduisent imperturbablement en ayant l'air de comprendre. Si on leur fait apprendre les mois de l'année en commençant par janvier, ils sont incapables de les répéter si on veut les faire commencer par le mois de mars, de mai ou de juillet. Si chez eux la volonté est atténuée, c'est qu'elle est fugitive et rapidement distraite comme leurs impressions, et que leurs désirs changent et se succèdent avec une rapidité qui répond à la multiplicité de leurs sensations ; et d'ailleurs leur volition ne se manifeste nettement qu'en ce qui touche à la satisfaction de leurs instincts bestiaux, soit pour se procurer un plaisir, soit pour éviter ce qu'ils croient un danger, soit pour faire du mal, ce qui est d'ailleurs un plaisir pour eux.

On comprend qu'un être privé de sensations, ou n'en ayant que de rares et d'atténuées, dénué de la mémoire qui rappelle les impressions de douleur ou de plaisir, et dépourvu, par conséquent, de volonté pour éviter l'une et se procurer l'autre, ne puisse fixer son attention que rien ne sollicite en lui. Dans son beau livre (1), M. Sollier dit : « Il y a deux formes bien distinctes d'attention, l'une spontanée, naturelle ; l'autre volontaire, artificielle. La première est la forme véritable, primitive, fondamentale de l'attention. La seconde est le résultat de l'éducation. C'est de la première que nous devons surtout nous occuper, puisque sans elle, la seconde ne saurait exister. » L'attention est toujours volontaire, l'attention que M. Sollier dit spontanée, comme celle qu'il appelle artificielle. Cette attention volontaire se porte sur des objets de plus en plus élevés, à mesure que l'intelligence s'élève et que les désirs s'appliquent à des choses plus intellectuelles. Quand l'idiot profond suit des yeux avec attention le serviteur qui doit lui donner son repas, quand son regard est fixé sur le plat qu'il porte, c'est bien la volonté qui est en action, et la volition qui engendre cette attention se manifeste par une tentative de préhension dès que l'aliment est à sa portée. L'attention a toujours pour moteur une appétence ou une crainte ; appétence grossière pour les basses intelligences, appétence élevée pour les esprits supérieurs, mais c'est toujours la volonté qui fixe l'attention. Aussi croyons-nous que M. Sollier commet une erreur de causalité quand il dit : « Chez les idiots simples on peut rencontrer une attention spontanée capable d'être développée et même transformée en attention volontaire. En d'autres termes, les idiots simples sont éducatibles, tandis que

(1) SOLLIER. *Psychologie de l'idiot*, p. 65.

les idiots profonds ne le sont pas et cela tient uniquement à la présence ou à l'absence d'attention. » Les idiots profonds ne sont pas éducatibles parce que leur cerveau est défectueux ; et ces défectuosités anatomiques qui entraînent l'absence de perception, de mémoire, par conséquent d'appétence et de volonté, entraînent par cela même l'absence d'attention. L'idiot profond qui n'a pas l'instinct de l'alimentation n'a pas même, et ne peut avoir, cette attention spontanée dont parle M. Sollier. Le désir, ou plutôt l'appétence qui se développe chez les dégénérés les plus inférieurs, entraîne nécessairement la volonté de s'approprier ou de s'assimiler, et c'est par la volonté que l'attention s'applique sur l'objet convoité.

Ce n'est toutefois que lorsque la volonté est assez forte pour fixer l'attention que la réflexion peut naître et amener la compréhension qui ne s'obtient que par la comparaison des notions retenues par la mémoire. Aussi voit-on chez beaucoup d'imbéciles ayant la mémoire des mots, les reproduisant textuellement et sans erreur, mais n'ayant pas la puissance de l'attention, ne pouvant réfléchir par conséquent, appliquer à la lettre un ordre sans en saisir le véritable sens. Faut-il rappeler ce fait caractéristique, cité par Esquirol, d'un imbécile à qui on avait conseillé de monter à cheval tous les jours pendant une heure, et qui, consciencieusement tous les jours pendant une heure, restait à cheval dans l'écurie.

C'est en raison de ce manque de réflexion que les imbéciles ont le sentiment de leur personnalité exagéré et dominant toutes leurs actions. Les idiots, au contraire, ont ce sentiment très atténué, quelquefois presque nul, dans certains cas totalement absent ; l'insensibilité qu'ils montrent dans leurs maladies et pendant les opérations, les mutilations qu'ils s'infligent permettent de

croire qu'ils n'ont aucunement la conscience d'eux-mêmes. Plus la sensibilité est obnubilée, plus le sentiment de soi disparaît, moins il peut y avoir ce qu'on appelle le sentiment de la personnalité. Et réciproquement plus la sensibilité augmente, plus l'idée de la personnalité devient nette ; ce sentiment déborde quand il n'est pas réfréné par le jugement. C'est ce qui arrive à l'imbécile : sa sensibilité lui a donné la conscience de lui-même, son peu de jugement ne lui permet pas de comprendre que tout l'univers ne se rapporte pas à lui, et que tout ce qui est, choses et gens, n'existe pas pour son seul bien-être. De là vient son immense orgueil et sa tendance au vol. Ce n'est que la réflexion qui fait comprendre à l'homme raisonnable que ses droits sont limités par les droits des autres. Dès que l'intelligence est diminuée, les facultés morales sont donc fatalement atteintes.

Les appétits ont d'autant plus de puissance que la connaissance est moindre ; prévoir la conséquence d'un acte donne la force de résister à l'impulsion des appétits. L'infirmité intellectuelle due à une lésion ou malformation cérébrale quelconque empêche le rapprochement et la comparaison des notions acquises et arrête par cela même la formation des idées inductives qui permettent de prévoir. Pour l'idiot et l'imbécile, tous les deux dominés par leur sensibilité et incapables de réfléchir et de raisonner, le bien ou le mal n'est que ce qui leur apporte une satisfaction ou ce qui leur cause un déplaisir. C'est cette préoccupation constante de soi, jointe à l'absence de réflexion, qui donne à ces infirmes, comme à l'enfant, son tenace amour de la propriété et sa facilité à s'emparer de celle des autres.

On comprend que, dans cette existence où la préoccupation de soi-même est tout, les sentiments affectifs

soient très atténués. Chez les idiots, après le sentiment de satisfaction que leur donne l'action de manger, qui est le premier et quelquefois le seul qui se manifeste, on rencontre le plus souvent un sentiment d'affection pour la personne qui les soigne. Ils aiment en elle le bien-être que ses soins leur procurent, ils s'attachent à elle parce qu'elle apporte les repas et que sa personne est intimement liée à leur plus grande ou même à leur seule joie, celle de manger. A mesure que l'idiotie est moins profonde, les sentiments affectifs semblent se développer ; cela tient seulement à ce que le nombre de leurs sensations agréables augmente et trouve plus de gens pour les satisfaire. L'amour filial existe dans ces limites ; le parler des idiots en est la démonstration la plus claire ; ils manifestent leur tendresse pour leurs parents en raison de la quantité de friandises qu'ils apportent.

L'amour filial de l'imbécile est instable comme tout en lui. La moindre impression détourne cette affection de la façon la plus complète, et sur un mot, un refus, un geste, il peut passer des démonstrations les plus tendres aux expressions les plus imprévues de colère et de haine. Puis tout disparaît devant une impression nouvelle. Plus libre de ses mouvements que l'idiot, pouvant se passer des soins constants que ce dernier exige, plein d'illusions d'ailleurs sur sa force et sa puissance, considérant que tout ce que l'on fait pour lui est absolument dû, ne tenant compte que du besoin ou de la fantaisie du moment, incapable de résister à ses désirs égoïstes, il s'irrite, s'emporte, devient méchant au moindre refus, à la moindre résistance. Il ne s'incline que devant la force. Il n'est capable d'une apparence d'affection pour ceux qui le soignent qu'au moment du service rendu, service bien vite oublié. Au reste, il aime à voir et à

faire souffrir non seulement les animaux dont il peut s'emparer, mais encore ses camarades plus faibles, et même parmi les moins intelligents on en trouve qui peuvent combiner leurs méchancetés avec un art qui déconcerte ; c'est dans les actes de cruauté qu'ils marquent le moins d'infériorité intellectuelle.

On peut préjuger, d'après ce qui précède, que le sentiment de l'amour n'est absolument chez ces inférieurs, qu'une appétence sexuelle. Cette appétence même n'existe pas chez un certain nombre des idiots les plus profonds ; elle ne se manifeste en général que lorsque les organes génitaux ont atteint le développement de la puberté. Tous se livrent à l'onanisme, mais pour quelques-uns d'entre eux, parmi les plus dégradés, on peut considérer cet attouchement comme un mouvement purement automatique et du même ordre que le tapotement des cuisses, le grattage du nez, etc. Chez le plus grand nombre, toutefois, ces mouvements ont bien pour but la recherche d'une sensation agréable. Chez les idiots capables d'être améliorés par l'éducation, l'instinct sexuel existe toujours, mais il est amoindri et ne les entraîne pas à des impulsions violentes. On cite cependant des idiots très inférieurs qui ont donné des marques d'une précocité sexuelle étrange ; des enfants de quatre ou cinq ans marquant du plaisir au contact des femmes, cherchant à faire des attouchements aux infirmières qui les soignent, à leur sœur, à leur mère. Toujours cet instinct sexuel est perverti, s'assouvissant ordinairement par la masturbation. Il est vrai de dire qu'avec leur peu d'activité, leur marche hésitante et difficile, c'est le seul, ou tout au moins le plus facile moyen de l'assouvir.

Les imbéciles sont d'une très grande précocité en ce qui regarde la sensibilité. Leur lasciveté est excessive,

c'est la préoccupation constante de ce qu'ils ont d'esprit ; on croirait que leur intelligence, privée des aspirations et des occupations qui remplissent les intelligences normales, est entièrement envahie par la recherche des moyens d'assouvir leurs passions érotiques. L'onanisme est comme une fonction chez eux, ce qui ne les empêche pas de rechercher tous les raffinements de la lubricité.

Il n'est pas d'excès et d'exagérations qu'ils ne fassent : ils pratiquent l'onanisme à deux, se livrent à la pédérastie, s'accouplent à un de leurs camarades et forment comme un ménage. Leurs aspirations sexuelles sont d'une très grande violence, deviennent impulsives et les conduisent au viol, aux crimes monstrueux qui de temps à autre épouvantent la Société. Chez les femmes, les mêmes exagérations passionnelles existent : rien de plus cynique et de plus abject que ces imbéciles en rut. Elles se livrent à la masturbation avec un cynisme et une ténacité incroyables : « Nous en avons vu une à Bicêtre, dit M. Sollier, qui, à force de se masturber en se frottant les cuisses l'une contre l'autre (c'est leur procédé le plus habituel) avait fini par se déterminer un érythème sur la face interne des deux cuisses. Cet érythème ne l'avait pas fait cesser et elle persista si bien, que toute la peau se sphacéla et que la plaie ne put jamais se cicatriser complètement. » Naturellement ces malheureuses appartiennent à qui veut les prendre, elles s'offrent d'ailleurs elles-mêmes, on peut dire avec la plus entière ingénuité, comme elles demandent à manger, comme elles demandent à boire ; ce serait le cynisme le plus abject si elles avaient conscience d'elles-mêmes.

Il est évident que cela n'a rien de commun avec le sentiment qu'on appelle l'amour : c'est de la basse las-

civeté, c'est le rut bestial. Les sentiments affectifs n'existent ni chez l'idiot, ni chez l'imbécile.

L'homme normal exprime ses besoins, ses désirs, ses sensations de plaisir ou de douleur, ses sentiments, ses pensées par le langage. Il se sert de la parole pour porter dans l'esprit de son interlocuteur le tableau de son état sensitif et intellectuel. On comprend que l'infirmes qui n'a pas de désir, dont les sensations sont obtuses ou molles, dont la volonté est absente, ne ressent pas le besoin de parler, en supposant même que son état cérébral le lui permit. Séguin se trompait donc quand il écrivait : « Esquirol affirme que les idiots sont muets, parce qu'ils n'ont rien à dire. »

« C'est là une erreur étrange ; car sans parler du petit nombre d'idées que la plupart conçoivent et qu'ils *pourraient vouloir* exprimer, combien de désirs, de besoins impérieux ne ressentent-ils pas. »

Le mutisme idiotique existerait chez les idiots profonds, même si la mémoire et la circonvolution de la parole n'étaient pas atteintes, et en réalité ce qu'affirmait Esquirol n'était pas si étrange : que pourrait dire un idiot qui n'a pas d'idées à exprimer, comme Séguin l'a observé lui-même et mentionné. Ce n'est pas seulement la volonté qui manque, comme il le prétend, c'est toute l'intelligence qui est altérée, tout le système nerveux qui fonctionne mal, aussi bien du côté de la sensibilité que de la volition. Quand l'idiot est au bas de l'échelle, il n'a plus que ses réflexes organiques, et encore ces réflexes sont-ils émoussés. Il n'a pas de volonté, dit Séguin ? Mais quand il s'agit de manger, quelquefois la seule appétence qui l'anime, il veut formellement, avec ténacité, et ce n'est pas sans peine qu'on lui arrache les ordures qu'il s'est mis à dévorer. Mais dans le degré le plus inférieur, son mutisme est dû non seule-

ment au manque d'idées, mais encore à une anomalie du centre du langage altéré comme toutes les autres parties du cerveau. La surdité n'est qu'apparente chez la plupart, certains bruits violents les font se retourner ; quelques-uns toutefois sont dans une apathie profonde, dans une indifférence générale complète, dans une inertie absolue aussi bien du côté de l'ouïe que du côté des autres sens, indifférence et inertie, dont ils ne sortent qu'à certains moments. Le plus souvent leur incapacité d'attention est telle qu'ils ne perçoivent pas un son violent, imprévu et rapproché.

Ce n'est pas l'organe de la voix qui est atteint, puisque tous émettent des sons. Certains idiots profonds poussent des cris rauques, inarticulés, sans motif souvent, quelquefois dans le désir de posséder quelque chose qu'ils aperçoivent ; d'autres répètent une modulation monotone et continue, ou se livrent à un marmotement ou plutôt à un bourdonnement indéfini que semble aider un balancement incessant et comme mécanique. Il y en a un grand nombre qui ne prononcent que quelques syllabes, les redisent à satiété sans se lasser jamais et sans y attacher une intention quelconque. Pour quelques-uns plus avancés, c'est un mot, une phrase qu'ils reproduisent incessamment pendant des jours ou des mois ; puis il adoptent, probablement sans autre motif qu'une sensation perçue, un autre mot, une autre phrase qui paraît effacer la première de leur mémoire, et qu'ils répètent avec la même tenacité, la même monotonie, la même sonorité. Quelques-uns parlent avec une lenteur, une hésitation tremblée, et une incohérence complète qui rend toute compréhension impossible ; leur mémoire auditive a fixé un certain nombre de mots dans leur souvenir, mais ces mots ne représentent rien pour eux, c'est un son sans autre valeur.

D'autres se contentent de répéter les paroles qu'on leur adresse, les questions qu'on leur pose ; certains, plus simplificateurs, se contentent, pour toute réponse, de reproduire le dernier mot, quelquefois le dernier son de la phrase qui est prononcée devant eux.

C'est avec beaucoup de peine qu'on arrive à leur faire donner au mot le sens exact de l'objet qu'il représente ; c'est là un des efforts poursuivis dans leur éducation. Chez les moins inférieurs la compréhension est toujours lente, obtuse, et l'expression, quand ce n'est pas une reproduction de la pure mémoire auditive ou visuelle, reste obscure et confuse.

D'après ce que nous venons de dire rapidement, on doit conclure que l'idiot peut être atteint à la fois de surdité psychique et de surdité verbale : c'est l'idiot profond qui ne comprend rien et ne peut prononcer une parole. Dans un second cas la surdité psychique n'est pas accompagnée de surdité verbale, et dans ce cas l'idiot répète des mots ou des phrases sans en saisir le sens. Dans un troisième cas la surdité verbale existe seule, il ne comprend pas le sens des mots, mais il comprend les gestes et les attitudes.

Chez l'idiot éduicable la parole, comme nous l'avons vu, apparaît fort tard ; ce n'est que vers l'âge de trois ou quatre ans et quelquefois même vers sept ou huit qu'il commence à parler. Il n'a pas, comme les autres enfants, fait entendre dans la première enfance, ces gazouillements, ces monosyllabes, ces premiers mots qui attendrissent les parents et soulèvent leur admiration. Il est resté silencieux, faisant entendre des cris inarticulés et jamais accompagnés des sourires qui ravissent les mères. Lorsque à ce mutisme prolongé se joint le retard de la marche et de l'évolution dentaire, on peut porter un pronostic fâcheux.

En dehors de l'hérédité dont l'influence est certaine, certains auteurs, et surtout Kùsmaul, pensent que le développement du langage est dû à l'imitation. Il suffit, pour vérifier cette hypothèse, d'observer combien les gens qui entourent un enfant du premier âge se donnent de mal pour lui faire répéter ses premières syllabes, ses premiers mots, et avec quelle ténacité ils les lui répètent. Mais comme l'enfant normal jouit de l'intégralité de ses fonctions cérébrales, il ne tarde pas à savoir à quoi le mot appris s'applique. Toutefois, dans les premiers temps il appelle papa tous les hommes qu'il voit, et maman toute femme qui se présente, et encore est-ce là déjà un acte de jugement intellectuel, puisqu'il fait une distinction. L'idiot répète par imitation, comme le petit enfant, mais sans faire de distinction aucune, n'arrivant à distinguer, quand il y arrive, qu'après une longue éducation. L'instinct d'imitation existe en effet chez l'idiot, comme chez l'imbécile, et c'est grâce à lui que l'on peut arriver à le faire parler et à lui donner, par un travail pénible, la possibilité de reconnaître l'objet que représente un mot. L'imitation, cette faculté inférieure de l'intelligence, on peut presque dire bestiale, est faible chez l'idiot, mais assez développée chez l'imbécile ; Séguin n'avait pas manqué de remarquer cette différence. Il avait attribué le peu de développement de cette faculté d'imitation chez l'idiot aux déféctuosités de leurs organes, à l'impossibilité de fixer leur attention ou à leur faiblesse de volonté.

Mais le malheureux infirme qui ne perçoit rien ne peut rien imiter ; plus l'idiotie est profonde, plus les sens sont obtus, plus la perception est diminuée, moins l'imitation est possible. C'est pourquoi, par réciproque, l'imbécile doué d'une certaine acuité de la sensibilité a la tendance à l'imitation plus prononcée et quelquefois

est un imitateur passionné. Toutefois, l'imitation chez l'idiot et chez l'imbécile est d'abord purement automatique, comme le langage du perroquet, comme la reproduction des gestes par le singe, et ne comporte pas la compréhension de l'acte imité. Ce n'est qu'à la longue, et dans des limites restreintes, qu'un bon maître fera naître cette compréhension.

Mais si cette faculté permet de donner quelques notions à ces dégénérés inférieurs, elle ne manque pas de causer quelques ennuis aux personnes dévouées qui ont la charge de leur surveillance et de leur instruction : « Lorsque l'indiscipline, dit M. Sollier (1), se met parmi les imbéciles dans une section d'hospice, elle se propage avec une remarquable rapidité. Très poltrons généralement quand ils sont isolés, ils ne reculent devant rien quand ils sont en groupe, et souvent, sans savoir de quoi il s'agit, ils se mettent à crier, à frapper, parce qu'ils ont vu les autres crier et frapper. De plus ils se mettent toujours du côté du plus fort..... » Cela n'est pas le propre des seuls imbéciles et il en est de même dans la société des gens dits sains d'esprit. Ce n'est pas là une caractéristique de l'idiot ou de l'imbécile, c'est une caractéristique de l'homme exagérée chez ces inférieurs.

Les idiots aiment les sons *rythmés* et les reproduisent volontiers. Chose remarquable, ceux mêmes qui ont les mouvements les plus incohérents sont attirés par une cadence régulière et cherchent à la reproduire. On attribue à l'hérédité cette faculté si peu en rapport avec le reste de leur intelligence et on cite le cas, rapporté par Morel, de cet enfant, fils et petit-fils de tambours-majors,

(1) SOLLIER. — *Psychologie de l'idiot*, p. 100.

qui apprit à battre parfaitement du tambour en deux leçons. Mais il n'y a pas que l'hérédité puisse presque tous, mêmes les plus inférieurs, sont attirés par les sons rythmés.

A fortiori quand le rythme est accompagné de sons musicaux, ces infirmes sont-ils intéressés et attirés. Quelques-uns ont une mémoire des sons qui étonne ; certains, qui ne peuvent prononcer une parole, retiennent un air à première audition et le répètent avec plaisir. C'est de cette faculté que Bourneville a tiré un si admirable parti pour les exercer, les exciter au mouvement, apporter une certaine régularité dans leur marche, dans leurs gestes, dans les sons qu'ils émettent, en leur procurant en même temps une sensation agréable.

Le *dessin* n'est pas à leur vision, ce que la musique est à leur ouïe ; l'idiot apprend difficilement à dessiner et n'y trouve pas le plaisir qu'il éprouve en reproduisant les sons rythmés. Les sensations musicales sont plus passives, si j'ose m'exprimer ainsi, que les sensations que peut donner un dessin, une peinture qui demandent un effort de reconstitution. L'imbécile doué du sens de l'imitation invente des dessins, mais est incapable de correction ; il reproduit sur le papier les souvenirs rapides et incohérents que lui apportent la mémoire, mais c'est toujours enfantin.

L'idiot profond est incapable d'apprendre la *lecture* et l'*écriture*. Quand l'idiot éduicable et l'imbécile sont parvenus à lire et à écrire, ils ont appris à reproduire des sons d'après certains signes, à imiter graphiquement ces signes comme ils copient un dessin, mais sans comprendre le sens des mots prononcés ou écrits. Faire saisir le sens des mots est l'objet d'un travail particu-

lier, très long, rarement couronné d'un succès complet. Au point de vue matériel, l'imbécile, après avoir appris l'écriture plus vite que l'idiot, arrive à donner des copies inférieures. Il ne peut, comme l'idiot, s'astreindre à suivre patiemment le modèle ; avec son instabilité habituelle, il est incapable de soutenir longtemps son attention et la fin de son travail, dont le commencement était exactement copié, n'a plus aucune ressemblance avec le modèle.

Les idiots n'ont aucune aptitude pour le *calcul* qui demande un effort d'attention dont ils sont incapables. Grâce à leur mémoire les imbéciles paraissent présenter une certaine aptitude, mais le plus souvent il leur est impossible de raisonner. Ils récitent des séries de chiffres quelquefois assez longues, mais dès que l'on trouble l'ordre dans lequel ils ont appris la sériation, ils se perdent et s'arrêtent, c'est un effort de mémoire, ce n'est pas un calcul réel. Pour faire l'addition, ils sont obligés de compter sur leurs doigts : « ... Ne pouvant aller au-dessus de 10, dit M. Sollier (1), ils font figurer à une de leurs mains le plus gros nombre qu'on leur indique à additionner et comptent le plus petit sur les doigts de l'autre main. Vous leur dites, par exemple, d'additionner 15 et 4 : ils posent une main en disant 15, et avec les autres doigts comptent 16, 17, 18, 19. Mais on leur demande d'ajouter un nombre supérieur à une dizaine, ils sont très embarrassés et le plus souvent en sont incapables. On peut dire que le calcul et les nombres, en tant qu'abstractions, ne sont pas compris par eux et encore moins par les idiots. »

Toutefois, on rencontre des cas très rares d'imbéciles

(1) SOLLIER. *Psychologie de l'idiot*, p. 233.

ayant une aptitude réelle et toute spéciale pour le calcul. Le cas rapporté par Forbes-Winslow de cet imbécile qui citait la date de la mort des personnes qu'il avait connues et des grands personnages depuis 35 ans ; celui qui, d'après M. Falret donnait la date de naissance de tous les personnages qu'on lui nommait, ne sont que des exemples d'une mémoire énorme, mais toute spéciale ; au contraire, le faible d'esprit *Inaudi*, qui pouvait faire de tête et immédiatement des multiplications et des divisions de cinq ou six chiffres est bien un exemple d'une aptitude toute particulière pour le calcul.

Mais c'est un phénomène, car idiots et imbéciles ne peuvent abstraire. Aussi ai-je été fort surpris de lire ce qui suit dans le livre de M. Jules Voisin (1) : « L'idée d'éternité, d'infini est lettre morte pour la plus grande partie des idiots. Cela dépendra de l'éducation qu'ils ont reçue. Mais ce sont des êtres qui ont la foi !! » M. Voisin aurait pu ajouter : *plus ils sont idiots, plus ils ont la foi*, car il a assez clairement expliqué dans son livre très étudié que, ne comprenant rien, ils croient tout ce qu'on leur dit.

Quant aux idées d'éternité et d'infini, il serait bien étrange qu'ils pussent les comprendre, n'ayant pas l'idée abstraite la plus élémentaire, et alors que ces idées sont loin d'être claires pour les plus grands abstraiteurs de quintessence. Comment l'idiot, ayant à peine quelques idées sensorielles, pourrait-il se livrer à des abstractions qui ne peuvent naître que d'un travail compliqué de l'esprit. Nous avons vu que le langage ne peut les lui donner, puisque l'idiot répète les mots sans en saisir le sens et que par cela même toute explication est impossible. Pour compter jusqu'à dix, les imbéciles

(1) J. VOISIN. *L'Idiotie*, p. 212.

sont obligés de s'aider de leurs doigts, ne pouvant s'élever à cette idée abstraite bien élémentaire, forcés, pour arriver à faire cette courte numération, d'en rester à l'idée concrète. L'idiot en est même incapable. Que peut-il comprendre à l'idée d'éternité et d'infini, lui dont l'idée du temps est fort confuse ou nulle et qui ne l'apprécie que par les sollicitations de la faim, comme les animaux ; comment saisiraient-ils ces hautes abstractions ceux qui ne saisissent pas les idées d'étendue et de distance ou n'en ont confusément la notion qu'après une éducation difficile et trop souvent ingrate.

D'après ce que nous venons d'énumérer dans ce chapitre, on peut voir que Séguin n'avait pas tort quand il avançait que la description de l'idiot est toute négative.

CHAPITRE VII

Traitement médical.

L'idiotie étant, comme nous l'avons vu, une infirmité le plus souvent congénitale et due à un arrêt de développement amené ordinairement par des influences héréditaires, ne saurait être radicalement guérie ; son traitement ne peut être que palliatif. Toutefois, même dans ces limites, il a une très grande importance, puisqu'un monstre repoussant par la saleté et l'abrutissement, rendu dangereux par cet abrutissement même, incapable de quoi que ce soit, même de marcher, même de se tenir debout, même de manger seul, peut être transformé et devenir, grâce aux soins employés aujourd'hui, un être à peu près propre, inoffensif, capable, malgré son infériorité incurable, de rendre quelques services par son travail. Comme nous le verrons plus loin, dans quelques cas, très rares il est vrai, on a pu obtenir des améliorations qui pourraient passer pour des guérisons véritables.

Certains auteurs ont dit cette vérité, trop facile à découvrir et à démontrer, que la meilleure manière de traiter l'idiotie serait de prévenir son développement. Rien n'est plus exact et c'est l'évidence même. Mais comment s'y prendre pour obtenir ce précieux résultat ?... Tout simplement, écrivent-ils, en empêchant, par de sages conseils, les dégénérés, les syphilitiques, les alcooliques, les morphinisés, etc., de se marier et de donner fatalement naissance à des dégénérés de toutes les catégories.

Si la théorie est facile à émettre, son application est impossible à réaliser. Est-il besoin de rappeler avec quelle passion les dégénérés et détraqués de toutes les catégories recherchent les unions sexuelles ? Il n'est pas un médecin qui, le cas échéant, n'ait donné de ces prudents avis peu suivis ordinairement et d'ailleurs bien rarement demandés.

Malheureusement il est trop certain que l'on ne peut entrevoir le jour où les dégénérescences seront supprimées, et l'on doit s'efforcer d'amoindrir le mal, puisqu'on ne peut ni le prévenir, ni le guérir.

Pour avoir la possibilité de faire fonctionner, par un traitement spécial, ce qui reste d'intact ou d'améliorable dans les centres nerveux des idiots, il faut s'efforcer de combattre l'état soufrefeux, cachectique qui existe plus ou moins chez la plupart de ces infirmes ; il est indispensable d'employer tous les moyens hygiéniques et thérapeutiques indiqués pour favoriser leur développement physique, tonifier leur constitution, enrayer, si possible, les effets de la scrofule, du rachitisme, de la syphilis héréditaire, de la cachexie pachydermique, etc., dont ils sont atteints.

Voici comment le savant docteur Bourneville résume le traitement médical qu'il applique dans son service :

« Les bains, les douches, le massage (hémiplogiques, paralytiques), les bromures, surtout l'élixir polybromuré dans l'épilepsie avec accès, le bromure de camphre dans l'épilepsie vertigineuse, simple ou compliquée d'accès, restent, en définitive, la base du traitement du mal comitial. C'est à eux, que chaque année, nous devons des succès (1).

(1) Nous avons essayé un grand nombre de médicaments : sulfate de cuivre, oxyde de zinc, pilocarpine, curare, picrotoxine,

« Dans quelques formes d'idiotie, nous complétons le traitement général (toniques, antisicrofuleux, etc.) et le traitement pédagogique par des procédés spéciaux. En voici quelques exemples :

« *Idiotie méningitique.* — Application de vésicatoires sur la tête, de sangsues, purgatifs périodiques, hydrothérapie (jet en éventail seul), etc.

« *Idiotie myxœdémateuse.* — Hydrothérapie, toniques, antisicrofuleux ; ingestion stomacale de glande thyroïde.

« *Idiotie hydrocéphalique.* — Vésicatoires répétés, alternés avec des bandelettes compressives d'emplâtre de Vigo, purgatifs (calomel, etc.) et traitement pédagogique.

« *Idiotie compliquée d'hémiplégie.* — Frictions, exercices des jointures, massage, électricité, etc.

« Diverses complications sont également l'objet d'un traitement spécial : l'onanisme, les tics, l'onychophagie (teinture d'aloès, de coloquinte, manchon, acide picrique, etc.) ; mais les exposer ici nous entraînerait trop loin.

« Les bains et les douches jouent un grand rôle dans notre thérapeutique et dans l'hygiène du service. Grâce à ces agents, les enfants gâteux ou demi-gâteux sentent moins mauvais, sont moins affaiblés, mieux préparés à la gymnastique. Les inconvénients du contact des urines ou des selles avec la peau sont presque tout à fait supprimés. Les douches locales de quelques secondes sur les régions anales et vésicales tonifient les sphincters du rectum et de la vessie, et contribuent à la guérison du gâtisme » (1).

les valérates d'amyle et d'éthyle, les bromures d'éthyle, d'or, de zinc, de nickel, de sodium, d'ammonium et de rubidium, d'arsenic, les aimants, les injections de suc testiculaire, etc.

(1) BOURNEVILLE. *Bibliothèque d'éducation spéciale*, t. IV, p. 233.

Certains savants avaient cru trouver un procédé chirurgical, pour obtenir, sinon la guérison, du moins une grande amélioration dans l'état cérébral des idiots.

Ce traitement chirurgical consiste à enlever, à l'aide du trépan, quelques fragments du crâne, dans le but de laisser plus de jeu au cerveau pour son développement. En 1891, M. Guéniot soutenait à l'Académie de médecine cette idée qui avait été appliquée l'année précédente par M. Lannelongue. Ce savant chirurgien s'appuyait dans sa tentative sur l'opinion de Virchow qui considère la microcéphalie comme étant due à la soudure prématurée des sutures du crâne.

Plusieurs faits peuvent diriger l'esprit vers cette idée : l'oblitération des sutures qui survient chez beaucoup d'animaux dès la jeunesse même marque le terme de l'accroissement de leur cerveau ; mais le cerveau s'arrête-t-il dans sa croissance parce que les sutures se soudent, ou les sutures se soudent-elles parce que le cerveau ne s'accroît plus. La même question se pose pour les races humaines. Les anthropologistes nous apprennent que dans les races inférieures, chez les nègres par exemple, l'oblitération des sutures craniennes commence vers l'âge de 25 ans, alors que dans les races blanches l'âge moyen de la synostose naturelle correspond à la 40^e ou 45^e année. Là encore est-ce la soudure prématurée des sutures craniennes qui empêche le cerveau de se développer, est-ce au contraire l'arrêt de développement du cerveau qui permet la synostose. Une loi anthropologique établie par Gratiolet formule que dans les races blanches la synostose se fait d'arrière en avant, la suture fronto-pariétale restant plus longtemps ouverte que la suture lambdoïde, tandis que dans les races inférieures, la synostose se produit, au contraire, d'avant en arrière, phénomène qui tendrait à faire croire que le

cerveau continue à s'accroître dans ses parties qui fonctionnent le plus et empêche, par cet accroissement même, l'ossification de se produire dans les sutures correspondantes.

En appliquant la théorie de Gratiolet à l'indication de Virchow que la microcéphalie est due à l'ossification prématurée des sutures, on est amené à conclure que cette synostose se produit parce que le cerveau ne se développe pas, ce qui expliquerait amplement l'insuffisance de son fonctionnement chez les idiots ; par conséquent, en cherchant à guérir l'idiotie microcéphalique par l'ouverture du crâne pour donner plus d'espace à un cerveau qui n'en a pas besoin, puisque c'est son arrêt de développement qui a permis aux sutures de se souder, on fait une opération inutile.

Mais en admettant même que l'arrêt de développement du cerveau soit dû à une ossification prématurée des sutures crâniennes, comment la brèche osseuse obtenue par la craniectomie pourrait-elle permettre au cerveau de grossir ? Les sutures non soudées peuvent s'écarter et fournir plus d'espace à l'accroissement cérébral, parce qu'elles sont libres sur tout leur contour ; la brèche osseuse, l'ouverture artificiellement produite ne le peut ; il lui est impossible de dépasser les dimensions données par l'opération, l'ouverture étant pratiquée sur du tissu osseux, matière rigide et inextensible. Le cerveau dans ce cas ne peut s'agrandir qu'en pénétrant dans cette brèche, ce qui est une extension bien insuffisante et toute locale, ou en faisant hernie au dehors, phénomène qui serait à coup sûr plus dangereux que profitable. Et encore cette dernière hypothèse est-elle détruite par la constatation de l'état de réparation des brèches pratiquées qu'il m'a été donné de voir, état de réparation partielle, il est vrai, mais assez avancée

pour les oblitérer en partie sur l'un des crânes trépanés par M. Lannelongue et qui se trouve au Musée de Bicêtre.

Mais l'observation nécroscopique est plus cruelle encore que ces raisonnements pour la théorie des synostoses prématurées et de la craniectomie. Il suffit de visiter ce musée, créé par M. Bourneville, pour se convaincre et de l'erreur de Virchow et de l'inutilité de cette opération dans l'idiotie. « C'est ainsi, écrit Bourneville, que nous sommes parvenus à créer notre musée de Bicêtre, peut-être unique dans son genre et qui contient, entre autres, aujourd'hui 254 calottes craniennes et 198 têtes entières, etc. Ces documents, *albums de photographies des cerveaux, calottes craniennes et crânes* nous ont permis de démontrer que dans l'immense majorité des cas, il n'y avait pas chez les idiots une synostose prématurée des os du crâne et que ni l'anatomie normale, ni l'anatomie pathologique, ni la physiologie ne justifiaient la craniectomie (1). »

Mais une démonstration plus irréfutable encore de l'inutilité de cette opération est celle qui est faite par trois crânes qui se trouvent dans le musée de Bicêtre. Ces trois crânes appartenaient à des idiots opérés par M. Lannelongue et sur aucun d'eux on ne peut constater de trace de synostose. Ce n'est donc pas dans ces cas la soudure prématurée des sutures qui a empêché le développement du cerveau et amené l'idiotie. Mais si l'organe ne s'est pas développé ayant toute latitude pour le faire, il est impossible de ne pas conclure que l'opération était inutile, et sans autre résultat possible que la disparition d'un infirme incurable, danger que l'on pourrait affronter sans remords si, en face de lui,

(1) BOURNEVILLE. *Bibliothèque d'éducation spéciale*, t. IV, p. 241 (1895) et *Compte-rendu* de 1893.

se présentait la possibilité d'une amélioration. Dans les cas sus-mentionnés toute amélioration était impossible.

On ne peut qu'adopter les conclusions du mémoire présenté par M. Bourneville à l'Académie de médecine en 1894 sur la question de la craniectomie. Voici ces conclusions :

« I. — Le *traitement chirurgical* de l'idiotie repose sur une hypothèse que ne confirme pas l'*anatomie pathologique*.

« II. — La *synostose prématurée des sutures du crâne* n'existe pas dans les différentes formes de l'idiotie. Ce n'est que tout à fait exceptionnellement que l'on rencontre une *synostose partielle*.

« III. — Les *lésions* auxquelles sont dues les idioties sont d'ordinaire profondes, étendues, variées, et partant peu susceptibles d'être modifiées par la *craniectomie*.

« IV. — Le *diagnostic de la synostose des sutures* et de l'*épaisseur* du crâne échappe jusqu'ici à nos moyens d'investigation.

« V. — D'après la plupart des chirurgiens, les résultats obtenus par l'intervention opératoire seule sont légers, douteux ou nuls. Des accidents graves (paralyse, convulsions, etc.) et même la mort peuvent s'en suivre. »

Mais si le traitement chirurgical est convaincu d'impuissance radicale dans le traitement des idiots et ne peut que faire courir des dangers à ceux qui le subissent, un traitement médical a donné quelques résultats favorables dans une des formes de l'idiotie ; c'est le traitement thyroïdien dans l'idiotie myxœdémateuse. En 1895, M. Bourneville a traité par l'ingestion stomacale de la glande thyroïde du mouton, trois idiots myxœdémateux d'âges très différents, 30 ans, 20 ans, 14 ans, dont l'affection était due à l'absence congénitale de la glande

thyroïde. Voici les résultats obtenus : élévation de la température rectale ; au lieu de rester au-dessous de 37°, ainsi que cela est la règle chez les idiots myxœdémateux, elle s'est élevée à 38° et au-dessus ; diminution de la sensibilité au froid ; élévation de la taille et production de l'amaigrissement ; dégonflement des paupières ; diminution du volume de la langue et de la coloration violacée des lèvres ; perte de la teinte cirreuse de la peau qui prend de plus en plus sa coloration naturelle et dont la sécheresse est remplacée par de la sueur ; desquamation des mains et des pieds et disparition de leurs caractères pachydermiques ; développement plus rapide des ongles ; disparition des croûtes de la tête ; mouvements moins lents, marche plus ferme et plus agile ; acte de la préhension plus décidé et plus vif ; expression d'hébétéude et d'impassibilité diminuant graduellement pour faire place à une physionomie plus vivante et plus émotive ; activité se substituant à la torpeur et allant jusqu'à l'excitation et même à la colère ; plus d'initiative, plus de spontanéité, aptitude plus grande au travail scolaire.

D'après ce que nous avons vu jusqu'ici, le traitement médical dans l'idiotie ne s'adresse qu'à des espèces et ne peut être dans tous les cas que palliatif. Il est vrai de dire que l'entraînement pédagogique dont nous allons parler est en réalité un traitement médical, puisqu'il poursuit le développement de la sensibilité, le fonctionnement des réflexes, l'établissement de la station debout, de la marche, de la préhension, puisqu'il s'efforce en un mot d'établir des fonctions physiologiques absentes, et de diminuer, par des pratiques spéciales, l'insuffisance du système nerveux.

Pour faciliter l'application de ce traitement médico-pédagogique, M. le D^r Bourneville a divisé son service

de Bicêtre en trois groupes établis selon le degré plus ou moins profond de l'idiotie, savoir :

1^o Enfants *idiots, gâteux, épileptiques ou non*, mais INVALIDES ;

2^o Enfants *idiots, gâteux ou non gâteux, épileptiques ou non*, mais VALIDES (*petite école*) ;

3^o Enfants *propres et valides, imbéciles, arriérés, instables, pervers, épileptiques et hystériques ou non* (*grande école*).

Cette division nécessaire pour l'application du traitement empêche la clarté de la description ; nous décrivons le traitement médico-pédagogique fonction par fonction, car chacun de ces redressements fonctionnels se fait avec une continuité ininterrompue en réalité, quoique pratiqués dans des locaux différents, et la description pourrait manquer de clarté si on l'interrompait pour la reprendre ensuite, à chaque passage d'un groupe à l'autre.

Nous décrirons donc tour à tour :

1^o Le redressement des fonctions organiques ;

2^o L'éducation des fonctions de relation ;

3^o L'éducation des fonctions des sens ;

4^o L'éducation des fonctions intellectuelles.

CHAPITRE VIII

Traitement médico-pédagogique.

Dès que les premiers signes de l'idiotie sont constatés, le traitement doit être entrepris. Plus on attendra, moins les modifications de l'infirmes seront faciles ; la première enfance a une souplesse organique et une malléabilité qui se perdent à mesure que l'âge s'avance. Si l'on tarde, la sensibilité sera plus laborieuse à éveiller, les réflexes plus difficiles à établir et l'on aura à combattre non seulement l'abrutissement dû à l'insuffisance de l'individu, mais encore l'*habitude* de l'inertie qu'on lui aura laissé prendre. (Bourneville).

Pour pouvoir appliquer le traitement médico-pédagogique avec chance de succès, les idiots, aussi bien que les imbéciles d'ailleurs, doivent être absolument isolés. Il est indispensable que le maître ait toute autorité, que ses actes ne soient pas entravés ou même discutés devant l'enfant ; il faut que sa parole paraisse être écoutée et obéie comme une loi inéluctable. L'éducateur doit en imposer non seulement par son langage sobre et ferme, mais encore par sa tenue et son air d'autorité. Sa douceur ne doit pas plus se démentir que sa fermeté. « Son calme, dit Séguin, doit se refléter dans toutes ses actions. Soit que le maître grossisse sa voix, soit qu'il la module sur un ton caressant, il faut qu'il soit calme ; calme au commandement, calme à table, calme dans les jeux, calme sous les aspects les plus divers, enfin d'une sérénité d'âme inaltérable. »

De plus, il est nécessaire que le maître soit un obser-

valeur délié, car il doit rechercher, au milieu de l'inertie fonctionnelle du malade, non seulement le degré de puissance perceptive de ses divers sens, mais encore les diverses appétences qui peuvent l'entraîner, les tendances que l'on peut exciter et dont il est possible de tirer parti pour faciliter son éducation.

Si le traitement se fait chez les parents, il faut que l'enfant et le maître aient une vie entièrement séparée du reste de la famille. L'autorité ne doit pas être partagée, et l'enfant ne doit pas espérer avoir un point d'appui pour résister à celui qui le dresse.

Il est de beaucoup préférable de placer le jeune idiot dans une maison spéciale où existe l'outillage complet nécessaire à la pratique de cette éducation d'un caractère particulier, où le personnel est dressé à l'application de cet enseignement, où tous, médecins, instituteurs, gens de service concourent à pousser l'enfant dans le même sens, où enfin, à l'incitation que lui donne le maître, se joint l'incitation des leçons données aux autres enfants.

D'ailleurs, malgré sa tendance à l'inertie, l'idiot paraît content de voir le mouvement des autres. Séguin raconte qu'à l'asile de Columbus, dans l'État d'Ohio, où la danse est un exercice habituel du soir, les infirmes eux-mêmes manifestent leur plaisir par « l'agitation de leurs membres et l'épanouissement de leur visage ».

La présence des camarades fait naître ou excite l'instinct d'imitation qui ne pourrait surgir évidemment dans la solitude, instinct d'imitation qui doit rendre tant de services dans l'éducation de ces malheureux, pour la marche, pour l'alimentation, pour les soins de toilette, la parole, etc.

En dehors des facilités qu'apporte pour l'éducation de l'idiot son placement dans un établissement spécial, ce

placement est indispensable même pour ceux dont l'éducation est impossible, quelque rudimentaire soit-elle. Car si dans l'étude du traitement médico-pédagogique de ces infirmes on commence par les plus inférieurs, il faut diviser ce groupe des idiots complets en deux catégories dont la plus misérable comprend ceux qui sont tout à fait incurables, en beaucoup plus petit nombre d'ailleurs, comme le fait remarquer le D^r Bourneville, qu'on ne le croit généralement. Mais pour reconnaître que ces exceptions sont inaccessibles à toute modification, il faut que le traitement ait été appliqué par les hommes compétents ; et même quand, après des essais infructueux et longtemps continués, il est constaté qu'aucune amélioration n'est possible, il est bien évident que pour ces malades, comme pour « les épileptiques devenus *déments* ou *gâteux* sous l'influence des accès ou des poussées congestives qui les compliquent », dont la transformation est radicalement impossible aussi, il est bien évident, dis-je, que c'est seulement dans une maison spéciale, outillée dans ce but, possédant un personnel spécialement instruit familiarisé avec les horreurs de ces soins de toutes les heures, de tous les instants, que l'on pourra espérer voir exister et se maintenir les conditions hygiéniques indispensables, la surveillance médicale ininterrompue, et vaincre les difficultés de l'alimentation qui demandent une patience et une dextérité dont sont capables seulement des gens de service attentivement dressés.

L'autre catégorie d'idiots complets composée d'idiots gâteux ne pouvant ni marcher, ni parler, ni quelquefois manger, paraît au premier abord tout aussi incurable que la précédente. L'expérience a montré que pour ces derniers une amélioration sensible, et quelquefois considérable est possible ; on leur apprend à se tenir debout,

à marcher, à n'être plus gâteux, à manger avec ou sans aide, à se servir de la cuiller, du couteau, à prononcer quelques mots, etc.

Education des fonctions organiques.

Il est évident que les premières fonctions qu'il est nécessaire d'établir ou d'améliorer sont celles qui touchent à la nutrition. Mais comme toutes les fonctions sont solidaires et que l'éducation des unes aide à l'éducation des autres, comme d'ailleurs tous les exercices que demandent ces différents dressages ont pour résultat de donner à l'ensemble du système nerveux l'activité fonctionnelle qui lui manque, comme enfin c'est du temps gagné, on procède en même temps à l'enseignement des grandes fonctions qui s'établissent les premières dans l'évolution de la première enfance et qui manquent à l'idiot ; fonctions qui sont d'ailleurs la base de la vie organique et de la vie de relation ; d'une part l'alimentation, de l'autre la coordination des mouvements, c'est-à-dire la marche et la préhension.

Mais les fonctions de la vie organique, aussi bien que les fonctions de la vie de relation, sont constituées par des réflexes ; or, il arrive que chez certains idiots profonds ces réflexes sont engourdis ou même n'existent pas pour la raison majeure que la sensibilité, leur point de départ, est obtuse ou absente. Il est donc nécessaire, pour établir une fonction, de faire apparaître d'abord la sensibilité spéciale sans laquelle le réflexe ne peut exister. Ce premier résultat indispensable est toujours difficile à atteindre, on doit même, dans quelques cas, renoncer à toute tentative ; l'idiotie alors ne peut être modifiée, elle est absolument incurable.

Pour arriver à l'établissement de la sensibilité, on n'a pas d'autre moyen que la répétition des excitations spéciales au réflexe que l'on veut obtenir, excitations qui, à la longue, finissent par être perçues, deviennent des impressions d'abord obscures et vagues, et peu à peu, à force d'insistance et de répétitions successives, constituent de véritables sensations de moins en moins confuses.

Ces excitations doivent être accompagnées de pratiques accessoires destinées à faciliter l'apparition du réflexe dont on poursuit l'établissement. Si certains sentiments déterminent certaines expressions du visage, les mêmes rictus et gestes correspondant toujours aux mêmes sentiments, nous savons par les expériences nombreuses des neurologistes que l'on peut inspirer certains sentiments en mettant le visage et a fortiori tout le corps, dans l'expression et l'attitude que ces sentiments entraînent. Et cela d'une façon toute mécanique, par des contractions obtenues, par exemple, à l'aide de l'électricité. Or, en plaçant le corps dans l'attitude que certaines fonctions organiques exigent, on pourra aider d'abord à la perception de l'excitation produite par le besoin : alimentation, station debout, déambulation, défécation, etc. ; et ensuite, la sensibilité spéciale étant éveillée, à la production des réflexes que cette sensibilité détermine et qui constituent la fonction.

Il faut, en un mot, rétablir l'instinct qui manque. Or l'instinct est une action réflexe composée ; il ne diffère de l'action réflexe simple que par la complexité, c'est un groupe de réflexes concourant synergiquement au même acte et sollicités par la même impression. Pour que les actions réflexes obtenues une fois deviennent un instinct, il faut fixer leur renouvellement par l'habitude que l'on ne peut implanter que par la répétition métho-

dique des mêmes actes et des mêmes pratiques. L'habitude ne diffère de l'instinct que par son caractère d'acquisition ; elle peut se transmettre par hérédité, si bien que l'on peut dire que l'instinct est une habitude héréditaire. « Tout acte, dit M. Ribot, laisse dans notre constitution physique et mentale une *tendance* à se reproduire, et toutes les fois que cette reproduction a lieu, la tendance devient par là plus forte, et ainsi la tendance qui s'est reproduite un grand nombre de fois devient *automatique* (1). »

Cet automatisme est l'habitude qui est la reproduction réflexe d'un acte souvent répété, soit voulu, soit imposé ; acte tellement répété qu'il se reproduit sans l'intervention de la réflexion mentale et de la volonté, qu'il est devenu automatique, et surgit comme un réflexe simple, la même excitation entraînant inconsciemment le même acte. Pas n'est alors besoin de l'intervention de l'intelligence, et à ce moment l'habitude est devenue un véritable instinct.

Séguin ne s'y était pas trompé : il considérait comme le facteur principal de l'éducation de l'idiot la répétition patiente et incessante des mêmes notions, des mêmes exercices, des mêmes impressions, et en un mot, le retablisement des instincts et la fixation des notions nouvelles par l'habitude.

On aide encore quelquefois cette éducation fonctionnelle en faisant concourir avec les autres procédés la faculté d'imitation, cette faculté précieuse qui est le premier et le plus sûr facteur de l'éducation de l'enfant normal et que l'on retrouve dans les sociétés animales. En plaçant le sujet à dresser dans un milieu où d'autres exécutent l'action que l'on veut déterminer, il arrive que

(1) RIBOT. *Hérédité*, p. 75.

l'on développe une tendance à faire comme les autres. Au grand étonnement de l'observateur cette faculté d'imitation peut exister chez les dégénérés les plus inférieurs, mais parmi, bien entendu, ceux qui ne sont pas absolument incurables. Ce procédé ne réussit que chez quelques-uns, mais il faut l'essayer sur tous, car c'est souvent chez les idiots qui paraissent le moins prédisposés que ce moyen vient faciliter d'une manière efficace, les tentatives d'éducation fonctionnelle.

Pour que l'enfant soit né viable, certaines sensibilités organiques, certains réflexes indispensables à la vie doivent naturellement exister. Si un nouveau-né ne possédait pas, en raison d'une lésion quelconque du système nerveux, les réflexes qui font contracter l'appareil musculaire de la déglutition au moment où le bol alimentaire atteint le voile du palais, il est certain qu'il aurait toute chance de ne pas posséder davantage les réflexes qui font contracter les muscles de la respiration, réflexes que les accoucheurs mettent quelquefois un certain temps à éveiller par la respiration artificielle, l'insufflation et les tractions de la langue. Mais l'enfant ayant le réflexe de la respiration sans avoir celui de la déglutition ne serait pas moins destiné à périr étouffé par la pénétration du bol alimentaire dans le larynx au moment de l'inspiration. On n'a donc jamais eu à établir le réflexe de la déglutition, puisque la vie n'est pas compatible avec son absence. Mais l'instinct de l'alimentation n'a pas pour unique facteur l'acte de la déglutition ; la langue et les muscles de la bouche doivent agir pour la succion du mamelon de la nourrice et pour la direction des aliments vers le pharynx. Or, nous avons vu que souvent des nouveau-nés ne savent pas têter et qu'il faut se livrer à un entraînement spécial pour les amener à se nourrir au sein. De même, plus tard, on aura à déve-

lopper l'acte de la mastication et de la conduite des aliments vers l'arrière-bouche.

Dans tous les traités d'accouchement on décrit les procédés employés pour déterminer l'enfant du premier âge à prendre le sein et à téter. Quelquefois cette première éducation est nécessaire même chez des nouveau-nés qui ne présentent aucune autre anomalie et feront dans la suite leur évolution normalement. L'enfant avale le lait qu'on lui verse dans la bouche, mais il ne fait aucun effort de succion. Dans ce cas, on lui met le bout du sein entre les lèvres, on exprime, dans cette position, du lait qu'on laisse dans la bouche jusqu'à ce que la sensation se soit produite et ait déterminé le réflexe de la déglutition ; au bout d'un certain nombre de ces attouchements alimentaires, le réflexe se produit, les muscles des lèvres et des joues se contractent et la succion commence à s'établir. Il faut déployer une grande patience et une persévérance infatigable, mais ne jamais reprendre la tentative avant que la digestion d'une tétée soit entièrement terminée. Le besoin d'alimentation aide au développement de la sensibilité des lèvres, des parois de la bouche et de la langue, et par cela même au développement de l'acte de la succion. On ne doit renouveler la tentative d'alimentation qu'à des heures déterminées et toujours les mêmes, insister chaque fois jusqu'à résultat, titiller les lèvres et la langue pour aider à l'excitation de leur sensibilité, attendre que le lait versé dans la bouche soit avalé avant d'en verser une nouvelle gorgée. D'ailleurs, le premier acte de succion accompli, son renouvellement est plus facile, mais il ne faut pas relâcher son attention et il est nécessaire de persister scrupuleusement dans l'application de la même méthode jusqu'à ce que l'habitude soit définitivement prise. Dans quelques cas, la succion ne peut s'établir ou se fait mal et il

faut continuer à alimenter l'enfant en lui versant du lait dans la bouche. Ces enfants-là, d'ailleurs, arrivés à un âge plus avancé, restent dans la même passiveté et mourraient de faim si l'on ne portait pas dans leur bouche les aliments, soit liquides, soit en bouillie, soit tout triturés.

M. J. Voisin estime que chez certains de ces infirmes le sentiment de la faim fait défaut. « Quand ce sentiment n'existe pas, dit-il, l'enfant apprendra très difficilement à manger seul. Pour arriver à ce résultat il faut une très grande volonté et une très grande énergie de la part du maître. Ce sont ces enfants que l'on voit dans nos asiles, âgés de dix ou douze ans, ne sachant pas porter les aliments à leur bouche, et qui, infailliblement, mourraient si on ne prenait pas soin de leur existence (1). »

Dans le service de M. Bourneville, les idiots placés dans la section dite des invalides sont en partie dans cet état d'infériorité complète. Les incurables restent dans cette existence lamentable, inférieure à celle du végétal, puisqu'ils ne peuvent s'alimenter par eux-mêmes et ont besoin, pour ne pas mourir, du secours constant du personnel. Toutefois, ce n'est pas dans la division formée par le groupe des invalides que M. le Dr Bourneville cherche à parfaire leur éducation de l'alimentation. La pierre de touche de l'amélioration possible de l'idiot complet est l'enseignement de la marche et dès que l'infirmes commence à marcher seul on le fait passer dans le 2^e groupe, *petite école*, où l'éducation de l'alimentation et le traitement du gâtisme sont continués, où l'on commence l'éducation de la main, des sens, de la parole, les leçons de petite gymnastique, les leçons de choses, et, enfin, les exercices d'enseignement primaire. Mais, nous

(1) JULES VOISIN. *L'idiotie*, p. 251.

continuerons à décrire l'éducation de l'alimentation sans l'interrompre par l'éducation de la marche que nous étudierons ensuite complètement, considérant que si les divisions sont excellentes pour l'application du traitement, elles nuiraient à la clarté de sa description.

Quand l'idiot ne sait pas, non seulement porter à sa bouche les aliments, mais encore les mâcher, il faut introduire dans sa cavité buccale la nourriture nécessaire, mais hachée, ou tout au moins divisée en très petits fragments assez réduits pour qu'au besoin il puisse les avaler tels quels sans inconvénient. Pour lui enseigner à faire fonctionner ses mâchoires, le maître doit manger ou faire manger devant l'infirme, procéder avec lenteur aussi bien dans l'action de porter les aliments à la bouche que dans la mastication ; montrer ou plutôt démontrer tous ces mouvements d'une façon très marquée, très apparente, et pendant que la mastication du modèle s'opère, porter la nourriture dans la bouche de l'idiot. La leçon répétée avec ténacité à chaque repas finira par éveiller, chez celui qui est guérissable, l'instinct d'imitation. Il ne faut pas le presser, d'ailleurs, dans son alimentation et ne lui donner chaque fois qu'une quantité égale, assez restreinte pour ne constituer qu'un bol alimentaire d'une déglutition facile, assez considérable pour développer le besoin de déglutir ; bien entendu on attendra qu'une bouchée soit avalée pour en donner une seconde. On obtiendra ainsi une insalivation plus complète et par cela même une digestion stomacale meilleure.

Pour améliorer cette insalivation nécessaire, il faut régulariser la salivation des idiots et arrêter, ou tout au moins amoindrir, le flot de bave qui s'écoule de leur bouche entr'ouverte. M. le D^r Bourneville a essayé d'y parvenir en leur faisant tenir entre les lèvres des petits

bâtons de diamètre variable ; et pour donner plus d'attrait au traitement chez ceux qui sont capables de gourmandise, l'exercice est pratiqué avec des bâtonnets de réglisse. Dans tous les cas il agit directement sur la contractilité musculaire en faisant passer un courant électrique dans l'orbiculaire des lèvres.

Les digestions se faisant régulièrement dans de bonnes conditions et étant complètes, la sensation de la faim se développera plus facilement et aidera à l'enseignement par l'appétence qu'elle fait naître. D'autre part, grâce à cette lenteur méthodique, à la présence prolongée des aliments dans la bouche, la sensibilité tactile de ses parois, et en particulier celle de la langue, apparaîtra ou deviendra plus accentuée ; le sens du goût pourra s'éveiller, ou devenir moins indolent s'il existait déjà à l'état rudimentaire, surtout si on a le soin de donner des aliments d'une saveur agréable et accentuée. Une cuisine appropriée pourra contribuer à l'éducation de la digestion. Si, en développant la sensibilité tactile de la bouche on tend à rendre plus actif le réflexe de la déglutition, en développant le sens du goût on donne à l'idiot, inerte jusque-là, une appétence qui contribuera au développement de la préhension et indirectement de la fonction de la marche. La faim existant, le sens du goût demandant à être satisfait, l'idiot cherchera à saisir ce qu'il voit pour le porter à sa bouche. C'est là une disposition à l'activité qui permettra, en lui faisant exécuter d'ailleurs des mouvements appropriés, d'exercer la main, de lui apprendre dès qu'il a su saisir directement avec ses doigts les objets qu'il porte à sa bouche, à tenir une fourchette garnie au préalable d'un morceau qu'il aime, et peu à peu à se servir d'une cuillère et d'un couteau.

Mais à mesure que les appétences naissent parce que

la faim se fait sentir et que le sens du goût est impressionné, le but ne tarde pas à être dépassé, et l'inertie de l'alimentation est remplacée par une glotonnerie aussi dangereuse que répugnante. Cette glotonnerie existe d'ailleurs le plus souvent chez les idiots qui n'atteignent pas ce degré d'infériorité qui va jusqu'à l'anéantissement de l'instinct d'alimentation. Ils portent à leur bouche tout ce qui est à leur portée, tout ce qu'ils peuvent saisir et avalent avidement les objets qu'ils sont parvenus à mettre dans leur bouche, courant ainsi de réels dangers.

Il est nécessaire de surveiller et d'essayer de réfréner cette glotonnerie, car, en dehors des corps toxiques ou physiquement dangereux qu'ils peuvent ingurgiter, elle les expose à des accidents immédiats pouvant entraîner une mort rapide : arrêt à la partie supérieure de l'oropharynx d'un bol alimentaire insuffisamment mastiqué et trop volumineux, ou bien encore la pénétration d'une partie des aliments dans le larynx et la trachée. Cette glotonnerie entraîne d'autre part des désordres gastriques chez ces infirmes dont les dents sont ordinairement mauvaises ou mal plantées, dont la mastication est insuffisante, la déglutition paresseuse et l'insalivation incomplète, surtout chez ceux qui bavent abondamment, envoyant ainsi à l'estomac un bol alimentaire à peine ou pas mâché, et par conséquent d'une digestion laborieuse et difficile. De là des constipations opiniâtres, ou des diarrhées abondantes entraînant des parties plus ou moins considérables d'aliments mal digérés qui n'ont pu être assimilés. De là insuffisance de nutrition et affaiblissement du sujet.

Pour éviter ce surmenage du tube digestif et les accidents qui peuvent survenir par l'introduction de matières alimentaires dans les voies aériennes, Séguin pro-

posait d'attacher les gros morceaux de viande par un fil de soie résistant et de les retirer toutes les fois que l'enfant les avalait sans mastication préalable. Mais ce procédé est loin d'être pratique et n'est pas appliqué. Pour éviter le surmenage de l'estomac chez l'enfant qui mâche d'une façon insuffisante, les aliments sont donnés, comme nous l'avons déjà dit, en bouillie, hachés ou tout au moins divisés en petits fragments ; l'alimentation est très sévèrement surveillée, la quantité d'aliments composant chaque bouchée est mesurée et ne doit être introduite dans la bouche qu'après la déglutition du bol alimentaire précédent ; l'insalivation est aussi plus complète et par conséquent la digestion meilleure. Si, malgré les soins et la surveillance, le glouton a rempli sa bouche outre mesure, on le débarrassera du trop plein et on maintiendra l'idiot pour l'empêcher de la remplir de quantités nouvelles jusqu'à ce que la déglutition complète se soit effectuée. Ce sera à la fois une précaution et une leçon. Cette alimentation méthodique s'impose à la longue par la régularité de sa répétition ; le bien-être qu'elle donne aidant, elle devient une habitude, la glotonnerie s'atténue et même disparaît.

Le mœrycisme est une des formes de cette glotonnerie ; quelques idiots empêchés de continuer à manger une fois le repas fini, suppléent à l'absence d'aliments nouveaux, en faisant remonter dans leur bouche ceux qu'ils viennent d'avaler : ils ruminent. S'ils sont livrés à eux-mêmes après le repas, s'ils ne sont pas distraits ou occupés par des exercices ou des promenades, ils s'isolent, et, dans une immobilité presque contemplative, ils paraissent absolument absorbés par la nouvelle mastication à laquelle ils se livrent. Au début ce n'est qu'après le repas que le phénomène se produit et surtout quand un mets qu'ils aiment leur aura été servi ;

lorsque l'habitude est prise, c'est à toute heure du jour. Il ne faut donc pas la laisser s'implanter et il est indispensable de combattre cette aberration dès qu'elle apparaît. La dernière bouchée avalée, il faut s'emparer de l'enfant, le sortir du milieu où il se trouve, l'éloigner de l'odeur suggestive d'aliments et de la vue d'autres enfants qui mangent ; on doit s'efforcer d'occuper le peu d'attention dont il est capable, de lui imposer des exercices et au besoin de le fatiguer. Pendant ce temps l'estomac fonctionne, les aliments dilués sont moins faciles à rappeler sous les dents, la digestion s'opère et a plus de chance ainsi de se terminer sans rumination. M. Bourneville, qui a si bien étudié le mérycisme des idiots, conseille en outre de priver l'enfant, au moins pendant un certain temps, des aliments qu'il préfère « et qu'il pourrait ruminer pour les savourer une seconde fois ». On comprend d'ailleurs qu'une bonne mastication est un des excellents moyens d'empêcher la rumination.

Si l'ingestion des aliments demande une éducation spéciale chez les idiots profonds pour être rendue à peu près normale et régulière, la miction et la défécation doivent aussi être l'objet de soins particuliers pour être régularisés. De même que l'alimentation de ces infirmes, en raison de leur insensibilité et de leur incapacité, ne se ferait pas sans le secours des gens qui les entourent, de même leurs déjections se produisent sans qu'ils s'en inquiètent ou même s'en aperçoivent, et ils restent dans un état de souillure infecte quand ils ne sont pas soumis à une surveillance attentive et constante. Ce n'est pas seulement par l'absence de la volonté que les sphincters restent inertes et ne retiennent pas l'urine et les matières fécales, c'est aussi parce que les idiots n'ont pas le sentiment du besoin de leur évacuation dont ils

ne perçoivent pas d'ailleurs la sensation quand elle a lieu. C'est chez eux de l'automatisme comme chez le petit enfant ; comme lui, l'idiot gâteux reste indifférent lorsque le trop plein de la vessie ou du rectum, excitant les fibres musculaires de l'un ou de l'autre organe et entraînant leur contraction par action réflexe, force le sphincter anal ou vésical. Il n'a pas plus conscience de ces actes que n'en ont les gens normaux et sains quand le produit de la digestion stomacale franchit le pylore.

L'horreur de la défécation et de la miction est indifférente à l'idiot gâteux, il n'en a pas le plus souvent la sensation, et quand cette sensation existe, vague et atténuée, peut-être produit-elle chez lui un chatouillement qui n'est pas sans lui plaire ?

Pour cette catégorie de gâteux un costume particulier est nécessaire ; ils ne doivent pas avoir, bien entendu, de vêtements serrés au corps, mais une blouse ample, facile à changer quand elle est souillée. Pour éviter le plus possible les inconvénients du gâtisme, le D^r Bourneville a fait remplacer les anciens fauteuils avec alêne par de petits fauteuils recouverts d'un coussinet et percés au centre au-dessus d'un vase facile à retirer.

Afin de donner à l'idiot l'habitude des selles régulières il faut le placer tous les jours à heure fixe sur la chaise percée : le matin dès le réveil, après chaque repas, le soir avant le coucher et souvent une fois dans la nuit. Il est évident qu'il faudra provoquer plus souvent la miction dans le jour, en se gardant toutefois de l'exagération qui pourrait entraîner des habitudes d'urination trop fréquentes ou incessantes. De toute nécessité il faut, pour arriver avec méthode à un résultat qui sera ainsi plus facilement et plus rapidement obtenu, observer très attentivement les enfants, inscrire avec soin l'heure des déjections solides ou liquides, en dresser un

tableau d'après lequel on déterminera les heures auxquelles on devra placer l'idiot sur le vase ou sur le siège. C'est par cette régularité, répondant d'ailleurs au moment où la digestion est normalement effectuée, que l'habitude se prendra et que l'on pourra obtenir une propreté relative. L'observation conduira d'ailleurs à constater si le besoin de la miction ou de la défécation n'est pas indiqué par l'émission d'un cri particulier, par un mouvement, par un rictus quelconque du visage, signe d'après lequel on s'empressera de présenter l'enfant.

Après chaque défécation, il sera largement lavé soit sur le bidet, soit dans le bain de siège, soit enfin dans la baignoire s'il est trop souillé, et une ou deux fois par jour des douches locales de quelques secondes seront données sur les régions anales et vésicales pour tonifier les sphincters du rectum et de la vessie.

Avec la régularité de ces soins on arrive à des résultats inespérés. Quand le Dr Bourneville prit possession du service de Bicêtre en 1879, le célèbre idiot qu'on dénommait Pacha avait 22 ans et était gâteux depuis sa naissance. De plus il était affecté d'une chute du rectum déjà ancienne et, sur la prière de sa mère, restait continuellement au lit. Quand il mourut, six ans après, il était propre et marchait tenu simplement par la main.

La surveillance ne doit pas se lasser et s'interrompre quand l'amélioration est obtenue, et même quand l'enfant a fait assez de progrès pour aller seul sur le siège, on doit l'y conduire régulièrement de peur qu'il ne l'oublie. Le bien acquis est vite perdu chez ces malheureux, et si la rigidité de la méthode vient à s'atténuer, la rétrogradation s'opère avec une rapidité effrayante. Quelques jours suffisent à défaire l'œuvre de plusieurs années.

CHAPITRE IX

Education des fonctions du mouvement.

A côté de l'éducation des fonctions de l'alimentation, le premier exercice appliqué dans le groupe des idiots invalides est celui de la marche qui aide à l'application et à la réussite des exercices subséquents, à celui de la préhension, par exemple, si indispensable dans l'amélioration du fonctionnement de l'alimentation.

Pour préparer les membres inférieurs aux exercices destinés à enseigner la marche, on les soumet à des frictions stimulantes et à un léger massage des muscles, frictions et massages qui contribuent à donner non seulement une plus grande vitalité aux parties appelées à fonctionner, mais encore à développer la sensibilité locale absolument nécessaire pour la station debout comme pour la marche. Les différentes articulations des membres inférieurs sont exercées par des mouvements alternatifs de flexion et d'extension, gymnastique passive dont le but est de leur donner toute la souplesse que la fonction exige.

On joint à ces pratiques le premier exercice de mouvement qui consiste à asseoir l'enfant dans un fauteuil-balancoire spécial, les jambes étant étendues en avant et maintenues dans cette position par le fauteuil lui-même, de telle façon que la plante des pieds va frapper une planche verticale élastique et faisant tremplin. Le Dr Bourneville a appelé cet instrument dont Séguin se servait déjà (1) : fauteuil-tremplin. En voici l'image.

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 357.

Chaque fois que les pieds de l'enfant viennent frapper la planche verticale, il se produit comme un massage des articulations par le refoulement des surfaces osseu-

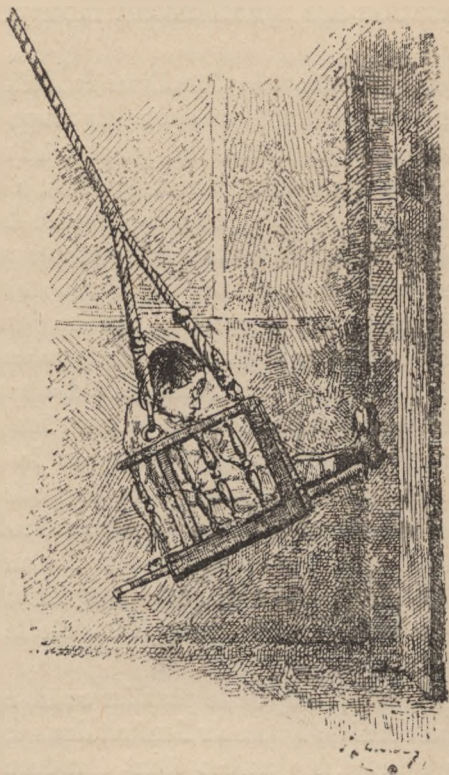


FIG. 1.

Balançoire usitée à Bicêtre dans le service de M. Bourneville.

ses articulaires, les unes contre les autres, et par cela même une préparation à supporter le poids du corps dans la station debout et dans la marche. Cet exercice a

de plus l'avantage, par les choes répétés, d'éveiller et de développer la sensibilité de la plante du pied, sensibilité sans laquelle toute marche et toute station debout sont impossibles. Cet exercice, après avoir été désagréable à l'infirmes par la succession des choes des pieds sur le tremplin, devient au bout de quelques jours de persistance un jeu qui lui plaît, et ainsi on l'amuse en lui faisant subir un exercice fort utile au développement des fonctions des membres inférieurs.

Si on dresse l'idiot sur ses pieds en le laissant sans aide et sans soutien, le poids de la tête et du tronc entraîne la partie supérieure de son corps, l'incline vers le sol et il tombe. La station debout demande en effet, comme on le sait, un assez grand déploiement de forces musculaires qui agissent en sens divers et se contre-bala-ncent pour maintenir le corps dans la verticale et en équilibre. Il faut donc que la sensibilité de la plante des pieds et le sens musculaire soient suffisamment exercés pour avertir de l'instabilité amenée par une position portant la ligne qui passe par le centre de gravité en dehors de la base de sustentation. Cette expérience du toucher est difficile à faire acquérir à l'enfant normal et il n'arrive à la posséder qu'au prix d'un nombre incalculable de chutes ; cette expérience est bien plus difficile encore à inculquer à l'idiot dont la sensibilité est, non seulement obtuse, mais souvent à naître, dont les perceptions restent longtemps obscures et fort lentes à éclaircir, quand on peut y parvenir. Non seulement la sensibilité spéciale, indicatrice de la position vicieuse n'est pas suffisamment développée, mais encore la sensibilité générale étant oblitérée, la douleur causée par la chute est moins aiguë et par conséquent la leçon moins pénétrante. On ne sera donc pas surpris de constater que la marche précède ordinairement l'habitude de la station

debout et que l'on n'arrive à l'immobilité verticale qu'après des exercices de déambulation, ce qui arrive d'ailleurs dans la première enfance. On voit aussi combien cette balançoire-tremplin, inventée par Séguin, a d'utilité dans l'enseignement de la marche et de la station debout en éveillant chez l'enfant arriéré la sensibilité de la plante du pied, le sentiment du contact et de la résistance.

Chez l'enfant qui en est à ses premières tentatives de marche, la jambe ne suit pas le mouvement de progression qu'il imprime à son corps ; le pied reste en place ou s'avance d'une façon insuffisante, soit que l'expérience qui donne le sentiment de l'équilibre n'ait pas encore été établie, soit que la sensibilité tactile et le sens musculaire n'aient pas été suffisamment éveillés, soit enfin que les muscles qui portent les membres inférieurs en avant pour soutenir le poids des parties supérieures n'obéissent pas avec la rapidité nécessaire ; la verticale qui passe par le centre de gravité tombant en avant de la base de sustentation, la chute se produit. Chez l'idiot, il en est de même ; toutefois avec cette aggravation que chez le plus grand nombre d'entre eux le désir de la progression qui anime l'enfant normal et augmente son éducabilité n'existe pas, qu'il faut enseigner la marche et donner l'habitude de la déambulation sans y être aidé en aucune manière par un effort quelconque de l'infirmes. Dans ces conditions la chute de l'idiot est un véritable effondrement ; il tombe sur la face, car il n'a pas plus l'instinct de se protéger avec ses bras au moment où il va toucher le sol, qu'il n'avait celui d'avancer le pied pour empêcher le poids de la tête et du tronc d'entraîner tout le reste du corps vers la terre.

L'exercice de la balançoire-tremplin destiné à éveiller la sensibilité de la plante des pieds et à donner le senti-

ment de la résistance du sol n'est que la préparation des membres inférieurs à l'enseignement de la marche. Simultanément d'ailleurs l'enfant est dressé sur ses pieds, soutenu sous les bras par des gens de service qui le maintiennent debout et le font progresser en avant avec lenteur et mesure. Dans ces premières tentatives, il n'a pas l'initiative d'essayer de se servir de ses jambes : chacune d'elles vient tour à tour en avant, sous l'influence de son propre poids, suivant passivement et comme un pendule la progression de la partie supérieure du corps qui est ainsi supporté mécaniquement par elles. C'est la continuation de l'éducation de la sensibilité plantaire, moins passive, plus appropriée à la fonction et qui donne avec plus de précision le sentiment de la résistance du sol. C'est bien plus encore que la balançoire-tremplin, l'incitation au fonctionnement des muscles du membre inférieur et par conséquent au développement du sens musculaire si nécessaire pour approprier l'effort à l'acte.

Entre temps on place l'idiot dans des barres parallèles spéciales où il est maintenu ordinairement sans beaucoup d'efforts. M. Bourneville a fait faire un appareil modifiable selon les besoins ; ces barres parallèles peuvent être relevées ou abaissées suivant la taille des enfants, rapprochées ou écartées selon la largeur du corps.

En continuant ainsi l'éducation de la sensibilité plantaire et du sens musculaire, on commence l'éducation des muscles du bras et de l'épaule. Le poids du bras ne suffisant pas à faire contre-poids pour maintenir dressé l'enfant soutenu sous les aisselles par les barres parallèles, il faut nécessairement qu'un effort musculaire remplace le poids, effort qui est rapidement obtenu de l'enfant après de courts essais. Quand l'infirme est arrivé à se maintenir sans aide dans cet appareil, on peut espérer pousser plus loin l'éducation des jambes et arri-

ver à enseigner la marche. Pendant l'exercice de la station debout par les barres parallèles, on n'a pas cessé de l'exercer à la marche en le tenant sous les aisselles ;

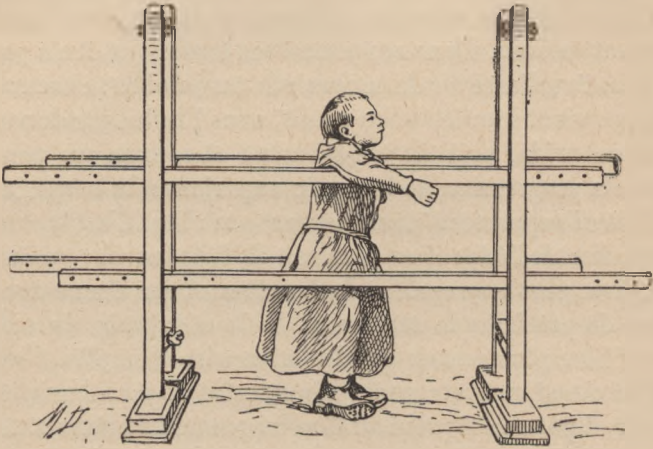


FIG. 2.

Barres parallèles.

quand il est arrivé à faire un effort de progression on le place dans un nouvel appareil qui le soutient sous les bras et permet la marche ; c'est un chariot qu'on pourrait appeler : barres parallèles roulantes.

On multiplie ainsi plus facilement les exercices de la marche en donnant en même temps une leçon d'initiative, si j'ose m'exprimer ainsi : le chariot permet à l'idiot de s'avancer, mais le plus souvent l'inertie le fait rester en place ; si l'enfant a une appétence quelconque, et ce sont ordinairement les choses qui se mangent qui lui font faire le premier effort, on cherche à l'attirer en lui montrant un aliment quelconque et à déterminer ainsi un acte de volonté.

Quand l'idiot est familiarisé avec l'exercice du chariot, on lui apprend à monter et à descendre à l'aide d'un escabeau ; de la première marche on l'exerce à sauter,

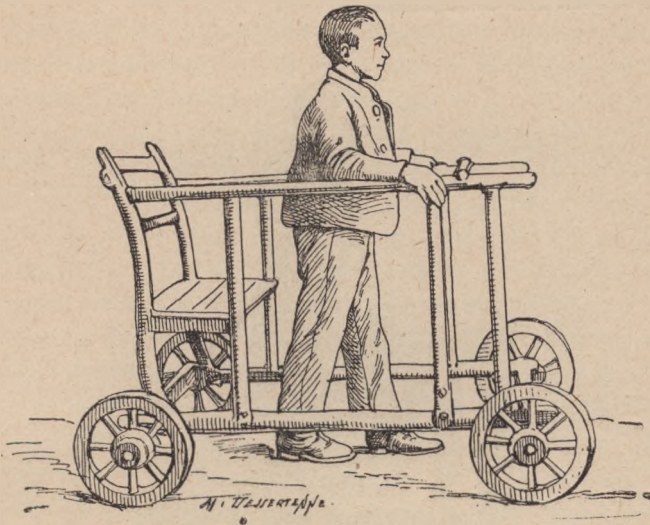


FIG. 3

Modèle de l'un des chariots.

soutenu d'abord, bien entendu, par une main expérimentée. On demande ainsi aux muscles déjà exercés par la marche un effort plus grand dans l'ascension ; et dans le saut, au moment où les pieds touchent le sol, une résistance musculaire plus forte que dans la station debout.

Cet exercice est un de ceux qui font progresser le plus rapidement l'enfant dans la pratique de la déambulation et de la station verticale, car après chaque ascension sur les degrés de l'escabeau l'idiot est obligé de se tenir

debout et immobile avant de sauter. Si le sujet est accessible à l'exemple, l'imitation des petits camarades plus avancés que lui, montant sur l'escabeau et sautant du haut des marches, aidera grandement à l'éducation de ses membres inférieurs.

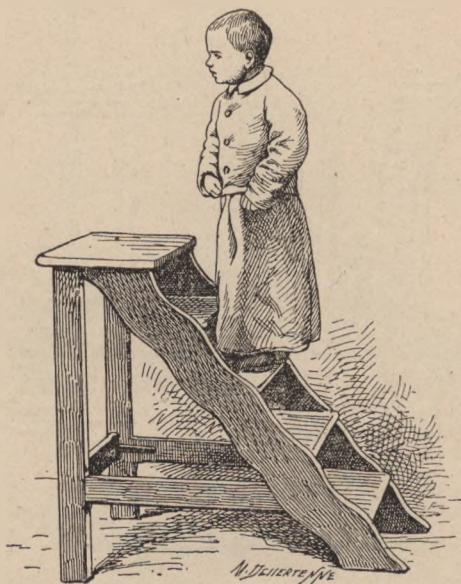


FIG. 4.

Escabeau servant à apprendre à monter les escaliers et à sauter.

Dans le service de M. Bourneville, ce sont des femmes qui donnent ces premières et délicates leçons; elles ont plus de souplesse dans l'enseignement, plus de patience, elles sont plus maternelles en un mot. Dans les leçons qui suivent et qu'elles donnent encore, l'enseignement s'étend; en continuant les exercices de la marche, on

commence en même temps l'éducation de la préhension. L'idiot profond n'a pas l'usage de ses mains, il ne peut ni prendre ni tenir ; ne sachant pas opposer le pouce aux autres doigts, il laisse échapper tous les objets que l'on place dans sa main. C'est en le soumettant aux exercices de la gymnastique Pichery que l'on poursuit parallèlement les deux enseignements, le dernier d'ailleurs facilitant grandement l'éducation de la marche. Les appareils de cette gymnastique se composent : 1° de paires d'échelles en corde avec traverses cylindriques en bois ; 2° de ressorts à boudin avec poignée cylindrique, par paires également. On commence par l'exercice des échelles : on fait saisir à l'enfant un échelon de chaque main ; la maîtresse a le soin de maintenir le pouce en dessous, car, ne sachant pas saisir, il porte sa main entière sur la partie supérieure de l'échelon, les doigts restant dans l'inertie. Le pouce placé, l'institutrice maintient avec ses mains les mains de l'enfant appliquées sur l'échelon. C'est la première leçon d'opposition du pouce, leçon qu'il faut répéter un très grand nombre de fois avant de voir cet organe profiter de l'enseignement et faire acte d'initiative. Alors on fait exécuter à l'enfant différents mouvements qui concourent tous à développer à la fois cette initiative du pouce opposant, et la puissance musculaire des jambes et des bras, ses mains étant toujours maintenues sur l'échelon par les mains de la maîtresse jusqu'à ce qu'il ait fait acte de préhension et soit capable de se maintenir tout seul. J'emprunte à M. Bourneville (1) les figures des différents mouvements qu'il fait développer, ainsi que leur très rapide description : « alors on lui fait exécuter différents mouvements : en position et debout (Fig. 5), assis (Fig. 6),

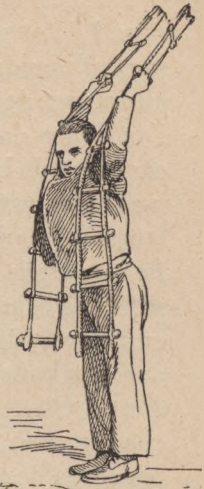
(1) *Assistance, traitement et éducation des enfants idiots et dégénérés*, p. 219.



FIG. 5.

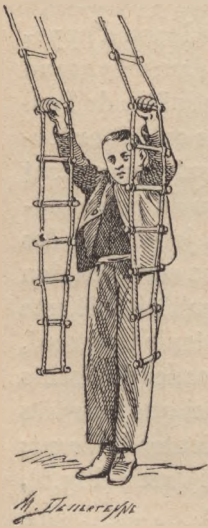


FIG. 6.



M. Demareffé

FIG. 7.



M. Demareffé

FIG. 8.



FIG. 9.



FIG. 10.

en avant (Fig. 7), en arrière (Fig. 8). Outre que cette gymnastique sert à l'éducation de la main, elle enseigne au malade un certain nombre de notions : assis, debout, en avant, en arrière, en position. Et comme ces mots sont répétés par la maîtresse, répétés par des enfants plus avancés qui fonctionnent en même temps, ces exercices servent, par imitation, à l'éducation de la parole. Ils complètent l'éducation de la marche, et augmentent la force musculaire.»



FIG. 11.



FIG. 12.



FIG. 13.

« Quand l'enfant a appris ces exercices élémentaires, on lui enseigne les mouvements d'extension du corps en avant (Fig. 9) et en arrière (Fig. 10), la pointe des pieds ou les talons reposant sur le sol, ou les mêmes mouvements les pieds étant fixés sur le premier échelon de chaque échelle. Viennent ensuite des mouvements plus compliqués (Fig. 11, 12 et 13). Enfin on a recours aux

ressorts avec lesquels on exécute une partie des mouvements dont nous venons de parler (Fig. 14, 15 et 16)... »

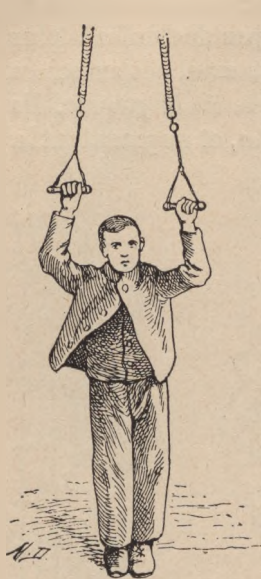


FIG. 14.

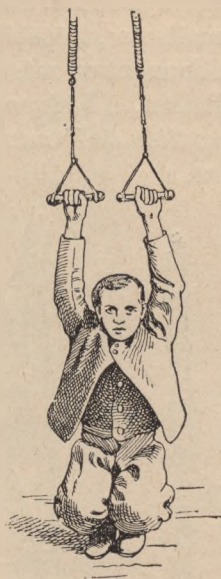


FIG. 15.



FIG. 16.

Quand les enfants sont agités de mouvements désordonnés et incohérents, il faut continuer, parallèlement à ces exercices, à faire monter et descendre l'escalier ; les mouvements sont forcés de se régulariser, l'ascension de chaque marche demandant un effort qui rompt les mouvements irréguliers et l'enfant devant se tenir debout, immobile et en équilibre avant de faire le nouvel effort d'ascension de la marche suivante. Cet exercice, répété avec obstination, détermine chez les idiots en proie à une agitation incohérente ou remués par des

ties, le commencement de la coordination des mouvements.

En même temps que l'éducation de tous les muscles du mouvement se fait, l'éducation spéciale de la main est commencée. Les exercices des échelles et des ressorts à boudin de la gymnastique Pichery font prendre l'habitude de tenir et de serrer soit l'échelon, soit la poignée ; c'est là le premier pas franchi et naturellement le plus difficile. On poursuit cette éducation spéciale et on l'affine en mettant dans la main de l'enfant et en lui faisant tenir soit des bâtonnets de 10 centimètres de longueur et de 2 centimètres, 1 centimètre, 5 millimètres d'épaisseur, soit des boules d'un diamètre de 4, 3, 2, 1 centimètre de diamètre ou des petites planchettes de dimensions variables, allant de la plus grande à la plus petite, les objets fins étant les plus difficiles à tenir et à saisir.

Ces divers exercices préparent à l'éducation plus avancée du sens du toucher, et par relation, ou plutôt par corrélation, à celle des autres sens, car les progrès fonctionnels des uns permettent l'enseignement plus facile des autres.

CHAPITRE X.

Attention et imitation.

Pour augmenter encore la facilité d'éducation, il est nécessaire de développer la faculté de l'attention dont le défaut a une telle importance que, comme nous l'avons vu, le Dr Sollier a pu établir sur elle la base de sa très intéressante et très ingénieuse classification.

Pour que l'attention puisse être éveillée, il faut de toute nécessité que la sensibilité existe. Evidemment le son ne peut attirer l'attention chez un sourd, pas plus que la lumière chez un aveugle, ou le contact chez un anesthésié. Il faut donc s'efforcer de faire naître les différentes sensibilités chez ceux où elle sont endormies. On y arrive par des impressions multiples, violentes et variées ; on projette subitement un rayon lumineux dans une chambre noire où l'on a placé l'idiot, on fait passer sous ses yeux des sphères brillantes en verre ou en métal poli, on agite des étoffes aux couleurs éclatantes, on fait tinter près de lui une cloche aux sons vibrants, on frappe un gong, on tire un coup de pistolet, on saisit l'enfant d'un contact vif, etc. Ces impressions répétées à des moments différents pour éviter l'accoutumance rendent chaque sens endormi plus accessible et plus apte à la sensation. L'indifférence de l'idiot pour ce qui l'entoure tient à ce que les perceptions sont nulles ou obscures. A mesure que les sensations sont perçues, surtout celles qui sont amenées soit par un besoin physiologique comme la faim, soit par un goût, les appétences naissent, la volonté de s'approprier surgit, l'attention

s'éveille et se fixe sur l'objet désiré pendant la durée de l'appétence. C'est une heureuse disposition quand l'idiot profond a la sensation de la faim, c'est un levier précieux pour l'enseignement, par exemple pour l'éducation de la préhension et par extension de la marche. Mais il ne faut pas être surpris, d'autre part, que l'appétence soit d'autant plus intense qu'elle est unique et isolée, et que, par une conséquence logique, la volonté devienne d'autant plus irrésistible et impulsive qu'aucune autre impression, je ne dis même pas aucune autre pensée, ne peut intervenir et la tempérer. Le défaut d'attention chez les idiots, disent les auteurs, tient à l'inconscience du danger et à l'absence de l'instinct de conservation. C'est de toute évidence ; mais l'inconscience du danger et l'absence de l'instinct de conservation tiennent à l'insensibilité et par conséquent à l'inconnaissance générale dont le corollaire est l'inconscience de tout. Ce sont les instincts qu'il faut faire surgir, les sensations qu'il faut faire percevoir, la connaissance qu'il faut faire pénétrer si l'on veut que l'attention apparaisse. L'occupation incessante de l'enfant, l'immobilité et la torpeur secouées sans répit par des impressions variées, les exercices passifs comme les mouvements imprimés aux membres et au tronc, les massages, les excitations par l'électricité, par la lumière, par le son, par le contact, par l'odorat, par le goût, etc., répétés sans cesse et que l'on fait subir à ceux qui ne peuvent encore faire des exercices actifs, la répétition infatigable et méthodique des fonctions obtenues, secouent peu à peu cette inertie de zoophyte. Mais, pour être profitable, il ne faut pas que cette attention soit réduite à la durée de l'impression produite sur un des sens violenté : la vue, par un éclat de lumière ; le toucher, par un contact vif ; l'ouïe, par un bruit éclatant.

Ce serait une sensation pénible, comme toute violence, mais fugitive, qui aurait le seul avantage d'exercer le sens à la sensation, sans tirer tout le profit de la leçon imposée. Il est nécessaire que l'éducateur s'ingénie à trouver les moyens de maintenir cette attention une fois attirée, moyens qui varient avec chaque enfant, et il doit renouveler l'impression jusqu'à ce qu'il ait pu réussir dans sa tentative. Il faut, par exemple, présenter à son regard attiré et surpris un aliment dont la saveur lui plaît et dont il est friand ; puis le lui faire saisir et manger s'il sait déjà se servir de sa main, ces mouvements maintenus dans une assez grande lenteur pour faire durer l'appétence et par conséquent l'attention. S'il est encore incapable de se servir de sa main, on place cet aliment désiré entre ses doigts et on l'aide à le porter à sa bouche. C'est en même temps une leçon des sens de la vue et du toucher, et un exercice d'attention.

Le maître doit rechercher le sens le plus accessible aux impressions, s'efforcer de distinguer celles qui sont agréables et exercer ce sens pour entraîner par lui l'éducation des autres. Quelques idiots, fermés aux autres sensations, sont sensibles aux sons ; chez eux l'attention est attirée et fixée par les modulations musicales. C'est le sens du goût qui est en général le plus facilement excitable et dont le maître pourra se servir avec le plus d'utilité. Ces exercices, choisis avec discernement, exécutés avec méthode et répétés avec régularité, développeront les sensations, réveilleront les instincts, feront naître les appétences dont l'intensité entraînera l'attention. Douer un idiot de la faculté d'attention, c'est établir la base certaine de son amélioration ultérieure.

IMITATION.

Dès que la faculté d'attention aura surgi, un instinct précieux pour l'enseignement s'éveillera ; c'est la tendance à l'imitation. L'instinct d'imitation est une aptitude naturelle dont on ne sait trop expliquer la cause et l'origine, que, jusqu'ici, on a pu seulement constater. Cet instinct joue, aussi bien dans la vie sociale que dans la vie privée, un rôle tout à fait prépondérant par les habitudes qu'il entraîne, et s'il paraît à son summum d'intensité dans l'enfance et comme un des traits essentiels de sa psychologie, c'est que l'enfant se montre sans voiles et se livre naïvement ; tandis que l'homme fait, affirmant son indépendance d'esprit, l'autonomie absolue de sa personnalité, son affranchissement des influences extérieures, se déclarant au-dessus de tout instinct d'imitation, n'en reste pas moins soumis à son influence avec la même intensité que l'enfant.

A première vue, on pourrait croire que l'individu est poussé à l'imitation par le désir de démontrer qu'il peut faire autant et aussi bien que les gens qui l'entourent, que personne ne lui est supérieur ou même égal et que, si certaines qualités lui manquent visiblement comme la taille, la musculature, la beauté, il possède des qualités compensatrices qui lui donnent une certaine supériorité. Qui n'a constaté le dédain, sinon le mépris, du petit homme pour le géant, du laideron pour l'homme beau, du débile pour l'hercule, du sot pour l'intellectuel, etc... C'est le besoin de se faire valoir qui paraît pousser à l'imitation : tu fais ce mouvement, tu produis cette force ? moi, je puis en faire autant ; tiens, c'est fait !! Depuis l'âge le plus tendre la fable de la gre-

nouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf existe pour les humains. On désire d'une part se faire admirer par les autres en les égalant et les dépassant dans leurs propres allures, et d'autre part se démontrer à soi-même que l'on possède toutes les aptitudes. L'enfant voit marcher au pas, il veut marcher au pas sans s'inquiéter si sa petite taille lui permettra de suivre ; il voit soulever un poids, il veut faire de même. Aucune action ne lui paraît au-dessus de ses forces, et quand il échoue, ce qui lui arrive le plus souvent, il donne toujours une explication de son échec.

Au reste, cet instinct n'est pas particulier à l'homme ; dans les sociétés animales, depuis celles des mammifères, des insectes supérieurs jusqu'aux sociétés les plus basses, la relation étroite entre l'instinct d'imitation et la sociabilité existe d'une façon évidente. D'ailleurs ce n'est pas entre eux seulement que les animaux pratiquent l'imitation ; ils se plaisent à se mesurer avec des forces tellement supérieures que le contraste est toujours étrange : qui n'a vu en voyage les chiens quitter leur sieste pour lutter de vitesse avec le train qui passe, qui n'a vu des bandes d'oiseaux pris du même vertige et le suivre à tire-d'ailes plus ou moins longtemps.

Toutefois si cette idée de concurrence, ce désir de prépondérance du moi, si cet instinct de copier pour mieux faire qui domine toute la civilisation crée la mode quelque ridicule soit-elle, mode dans les habits, mode dans les idées, mode dans les mœurs, cette tendance à l'imitation pousse aussi aux émulations utiles, aux ambitions fécondes qui ont entraîné les grandes découvertes, fait créer les œuvres sublimes et inspiré les actes héroïques, après avoir aidé à l'éducation de l'enfant en le poussant à se mettre au niveau de ceux qui sont en avant de lui.

On comprend que chez des êtres intelligents, capables d'observer et de comparer, cette tendance à l'imitation ait sa raison d'être ; mais chez l'idiot?... jusqu'ici comme je l'ai dit plus haut, il est difficile de débrouiller l'origine de cet instinct, mais il existe, et, comme tout instinct digne de ce nom, il fonctionne sans que l'intelligence paraisse y participer. Lorsque nous imitons quelqu'un dans ses gestes, dans ses manières, dans sa façon de parler, dans ses opinions, etc., c'est sans en avoir conscience, et nous serions surpris et irrités si l'on nous démontrait notre pastiche. C'est l'inconscience de cet esprit d'imitation qui fait que l'on prend, sans s'en douter, l'accent d'un pays où l'on habite quelque temps, que l'on répète automatiquement les formules ou les plaisanteries que l'on entend souvent, comme l'on finit par prendre les habitudes, les manies, les idées et jusqu'à la physionomie des gens qui vous entourent. C'est enfin cet instinct qui cause les affolements des foules, qui entraîne dans une panique des gens sans peur, et fait un brave d'un poltron encadré dans un bataillon héroïque.

Cet instinct primitif existe et peut se réveiller chez l'idiot inférieur : « Par une sorte de contradiction, dit Séguin (1), qu'il n'est pas rare de rencontrer dans des organisations plus complètes, l'idiot ordinairement enclin à l'immobilité, est ravi lorsqu'il voit d'autres personnes en mouvement et souvent il exécute lui-même des mouvements semblables. » C'est cet instinct qui contribue pour une grande part à tirer l'idiot de son abrutissement, c'est par lui qu'on arrive à le rendre moins répugnant, accessible à quelques notions, quelquefois même à lui donner un enseignement suffisamment avan-

(1) SÉGUIN. — *Education des enfants normaux et anormaux*, p. 177.

cé pour qu'il puisse suffire à son existence. Dans le trop court résumé que M. le D^r Bourneville a fait de son traitement médico-pédagogique des idiots, on voit que c'est l'imitation qui, dans sa main, est un des plus puissants leviers de la transformation de ces infirmes. Dans les premiers exercices l'idiot est absolument automatique et, quand l'habitude est acquise, il reproduit mécaniquement et comme par action réflexe les mouvements qu'on avait d'abord imprimés ; c'est par l'imitation que se manifeste le premier signe d'intelligence qu'on lui arrache. Que ce soit la gymnastique, que ce soit l'éducation des mains, de la parole, de la mastication, etc., c'est toujours le même moyen et le même procédé qui réussissent. Séguin, après Itard, avait merveilleusement tiré parti de cet instinct et en avait fait un des éléments principaux de sa méthode. Après une théorie confuse et prétentieuse, il indique ses trois premiers exercices d'imitation ; le premier « consiste à placer, en m'imitant, des objets usuels dans telles ou telles positions très différentes ; l'autre à prendre des objets de nul usage et à les mettre sur un plan dans toutes les positions que permet leur configuration ; le dernier à produire, simultanément avec moi, un trait simple sur un plan donné ». Pour le premier exercice, il prend une assiette et en donne une semblable à son élève ; il pose son assiette sur la table et indique à l'idiot qu'il doit faire de même ; quand après un temps plus ou moins long il a obtenu l'imitation, il retourne l'assiette et insiste jusqu'à résultat ; et ainsi de suite pour différentes positions. Pour le second exercice il se sert d'un instrument de bois ayant la forme d'une brique à bâtir ; le maître et l'élève en sont munis et avec cet objet nouveau recommencent les mêmes exercices d'imitation. Enfin, voici comment il décrit le troisième exercice : « Tracer avec la craie, sur un plan

convenable, une ligne verticale ; que l'enfant suive le mouvement du bras et exécute son trait parallèlement à celui du maître. Après les mouvements verticaux de haut en bas, on doit lui faire exécuter ceux de bas en haut, puis ceux de gauche à droite et ceux enfin de droite à gauche (1). » C'est le maître qui, selon les tendances reconnues du sujet, réglera les exercices d'imitation ; ce sont évidemment les plus simples qui sont les meilleurs, en les choisissant toutefois selon les moyens de l'enfant et en les variant selon les aptitudes. Ces exercices d'imitation d'ailleurs développent la faculté d'attention en même temps qu'ils perfectionnent les fonctions de la main, donnent le sentiment de l'équilibre, les notions de distance, etc.. Nous verrons dans la suite que si l'instinct d'imitation est utile dans l'éducation des enfants normaux, il est absolument précieux dans l'éducation des enfants anormaux depuis l'idiot profond jusqu'au simple détraqué.

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 373.

CHAPITRE XI.

Education des fonctions des sens.

La connaissance se forme par l'intermédiaire des sens ; quand l'un des sens n'existe ou ne fonctionne pas, une série de notions manque nécessairement : le sourd-muet de naissance n'a aucune idée des sons, l'aveugle-né n'a aucune idée de la lumière, de la couleur, etc. On arrive chez eux à combler approximativement cette lacune par la transposition des sens : la vue est remplacée par le toucher aidé de la parole, et l'ouïe par la vue aidée par le langage figuré ; dessin, écriture, gestes convenus soit de la main, soit de la bouche. Dans la cécité et la surdi-mutité, la connaissance ne peut se former parce que l'intermédiaire entre le cerveau et le monde extérieur, le sens, fait défaut. Chez l'idiot, au contraire, le sens existe, et c'est le centre perceptif, c'est le cerveau qui est altéré et ne fonctionne pas ; la notion ne peut exister, le sens impressionné aboutissant à un corps inerte incapable de percevoir. Donc, pour appeler l'idiot à la vie intellectuelle, il faut faire naître la fonction cérébrale, et l'on n'y parvient que par l'exercice constant des organes qui sont ses excitants naturels, je veux dire les organes des sens.

Séguin (1) s'était écrié dans un accès de philosophie critique : « Je l'ai dit dès le début, la théorie de Locke et de Condillac qui fait procéder les idées des sens, est insoutenable pour quiconque fait une autre éducation

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 458.

que celle d'une statue. » Peut-être laissait-il échapper cette phrase étrange parce que son maître, le docteur Itard, avait écrit dans un de ses admirables rapports : « On doit aux travaux de Locke et de Condillac, d'avoir apprécié l'influence puissante qu'a sur la formation et le développement de nos idées, l'action isolée et simultanée de nos sens (1). » Il est vrai que lorsque Séguin descend des hauteurs de la critique philosophique pour rentrer dans ses habitudes d'excellent pédagogue et d'homme pratique, il dit : « Pour moi, qui n'aurais jamais essayé d'entreprendre l'éducation intellectuelle des idiots, si je n'eusse exercé préalablement en eux les appareils de la sensation, voici ce que j'ai formulé à cet égard. Le premier sens à exercer chez l'enfant, c'est le toucher... » (2). C'est là le vrai, le bon Séguin, celui qui a donné après Itard de si excellents conseils pour parvenir à faire naître dans le cerveau des idiots les plus inférieurs une certaine activité fonctionnelle ; c'est bien là celui qui, par son enseignement et par ses succès, a démontré que le seul moyen de faire pénétrer un plus ou moins grand nombre de notions chez ces infirmes, de faire apparaître chez eux quelque intelligence et de leur permettre d'avoir quelques idées, c'est l'éducation des sens ; enseignement qu'il a pratiqué d'ailleurs avec une ingéniosité remarquable et une patience inaltérable.

La gymnastique des sens ne peut se décrire telle qu'elle se fait dans la pratique, tous les exercices étant en réalité synchroniques ; les exercices du toucher entraînent ceux de la vue et de l'ouïe : l'œil voit l'objet de la leçon du tact et le sens de l'audition est frappé par la dénomination ou la définition qu'on en donne. Grâce à

(1) ITARD. — *Rapports et mémoires sur le sauvage de l'Aveyron, l'idiotie et la surdi-mutité*, p. 62.

(2) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 376.

ce synchronisme, l'éducation de l'idiot se fait avec moins de lenteur que si un seul sens était accessible à des impressions, comme Séguin en a observé un cas (1).

En général, les sensations perçues par l'un des sens entraînent, si l'éducateur est habile, les autres à être sensibles, à transmettre l'impression au centre nerveux et par cela même à exciter son fonctionnement.

SENS DU TOUCHER.

Le premier sens dont on doit commencer l'éducation est, selon tous les spécialistes, le sens du toucher ; cette éducation est préparée, ou plutôt commencée par les exercices du mouvement. Depuis la sensation de contact que donne la balançoire-tremplin à la plante des pieds, depuis la sensation de résistance et d'équilibre que font naître les premiers pas, jusqu'aux premiers efforts de la main pour s'appuyer et se retenir, tout est enseignement du sens du tact.

Nous avons vu que la pratique de la gymnastique Pichery avait créé chez les idiots l'aptitude à se servir de leur pouce comme opposant. Il devient plus facile après l'établissement de cette fonction de leur apprendre à garder des objets dans la main et à les saisir ; c'est ce qui constitue l'éducation de la main, première étape dans le développement du sens du toucher. On est aidé dans cette éducation par certaines appétences qui poussent les idiots à profiter des leçons qu'on leur donne, et la gloutonnerie si fréquente chez eux, comme nous l'avons déjà dit et répété, n'est pas un des moindres éléments de succès dans l'enseignement de la préhension des ob-

(1) SÉGUIN.— *Loc. cit.*, p. 418.

jets. C'est en lui présentant un aliment, et celui qu'il préfère, si on a observé un goût particulier, qu'on l'exercera à tendre le bras et à saisir. Cet exercice répété à des moments choisis donnera l'habitude de la préhension qui permettra d'apprendre à manger à l'aide d'une cuillère soutenue d'abord par le moniteur et à moitié pleine d'aliments demi-solides, à boire seul en mettant dans sa main un verre d'une dimension proportionnée, à se servir d'une fourchette munie au préalable, par l'éducateur, de l'aliment choisi. Ici, même chez ces inférieurs, l'habitude se prend par la répétition tenace ; dès que l'habitude commence à s'implanter, on passe à une gymnastique nouvelle, comprenant toutefois, pendant longtemps encore, les premières notions acquises ; et de progrès en progrès, avec une lenteur qui se compte par mois et par années, on arrive à voir l'infirme se servir de sa cuillère contenant même des aliments liquides, saisir son gobelet et boire seul, piquer la viande avec sa fourchette pour la porter à sa bouche, le tout, il est vrai, dans les premiers temps avec une grande maladresse et une malpropreté répugnante qui se corrigent peu à peu et à la longue par la répétition patiente et incessante des exercices gradués.

C'est le commencement de l'éducation de la main ; il ne faut pas laisser passer un jour sans la perfectionner. Et c'est ici que l'instinct d'imitation, si l'on est parvenu à l'éveiller, aide grandement l'éducateur. Par imitation on fera exécuter les mouvements de la main, puis ceux des doigts isolés ou accouplés selon l'exemple donné par le maître. La main, véritable organe du tact qui va au devant des sensations et les perçoit avec une précision et une délicatesse exquises, est dénuée chez l'idiot de sa sensibilité aussi bien que de ses facultés motrices ; les exercices du mouvement la rendent plus vivace et

plus apte à percevoir les sensations. On peut alors exercer le toucher à percevoir et à reconnaître les différentes qualités des corps ; non, dans le début, par des contacts donnant des sensations graduellement échelonnées dans la même série, mais par des contacts produisant des sensations contraires, rendues plus pénétrantes par le contraste même : pour la notion de température, par exemple, faire plonger alternativement la main dans l'eau chaude et dans l'eau froide ; pour la notion de résistance, faire toucher tour à tour un corps dur et un corps très mollet, comme de la pâte ; pour la notion de la douceur ou de la rugosité des surfaces, se servir du tableau suivant dont la moitié de gauche est constituée par une pla-

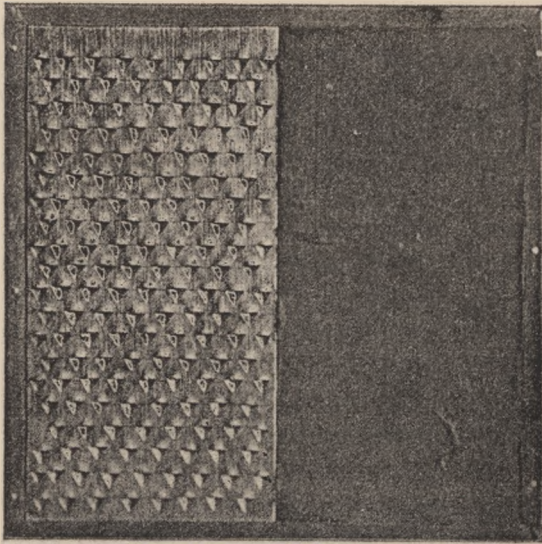


FIG. 17.

que de métal hérissé de rugosités, et la moitié de droite couverte de velours, et faire passer la pulpe des doigts alternativement sur l'un et l'autre côté.

Ce n'est que plus tard et quand ces différences seront bien connues et apprises, que l'on exercera l'idiot à reconnaître les différents degrés dans la rugosité, dans la douceur, dans la mollesse, dans la dureté, dans le froid et dans le chaud, etc.

Naturellement chaque objet et chaque qualité doivent être dénommés à mesure que l'exercice se pratique ; le mot, à peine perçu d'abord, finira, grâce à sa répétition constante devant le même corps, par se fixer en se rapportant à l'objet dénommé. C'est un automatisme indispensable pour le succès des études ultérieures ; il constitue aussi, d'ailleurs, le début de la connaissance chez l'enfant sain comme chez l'idiot, avec cette différence que le travail d'assimilation chez l'un se fait avec une telle rapidité qu'il est presque insensible, et qu'il ne produit chez l'autre que des fruits rudimentaires après une culture très longue et tellement difficile qu'un maître inexpérimenté renoncerait à toute éducation de ce genre, la regardant comme impossible.

SENS DE LA VUE.

L'éducation du sens de la vue et celle du sens du toucher doivent être données presque simultanément. Ces deux organes de perception se complètent l'un par l'autre et doivent s'aider mutuellement, surtout chez des infirmes dont les sensations restent très obtuses, après avoir été nulles ou presque nulles. Mais l'éducation de la vue est difficile, car ce n'est pas un sens passif que la sensation vient trouver ; il est apte à recevoir la sensation, mais il doit, pour ainsi dire, aller au devant d'elle, comme la main pour le toucher ; l'œil ne voit pas sans regarder. Je ne puis résister au désir de citer le début

de la description que le D^r Bourneville a faite de l'éducation de la vue ; ce chef-d'œuvre de clarté et de méthode se trouve dans un des rapports annuels adressés par ce savant au Préfet de la Seine. C'est un modèle de pédagogie scientifique qui fait vivement regretter que le médecin de Bicêtre, entraîné et absorbé par son travail journalier, n'ait pu nous donner encore un traité complet de l'idiotie. « Comme le toucher, dit-il, la vue est un sens actif, l'organe visuel peut fuir la sensation : l'occlusion des paupières, le détournement de la tête, suffisent pour éviter toute impression. Comme pour le toucher il faut aller chercher l'organe, l'attirer, le retenir, afin de donner le temps à l'image d'impressionner la rétine. Un grand nombre d'idiots, par suite de leur inertie, ont toujours le regard vague, fixé à terre, et si par hasard ils lèvent les yeux, c'est inconsciemment, pour changer de position plutôt que pour rechercher une sensation quelconque ; rien ne paraît les intéresser ; d'autres, au contraire, ceux que nous désignons sous le nom d'*hyperkynésiques*, ont dans le regard une telle mobilité, qu'il leur est impossible de l'arrêter un seul instant. Sans compter qu'un grand nombre d'idiots sont atteints de strabisme, que quelques-uns ont une mobilité convulsive de l'œil (*nystagmus*), toutes conditions défavorables à la fixation de l'organe, portant à l'attention. »

« Dans les cas d'inertie, nous avons à provoquer, à attirer l'organe visuel, dans les cas de mobilité excessive, d'*hyperkynésie*, nous avons à le retenir, à le fixer. Dans les deux cas les premiers exercices sont les mêmes. L'enfant est conduit dans une pièce complètement noire ; subitement, sans le prévenir, nous faisons apparaître un rayon lumineux, soit qu'il vienne de la lumière solaire, soit qu'il vienne d'un foyer artificiel. Qu'il le

veuille ou non, l'œil de l'idiot subit une véritable attraction, sa vue ne pouvant se porter ailleurs, elle va au point lumineux qui tranche si violemment sur le fond noir de la pièce. Si l'enfant reste inerte, brusquement on fait disparaître le rayon pour le faire reparaitre presque aussitôt. Au bout de quelques séances, l'œil de l'enfant se lève vers le point lumineux dès son apparition. Le disque n'est encore que blanc, nous le faisons mouvoir toujours brusquement et nous regardons si l'enfant le suit du regard. Dès qu'il y arrive, nous projetons des disques de couleur différente, et comme ces sensations, l'enfant les reçoit sans faire de dépense d'activité, il ne tarde pas à prendre goût à ce genre d'exercice.

« Il va de soi que ces projections différentes, que ces divers jeux de lumière ne se font pas au début dans la même séance. Pour certains malades il importe de se borner à la projection de la lumière blanche durant un temps plus ou moins long. Ce n'est que par la suite que nous utiliserons les disques en couleur et enfin les disques présentant une réunion de couleurs.

« Après viendront les projections : 1° de figures géométriques élémentaires (triangle, carré, rectangle, ovale, polygone), blanches d'abord, de couleur différente ensuite ; 2° de lettres capitales d'imprimerie ; 3° de silhouettes d'animaux ; 4° d'images très simples répondant à un ensemble, afin que l'enfant ne s'égare pas sur des détails ou sur des ombres trop accentués (1). »

Quand, après ces exercices si bien décrits par M. Bourneville, on juge l'idiot suffisamment apte à fixer son regard, on passe à l'enseignement des différentes notions fournies par le sens de la vue. La connaissance

(1) La plus simple représente par exemple un coq, la suivante une poule, la troisième un coq et une poule, une quatrième l'œuf et sa coupe, la cinquième le coq, la poule et les poussins, etc.

des couleurs, l'habitude de les distinguer sont apprises à l'aide d'un tableau sur lequel les couleurs primitives sont peintes ; l'enfant place tour à tour sur chacune d'elles une planchette peinte du ton correspondant. Toutefois M. Bourneville ayant remarqué qu'au début de cette éducation spéciale de la vue, l'œil de l'enfant était troublé par la multiplicité des tons et s'égarait au milieu

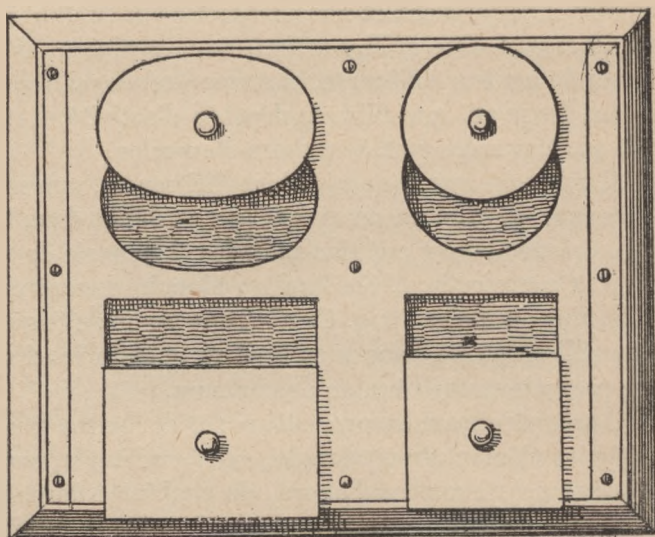


FIG. 18.

de toutes ces couleurs, a fait établir cette année un tableau divisé en deux carrés peints l'un en rouge et l'autre en jaune, couleurs dont la connaissance est ainsi rendue plus facile et que l'enfant retrouve plus facilement ensuite sur le tableau compliqué. Cette simplification diminue notablement la durée de cette éducation spéciale de la vue.

Les notions de forme sont données d'abord par un tableau représentant en creux un cercle et un carré, creux dans lesquels l'enfant sera exercé à placer des planchettes de forme absolument identique. La distinction est rendue plus facile par la coloration semblable donnée au creux et à la planchette qui doit le remplir.

Un second tableau, établi sur le même principe, apprendra à l'enfant à comparer et à distinguer deux formes voisines, le cercle et l'ellipse, le carré et le rectangle.

Quand il aura pris l'habitude de ces distinctions, un troisième tableau contenant les figures précédentes plus le trapèze, le polygone, le triangle, augmentera ses notions sur les formes

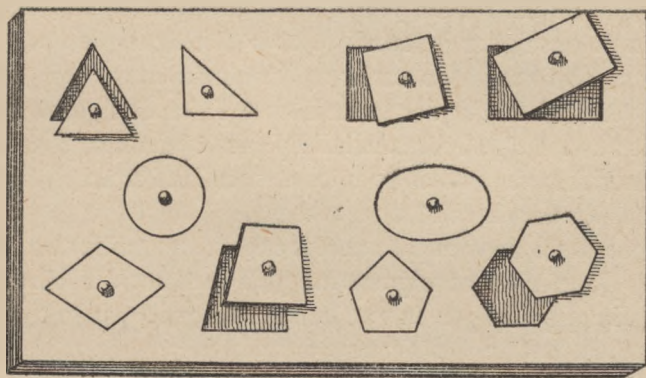


FIG. 19.

Et pour rendre pratique cette première éducation de l'œil, le D^r Bourneville a fait tracer dans son service, un jardin où les plates-bandes sont divisées en cercles, triangles, carrés, trapèzes, etc., jardin dans lequel l'élève retrouvera agrandies les figures que les différents tableaux lui ont rendues familières.

La notion de dimension sera donnée par trois séries de planchettes représentant les figures précédentes, chaque série ayant une dimension différente.

« Nous ne prenons d'abord, dit le D^r Bourneville, que la grande et la petite série ; lorsque l'enfant arrive à donner au commandement le grand et le petit carré, le grand et le petit triangle, etc., nous ajoutons la série intermédiaire et les exercices continuent. »

C'est avec la même méthode et des objets appropriés, tels que : règles de différentes longueurs, briquettes en bois de plusieurs épaisseurs, cylindres et boules de divers diamètres que l'on inculque les notions visuelles de longueur, d'épaisseur, de grosseur.

Si, à l'aide de ces différents appareils, qu'on pourrait appeler les instruments des connaissances élémentaires, on a pu enseigner à connaître et à distinguer les couleurs, les formes des surfaces, les dimensions, etc., on apprendra à distinguer les solides à l'aide de figures en bois : cubes, sphères, parallélépipèdes, cylindres, cônes, pyramides, etc., de différentes dimensions et accompagnées du dessin qui les représente.

Quand on ne veut pas exercer exclusivement la vue, et pour donner un enseignement plus complet, on joint à la connaissance par la vue la connaissance par le toucher ; la notion des formes donnée par les deux sens fixe l'image dans la mémoire par deux sensations qui se complètent et en gravent plus profondément le nom que l'on prononce au moment où l'idiot le regarde et au moment où il le touche.

Le sens du toucher aidant le sens de la vue, la notion du relief se forme.

Quand, après une longue pratique, la connaissance de ces solides est implantée, on passe à un exercice plus élevé. Trouver sur le dessin la figure du solide désigné

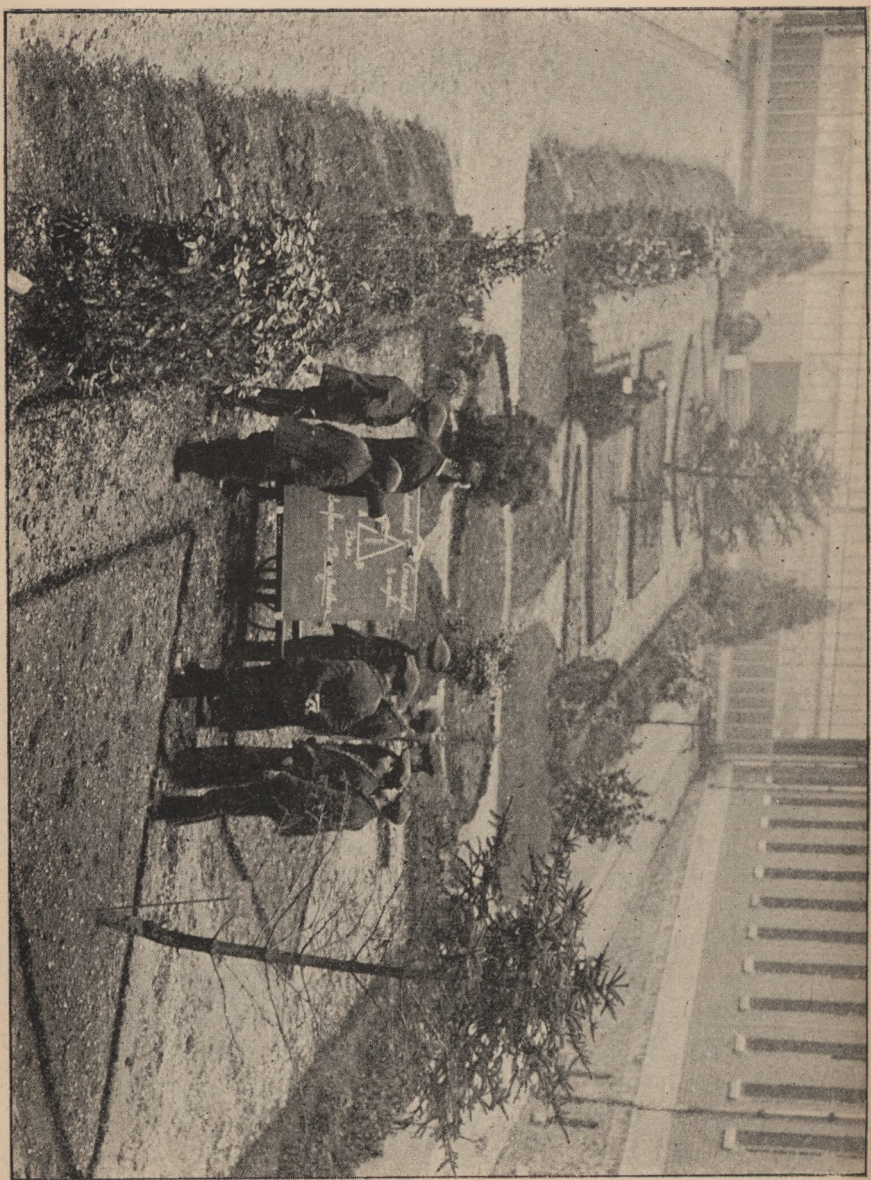


FIG. 30.

par le maître est un travail compliqué de l'esprit qui dénotera un progrès cérébral très réel.

Les exercices précédents devenus familiers, on passe à un jeu qui joint l'attrayant à l'utile. On fait chercher dans une image la représentation d'un objet usuel : assiette, verre, fourchette, bouteille, etc. ; puis le portrait d'un animal que l'élève a vu dans la réalité. Enfin, exercice plus difficile, on fera reconnaître une personne sur une photographie.

En joignant à ces notions celle du poids et de ses différences, on complète la connaissance des qualités des corps, connaissance indispensable, bien entendu, pour l'éducation ultérieure. Voici comment cette dernière notion est inculquée : deux boules sont mises tour à tour entre les mains de l'enfant ; l'une en métal et l'autre en matière légère, balle remplie de son, par exemple, ou de moelle de sureau. Toutes les deux ont le même diamètre, la même coloration, sont en un mot pareilles par la dimension, la forme et la couleur. La différence de poids très tranchée appelle l'attention de l'enfant. Quand au commandement, il donne sans erreur la sphère la plus lourde ou la plus légère, on passe à l'étude des poids intermédiaires.

La notion du rapport d'un objet à un vide par lequel il peut ou ne peut pas passer, est obtenu par l'appareil suivant que M. Bourneville a fait confectionner pour son service de Bicêtre ; il consiste en une boîte percée à sa partie supérieure de trous de trois diamètres différents par lesquels l'idiot doit faire passer des boules d'un diamètre correspondant. Trois planchettes glissant dans des rainures peuvent cacher tour à tour chacune des trois séries de trous et permettre de ne laisser voir que des trous de dimensions égales ou de diamètres différents. Cet exercice constitue non seulement une leçon

d'épaisseur, mais encore donne d'une façon pratique la notion du rapport de la boule au trou par lequel elle peut passer et disparaître.

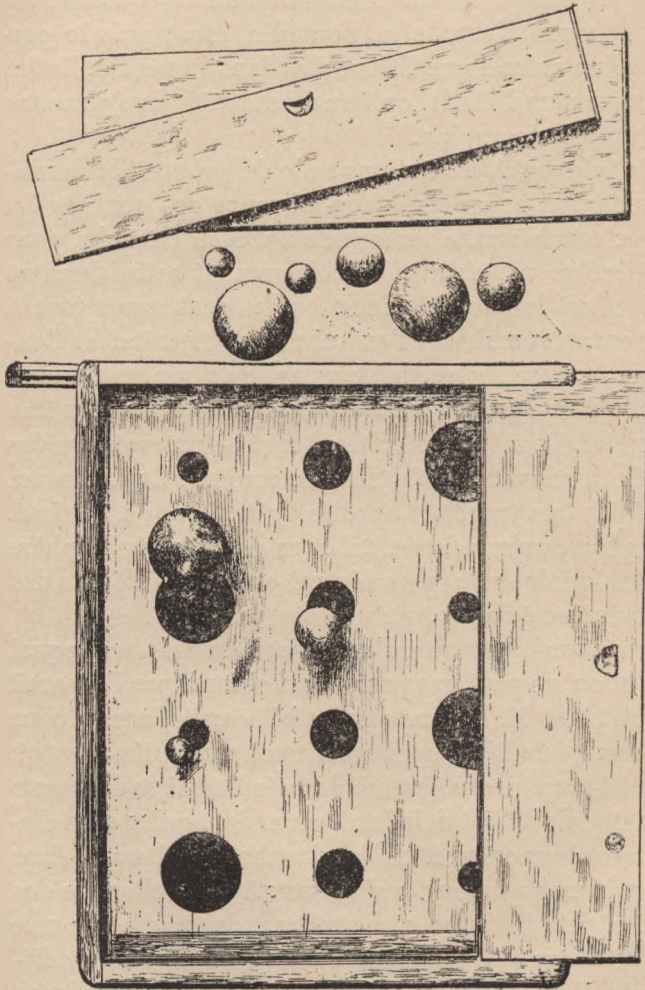


FIG. 21.

L'idée du passage d'un corps à travers un autre corps disposé pour cela est fournie par cet exercice et complétée par celui du bâton sur lequel l'enfant est dressé à enfiler des boules. Enfin se présente un enseignement qui a une analogie avec les deux précédents, mais qui demande une précision plus grande et achemine vers la vie usuelle. Cet enseignement est donné à l'aide d'une grosse aiguille de bois percée d'un large chas par lequel l'élève est exercé à faire passer un cordon à store. L'exercice appris, on passe à des aiguilles de plus en plus fines, et c'est là un des moyens progressifs les plus précieux pour la gymnastique de l'œil et du toucher.

Entre temps, et comme exercice du toucher et de la vue combinés, on a appris à l'idiot à reconnaître les différentes parties du corps en lui faisant tour à tour toucher du doigt la tête, les bras, les jambes, la main, les yeux, le nez, la bouche, etc. ; c'est par imitation que cette leçon est donnée, et si l'instinct d'imitation n'est pas encore suffisamment développé, on l'exerce en guidant le doigt sur la partie du corps dénommée. Cette connaissance est indispensable pour l'application des exercices ultérieurs qui ont pour but d'apprendre à l'enfant les soins de soi-même, éducation qui elle-même est un exercice précieux qu'il faut répéter sans cesse, puisqu'il doit passer à l'état d'habitude et devenir, pour ainsi dire, une fonction. Dans l'enseignement de l'action de s'habiller, on montre à l'enfant chaque vêtement en disant et en répétant son nom avant de le lui passer ; pendant qu'on l'habille on appelle chaque action : boutonner,agrafer, nouer, etc., actes fort difficiles pour des mains d'idiots. Elles sont exercées, par exemple, à boutonner au moyen de deux bandes d'étoffe dont l'une est percée de larges boutonnières, et dont l'autre est munie de boutons faciles à saisir. L'exercice de la boîte à trous

et à boules, celui de l'aiguille à large chas, a préparé l'enseignement de l'action de faire passer le bouton par la boutonnière. On fera de même pour l'action d'agrafer. Un mannequin servira à la démonstration de l'habillement complet ; on le déshabillera et on l'habillera devant l'idiot, les camarades plus avancés feront cet exercice devant lui, et l'instinct d'imitation déjà éveillé quand les enfants en arrivent à ce point, fera saisir et pénétrer la leçon donnée par le maître et répétée par les autres enfants.

On suivra une méthode semblable pour le soin de *toilette* dont l'enseignement, ici encore, sera facilité par l'instinct d'imitation. Il est donc absolument important que la salle des lavabos soit bien installée. L'infirmière mettra une éponge dans la main de l'idiot et la guidera sur son visage ; elle parfera le lavage si, fait ainsi, il est insuffisant. On se servira d'un procédé identique pour l'action d'essuyer. La vue des camarades plus avancés se lavant la figure et les mains l'entraînera à faire comme eux et, à la longue, cet acte répété journellement et aux mêmes heures deviendra une habitude automatique. On suivra la même méthode pour l'action de brosser les habits, de les ranger, de cirer les souliers, etc. ; mais tous ces actes, rapidement décrits par celui qui les énumère, demandent dans l'exécution un temps bien long et une patience véritablement héroïque.

Il est à remarquer que ces derniers enseignements sont, non seulement d'une indispensable utilité au point de vue de la vie sociale de l'enfant, mais encore des exercices excellents pour les divers sens.

Les différents jeux, dès qu'il pourra s'y livrer, auront la même importance et la même utilité : le tonneau, la paume, le passe-boule, etc., sont des instruments

d'éducation des sens d'autant plus précieux que l'idiot y prend plus de plaisir ; c'est par eux que la délicatesse des sensations s'affine, que l'esprit d'imitation se développe et excite à l'action, que le mouvement augmente la vitalité de l'appareil musculaire et que la santé générale se raffermi.

En même temps, donc, que l'on a exercé le sens du toucher et de la vue, augmenté leur impressionnabilité et déterminé par cela même l'éveil, ou une plus grande activité des fonctions cérébrales, on a aussi donné quelques notions facilitant les commencements de l'instruction primaire, stimulé le sens de l'ouïe et préparé les exercices de la parole par imitation, puisque chaque objet et les différentes qualités des corps sont dénommés au fur et à mesure de leur présentation.

SENS DE L'OUÏE ET PAROLE.

Souvent les idiots paraissent insensibles à tout bruit sans que pour cela le sens de l'ouïe soit oblitéré. De même que, par une inertie due à l'insuffisance des fonctions cérébrales, certains d'entre eux ne voient pas malgré la bonne organisation de l'organe de la vision, de même, et par une semblable inertie, ils peuvent ne pas entendre malgré le bon état des organes de l'ouïe. Le sens est intact et fonctionne, le cerveau ne perçoit pas. Quoique assez rare, la véritable surdité existe chez les enfants idiots ; toutefois, plus rarement, dit M. J. Voisin, « que chez les gens intelligents » (1). La distinction entre le sourd par lésion de l'appareil de l'ouïe, le véritable sourd, et celui dont l'absence de perception des

(1) Jules VOISIN. — *L'Idiotie*, p. 136. — SÉGUIN pensait de même : *Traitement moral des Idiots*, p. 385.

sons n'est due qu'à l'inertie et à l'inattention, est quelquefois chose fort difficile qui demande une observation soutenue et des expériences souvent répétées. On a, comme nous le disions plus haut, attiré l'attention de la vue par des éclats de lumière projetés dans l'obscurité de la chambre noire sur l'œil du dégénéré; on cherchera, par un procédé analogue, à éveiller l'attention de l'ouïe chez l'idiot qui paraît être sourd, en produisant un bruit éclatant au milieu d'un silence profond. On observera l'infirmes, on verra si une contraction quelconque dans les traits, si la direction du regard ne trahissent pas une impression. De même que l'on reproduit et répète l'éclat de lumière pour entraîner la faculté de voir, de même on répétera le son éclatant jusqu'à ce que la perception s'établisse et que la faculté d'entendre s'éveille. Mais souvent la variété des sons et leur rythme font obtenir ce que leur intensité ne détermine pas. Séguin avait déjà constaté dès ses premières études l'influence de la musique sur ces infirmes ; il n'en a pas vu, à moins qu'ils ne fussent frappés de paralysie, qui n'exprimassent le plus vif plaisir à l'audition d'un morceau de musique. Il cite de nombreux cas dans lesquels des idiots profonds, non seulement sortaient de leur torpeur au son des instruments, mais encore pouvaient retenir et répéter des airs. « Bien plus, dit-il, à la page 287, A... H..., que j'ai déjà cité, répétait des airs très difficiles à première audition, et ne pouvait articuler le mot *papa*, ni correctement, ni toujours, et il ne l'appliquait presque jamais à propos : c'était pourtant là tout son dictionnaire articulé. » Séguin avait remarqué que ces infirmes sont plus sensibles à la musique instrumentale qu'à la voix humaine ; il en trouvait l'explication bien naturelle dans ce fait que les vibrations de la voix sont bien moins puissantes que celles

des instruments ; mais il croyait en avoir trouvé une seconde cause qui impliquerait chez l'idiot une force de raisonnement et une malice que le malheureux est bien loin de posséder, puisqu'il est incapable de former une idée, comme Séguin le dit d'ailleurs dans son explication : « L'idiot, dit-il, n'est pas seulement incapable de former une idée, il l'a en horreur, et la voix humaine l'affecte désagréablement, sans doute parce que, pour lui, la voix de son semblable se présente toujours à lui sous la redoutable forme qu'il faut comprendre ou produire, ou d'un stimulant intellectuel, d'un rappel à l'ordre et au devoir à lui imposé : rapports contre lesquels protestent incessamment son inertie et son incapacité. » Mais s'il est inerte, incapable de former une idée, comment pourra-t-il avoir celle-là qui est assez compliquée ? En réalité, les impressions musicales sont une sensualité ; elles donnent des sensations passives qui ne demandent aucun effort, et font vibrer l'organe malgré l'inertie de tout l'être. La vue exige la direction et la tension de l'œil, le toucher nécessite une action musculaire ; les modulations et les sons rythmés viennent trouver le sens de l'ouïe et l'émeuvent sans nécessiter aucun effort. C'est une jouissance passive. La sensualité musicale a un grand rapport avec la sensualité du goût, avec cette différence toutefois qu'elle ne demande pas, comme le goût, un contact matériel pour faire naître la sensation agréable.

La musique donc est un des excellents moyens pour faire sortir l'idiot de son inertie auditive. On peut d'ailleurs se servir des appétences de l'infirmes pour l'amener à entendre et plus tard à écouter : il arrive que celui que n'impressionne pas le son d'une cloche ou un coup de tam-tam, manifeste une impression de plaisir lorsqu'il entend le bruit des assiettes, des verres, des fourchettes

et des couteaux qui annonce le moment du repas. « Ainsi, dit Séguin (1), l'on a vu des idiots entendre la chute d'une noix sur le parquet, et rester impassibles et indifférents à la détonation menaçante d'une arme à feu. »

La parole étant le moyen de communication le plus rapide et le plus puissant, il faut s'efforcer de trouver les meilleurs procédés pour éveiller la sensibilité de l'ouïe, fixer son attention, et donner ainsi à l'idiot la possibilité d'entendre et de reproduire les différentes articulations de la voix qui forment les mots, comme il entend et reproduit les différentes modulations musicales.

La cause du mutisme des idiots n'est pas plus due à la défectuosité dont les organes phonétiques sont atteints, que la cause de l'apparente surdité de ces infirmes ne se trouve dans les altérations des organes de l'ouïe. Ils ne poussent que des cris inarticulés, parce qu'ils ne savent pas se servir des organes qu'ils possèdent, et ils ne peuvent parler pour la même raison qu'ils ne pouvaient ni marcher, ni saisir, ni voir avant d'avoir été soumis à une éducation appropriée ; et de même que pour l'enseignement de la marche, l'appareil musculaire des membres inférieurs a dû subir un entraînement spécial, de même il faut exercer l'appareil musculaire du tuyau vocal, afin de transformer chez eux le son glottique qu'ils possèdent seulement, en voix articulée, c'est-à-dire en parole. Les muscles de l'articulation phonétique situés le long du tuyau vocal comprenant le larynx, le pharynx, les fosses nasales, le voile du palais, la langue, les joues, les dents et les lèvres doivent donc être soumis à une gymnastique spéciale et la transformation

(1) SÉGUIN.— *Traitement moral des idiots*, p. 391.

du son glottique en parole sera obtenue par des mouvements volontaires que l'imitation secondée par le sens de l'ouïe apprendra à reproduire. Un des principaux éléments qui facilite cette éducation chez l'enfant normal manque à l'idiot : c'est l'activité cérébrale.

Il faut donc, en ne cessant de prononcer distinctement des mots et en secouant l'inertie de ces infirmes pour attirer leur attention et exciter leur esprit d'imitation, exercer physiquement les organes accessibles qui contribuent à l'articulation de la voix. Si les lèvres sont pendantes et inertes, il faut leur donner la contractilité et la tonicité nécessaires en les habituant à retenir entre elles une règle de plus en plus petite, ou, exercice qui leur plaît infiniment, en leur faisant sucer des bâtons de réglisse de plus en plus fins. La langue, de son côté, est exercée à se mouvoir dans tous les sens, en avant, en arrière, en haut, latéralement ; et si l'imitation ne suffit pas, on fait exécuter à cet organe les divers mouvements à l'aide d'une spatule, ou même de la main. Pendant que, tour à tour, on fait subir cette gymnastique passive à tous les organes accessibles de l'articulation des sons, on y joint l'exemple en produisant ostensiblement tous les mouvements que l'on impose : ouvrir et fermer les mâchoires, écarter et rapprocher les commissures des lèvres, remuer la langue dans tous les sens, etc. D'autre part, afin d'augmenter la puissance du souffle qui produira le son glottique, on exercera l'enfant à éteindre une bougie qu'on éloignera graduellement, ce qui sera à la fois un exercice d'inspiration et d'expiration, et aussi un exercice des lèvres, puisqu'elles doivent diriger la colonne d'air sur la flamme. La planchette (Fig. 22) creusée d'une rainure sur laquelle roule une bille poussée par le souffle, le sifflet, l'hélice qui active en tournant les mouvements d'un bonhomme

en papier, sont autant d'exercices qui développent, en pouvant amuser ces infirmes, les fonctions des organes de l'articulation des mots. Il ne faut pas négliger le rythme et les modulations dès qu'ils sont plus facilement impressionnés par les sons cadencés et variés, qu'ils les retiennent mieux et sont plus tentés de les reproduire (1).

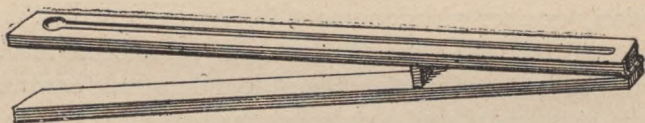


FIG. 22.

Quand ces exercices préliminaires, qui doivent être toujours accompagnés de l'émission de mots prononcés nettement par le maître, commenceront à être plus facilement exécutés, on s'efforcera de transformer le son glottique informe, en son articulé. Le son articulé le plus simple est la voyelle dont la sonorité spéciale est due à la disposition de la bouche, disposition que le maître s'efforce de faire imiter en la produisant lui-même et en émettant le son. Puis on passe à la production des sons dont l'articulation est plus complexe.

Séguin nous paraît s'être trompé sur un point quand il a émis les principes suivants (2) :

« 1° Que l'étude de la parole doit commencer par les consonnes, et non par les voyelles ;

« 2° Que les syllabes composées d'une consonne et d'une voyelle doivent être articulées les premières ;

(1) BOURNEVILLE et BOYER (J.). — *Traitement et éducation de la parole.* (*Archives de Neurologie*, n° 102) et *Exercices de l'Éducation de la parole.*

(2) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 400.

« 3° Que les labiales entre celles-ci doivent précéder toutes les autres ;

« 4° Et que les syllabes isolées sont moins faciles à articuler que les syllabes répétées. »

Le premier principe posé est une erreur. Une consonne ne peut être prononcée qu'à la condition d'accompagner une voyelle ; c'est d'ailleurs de là que vient son nom. En dehors des cris, les premiers sons intelligents, d'expression si j'ose dire, émis par l'enfant sont des voyelles. Et comme la formation des diverses voyelles est obtenue par les diverses dispositions que prend le tuyau vocal lorsque le son le traverse, c'est la différence de longueur et de capacité de la bouche qui fait les différentes sonorités des voyelles. Aussi sont-ce les voyelles qui demandent les dispositions les plus simples du tuyau vocal, l'A et l'É, que l'enfant prononce en premier lieu. Ce qui produit chez certains idiots la difficulté d'émettre nettement une voyelle, c'est que ce qui constitue le caractère essentiel de la voyelle, c'est l'immobilité des parties, une fois que ces parties sont accommodées à la production du son. De même que la station debout est plus difficile à obtenir chez l'enfant que la marche, de même la continuité dans la contraction qui permet de tenir le son d'une voyelle est plus difficile à obtenir surtout chez quelques idiots dont le système musculaire est sans cesse en mouvement. La syllabe commençant par une consonne peut être émise d'une expiration rapide avec une contraction d'une des parties de la bouche selon la consonne, mais elle ne peut pas plus être soutenue, dans certains cas, que la voyelle simple. Elle éclate et ne se soutient pas. Dans l'émission d'une voyelle, le caractère du son, fût-il plus juste, paraît moins net que quand cette voyelle est précédée d'une consonne, surtout d'une labiale dont le son est émis

alors comme un éclat, une détonation. Cet éclat masque le reste.

Quand on voudra faire articuler une syllabe, on fera suivre la consonne dont on voit le plus facilement la prononciation, c'est-à-dire la labiale, d'une des voyelles les plus simples ; c'est ainsi que MA, MÉ, PA, PÉ, BA, BÉ sont les sons articulés les plus facilement imités. Dans ce second principe, Séguin nous paraît, au contraire, être absolument dans le vrai.

Il est d'observation que la répétition de la même syllabe est un entraînement de l'enfant qui commence à parler, et qu'il répète le même son, dans le contentement de l'avoir obtenu, sans qu'il soit nécessaire de le presser.

C'est cette marche naturelle que l'on doit suivre dans l'éducation de la parole chez l'idiot. Mais cet enseignement est délicat et le maître doit être un observateur faisant varier ses exercices avec les aptitudes de ses différents sujets. Je dois citer une page de Séguin où le pédagogue se montre dans toute sa valeur d'observateur et de praticien (1) :

« Voilà ce que j'ai à dire sur les principes ; maintenant, si l'on veut tenir compte des exceptions, et il le faut bien quand on veut appliquer une méthode d'enseignement à tous les idiots, on trouve que chez certains sujets il est bon de ne pas suivre rigoureusement l'ordre que j'indique plus haut. Ainsi, j'ai déjà fait observer que les enfants qui n'émettaient pas naturellement de sons vocaux longs et purs, devaient y être incités, par l'imitation, avant toute tentative ayant l'articulation pour objet ; je ferai également remarquer qu'il n'est pas rare de voir des idiots chez lesquels les sphincters en-

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 495.

trent si difficilement en contraction que l'on doit commencer à leur faire prononcer des syllabes linguales avant les labiales, sous peine de les voir (rebutés qu'ils sont tout d'abord par la difficulté, particulière en eux, de prononcer ces dernières) s'obstiner dans leur mutisme plutôt que de vaincre la paresse de leurs organes. Au contraire, en leur enseignant d'abord les syllabes qui leur sont les plus faciles, on encourage leur timidité, on stimule leur vanité, on les complimente sur leurs progrès et on les tient dans une salubre excitation, sans laquelle ils ne sortiraient pas de leur isolement. »

« Ce que je propose est donc une gymnastique fixe en principe, mais qui doit être modifiée selon chaque sujet ; car, à moins que l'incapacité de parler ne soit absolue, il est fort rare qu'elle offre des analogies complètes. Ainsi, à part les principes posés plus haut, pas de règle spéciale à chaque sujet : je n'en prescris aucune dans la pratique, sinon l'observation des phénomènes et une patience à toute épreuve... »

Il faut suivre Séguin dans les observations qu'il donne pour voir quel esprit d'observation est nécessaire pour trouver les moyens différents à employer dans cet entraînement, et avec quel art ce pédagogue émérite modifiait et variait ses exercices pour l'éducation de la parole chez ses différents idiots.

La gymnastique de la parole est certainement la partie la plus difficile et la plus longue de l'enseignement donné à ces infirmes ; aussi doit-on l'entreprendre dès que l'instinct d'imitation commence à paraître, ou dès qu'on surprend chez l'idiot une sensibilité particulière aux différentes sonorités. Cette éducation commencée, il faut la continuer sans une négligence ou un oubli et avec une persistance incessante, tout étant prétexte à

faire entendre des paroles, des sons variés et à s'en florer de les faire reproduire. Dès que l'on a pu faire prononcer des syllabes faciles, on les redouble d'abord, ensuite on joint entre elles des syllabes à sonorités analogues, puis des syllabes à sonorités disparates, pour en arriver enfin à la prononciation de mots entiers. Mais pour fixer ces mots dans la mémoire, surtout ceux dont l'articulation est difficile, il faut répéter indéfiniment les exercices et ne jamais considérer, avant l'habitude consolidée par une très longue gymnastique, les choses comme définitivement acquises.

Cette éducation de la parole est facilitée par la sensibilité particulière de ces infirmes pour les sonorités rythmées ou modulées. Est-ce le sens du rythme qui fait que chez certains d'entre eux chacun de leurs mouvements est accompagné d'un son monotone et régulier comme le mouvement lui-même ? Il est toutefois d'observation que les bruits cadencés, comme une batterie de tambour ou même le bruit d'une scie, d'un marteau frappant en mesure, etc., arrêtent d'une façon imprévue l'attention des idiots alors que des bruits violents et inattendus paraissent ne les avoir pas impressionnés. Lorsqu'on joint la diversité des sons au rythme qui déjà paraît donner une impression agréable, on comprend que l'attention si fugace de ces infirmes soit encore mieux tenue en éveil, chaque note étant une sonorité nouvelle qui, s'ajoutant au rythme, permet de le suivre avec plus de sûreté et apporte en même temps plus de charme par la variété des sensations. Esquirol et depuis lui tous les observateurs ont mentionné cette aptitude tout à fait particulière au milieu de ce néant intellectuel ; tous ont remarqué que non seulement la musique attire leur attention et paraît leur plaire, mais encore qu'elle a une heureuse influence sur les disposi-

tions nerveuses, je n'ose pas dire mentales, de ces infirmes éveillant les uns de leur inertie profonde et, dit M. J. Voisin, calmant les autres d'un coup dans un accès d'agitation.

Mais l'aptitude musicale des idiots n'est pas seulement passive ; ils ont la faculté de retenir facilement les airs quelquefois assez difficiles, et souvent à première audition, alors qu'ils sont incapables de parler et même de prononcer le mot le plus simple, par exemple : papa. Séguin cite des cas nombreux et des plus étranges. Tous les écrivains spécialistes ont fourni des observations démontrant cette aptitude précieuse qui est un puissant moyen d'entraînement entre les mains de l'éducateur intelligent, aptitude dont il peut tirer un excellent parti pour éveiller les autres facultés autant que pourra le permettre un cerveau défectueux. C'est pour l'enseignement de la parole un adjuvant précieux, l'air fera retenir la chanson, le rythme et la sonorité musicale feront répéter le mot comme un son quelconque ; le mot n'aura aucun sens pour lui, mais à force de le faire répéter en montrant l'objet qu'il représente, cette sonorité rappellera à un moment donné l'image de cet objet à l'esprit. Le rythme et les modulations pénétrant plus facilement ces inférieurs, il sera nécessaire de faire répéter des mots sur des rythmes sonores et bien scandés, et des chansons faciles. On fera faire ces exercices à plusieurs, mélangeant ceux qui commencent à ceux qui sont plus avancés ; l'entraînement de l'imitation se développant surtout et en premier lieu dans la reproduction des sons mesurés. Il y aura un certain travail plus tard pour séparer le mot de sa sonorité musicale ; mais le mot sera prononcé, se reliendra, et la répétition des exercices finira par lui donner sa valeur pour l'expression d'un désir ou d'une volonté.

Dans tout le reste de l'éducation, l'enseignement de la parole sera aidé par les relations des enfants entre eux, par les jeux, par les exercices scolaires en commun ; mais le maître doit persister à donner la leçon personnelle à chaque enfant pour étendre son vocabulaire, se rendre compte de sa compréhension des mots et empêcher leurs substitutions entraînées par des consonnances.

CHAPITRE XII

Education des fonctions intellectuelles.

DISCIPLINE.— Il peut paraître étrange de voir commencer par l'étude de la gymnastique un chapitre ayant pour titre : Education des fonctions intellectuelles. Il semble évident, au premier abord, que la gymnastique a pour but exclusif l'exercice purement physique, le développement des muscles, la précision de leur action, l'assouplissement des articulations, la vitesse et l'acuité du coup d'œil ; toutefois on se rend compte, en réfléchissant, qu'elle a aussi, et à un degré très élevé, une influence sérieuse sur le moral, qu'elle donne à celui qui la pratique, en même temps que l'agilité du corps, l'agilité de la pensée, la présence d'esprit, le sang-froid, la confiance en ses propres forces, par conséquent le courage, courage qui peut aller, par la pratique exagérée de la gymnastique aux appareils, jusqu'à la témérité et à l'outréance.

Toutefois, si la pratique de ces exercices peut tourner à l'acrobatisme et pousser certaine catégorie de malades aux idées vaniteuses, comme cela arrive d'ailleurs en général chez les hommes sains d'esprit, leur usage est au contraire d'une incontestable utilité dans certaines formes de dégénérescence. Dans tous les cas, le mauvais effet moral de ces exercices peut être atténué par leur exécution d'ensemble au commandement ; mais ce n'est que chez des malades non excitable qu'il faut y recourir.

On peut affirmer que le peu d'intelligence que l'on arrive à développer chez l'idiot est dû à la gymnas-

lique : gymnastique passive au début, chez l'idiot profond, par le massage et les mouvements imprimés aux membres pour la préparation à l'éducation des mouvements volontaires ; balançoire-tremplin pour le développement de la sensibilité plantaire, sans laquelle la marche et la station debout sont impossibles ; barres parallèles fixes et roulantes pour l'enseignement de la progression ; petit escabeau non seulement pour l'exercice de l'ascension et de la descente, mais encore pour l'enseignement de l'équilibre et de la station debout ; gymnastique Pichery qui n'exige que des échelles en corde et des tubes à ressort et dont les principales destinations sont : l'éducation de l'opposition du pouce nécessaire pour la fonction de la préhension, les différentes inclinaisons du corps permettant de mettre en jeu successivement tous les muscles volontaires, les exercices des doigts, des bras, des jambes, etc., mouvements que l'idiot, dans son inertie musculaire, serait incapable de produire sans le secours de ces simples appareils, points d'appui indispensables qui apportent une aide efficace à la main de l'éducateur.

Tous les spécialistes qui se sont occupés de l'éducation des dégénérés inférieurs ont repoussé l'usage des appareils : trapèze, anneaux, barre fixe, perche, corde lisse, corde à nœuds, saut de rivière, portique, etc., qui paraissent, au plus grand nombre des personnes, constituer la véritable gymnastique. « Les charpentes et les cordages, dit Séguin, ne servent plus de rien ici, et sont remplacés par la patience et l'ingéniosité du maître, car chaque idiot présente à l'égard des mouvements volontaires des anomalies que le maître doit s'attacher à faire disparaître.... »(1). Plus loin il ajoute : « Gymnastique

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 359.

pratique avant tout, celle des idiots devra constamment et dans tous ses modes avoir pour objet une ou plusieurs des actions actives nécessaires à un des actes utiles de la vie commune, comme se tenir debout, marcher, etc. agir enfin de la manière la plus utile et la plus rapprochant du mode d'action de tout le monde ; ce n'est donc point d'une gymnastique savante et audacieuse que mes élèves ont besoin ; bien au contraire, il leur faut une gymnastique modeste et un maître patient dans les petites choses ; car s'il importe peu, s'il est même funeste qu'un idiot sache gravir à un mât, il aura besoin à chaque instant de manier dextrement un bouton, un verre, une fourchette, des ciseaux, une plume et tous les objets précédemment inutiles dans ses mains, mais dont l'emploi est tellement impérieux et fréquent dans la vie qu'il est nécessaire que l'habitude de l'exécution *quasi-mécanique* de ces manœuvres remplace presque entièrement l'attention soutenue et la volonté » (1).

Des raisons qui tiennent à l'état même des malades en traitement empêchent de la façon la plus impérieuse l'entraînement aux appareils. La gymnastique acrobatique demande une rapidité et une précision des mouvements que les idiots profonds ne peuvent fournir ; ils n'ont ni le coup d'œil, ni l'initiative, ni la présence d'esprit qui sont indispensables pour se livrer à ces exercices dont l'exécution serait non seulement dangereuse, mais encore le plus souvent impossible ; chez d'autres, au contraire, moins profondément atteints, mais excités ou facilement excitables, les exercices dont se compose cette gymnastique aux appareils entraîne une surexcitation dangereuse pour eux et pour leur entourage. Chez les uns donc, c'est l'inertie, chez les autres l'agitation

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 361.

irraisonnée qui constituent le danger et empêchent l'usage de ces appareils dont l'ensemble forme ce que Séguin appelle la gymnastique savante.

Des spécialistes très distingués ont d'ailleurs combattu énergiquement la pratique de cette gymnastique même dans l'éducation des enfants doués de toute leur santé : Lagrange, entre tous, a vivement critiqué l'usage des appareils qui obligent à quitter le sol en faisant supporter par les bras le poids du corps. Il disait plaisamment que cet acrobatisme ramenait l'homme à son âge primitif et rappelait l'époque où il vivait sur les arbres ; il ajoutait que la gymnastique allemande était la gymnastique des singes.

Certes, si nous repoussons avec tous les spécialistes qui se sont occupés de la difficile éducation de ces infirmes, cette gymnastique aux appareils qu'on ne peut d'ailleurs songer à leur faire pratiquer que lorsque leur éducation de la sensibilité et des mouvements est suffisamment avancée, nous considérons au contraire comme indispensable la gymnastique des mouvements (exercices d'assouplissement et mouvements d'ensemble), pratiquée avec continuité et ténacité. D'abord par raison d'hygiène, et cela n'a pas besoin d'être démontré. Bien entendu, ces exercices doivent être exécutés au grand air ou dans des bâtiments largement aérés. Dans les gymnastiques comme dans toutes les salles qui contiennent un grand nombre d'individus sans être suffisamment ventilées, les ptomaïnes de la respiration, produits de la désassimilation, existent en grande quantité, comme l'ont indiqué Brown-Séguard et M. d'Arsonval, et produisent ces troubles de la respiration, ces fatigues générales, ces vertiges que tout le monde a plus ou moins ressentis. La grande aération est nécessaire surtout pour les idiots dont la vitalité est insuffisante.

C'est donc dans une salle largement ouverte à l'air extérieur que l'on donnera cet enseignement.

A côté de la raison d'hygiène, cette gymnastique des mouvements a une importance capitale, non seulement pour l'éducation du système musculaire et l'exercice des divers sens, toucher, vue, ouïe, mais encore pour la formation du caractère et de l'intelligence. Mais elle ne peut avoir cette heureuse influence qu'à la condition d'être faite d'ensemble, au commandement et avec des rythmes méthodiques. Cette gymnastique-là d'ailleurs est même la seule, selon certains auteurs, que l'on doive appliquer aux femmes en bonne santé. D'après Lagrange, elle doit pour elles rester hygiénique et ne jamais devenir athlétique : « La femme dit-il, n'est pas faite pour le travail et l'effort (1). »

Dès que les idiots peuvent se servir de leurs membres, on les rassemble par groupes établis naturellement d'après leur degré d'éducation musculaire. Cette gymnastique des mouvements d'ensemble au commandement est facilitée par l'esprit d'imitation qui pousse l'infirmes à copier et à reproduire le mouvement fait par ses voisins. Il est curieux de voir ceux qui n'ont pas l'entier usage des fonctions de leurs membres faire des efforts considérables pour exécuter comme le reste de la troupe les mouvements commandés, et pour se mettre à l'unisson. En même temps donc que ces exercices répondent aux lois de l'hygiène, ils aident grandement à l'amélioration des fonctions des jambes, des bras et des muscles de tout le corps, et, côté précieux de ce traitement, deviennent un exercice d'attention qui s'impose par l'autorité du commandement, par l'action de toute la troupe et par la cadence du mouvement. Nous avons

(1) LAGRANGE. — *Gymnastique*, p. 138.

vu combien la faculté d'attention est obtuse chez ces infirmes ; c'est un des inappréciables services que rend cette gymnastique simple et sans danger, de faciliter son développement. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le mouvement qui se produit autour de lui suscite chez l'idiot profond une excitation salutaire, le sort de son inertie et finit par l'entraîner à s'efforcer de suivre le mouvement commun.

Ces exercices des mouvements d'ensemble, dits du *plancher*, parce qu'ils ne demandent pour être exécutés aucun appareil suspensif, continuent ceux qui ont permis de donner à leurs membres la possibilité de se mouvoir et améliorent progressivement leur éducation. Au commandement l'élève fléchit, étend, déplace, dans diverses directions la tête, les bras, les jambes, le torse, en comptant à haute voix avec le maître chaque phase du mouvement. Chacune de ces phases est indiquée par un chiffre prononcé vigoureusement et dans une mesure correcte pour donner plus de précision et plus d'ensemble à l'action commune : un, deux, trois, etc., chiffres qui sont naturellement d'autant plus nombreux que le mouvement est plus compliqué. Quand ces exercices sont devenus absolument familiers, les chiffres peuvent être remplacés par le bruit rythmé du tambour ou les sons d'une musique. A ces exercices, en ordre séparé, de discipline des organes du mouvement qu'on pourrait appeler la discipline de l'appareil musculaire, on joint des mouvements d'ensemble conçus dans un esprit militaire : exercices d'ordre, marches, formations, etc., qu'on pourrait, d'autre part, appeler discipline des individus, préparée d'ailleurs par les premiers mouvements. C'est au fond la même méthode avec des groupements différents. « Les marches un peu soutenues par petits pelotons, dit Napoléon Laisné, et toutes espèces de mou-

vements et petites manœuvres seraient d'excellents exercices pour *les habituer à la discipline* avec beaucoup de profit pour leur santé (1). »

Tous les hommes réfléchis qui ont écrit sur la gymnastique ont considéré ces exercices comme excellents au point de vue hygiénique, parce qu'ils soumettent chaque partie du corps à un travail exactement proportionné à la puissance des muscles, parce qu'ils ne demandent aux membres et au tronc aucun effort contraire aux données de la physiologie. La seule chose qui leur est reprochée c'est de ne pas être récréatifs : « Ces mouvements d'ensemble, dit Lagrange, sont mortellement ennuyeux, et l'enfant, dans le dégoût qu'il en éprouve, cherche à s'y soustraire (2). »

Plus loin il revient sur cette thèse et y insiste : « Quarante enfants rangés sur trois lignes attendent, le corps droit, l'œil fixe, les commandements de leur maître. Puis, tous ensemble, sur son ordre, tournent la tête d'abord à droite, ensuite à gauche. Ils comptent une, deux, trois à voix haute, et tout en comptant, ils étendent les bras, puis les fléchissent, les élèvent, puis les abaissent. A présent, c'est le tour des jambes, et enfin celui du tronc et des reins. Où trouvez-vous place pour la joie dans cette obéissance passive, dans cette froide discipline qui raidit les traits et refoule le rire, dans ces mouvements insipides dont la moindre distraction détruirait l'ensemble (3). »

Ce n'est ni le plaisir, ni la gaieté que l'on recherche dans la pratique de ces exercices d'ensemble, mais bien, en dehors de la question d'hygiène et de l'éducation du

(1) NAPOLEON LAISNE. — *Application de la gymnastique à la guérison de quelques maladies*, préface, p. XV.

(2) LAGRANGE. — *Loc. cit.*, p. 25.

(3) LAGRANGE. — *Loc. cit.*, p. 246.

système musculaire, l'habitude de la discipline et du rythme. Il est bon d'ajouter que cette gymnastique est ennuyeuse quand le maître est ennuyeux et maladroit. Ces exercices commandés et exécutés avec une certaine vivacité perdent le côté fastidieux signalé par Lagrange. L'action qui traîne fatigue l'esprit, comme tout ce qui manque de vie et d'action. Il faut que les mouvements soient commandés avec une assez grande activité pour que les enfants n'aient pas le temps de s'ennuyer, pour qu'ils s'entraînent pris de l'excitation que donne la vitesse. Un maître actif, ardent, commandant avec entrain, sachant varier les exercices, évitant ces lenteurs qui rompent et endorment toute action commencée, se gardant de ces bavardages fastidieux qui amollissent et exaspèrent, parlant avec netteté, précision, redressant les fautes d'un mot, imposant à sa petite troupe l'activité et la bonne humeur par sa bonne humeur et son activité, ne laissera jamais l'ennui envahir son petit peloton d'élèves.

Dans son excellent livre, M. Lagrange considère les jeux comme la meilleure des gymnastiques jusqu'à un certain âge : « Une condition est pourtant nécessaire à l'efficacité des jeux, considérés comme exercices, c'est l'entrain du joueur. Mais n'a-t-on pas plus de garantie, à ce point de vue, pour les jeux amusants que pour les fastidieux mouvements d'ensemble exécutés au commandement. »

Précisément il ne faut pas que la gymnastique d'ensemble soit considérée comme un jeu ou une distraction. C'est un devoir. On impose la classe des mouvements d'ensemble comme on impose les autres classes. Les jeux libres sont la distraction. C'est seulement après l'entraînement méthodique des muscles, qui est en même la meilleure leçon de discipline (leçon fastidieuse seule-

ment lorsqu'elle est naïvement donnée), que l'on doit organiser l'exercice par les jeux libres ; c'est la récréation après la classe. Toutefois, M. Lagrange entrevoit que cette gymnastique méthodique qu'il dédaigne peut avoir une certaine influence sur le moral : « Du mouvement, de la joie et du bruit. Telle est la formule de l'exercice chez l'enfant qui n'a pas atteint sa douzième année. Et les jeux libres en sont les meilleurs moyens d'application. Toutefois, les pédagogues, qui ont le mieux compris l'enfant, sont d'avis, comme diversion de la forme habituelle de ses récréations, d'y ajouter de courtes séances d'exercices commandés. »

« Quelques minutes de mouvements d'ensemble, tels que les exercices dits *d'assouplissement*, ou bien, mieux encore, une ou deux leçons de boxe française pourraient avantageusement couper le jeu. Dans cette sorte d'intermède, l'enfant serait rappelé à l'idée de la discipline et de la règle, dont nous sommes loin de vouloir lui ôter le respect, et, de plus, les muscles recevraient chacun leur part d'exercice régulier et bien rythmé, ce qui est utile pour l'éducation des mouvements (1). »

Ainsi donc, M. Lagrange entrevoit qu'il y a, dans les exercices commandés, plus que de l'hygiène, et que l'idée de discipline en découle. Mais il en naît non seulement l'idée de discipline dont un bon éducateur doit imposer l'habitude, mais encore, par le rythme et la méthode, un enseignement moral et une tendance à l'ordre. L'enfant n'est jamais trop jeune pour commencer cette éducation ; seulement c'est à l'éducateur d'en calculer la durée et la répétition journalières selon les forces et les aptitudes. Plus tôt il pourra être soumis à cette gymnastique plus le bénéfice moral qu'il en tirera sera pro-

(1) LAGRANGE. — *Loc. cit.*, p. 292.

fondement implanté. Tous ces exercices d'assouplissement, tous ces mouvements d'ensemble, faits avec une régularité presque mécanique et d'une façon rythmée, finissent par devenir une habitude qui s'empare du système nerveux tout entier. A la longue et par une répétition constante, cette habitude s'étend à la généralité des fonctions nerveuses qui prennent l'allure mesurée et cadencée des mouvements musculaires ; par extension, cette habitude fait naître un certain équilibre et une certaine régularité dans la pensée, quelque rudimentaire qu'elle soit.

Le rythme des mouvements physiques entraîne le rythme du fonctionnement cérébral, et à sa suite la régularité méthodique. De plus, dans ces exercices répétés, l'obéissance au commandement devient aussi une habitude ; l'inertie est secouée par cet ensemble d'activité ; les muscles obéissent presque automatiquement à l'ordre formulé, la tendance aux résistances s'émousse par l'entraînement général. Peu à peu, par une répétition patiente des mêmes mouvements et une activité incessante pendant la leçon journallement renouvelée, au moindre geste, au moindre signe, le commandement du maître est compris, et exécuté comme une action réflexe. A la longue, cet automatisme, cette action réflexe de l'obéissance, jointe à la régularité fonctionnelle amenée par la pratique des mouvements mesurés, peuvent transformer le caractère ou, tout au moins, avoir sur lui une influence très importante. L'habitude de l'obéissance implantée par les mouvements d'ensemble permet d'établir plus facilement l'habitude de l'obéissance au commandement chez l'enfant isolé.

On a craint de faire, par l'usage de ce procédé, de véritables machines de nos malades. Si on pouvait transformer ces infortunés, dangereux par leurs insuf-

fisances intellectuelles et leurs impulsions bestiales, en machines allant bien, je n'y verrais pas grand mal ; mais même par l'abus de ce système, on ne peut avoir l'espérance d'arriver à ce résultat. Toutefois, le remède qui permet de conserver, à côté de cette obéissance automatique, l'initiative personnelle se trouve dans les jeux où l'on cherche à rivaliser de force et d'adresse : la course, l'escrime, etc., et enfin la gymnastique isolée aux appareils. Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que cette apparence d'automatisme marque un exercice de la volonté. Beaucoup de ces malades ne peuvent se décider, hésitent, et finissent par demeurer dans leur inertie ; l'hésitation doit disparaître devant le commandement du mouvement d'ensemble, et l'acte doit s'accomplir en vertu de l'entraînement suscité par l'action des voisins.

Dans la progression des exercices, chacun des mouvements, commandés isolément d'abord, sont groupés peu à peu sous un seul commandement ; l'habitude prise de l'exécution de chacun d'eux séparément donne, dans les mouvements combinés, un rôle plus grand à l'initiative personnelle et par conséquent à la volonté. A côté donc de cet automatisme systématique, que l'on craint, se trouve l'exercice nécessairement imposé de l'initiative personnelle.

Non seulement l'initiative et la volonté sont entraînées par l'exercice musculaire, mais encore les facultés intellectuelles sont forcées de fonctionner dans l'exécution des mouvements ; quelque restreinte qu'en soit la portée, la gymnastique sous toutes ses formes est aussi un exercice mental. Avant d'être fourni par les muscles, tout mouvement doit être combiné par le cerveau. Quelque rapide et inconsciente soit-elle, cette préparation existe nécessairement, même quand l'esprit d'imitation

l'a entraîné. Il a fallu d'abord observer le membre en action chez le maître, se rendre compte ensuite des muscles nécessaires à la production de son mouvement, faire le rapprochement entre le commandement et l'action à produire, et enfin, à la répétition du même exercice, fouiller sa mémoire pour retrouver cette coordination des efforts de différents muscles. C'est un travail cérébral compliqué, et qui est un véritable exercice intellectuel. Chaque enseignement d'un mouvement nouveau demande un nouvel effort d'attention, de compréhension, et de coordination des forces musculaires.

La gymnastique est pour l'idiot et l'imbécile le principal élément de l'éducation ; en même temps qu'elle exerce l'appareil locomoteur, elle donne aux divers sens une plus grande précision, elle force l'attention, fait travailler le cerveau, suscite l'initiative et la volonté, et enfin assouplit le caractère en imposant l'habitude d'exécuter les ordres commandés, établissant ainsi, par la continuité de sa pratique, un réel réflexe de l'obéissance.

Pour que l'action rythmée devienne une habitude et presque un instinct, il faut que tous les mouvements faits dans l'école soient exécutés avec méthode, en rangs alignés, aux pas mesurés ; et pour que la cadence de la marche ne se trouble pas, et n'entraîne pas en se rompant le désordre physique qui amène toujours le désordre intellectuel, il est nécessaire qu'elle soit marquée par le son du tambour ou de la musique, ou, ce qui est mieux, par des chansons appropriées qui ont l'avantage d'être à la fois un entraînement rythmé, un exercice de parole et une leçon de patriotisme ou de morale. M. Bourneville a publié dans ce but un recueil de chansons qui rend de grands services à Bicêtre. Un vaste champ est ouvert aux chansonniers qui s'intéressent à

ces enfants misérables, car chacune des chansons peut être appropriée à l'action que l'on va faire, ou à la vérité que l'on veut implanter dans leur intelligence rebelle ; quel que soit le sujet, toutes doivent être gaies, mouvementées et entraînantes.

Un exercice précieux, parce qu'il est un amusement, ou ne tarde pas à le devenir et entretient l'habitude du rythme dans ses diverses variétés : c'est la danse. Séguin nous a appris que l'exercice de la danse avait une influence heureuse non seulement sur ceux qui peuvent s'y livrer, mais encore chez les idiots qui en sont incapables. « Cela s'observe surtout là où la danse est un exercice habituel du soir, comme par exemple, à l'asile Colombus dans l'état d'Ohio, où les groupes sont formés de manière à placer les turbulents à côté des timides, ceux qui ont trop d'activité avec ceux qui sont indolents, afin de les amener à avoir des mouvements harmonieux et joyeux. De cette façon les infirmes eux-mêmes expriment leur participation au mouvement par l'agitation de leurs membres, et l'épanouissement de leur visage (1). »

Dans les conditions que je viens de rappeler, la gymnastique n'est donc pas seulement la préparation, mais l'adjuvant précieux de l'éducation des dégénérés ; elle doit être imposée pendant toute la durée du séjour de l'enfant dans l'hospice, quelle que soit l'amélioration obtenue, car sa cessation pourrait laisser disparaître, ou tout au moins s'atténuer, les habitudes de discipline et de régularité gagnées et maintenues par sa pratique.

Nous avons vu, dans l'éducation du sens de l'ouïe, combien la musique a d'influence sur le système nerveux des idiots les plus bas placés. Nous savons qu'ils

(1) SÉGUIN. — *Education des Enfants normaux et anormaux*, p. 177.

ont une aptitude toute particulière à reproduire les sons et à se rappeler les chansons qu'ils entendent : ils peuvent chanter des chœurs à l'unisson avant d'avoir la moindre notion de la lecture musicale. Le chant d'ensemble est un exercice qu'ils aiment et qu'ils pratiquent volontiers ; mais la musique instrumentale est celle qui les transporte. Jouer d'un instrument de cuivre est l'objet de l'ambition des plus intelligents, et cette ambition aide grandement à la véritable éducation musicale. Aussi est-il d'un grand intérêt d'organiser dans les services d'enfants idiots et imbéciles une fanfare comme on l'a fait à Bicêtre ; c'est pour eux une grande joie et un grand sujet d'orgueil de faire sa partie dans cette musique tapageuse. Comme la gymnastique, elle entretient d'ailleurs l'habitude du rythme et de l'obéissance, car il n'y a pas de musique possible sans mesure et par conséquent sans une soumission absolue au bâton du chef d'orchestre.

ENSEIGNEMENT INTELLECTUEL. — Un enseignement qui doit être permanent et se perpétuer comme celui de la gymnastique, c'est la leçon de choses par tout ce qui environne l'idiot. Dans les classes, au réfectoire, dans les cours, dans les jardins, dans des salles appropriées, véritables musées, doivent être exposés tous les objets que les enfants ont à connaître en allant naturellement du plus simple et du plus prochainement utilisable aux choses plus compliquées et dont l'utilité est plus éloignée. Quand l'objet lui-même ne peut être montré, il doit être représenté par des images. Leur dénomination, leur usage et leur destination doivent être énoncés sans cesse malgré les inscriptions qui les accompagnent, et répétés par les enfants tantôt ensemble, tantôt séparément sur interrogation. Il serait utile que

dans chaque salle à destination spéciale soient fixées les images peintes ou en relief des objets qui concourent à cette destination. Dans la salle à manger, par exemple, l'image des différents mets, des animaux ou des plantes d'où on les tire, et des différents ustensiles qui servent soit à les préparer, soit à les déguster : par exemple, à côté de l'image de la côtelette et du gigot le portrait du mouton avec son poil, puis du mouton écorché sur lequel on a indiqué la place du gigot et de la côtelette. De même pour le bœuf bouilli du pot-au-feu, pour le beefsteak, etc. ; le poulet avec ses plumes et le poulet rôti ; la poule et les œufs à côté des œufs sur le plat, de l'omelette ; les haricots, les pois, les lentilles, en graines, en gousses, en fleurs, en pied, etc. Pendant le repas on montrerait les objets qui constituent le menu et les instruments qui ont servi à cuire et dresser les différents plats dont il se compose. On aurait l'avantage, par ce procédé, de fixer plus facilement ces notions dans l'esprit de ces inférieurs, puisqu'ils apprendraient à connaître ces objets non seulement par la vue et par l'ouïe, mais encore par le goût. Dans les classes seraient exposés tous les instruments qui ont servi à l'exercice des sens : les plaquettes colorées et les tableaux destinés à faire connaître les couleurs ; les planches pour l'enseignement des surfaces ; les corps solides : les poids et les mesures en nature accompagnés de tableaux schématiques les représentant, chacune des figures portant des inscriptions explicatives simples, claires, en gros caractères, comme il est fait dans le service de Bicêtre pour le mètre, parexemple, au milieu de tant d'autres.

Tous les tableaux et les appareils, qui servent à l'enseignement de la lecture, de la numération et dont nous verrons le détail plus loin.

Dans la salle destinée à la géographie seraient étalés sur les murs le plan de l'école où se trouve l'enfant, comme M. Bourneville l'a inauguré dans son service ; puis le plan de la section, celui de l'hospice entier, le plan du pays où il se trouve situé ; puis la carte du canton, de l'arrondissement, du département, celle de la France, de l'Europe, des différents continents pour en arriver au globe terrestre, allant ainsi, de proche en proche, de ce qui l'intéresse personnellement et du milieu où il se trouve, aux connaissances des choses de plus en plus éloignées et qui éveillent d'autant plus sa curiosité qu'il en est le point de départ et comme le centre. Il est indispensable d'avoir une carte en relief pour mieux faire saisir ce qu'on montre et expliquer sur la carte et en faire comprendre les signes conventionnels.

Dans les *jardins scolaires* doivent exister, comme nous l'avons vu plus haut, la reproduction des différentes surfaces par des petites pelouses taillées en triangles, carrés, cercles, ovales, trapèzes, etc. ; dans une autre partie la représentation des solides : ifs, fusains, taillés en cubes, sphères, cônes, pyramides, etc. ; enfin jardin des fleurs, jardin potager, des céréales, des plantes fourragères, vignoble, bois, etc. Tous les objets clairement et lisiblement étiquetés et devenant le sujet d'explications et d'interrogations à chaque promenade qui sera journalière si le temps le permet. Un musée est indispensable pour tout ce qui n'est pas dans l'usage courant : animaux empaillés, minéraux, graines, échantillons de bois ; en images simples et claires, la représentation des différents métiers, des grandes villes, etc. Des compositions représentant les grands faits de l'histoire universelle et surtout de l'histoire de France ; le tout accompagné d'explications concises et nettes. Cette

LE MÈTRE

MESURE DE LONGUEUR



MULTIPLES

DÉCAMÈTRE = 10 MÈTRES

HECTOMÈTRE = 100 MÈTRES

KILOMÈTRE = 1000 MÈTRES

MYRIAMÈTRE = 10000 MÈTRES

SOUS - MULTIPLES

DÉCIMÈTRE 10^{ÈME} PARTIE DU MÈTRE

CENTIMÈTRE 100^{ÈME} PARTIE DU MÈTRE

MILLIMÈTRE 1000^{ÈME} PARTIE DU MÈTRE

Fig. 23.

salle doit être assez vaste pour pouvoir servir aux conférences ; c'est là aussi que l'on donnera le plus souvent possible des leçons de choses par des projections à la lumière oxydrique. Images représentant les différents métiers et les matières qui leur servent ; par exemple le blé ; la préparation de la terre ; le grain, la semence, le blé sur pied et en épis, la récolte, le battage, la mouture, la fabrication du pain dans ses différentes phases, pétrissage, enfournement, etc. Une série des plus intéressantes que nous avons vue à Bicêtre a trait à la houille ; elle est composée de 20 clichés : structure du sol ; disposition des couches de houille ; reconstitution du sol houiller ; empreinte d'une feuille sur un bloc de houille ; mineurs ; galeries de mines ; explosion de grisou, lampes de sûreté ; Stephenson, fabrication du gaz d'éclairage, etc.

Cet enseignement, en dehors des connaissances dont il garnit l'esprit de l'enfant en l'amusant, sert à l'enseignement de la lecture, car au-dessous de chaque image existe un titre succinct qui est lu à haute voix par tous les enfants, ce qui exerce ceux qui savent lire, et excite ceux qui ne savent pas à en faire autant. De plus, après la lecture du titre, quelques mots d'explication complètent la notion donnée par l'image et l'inscription qui l'accompagne.

Ces leçons par les choses ou par leur représentation doivent être recommencées sans cesse et avec une ténacité têtue, car c'est la répétition incessante qui fait pénétrer la connaissance et la fixe dans l'esprit.

Cela est d'autant plus nécessaire pour les idiots profonds que leur mémoire est obtuse jusqu'à paraître nulle. Toutefois, après une étude attentive du malade, un Maître observateur s'aperçoit qu'ils n'en sont pas absolument dépourvus. Mais cette mémoire n'est pas la même pour

tous : il est évident que l'impression d'un sens obtus ne peut se fixer dans la mémoire, puisqu'elle n'a pas été ressentie ou tout au moins qu'elle a été confusément perçue ; c'est le sens dont la sensibilité est le moins rudimentaire qui laissera dans le souvenir la trace de ses impressions. Chez ces malades donc, les uns retiennent par l'ouïe, d'autres par la vue, certains par le toucher ou par le goût ou par l'odorat. Il est essentiel pour l'éducateur de connaître cette aptitude spéciale à chacun d'eux, cette dominante, et de la développer. En développant, par les exercices divers que nous avons mentionnés plus haut, la sensibilité du sens impressionnable et en étendant par conséquent le champ d'exercice de la mémoire, on éveillera la sensibilité des autres sens et on augmentera par cette extension de l'impressionnabilité la faculté de se souvenir.

A côté de l'absence de sensibilité, le défaut d'attention est un des grands obstacles au fonctionnement de la mémoire. Sans attention, d'ailleurs, la sensibilité est comme absente, elle est tout au moins très fugitive, et il faut une certaine imprégnation, si j'ose ainsi dire, de l'impression sensorielle pour qu'elle soit imprimée dans l'intelligence et qu'elle laisse un souvenir.

Les appétences étant un des plus grands moyens d'avoir une action sur l'attention, il faut les utiliser et s'en servir pour la solliciter et la faire naître. Le penchant qui domine chez les idiots profonds, c'est la gourmandise ; la gourmandise est par conséquent un puissant levier pour attirer et fixer l'attention et par elle arriver à développer la mémoire. Voici, parmi tous les autres, un moyen employé : Un aliment préféré est placé devant l'enfant ; on attire ses regards sur lui, on le lui nomme et on répète clairement son nom ; on ne le lui fait pas toucher, car il pourrait immédiatement s'en emparer

pour le porter à sa bouche. Après avoir excité sa convoitise et par conséquent attiré et fixé son attention, on enlève cet objet désiré et on demande au malade de dire son nom. S'il le dit, l'aliment lui est donné. Si le nom n'est pas prononcé, l'objet de sa convoitise ne revient pas et on lui sert sa pitance ordinaire. Après quelques-unes de ces déconvenues, il fait des efforts d'attention plus grands, ce nom souvent répété se fixe dans son souvenir, et un jour il est capable de le prononcer à la vue de l'objet convoité.

On agit de même pour toutes les choses qui flattent les autres sens des idiots et attirent leur désir.

Cela obtenu, on les exerce à aller chercher un objet qui leur plaît et dont ils connaissent la place : s'ils ont faim, le pain ; s'ils ont soif, la boisson habituelle ; ou bien un fruit, un bonbon, une image, etc., acte qui dénote le souvenir du nom de l'objet, de sa configuration, de la place qu'il occupe.

Et quand il est habile à rapporter les objets qu'il connaît bien parce qu'il les convoite, on l'habitue à apporter les choses qui lui sont indifférentes, mais qui lui ont été montrées souvent. D'abord un objet qui est près de lui, isolé ; puis mêlé à des objets différents ; enfin placés dans des pièces voisines et au fur et à mesure des progrès dans des pièces de plus en plus éloignées.

Le règlement de la maison fournit lui-même des exercices de mémoire d'un degré plus élevé ; par exemple, on fait reconnaître les différentes sonneries indiquant les mouvements divers ; pour aller au réfectoire, à la classe, à la gymnastique, au dortoir, etc. On demande chaque fois que le tambour bat, que la trompette ou la cloche sonne, quel mouvement on va exécuter. C'est un exercice de la mémoire assez précieux pour qu'on éta-

blisse pour chaque mouvement une sonnerie ou une batterie spéciale, comme au régiment.

Les exercices de mémoire consistent encore dans le souvenir de certains actes devant s'accomplir à certains moments de la journée, comme ceux de se laver les mains avant chaque repas, de faire sa toilette en se levant, de se découvrir en entrant en classe, au réfectoire, devant le chef de service, devant les professeurs, devant les étrangers, etc.

Enfin, on s'élève à des exercices de mémoire plus compliqués : on demande à l'enfant ce qu'il vient de faire en classe, dans la cour, ce qu'il a mangé au repas précédent. Puis on étend la durée du souvenir : le soir on l'interroge sur les devoirs du matin, sur le premier repas, sur les jeux de la première récréation ; et à mesure que la mémoire se développe, on l'interroge sur des choses vues ou faites depuis un temps de plus en plus éloigné et on le fait entrer dans des détails de plus en plus minutieux.

M^{lle} Nicolle, la femme héroïquement dévouée qui a consacré sa vie entière à l'éducation des petites idiotes de la Salpêtrière, avait institué l'excellent exercice suivant : présentant à l'enfant une image clairement dessinée et teinte de couleurs vives, on lui demande l'explication de ce qu'il voit : le nombre des personnages, leur distinction en hommes, femmes, enfants, la couleur de leurs vêtements, la couleur du ciel, des arbres, des maisons, l'action représentée, etc. D'après les réponses on peut juger des progrès de sa mémoire, du degré de puissance de sa réflexion, de l'étendue de sa compréhension. Examen de l'état intellectuel fort utile, car il ne faut pas juger de la valeur de la faculté de mémoire chez ces malades par la plus ou moins grande facilité de récitation. Ils peuvent chanter une chanson, répéter une

fable, un morceau de poésie, une série de chiffres sans comprendre, sans rapporter les mots à un objet ou à une valeur ; c'est un son qu'ils reproduisent, et dans la chanson ou dans la récitation d'une poésie les mots sont une simple façon d'émettre une phrase musicale ou simplement rythmée. Il peut en changer un terme, le remplacer par un autre qui en anéantit le sens, sans en avoir conscience, pourvu que ce terme ne rompe pas le rythme. C'est pour cela que le chant et les exercices de récitation doivent être plutôt un amusement pour ces malades, un exercice d'émission et de mesure, qu'un véritable exercice de mémoire, car, je le répète, le mot le plus souvent ne lui représente rien et c'est absolument comme s'ils s'exprimaient ou chantaient dans une langue inconnue.

Les imbéciles sont surtout doués de cette mémoire de perroquet qui est quelquefois chez eux extrêmement développée. Mais, à la moindre observation, à la plus légère intervention, ils s'arrêtent. Chaque fois qu'ils répètent un récit, c'est la même succession des mots et des phrases ; il est impossible de leur en faire traduire le sens dans des termes différents, parce que, en réalité, ils ne l'ont pas saisi. Leur mémoire est fugace et sans stabilité, n'ayant pas pour la soutenir l'image des objets, et la compréhension des mots qu'ils prononcent. Leurs récits, leurs récitation, comme leurs chansons n'ont d'autre valeur qu'une succession de sons. Bien plus que les idiots profonds, ils ont cette instabilité et s'ils apprennent relativement vite, ils oublient encore plus rapidement. Les idiots s'instruisent lentement, lourdement, il faut un temps excessif, des répétitions constantes pour faire pénétrer quelques phrases dans leur mémoire, mais elles s'y fixent plus solidement. C'est la méthode employée qui peut expliquer cette différence ; la répé-

tition incessante et tenace des mêmes exercices, nécessaire pour faire pénétrer l'enseignement dans leur mémoire réfractaire, y imprime plus profondément et pour plus longtemps les notions acquises. Pour l'imbécile, dont la mémoire des mots est plus facile, on est bien loin d'y mettre la même insistance, puisque rapidement il paraît savoir. En procédant pour lui comme pour l'idiot, en cherchant à connaître si derrière l'émission des mots existe la mémoire des choses, en insistant quand il paraît savoir et qu'en réalité il ne sait pas, ne tenant aucun compte d'ailleurs ni de ses résistances, ni de ses révoltes, on arriverait à obtenir, au moins, le résultat obtenu chez l'idiot.

Il faut donc que jamais l'idiot ou l'imbécile ne dise un mot sans prouver qu'il connaît ce que ce mot représente, que jamais il ne récite une leçon sans en expliquer lui-même le sens, et s'il en est incapable, il est indispensable de le lui expliquer à satiété jusqu'à ce qu'il ait compris. D'ailleurs, un maître intelligent saura graduer les exercices et mettre son enseignement à la portée de leur intelligence. Bien entendu, cet enseignement doit suivre la logique naturelle. Quand, par exemple, l'élève aura, sur la demande du maître, trouvé l'objet que le mot prononcé représente, après l'avoir choisi au milieu d'autres objets et démontré ainsi qu'il connaît bien le sens du mot, il doit dire à quoi il l'a reconnu. C'est alors l'étude de ses qualités et de ce qui le différencie des choses qui l'environnent. Et, enfin, quand cette énumération est faite, il dira sa fonction. Mais là, comme pour la connaissance de l'objet lui-même, il ne pourra en avoir la notion qu'après expérience, qu'après l'avoir vu ou senti fonctionner. Ce n'est que bien plus tard, quand l'intelligence sera suffisamment affinée et pourvue de connaissances que, par des analogies avec des

notions acquises par l'expérience, il pourra concevoir des phénomènes qu'il n'a pu observer.

Entraîné par les mots, Séguin avait commis une erreur qui surprend chez ce pédagogue réfléchi : « Par la notion, dit-il, l'enfant distinguera la clef entre plusieurs autres, et toutes les clefs entre des objets différents ; par l'idée, il saura s'en servir, et le pourra même dès qu'il en aura la volonté (1). »

Mais quand il aura vu la clef il aura l'idée de la clef, de même qu'il saura à quoi elle sert quand il aura eu la notion de son usage, quand il l'aura vue fonctionner dans la serrure. Il n'aura pas l'idée de son fonctionnement s'il n'a pas eu la notion de sa fonction ; et comme il n'est pas assez intelligent pour en comprendre l'explication, ce n'est que par l'expérience, par la notion acquise par les sens, par la vue de son emploi que l'idée de l'usage de la clef aura pénétré dans son cerveau épais.

Pour l'idiot et pour l'imbécile, toute l'éducation, dans sa continuité, doit pénétrer par l'expérience, par les sens ; il restera toujours un perroquet dénué de compréhension réelle si on se borne à lui faire répéter des explications. Il saura aligner des mots, ce sera du vent.

Comme nous l'avons déjà dit, tous ces exercices qui paraissent si longuement énumérés, malgré leur description succincte et les nombreuses lacunes, sont synchroniques. Depuis le début du traitement, par le développement de l'instinct d'imitation, par l'éveil de la faculté d'attention, par la gymnastique de la parole, le cerveau a été préparé à recevoir l'enseignement primaire ; par les exercices consacrés à l'éducation des sens et à l'éducation de la mémoire, il a déjà emmagasiné des

notions qui font partie des connaissances que cet enseignement est appelé à donner. Les idiots ont ainsi lentement acquis la notion de longueur, d'épaisseur, de poids ; ils différencient les couleurs ; dans les surfaces ils distinguent le carré, le triangle, le cercle, l'ovale, etc. ; ils reconnaissent le cube, le cône, la pyramide, etc., et pendant qu'on les exerçait à acquérir ces connaissances à l'aide d'objets matériels, on leur donnait les premières leçons de lecture par les mêmes procédés. A Bicêtre, on se sert de lettres imprimées en noir de 12 centimètres de hauteur, sur lesquelles les élèves placent des lettres en bois de même dimension. Séguin se servait d'un casier, où se rangent vingt-cinq cartons mobiles, portant chacun une lettre peinte, sur laquelle vient s'adapter exactement une lettre pareille en métal. A la Salpêtrière, M. Jules Voisin emploie des lettres séparées, peintes ou sculptées sur des carrés de bois. On exerce l'idiot à placer ces petits carrés dans des cases séparées où l'on ne place que des lettres semblables. Naturellement chaque fois qu'une lettre est en main, on prononce clairement son nom et on s'efforce de le faire répéter. Pour distinguer les consonnes des voyelles, M. Bourneville se sert de feuilles où les consonnes sont peintes en noir et les voyelles en rouge, faisant appliquer sur chacune d'elles des lettres en bois, noires ou rouges. Quand ses idiots sont arrivés à bien exécuter cet exercice avec des lettres de 12 centimètres, il fait le même enseignement avec des lettres de six centimètres de hauteur. Mais cette éducation est longue ; souvent il faut passer plusieurs semaines sur la même lettre. Et dès qu'on lui fait subir la moindre modification ils sont incapables de la reconnaître ; c'est un enseignement nouveau. « Ils reconnaissent dans leurs lettres, dit M. Sollier, un objet qu'on les a habitués à appeler d'un certain nom. Ils

n'ont pas saisi la notion abstraite de lettre, et dès qu'elles n'ont plus le même aspect ils ne les reconnaissent pas (1). »

Dès que cet exercice est devenu familier, on passe, à Bicêtre, aux alphabets ordinaires, utilisant de préférence, dit M. Bourneville, un syllabaire spécial : « nous reproduisons devant un groupe d'enfants, par les projections, les lettres d'abord, ensuite les syllabes simples, redoublées, enfin les mots, et nous les leur faisons répéter tous en chœur. Cet exercice collectif, où l'imitation joue un grand rôle, contribue au développement de la parole. »

Quand l'enfant parviendra à lire les mots, il faudra se rendre compte s'il en saisit le sens et ne jamais manquer de faire désigner l'objet que ce mot représente. C'est encore là le sujet de longues et difficiles études et d'une patiente démonstration.

D'après Séguin, le dessin doit être enseigné avant l'écriture. Or, le dessin dont il veut parler est bien élémentaire et purement linéaire ; son enseignement, d'ailleurs, commence avec les exercices de la faculté d'imitation. Un de ces exercices, le troisième, consistait à tracer avec une craie sur un tableau une ligne verticale parallèlement à une ligne tracée par le maître dont l'idiot devait suivre et imiter le mouvement du bras. C'était là une leçon de dessin en même temps qu'un exercice d'imitation. Mais cette imitation était toujours fort défectueuse et se traduisait par des traits présentant des ondulations innommables. Quand l'impuissance de l'imitation était manifeste, Séguin usait du procédé suivant : il marquait sur le tableau deux points que l'élève devait réunir par une ligne. Pour empêcher les déviations, il traçait deux

(1) SOLLIER. — *Loc. cit.*, p. 194.

verticales à droite et à gauche de ces points. Si, malgré ces deux lignes, « qui ne sont là, disait-il, que pour lui servir de garde-fou », l'enfant ne pouvait réussir à tracer une ligne droite et franchissait l'une de ces deux limites, et quelquefois les deux, il plaçait sur le tableau deux règles mobiles qui arrêtaient matériellement ces déviations.

M. Bourneville a rendu cet exercice plus facile au professeur : « Pour apprendre, dit-il dans un rapport au Préfet de la Seine, aux malades les plus atteints les notions élémentaires du *dessin*, dont l'acquisition nous permettra plus tard d'aborder l'*enseignement de l'écriture*, nous avons, d'après les indications de Ségnin, fait faire à l'atelier de menuiserie des enfants, deux *règles* réunies à leurs extrémités par des charnières qui permettent de les confondre en une seule en les repliant l'une sur l'autre. Un intervalle de 3 cm. environ a été ménagé entre elles de manière à ce que l'on puisse tracer aisément dans cet intervalle une ligne droite, sans être obligé de s'appuyer sur un des bords internes du petit appareil.

« Nous commençons par la *verticale*. La double règle ouverte est appliquée sur le tableau noir perpendiculairement au sol. L'enfant est exercé à tracer une ligne verticale dans l'espace ménagé entre les deux règles. La main ne peut dévier que d'une manière restreinte. Lorsque l'idiot est parvenu à nous donner une ligne à peu près parfaite, nous plions l'appareil et nous nous en servons comme d'une règle ordinaire, à la droite de laquelle l'enfant dessine une verticale sans toutefois s'appuyer sur la règle, qui doit servir non pas à guider la main, mais l'œil. Nous remplaçons ensuite l'appareil par deux verticales parallèles tracées à la craie, entre lesquelles l'enfant doit s'exercer, puis nous effaçons

une parallèle, d'abord celle de droite, ensuite celle de gauche, enfin nous habituons l'enfant à tracer une verticale d'un point à un autre et, pour terminer, une verticale sans aucun point de repère. — Nous procédons de même pour le tracé de l'*horizontale*. Là encore nous avons suivi la méthode de Séguin, telle qu'il l'a exposée pour le dessin dans son admirable livre. »

La verticale et l'horizontale obtenues, Séguin apprenait à l'idiot à tirer la ligne oblique et, pour y arriver, il la faisait appuyer sur les extrémités opposées de deux parallèles. Pour la ligne courbe, il partait de l'extrémité supérieure d'une verticale, traçait sa ligne courbe à droite pour que l'enfant pût toujours suivre des yeux la ligne obtenue, et la terminait à l'extrémité inférieure. C'était encore un exercice d'imitation, car le maître dessinait ces figures en même temps que l'enfant, et sur le même tableau. Puis il combinait ces lignes de différentes manières pour obtenir des figures géométriques diverses : le triangle, le carré, la circonférence, etc. Il avait remarqué que l'idiot, pour une cause difficile à expliquer, arrivait plus facilement à faire un triangle qu'un carré ; sa façon de le raconter est assez pittoresque pour que je la rapporte ; elle fait voir, en outre, quelle ingéniosité et quelle patience il faut avoir pour être un bon éducateur de ces malades. « Selon l'opinion reçue, dit-il, M. Hard m'avait conseillé de commencer par le carré, et j'ai suivi ce conseil pendant *trois mois* sans réussir à me faire comprendre. Aucune indication n'était assez précise pour décider notre élève à conduire ses secondes parallèles jusqu'aux extrémités des premières ; j'avais beau marquer du doigt le point d'intersection des deux lignes, y coller un pain à cacheter, user de crayons de toutes couleurs ; quatre heures par jour furent consumées en vain à cet exerci-

ce.... (1). » Voici l'explication qu'il a trouvée : « De plus, en recherchant la possibilité arithmétique de la génération de ces deux figures, j'ai trouvé qu'il y aurait mille fois plus de chances pour que trois lignes, ou trois bâtons, réunis par hasard se touchassent par toutes leurs extrémités et fournissent, par conséquent, un triangle, que quatre pour former un carré (2) ». Par conséquent, la première réunion de lignes pour former une figure était, dans son enseignement, le triangle : faisant partir une horizontale de l'extrémité inférieure d'une verticale, il réunissait les extrémités libres des deux lignes par une oblique et obtenait ainsi le triangle rectangle, première figure régulière qui lui servait à faire constituer le dessin des autres. Mais au bout de combien de temps obtenait-il de l'idiot ce résultat sans l'aide du maître ?

Si l'on attendait, pour commencer les exercices réels de l'écriture, que l'infirme ait acquis la connaissance suffisante de ces premières notions de dessin, on perdrait un temps précieux. Toutefois, cet enseignement a pour résultat premier d'apprendre à tenir un objet entre les doigts de la main droite et à produire l'action de tracer. Cette éducation n'est pas des plus faciles : presque tous les idiots poussés à se servir d'un crayon le saisissent de la main gauche pour tracer des lignes de gauche à droite ; et lorsqu'ils tiennent le crayon de la main droite, ils ont une tendance à tracer les lignes de droite à gauche. Séguin qui le premier avait observé cette dernière tendance, l'avait rapprochée de l'écriture de certains peuples anciens et de celle des orientaux modernes. Elle s'explique par la facilité plus grande du mouvement d'adduction ; le bras a plus de tendance à se rapprocher de l'axe du corps que de s'en éloigner. Or

(1 et 2) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 441 et 442.

l'action musculaire est encore trop difficile chez l'idiot pour qu'il ne choisisse pas instinctivement, quand il doit tracer une ligne, le mouvement qu'il exécute le plus commodément, ne voyant que le résultat à obtenir, le tracé, sans se préoccuper du procédé pour le reproduire, ou de la signification de ce qu'il trace.

C'est bien le tracé seul qui l'occupe : quand son esprit d'imitation est assez développé pour chercher à imiter, par une propension presque simiesque, les actes des personnes qui l'entourent ; il aime, comme les petits enfants normaux, à faire semblant de lire ou d'écrire. La lecture est un marmotement sans aucun sens et l'écriture un griffonnage qui de loin peut donner l'aspect de lettres alignées. Peu lui importe la signification de ce qu'il a tracé ; il n'avait pensé à rien de plus qu'à produire des traits n'ayant d'autre valeur que l'aspect, puisque même lorsqu'on est arrivé à lui faire copier assez lisiblement un modèle, il est souvent incapable de syllaber. C'est donc une tendance physiologique, l'adduction de la main vers la ligne médiane plus facile que son abduction, qui le pousse à tracer des lignes ou des caractères de droite à gauche quand il tient le crayon de la main droite, et de gauche à droite quand il a pu s'emparer du crayon de la main gauche. Est-ce la même raison qui expliquerait la direction de l'écriture de certains peuples, nous n'avons pas à le rechercher, mais il est certain que c'est dans l'éducation de l'idiot une difficulté de plus pour l'éducateur.

Ces études préalables de dessin élémentaire ont donc pour utilité d'apprendre à tenir le crayon ou la plume de la main droite et de tracer soit des horizontales, soit des caractères de gauche à droite.

Cela obtenu, on a encore grandement à faire pour enseigner l'écriture. M. Voisin dit, dans son *Traité*, p. 272,

que l'idiot n'arrive à tracer des bâtons réguliers qu'au bout de *plusieurs années*. Lorsqu'on le laisse libre un crayon à la main, la figure qu'il trace de préférence est une espèce d'O, ordinairement pas fermé, qui rappelle plus ou moins, dit M. le Dr Sollier, la forme d'un C qu'il répète indéfiniment. Lorsqu'on l'a forcé à reproduire les lettres du modèle qui est devant lui, soit en le rappelant à la copie exacte dès qu'il s'abandonne à sa propension, soit même en lui tenant la main, il en copie quelques-unes d'abord, suivant avec soin les formes du modèle ; puis, l'attention baissant, les formes s'altèrent de plus en plus pour disparaître enfin, et il retombe dans sa production d'O mal bouclé jusqu'à ce qu'on le rappelle à lui et qu'on lui prenne la main de nouveau. Cela lui arrive même lorsqu'il n'a qu'à repasser à la plume ou au crayon des lettres déjà formées sur le papier, ne tenant compte à la fin ni des lignes, ni des lettres déjà tracées.

C'est avec une lenteur extrême et grâce à la répétition incessante du même exercice que l'on parvient à faire écrire ces malades ; quand ils ont écrit, il faut qu'ils arrivent à lire leur propre écriture, ce qui est loin d'être facile, et enfin qu'ils comprennent le sens du mot qu'ils ont tracé et énoncé. On le voit, la patience, la ténacité aussi bien que l'ingéniosité sont les facultés indispensables pour le bon éducateur des idiots ; il doit trouver le point accessible de ces intelligences nébuleuses pour fixer leur attention, et pour réussir à répéter ces exercices sans les rebuter.

Les imbéciles apprennent assez vite à écrire mais leur instabilité les empêche de jamais bien former leurs lettres. A peine ont-ils commencé un exercice qu'ils songent à faire autre chose et ils négligent absolument la besogne présente. « Aussi, dit M. Sollier, lorsqu'il a à

reproduire une même ligne pour toute une page, on remarque combien la dernière ligne diffère de la première. Il y a une véritable gradation dans la dissemblance (1). » L'idiot apprend lentement, lourdement, mais suit fidèlement son sillon ; l'imbécile apprend plus vite, mais bondit, change sans cesse, ne voit plus son modèle ; son attention est ailleurs et sa besogne est de plus en plus mauvaise. Il est nécessaire de le maintenir sans interruption, de rappeler sans cesse son attention en s'efforçant de l'entraîner soit par son désir de paraître, car il est vaniteux, soit par la privation de mets qui lui plaisent, car il est gourmand, soit par la crainte des punitions, car il est polltron. On ne peut exiger de lui un travail soutenu longtemps, il est nécessaire de changer souvent d'exercice, mais il est indispensable dans chacun de ceux qu'on lui fait exécuter d'être d'une fermeté inébranlable et d'insister sur la leçon jusqu'à résultat.

La notion des nombres ne pénètre que très difficilement dans l'intelligence courte de ces infirmes et l'enseignement du calcul demande des années d'exercices et de démonstrations. L'idiot ne peut saisir les idées d'unité et de multiplicité sans la présence d'objets matériels et palpables.

On fait pénétrer la connaissance des chiffres par des procédés analogues à ceux dont on s'est servi pour apprendre à connaître les lettres. Dans le service de M. Bourneville, on se sert de feuilles sur lesquelles sont imprimés en noir des chiffres de 12 centimètres de hauteur que l'élève est exercé à recouvrir avec des chiffres en bois de même dimension. Comme pour l'étude des consonnes et des voyelles, sur un autre tableau les chif-

(1) SOLLIER. — *Psychologie de l'idiot*, p. 208.

fres pairs sont peints en rouge, les chiffres impairs en noir. Quand l'élève a réussi, après de longs exercices, à bien connaître les dix caractères de 12 centimètres, on les réduit à six centimètres de hauteur. L'idiot finit par avoir la notion de la configuration du chiffre, mais il ne comprend pas ce qu'il représente. Les nombres, pour lui comme pour le petit enfant d'ailleurs, ne peuvent avoir de valeur qu'autant qu'ils sont représentés par des choses, l'abstrait ne peut être saisi qu'après le concret. Chez l'enfant normal cette éducation est assez rapide, chez l'idiot elle est d'une lenteur désespérante.

Pour donner à ses tristes élèves l'idée de ce que représente le chiffre, Séguin employait un compteur semblable à celui qui servait autrefois pour marquer les points au jeu de billard ; son compteur se composait de boules numérotées jusqu'à cent, passées dans des broches et se déplaçant avec facilité de façon à pouvoir retirer ou ajouter des boules à volonté. Enfilées une à une, le chiffre inscrit sur la dernière boule en indiquait le nombre ; le chiffre, par ce procédé, n'était plus seulement un signe portant un nom, mais représentait en outre à son esprit une quantité matérielle et palpable, dont il pouvait conserver l'image dans sa mémoire, concurremment avec le souvenir du signe et de sa dénomination. Dans le même but et selon le même principe, M. Bourneville se sert d'un casier composé de dix petites cases au-dessus desquelles sont écrits successivement les chiffres 1, 2, 3, etc., jusqu'à dix. Dans chacune des cases on fait poser par l'enfant le nombre de bâtonnets correspondant au chiffre inscrit. L'avantage de ce procédé est que, lorsque l'élève connaît bien la valeur des dix premiers chiffres, on peut facilement enseigner tout le système décimal en variant la couleur des bâtonnets, par exemple :

Bâtonnets.

Noir — unités.

Rouge — dizaine.

Orange — centaine.

Jaune — mille.

Vert — dix mille.

Bleu — cent mille.

Indigo — million.

Violet — dizaine de millions.

Blanc — centaine de millions.

Un des procédés d'enseignement qui fait plus facilement retenir la valeur des chiffres, c'est celui qui consiste à remplacer les boules ou les bâtonnets, quand d'ailleurs l'exercice a été souvent répété, par des choses qui se mangent, des pastilles, des dragées, des fruits. Le malade finit par comprendre que cinq, par exemple, ne représente pas toujours cinq bâtonnets, mais peut aussi représenter cinq autres choses qui flattent leur goût, cinq berlingots, cinq amandes, cinq prunes, etc.. Il arrive ainsi à saisir l'abstraction, on pourrait dire par la bouche, car c'est ce qui s'y rapporte qui se grave le mieux dans sa mémoire. Longtemps, malgré ces exercices agréables, la numération est une chose apprise par cœur sans que la portée de cette abstraction soit comprise.

C'est à l'aide de ces billes, de ces bâtonnets, ou mieux de ces gourmandises qu'on leur donne les notions contingentes de l'addition ou de la soustraction ; ce qui n'empêche que, même familiarisés avec ces opérations matérielles et ces calculs pratiques, ils ne soient très longs à pouvoir les faire avec les chiffres seuls.

A la longue on arrive, en général, à enseigner aux idiots ces deux opérations ; mais, malgré les tables de

multiplication qu'on s'efforce de leur faire apprendre par cœur, malgré les tableaux qui sont exposés constamment à leur vue dans les classes, l'opération arithmétique de la multiplication est presque toujours très difficile et quelquefois impossible à faire exécuter. L'opération de la division offre encore des difficultés plus grandes, et M. J. Voisin va jusqu'à affirmer qu'on ne peut y arriver : « La division, dit-il, est généralement inconnue (1). » Dans d'autres services on a été plus heureux, et on a obtenu d'idiots profonds une amélioration assez grande pour pouvoir apprendre à faire cette opération difficile.

Nous avons vu que chez certains imbéciles on rencontre une aptitude que l'on pourrait qualifier de monstrueuse ; j'en ai cité quelques exemples. Elle est en réalité aussi rare qu'elle est surprenante. En général, la mémoire agit seule chez eux, et dès que l'on fait intervenir le raisonnement, dès qu'on demande un véritable calcul, l'imbécile s'arrête. Certains qui comptent jusqu'à plusieurs centaines, qui ont appris à répéter 2 et 2 font 4 et 2 font six, ou bien 3 et 3 font 6, et 6 font 12, etc., qui peuvent aller ainsi très loin dans la numération, sont incapables de répondre si on leur demande combien font 2 et 3 ou 4 et 5. Ils savent par cœur des séries, mais l'idée du nombre abstrait manque ; ils réciteront toute la table de multiplication dans son ordre, mais seront arrêtés si on prend au hasard dans un ordre interverti deux chiffres même parmi les plus faibles.

Séguin, en éducateur sage, s'appliquait surtout à rendre pratique le peu de connaissance en calcul qu'il pouvait enseigner. Non seulement il leur apprenait à recon-

(1) J. VOISIN. — *L'idiotie*, p. 279.

naître les pièces de monnaie et la valeur propre à chacune d'elles, mais encore il les exerçait à acheter. « Ce seraient, dit-il (1), des jeux pour un enfant ordinaire ; c'est une étude pour un idiot, étude d'autant plus pénible qu'elle ne portera pas toujours sur des objets de fantaisie, et que souvent la satisfaction d'un besoin réel, impérieux, dépendra du succès.

« L'échange, en outre, ne tardera pas à se compliquer. L'enfant a gagné cinquante centimes (en prenant bien sa leçon de calcul) avec lesquels il devra acheter son déjeuner. S'il commence par acheter des fruits, et s'il en achète pour toute la somme, ou la donne entière au fruitier, au lieu de garder deux sous pour le boulanger, ce dernier refusera net de donner son petit pain si on ne le paye (2) ; et l'enfant, auquel un fruit ne saurait suffire pour attendre le dîner, se persuadera aisément dans sa demi-abstinence qu'il devra garder désormais quelque argent pour acheter les choses essentielles, etc.

« . . . J'ai aujourd'hui des élèves qui comptent, gardent et dépensent leur argent à propos, vont au marché, chez le boulanger, chez le boucher, chez le fruitier, etc., etc., et ne se tirent pas trop mal de leurs petites emplettes ; élèves sur lesquels le contrôle maternel devient chaque jour moins nécessaire. Pour eux, mon ambition, à l'égard de l'enseignement du calcul, ne s'est pas élevée plus haut, je l'avoue. »

C'est là un excellent enseignement qu'il serait malheureusement difficile d'organiser dans un hospice. Il est d'autant plus précieux qu'il peut être le point de départ de quelques notions de morale.

En effet, dès que l'idiot le plus inférieur est sorti de

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 491.

(2) Dans l'exemple donné par Séguin les fournisseurs étaient avertis.

son inertie végétative et qu'il est accessible au désir d'avoir un objet quelconque soit pour le manger, soit pour s'en divertir, il s'en empare et lorsqu'il le tient ne veut plus s'en dessaisir. L'idée de possession est une des premières qui surgisse ; elle naît avec l'appétence, et reste une des plus difficiles à régulariser et à soumettre à des lois. Bien entendu, ce n'est pas l'idée abstraite de propriété, mais uniquement celle de possession personnelle. Donner la notion de la propriété des autres est chose des plus difficiles pour les enfants normaux ; c'est presque impossible pour les idiots. Les principes les plus élémentaires de morale doivent être inculqués dès le début de son éducation ; cet enseignement ne pénètre, quand il pénètre, que lentement, progressivement, plus par le fait que par la parole et les conseils qui, même dans les cas heureux, ne peuvent être compris que très tardivement. Si chez l'enfant normal cette éducation spéciale est lente à porter des fruits, si les principes moraux sont longs à se fixer, chez l'idiot cet enseignement n'est jamais terminé. L'abstraction n'étant pas saisie par son esprit obtus, chaque espèce nouvelle demande un enseignement nouveau. Quand il sera habitué à ne pas prendre le pain du voisin de droite, il prendra celui du voisin de gauche, et quand on l'aura dressé à ne prendre ni l'un ni l'autre, il faudra le dresser à ne pas s'emparer de leur viande, de leurs bonbons, de leurs jouets, etc.. Il est naturel que l'idiot voleur soit à son tour volé par l'idiot son voisin ; alors il défend ce qui est en sa possession avec une énergie désespérée, protestant par des cris et par des coups « La cause la plus active des luttes entre idiots, dit Séguin, comme dans le monde, c'est la propriété ; ici pour de l'argent, là pour un morceau de pain, ou pour un bonbon. Malheureusement les idiots ne sauraient concevoir les belles théories du

droit romain, sur l'usage, l'usufruit, la propriété, etc.... (1) ».

On voit que l'exercice de l'achat est profitable à l'enseignement de la notion juste de la possession ; l'idée de ce qui est à soi et de ce qui est aux autres est confirmée par cet exercice, et, en même temps que la connaissance de la valeur de l'argent, la notion de la propriété d'autrui pénètre dans l'esprit.

Naturellement il a fallu commencer l'enseignement par le fait dès les premiers jours du traitement, dès que ces violations de la propriété des autres s'est manifestée ; cette leçon a consisté à rétablir l'ordre et à faire acte de justice en rendant à chacun ce qui lui appartient. Le renouvellement incessant de cette pratique fixe la notion du mien et du tien dans l'esprit de cet inférieur, et c'est surtout quand il est victime des entreprises des autres que cette notion s'imprime plus profondément. C'est en entendant ses cris que le maître vient lui restituer sa chose ; et quand lui se livre au même écart contre un de ses voisins, le maître vient faire le même acte de justice en faveur de celui qui est molesté et qui proteste. Il s'habitue à penser que s'il prend, le maître le forcera de restituer, et que si on lui prend, le maître lui fera rendre l'objet dérobé. Ainsi s'établit la connaissance du mien et du tien et l'habitude de respecter le bien des autres. « Tout ce qu'on peut leur enseigner à cet égard, c'est qu'il y a des choses *communes* à tous et toujours, comme l'eau de la fontaine, etc. ; *personnelles*, comme leur vêtement ; *communes et personnelles* selon le cas, comme leurs joujoux qui ont été donnés à tous, et dont un seul doit jouir pour l'instant, ce sera celui auquel on vient de le prêter pour la récréation, parce qu'il a bien

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 714.

travaillé....., etc. (1). » Ce sont là des distinctions déjà bien délicates qu'ils pratiquent par habitude acquise, sans savoir le pourquoi, comme le chien sait ne pas marcher dans les plates-bandes d'un jardin, ne pas manger ce qui est sur la table, et peut même rapporter, sans y mordre, une chose qu'il aime.

Mais pour arriver à contenir le désir d'avoir ce qui plaît, pour résister à une tentation et à une appétence, il faut vouloir ; cette éducation est donc, en même temps qu'une leçon de morale pratique, un exercice de la volonté.

Toutefois cette règle de ne pas prendre le bien du voisin est quelquefois transgressée ; l'appétence *plus forte* que la volonté doit alors être contenue par la crainte. Quand l'enfant commence à comprendre les ordres, le Maître ne vient plus s'emparer de l'objet dérobé pour le rendre à son possesseur, mais il ordonne à l'élève de le restituer lui-même ; et pour bien marquer qu'il y a faute commise, il punit. Il faut punir plus sévèrement quand à la faute s'ajoute le refus de restituer, la désobéissance. L'esprit d'opposition domine chez l'enfant normal qui dit plus facilement non que oui ; chez l'idiot cette propension est incomparablement plus forte ; elle est augmentée de cette inertie à laquelle il est si difficile de l'arracher, et elle dure d'autant plus longtemps que l'évolution intellectuelle est plus lente.

Pour être profitable, la punition doit être immédiate et suivre instantanément l'acte d'insubordination. Un retard rendrait la punition inefficace ; le méfait et le blâme étant sortis de sa mémoire fragile, le malheureux idiot ne pourrait comprendre le pourquoi de la répression. Quand la faute se commet pendant le repas, le châ-

(1) SÉGUIN. — *Traitement moral des idiots*, p. 714.

timent est facile, car ce qui tient le plus à son cœur, c'est ce qui concerne son estomac : la suppression d'un plat aimé, la suppression de ce qui lui paraît le plus désirable et qu'il voit manger aux autres, est une très cruelle peine. Mais en dehors du repas c'est l'imagination du Maître qui doit trouver les meilleures punitions, c'est-à-dire celles qui sont le plus vivement ressenties. Je ne parle pas des coups, bien entendu ; la pédagogie moderne a repoussé ce procédé quelquefois dangereux, souvent inutile, surtout chez les infirmes qui nous occupent car leur sensibilité toujours obtuse l'est tellement dans certains cas, qu'elle permet à quelques-uns de ces malades de se livrer à des auto-mutilations graves, comme j'en ai cité des cas plus haut. Si, dans l'attentat contre les personnes, faute paraissant plus que toute autre appeler la loi du talion, on punissait l'agresseur en rendant coup pour coup, bien loin de corriger l'idiot par cette méthode singulière qui consiste à enseigner à ne pas frapper en frappant, on démontrerait expérimentalement au contraire à son esprit simple que la victoire reste toujours au plus fort.

Certains maîtres punissent rien que par le ton sévère, par le geste menaçant, par la physionomie énergique. Leur réprimande fait plus trembler l'enfant et l'émeut plus profondément qu'une punition dure infligée par un autre. On est d'ailleurs aidé dans le choix des punitions par l'esprit d'initiative. Il est d'observation courante que, même pour les personnes bien portantes, être obligé de faire autrement que les autres est une véritable souffrance. On le constate bien plus facilement encore chez l'enfant normal ; cela explique qu'infliger une coiffure particulière, un sac, un bonnet d'une couleur insolite, avoir son vêtement tourné à l'envers, une affiche piquée dans le dos, etc., sont des punitions d'au-

tant plus pénibles que celui qui les donne a pris le ton et l'attitude nécessaires pour impressionner l'esprit. Quand l'enfant se rit d'une punition, c'est que le maître n'a pas su l'infliger. J'ai vu des petits normaux pleurer des larmes amères, parce qu'on leur ordonnait de manger leur tartine retournée ; ils avaient toujours de la confiture, mais elle était en dessous au lieu d'être en dessus. J'en ai vu d'autres être désolés et sangloter pendant toute la durée d'un repas parce que le père, voulant réprimer une faute, annonçait solennellement que pour punir le délinquant, il allait déshonorer sa soupe ; se levant gravement, il se dirigeait vers le coupable ému, et mettait une cuillerée d'eau fraîche dans son potage. Ainsi, faire tourner le dos à la compagnie, priver de dessert, mettre au coin, etc., sont des punitions qui ne sont efficaces que si celui qui les inflige sait leur donner de l'importance.

Pour les idiots il en est de même avec ces différences que, d'une part, leur sensibilité est moins développée que celle des enfants normaux, que, d'autre part, ils restent petits enfants plus longtemps et, par conséquent, beaucoup plus longtemps accessibles aux procédés naïfs de coercition. Surtout pour ces derniers, il est certain que le Maître, guidé par la connaissance de leurs goûts et du degré de leur sensibilité, saura trouver la punition efficace. Enfin, quand rien n'a pu dompter le petit malade, même les répressions sévères et souvent répétées, quand il est agité ou méchant, on lui applique l'isolement en cellule. C'est la punition ultime, très cruelle pour les imbéciles dont le besoin d'agitation et de bavardage ne peut se satisfaire.

Toutefois, il n'est pas bon d'infliger aux enfants des punitions humiliantes ; ces inférieurs ont trop peu le sentiment de leur dignité pour qu'on ne cherche pas,

même dans les punitions, à les rehausser vis-à-vis d'eux-mêmes. Dans le service de M. Bourneville, les punitions qui peuvent prêter au ridicule et à la moquerie n'existent pas. Voici celles qu'il emploie ; je cite textuellement une lettre qu'il a eu l'obligeance de m'écrire à ce sujet :

« 1^o Réprimande par l'instituteur pour les faits passés à l'école ;

2^o Réprimande par le surveillant pour les faits répréhensibles qui se produisent dans les cours, les réfectoires, les dortoirs, etc. ;

3^o Réprimande par moi, si le fait le mérite ;

4^o Privation de vin ;

5^o Privation de la visite des parents le jeudi ou le dimanche ;

6^o Privation de promenades ;

7^o Privation de sortie (24 heures) ou de congé (2 à 3 jours) ;

8^o Mise en cellule pour les faits les plus graves. Autant que possible les enfants n'y couchent pas. Si la faute est sérieuse, vols, rixes répétées, évasion, l'enfant reste 1, 2 ou 3 jours en cellule. Je le fais venir et s'il y a promesse (plus ou moins sincère) de se montrer plus raisonnable, l'enfant est renvoyé aux exercices habituels.

Avec un peu d'habileté et de bienveillance, on arrive à de bons résultats. »

Bien entendu, dans les cas d'agitation et de révolte persistante, les bains prolongés viennent aider la répression et tendent à assouplir et à modérer ces petits rebelles.

Mais il faut qu'ils sachent ce qu'ils doivent faire et ce qui leur est défendu ; ils l'apprendront comme tout le reste, par la répétition incessante des mêmes formules

courtes, claires, mises au niveau de leur compréhension. Leur intelligence rudimentaire doit être tellement imprégnée de ces quelques lois morales qu'elles doivent surgir à la production de chaque acte comme une obsession. Pour obtenir ce résultat, ils devront réciter sans cesse et sous toutes les formes quelques aphorismes simples : — Il ne faut pas prendre ce qui est aux autres ; — celui qui prend ce qui est aux autres est un voleur et est puni ; — Il faut obéir ; — celui qui n'obéit pas est puni ; — celui qui est sage et obéissant est récompensé ; — celui qui frappe les autres est puni ; — celui qui est bon pour les autres est récompensé ; etc., etc.. Ces aphorismes doivent être appris par cœur, récités sans cesse, placés dans les leçons, etc. ; ils doivent aussi être inscrits sur les murs et autant que possible au-dessous d'un dessin représentant naïvement la punition ou la récompense.

L'application de ces préceptes doit être faite avec la dernière rigueur ; c'est par leur scrupuleuse observance que l'idée de justice pourra naître. Il faut faire pénétrer la notion de la sanction ; c'est elle, qui pour leur intelligence courte, est la cause déterminante de leur morale simpliste.

Ce n'est d'ailleurs pas pour les dégénérés inférieurs seulement que la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse. C'est aussi le premier mobile de la vertu du plus grand nombre des hommes bien venus et bien portants ; toutefois, il faut entendre par gendarme tout ce qui inspire une salutaire terreur, depuis le blâme de l'opinion publique jusqu'au *cabriolet* du vulgaire argousin de la police.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

Cette éducation première, si lentement et si difficilement acquise, ne doit pas être un but, mais un moyen. Grâce à elle, l'intelligence est née ; c'est le point de départ d'un enseignement ultérieur qui permettra à l'infirme de vivre au milieu des autres hommes sans être entièrement à leur charge, ou tout au moins, si son infirmité est trop grande, si les singularités de son infirmité l'éloignent du milieu social, qui lui donnera la possibilité de diminuer les dépenses qu'il occasionne dans les maisons où l'on est obligé de le recueillir. Le but poursuivi est d'arriver à ouvrir assez son intelligence pour lui donner une éducation professionnelle, et de mettre dans ses mains un état.

Dans le service de Bicêtre, un grand nombre des enfants qui y sont élevés sont à ce point améliorés qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes quand ils sont mis en liberté. D'autre part, si l'on est forcé de garder le malade dans un asile, le travail professionnel a l'avantage, en dehors du produit qu'il donne, de remplir ses moments, de l'arracher à une oisiveté dangereuse, de le rendre plus facile à gouverner, car, comme le dit M. Bourneville, l'idéal à poursuivre est d'occuper ces malades du matin au soir en variant le plus possible les exercices.

Pour en arriver à ce résultat, dès que l'idiot est parvenu à marcher, à manger seul, à s'habiller sans aide, à faire des mouvements réguliers, dès qu'il peut comprendre les ordres du maître et qu'on a réussi à lui enseigner les premières notions de l'enseignement primaire, ou, si son intelligence est trop obtuse, dès que l'esprit d'initiative est assez développé pour que le jeune

infirmes ait la faculté de reproduire les ouvrages simples qu'il voit exécuter devant lui, on l'envoie à l'atelier. Bien entendu, son genre de travail est choisi selon que son esprit est capable d'un plus ou moins grand développement.

La section des enfants idiots de Bicêtre comprend 8 ateliers : imprimerie, menuiserie, serrurerie, couture, cordonnerie, broserie, vannerie, rempaillage. Un certain nombre d'enfants qui ont passé par ce service ont quitté l'hospice et sont placés ; c'est là un résultat merveilleux que des petits malheureux entrés gâteux, ne marchant pas ou marchant à peine, balbutiant quelques mots informes, comprenant difficilement et se faisant encore moins comprendre, ne sachant se servir ni de la cuillère, ni de la fourchette, ni du couteau, etc., aient pu devenir propres, et assez développés intellectuellement pour avoir soin d'eux-mêmes, pour s'exprimer clairement et gagner leur vie. Dans l'atelier de couture de ce service, des hémiplégiques et des épileptiques condamnés plus que probablement à passer leur vie à l'hospice deviendront des tailleurs et quelquefois d'assez habiles tailleurs. Autrefois, incapables de rien faire, ils vivaient dans une oisiveté désespérante et mauvaise conseillère ; aujourd'hui, quand ils passent aux adultes, l'éducation qu'ils ont reçue leur permet de travailler à l'atelier commun de la maison, de diminuer ainsi les dépenses qu'ils occasionnent, en même temps qu'ils se procurent quelques ressources pour satisfaire leurs fantaisies. On voit dans les ateliers de rempaillage et de vannerie des idiots comprenant peu, s'exprimant mal, ayant acquis à grand peine la propreté d'un animal bien dressé, se livrer à ce travail simple ; en même temps que ses instants sont occupés, ce que l'on recherche avant tout, il produit.

D'ailleurs, pour occuper quelques-uns de ces inférieurs n'ayant pas d'aptitudes pour les métiers sédentaires, ou n'étant pas assez développés intellectuellement pour pouvoir s'y livrer, un emploi de maître jardinier a été créé sur la demande de M. Bourneville. Ce maître donne des leçons de culture aux enfants qui montrent un penchant pour ce genre de travail ; d'autre part, il emploie les incapables à exécuter les gros travaux qui ordinairement leur plaisent. C'est en effet une des occupations les plus faciles à faire accepter et en même temps la meilleure pour la santé de ces malheureux infirmes.

L'éducation professionnelle est loin d'offrir pour les filles les mêmes ressources que pour les garçons, les états que l'on peut leur apprendre étant moins nombreux, et le travail qu'elles pourront faire quand l'amélioration de leur état mental aura permis leur mise en liberté étant moins bien rétribué.

Tous les spécialistes s'appliquent à apprendre en premier lieu aux petites filles tout ce qui peut en faire de bonnes ménagères : le matin leur toilette est soigneusement surveillée, car il faut commencer par le soin de soi-même ; puis elles apprennent à faire leur lit, à entretenir proprement les lavabos, le dortoir ; elles mettent et enlèvent le couvert, lavent la vaisselle, etc.

A la fondation Vallée, section de filles qui complète le service des enfants idiots de Bicêtre, on a institué des ateliers de couture et de repassage. La plus grande durée du travail y est de quatre heures ; un certain nombre de filles n'y reste qu'une heure ou deux heures, selon que le médecin traitant le juge possible et utile. A l'atelier de couture les idiots font ou racommodent des bavettes, des tabliers, des mouchoirs, des jupons, des pantalons, des pélerines, des robes, des chapeaux ; elles

préparent et confectionnent leurs costumes pour les bals du mardi-gras et de la mi-carême.

Dans l'autre atelier elles repassent leur linge et une partie du linge de la maison.

En dehors de l'atelier, on leur a appris à marquer, à faire du tricot, du crochet, de la tapisserie, etc., et tous les menus travaux qui sont des distractions utiles dans la vie d'une femme.

Dans son service de la Salpêtrière M. J. Voisin a organisé un atelier pour la fabrication des fleurs, métier qui demande beaucoup de calme et de patience. Aussi demande-t-il pour celles de ses malades qui ont besoin de dépenser de l'activité et des forces, la création d'une buanderie, d'un atelier de lavage et de repassage. Il voudrait, en outre, que l'on créât des ateliers pour les rares métiers qui pourront permettre à ces malheureuses de gagner leur vie à leur sortie de l'hospice : cannage des chaises, piqures de bottines, fabrication de couronnes en perles, etc. Enfin, pour que les filles appartenant à des familles pauvres puissent rendre des services quand elles seront rentrées chez leurs parents, il émet le vœu qu'on apprenne à certaines catégories d'idiotes, aux plus intelligentes naturellement, à faire la cuisine : « car ces pauvres êtres, une fois qu'elles seraient rendues à leurs parents, pourraient remplacer la maman dans les soins du ménage. Elles pourraient, tandis que les parents sont à l'atelier, préparer la cuisine, le couvert, etc. »

Complétant cette éducation des soins du ménage, M. Voisin, comme M. Bourneville l'avait fait bien avant lui d'ailleurs, a institué l'enseignement des soins maternels. Leçons qui malheureusement s'adressent à des enfants qui ne devraient jamais être mères, puisque ce sont des dégénérées qui ne pourront donner le jour qu'à

des dégénérés. Toutefois, ces malheureuses devant avoir des enfants quand elles seront libres, d'autant plus fatalement que, d'une part, elles sont moins capables de se défendre contre les entreprises des libertins et contre leur propre rut, et que, d'autre part, rien dans notre civilisation ne s'oppose à cette sélection humaine en sens inverse, il vaut mieux qu'elles sachent, par un entraînement spécial, donner des soins à ces inférieurs qui naîtront d'elles. Peut-être cette éducation spéciale pourra-t-elle contribuer à pallier les insuffisances de la nature et rendre le traitement ou le redressement plus facile. « Nous avons, dit M. J. Voisin, une infirmière pour treize ou quinze enfants. Comment voulez-vous que cette pauvre femme parvienne à éduquer nos idiots ? Elle les soigne très bien, leur donne leur nourriture, mais ne leur apprend rien ; et voilà la raison pour laquelle vous voyez tant d'enfants gâteux ne sachant pas encore manger seuls. J'ai bien installé des petites monitrices auprès de chaque enfant, c'est-à-dire des enfants plus intelligentes se chargeant de donner de la nourriture, ou se chargeant d'habiller ces petites infirmes, mais ces petites monitrices n'ont pas assez d'expérience pour pouvoir inculquer des notions à leurs élèves. Le travail qu'elles exécutent est surtout profitable à elles-mêmes. On leur donne ainsi l'amour de la maternité en petit. Elles considèrent ces enfants comme leurs enfants, et se chargent de subvenir à leurs besoins. Elles réclament à la surveillante ce dont la petite idiote a besoin, et la surveillante, de son côté, montre à cette petite monitrice le point faible de son éducation. Cette éducation mutuelle est donc très utile. »

Ce cas démontre bien que quelquefois le malheur est bon à quelque chose, puisque c'est l'insuffisance du per-

sonnel qui a poussé ce chef de service à instituer un enseignement précieux.

Un enseignement non moins précieux et qu'on peut dire aussi professionnel est celui qui consiste à apprendre à vendre et à acheter. Séguin avait entrevu son application dans son livre sur le traitement moral des idiots ; dans son dernier volume (*Education des enfants*) il en décrit l'application faite en grand en Amérique. « Une matière d'un grand intérêt, dit-il, enseignée à Earlswood, mais pas seulement là, — car je l'ai vue en Pensylvanie dans l'école pour l'enseignement des faibles d'esprit, dirigée par le D^r Kerlin, — c'est l'ENSEIGNEMENT qui consiste à apprendre A ACHETER OU A VENDRE dans une salle d'école transformée en magasin, où les enfants sont alternativement acheteurs et vendeurs (1). Dans l'école pour les idiots située dans l'Etat de New-York, il n'existe pas d'enseignement aussi régulier ; mais les enfants qui le peuvent sont envoyés dans la ville pour y faire de petites emplettes afin d'exercer leur jugement sur la valeur des choses. Cet enseignement est d'autant plus nécessaire que les écoles pour les idiots sont plus vastes et plus séparées du monde extérieur. Car si l'idiot abandonné dans la rue, ou l'enfant soigné à la maison, — mais qui ne reçoit pas d'éducation, — ou encore celui qui est libre de ses mouvements entre les heures de classe, est exposé à faire du mal et aussi à ce qu'on lui en fasse — il se trouve, comme par compensation, dans la nécessité d'assister à un grand nombre de transactions — et particulièrement de comprendre les caractères commerciaux de l'échange. — Chose impossible à énumérer ; il commencera, si vous voulez, par acheter des bonbons

(1) C'est ce qui se fait aussi dans la petite école supplémentaire de Bicêtre.

ou des marrons pour un sou. Au contraire, *l'idiot*, enfermé comme dans une machine parfaitement organisée et marchant d'elle-même, n'a pas l'occasion de concevoir les réciprocités de la vie ; il ne peut être utile, sentant que le monde — le seul monde qu'il connaisse — est fait pour lui et qu'il a tout à recevoir sans rien donner en compensation (1). »

Nous devons à la vérité de dire qu'il y a quelque quinze ans, M. Guillaume, directeur de l'école professionnelle de Villepreux pour les moralement abandonnés du département de la Seine, avait institué l'enseignement de l'achat de la façon suivante : Quand l'élève avait perdu quelque chose de son trousseau, cravate, mouchoir, casquette, il l'envoyait au village muni d'une certaine somme prise sur sa masse, et lui faisait acheter lui-même l'objet à remplacer, lui expliquant son avantage de l'obtenir au plus bas prix possible. M. Guillaume était très satisfait des résultats de cet enseignement. C'est une éducation bien nécessaire pour ceux surtout que l'on arrive à armer d'un état, car non seulement ils devront défendre leurs intérêts d'ouvrier lorsqu'ils vendront leur travail, mais encore ils auront à défendre leur argent pour les mille achats de leur vie courante. Certes cet exercice devrait être institué dans nos asiles spéciaux, et cette leçon utile pourrait être en même temps une petite fête.

Il faut bien se garder de ne pas continuer l'enseignement primaire chez les enfants qui fréquentent les ateliers ; si chaque jour un certain temps n'était pas donné à l'école, les notions qui ont été si difficilement acquises disparaîtraient bientôt. M. Bourneville, pour satisfaire à ce besoin, a divisé les élèves en une double

(1) SEGUIN. — *Education des Enfants*, p. 152.

équipe ; l'une va le matin aux ateliers et le soir à l'école, la seconde équipe allant au contraire le matin à l'école et le soir aux ateliers.

De même que l'enseignement scolaire, les mouvements de gymnastique doivent être répétés chaque jour, pour entretenir les habitudes de régularité et de discipline. On a craint que l'usage constant des mouvements d'ensemble et l'habitude invétérée de l'obéissance au commandement ne transforme l'élève en machine, en automate. Comme je l'ai dit, le remède est à côté du mal ; les exercices libres de la récréation donnent l'émulation que le réflexe de l'obéissance pourrait atténuer. Mais il y a des exercices à l'atelier qui, en même temps qu'ils enseignent plus sérieusement le métier, permettent de faire naître et d'entretenir l'initiative de l'esprit. Quand on donne un nouveau travail manuel à l'enfant, avant de lui indiquer la façon de l'exécuter, il faut lui demander comment il s'y prendra pour y arriver, il faut s'efforcer de lui faire trouver le procédé d'exécution.

En Amérique on a employé, comme moyen d'excitation de l'émulation et de l'initiative, le concours assez fréquemment répété ; et non seulement dans les différents métiers, mais encore dans les soins que l'homme doit prendre de soi-même ; ainsi, parmi les autres, il y a le concours dans l'art de s'habiller et de soigner sa personne. Ce procédé de stimulation de l'initiative a été institué à l'asile des comtés de l'Est pour idiots et imbeciles à Essex-Hall, Colechester, etc.

Les résultats surprenants obtenus par ce traitement depuis qu'il est institué avec un outillage à peu près complet et un personnel dressé font la preuve de sa valeur ; mais n'oublions pas que c'est le soin et la conscience avec lesquels il est appliqué qui font la réussite.

CHAPITRE XIII.

Nécessité de l'assistance des dégénérés inférieurs

D'après tout ce que nous venons de décrire, il faut conclure que l'assistance des idiots, des imbéciles, des épileptiques arriérés, est absolument indispensable. Esquirol, Ferrus, Parchappe, Baillarger, Calmeil, Delasiauve, Marcé, Bourneville, Magnan, Legrain, etc., tous ceux en un mot qui se sont occupés des maladies mentales, ont affirmé la nécessité de créer pour les dégénérés inférieurs des établissements spéciaux, ou tout au moins des quartiers annexes dans les asiles publics d'aliénés. Il est aujourd'hui absolument avéré qu'au point de vue des malades eux-mêmes cette assistance est fructueuse, rendant un certain nombre de ces malheureux à la vie commune, arrivant, pour les autres, à diminuer l'abjection de leur existence et l'horreur des soins dont on doit les entourer. Mais la société, de son côté, y trouve un grand avantage, en raison des périls que ces malades non surveillés lui font courir.

Dans les familles pauvres l'exiguïté des appartements rend leur présence abominablement douloureuse et cruelle. Il n'est pas rare de voir quelques-uns de ces enfants pousser sans interruption, dès leur naissance, des cris aigus dont la fréquence et l'intensité redoublent la nuit. Père, mère, frères, sœurs sont privés de sommeil et finissent par souffrir gravement de ce régime qui les empêche de se reposer des travaux du jour et de reprendre les forces nécessaires pour le labeur du lendemain.

Et quand l'infirmes est plus âgé, la charge n'en est pas moins fort lourde. La mère est immobilisée à la maison pour donner au malade des soins constants et répugnants. Avec plus de force il est encore comme l'enfant au maillot : il gâche, il souille ses vêtements, il faut être toujours près de lui pour ne pas le laisser dans un fumier sordide, pour le faire manger, pour l'empêcher de tomber de sa chaise ou de son lit, entraîné par l'incohérence de ses mouvements. Si la misère est trop grande pour que la mère, obligée d'apporter sa quote-part de travail au ménage, ne puisse prodiguer avec continuité ces soins qui doivent être incessants, que se passe-t-il ? A leur retour au logis les parents trouvent un enfant macéré dans ses déjections : son nettoyage demande un temps très long pris sur la préparation du repas, sur les soins indispensables du ménage et sur le repos si nécessaire après un long travail.

La présence de cet infirme est d'ailleurs dangereuse pour les autres enfants qui, en contact permanent avec lui, ne tardent pas, par imitation, à reproduire ses gestes, ses cris, à rester sales comme lui et quelquefois d'ailleurs, quand le père et la mère sont loin, à en faire leur souffre-douleur. « Nous avons deux jumeaux âgés de dix-neuf mois, disait à M. Bourneville la mère d'un petit idiot, qui commencent à prendre ses manières, à se cogner la tête comme lui. Sans cela, ajoutait-elle, si je ne craignais pour les deux derniers, je le garderais à la maison. »

Si l'amour maternel n'est pas profondément ancré dans le cœur de la femme, si la misère trop lourde aigrit l'esprit, si l'alcool que prennent les pauvres comme consolateur a fait son œuvre fatale, on a toute chance de voir le malheureux idiot devenir un petit martyr et mourir dans l'abjection la plus infâme.

D'autre part, les idiots qui peuvent vivre en liberté sont capables de commettre tous les attentats contre les propriétés et contre les personnes. Même sans être dominés par des instincts pervers, quelques-uns volent, mettent le feu, tuent ; ils n'ont pas conscience du mal qu'ils font, on pourrait presque dire qu'ils commettent ces crimes avec innocence. Herder raconte qu'un idiot, ayant vu tuer un porc, égorgea un homme de la même façon. Un très grand nombre d'incendies sont allumés par eux : ils mettent le feu au grenier à foin d'une ferme comme ils ont vu mettre le feu dans l'âtre : aux environs de Rennes, un jeune idiot ayant vu un feu d'artifice et l'ayant trouvé beau, mit le feu à deux meules de foin pour jouir du même spectacle.

Tous ces infirmes sont en général atteints de clastomanie ; ils brisent pour briser, sans curiosité, même sans chercher à voir *ce qu'il y a dedans*, rien que par amusement musculaire. C'est d'ailleurs un instinct commun à tous les enfants, on peut même dire à tous les jeunes animaux qui exercent leurs dents et leurs griffes sur du bois, sur du cuir, sur des étoffes. Cet instinct ne disparaît dans la société que par l'éducation et au fond, du petit au grand, par la crainte du gendarme. Ne voit-on pas des jeunes gens que l'éducation aurait dû mettre à l'abri de ces impulsions ineptes, prendre plaisir, dès qu'ils sont excités, à casser ce qui les entoure, à jeter, par exemple, après un repas joyeux et excessif, la vaisselle par la fenêtre, à briser les enseignes, à arracher les boutons de sonnette, à démolir les réverbères, tout cela sans motif, pour le plaisir. Cette clastomanie existe à l'état latent chez la plupart des hommes qui, en temps ordinaire, paraissent raisonnables ; la moindre émotion publique entraîne des destructions insensées ne répondant à rien qu'au besoin de nuire, de détruire. Et

quand l'émotion est à son comble, ce ne sont plus les choses seulement que l'on massacre, mais les hommes. Si les hommes faits, considérés comme normaux, sont capables, pour la grande majorité, de commettre ces insanités sous l'influence d'une excitation quelconque, doit-on être surpris de voir les idiots, dont l'intelligence n'est pas même au niveau de celle d'un petit enfant, casser, briser comme lui sans motif, sans curiosité, même pas pour le plaisir, rien que pour dépenser leur force.

Si les idiots, en général, n'obéissent à aucune impulsion méchante, il n'en est pas de même des imbéciles. Un grand nombre de ces derniers agissent dans le dessein de nuire, de faire mal. Le peu d'intelligence dont ils jouissent est entièrement employé à combiner des méchancelés. Ils sont vindicatifs et haineux ; la plus faible contrariété, la moindre résistance à une de leurs fantaisies est un sujet de rancune outrée qui se traduit par des attentats sans mesure : ils rêvent de faire écrouler une maison pour le refus d'un morceau de sucre ; ce sont des vexations sans importance, des remontrances paternelles, des corrections méritées et doucement mesurées qui les poussent à mettre le feu, à mutiler, à tuer. Souvent, même sans idée de vengeance, sans motif, rien que pour voir souffrir, ils frappent fortement un animal, un enfant sans défense, un vieillard immobilisé par la paralysie ou la démence ; quelquefois, comme nous l'avons dit, ils tuent. Le spectacle de la douleur est pour eux une joie ineffable.

L'imbécile est d'autant plus dangereux qu'il possède encore quelque intelligence, que ses sens sont déliés, que souvent il est adroit et agile et qu'il met toutes ses facultés au service de ses mauvais instincts. La société a donc le plus grand intérêt à séquestrer les idiots et les

imbéciles ; on ne peut les relâcher sans danger qu'après une étude longue et attentive et encore ne peut-on être sûr qu'une impulsion imprévue ou une suggestion perverse ne vienne trop tardivement faire regretter leur sortie de l'asile.

En dehors des incendies, des violences et des attentats contre les personnes, il y a d'autres motifs qui rendent leur liberté dangereuse, non seulement en raison des actes commis, mais encore à cause des suites que ces actes entraînent. Je veux parler de leurs instincts sexuels.

Et d'abord le sentiment de la pudeur n'existe pas chez eux et le premier inconvénient de leur présence est le spectacle révoltant de leurs attitudes et de leurs pratiques. Chez les idiots c'est automatique et inconscient. On a dit que la compréhension du sentiment de la pudeur existe au moins chez les imbéciles puisqu'ils se plaisent à la froisser par des gestes indécents, des mots grossiers et des exhibitions cyniques. Mais on se trompe si l'on pense que c'est le sentiment de la pudeur qui est en jeu. Ils sont agressifs, souvent méchants, et tout au moins enclins à la taquinerie ; ils savent que ces paroles, ces gestes et ces indécences déplaisent et quelquefois révoltent, et ils s'amuse, ils prennent grand plaisir à faire et à répéter ce qui paraît contrarier et indigner les personnes chargées de les surveiller. C'est le même sentiment qui les pousse à détériorer certains objets auxquels on paraît tenir, c'est dans la même disposition d'esprit qu'ils s'efforcent de troubler la discipline et se livrent à toutes les incorrections qu'ils peuvent inventer.

Cependant la perversion des instincts se rencontre chez les idiots comme chez les imbéciles ; tous se livrent à l'onanisme ; quelques petits idiots, même très jeunes,

se masturbent pour ainsi dire sans interruption. Toutefois, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, chez les uns cet acte n'a d'autre valeur que celle d'un mouvement automatique, d'un véritable tic, alors que chez les autres c'est bien la recherche d'une jouissance. Mais si, dans le jeune âge, ces pratiques sexuelles sont moins fréquentes chez l'imbécile que chez l'idiot, dès que l'âge avance, au contraire, les excitations gènesiques apparaissent chez l'imbécile avec une violence extrême. Les garçons se livrent sur les filles qu'ils peuvent atteindre, même sur leurs sœurs, aux plus graves attentats, d'aucuns vont jusqu'à s'adresser à leur mère cherchant à se livrer sur elle aux tentatives les plus grossièrement lascives. « Nous avons plus d'une fois observé, dit M. Sollier (1), des idiots d'un niveau intellectuel assez inférieur, éprouver, dès l'âge de quatre ou cinq ans, du plaisir au contact des petites filles ou des femmes ; il en est qui cherchaient à violenter leur petite sœur ou à lui faire des attouchements obscènes. Tel autre que nous avons connu s'en prenait à sa mère dont il soulevait les jupons. Que de fois, dans les asiles d'idiots, n'en voit-on pas qui cherchent à faire des attouchements à leurs infirmières et qui aiment leur contact, ce qui les met, du reste, dans un état d'excitation générale. On observe en effet ces tendances plus fréquemment vis-à-vis des femmes ou des jeunes filles, que vis-à-vis d'enfants de leur âge. C'est ce qui semble bien prouver que c'est véritablement l'instinct sexuel qui est en jeu. »

De leur côté les petites filles recherchent les garçons, se livrent à tout venant, s'offrent même à tout inconnu, au premier qui passe, ce qui ne les empêche pas d'ail-

(1) SOLLIER. — *Psychologie des idiots*, p. 94.

leurs de rechercher le plaisir avec d'autres filles qu'elles s'efforcent de pervertir. Les filles idiotes et imbéciles ne le cèdent en rien aux garçons en perversion sexuelle.

Quelquefois ces excitations génésiques vont jusqu'aux violences les plus terribles : B... âgé de 16 ans, fut arrêté, en août 1890, pour avoir commis des attentats révoltants sur deux petites filles de sept et de neuf ans, après avoir, quelques semaines auparavant, violé sa sœur âgée de cinq ans, qui en mourut. Tout ce que le sadisme a de plus révoltant hante l'esprit de ces dégénérés qui ne peuvent résister à leurs obsessions sensuelles et mettent une sorte de fureur à les assouvir. L'onanisme à deux, la sodomie sont dans leur pratique courante : ils vont jusqu'à former de véritables ménages où celui qui représente le mâle défend son compagnon, j'allais dire sa compagne. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs chacun d'eux de profiter de toutes les occasions qui s'offrent à leur lubricité, ou qu'ils font naître, y compris les actes de bestialité.

L'énumération serait longue et le tableau bien horrible et bien triste si l'on inscrivait ici tous les faits terribles ou répugnants consignés dans les observations médicales.

Mais la salacité de ces malheureux a des suites, et même quand leurs appétits sensuels se sont assouvis dans les conditions les plus calmes et sans violence aucune, le résultat n'en est pas moins, le plus souvent, un dommage grave pour la société. Les enfants nés de l'accouplement de ces dégénérés, soit entre eux, soit avec un individu normal, engendrent des idiots ou des enfants portant des tares profondes qui s'exagèrent souvent à la génération suivante. Les faits qui le démontrent sont innombrables et n'ont plus besoin d'être cités, car la question d'hérédité ne fait plus un doute aujourd'hui dans le monde savant. Or, par ce temps de dé-

générescence acquise, dégradation de la race par les abus de l'alcool, cette question d'hérédité fatale fait naître une singulière inquiétude pour l'avenir. D'autant plus que ces infirmes, pour le plus grand nombre, sont loin d'être inféconds, et l'on rencontre au contraire chez certains de ces dégénérés une fécondité menaçante (1). Outre le danger pour la race que cette fécondité apporte, les Américains qui savent compter ont calculé les dépenses qu'elle inflige à l'assistance.

« Une fille arriérée au plus haut degré, dit le docteur Fernald, fut acceptée à l'asile-école d'arriérés du Massachusetts alors qu'elle était âgée de seize ans ; au dernier moment, sa mère refusa de l'envoyer à l'asile, disant qu'elle ne pourrait supporter les critiques du public qui saurait qu'elle a un enfant arriéré. Dix ans plus tard, cette fille était confiée à l'institution par la justice, après avoir donné naissance à six enfants illégitimes, dont quatre encore vivants, étaient arriérés. La ville où elle habitait l'avait entretenue à maintes reprises dans la maison de refuge et, à chaque accouchement, avait été forcée d'assumer la charge d'élever sa progéniture. Ce n'est qu'après tous ces accidents que la ville s'est décidée à placer cette fille d'une façon permanente dans un asile. Sa mère était morte plusieurs années auparavant le cœur brisé. »

Voilà donc des petits arriérés qui, si on les relâche, vont faire de leur côté souche de dégénérés. Que chacun d'eux ait seulement quatre enfants comme la mère, on voit combien, au bout de peu de temps, la population s'augmentera, non seulement de non-valeurs, mais encore de malheureux qu'il faudra assister, peut-être après quelques incendies ou quelques assassinats. For-

(1) Voir *Comptes rendus de Bicêtre*, de 1880 à 1898.

tifier ces infirmes, les amender pour leur permettre d'aller répandre leur semence et créer de nombreux inférieurs, c'est bien là de la sélection en sens inverse.

Or si c'est pousser beaucoup trop loin l'amour de la grandeur de la race, que de penser à faire le triage des géniteurs dans le sens de la force, de l'intelligence et de la beauté, il est tout à fait absurde de ne pas songer au moyen d'empêcher notre population de décroître et de tomber dans l'imbécillité ou l'idiotie.

Evidemment les familles atteintes profondément dans leur système nerveux disparaissent par la stérilité après un certain nombre de générations. Morel, qui a soigneusement étudié les dégénérés, a dit que la descendance des vésaniques ne dépasse guère la quatrième génération, et c'est une croyance à peu près unanime ; mais que chacune de ces générations soit prolifique, ce qui n'est pas rare, on voit quelle jolie population en sera le produit et quelle occupation elle devra donner à nos hospices ou à nos tribunaux.

Cette sélection en un sens inverse a préoccupé un certain nombre d'écrivains versés dans l'étude de ces questions et très dévoués à l'évolution progressive de l'espèce humaine. Séguin a nettement posé le problème, sans trouver toutefois le moyen de le résoudre : «... Si l'idiotie est aussi commune présentement que par le passé, cela tient à ce que les hommes qui devraient régler l'hygiène publique et l'hygiène privée, diriger avant et au-dessus des ingénieurs les grands travaux industriels (qui deviendraient par le bénéfice de leur intervention des travaux hygiéniques), présider aux circonstances capitales de la vie des individus, et régler, permettre, défendre (au nom de l'ordre public et de l'avenir de l'espèce), telles ou telles unions, décider plus souvent de l'avenir des races que les chefs de famille qui

ne visent guère, de notre temps, qu'à accoupler une banque à un comptoir ; c'est que les hommes qui devraient avoir leur siège au sommet des affaires générales, comme au conseil du département, au collège entre le proviseur et l'aumônier, comme dans le foyer domestique entre le père et l'enfant, n'ont qu'un fauteuil accidentellement avancé près du lit d'un podagre ou d'un moribond ; c'est que la médecine, au lieu d'être une puissance n'est qu'une profession, au lieu d'être une fonction est un gagne-pain : or, tant que la médecine sera répressive du mal au lieu d'être préventive, Molière et le peuple auront raison. »

Seguin était plein de bonnes intentions et ne voyait pas d'obstacles ; mais que de protestations soulèverait l'application d'un pareil programme ! Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a aucune loi chez nous et dans toute la vieille Europe qui puisse empêcher l'union de deux dégénérés. Et d'ailleurs, comment cette loi serait-elle appliquée, quel serait le degré de dégénérescence qu'il faudrait atteindre pour être frappé par cette interdiction, et dans quel embarras se trouveraient les médecins chargés d'éclairer le magistrat, qui, armé de cette loi, aurait l'obligation d'empêcher la race de déchoir. D'ailleurs, qui serait chargé de faire appel à la loi ?... Les parents ?... Mais nous savons qu'ils font ordinairement tous leurs efforts pour déguiser l'infériorité de leurs enfants, et que quelques-uns considèrent le mariage dans ces tristes conditions comme une panacée. Et enfin il y a les unions irrégulières pour l'accomplissement desquelles, en général, on ne va pas chercher la faculté ou le tribunal, et qui n'en donnent pas moins lieu à des naissances.

Faudra-t-il donc créer une nouvelle police, police très secrète celle-là, pour surveiller cette fornication illégale des faibles d'esprit ?

Cependant un des États de l'Amérique du Nord a tenté le sauvetage de l'espèce par l'application du principe de la sélection. Application incomplète, comme on le verra, et certainement impraticable à moins d'user d'un moyen radical que m'a développé un philosophe stoïque ne reculant devant aucun sacrifice pour grandir l'espèce humaine dans son évolution ; moyen osé que j'indiquerai plus tard. C'est par un grand et très sérieux journal (1) que, l'année dernière, j'appris cette tentative délicate. La législature de l'État de Connecticut venait de voter une loi interdisant le mariage, ou l'union libre, aux épileptiques, imbéciles et faibles d'esprit quand la femme est âgée de moins de quarante-cinq ans. Ce dernier paragraphe est une soupape de sûreté destinée à ne pas comprimer toute espérance de bonheur chez les malheureux que la loi énumère. De toute évidence, d'après l'esprit de cette loi, la femme de quarante-cinq ans peut convoler en justes noces, ou se contenter légalement de l'union libre parce que probablement en Amérique elle est considérée à cet âge comme ayant franchi la ménopause et jouissant par conséquent de la quiétude de la stérilité. Car cette loi est bien faite pour empêcher la procréation d'êtres défectueux, danger social aussi bien au point de vue de la sécurité des personnes, qu'à celui de la bonne administration des biens de l'assistance publique ou privée.

A quarante-cinq ans donc l'idiote ne sera pas délicateuse si elle prend un époux ou un amant, même aussi idiot qu'elle, mais qui n'est pas obligé, lui, d'attendre jusqu'à quarante-cinq ans, nouveau privilège du sexe mâle que les féministes n'avaient pas prévu. La malrone normale de son côté, la femme forte, mais d'un cœur

(1) *Le Temps*, 13 nov. 1896.

tendre, pourra s'offrir un solide faible d'esprit, un imbécile amoureux, un épileptique bien conditionné sans encourir les foudres de la loi, son extrait de naissance devant lui servir de paratonnerre. Et d'après le récit de l'écrivain du *Temps* cette loi ne manquait pas d'être fort respectable, car les pénalités étaient sévères : trois ans de prison au minimum pour les coupables de s'être unis librement ou légalement ; pour les complices, pour ceux, parents ou amis, intermédiaires intéressés ou désintéressés qui auraient facilité le mariage, ou pour les personnes qui auraient aidé à l'accomplissement d'une union libre, un an de prison et mille dollars d'amende.

Mais qu'appelle-t-on union libre dans cette loi du Connecticut : est-ce le concubinat ? et quelle doit être sa durée pour être union libre classée ? des visites fréquentes et à destination connue constituent-elles une union libre ? et enfin une petite fête de quelques jours, de quelques heures, de quelques minutes, est-ce une union libre passible des sévérités de la loi ? Évidemment si l'union la plus courte n'est pas comprise comme soumise à cette législation inquiétante, la loi est inutile, car la procréation d'un dégénéré ne demande pas plus de temps que celle d'un grand homme, et ce n'est pas long, d'aucuns trouvent que c'est trop court.

Autre question aussi grave : à quel degré d'insuffisance s'arrêtera la faiblesse d'esprit passible de la loi ? Sera-t-il un faible d'esprit, cet homme à tête d'oiseau, à mine éveillée, doué d'une faconde intarissable, vaniteux, moqueur, agressif, querelleur, amusant quelquefois parce qu'il dit effrontément tout, incapable d'une action continue, cohérente et sérieuse, agité sans but déterminé et naturellement sans résultat effectif, ne pouvant résister à ses penchants passionnels, capable de tous les entraînements même les plus criminels,

n'ayant pu apprendre grand'chose dans sa vie d'écolier et affirmant avec aplomb et un certain brio tout savoir, tout connaître. Il se fait quelquefois applaudir par la foule, il peut trouver des admirateurs, même des partisans, alors que pour le médecin c'est un imbécile microcéphale, un dégénéré destiné à procréer des dégénérés. Ils sont nombreux ces faibles d'esprit, mais qui osera les dénoncer au juge et se jeter en travers d'une union légale ou même libre ? Les variétés de ces dégénérés sont innombrables ; à quel degré, je le répète, commencera la faiblesse d'esprit légale, comment établira-t-on cette diagnose délicate ?

La faiblesse d'esprit peut être tellement élastique qu'il y aurait un véritable danger, pour la liberté, de légiférer comme dans le Connecticut. Mais il y a des dégénérés indéniables, des imbéciles et des idiots qu'aujourd'hui même on peut isoler avec la loi de 1838, et c'est pour cela que nos savants d'Europe cherchent un moyen, pour la sauvegarde des générations futures, d'empêcher au moins la multiplication des dégénérescences par les dégénérés classés, reconnus idiots ou imbéciles sans contestation possible. Dans leur livre si intéressant et si fouillé, MM. Magnan et Legrain ont dit : « Nous ne sommes plus à Sparte où l'on précipitait dans l'Eurotas les êtres qui naissaient incapables de concourir au maintien du bien-être collectif, et bien des considérations condamneraient un pareil procédé, pour peu que l'idée en vint à quelqu'un. Et pourtant le dégénéré est un danger social, danger immédiat et surtout danger futur, en ce sens qu'il reproduit un dégénéré, c'est-à-dire une non-valeur et par suite un nouvel être dangereux. »

A coup sûr personne ne peut songer au procédé spartiate pour arrêter la dégénérescence ; dans notre civi-

lisation la vie est une chose sacrée, et, quelque monstruosité que porte un être humain, son existence est à juste titre défendue et garantie par les lois. Introduire la mort prophylactique, même pour le plus grand intérêt de la race et pour le plus grand bien des sociétés futures, serait un danger incalculable même avec toutes les garanties légales dont on pourrait l'entourer. Une pareille législation mettrait en révolte la presque unanimité de la population, car dans nos mœurs actuelles on aime d'autant plus son enfant qu'il est plus malheureux et plus misérable. A part quelques femmes, elles-mêmes malades, cet amour touchant est général et éclate aux yeux ; la raison d'Etat n'est pas assez forte dans notre société moderne pour dominer l'attachement de la famille et surtout de la mère à celui qui est né infirme et même monstrueux, elle souffre du malheur de son enfant, mais elle l'aime et l'aide à vivre.

« Oui, disait mon terrible philosophe, d'accord, on ne peut ôter la vie pour cause d'infirmité transmissible et par raison d'hygiène de race. La sentimentalité nous domine aujourd'hui et il est impossible de nous gouverner par la droite raison. Il n'en est pas moins vrai que plus nous allons, plus nous sauvons de ces infirmes et plus, par conséquent, nous en créons. Il est évident que si l'on doit leur conserver la vie, il faut les faire vivre dans les meilleures conditions possibles, sans quoi ce serait une hypocrite et déshonorante contradiction qui ne peut être dans l'esprit de personne ; car tuer ou laisser mourir volontairement est dans l'un et l'autre cas un bel et bon assassinat aussi bien pour notre législation que pour le bon sens. Il est certain dès lors qu'en traitant ces infirmes, en leur donnant des forces, on donne à leurs fonctions génératrices plus de puissance ; l'amélioration générale aidant, la possibilité

d'agir volontairement étant obtenue et leur permettant plus d'initiative pour l'assouvissement de leurs excitations sexuelles, l'évolution humaine, au lieu d'être progressive, devient rétrograde avec d'autant plus d'intensité que vos savants arrivent mieux à améliorer l'état physique et mental de ces monstres. Qu'on leur donne une santé meilleure, qu'on supprime leur gâtisme, leur mérycisme, leur bave et leur sordide saleté, qu'on élève leur rudiment d'intelligence, qu'on mette dans leurs mains, quand ils sont améliorés, le moyen d'aider à leur subsistance, de manière à soulager soit leurs familles, soit les services de l'assistance, rien de mieux ; mais qu'on les empêche de se reproduire. Et il n'y a qu'un moyen : la castration ! Ah ! je vous entends, vous poussez des cris, vous vous révoltez, pourquoi ?... Vous savez que l'opération n'offre aucun danger, qu'elle se fait aujourd'hui sans douleur ; qu'à l'âge où elle serait pratiquée l'enfant n'aurait rien à regretter, ne connaissant rien encore ; vous savez qu'il est à désirer pour lui-même qu'il ne convole pas en mariage, et que ses liaisons sexuelles sont destinées à produire des monstres comme lui, des petits malheureux devant de leur côté en faire naître d'autres, cela pendant quatre générations et sans compter, car ces dégénérés n'ont pas l'instinct de la prévoyance et sont incapables de connaître ou de pratiquer les doctrines de Malthus... Alors pourquoi ?... Parce que ces organes constituent la noblesse de l'homme et que les supprimer est un attentat contre sa dignité ?... Ce n'est pas sérieux. Voyez donc ces malades dans leur fumier avant que les spécialistes y aient mis la main, et osez encore parler de noblesse et de dignité !... Vous me dites que l'attentat de la castration commis par haine, vengeance, jalousie ou pour toute autre cause est considéré par le Code pénal comme un

des plus grands crimes, puisque, par son article 316, il condamne celui qui s'en est rendu coupable à la peine des travaux forcés à perpétuité... A quoi tient cette sévérité, puisque des blessures plus graves n'entraînent pas semblable punition ? C'est parce que, dans la castration criminelle, il y a attentat non seulement contre une personne, mais encore contre la société que ce crime prive de toute la lignée que pouvaient produire ces glandes ; parce que, d'autre part, il y a assassinat de toute une postérité en puissance dans l'organe supprimé. Mais chez nos dégénérés, s'écriait notre philosophe, c'est justement cette postérité qui est un danger public... Ah !... vous craignez des abus, vous avez peur que pour faciliter quelques escamotages de successions on fasse des opérations qui seraient plus encore financières que chirurgicales ?... C'est en effet un des points noirs ! Mais une pareille opération ne pourrait être pratiquée, en raison justement de son caractère spécial, sans une consultation démontrant que l'infirme est un dégénéré incontestable, ne pouvant produire que des dégénérés, même dans une union avec une femme normale, et dont les facultés génitrices causeront un dommage certain à la société. Cette consultation serait signée par un nombre de médecins déterminé par la loi, et visée, pour plus de garantie, par le tribunal.

« Et cette précaution sociale devrait se pratiquer sur l'un et l'autre sexe. Les filles idiotes ou imbéciles sont dominées par leurs ardeurs érotiques et entraînées à la promiscuité ; fatalement elles deviennent la proie des spéculateurs en lubricité, tombent dans la pire des prostitutions et, poussées par leur abominable milieu, ne tardent pas à descendre jusqu'à la dernière crapule, jusqu'au crime, donnant le jour de temps à autre à un malheureux conçu dans les conditions les plus funestes.

Aujourd'hui l'ovariotomie est devenu un jeu pour les chirurgiens ; on la pratique même pour guérir l'hystérie ; quelquefois délit rare, je l'espère, pour arrêter une fécondité ruineuse. Cette opération, grave autrefois, est devenue, grâce aux progrès scientifiques, une opération bénigne et ne demande pour sa guérison qu'un terme beaucoup plus court que celui de beaucoup de maladies à courte évolution ; pourquoi n'appliquerait-on pas cette opération au salut de la Société ? Chez les dégénérés les appétences sexuelles sont un entraînement irrésistible et leur satisfaction un plaisir insatiable ; la garantie de pouvoir s'y livrer sans être frappés par ses conséquences, la maternité, ne pourrait être qu'une satisfaction pour ces monstres et arrêterait la procréation de monstres.

« C'est là, me dit mon terrible philosophe, un des moyens d'empêcher la dégradation de l'espèce et la propagation de ces non-valeurs qui font tant de mal à l'humanité. J'entends partout déclamer sur la dégénérescence de la race, sur son abaissement certain, malgré les découvertes faites dans les sciences biologiques, malgré les progrès de l'hygiène, mais je remarque que l'on se borne le plus souvent à discourir sur les dangers les plus graves, sur les applications les plus sûres, et que l'on se contente de se désoler. Je ne compte donc pas que l'on décrète de longtemps le seul moyen d'arrêter la sélection en sens inverse, l'évolution régressive de la race amenée par la reproduction des dégénérés. »

Ainsi parla mon philosophe, dont les craintes se réaliseront longtemps encore, si toutefois même jamais audacieux ose proposer pareil moyen de prophylaxie sociale. Ce sont là des desiderata sans valeur, puisque leur application est impossible.

Mais ce qui est indispensable, et ce qui, à coup sûr, est possible, puisqu'il ne s'agit que d'une question d'ar-

gent, c'est l'organisation d'hospices spéciaux, recueillant ces malades, les transformant, améliorant et adoucissant leur sort, mettant d'autre part la société à l'abri des crimes atroces dont ces dégénérés se rendent trop souvent coupables, et diminuant enfin, dans une certaine mesure, cette sélection en sens inverse qu'aucun autre moyen ne peut empêcher. Si ces établissements avaient existé, si leur fonctionnement était entré dans les habitudes, si les autorités comme les individus avaient été convaincus du danger de laisser ces infirmes en liberté, nous n'aurions pas eu à déplorer les nombreux assassinats et viols commis par l'imbécile Vacher, le tueur de bergers. Jusqu'ici le nombre de ses victimes s'élève à dix-neuf, écrit-on partout, et peut-être n'a-t-on pas tout le compte ; la séquestration de ce dégénéré nous eût épargné cette honte et ces regrets.

Le docteur Bourneville propose, par un euphémisme prudent, au point de vue de la susceptibilité des familles, d'appeler ces hospices spéciaux *Asiles-écoles*. Chaque département devrait créer un de ces établissements. Mais c'est peut-être beaucoup demander à la générosité des conseils généraux, qui ne sont que bien lentement convaincus de la nécessité de faire les dépenses nécessaires pour l'assistance. On a pu le constater pour l'organisation de la protection des enfants du premier âge, pour l'application de la loi de l'assistance médicale dans les campagnes, etc. Dans cette occurrence, on aurait la ressource de la construction d'asiles inter-départementaux dont la création allègerait les frais de premier établissement et diminuerait les dépenses nécessitées par leur fonctionnement et par leur entretien. Ces maisons devraient être dirigées par des médecins-directeurs, comme la plupart des asiles d'aliénés, et soumises, comme eux, à la loi du 30 juin 1838.

Enfin si, dominées par leur excessif esprit d'économie en ces matières, les assemblées départementales trouvaient trop lourds les sacrifices nécessaires, la loi sur les aliénés, dont le projet est voté depuis dix ans par le Sénat, depuis dix ans préparé par la Chambre et dont le cas de Verger, l'imbécile assassin, démontrera, je l'espère, l'urgence absolue, cette loi, dis-je, si la Chambre adopte les conclusions de sa commission, imposera au moins dans chaque asile d'aliénés, la création d'une section spéciale pour les enfants idiots, crétins ou épileptiques. La nécessité de la séquestration de ces malades était affirmée dans l'article 1^{er} du projet voté par le Sénat le 11 mars 1887 ; mais il manquait de précision et de netteté. En voici le texte :

« Les aliénés réputés incurables, les épileptiques, les idiots et les crétins peuvent être admis dans ces établissements (asiles d'aliénés) tant qu'il n'a pas été pourvu à leur placement dans des maisons de refuge, des colonies ou des établissements appropriés spécialement à l'isolement et au traitement des épileptiques et à l'isolement ou à l'éducation des idiots et des crétins. »

Le texte du projet préparé par la commission de la Chambre des députés en 1889 (1) était absolument explicite et complet au point de vue de l'assistance de ces infirmes. Voici dans quels termes la commission de 1894 (2) l'avait libellé :

« Les asiles publics doivent comprendre deux quartiers annexes destinés au traitement, l'un des épileptiques, l'autre des idiots et des crétins.

« Les épileptiques, les idiots et les crétins continuent à être admis dans les asiles d'aliénés en attendant l'ouverture de quartiers spéciaux.

(1) Rapport de M. Bourneville (juillet 1889).

(2) Rapport de M. le Dr Ernest Lafont (19 février 1894).

« Dans un délai de six ans, les départements devront ouvrir des établissements spéciaux ou des sections spéciales destinées au traitement et à l'éducation des enfants idiots, imbeciles, arriérés, crétins, épileptiques ou paralytiques. Plusieurs départements pourront se réunir pour créer ces établissements ou sections. »

Ce projet indique clairement que la loi nouvelle confirmera et affirmera l'esprit de la loi du 30 juin 1838. Dans son projet entier elle donne, pour l'admission du malade comme pour le maintien de sa séquestration, des garanties plus accentuées pour la protection de la liberté individuelle et pour la défense de la société.

Un de nos jeunes savants les plus érudits et les plus actifs, M. le D^r Legrain, dans une remarquable communication faite à la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance (1), a considéré qu'une loi spéciale devrait être faite pour les idiots, épileptiques ou arriérés. Voici ses raisons : « En admettant, dit M. Legrain, que les établissements destinés au redressement des arriérés peuvent être privés, on permet l'extension de cette assistance spéciale en lui enlevant ce caractère regrettable qu'elle possède aujourd'hui par suite d'une assimilation complète au point de vue légal, *entre l'idiot et l'aliéné*. C'est à tort, en effet, que ces deux catégories de malades ont été jusqu'ici englobées dans une commune législation. Celle-ci présente de sérieux inconvénients en ce qui concerne l'idiot. *En outre de cette qualité d'aliéné qu'elle lui confère inutilement* et qui éloigne bien souvent des familles de l'asile, elle multiplie sans raisons les formalités de l'admission qui, d'ailleurs, ne sont basées que sur l'état de folie ; elle embarrasse surtout le médecin, qui ne peut, sans con-

(1) Voir *Bulletin de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance*, t. I, p. 229, et t. II, p. 21.

travention à la loi, maintenir séquestrés les malades indemnes de troubles intellectuels ; elle ne lui permet pas enfin de s'opposer à la mise en liberté d'un malade pour d'autres motifs que ceux tirés du danger qu'il peut faire courir. »

C'est justement pour donner satisfaction aux desiderata formulés dans la seconde partie de cette citation que les idiots, imbeciles et crétins ont été compris parmi les ressortissants de la loi du 30 juin 1838 sous le nom générique d'aliénés. D'après elle, que le malade soit maniaque, mélancolique, paralytique général, dément ou idiot, il est aliéné de son esprit, et Pinel, en trouvant le terme générique d'aliénation mentale, a grandement facilité l'œuvre du législateur, qui voulait à la fois protéger l'individu dans sa liberté par les formalités de la séquestration, la société en donnant au médecin la possibilité de maintenir un aliéné non guéri pouvant, même avec les apparences les plus inoffensives, devenir un danger public, et enfin le malade par la continuité des soins malgré la volonté de la famille, soit qu'elle obéisse à un bon sentiment, soit qu'elle agisse dans un but intéressé.

Le mot aliénation mentale a un sens plus général que le mot de folie, parce qu'il désigne le *minus habens*, l'idiot, l'imbecile, le crétin, aussi bien que celui chez lequel des troubles psychiques se sont fixés. On a voulu faire entrer dans l'orbe de la loi tous les individus aliénés de leur intelligence, les idiots comme les déments, comme tous les malades atteints dans leurs fonctions cérébrales ; tous pour elle sont des aliénés de leur intelligence, demandant la même protection et exigeant les mêmes précautions. Dans la langue juridique le sens rigoureux du mot aliénation veut dire purement et simplement dessaisissement de la propriété, et il peut y

avoir aliénation « sans que ce fait corresponde nécessairement à une translation, à un invertissement au profit d'un autre (1). »

C'est ce mot d'aliénation dont les juristes se sont servis, avec Pinel, pour désigner toutes les personnes privées de leur fonctionnement cérébral normal. Si les déments ont été dessaisis de leur intelligence après en avoir joui, les idiots et les crétins en ont été dessaisis dans leur vie intra-utérine et sont nés aliénés, pauvres d'esprit, comme d'autres naissent pauvres de force ou de beauté.

D'ailleurs, dans ce même travail où M. Legrain blâme l'assimilation, dans la loi, du fou et de l'idiot ou de l'arriéré, il fait de ces inférieurs une éloquente description qui démontre combien les législateurs ont eu raison de les comprendre dans la même dénomination générique : « L'arriéré, dit-il, est, dans l'immense majorité des cas, un être vicieux, un instinctif, *un impulsif*, susceptible de se rendre coupable, à l'occasion, des actes les plus répréhensibles. Dès le jeune âge, ces instincts pervers trouvent un facile adjuvant dans l'existence d'une intelligence débile, mal équilibrée, incapable d'exercer un contrôle régulateur sur les appétits.

«... Les journaux fourmillent d'exemples de viols, d'incendies, de meurtres commis par ces arriérés qui, le plus souvent livrés à eux mêmes, vagabondent, s'enivrent et se livrent sans peine à la satisfaction de leurs appétits (2).»

Comment, après ce tableau, ne pas regarder ces impulsifs dépourvus d'intelligence, ces héréditaires, comme devant être classés parmi les aliénés, quand, plus

(1) R. BLONDEL. — *Grande Encyclopédie*, ALIÉNATION.

(2) *Bulletin de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance*, t. I, p. 231.

loin, il ajoute : « Il est facile de concevoir le danger que fait courir à la société l'idiot en liberté, lorsque, surtout, il échappe à toute surveillance. C'est ici que l'assistance de ce malade apparaît non plus seulement comme une œuvre utile et *économique*, mais encore comme une nécessité pressante. »

Justement on a compris ces infirmes parmi les malades ressortissant de la loi de 1838 pour protéger la société contre les actes délirants de ces malades. M. le Dr Legrain trouve même que, d'après cette loi, le médecin n'a pas de garanties pour la continuité du traitement : « Elle (la législation) embarrasse surtout le médecin, qui ne peut sans contravention à la loi maintenir séquestrés des malades indemnes de troubles intellectuels. » Comment ! ces impulsifs, ces dénués d'intelligence n'ont pas de troubles intellectuels ? Le dément sans délire n'aurait donc pas de troubles intellectuels ?... est-ce à dire qu'il n'ait pas de troubles intellectuels parce qu'il n'a plus d'intelligence ? mais alors pourquoi ne proteste-t-on pas contre son classement parmi les aliénés ? Si c'est parce qu'il est déchu de son intelligence qu'on trouve le dément en situation d'entrer dans la classification, c'est donc parce qu'il n'a jamais joui de fonctions intellectuelles, parce qu'il est dément de naissance que l'idiot ne doit pas y figurer ?... Mais à quel âge la démence pourra-t-elle entrer dans la grande division de l'aliénation mentale ? Est-ce à un an, est-ce à deux ans, quand après une attaque convulsive il reste paralysé et idiot ? Il y a véritable démence, puisque cette déchéance intellectuelle survient chez un individu qui a joui jusque-là de l'intégralité de ses fonctions cérébrales. D'après le Dr Legrain, ce petit idiot ne devrait pas être compris dans la classification des aliénés. Et cependant il entre dans toutes les définitions de la démence, comme nous

l'avons vu dans un autre chapitre, et n'est dénommé idiot, au lieu de dément, qu'en raison de son âge. A quel âge faudrait-il donc perdre son intelligence pour être classé dément et par conséquent aliéné ?

A tous les points de vue Pinel, et les législateurs de 1838 ont eu raison de comprendre sous la même dénomination générique et de soumettre à la même loi protectrice à la fois de la société et des malades eux-mêmes, tous les individus frappés de déchéance intellectuelle, incapables de se conduire et de vivre par eux-mêmes, capables au contraire des actes délirants les plus dangereux.

Le docteur Legrain accuse la loi d'empêcher le médecin traitant de s'opposer « à la mise en liberté d'un malade pour d'autres motifs que ceux tirés du danger qu'il peut faire courir ». En effet, voici le dernier paragraphe de l'art. 14 de la loi de 1838 auquel il est fait allusion :

Art. 14. — « Néanmoins, si le médecin de l'établissement est d'avis que l'état mental du malade pourrait compromettre l'ordre public ou la sûreté des personnes, il en sera donné préalablement connaissance au maire, qui pourra ordonner immédiatement un sursis provisoire à la sortie, à la charge d'en référer, dans les vingt-quatre heures, au préfet. Ce sursis provisoire cessera de plein droit à l'expiration de la quinzaine, si le préfet n'a pas, dans ce délai, donné d'ordres contraires, conformément à l'art. 21 ci-après. L'ordre du maire sera transcrit sur le registre tenu en exécution de l'art. 12.»

Mais d'après l'opinion de toutes les autorités médicales, d'après la description du D^r Legrain lui-même, enfin d'après les faits journaliers, il est évident que ces malades sont tous plus ou moins dangereux et que le méde-

cin peut l'affirmer en toute conscience. Par cet article la loi donnerait donc satisfaction s'il ne renfermait pas des formalités administratives mal combinées qui rendent son usage presque impraticable. La loi prochaine sur les aliénés le modifiera certainement et donnera au médecin une autorité plus grande, ou tout au moins des appréciateurs de son opinion moins incompetents que le maire et le préfet.

Mais parallèlement à la demande de maintenir, sur la volonté du médecin, le traitement et par conséquent la séquestration malgré la volonté de la famille, M. Legrain voudrait que l'on fit une loi spéciale pour les idiots, imbéciles ou arriérés pour que les formalités de l'entrée fussent diminuées ou supprimées. Personne, je crois, ne partagera cet avis ; il est impossible d'admettre qu'on peut, sans mesures protectrices, faire entrer un malade dans un établissement quelconque dont les portes, grandes ouvertes pour l'entrée, ne peuvent s'ouvrir pour la sortie que sur la volonté d'un homme, fût-il le médecin le plus vertueux et le plus génial.

Les législateurs de 1838 ont bien fait d'établir pour les idiots les mêmes garanties que pour les autres aliénés ; il est à désirer que la loi future conserve, en l'améliorant, cet esprit de protection et de précaution.

Mais puisque ces infirmes improductifs et dangereux doivent vivre, il faut que ce soit dans les meilleures conditions possibles de bien-être pour eux et de sécurité pour la société. Leur apprendre à manger, à marcher, à saisir et à tenir, faire disparaître leur gâtisme, leur mérycisme, supprimer leur bave, leurs mouvements incohérents, leur balancement mécanique, leur donner la parole, la possibilité d'arrêter leur attention et par conséquent de percevoir, de retenir et d'apprendre, faire

pénétrer chez eux quelques notions d'instruction primaire, les pousser dans quelques cas heureux jusqu'au certificat d'études, enfin mettre dans leur main un métier donnant un produit quelque faible qu'il soit, c'est là un travail qui demande, à côté du savoir de ceux qui ont le courage de l'accomplir, une organisation matérielle spéciale et méthodique. Les modèles existent ; en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, des établissements nombreux ont été créés, mais aucun n'est supérieur à celui que l'on peut visiter et étudier à l'hospice de Bicêtre, le service du docteur Bourneville, construit sur les indications de ce savant par le Conseil municipal de Paris. C'est le modèle que nous devons copier en France si nous voulons faire notre devoir entier, puisque nous sommes tous d'avis non seulement de conserver, mais encore d'adoucir la vie de ces malheureux infirmes.

Si j'insiste sur cette nécessité, qui est certainement dans tous les esprits, c'est qu'un homme éminent et supérieurement doué, un professeur éloquent a eu le malheur de prononcer les paroles suivantes : « Tout en applaudissant aux efforts intelligents et à la persévérance philanthropique de Séguin, de Belhomme, de Voisin, de Delasiauve, d'Ireland et des autres éducateurs de la jeunesse idiote, on ne peut se défendre d'un scrupule de conscience en voyant dépenser tant d'intelligence et tant d'activité pour une culture essentiellement stérile, et qui ne donnera jamais qu'une très pauvre et misérable récolte. »

Non, en vérité, on n'assiste pas les idiots et les imbéciles pour la récolte qu'on en peut tirer, mais pour relever quelques malheureux dont l'état sordide et misérable a déshonoré jusqu'ici notre civilisation. Puisque

c'est un devoir, je le répète, de sauver la vie de ces êtres improductifs et dangereux, ce serait une honteuse hypocrisie de les laisser pourrir et mourir dans l'état le plus abject.

Dans l'hospice spécialement organisé pour ce long traitement, il faut un personnel instruit, dressé à la pratique de ces soins le plus souvent répugnants et qui demandent toujours une patience, un esprit de continuité et de résistance que l'on n'acquiert que par un enseignement éclairé. Il est donc nécessaire que le personnel secondaire soit muni des diplômes des écoles d'infirmiers et d'infirmières, et, de plus, que chacun de ces employés ait fait un stage dans un service spécial.

Il est enfin un autre desideratum à poursuivre qui répond surtout à la nécessité de ne pas perdre le bénéfice acquis. On estime que l'enfant idiot doit entrer dans des maisons de redressement le plus tôt possible, dès que l'on s'aperçoit de l'arrêt de développement. Tous les spécialistes qui se sont occupés de cette question ont estimé que la limite d'âge minimum pour l'entrée, serait avantageusement fixée à deux ans. Les inspecteurs généraux ont arrêté la limite d'âge maximum pour la sortie à seize ans. L'assistance publique de Paris a adopté la limite de dix-huit ans, ce qui est beaucoup préférable, rien n'empêchant d'ailleurs de faire passer dans des services d'adultes, des malades avant cet âge quand la puberté est complète, quand ils ont atteint un grand développement physique et que, par leurs impulsions violentes, ils constituent un danger pour leurs camarades plus jeunes.

C'est ici le lieu d'indiquer la nécessité d'une organisation tellement logique et indispensable qu'on est étonné qu'elle ne se soit pas faite, pour ainsi dire, toute

seule. Nous avons vu quel temps, quels soins de tous les instants il faut employer, quelles répugnances il faut vaincre pour amener un de ces inférieurs à la propreté, à l'usage de ses membres, à la possession de quelques connaissances, à la possibilité de quelque travail. Quand ces malheureux, dégrossis à grand'peine, ont atteint dix-huit ans, on les enlève du quartier spécial où cette transformation s'est opérée, pour les placer dans un quartier ordinaire où la continuité de cette gymnastique intellectuelle et physique, imposée par le travail de l'atelier, est interrompue tout d'un coup. Au bout de trois mois de séjour dans ce quartier nouveau, trois mois d'abandon et d'inertie, le fruit de ce long travail a complètement disparu, la régression s'est faite avec une rapidité stupéfiante.

Il faut de toute nécessité établir des quartiers d'adultes faisant suite à l'école de redressement, quartiers munis d'ateliers où la continuité du travail pourrait maintenir la transformation obtenue avec tant de peine. Ainsi l'administration pourra bénéficier des quelques travaux que font ces malheureux, et, d'un autre côté, ne pas assumer la honte de détruire en quelques mois, par une négligence d'organisation, un travail prodigieux qui a été soutenu pendant 10, 12, 15 et quelquefois 16 ans (1).

Le traitement des dégénérés inférieurs, que nous avons longuement développé dans les précédents chapitres, nous servira de point d'appui pour étudier les méthodes que l'on doit suivre pour le *traitement des dégénérés supérieurs*, traitement dont l'organisation préoccupe à si juste titre le monde médical et le monde

(1) Voir aux annexes quelques observations d'idiots améliorés.

judiciaire. On peut résumer ces méthodes dans l'aphorisme suivant : faire naître par la répétition incessante et régulière d'exercices appropriés, non seulement des habitudes, mais encore de véritables nouveaux réflexes.

DEUXIÈME PARTIE

DÉGÉNÉRÉS SUPÉRIEURS

CHAPITRE XIV.

Etat mental des petits vagabonds, délinquants ou criminels.

Grâce à la généreuse initiative du philanthrope Théophile Roussel, grâce aux lois protectrices qu'il est parvenu à faire voter par le Parlement et aux projets de réforme qu'il n'a cessé de proposer, la société française, lentement peut-être, mais avec une continuité due à l'incessante influence de cet homme de bien, a été pénétrée par la préoccupation du sauvetage de l'enfance, aussi bien au point de vue moral, qu'au point de vue physique et social. Les petits délinquants eux-mêmes sont aujourd'hui l'objet de la préoccupation des hommes qui s'occupent des questions d'assistance, largement et généreusement aidés par des magistrats dont un très grand nombre n'ont, pendant longtemps, considéré le problème qu'au point de vue pénitentiaire. On peut dire que tous aujourd'hui, et quelques-uns aux premiers rangs, marchent dans la voie rationnelle et s'efforcent de remplacer la punition par l'éducation réformatrice.

Je vais, comme pour les dégénérés inférieurs, étudier la question au point de vue médico-pédagogique ; je n'ai pas à faire un traité de pathologie sur ce sujet, nous en avons et des meilleurs sur lesquels je prendrai mes points d'appui ; je me bornerai à indiquer à grands traits l'état mental de ces enfants ou de ces adolescents qui, n'étant pas encore atteints de folie confirmée, n'en présentent pas moins un désordre considérable dans leurs

fonctions intellectuelles, et, par une conséquence naturelle, dans leurs actes. Ce n'est que par la connaissance de leurs défauts et des causes qui déterminent leurs actions bizarres ou délictueuses, que l'on pourra trouver le moyen de redresser leur esprit et de diriger leurs tendances dans le sentier légal et vers un but honnête.

Quel est donc l'état mental de ces enfants dont quelques hommes généreux s'occupent avec une si charitable ardeur et que M. Guillot a désignés dans ces quelques phrases éloquentes et émues : « Allez tous les jours au dépôt, disait-il, regardez se pressant comme des bêtes fauves, contre les grilles des cours, ces enfants de moins de seize ans, ces jeunes gens de moins de vingt et un ans ; voyez leur physionomie que le vice a déjà flétrie, sur laquelle la souffrance a laissé son empreinte ; demandez-vous où ils iront.

« Au crime, à la prison si vous les abandonnez.

« A nos territoires lointains pour les féconder par le travail ; aux frontières de nos colonies pour les défendre souvent en héros si vous leur tendez à temps une main secourable, si vous vivifiez les lois qui les protègent et qui les punissent, en y faisant entrer à pleins bords, des idées larges, morales et sagement miséricordieuses (1). »

Lisez ce passage d'un discours prononcé à la Société des prisons par le savant et délicat observateur, le docteur Motet, alors médecin de la Petite Roquette, et voyez si les petits malheureux dont il fait la navrante description n'ont pas besoin surtout d'une assistance réformatrice : « Dans le nombre des arrêtés plus de cinq fois, disait-il, se trouve un prévenu arrêté quinze fois, et trois jugés qui comptent, l'un douze, le second treize, et le troisième quinze arrestations.

(1) GUILLOT. — *Bulletin de la Société générale des prisons*, 1891, p. 892.

« Et ce sont presque toujours les plus jeunes qui nous reviennent. Si vous saviez dans quel état, messieurs, j'ai vu des petits de neuf ans, de huit ans, de sept ans même, rentrer après huit jours à peine de liberté ! Nous les avons rendu bien portants, propres ; ils nous étaient ramenés hâves, flétris, quelquefois noirs de coups ; pour quelques-uns le retour était une délivrance ; pour la première fois depuis bien longtemps leurs lèvres avaient un sourire en retrouvant un lit, du pain et l'accueil inaccoutumé pour eux, que leur réservait notre pitié profonde ! J'ai vu un de ces petits êtres, âgé de huit ans et demi, maigre, chétif, vivant depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir dans la rue, se blottissant sous une porte quand il pleuvait, mangeant quand il pouvait, et que les sergents de ville avaient arrêté un soir où personne n'était rentré à la maison. Voici ce qu'il disait et il disait vrai : « La mère a quitté papa parce qu'il est avec des femmes. Il voulait couper le cou à maman avec son rasoir ; elle s'est ensauvée parce qu'il lui faisait trop de misères. Il m'a renvoyé. Ma sœur, qui est avec des soldats, est venue me chercher, puis elle n'a plus voulu de moi parce qu'elle couche avec des soldats. J'ai voulu aller retrouver maman, j'étais malade, je me suis couché dans une maison où on mettait de la paille ; c'est là qu'ils m'ont pris (1). »

Est-il possible de rêver des misères plus atrocement douloureuses ? Quels soins ne doit-on pas donner pour atténuer, sinon pour effacer, ces abominables souvenirs de la seconde enfance, ce cauchemar vécu.

Dans leur livre si intéressant et si pénétrant dans sa brièveté, MM. Guy Tomel et Rollet nous dépeignent ces petits malheureux que des délits plus ou moins graves,

(1) *Bulletin de la Société générale des prisons*, 1879, p. 343.

quelquefois des crimes, ont conduits dans la prison où ils vont les chercher quand ils estiment que leur redressement est possible, s'efforçant de les rendre à la vie honnête par leurs conseils et par des placements appropriés. Ils décrivent d'abord les petits vagabonds, car c'est le vagabondage qui amène le plus d'enfants devant les tribunaux correctionnels. Ces auteurs les classent en trois catégories : 1° les vagabonds par tempérament ; 2° les vagabonds par indolence ; 3° les vagabonds par occasion ou par indigence.

Dans les deux premières classes, il est facile de constater, par le seul libellé de la classification, que les enfants de ces catégories se trouvent dans un état mental particulier et sortant de la normale (1). L'un, âgé de sept ans, habitant un village du département de la Marne, entendant sans cesse vanter, aussi bien par les grandes personnes que par les petits camarades, la merveille des merveilles de l'Exposition, la tour Eiffel, part pour Paris sans autre ressource que le pain de son goûter, fait la route à pied, couche où il peut, dans les meules, dans les granges, mange la soupe ou le morceau de pain que le paysan compatissant lui donne, et arrive en vue de la fameuse tour, exténué, affamé, sans chaussures. Il dut se contenter de la voir de loin, car il fallait donner un franc d'entrée pour s'approcher d'elle ; et pendant trois jours il vécut de quelques sous que les gens charitables laissaient tomber dans ses mains, car ils étaient attendris par l'attitude du petit voyageur qui était désolé et dans les larmes de ne pouvoir arriver à réunir la somme nécessaire à la réalisation de son rêve. Le quatrième jour la police le ramassa. Il fut confié au

(1) Je résume, pour n'en tirer que la substance, quelques courtes observations racontées par les auteurs dont les récits sont aussi attachants que des nouvelles purement littéraires.

sauvetage de l'enfance qui, après l'avoir soigné et vêtu, lui procura le grand bonheur de lui faire exécuter l'ascension rêvée. Sa famille n'offrant pas les garanties nécessaires pour qu'il lui fût confié, on le plaça dans le département de la Vienne, chez une brave dame demeurant à trente kilomètres de Poitiers. Malgré l'affection que par sa bonté la dame X... avait su lui inspirer, la passion de voyager le reprit et un beau jour il partit pour Poitiers et fit à pied ses trente kilomètres. Après avoir tranquillement visité la ville, il se rendit chez le commissaire de police pour se faire rapatrier par chemin de fer. « Les voyages, disent les auteurs, avaient formé cette jeunesse. »

Ne voit-on pas chez cet enfant dont la mère était d'une moralité assez défectueuse, indication d'une tare héréditaire, pour qu'on n'ait pas voulu le lui rendre après l'arrestation, ne voit-on pas, dis-je, un état mental spécial, une incapacité particulière de résister à un désir, une ténacité hors d'âge à poursuivre un but d'un accès difficile, à travers des misères et malgré la détresse. On peut objecter pour son premier voyage qu'il était misérable chez lui et qu'il pouvait penser ne pouvoir l'être davantage loin de sa famille ; mais, pour la seconde fugue, pour cette visite de la ville de Poitiers qui ne pouvait être pour lui d'un grand attrait après son séjour à Paris ? Cet abandon d'une vie facile qui lui était fournie par une excellente personne à laquelle il s'était attaché, ce départ subit sans avoir jamais manifesté le désir de cette excursion, sans avertissement aucun ni à sa protectrice, ni à personne, cela ne ressemble-t-il pas à une inhibition de tout sentiment du danger, de toute crainte de se voir fermer la maison où il se trouvait bien, et aussi de tout sentiment affectif ou de reconnaissance. Il savait cependant, par une expérience récente, toutes les dou-

leurs de ces voyages et toutes les tristesses de l'isolement. C'est bien là cet *automatisme ambulatoire* si clairement décrit par M. le professeur Pitres.

Le second *vagabond par tempérament*, selon la nomenclature de MM. Tomel et Rollet, est un Parisien, fils de concierge ; il est intelligent, a obtenu de nombreux prix à l'école primaire et son certificat d'étude à la limite d'âge *minima*. Grand amateur de récits de voyages, il est tellement suggestionné par ses lectures que dès l'âge de neuf ans il se livre à des fugues successives ; à chacune d'elles il vit pendant plusieurs jours dans les environs de Paris, on ne sait où, ni comment. Les parents, fatigués de ces escapades perpétuelles, le placent, il avait treize ans, dans un excellent internat. Il se sauve. Désolés et ne sachant que faire pour le retenir et le corriger, ils veulent mettre en correction cet incorrigible fugitif. Au tribunal on leur conseille de le confier au Patronage de l'enfance qui le met en placement isolé dans le département de la Vienne. Quinze jours plus tard la police l'arrête aux halles de Paris dormant dans un panier.

Encore un enfant incapable de résister à son désir de courir le monde ; il a treize ans et demi, il est intelligent, il peut calculer les dangers de ses escapades, les souffrances de la faim, de la privation de logis, de l'éloignement de parents qui l'aiment ; rien ne peut le retenir. Dans une lettre adressée à son père et très remarquablement faite pour un enfant de cet âge, il laisse percer une énergie de caractère et une sécheresse de cœur qui sont typiques. Quand on l'interroge au tribunal sur ses projets d'avenir, il répond qu'il veut voyager. C'est une idée fixe : changer de place.

A l'âge de 14 ans, le troisième *vagabond par tempérament* en est à sa vingtième arrestation.

Enfin le quatrième, le petit B..., est orphelin de père ; sa mère est excellente, bonne ouvrière, possédant un petit capital, pleine de tendresse pour son fils. A douze ans il avait subi vingt-deux arrestations pour vagabondage.

Avant de savoir lire il avait la passion de voir sans cesse du nouveau ; Jules Verne et autres conteurs ne sont donc pour rien dans cet entraînement. A sept ans, les explorations dans Paris ne lui suffisent plus ; il se faufile dans un vapeur partant pour Londres, est découvert aux environs de Mantes, débarqué, conduit chez le commissaire de police et expédié sur Paris.

L'école elle-même est un danger pour cet esprit aux suggestions faciles ; après une leçon d'histoire il quitte l'école et part pour « aller visiter le champ de bataille de Charles Martel ». On le ramasse sur la route à moitié mort de faim et en guenilles. Réintégré dans la famille à laquelle on l'avait confié, il recommença ses fugues et on le plaça à Saint-Michel-en-Priziac. Dans le premier mois il fit quatre tentives d'évasion.

Un des auteurs du livre où je puise ces faits le vit peu de temps après sa quatrième tentative : « C'était un gentil enfant, pas très grand pour ses douze ans, à la mine éveillée, mais plutôt naïve. » Il eut avec l'enfant le colloque typique suivant :

« — Eh bien, B..., tu ne te corrigeras donc jamais voilà la quatrième fois que tu te sauves en un mois !

« Le gamin baisse la tête comme un gourmand auquel on reproche d'avoir trempé son doigt dans un pot de confiture. Nous continuons :

« — Alors tu ne te plais pas ici ?

« — Oh ! non, monsieur.

« — Est-ce que tu n'es pas bien ?

« — Non !

« — Pourquoi ?

« — *Parce qu'on ne peut pas s'en aller.*

« — Mais on ne peut pas constamment s'en aller de partout, et tu t'en vas même quand tu te trouves bien. Chez Madame X... dans la Vienne, tu n'étais pas heureux ?

« — Peuh !

« — Et chez ta maman, est-ce que tu ne te plaisais pas ?

« — Oh ! si.

« — Pourtant c'est de chez elle que tu t'es enfui le plus souvent !

« B... courbe le front et a bonne envie de pleurer.

« — Voyons, ajoutons-nous, cela ne peut pas toujours durer ainsi. Voilà que tu deviens grand. Qu'est-ce que tu veux faire ? As-tu idée d'un métier qui te plaise ? Je te le ferai apprendre.

« A ces mots le visage de l'enfant s'illumine, il nous saisit fiévreusement par la manche et, avec un indicible accent de confiance et d'enthousiasme, s'écrie :

« — *Je voudrais être mécanicien de chemin de fer* (1). »

Voilà son idéal, son idée fixe : changer de place toujours.

C'est le besoin impérieux de tous ces vagabonds par tempérament. Peu leur importe la misère, les souffrances, les rebuffades, les crocs du chien de garde ; tout, mais pas rester à la même place ! pèrègriner sans cesse, aller d'une marche indéfinie, voilà la seule vie ! Ah, s'ils avaient les cinq sous du juif errant, quelle liesse ! Mais ils ne les auront jamais. Qu'importe, il faut partir !

(1) GUY TOMEL et ROLLET, *loc. cit.*, p. 22.

Les paysans du midi connaissent ce vertige ; ils disent, dans leur patois, de ceux qui en sont atteints : « Ils ont la *courrière*. »

La seconde catégorie des vagabonds, selon MM. Tomel et Rollet, est composée de ceux qu'ils appellent *les vagabonds par indolence*. Le vagabond par indolence est doux, mais inerte, sage à l'école, mais ne pouvant se mettre au travail et n'apprenant rien ; incapable d'activité, il est assez flasque pour ne pas s'amuser dans les récréations, s'assoupissant dans les cours, protestant par des pleurs quand on veut l'arracher à son inertie. Malpropre par indolence, mal habillé, remplaçant, pour simplifier le mouvement, son mouchoir par sa manche, quand toutefois il y pense ; heureux quand on l'oublie dans son immobilité maussade.

En vain on le place quand le temps de l'enseignement primaire est passé ; de partout on le rejette. Chacun le plaint parce qu'il est doux, inoffensif et même sans défense, mais il ne peut rien faire et ne travaille pas plus à l'établi qu'il ne travaillait sur les bancs de l'école. Il est impossible même de lui confier une commission ; il s'attarde, il musarde, il oublie de rentrer à temps. Les reproches les plus vifs sont subis par lui sans révolte, mais ils ne changent rien. Après plusieurs déconvenues les parents le maltraitent, le frappent, et il ne rentre plus pour être tranquille, préférant mendier, quelquefois souffrir de la faim et coucher sous les ponts plutôt que de s'exposer à subir des corrections qu'il sait devoir mériter tant qu'il ne travaillera pas, et il sent bien qu'il ne travaillera jamais.

Il ne tarde pas à être arrêté soit tendant la main, soit endormi à la belle étoile, et rendu à sa famille dont la réception le fait chaque fois déguerpir de plus belle. Après quelques retours de cette sorte, les parents solli-

citent une ordonnance de correction. A la petite Roquette il est heureux. Comme il est doux et facile, les gardiens le ménagent et, disent MM. Guy Tomel et Rollet, « le considèrent comme un excellent détenu ».

Vivre de mendicité et d'emprisonnement, c'est là sa vocation. La destinée fatale des enfants de cette catégorie est de devenir des mendiants professionnels allant l'hiver en prison pour se garer des rigueurs de la température, comme les gens fortunés se rendent à la côte d'azur.

Il y a dans ces cas une tare mentale évidente qui se manifeste par une diminution de la sensibilité, par une incapacité de la volonté et, le plus souvent, par une insuffisance des facultés intellectuelles.

Celui-là est bien un diminué, un *minus habens*, dont le cerveau n'est pas suffisamment organisé pour la lutte pour la vie ; il ressortit de l'assistance qui lui doit son appui plus encore pour le diriger et élever sa mentalité que pour le secourir.

Enfin MM. Guy Tomel et Rollet décrivent *les vagabonds par occasion*. Hélas ! ils sont nombreux ceux qu'une famille misérable a jetés dans la rue, lancés dans la mendicité ou dans des métiers plus vils encore ; les auteurs sont loin d'avoir indiqué les innombrables catégories de ces victimes. Presque tous ceux-là portent aussi la tare héréditaire. On trouve rarement parmi eux des exemples de vertu comme celui de Sophie G... dont ils racontent la navrante histoire. Elle était la fille d'un misérable qui, un an après la mort de sa femme, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir abusé de deux autres de ses filles, l'une de seize ans, l'autre de dix, et tenté de violer la malheureuse Sophie âgée de 14 ans, avec l'aide de l'aînée qui avait attaché sa sœur avec des cordes sur les meubles de la

chambre, et l'avait maintenue de ses mains pour faciliter le crime de son père. Malgré tout, elle resta honnête. Sans ressources, trop âgée pour être acceptée avec sa jeune sœur dans les services de l'assistance publique, ayant fui sa sœur aînée inscrite déjà sur les registres de la prostitution, pendant deux années elle se livra au travail le plus dur chez des patrons cruels, pour gagner son coucher et dix centimes par jour, plus deux ou trois morceaux de pain sec qui composaient le meilleur de sa nourriture.

Après la faillite du marchand de vin qui l'employait, elle resta sans asile. Pendant cinq jours elle erra dans Paris ; enfin, étant restée pendant deux jours sans manger, elle alla demander un asile à un commissaire de police qui ne pouvait que l'envoyer au dépôt.

Le tribunal confia cette victime à la Société protectrice de l'enfance qui ne l'eut pas longtemps à sa charge et dut la placer à l'hôpital des enfants tuberculeux d'Ormesson où elle ne tarda pas à mourir. C'est un des exemples rarissimes d'un lis épanoui sur du fumier. L'influence de l'hérédité ne s'est fait sentir, dans ce cas, que par le germe du mal qui l'a tuée sans que ses facultés morales aient été altérées.

Mais dans le premier exemple de *vagabonds par occasion* raconté par MM. Guy Tomel et Rollet, on peut constater que l'occasion du vagabondage avait été entraînée par un état mental particulier. G... avait été arrêté dans une raffe aux Halles, « c'est là qu'on les arrête tous », ce qui est bien naturel, car c'est l'endroit où ces affamés peuvent, s'ils n'ont rien pu gagner, trouver quelques rognures à dévorer. Ce G... était élève dans une école primaire supérieure de la Ville de Paris ; dans une discussion avec un camarade, il le frappa d'un coup de compas dans la figure. Pris de peur et craignant les

conséquences de son action criminelle aussi bien dans sa famille que dans l'école, il s'enfuit tête nue, et après son arrestation, refusa de rentrer chez lui, redoutant la colère de son père avec lequel il avait déjà des rapports fort tendus. Cependant la famille, désolée de cette disparition avait fait des recherches à la Préfecture de police, mis des annonces dans les journaux, pris des informations chez leurs amis et connaissances ; G... restait introuvable. Il avait eu le soin de prendre le nom de sa mère. C'est l'un des auteurs qui reçut à la Petite Roquette la confiance de son nom véritable. Devant son refus formel de réintégrer le domicile paternel, le père, révolté de tant d'indifférence, et peu soucieux de continuer ses sacrifices d'argent pour l'éducation de ce fils ingrat, le confia au Sauvetage de l'Enfance qui le mit en apprentissage chez un serrurier du centre de la France.

La nature violente du caractère de cet enfant s'était certainement manifestée déjà dans sa famille, puisqu'il avait une telle terreur de l'auteur de ses jours. Ses sentiments affectifs d'ailleurs étaient fort limités, car non seulement il avait absolument refusé de revenir chez ses parents après son arrestation, mais encore pendant les deux ans qu'il a été suivi dans son placement par le Sauvetage, il n'a jamais prononcé le nom de son père dans sa correspondance.

Après les petits vagabonds, MM. Guy Tomel et Rollet décrivent les petits mendiants dont ils font une catégorie à part et qui ne sont en réalité que les petits vagabonds forcés de trouver leur vie. Toutefois, cette vie même est curieuse à suivre.

Comme tous les dégénérés ils s'attirent et se recherchent ; ils forment une petite société ayant dans la banlieue ses garnis, ses gargotes où ils se retrouvent, où ils

se racontent leurs hauts faits ou leurs déboires. C'est là la véritable école mutuelle de la démoralisation. Des petites filles abandonnées ou échappées sont mêlées à ce monde de jeunes perversis qui sont en train de glisser sur la pente qui mène au crime. Elles commencent à jouer vis-à-vis de leurs camarades de précoce bohème le rôle qu'elles sont fatalement destinées à remplir plus tard. « Une fillette de sept ans qui venait d'être frappée par un garçon de douze ans s'en plaignait dernièrement à nous et nous disait : *J'ai pourtant travaillé pour lui le mois dernier pendant qu'il était malade !* Ces enfants, ajoutent les auteurs, s'entraident et les garçons apprennent le métier de souteneur (1). » Mais ils le pratiquent déjà et les fillettes par eux flétries ont ordinairement commencé le métier de prostituées en travaillant pour leur petit compagnon.

Mais qu'ils soient perversis par une éducation abominable, qu'ils soient entraînés par des impulsions irrésistibles ou par une paresse que rien ne peut émouvoir, ils sont destinés à descendre tous les échelons de la vie criminelle. Les petits mendiants, les petites prostituées, les jeunes voleurs et les précoces assassins sont en puissance chez les petits vagabonds de toutes les catégories. Le vagabondage exige la mendicité, puisqu'on a faim ; la mendicité infructueuse entraîne au vol ; le vol accule à l'assassinat par le fait des circonstances.

Mais si au début l'assassinat est la conclusion d'un vol difficile ou troublé par une interruption inopportune, il ne tarde pas à devenir une habitude, car il n'y a que le premier mort qui coûte. Mais souvent aussi le meurtre est dû à un état mental particulier, à une impulsion irrésistible ou aveugle. Il était certainement

(1) GUY TOMEL et ROLLET. — *Les enfants en prison*, p. 48.

dans un état pathologique l'enfant que citait M. Guillot à la Société des prisons : « Il y a quelque temps se trouvait à la Petite Roquette un enfant de moins de dix ans, cet enfant, assez intelligent, mais d'un esprit très bizarre, très concentré, se mettait facilement en colère et, dans ce cas, sa colère se manifestait par des actes de méchanceté et de véritable cruauté. Un jour il se dispute avec une petite fille de trois ans qui lui refuse sa poupée, il en est très mécontent. Il prend la petite fille et essaye de l'étrangler ; il ne peut y parvenir : alors il la met dans une armoire qu'il ferme et s'en va tranquillement. Quelques instants après, on cherche partout la petite fille. L'enfant, saisi probablement de remords ou de crainte, dit qu'elle est dans l'armoire ; on la retire de suite, mais quelques secondes plus tard, on l'eût trouvée morte.

« Il s'agissait donc d'un enfant très dangereux ; cependant, on ne pouvait pas affirmer qu'il fût responsable à l'égal d'un homme fait. Il avait voulu mal faire, mais avait-il calculé suffisamment la portée de son acte ? Je vous cite cet exemple entre mille pour vous montrer que, même à un âge peu avancé, il y a des enfants contre lesquels il faut pouvoir se préserver, bien que leur discernement soit incomplet. »

N'était-il pas dans un état mental pathologique ce jeune Lepage qui, à l'âge de seize ans, tenta d'assassiner la femme d'un ouvrier qui l'avait recueilli pendant que son père était à l'hôpital ? Il avait prémédité son crime, et voici ce qui l'y avait poussé : d'une part il n'était pas content d'être considéré par elle comme un *gosse* ; d'autre part, et c'est là sans doute la raison réelle, il y avait été entraîné par un sadisme particulier qu'il avoua au docteur Garnier préposé à son examen mental. Cette femme avait un abcès sous le sein et « chaque fois, di-

sait-il, que je lui frôlais la peau pendant qu'on lui mettait des cataplasmes, je frémissais du désir de la posséder ».

« Oui, il y a longtemps que ça me tenait, et comme je voyais bien qu'elle ne consentirait pas, j'ai eu l'idée de l'égorger, puis de me satisfaire une bonne fois. Pendant que le corps est encore chaud cela doit être tout aussi bon. »

N'y a-t-il pas là une sensibilité et une impulsion malades ? En dehors de la question d'ingratitude, de l'absence de proportion entre l'énormité du crime et le peu d'importance de la satisfaction, la copulation d'un cadavre, en dehors du monstrueux calcul de sa préméditation, ces désirs excités par la vue d'un sein que l'on panse, cette lubricité sadique que ne calment pas l'abcès et le cataplasme dénotent une déséquilibration certaine. Le crime commis, la vue du sang éteint ses désirs ; il ne songe qu'à se sauver et à prendre l'argent.

Et Lemaitre, cet assassin de quatorze ans et demi, tour à tour teneur de livres, garçon charcutier, ouvrier emballer, qui, après avoir été voleur chez ses parents, puis chez son patron, devient assassin sans motif, sans but, sans même l'entraînement d'une luxure sadique. Après son dernier vol il va louer une chambre dans un hôtel borgne fréquenté par des souteneurs et des prostituées. Après avoir consacré quelques jours à dépenser l'argent volé, un beau matin il entraîne dans sa chambre, en lui promettant des gâteaux et une chaîne d'acier, un enfant de cinq à six ans. A peine entré il ferme la porte à clef, bâillonne la victime avec un foulard, lui attache les mains derrière le dos, l'étend sur son lit, abaisse son pantalon, relève la chemise et lui plonge deux fois son couteau dans le ventre. Comme l'enfant se débat, il lui coupe la gorge avec une telle violence

qu'il sépare presque la tête du tronc. Puis il se lave les mains, se rend chez le commissaire de police, dénonce son crime en remettant la clef de sa chambre et en annonçant qu'on trouvera le cadavre sur son lit. Tout cela dit avec un calme parfait. Et quand le juge d'instruction lui demande pourquoi il a descendu le pantalon et relevé la chemise de sa victime, il répond : « De cette façon mon couteau avait moins d'obstacles à traverser. » Lui n'a pas de haine, il ne connaît pas l'enfant, ni ses parents ; il n'est même pas entraîné par une idée lubrique quelconque ; non, il tue sans motif, pour tuer !

On a donné comme explication de ces actes monstrueux, la vanité. On conviendra que la vanité poussée à cette extrémité est un véritable délire.

Toute cette population d'enfants qui commencent par le vagabondage et sont entraînés au vol par le besoin de vivre ou par les incitations de jeunes bandits déjà exercés, tous ces petits malheureux qui, selon les circonstances, peuvent devenir des voleurs ou des assassins professionnels, sont des dégénérés dont la presque totalité doivent, comme les idiots et les imbéciles, leur dégénérescence à l'hérédité. « Chez tous nos détenus, écrivait M. Laurent en 1888 dans les *Archives d'Anthropologie criminelle*, qui ont voulu ou qui ont pu nous donner des renseignements, nous trouvons toujours la tare chez un ou plusieurs de leurs ascendants. Souvent même l'hérédité est chez eux très chargée, et suivant la grande loi établie par l'école de Sainte-Anne, plus la tare est lourdement chargée, plus l'héritier est affaibli intellectuellement. Presque toujours chez nos détenus on trouve l'hystérie du côté maternel, l'épilepsie, la folie ou l'alcoolisme du côté paternel. Ce fait est constant et pour ainsi dire fatal. Mais de toutes les tares, la plus fréquente, celle qu'on retrouve toujours seule

ou donnant la main aux autres, c'est l'alcoolisme. »

A mesure que l'on avance dans l'étude des déviations morales, on voit de plus en plus combien Prosper Lucas (1) avait vu juste en insistant avec tant de ténacité sur le rôle de l'hérédité en physiologie et en pathologie. Moreau de Tours (2), par ses études sur l'hérédité morbide dans les différentes formes de la folie, est comme Prosper Lucas un des clairvoyants prédécesseurs de Morel (3), qui s'efforça de démontrer l'existence d'un type particulier de folie héréditaire, doctrine que, de nos jours, soutient M. Falret (4) et que M. Magnan (5) a développée dans ses très beaux travaux sur les dégénérés.

Déjà Quetelet (6) avait écrit en 1848 : « Les maladies morales sont comme les maladies physiques ; il y en a de contagieuses, d'épidémiques et d'héréditaires. Le vice se transmet dans certaines familles de même que la scrofule ou la phthisie. La plupart des crimes partent de quelques familles, qui exigeraient une surveillance particulière, un isolement pareil à celui qu'on impose aux malades soupçonnés de porter des germes d'infection. »

M. Dugdale, membre de la Société pour la réforme des prisons à New-York, s'est appliqué à démontrer cette hérédité de la dépravation du sens moral. Dans une brochure accompagnée de tableaux généalogiques, il a

(1) PROSPER LUCAS. — *Traité physiologique et philosophique de l'hérédité naturelle*.

(2) MOREAU DE TOURS. — *De l'étiologie de l'épilepsie*.

(3) MOREL. — *Traité des dégénérescences*, 1857, et *Traité des maladies mentales*, 1861.

(4) FALRET. — *Annales médico-psychologiques*, 1886.

(5) MAGNAN. — *Recherches sur les centres nerveux*, 1893, et MAGNAN et LEGRAIN, *les Dégénérés*, 1895.

(6) QUÉTELET. — *Du système social et les lois qui le régissent*. Bruxelles, 1848.

établi l'histoire de la famille Juke, famille de mendiants, de délinquants et de criminels.

Cinq sœurs nées entre 1740 et 1770, ont été la première souche connue de six générations. Il a pu reconstituer l'existence de quelques-uns des membres de cette famille et, quoiqu'il n'ait pu consulter les registres que d'un seul des quatre comtés où les Juke « ont promené leur existence malfaisante » et que ces registres d'ailleurs ne remontaient pas au delà de 1830, il a établi que sur 834 individus, 206 furent à la charge de l'Etat de New-York à titre de pauvres assistés, 76 furent condamnés pour 115 crimes de vol ou d'incendie, 128 se livrèrent à la prostitution. Si l'on tient compte de la prostitution clandestine, des délits non découverts, de l'assistance non officielle, on peut estimer quel nombre de criminels, de délinquants, et de miséreux professionnels on eût trouvé si on avait pu remonter jusqu'à la souche première et connaître l'histoire de tous ses descendants. Comme tout en Amérique s'apprécie par l'argent, M. Dugdale calcule que ces 410 Juke, dont l'existence est connue, ont coûté à l'Etat de New-York et aux particuliers qui ont été les victimes de leurs méfaits, plus de 100.000 dollars, ce qui, en vérité, ne serait pas cher si le calcul était exact.

Si pour Boileau de Castelnau l'absence du sens moral n'a pas une valeur morbide, mais est plutôt le résultat d'une *éducation vicieuse*, pour Krafft-Ebing elle est due à un état de dégénérescence ainsi que pour Maudsley qui dit : « L'oblitération du sens moral est non seulement le premier signe de la dégénérescence de la race, mais est encore le premier signe qui se manifeste dans la plupart des cas où la folie prend naissance dans la famille. » Aujourd'hui cette absence de sens moral, comme l'inertie de la volonté, l'abaissement de l'intelli-

gence, les impulsions, les obsessions diverses, etc., sont généralement regardées comme des tares de la dégénérescence, dues à l'hérédité dans le plus grand nombre des cas. Lorsque des parents dénaturés donnent à leurs enfants une éducation vicieuse, ce nouvel élément de dégradation mentale vient se joindre à la tare héréditaire, car des parents qui démoralisent systématiquement leur progéniture ou sont assez dénués des facultés affectives normales pour l'abandonner aux influences corruptrices, doivent eux-mêmes être atteints dans leur mentalité.

La démonstration que cette hérédité existe, c'est que chez un grand nombre de ces petits délinquants, à la déviation d'ordre psychique se manifestant par l'arrêt de développement soit de l'ensemble des facultés intellectuelles, soit seulement d'une partie d'entre elles, viennent s'ajouter, comme chez les dégénérés inférieurs, des malformations considérées par les spécialistes comme des stigmates. Faut-il rappeler que, sous le nom de stigmates, on désigne des déformations physiques qui, par leur existence fréquente, par leurs caractères spécifiques et leur fixité, peuvent être regardées comme des signes typiques. Toutefois, suivant la remarque de MM. Magnan et Legrain, il n'existe aucun parallélisme entre les stigmates physiques et les déviations morales; il peut arriver que des individus porteurs de stigmates physiques caractéristiques de la dégénérescence soient pourvus d'une mentalité correcte, alors que des sujets ne portant au contraire aucun stigmatte physique sont d'indéniables déséquilibrés. Il n'y a pas, en réalité, de type absolu du dégénéré, et comme le disent les auteurs que je viens de citer, bien qu'il n'y ait pas deux dégénérés qui se ressemblent, « ils sont tous comparables les uns aux autres dans les grandes lignes, et obéissent tous aux

mêmes lois ». Cependant, quoique l'asymétrie ne soit pas la règle absolue, elle est d'un caractère assez général pour qu'on puisse dire que, le plus souvent, à l'asymétrie physique correspond la déséquilibration mentale.

Il y a des cas de dégénérescence qui ont été considérés comme non héréditaires, quoique ses manifestations se soient montrées dès la naissance. M. Christian, dans la discussion de la Société médico-psychologique de 1886, en a énuméré quelques-uns : un enfant idiot, par exemple, appartenant à une famille comprenant d'autres enfants remarquablement bien doués dont les uns étaient nés avant le dégénéré, d'autres après. Un sceptique ne pourrait-il pas répéter, dans ce cas, la réflexion de Spallanzani lorsqu'il faisait ses expériences de fécondation artificielle : j'étais bien sûr que les chiennes fécondées artificiellement n'avaient pas vu le mâle ; je les enfermais. Mais les femmes ?... M. Christian expliquait cette apparente anomalie par l'état de santé des géniteurs au moment de la fécondation, ou de la mère pendant la durée de la gestation. Un enfant conçu par un père ou une mère en état d'ivresse, et à fortiori quand ils sont ivres tous les deux, peut être un dégénéré profondément atteint, alors que ses frères et ses sœurs naissent dans des conditions absolument normales. C'est ce que le D^r Cottard appelle des dégénérés congénitaux. On ne peut donner à cette déchéance native la dénomination de dégénérescence acquise, puisqu'elle est un triste héritage, dû à un état pathologique des parents ; état transitoire, il est vrai, mais qui n'en apporte pas moins, au moment de la conception, une influence funeste au développement du fœtus, que ce soit l'ivresse, intoxication temporaire, ou toute autre condition pathologique passagère.

La vraie dégénérescence acquise est celle qui dépend d'une cause extérieure à la santé des géniteurs et qui frappe directement l'individu lui-même dans sa vitalité ; par exemple, celle qui est due aux accidents traumatiques de la grossesse et de l'accouchement assez puissants pour infliger au fœtus ou au nouveau-né une lésion durable des centres nerveux ; plus fréquemment c'est la dégénérescence qui frappe des individus nés dans des conditions normales et qui est amenée par des maladies graves, surtout quand elles surviennent dans la première enfance, arrêtant l'évolution cérébrale, laissant après elles des traces indélébiles dans le cerveau, et marquant la déchéance aussi bien par des stigmates physiques que par des désordres moraux.

On a vu même cette dégénérescence survenir chez des adultes après une maladie grave ; MM. Maignan et Legrain citent un cas de la « constitution de l'état mental du dégénéré consécutivement à une fièvre typhoïde chez une femme qui avait été jusque-là bien équilibrée. Cette femme fut prise quelque temps après d'un accès de dipsomanie ». On comprend quelles traces profondes doivent laisser dans le système nerveux de jeunes enfants en voie d'évolution, des affections capables de produire la dégénérescence chez des adultes dont la constitution est définitivement formée.

D'ailleurs toutes les causes de déchéance physique amènent à sa suite la dégénérescence transmissible ; même l'alimentation insuffisante signalée pour la première fois par Morel qui avait été frappé par les expériences de Magendie amenant l'abâtardissement de l'espèce chez des chiens par l'insuffisance de la nourriture. « Ce n'est pas seulement d'ailleurs, dit M. Féré, aux époques de la conception et de la gestation que peut se faire sentir l'influence d'une nutrition défectueuse ; c'est

pendant toute la vie, mais particulièrement pendant les périodes où le développement est le plus actif, pendant l'enfance et l'adolescence. Toutes les causes d'épuisement, à quelque âge que ce soit, sont capables d'exagérer la susceptibilité du système nerveux, et par conséquent de favoriser le développement des névropathies ou des perversions instinctives (1). »

A ces causes matérielles viennent se joindre des causes morales ; l'influence d'un milieu corrompue, entraîne beaucoup d'enfants dans une démoralisation que l'habitude finit par rendre instinctive. « La caractéristique du Congrès d'anthropologie criminelle de 1889, a dit M. le Dr Motet, a été celle-ci : « Le crime est beaucoup moins le résultat des imperfections de l'organisation individuelle, de la fatalité, de l'atavisme, que des influences du milieu social (2). »

Evidemment le milieu social a une influence considérable ; évidemment certains enfants corrompus et devenus criminels fussent restés honnêtes si le milieu dans lequel ils s'étaient développés avait été correct. Mais de même que dans les milieux les plus déplorable grandissent des individus qui deviennent plus tard de bons citoyens et des femmes honnêtes, comme la malheureuse Sophie G... dont nous avons cité l'exemple, de même dans les milieux les plus vertueux grandissent des enfants ayant tous les vices. Il y a donc un état personnel qui a le plus souvent son influence à côté de l'influence déterminante du milieu.

Certes les enfants dont les parents ont assez peu cure pour qu'ils puissent vagabonder dans la compagnie des pires bandits, rester hors de chez eux plusieurs jours et plusieurs nuits, vivant dans certaines auberges que la

(1) FÉRÉ.— *Dégénérescence et criminalité*, p. 70.

(2) *Société générale des prisons*, 1892, p. 1112.

police ne surveille pas assez, se livrant à la maraude, s'exerçant à tous les vices ; ceux dont le père et la mère ne se contentant pas de leur donner le déplorable spectacle de toutes les ivresses, de leurs abominables querelles et batailles, les lancent dans la mendicité, dans l'exercice des métiers les plus vils, leur enseignent le vol par l'exemple et par les conseils, certes ceux-là sont destinés à être des dégénérés faisant souche de dégénérés. Et l'on ne peut pas affirmer que cette dégénérescence soit absolument acquise, car l'état mental de ces parents indignes dénote chez eux-mêmes un état de dégénérescence.

Comme nous l'avons dit dans la première partie de ce travail en parlant des dégénérés inférieurs, il est difficile d'énumérer toutes les causes de la dégénérescence ; elles sont innombrables. Tout désordre pathologique profond qui peut entraîner un retard ou, a fortiori, un arrêt dans l'évolution physiologique, est une cause de la déchéance de l'espèce. Les affections chroniques graves, les diathèses très prononcées, la syphilis, les auto-empoisonnements passionnels, le morphinisme, l'éthérisme et surtout l'alcoolisme si répandu et qui cause de si abominables ravages, le surmenage amené aussi bien par les excès de travail que par les excès de plaisir, la misère profonde, le dressage criminel, toutes les déviations de la vie normale, en un mot, qui ordinairement d'ailleurs se surajoutent, sont autant de causes de la dégénérescence de l'individu et de sa postérité.

Que la dégénérescence soit héréditaire, ce qui est toujours constaté quand on cherche bien, qu'elle soit acquise et que l'habitude du crime soit devenue un véritable instinct, la dégénérescence n'en existe pas moins et c'est en raison de leur intelligence que ces détraqués,

ces déséquilibrés ont reçu le nom de dégénérés supérieurs.

Cette désignation paraît au docteur Cullere une désignation impropre : « Comme en clinique, dit-il, dans son *Traité des maladies mentales*, il n'existe pas de limites tranchées, bon nombre de simples déséquilibrés, qui appartiennent bien cependant à la catégorie des héréditaires, ne présentent pas les signes positifs de la dégénérescence : ce sont, si l'on veut, des dégénérents, ce ne sont pas encore des *dégénérés*, et l'expression de *dégénérés supérieurs* qu'on a aussi employée pour les désigner, présente quelque chose de contradictoire dans les termes (1). » N'est dégénérent que l'individu sain dont l'équilibre mental est en voie d'altération sous l'influence d'une maladie, d'un empoisonnement soit par l'alcool, soit par l'éther, soit par l'opium, etc. Mais une fois l'organisme altéré, une fois l'alcoolisme établi, le système nerveux anatomiquement lésé, la dégénérescence existe et, ce qui en est la terrible démonstration, elle se transmet aux enfants. Le déséquilibré n'est plus un dégénérent, il est un dégénéré. A fortiori le déséquilibré héréditaire est un dégénéré sans avoir été un dégénérent. Et comme son intelligence, quoique altérée gravement dans son fonctionnement intégral, persiste sur un grand nombre de points, quelquefois dans ses côtés les plus brillants ; comme malgré les altérations de la dégénérescence il est bien au-dessus de l'idiot et de l'imbécile désignés sous le nom de dégénérés inférieurs, on le distingue de ces derniers par la qualification de supérieur. L'expression de dégénéré supérieur paraît, à M. Cullere, composée de termes contradictoires. C'est une erreur. Le mot dégénéré

(1) CULLERE. — *Traité des maladies mentales*, p. 277.

impliqué par son acception propre un état d'infériorité vis-à-vis de l'homme normal, et désigne une catégorie pathologique ; le qualificatif de supérieur n'établit de comparaison et de distinction qu'avec les autres dégénérés.

CHAPITRE XV.

Les dégénérés supérieurs.

Depuis le dégénéré le plus inférieur, comme nous l'avons dit et répété, depuis l'idiot profond réduit à l'état de zoophyte, jusqu'au dégénéré supérieur, existe une échelle ininterrompue d'états intermédiaires dont les différences, insensibles dans leur progression, permettent d'autant moins d'établir des divisions précises que leurs différents symptômes s'imbriquent, pour ainsi dire, les uns dans les autres et empêchent toute classification nette. Il est difficile d'établir le point précis qui sépare le dégénéré supérieur de l'aliéné ou de l'imbécile. Morel a défini la dégénérescence : « une déviation malade du type primitif » ; mais cette définition peut s'appliquer à tous les cas, depuis le plus accentué jusqu'à celui qui touche à l'état normal et n'est caractérisé que par des nuances regardées le plus souvent comme de simples originalités sans réelle altération pathologique. C'est sur cette frontière de l'état maladif que se dressent les difficultés et que se livrent d'ailleurs les combats scientifiques. « L'un est faible, disent MM. Magnan et Legrain (1) ; l'autre est doué d'une émotivité exagérée, un autre obsédé, un autre est un impulsif, un autre a enfin de simples tics qui dénotent un fonctionnement anormal de la région psycho-motrice. Le trouble fonctionnel peut être plus partiel encore et n'atteindre que des facultés élémentaires, comme la mémoire,

(1) MAGNAN et LEGRAIN. - *Les Dégénérés*, p. 103.

etc. Ces stigmates psychiques de l'état dégénéralif offrent la même diversité que les stigmates somatiques : très développés chez les uns, ils existent à peine chez les autres. »

Mais sur quel étalon mesure-t-on l'intelligence, à quel degré l'émotivité est-elle exagérée, à quel moment l'idée d'un devoir, d'un danger, d'une action mauvaise, etc., devient-elle une obsession ? quand l'homme d'initiative ou du premier mouvement se révèle-t-il un impulsif ? Enfin quand et dans quelles conditions les tics, le bégaiement, la blésité, les défauts de mémoire, etc., constituent-ils des signes de dégénérescence alors que nous voyons des individus jouissant, d'après toutes les apparences, d'un équilibre mental excellent, présenter quelques-unes de ces déficiences fonctionnelles. L'évolution de l'individu vient déterminer, dans beaucoup de cas, l'importance de ces signes légers d'apparence ; mais dans beaucoup de cas aussi, où ils se montrent d'une façon accentuée, l'existence de celui qui les porte reste normale et quelquefois remarquablement correcte ou même glorieuse. C'est donc là une difficulté d'autant plus sérieuse que, comme l'ont dit MM. Magnan et Legrain, souvent des sujets qui ne portent aucune tare visible, aucun stigmate physique ou moral, se livrent, à un certain moment de leur existence, à des actes dénotant une dégénérescence certaine qui les conduit à la folie des dégénérés.

Malgré ces contradictions, il y a un tel nombre de cas dont l'évolution malade est fatale, que l'on a pu établir les grandes lignes de ces désordres pathologiques, et même expliquer en partie les causes des exceptions qui sont pour les uns, porteurs de stigmates, une régénération amenée par les soins donnés dans l'enfance et la correction de l'éducation ; qui sont pour les autres, ne

portant aucune tare caractéristique, des altérations profondes laissées dans les centres nerveux par des maladies intercurrentes, ou la déchéance apportée par le vice de l'éducation, entraînant les excès de toute sorte et déterminant, par l'habitude, les instincts pervers.

Au point de vue mental le dégénéré héréditaire est atteint d'une infirmité des centres nerveux qui le place hors du type normal par ses insuffisances ou par ses exagérations. Il est destiné à une progression constante dans ces différences qui s'aggravent de plus en plus dans sa postérité ; abâtardissement dont le dernier terme est la stérilité.

La définition la meilleure et la plus complète du dégénéré est celle que donnent MM. Magnan et Legrain : « La dégénérescence est l'état pathologique de l'être qui, comparativement à ses générateurs les plus immédiats, est constitutionnellement amoindri dans sa résistance psycho-physique et ne réalise qu'incomplètement les conditions biologiques de la lutte héréditaire pour la vie. Cet amoindrissement qui se traduit par des stigmates permanents est essentiellement progressif, sauf régénération intercurrente ; quand celle-ci fait défaut, il aboutit plus ou moins rapidement à l'anéantissement de l'espèce (1). »

Mais, comme celle de Morel, cette définition s'applique à tous les dégénérés ; pour distinguer la catégorie qui nous occupe spécialement il est nécessaire d'ajouter : Le dégénéré supérieur est celui qui, malgré des stigmates psycho-physiques plus ou moins prononcés et une déséquilibration de ses facultés qui le rendent insuffisant dans la lutte pour la vie ou incapable de se conformer entièrement aux lois du milieu dans lequel

(1) MAGNAN et LEGRAIN. — *Dégénérés*, p. 79.

il est placé, conserve des fonctions intellectuelles dont l'intégrité apparente, et quelquefois le brillant, le classent, au point de vue social, parmi les individus responsables de leurs actes, et n'en sont pas moins assez profondément atteints pour transmettre à leur postérité les tares qu'ils portent, normalement aggravées dans cette transmission.

Dès le premier âge on observe chez ces dégénérés des anomalies soit dans les sentiments que manifestent les enfants à ce moment de leur évolution, soit dans le caractère, les goûts, les penchants, soit enfin dans les manifestations intellectuelles. Les parents, aveuglés par leur tendresse, attribuent longtemps à un excès de vigueur les colères incoercibles, à un excès de douceur l'inertie et l'insuffisance intellectuelle, etc., espérant toujours voir le lendemain apporter une amélioration qui ne vient jamais. Ce n'est que lorsque les tares sont évidentes à tous les yeux, lorsque la progression évolutive du petit être ne se fait pas qu'ils commencent à se préoccuper, souvent après un temps très long. Les retards qui caractérisent la dégénérescence profonde existent chez grand nombre de ces enfants, mais atténués, naturellement. Toutefois, la dentition est tardive, les dents sont irrégulières et se carient de bonne heure, la marche s'établit avec difficulté, le langage s'acquiert lentement. Souvent l'évolution mentale est retardée, et l'on remarque avec un étonnement inquiet que le développement intellectuel et le développement physique ne suivent pas une marche parallèle ; dans d'autres cas l'intelligence évolue avec la rapidité et l'acuité normales, mais présente des singularités, des inégalités d'aptitude, un manque notable d'équilibre.

Ces jeunes sujets affligés souvent d'une impressionnabilité excessive, sont assaillis par des frayeurs inexplic-

cables à l'audition de certains bruits, à la vue de certains objets ou de certaines personnes, quelquefois même ils sont troublés par le silence et saisis de terreurs éperdues dans la solitude ou dans la nuit. Sans aucune raison et à première vue surgissent des antipathies qui se manifestent par des protestations, par des colères violentes et durables ; on voit de même naître des sympathies aussi peu explicables que les antipathies, mais d'ailleurs plus rares.

Enfin, dans cette première période de l'enfance la moindre affection fait éclater chez eux tout le cortège des désordres nerveux ; à la moindre maladie infantile le délire surgit ; les attaques d'éclampsie surviennent pendant la dentition ; des phlegmasies des méninges ou du cerveau apparaissent sous la moindre influence, n'étant souvent que l'expression de la tare héréditaire ou l'aggravation de la lésion cérébrale existant au moment de la naissance, phlegmasies laissant après elles des paralysies diverses, des attaques convulsives, de la chorée, de l'épilepsie, etc.

Dans la seconde enfance l'éducation scolaire est, pour une partie d'entre eux, comme la pierre de touche de leur état d'infériorité.

Les illusions de la famille ne sont plus là pour expliquer les retards et les insuffisances ; le défaut de perméabilité de l'intelligence, la lenteur ou l'impossibilité de pénétration de l'enseignement, le manque d'activité cérébrale ne peuvent plus être considérés comme dus à une étourderie qui se corrigera, à une rêverie qui fera place, avec l'âge, à de la réflexion. La comparaison devient facile à l'école, car là où le plus grand nombre apprend, retient, conçoit, on constate que le malheureux dégénéré reste stationnaire. Il faut se rendre alors et reconnaître que l'apparente étourderie est de l'instabilité, et

que les rêveries supposées ne sont que de l'inertie. Cela constaté, les parents restent impuissants, car il n'y a rien jusqu'à ce jour pour leur venir en aide ; c'est dans ces cas douloureux que les classes d'arriérés préconisées par le D^r Bourneville, seraient d'une application précieuse.

D'autres dégénérés, au contraire, paraissent jouir de l'intégrité de leur intelligence ; ils apprennent volontiers, retiennent facilement, font valoir ce qu'ils ont retenu, mais étonnent par l'inégalité de leurs aptitudes, restant aussi nuls dans certaines parties de l'enseignement, celles surtout qui demandent du jugement et de la rectitude d'esprit, qu'ils sont brillants dans d'autres. Ce sont ces enfants que MM. Magnan et Legrain dénomment pittoresquement des *petits prodiges partiels*.

Pendant que la sensibilité reste la même, peu développée chez les uns, exagérée et excessive chez les autres, les défauts de caractère ne font que s'accroître : les colères, les violences, les emportent de plus en plus, ils trouvent du plaisir à faire souffrir les animaux ou les enfants plus faibles qu'eux, cruauté que l'on ne peut plus attribuer à l'absence de connaissance et de réflexion, puisqu'ils dissimulent leurs mauvaises actions, et les commettent avec des précautions qui démontrent l'état de leur jeune conscience. Leurs appétences les entraînent, ils cherchent à satisfaire par tous les moyens leur désir de jouissance, leur paresse profonde, leur besoin d'indépendance, leur horreur de toute sujétion et de toute discipline. Précoces dans le vice, ils recherchent des plaisirs hors de leur âge, ont déjà subi toutes les perversions et pour leur donner carrière se livrent à tous les mensonges, à toutes les fraudes, au vol, commençant dans leur famille et continuant dans la rue. Bientôt, avec l'attraction que les dégénérés ont les uns

pour les autres, ils se trouvent lancés dans les sociétés perverses, glissant de plus en plus sur la pente du crime.

Déjà, d'ailleurs, bien avant l'âge nubile, ils ont des habitudes secrètes, onanisme solitaire d'abord, réciproque plus tard ; et, avant même que les sécrétions de la nubilité aient donné une explication de ces tentatives, on les voit poursuivre des petites filles et se livrer sur elles à des pratiques aussi monstrueuses que stériles.

Enfin, à la puberté, quand les fonctions de l'appareil génital sont établies, les mauvaises habitudes persistent et redoublent, aggravant leur état intellectuel et ruinant leur santé physique d'autant plus profondément que chez quelques-uns, à leurs vices, viennent s'ajouter des pertes séminales. On peut dire que la vie génitale les occupe et les préoccupe exclusivement ; pour la satisfaire toute leur intelligence et toute leur activité est mise en jeu ; c'est comme une rage qui les entraîne.

Chez les filles, au moment de l'établissement des menstrues, les déféctuosités du caractère, les troubles de l'intelligence s'exagèrent, ce qui est d'autant moins surprenant que chez des jeunes filles normales et sans tares héréditaires, l'époque de la puberté marque des modifications d'humeur qui se répètent chez un grand nombre d'entre elles à chaque époque menstruelle. Chez nos héréditaires cette évolution physiologique fait quelquefois éclater des attaques d'hystérie, début d'une névrose qui vient compliquer gravement l'état de dégénérescence.

Dans les deux sexes, l'installation de la fonction génitale appelle tous les excès, quelquefois les aberrations les plus étranges, les plus horribles, que l'appétence des jouissances sexuelles, quelque violente qu'elle soit, ne saurait expliquer.

On comprend qu'au moment où il doit entrer dans la

vie sérieuse et choisir un métier, le jeune déséquilibré trouve cette obligation bien dure et bien tyrannique. Ayant une éducation primaire insuffisante, quand il en a, dominé par la paresse, poursuivi par des obsessions sexuelles, ayant déjà pris des habitudes de tabagie et d'alcoolisme qui le fixent davantage dans son état d'infériorité morale, il ne peut rester dans ses places, quand il a consenti à entrer chez des patrons, se faisant renvoyer de partout, se liant avec les mécontents, les protestataires, faisant chorus avec eux, s'associant à leurs révoltes comme à leurs plaisirs et quelquefois à leurs actions coupables. Ordinairement ces détraqués préfèrent suivre la voie vers laquelle leurs vices les poussent, et vivre de prostitution, d'escroqueries et de vols. Les stigmates dont ils sont souvent porteurs dénotent que tout ce désordre moral est lié à des désordres organiques soit héréditaires, soit acquis ; dernière condition rare, car il est exceptionnel que, en dehors de la dégénérescence amenée par des maladies qui peuvent elles-mêmes être l'expression de tares héréditaires, il n'y ait pas à côté de la dégénérescence due à une éducation vicieuse et corruptrice, une part d'hérédité.

Toutefois, ces stigmates qui sont les mêmes que ceux que nous avons indiqués pour les dégénérés inférieurs, sont loin d'être un signe irréfragable d'une dégénérescence mentale. Tout est stigmaté, a dit M. Féré, quand ce n'est pas la régularité absolue. C'est peut-être beaucoup, car si l'on analysait, au hasard, dans le monde, une série de têtes et de visages parmi les gens considérés comme absolument sains d'esprit, combien en trouverait-on qui pourraient entrer dans le plan idéalement correct de la structure de l'homme ? Et encore où le trouverait-on ce plan idéalement correct ? qui osera l'établir ?

Il est bien rare, sinon à peu près impossible, de trouver un exemple d'être humain ne portant aucun des stigmates qui ont été si compendieusement énumérés par les auteurs. Les déformations très accentuées peuvent, il est vrai, arrêter l'attention, donner des indications et dénoncer la tare héréditaire de certaines mentalités ; mais ce n'est pas une règle, et, de même qu'il est fréquent de rencontrer des types qui, se rapprochant de la rectitude physique idéale, se trouvent être, sans autre cause possible que l'hérédité ou l'atavisme, d'abominables détraqués ayant tous les vices, de même on rencontre très souvent des porteurs de stigmates physiques doués de toutes les qualités de l'intelligence et de toutes les rectitudes du caractère. Non seulement il y a absence de parallélisme, comme l'ont constaté MM. Magnan et Legrain, entre les stigmates physiques et les stigmates moraux, mais encore la présence des uns n'implique pas fatalement l'existence des autres et il arrive que chacun d'eux se montre isolément. Il est fâcheux que dans l'étude de ces signes, prétendus caractéristiques, on se borne à analyser les cas pathologiques sans examiner d'autre part les individus possédant l'intégrité de leur santé morale ; la comparaison ferait naître bien des surprises. D'autant mieux qu'il y a des déviations morphologiques considérées par certains auteurs comme des stigmates et qui ont été signalées par les anthropologistes comme des caractères de race. Le D^r Campagne n'a-t-il pas indiqué comme signe fréquent, presque constant chez les dégénérés raisonnants, un aplatissement de la région postérieure de la tête. Mais la brachycéphalie pas plus que la dolichocéphalie ne sont des déformations pathologiques, mais bien des types classés dans la craniologie anthropologique. Leur exagération peut être considérée comme un stigmate ;

mais où commence cette exagération et qui pourra faire les observations comparatives nécessaires pour en déterminer scientifiquement l'indice ? En réalité, ne peuvent être considérés comme stigmates que les déformations dues à un arrêt de développement, indiquant, mais ne démontrant cependant pas, que cet arrêt dans l'évolution d'une partie de l'organisme, a pu se produire de même, et par les mêmes causes, dans l'évolution du système nerveux. Aussi la définition que donnent MM. Magnan et Legrain paraît-elle très sage : « Le stigmate de la dégénérescence est toute disposition organique, congénitale et permanente, dont l'effet est de mettre obstacle à l'accomplissement régulier de la fonction correspondante, et de détruire l'harmonie biologique, où l'espèce trouve les moyens de poursuivre son double but naturel de conservation et de reproduction. »

Les dégénérés supérieurs qui portent le plus fréquemment les stigmates physiques sont ceux dont le développement est tardif et l'intelligence arriérée. Ce ne sont pas des imbéciles, ni même des semi-imbéciles comme les appelle le docteur Cullere, mais des diminués, si j'ose ainsi dire, qui peuvent, dans la vie usuelle, donner l'illusion de l'intelligence, car ils étalent avec ostentation le peu qu'ils savent, étant assez ignorants pour ne pas être retenus par la crainte de se tromper. Mais dans leurs études, dans leur vie professionnelle, dans leurs relations journalières, leur insuffisance éclate. Ils ont une mémoire rebelle, ce qui leur rend l'association des idées laborieuse et par conséquent le jugement difficile, rare, et le plus souvent erroné, puisque la mémoire ne leur en fournit pas les éléments nécessaires. Le manque d'acuité de leurs sensations laisse leur cerveau inactif, dans une inertie qu'explique l'absence de stimulant et que l'on traduit sous le nom de paresse. Il

n'est pas étonnant que les sensations brutales les dominent et qu'ils ne soient émus seulement que par ce qui touche en eux à l'animalité ; les appétences de la nutrition et de la sexualité sont les dominantes de leur vie sensitive. Étant dominés par les instincts de la vie végétative ils ne peuvent en être distraits par les curiosités élevées de l'esprit ; leur peu d'intelligence est absorbée par ce qui se rapporte à ces instincts, ils n'ont d'autre préoccupation que la satisfaction de leurs grossières appétences ; leur attention est incapable de se fixer sur autre chose que sur eux-mêmes ; d'où un égoïsme profond, aveugle, que ne vient déranger ou émouvoir ni la reconnaissance du service rendu, ni la crainte de mal faire, puisqu'ils sont incapables de juger et de prévoir, ni le remords, puisqu'ils ne voient et ne craignent, en faisant le mal, que la sanction du châtement.

Etat mental qui paraît contradictoire, ils sont dénués de toute émulation, ne font aucun effort pour s'élever par le travail, subissent toutes les déchéances, et cependant sont vaniteux, infatués, affirmant leur supériorité partout et toujours, discourant sur tout, prétendant tout savoir, quoique n'ayant rien appris.

Par une autre contradiction apparente ils sont entêtés et dénués de toute volonté ; leur esprit étant peu ouvert et ne saisissant pas facilement les idées, encore moins leur association et les conséquences qui en découlent, ils restent fêrus dans leur conception irraisonnée, erronée le plus souvent, incapables d'en changer, ne comprenant pas la démonstration de leur évidente erreur, ou n'en ayant qu'une compréhension confuse.

Mais, d'autre part, sans défense morale, ne pouvant prévoir et calculer les conséquences de certains actes, n'en saisissant que l'avantage ou l'intérêt immédiats, ils ne résistent pas aux suggestions, surtout quand elles

s'adressent à leurs instincts brutaux et à la satisfaction de leurs appétences sensuelles. C'est ainsi qu'ils sont conduits à tous les excès, à tous les délits, à toutes les perversités. Pour eux, le milieu et l'exemple ont une action déterminante et pour ainsi dire irrésistible. Dans les émotions populaires ils sont entraînés par le flot et, dénués du frein de la raison, tombent dans les pires violences.

De même, grâce à un appareil qui frappe leurs sens, à un prestige physique et luxueux qui les émeut, ils seront subjugués par toutes les prédications les plus absurdes ; leur entraînement sera d'autant plus profond qu'ils comprendront moins, mettant l'obscurité de la prédication sur le compte de l'élévation ou de la profondeur de la pensée.

C'est ainsi que souvent ils apportent toute leur bestialité, toute leur férocité animale au service du plus impénétrable ou du plus niais mysticisme. Ce sont ces dégénérés que, comme je l'ai déjà dit, le savant docteur Motet a qualifié de cire molle. Mais il faut ajouter que lorsque leur inertie a été secouée dans un milieu enlêvré, ils deviennent dangereux comme le devient la cire molle portée à l'ébullition.

Toutefois, certains de ces diminués, comme nous l'avons vu pour les dégénérés profonds, ont une mémoire partielle, celle des chiffres, par exemple, qui peut faire illusion à première vue, mais dont on juge l'absolue inanité quand on veut faire donner à cette faculté une application scientifique ou simplement utile. C'est une mémoire mécanique qui produit comme la machine à calculer, mais qui, comme elle, est purement automatique.

A côté de ces inférieurs faciles à reconnaître, il en est dont les facultés intellectuelles paraissent exister dans leur intégralité, et, même dans certains cas, donnent

l'illusion d'être brillantes. Mais on ne tarde pas à constater soit la désharmonie des facultés, soit leurs contradictions antinomiques, soit leur incohérence, soit l'entière contradiction entre les paroles et les actes qui les suivent quelquefois immédiatement. Cela, d'ailleurs, dans certains cas, sans que les sujets s'en étonnent ou même paraissent s'en apercevoir ; dans certains autres, au contraire, ayant conscience de leur déséquilibre, mais étant incapables de la rectifier.

Ce sont ces détraqués intelligents, donnant le change par la fantaisie qu'apporte, dans leurs récits ou dans leurs écrits, l'imprévu de leur instabilité, de leurs emportements, de leurs coq-à-l'âne, de leurs paradoxes qui ont pu faire croire à certains savants que le génie est une névrose, une forme particulière de folie. Rien n'est moins exact. Le génie demande non seulement la durée dans l'action, ce que l'on ne trouve pas chez les déséquilibrés dont l'instabilité est une des caractéristiques, mais encore la pondération et l'équilibre des pensées que l'on ne trouve pas davantage dans aucun genre de folie. Les œuvres de l'homme de génie découlent de l'enchaînement et de la subordination des phénomènes de la nature. Ce n'est que grâce à la stabilité mentale, à la juste appréciation des phénomènes, aux logiques inductions que l'on en tire que l'esprit arrive à découvrir la vérité et à faire acte de génie. Ces qualités intellectuelles demandent un cerveau bien organisé et d'un fonctionnement parfait ; elles ne sont pas compatibles avec l'incohérence, la déséquilibre, l'émotivité, l'obsession ou l'insuffisance de la folie. Ni Rabelais, ni Léonard de Vinci, ni Voltaire, ni Diderot, ni Pasteur, etc., tous d'un génie indéniable, ne peuvent être considérés comme des névrosés.

Chez les dégénérés supérieurs, quelle que soit la forme

de leur défectuosité mentale, l'idée de leur personnalité domine toutes leurs pensées, et par conséquent tous leurs actes. Qu'ils soient instables, déséquilibrés, émotifs, obsédés, impulsifs, c'est toujours le moi qui s'impose à l'exclusion de tout autre mobile. Tout leur est dû, ils sont au-dessus de tout et de tous, ils se pavanent, ils s'imposent, la vérité c'est leur opinion du moment, la justice c'est ce qu'ils désirent ou convoitent. C'est encore le moi qui occupe exclusivement ceux qui sont dans un état dépressif ; ils n'ont de crainte et d'anxiété que pour leur personne, ils sont leur propre et unique préoccupation, et le seul objet de leur obsédante inquiétude. Ce sentiment de la personnalité, commun à tous les hommes, est maintenu chez ceux qui sont dans des conditions normales par une appréciation plus ou moins juste de leur valeur et de celles des autres, de leurs droits et de leurs devoirs ; toute comparaison est obnubilée chez les dégénérés par la tyrannie de leur égoïsme.

Chez les instables eux-mêmes une seule chose reste immuable au milieu de leur versatilité et de leur incohérence ; c'est l'idée de leur personnalité. Tout le reste varie et change suivant leurs impressions diverses. Leur sensibilité excessive, mais ne donnant pas d'impression profonde et durable, est excitée à chaque instant et oscille, entraînée avec une égale force par les impressions les plus légères comme par les plus puissantes, par les idées les plus futiles comme par les plus élevées et les plus importantes. Vibrant encore d'une sensation d'apparence profonde, la moindre impression nouvelle efface la première et ne tarde pas à être effacée comme elle. Au milieu d'un raisonnement, un mot prononcé par ce dégénéré, ou par une autre personne, lui suggère une idée différente et le fait partir dans une

autre voie se dirigeant quelquefois dans un sens diamétralement opposé. La pensée la plus transcendante est souvent suivie, ou même coupée par la réflexion la plus futile ou la plus vulgaire.

Lorsque l'attention et la tenue d'esprit sont plus énergiques, le dégénéré doué d'une intelligence brillante, d'une mémoire développée et capable de fournir avec continuité un raisonnement logique, déduit avec une irréprochable rectitude, soutenu par des arguments sérieux ; on est alors absolument stupéfait de voir cette démonstration excellente, paraissant établie sur une conviction solide, être suivie d'actes en complète contradiction avec elle. « ... Les pensées et les actes sont dans une constante antithèse : l'homme d'hier n'est pas celui de demain. Partout le manque de logique, l'absence de suite dans les idées ; le raisonnement le plus irréprochable aboutit aux actions les plus incohérentes (1). »

Non seulement les discours peuvent être en contradiction avec les actes, mais encore leur existence est quelquefois divisée en deux portions parfaitement nettes, d'autant plus surprenantes qu'elles sont absolument contradictoires : la partie théorique, et la partie d'action. C'est toujours l'objet d'une surprise profonde de les voir, d'un côté formuler les théories morales les plus élevées, les exposer et les soutenir avec talent et un apparent enthousiasme, et de l'autre commettre des actes d'indélicatesse ou d'immoralité dont la fréquence et la gravité ne permettent pas de les attribuer à un entraînement momentané, exceptionnel, et qui pourraient n'être qu'une erreur ou une défaillance isolée.

Cependant malgré leur conscience éveillée, et quoi-

(1) MAGNAN et LEGRAIN.— *Les Dégénérés*, p. 107.

que ne se trompant pas sur ce qui est bien et sur ce qui est mal, la haute admiration qu'ils ont d'eux-mêmes et de tout ce qu'ils font, les pousse à démontrer, contre toute évidence, la correction et la légitimité de leurs actions indélicates ou délictueuses, quoiqu'elles soient en contradiction flagrante avec leurs doctrines qu'ils continuent à proclamer et à soutenir. Tout ce qu'ils disent et tout ce qu'ils font doit être bien accueilli et s'imposer; ceux qui ne partagent pas leur manière de voir sont l'objet de leur mépris, de leur indignation et de leur colère.

Ce sont ces dégénérés que MM. Magnan et Legrain appellent les déséquilibrés de l'intelligence. Mais l'intelligence n'est pas seule déséquilibrée; il serait d'ailleurs difficile de comprendre que le cerveau soit atteint dans une partie de ses fonctions sans que les autres en subissent le retentissement. Chez le plus grand nombre des dégénérés, en effet, les sentiments sont en même temps frappés et déséquilibrés. L'affectivité la plus naturelle, celle, par exemple, que les individus normaux portent à leurs parents, est souvent altérée et quelquefois changée en haine. Dans ces cas douloureux, les malheureux parents sont soumis aux caprices les plus contradictoires, aux scènes les plus violentes, aux mépris, aux dédains les plus inexplicables.

On constate d'ailleurs la réciproque qui paraît plus monstrueuse encore. On voit la déséquilibration poussée jusqu'à effacer, chez des parents détraqués, les instincts naturels et transformer l'amour pour la progéniture qui anime l'animalité même la plus basse, en une haine malade.

Quelquefois leur affectivité se détourne de la normale, pour s'adresser à des individualités qui en sont indignes, se livrant pour elles à toutes les exagérations de la ten-

dresse, à toutes les compromissions. Il est vrai de dire qu'à un jour donné tout sentiment s'efface et s'évapore, pour un motif futile ou même sans motif ; le plus souvent au moment où la solidarité de l'amitié serait le plus nécessaire. La mort même de ceux qu'ils ont paru tendrement aimer, qui ont été l'objet de leurs plus gros sacrifices, les laisse aussi froids et aussi indifférents que s'ils les avaient à peine connus.

Quelquefois, enfin, leur tendresse tout entière et à l'exclusion de toute autre, se porte sur les animaux. C'est alors du fanatisme. On croirait qu'ils enlèvent à leurs semblables toute la part d'affection et de pitié qu'ils portent aux bêtes. Durs envers les serviteurs, les accablant d'exigences, les surmenant de travaux, ils les accusent de toutes les paresse, de toutes les fraudes, de toutes les méchancetés. Ils ne sont émus par aucune misère, par aucune souffrance, ils repoussent les malheureux, en ont horreur et le proclament. Mais quand il s'agit d'un animal l'attendrissement est sans bornes ; on fait pour lui tous les sacrifices, on s'expose à tous les ridicules et même à tous les dangers. C'est à cette catégorie de détraqués qu'appartiennent les antivivisectionnistes qui, pour venger les animaux, ont frappé à coups d'ombrelle ou de parapluie, le physiologiste Brown-Séguard à son cours au Collège de France, et le professeur Laborde dans une conférence au Trocadéro. Cet amour des animaux va jusqu'au plus profond grotesque : Morel cite le cas d'un riche banquier qui exhalait une douleur presque délirante à propos de la mort d'une des nombreuses grenouilles qu'il élevait dans une des mares de son parc.

Toutes ces manifestations indiquent que leur sensibilité exagérée est sans pondération, entraîne des réactions de caractère sans mesure et sans proportionnalité,

la cause la plus faible agissant avec une intensité souvent plus grande qu'un motif sérieux. De même l'émotivité est tellement excitable dans sa déséquilibration, que ces détraqués passent avec la même facilité et sans raison effective de l'enthousiasme le plus grand au découragement le plus profond. Toujours absence de mesure de proportionnalité et de cohérence.

C'est aussi à une sensibilité excessive, mais qui retentit plus profondément et s'exagère dans une certaine direction, toujours la même, que sont dues certaines étrangetés du caractère chez une catégorie de dégénérés que l'on désigne sous le nom d'*émotifs*. Chez les uns, ramenant tout à leur personne, portant au plus haut l'estime d'eux-mêmes, la moindre impression physique ou morale, éveille une susceptibilité extrême, entraîne une irritation, des colères, des emportements disproportionnés avec leur cause. Chez les autres, entièrement préoccupés comme les précédents de leur personnalité, d'une sensibilité aussi facile à émouvoir, les impressions font naître des idées dépressives, des perplexités douloureuses, des hésitations sans fin, des découragements profonds ; chez eux les impressions physiques comme les impressions morales, quelque faibles qu'elles soient font surgir des idées hypochondriaques. C'est chez ces individus surtout que la description d'un mal quelconque fait ressentir tous les symptômes énumérés, et suggère la conviction d'être profondément atteints eux-mêmes. La sensation involontairement suggérée peut être si profonde qu'elle absorbe complètement toutes les pensées du déséquilibré, devient l'objet unique de sa préoccupation, s'empare entièrement de sa vie et annihile tous les efforts de sa volonté.

Le philosophe Bain admet onze formes principales de l'émotion : l'amour, la colère, la crainte, la propriété,

le pouvoir, l'orgueil, la vanité, la charité personnelle, la science, la beauté, le sentiment moral (1) ; toutes ces formes de l'émotion peuvent être l'objet du déséquilibre, devenir absolument obsédantes et dominer la volonté jusqu'à l'anéantir. Toutefois, il faut reconnaître que l'émotion excitée par la science est celle qui fait le moins de victimes, peut-être parce qu'il y a peu de dégénérés qui choisissent, dans leur désir d'arriver vite, cette carrière lente, difficile, demandant un labeur constant et le plus souvent ingrat. D'ailleurs, cette domination exclusive d'une émotion, quelle qu'elle soit, entraîne hors de la pondération indispensable dans la vie sociale, fait commettre toutes les fautes et quelquefois toutes les mauvaises actions : « On peut dire, écrit M. Féré (2), que toute la vie de celui qui est atteint d'émotivité morbide n'est qu'une longue série ininterrompue de banqueroutes morales : banqueroute de l'amour, banqueroute de l'amitié, banqueroute de l'amour-propre, auxquelles se joignent trop souvent la banqueroute de la fortune et la banqueroute de l'honneur. Son lot, c'est la misère physique, la misère intellectuelle, la misère morale aboutissant, dans bien des cas, à la haine et à la révolte impuissantes. »

Chez de nombreux dégénérés émotifs, certaines sensations retentissent avec violence et leur impression s'implante et se fixe profondément. Cette impression persiste avec une telle acuité qu'elle occupe exclusivement la pensée et s'impose à l'esprit, malgré la volonté qui reste impuissante à l'écartier. Quelle que soit la tentative faite pour porter l'attention ailleurs, l'idée, l'image, le rythme, le mot surgissent, toujours les mêmes, dominant l'intelligence et l'empêchant de s'arrêter ail-

(1) BAIN. — *Les émotions et la volonté.*

(2) FÉRÉ. — *Pathologie des émotions.*

leurs. C'est bien une lésion de la volonté, comme l'indique M. Régis dans son manuel de médecine mentale. Cette absorption du fonctionnement mental par une impression dominatrice s'appelle une *obsession*. « Toute domination cérébrale d'ordre intellectuel ou affectif, disent MM. Magnan et Legrain (1), qui s'impose à la conscience en dépit des efforts de la volonté, interrompant ainsi pour quelque temps ou par intermittence le cours régulier des opérations intellectuelles, est une obsession. » D'après ces auteurs, les obsessions sont sans malaise à l'état normal, mais s'accompagnent, à l'état pathologique, d'une angoisse douloureuse qui la rend irrésistible. M. Falret divise les obsessions en intellectuelles, émotives et instinctives. Pour M. Dallengre, les obsessions se rapportent aux fonctions nutritives, aux fonctions génitales et aux fonctions intellectuelles.

On peut dire que l'obsession évolue sur deux territoires : la sensibilité physique et la sensibilité morale. Il ne faut pas oublier que l'amour ou plutôt la préoccupation de soi domine toute l'activité mentale des dégénérés. Au physique certains d'entre eux sont obsédés par l'appétence de toutes les sensualités, de tous les plaisirs matériels, celle de la gourmandise, celle de l'ivresse dans toutes ses variétés, alcoolique, morphinique, éthérée, celle de la sexualité, etc., ou même par les déviations morbides de ces appétences comme le pica ou l'inversion sexuelle ; certains autres sont obsédés par la terreur des souffrances corporelles, maladies, accidents, etc. Au moral, c'est l'obsession des satisfactions intellectuelles qui les domine, comme l'avarice, le jeu, les honneurs, l'érotomanie, etc., et leur conséquence :

(1) MAGNAN et LEGRAIN. — *Les Dégénérés*, p. 138.

l'envie, la jalousie, la haine, etc. ; ou bien la crainte de malheurs dont rien ne fait présager la venue et que l'idée obsédante fait voir comme imminents et effroyables. Enfin, nombre de ces dégénérés sont dominés par des appétences devant amener la double satisfaction morale et physique comme l'ambition dont la réalisation apporterait à la fois les jouissances de l'orgueil et la facilité des plaisirs matériels ; comme l'amour satisfaisant la vanité et la sensualité ; comme l'avarice inspirant l'orgueil de la possession et la certitude de toutes les joies et de toutes les forces en puissance dans le coffre-fort, etc.

Souvent la volonté est impuissante à empêcher l'accomplissement de l'acte qui fait l'objet de l'obsession et que la conscience réproouve ou que la prudence défend, tant cette obsession est persistante et dominatrice. Toutefois, il est vrai de dire que cette conscience est loin d'être la même chez tous. Le sens moral s'apprend comme tout ce qui fait le bagage intellectuel de l'homme ; seulement chez le grand nombre, c'est dès la naissance que commence cet enseignement qui est tellement inculqué dans l'esprit de l'individu à mesure qu'il grandit, que l'on a une tendance à croire que c'est une fonction naturelle, presque physiologique, alors que, en réalité, celui qui en est dépourvu ne doit souvent cette lacune qu'à un enseignement défectueux ou nul. Cependant, l'atavisme et l'hérédité jouent leur rôle, et il est facile de constater que certaines personnes naissent avec plus ou moins d'aptitude à s'assimiler très jeunes et très vite les lois morales du milieu dans lequel elles sont nées et doivent vivre.

Pour la catégorie de dégénérés dont l'intelligence est peu accessible, les règles de la morale enseignée ne sont autre chose qu'un assemblage de mots ennuyeux à ap-

prendre, et, n'étant pas prises au sérieux, restent sans influence sur leur conduite ; dépourvus de sens moral, ils obéissent à leurs appétences, aux suggestions extérieures, sans voir au delà, sans conscience suffisante et par conséquent sans lutte et sans effort de volonté. Cela s'explique : « Du réflexe le plus bas, dit M. Ribot (1), à la volonté la plus haute, la transition est insensible », ce qui est l'évidence même. Mais ce qui fait la différence entre le réflexe simple et la volonté, c'est que l'un est absolument automatique, tandis que chez l'autre s'interpose, entre l'impression et l'action réflexe, la connaissance, le raisonnement et le jugement qui retiennent ou dirigent l'acte. Naturellement, quand la faculté de connaître, de raisonner et par conséquent de prévoir manquent, le réflexe de l'impression obsédante l'emporte, n'ayant aucune résistance mentale devant lui. C'est une impulsion par insuffisance intellectuelle.

Chez les dégénérés intelligents, au contraire, c'est la puissance de l'obsession qui détermine les actes que leur sens moral réprouve. Dans le premier cas la volonté n'est pas sollicitée par la conscience ; dans le second l'obsession est trop forte pour que l'action de la volonté puisse être efficace ; l'obsession entraîne l'impulsion, c'est-à-dire pousse irrésistiblement à exécuter un acte que la conscience ou la prudence repousse. L'impulsion est donc en général la conséquence et la conclusion de l'obsession. Ce sont les tares les plus caractéristiques du fonctionnement cérébral du déséquilibré, et MM. Magnan et Legrain ont donné à l'obsession et à l'impulsion la dénomination de stigmates psychiques de la dégénérescence.

Toutefois, l'obsession peut exister seule, sans se trans-

(1) RIBOT. — *Les maladies de la volonté.*

former en acte ; non que la volonté vienne s'interposer pour en empêcher l'exécution comme dans le cas de réprobation de la conscience ou de la prévision d'un danger, mais parce que cette volonté n'est pas assez énergique, au contraire, pour l'accomplir. C'est une altération ou une diminution de la volonté, une véritable aboulie. Elle constitue le fond de la paresse, de la timidité, de l'hésitation, de l'inertie, de la passivité physique et morale qui atteignent des proportions considérables chez les dégénérés.

Et de même que certains d'entre eux, obsédés par le désir de travailler, de répondre à des questions posées, de réciter des leçons apprises, de faire acte de soumission ou de tendresse, de résister à des suggestions qui leur déplaisent ne peuvent y parvenir, de même l'exécution d'une action mauvaise ou d'un acte dangereux est empêchée par cette impossibilité de vouloir ; impuissance heureuse dans ce cas. Mais il est une sorte d'aboulie qui est comme l'impulsion en sens inverse et que l'on pourrait appeler l'impulsion négative : c'est un phénomène d'arrêt qui intervient au moment où un acte voulu va se produire ; c'est comme un déclenchement qui immobilise la volonté. Ces phénomènes d'inhibition sont fréquents chez eux sous l'influence d'une émotion vive et ordinairement imprévue, comme chez les hystériques d'ailleurs. On les rencontre, il est vrai, chez beaucoup de sujets absolument sains d'apparence, et quelques savants les considèrent, Brown-Séquart entre autres, comme possibles chez tous et constamment, sous l'influence d'une irritation quelconque. « Des faits cliniques et expérimentaux, dit Brown-Séquart (1), établissent que toutes les parties des centres

(1) BROWN-SÉQUARD.— *Archives de physiologie*, 1880.

nerveux capables de déterminer des actions réflexes motrices, sécrétoires, trophiques, etc., peuvent aussi donner lieu à des actes inhibitoires. Il y a plus : presque toutes, sinon toutes les parties du centre cérébro-rachidien, comme tous les nerfs sensitifs et sensoriaux, peuvent déterminer l'inhibition. »

Comme nous venons de le dire, ces inhibitions existent chez les hystériques, et sur une grande échelle ; elles prennent, chez ces malades, toutes les formes et frappent tous les systèmes. Pour un grand nombre d'auteurs, ces inhibitions tiennent à une altération de la mentalité : « Il faut, disait Charcot (1), prendre l'hystérie pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une maladie psychique par excellence. » Mœbius, en Allemagne, considère l'hystérie comme une psychose, et Oppenheim attribue à la perte des volitions les paralysies hystériques. Les aboulies peuvent être *localisées* et se rapporter : soit à une série d'actes accomplis dans un temps limité, soit aux fonctions d'une partie de l'individu, soit alternativement aux fonctions de parties différentes. Aboulie localisée, qui peut toutefois s'étendre et devenir une aboulie *généralisée*, altérant à la fois les actes et les idées. M. Pierre Janet a divisé ces aboulies généralisées en motrices et intellectuelles. Mais sont-ce bien de purs phénomènes d'aboulie les inhibitions si nombreuses et si étranges qui frappent les hystériques, toutes celles par exemple qui s'adressent à la mémoire ? Sont-ce bien de simples aboulies les *amnésies* dites *localisées* qui concernent tous les événements ayant eu lieu à une époque de l'existence du malade ; et cette *amnésie entérograde*, qui consiste dans l'impossibilité pendant une période plus ou moins limitée de fixer dans la mé-

(1) CHARCOT. — *Leçons du mardi*, t. I^{er}.

moire des souvenirs de faits et de sensations. N'y a-t-il pas là aussi de l'inhibition de la sensibilité qui empêche l'existence de toute impression et enlève par conséquent tout aliment à la mémoire. Ce n'est qu'à de l'aboulie, il est vrai, que l'on peut attribuer les *amnésies systématisées* si bien décrites par M. Janet : « Les malades, dit-il, perdent, non pas tous les souvenirs acquis pendant une période, mais une catégorie de souvenirs, un certain groupe d'idées du même genre formant ensemble un système..... Elles oublieront les idées relatives à telle personne, à tel événement. Les oublis porteront sur le langage entier, sur certains mots ou sur certaines catégories de mots. Elles perdent le souvenir de certaines catégories de mots. Elles perdent le souvenir de certains mouvements. »...

Tout est déséquilibré chez les hystériques, et de même qu'il y a inhibition de la sensibilité générale ou locale, de même il y a des hypéresthésies générales ou locales se rapportant non seulement aux réflexes moteurs, mais encore à l'idéation ; si l'excitation des zones hystérogènes fait naître la crise convulsive, il y a aussi des zones dont l'excitation s'adresse au fonctionnement psychique. « Je propose, dit M. Pitres, de donner le nom de zones idéogènes à des régions circonscrites du corps dont l'excitation fait immédiatement surgir dans l'esprit de certains hystériques, endormis ou éveillés, une pensée qui s'impose impérieusement à la conscience de ces sujets et ne peut être chassée tant que dure l'excitation qui lui a donné naissance. »

La déséquilibration est complète dans la vie de l'hystérique : déséquilibre de la mentalité, de la sensibilité, des fonctions motrices, des fonctions génitales qui vont de la frigidité absolue à toutes les violences et à toutes les perversions de l'excitation génésique. En somme,

L'hystérie est une des manifestations de la dégénérescence, elle en offre tous les stigmates psychiques et souvent aussi les stigmates physiques.

« La majeure partie des hystériques, a écrit M. Legrain (1), pour ne pas dire toutes, sont des héréditaires dégénérées . »

De son côté, M. Roubinowich (2) a dit à la Société médico-psychologique : « La dégénérescence mentale et l'hystérie paraissent avoir une affinité naturelle. L'hystérie paraît être le résultat d'une évolution logique de la dégénérescence. »

Au reste, les causes de l'hystérie et celles de la dégénérescence sont les mêmes ; c'est l'hérédité qui de toutes est la plus fréquente ou qui tout au moins y prédispose quand l'hystérie est acquise. Dans ce dernier cas, de même que MM. Magnan et Legrain ont cité des cas de dégénérescence acquise après des maladies générales, tel que celui de la femme indemne de toute tare avant une fièvre typhoïde et devenue dipsomane après sa guérison, de même on a vu l'hystérie apparaître dans les mêmes conditions, après des fièvres graves, des traumatismes, des affections des organes génitaux, les excès vénériens, l'onanisme, la grossesse, les intoxications par l'alcool, la morphine, l'éther, etc. L'hystérie est une dégénérescence avec une déséquilibration plus générale.

Chez le plus grand nombre des jeunes dégénérés de toutes les catégories, l'impression n'est pas encore assez profonde pour être absolument dominatrice, et si les obsessions et les impulsions qu'elles entraînent existent, elles sont relativement instables et variées, laissant par cela même à la volonté une assez grande puis-

(1) LEGRAIN. — *Du Délire des Dégénérés.*

(2) ROUBINOWICH. — *Ann. méd.-psychologiques*, 1892.

sance pour qu'on puisse regarder cet état comme compatible avec la responsabilité pénale. Mais dès que ces obsessions et ces impulsions se systématisent et s'immobilisent dans le même type, deviennent irréductibles et irrésistibles, elles constituent ce que l'on appelait autrefois, et ce que quelques-uns encore appellent des monomanies, et que M. Magnan dénomme les syndromes épisodiques de la folie des dégénérés. Qu'ils soient des déséquilibres de l'intelligence, du sentiment ou de la volonté, nos petits vagabonds ou délinquants, les précoces prostituées, jeune clientèle de la police et des tribunaux, ont grande chance d'aboutir à la folie confirmée, et s'ils ne sont pas encore des aliénés, ils sont tout au moins des candidats à l'aliénation mentale, ou plutôt ils sont déjà des surnuméraires de la folie des dégénérés. La vie de chaque jour avec ses difficultés, ses misères, ses souffrances, les entraînements inévitables pour des enfants qui vivent dans l'abandon des autres et, par conséquent, d'eux-mêmes, venant s'ajouter aux tares qu'ils portent et qui les poussent à tous les excès, à toutes les débauches que leur liberté et leur oisiveté leur permettent de commettre, ont vite raison d'un système nerveux déjà altéré, et d'une constitution souvent peu résistante. A chaque excès, à chaque excitation, à chaque jeûne succède un épuisement qui peu à peu s'implante plus profondément et devient de la neurasthénie avec tout son cortège de symptômes essentiels que Charcot regardait comme ses stigmates propres : céphalée, insomnie, dépression cérébrale, asthénie neuro-musculaire, rachialgie, dyspepsie par atonie gastro-intestinale. « La fatigue, dit pittoresquement M. Dallemagne, est une neurasthénie passagère ; la neurasthénie est une fatigue chronique. Toutes deux sont des épuisements plus ou moins prolongés, elles aboutissent à l'épuise-

ment final, qui est la mort. » Plus souvent cette neurasthénie, aussi fréquente dans la dégénérescence acquise que dans la dégénérescence héréditaire, et si commune chez les prostituées, aboutit à une de ces obsessions impulsives, à l'un de ces syndromes épisodiques de la folie des dégénérés décrits par M. Magnan. Je vais faire succinctement l'énumération de ces syndromes épisodiques, quoique cela soit hors de notre sujet, parce qu'ils sont en somme le développement de toutes ces lacunes mentales dont les jeunes déséquilibrés sont atteints et qui ont été creusées, pour ainsi dire, par l'âge, d'une part, et de l'autre, par la vie d'excès et de débauche auxquelles ils se sont livrés en raison même de leur déséquilibration.

MM. Magnan et Legrain désignent sous le nom de syndromes épisodiques de la folie des dégénérés : l'*obsession*, l'*impulsion*, et les *phénomènes d'arrêt* que je j'ai appelés plus haut *impulsion négative*. Voici la description qu'ils en donnent : « *L'obsession pathologique* est un syndrome morbide caractérisé par l'apparition brusque d'une idée ou d'un groupe d'idées qui s'imposent à la conscience lucide sous forme de paroxysmes interrompant pour un temps le cours normal des associations d'idées, en dépit des efforts de la volonté dont l'impuissance se traduit par une angoisse et une souffrance morale intenses. »

« *L'impulsion pathologique* est un syndrome morbide caractérisé par une action ou une série d'actions accomplies par un sujet lucide et conscient, sans l'intervention et malgré l'intervention de la volonté dont l'impuissance se traduit par une angoisse et une souffrance morale intenses (1). »

(1) MAGNAN et LEGRAIN. — *Les Dégénérés*, p. 150.

Les *phénomènes d'arrêt* que l'on rencontre chez les individus normaux plus ou moins émotibles, prennent dans l'état de folie des proportions d'une énorme gravité par leur intensité et par leur rigidité. Plus le désir d'accomplir une action est vif, plus le phénomène d'arrêt se produit avec violence, plus la volonté s'efforce d'agir, plus elle est impuissante, plus elle se noue pour ainsi dire ; c'est une aboulie instantanée et insurmontable. « Les malades qui en sont atteints, disent MM. Magnan et Legrain (1), voient leur pouvoir volontaire s'anéantir tout à coup au moment où il est nécessaire de prendre une détermination. Au moment de signer un acte, de terminer un compte, de sortir pour faire des courses, ou dans toute autre circonstance grave ou anodine, le malade se trouve subitement figé, l'acte *voulu* ne s'effectue pas ; s'il est *commencé* il ne s'achève pas. La *conscience* est dans toute sa lucidité ; aucune raison plausible ne peut apparemment expliquer le phénomène ; il semble qu'une main invisible retienne le malade, tant la lutte entre le *pouvoir* et le *vouloir* est intense. Le trouble est si typique, l'arrêt est si brutal qu'il rappelle ces inhibitions subites, que l'on produit si facilement dans la phase somnambulique de l'hystérie par la pression sur une zone d'hyperesthésie. En attendant, le malade surpris, décontenancé, fait de suprêmes *efforts* pour vaincre la résistance inconnue ; c'est en vain, il est le plus faible dans la *lutte* qui ne va pas sans provoquer une anxiété incroyable, une émotion se traduisant au dehors par les phénomènes vaso-moteurs déjà mentionnés. »

Voilà le tableau général de la folie des dégénérés, résumé de main de maître. Un des signes caractéristiques

(1) MAGNAN et LEGRAIN.— *Loc. cit.*, p. 145.

de l'affection, c'est que la conscience est toujours présente et que la lutte s'établit entre la volonté et l'obsession qui toujours l'emporte. Dans certains cas l'impulsion est instantanée, subite comme la détente d'un ressort ; quand elle est si rapide que la conscience n'a pas le temps d'intervenir au moment de l'action, l'acte commis, elle se manifeste, remplissant le malade de regret et de honte.

Presque toujours la résistance à l'obsession est une cause de douleur morale profonde ; l'angoisse est à son comble et se manifeste de la façon la plus émouvante : la pâleur, les sueurs froides, les gestes d'anxiété et de terreur en font un spectacle typique et navrant. Il arrive, quand l'obsession est criminelle, que le malade, dans le désespoir de son entraînement irrésistible, avertit son entourage quelquefois avec des cris d'épouvante ; quelques-uns se sont tués pour éviter le crime.

Une fois l'acte commis il y a comme une détente physique, un soulagement matériel immédiat, qui n'empêche pas toutefois les reproches de la conscience et les regrets cuisants.

Il est vrai que la conscience n'est pas la même chez tous les malades, car il y a une conscience de milieu, si j'ose m'exprimer ainsi. D'aucuns qui savent que certaines actions sont contraires aux lois et à la morale, savent aussi que l'acte délictueux ou criminel qu'ils vont commettre sera admiré et loué dans leur milieu corrompu, dans la société ou la bande dont ils font partie. Cela n'est pas vrai seulement pour le monde des voleurs, des brigands et des assassins, mais aussi dans le monde de la débauche de tous les genres : galanterie, ivrognerie, perversion sexuelle, etc... L'angoisse change alors de forme et de direction l'obsession satisfaite ; chez les délinquants, c'est la terreur de la répression ; chez les dé-

bauchés c'est la crainte de la ruine de la santé, de la fortune ou de la réputation.

Voici l'énumération succincte des syndromes épisodiques connus, que j'emprunte au livre *les Dégénérés* et dont je ne rapporte que la dénomination :

La folie du doute : obsession par les questions incessantes qui se posent dans l'esprit du malade sans qu'il puisse jamais les résoudre.

Le délire du toucher : crainte insurmontable du contact de certains objets ou de certains individus.

Agoraphobie : terreur vertigineuse des espaces.

Claustrophobie : crainte obsédante des espaces fermés.

Topophobia : terreur insurmontable de certaines localités.

Dipsomanie : impulsion irrésistible à boire indéfiniment.

Sitiomanie : même impulsion pour certains aliments.

Pyromanie : impulsion à mettre le feu.

Pyrophobie : terreur constante du feu, crainte obsédante de le mettre ou horreur des objets qui peuvent l'allumer.

Kleptophobia : crainte obsédante de commettre un vol.

Kleptomanie : impulsion irrésistible au vol.

Oniomanie : impulsion à tout acheter.

Manie du jeu.

Impulsion homicide.

Impulsion au suicide.

Onomatomanie : variétés très nombreuses parmi lesquelles la recherche obsédante de certains mots est la plus typique.

Arithmomanie : impulsion à toujours compter même en marchant, en mangeant, en paraissant écouter celui qui lui parle.

Echolalie : impulsion irrésistible à répéter le mot ou la fin du mot qui vient d'être prononcé.

Coprolalie : impulsion irrésistible à dire des mots orduriers.

Zoomanie : amour exagéré des bêtes.

Perversions sexuelles.

Aboulies : phénomènes d'arrêt.

Dysmorphophobie : crainte obsédante des déformations, décrite par Morrelli ; ainsi que la

Thanatophobie : terreur obsédante de la mort.

On voit que toute appétence, toute crainte, toute tendance en se systématisant peuvent devenir des syndromes épisodiques dont le nombre peut par conséquent être indéfini.

Ce sont bien là les états maladifs désignés jusqu'à Morel sous le nom des monomanies et caractérisés par la persistance d'une ou plusieurs obsessions impulsives se reproduisant toujours les mêmes avec le même cortège de souffrances et de signes extérieurs. Morel avait compris le lien qui les unissait, et aujourd'hui on regarde ces manifestations malades comme les expressions différentes d'une même cause, d'un même état pathologique. D'ailleurs il arrive que certains syndromes épisodiques se succèdent et se remplacent, que quelques-uns même coexistent, ce qui a été constaté fréquemment pour l'écholalie, la coprolalie et l'incoordination motrice.

Ces états de folie confirmée dont je viens de faire l'analyse rapide, ressortissent, bien entendu, des maisons d'aliénés. Parmi les jeunes dégénérés, vicieux, vagabonds, délinquants, qui forment la clientèle des colonies ou des quartiers pénitentiaires, les uns sont sur la pente de la folie déclarée ; les autres, plus nombreux et moins profondément atteints organiquement, sont destinés à

devenir des malfaiteurs ou des criminels. Combien en sauverait-on du crime ou de la folie si on les soumettait tous dès leur jeune âge à un traitement et à un dressage spécial, pendant que leur nature est encore malléable, et avant que les déviations héréditaires ou acquises ne soient assez profondément fixées pour devenir incurables.

Tous ces détails pathologiques démontrent que les jeunes dégénérés ont plus besoin de l'hôpital que de la prison. Ils démontrent aussi que la société, pour se protéger d'une façon efficace, ne doit pas se borner à les isoler dans des établissements de répression, parce que cet isolement a une fin ; parce que le délinquant, sa peine finie, rentre dans le milieu social qui est encore moins qu'avant à l'abri de ses tentatives ; parce qu'il y revient plus dangereux et plus expérimenté dans le crime, plus audacieux, s'étant fait dans la prison des collaborateurs pour le jour de la délivrance ; parce qu'enfin il a toute honte bue et un point d'honneur particulier, celui des scélérats. La société doit s'efforcer pendant que le dégénéré est jeune et par conséquent transformable, de le transformer, de redresser ses penchants, de changer ses habitudes, de faire, par une éducation et un traitement spéciaux un honnête homme de celui que le régime de la prison doit nécessairement, par l'enseignement mutuel des petits prisonniers, rendre un incorrigible et dangereux criminel. C'est la voie sensée et scientifique qui s'ouvre ; les sociologistes et les savants de toute école, jurisconsultes, physiologistes, anthropologistes, etc., se sont mis au travail, et nous analyserons succinctement, dans le chapitre suivant, les efforts faits, et les projets de réforme à peu près unanimement acceptés.

CHAPITRE XVI

Législation de l'enfance coupable.

Les lois de répression des crimes et délits de l'enfance, élaborées et formulées par l'Assemblée nationale de 1791, ont inspiré les rédacteurs du Code pénal de 1810 dans lequel elles furent inscrites en partie. Depuis, ces lois ont été appliquées par leur côté juridique ; mais la portion qui demandait des applications pratiques et des créations nouvelles est restée pendant un temps très long à l'état de lettre morte.

L'article 2 de la loi pénale de 1791 était ainsi libellé :

Si les jurés décident que le coupable (âgé de moins de 16 ans) a commis le crime *sans discernement*, il sera acquitté du crime ; mais le tribunal pourra, suivant les circonstances, ordonner que le coupable sera rendu à ses parents, ou qu'il sera conduit dans une *maison de correction*, pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera et qui toutefois ne pourra excéder l'époque à laquelle il aura atteint l'âge de vingt ans.

Cet article 2 de la loi pénale de 1791 a inspiré la rédaction de l'article 66 du code pénal de 1810 ; mais les maisons de correction dont il prévoyait et ordonnait pour ainsi dire l'existence comme institution d'Etat, n'ont été créées que beaucoup plus tard, alors que l'initiative privée avait démontré, par une longue expérience, commencée seulement en 1835 avec MM. de Metz et Courteilles, d'une part la possibilité d'exécution, malgré les difficultés que rencontre la création de toute œuvre

privée importante, et, d'autre part, l'excellence des résultats.

La loi pénale de 1791 portait que les jeunes criminels considérés comme ayant agi *avec discernement* étaient condamnés à la séquestration dans une maison de correction pour une durée égale à celle de la peine qui aurait frappé l'adulte coupable du même délit ou du même crime. La maison de correction remplaçait la prison et le bague ; la peine de mort elle-même était transformée en séquestration d'une durée de vingt ans dans la susdite maison de correction.

C'est en l'adoucissant que le code pénal s'est inspiré de cette législation. Voici le texte des articles qui s'appliquent aux mineurs de 16 ans délinquants ou criminels :

Code pénal, ART. 66. — Lorsque l'accusé aura moins de seize ans, s'il est décidé qu'il a agi *sans discernement*, il sera acquitté ; mais il sera, selon les circonstances, remis à ses parents, ou conduit dans une maison de correction, pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera, et qui toutefois ne pourra excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année.

ART. 67. — S'il est décidé qu'il a agi *avec discernement*, les peines seront prononcées ainsi qu'il suit :

S'il a encouru la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité, de la déportation, il sera condamné à la peine de dix à vingt ans d'emprisonnement dans une maison de correction.

S'il a encouru la peine des travaux forcés à temps, de la détention ou de la réclusion, il sera condamné à être renfermé dans une maison de correction pour un temps égal au tiers au moins et à la moitié au plus de celui pour lequel il aurait pu être condamné à l'une de ces peines.

Dans tous les cas, il pourra être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

S'il a encouru la peine de la dégradation civique ou du

bannissement, il sera condamné à être enfermé, d'un an à cinq ans, dans une maison de correction.

ART. 68. — L'individu, âgé de moins de seize ans, qui n'aura pas de complices présents au-dessus de cet âge, et qui sera prévenu de crimes autres que ceux que la loi punit de la peine de mort, de celle des travaux forcés à perpétuité, de la peine de la déportation ou de celle de la détention, sera jugé par les tribunaux correctionnels, qui se conformeront aux deux articles ci-dessus.

ART. 69. — Dans tous les cas où le mineur de seize ans n'aura commis qu'un simple délit, la peine qui sera prononcée contre lui ne pourra s'élever au-dessus de la moitié de celle à laquelle il aurait pu être condamné s'il avait eu seize ans.

Le code pénal, on le voit, a reproduit les données de la loi pénale de 1791, en diminuant toutefois sa sévérité ; les peines y sont réduites dans de sérieuses proportions.

Mais dans la loi de 1810, pas plus d'ailleurs que dans celle de 1791, ne se montre la préoccupation du redressement moral du jeune détenu par l'éducation. D'après le texte de l'article 66, l'accusé de moins de seize ans doit être conduit dans une *maison de correction* pour y être *élevé* et *détenu* pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera.

C'est ce mot *élevé* que l'on peut considérer seul comme une tendance éducative. Quant au terme « maison de correction », il a bien le sens de prison, mais de prison mitigée et adoucie parce qu'elle est destinée à des enfants. L'envoi dans la maison de correction pour le mineur, comme l'envoi en prison pour l'homme ayant atteint sa majorité, paraît n'avoir d'autre but, d'après le code pénal, que de les empêcher de nuire, que de leur faire subir une expiation et de les corriger par la peur de la sévérité des lois. C'est d'une part parce que l'enfant a moins de résistance physique, et d'autre part moins de

responsabilité, puisqu'il ne peut encore avoir l'expérience, que le législateur lui a infligé un châtiment moins dur et moins douloureux.

Toutefois un long temps s'est écoulé avant qu'on soit arrivé à organiser ces établissements destinés à l'enfance coupable. D'abord on envoya les mineurs soumis à la correction, en vertu des articles 66 et 67 du code pénal, dans des maisons centrales et dans des maisons départementales où ils furent mêlés aux autres prisonniers. Les abominables conséquences de ce mélange insensé ne tardèrent pas à éclater ; en dehors de la honteuse promiscuité qui jetait fatalement l'enfant dans la dégradation la plus profonde, on le plaçait dans la haute école de la perversité, et, sa peine finie, il sortait de la prison un brigand accompli. La séparation s'imposait. Les mineurs eurent dans la prison un quartier spécial complètement isolé du reste ; mais pendant longtemps ce quartier correctionnel resta une véritable prison répressive, un lieu de punition qui ne corrigeait rien.

C'est l'initiative privée qui donna l'exemple à l'Etat et lui força la main pour ainsi dire : en 1835 une institution charitable se fonda à Oullins (Rhône) pour recevoir les enfants acquittés soumis à la correction ; à la même date les philanthropes de Metz et Courteilles créèrent la colonie pénitentiaire de Mettray, et par leur exemple, par les succès obtenus, par leur activité personnelle enfin, devinrent les inspireurs, sinon les artisans, de la loi du 5 août 1850. Cette loi fixait les progrès accomplis par les efforts individuels, et répondait à l'idéal de l'époque en développant la faible indication d'éducation contenue dans l'article 66 du code pénal.

La loi de 1850 (1) supprime, pour les mineurs de 16

(1) Voir le texte de la loi ; annexe 1.

ans, la prison centrale ou la prison départementale. Le mot maison de correction qui, dans la loi de 1791 et dans celle de 1810 n'a pas une signification nettement définie et a permis pendant un temps trop long de mêler les enfants de l'art. 67 et même de l'art. 66 aux pires condamnés, prend un sens absolument net et précis. Deux catégories sont formées, deux genres d'établissements doivent être créés : les uns, ceux qui recevront les enfants de l'art. 66 et les jeunes condamnés soumis à la correction pendant six mois au moins et deux ans au plus, porteront le nom de *colonies pénitentiaires* ; les autres, ceux où seront envoyés les indisciplinés des colonies pénitentiaires et les jeunes condamnés à plus de deux ans en vertu de l'art. 67 du code pénal, s'appelleront *colonies correctionnelles*.

Le titre de maison de correction a, il est vrai, disparu de la loi ; mais, par un euphémisme insuffisant, au mot colonie a été joint, pour les jeunes détenus le moins sévèrement traités, le qualificatif de pénitentiaire, pour les autres celui de correctionnelle, titres qui infligent à ceux qui sortent de ces établissements, la méfiance publique, cause fatale de récidive.

Mais dans cette loi l'obligation de l'éducation est nettement indiquée, ainsi que celle de l'enseignement professionnel. Cet enseignement professionnel est celui de l'agriculture, ainsi que des principales industries qui s'y rattachent ; or les enfants des villes n'ont ni goût, ni aptitude pour le travail des champs. Toutefois la difficulté que cette trop exclusive spécialisation entraîne pourra être facilement modifiée. L'important pour l'avenir c'est que le principe du redressement par l'éducation soit posé ; c'est là le grand progrès accompli. Désormais, d'après la loi, le jeune détenu n'est plus un prisonnier, mais un élève interné dans une maison de redressement

moral. Pendant la durée de la correction, il est sous la tutelle de l'Etat qui veille à ce qu'il soit correctement élevé et traité : le Procureur général est chargé d'une surveillance spéciale, et une fois l'an, au moins, l'établissement doit être visité par un inspecteur général du ministère de l'Intérieur. D'après la loi encore, le principe de la libération provisoire est établi ; procédé qui permet d'adoucir la peine du jeune détenu dont le redressement paraît effectué aux yeux de son éducateur qui a de la sorte en main la possibilité de mettre à l'épreuve la solidité de la guérison, et de reprendre le traitement moral en cas de rechute.

Enfin, le jeune détenu, considéré comme guéri, pourra être placé hors de la colonie pénitentiaire avant la fin de sa peine, sous l'autorité et sous la surveillance du Directeur de l'établissement où il était séquestré.

Par son art. 19, la loi place les jeunes détenus et les jeunes détenues des colonies pénitentiaires et des colonies correctionnelles, sous le patronage de l'Assistance publique pendant trois années au moins après leur libération.

Enfin par son dernier article, elle appelle un règlement d'administration publique pour déterminer le mode de patronage des jeunes détenus après leur mise en liberté.

C'était un grand pas accompli vers l'idée d'assistance et de redressement remplaçant l'idée d'expiation et de vengeance sociale.

Mais certains articles de cette loi sont restés à l'état de vœu ; si quelques patronages fonctionnent admirablement, quelques-uns végètent, et ils manquent sur un grand nombre de points où ils seraient de première utilité. Quant au patronage de l'Assistance publique ordonné par l'article 19, il n'a pas fonctionné du tout.

On a beaucoup reproché à la loi de 1850 d'avoir, par ses articles 3 et 4, réuni dans le même établissement et soumis au même régime les mineurs de 16 ans, acquittés par application de l'art. 66 comme ayant agi sans discernement, et non rendus à leur famille, avec les mineurs condamnés par application de l'art. 67 comme ayant agi avec discernement, et soumis à un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au plus.

Rappelons-nous qu'en étudiant de près les jeunes enfants traduits en justice, on rencontre, parmi les acquittés de l'art. 66, des natures plus perverses, plus profondément atteintes que celles de beaucoup de condamnés de l'art. 67, et que, s'il est plus facile et plus commode d'établir leur classification par genre de délit, il est plus profitable et plus certain au point de vue de l'éducation, d'opérer leur classement d'après le caractère, l'intelligence, le degré de corruption et la plus ou moins grande possibilité de leur régénération.

On a blâmé encore cette loi de permettre d'enfermer dans un même établissement des détenus de plus de douze ans, déjà adolescents, avec des enfants au-dessous de cet âge. Mais dans ce cas encore, on doit laisser à la clairvoyance du Directeur de l'établissement le classement des détenus. L'âge réel n'en est pas une base solide ; combien d'enfants sont d'une précocité étonnante et deviendraient plus dangereux pour les détenus de leur âge que certains d'un âge plus avancé, mais d'une évolution physique et passionnelle beaucoup plus retardée.

Enfin on a reproché à la loi de 1850, qu'après avoir énuméré dans son article premier, au nombre des jeunes détenus, les enfants envoyés en *correction paternelle*, elle n'en a plus reparlé ensuite et a comme perdu de vue cette catégorie d'enfants mis en réforme.

Toutefois, malgré la modestie de ses aspirations, cette loi n'a pas été complètement appliquée ; on a pu le constater par la lecture du rapport fait au nom des Inspecteurs généraux des prisons, le 19 décembre 1873. L'instruction des jeunes détenus et leur patronage à la fin de leur détention, cause déterminante du vote de cette loi, étaient dénoncés par le rapport comme étant restés d'une insuffisance absolue. Affirmant qu'il ne serait démenti par aucun de ses collègues, le rapporteur disait : « Le plus grand nombre des jeunes détenus libérables ne possèdent que d'une façon très imparfaite les éléments les plus essentiels de l'instruction primaire, et leur enseignement professionnel, loin d'être complet, comme le prescrit le règlement de 1869, ne porte que sur une branche d'un métier, ou se réduit trop souvent à quelques notions vagues et insuffisantes. »

Malgré ces reproches dont quelques-uns ne peuvent s'adresser à elle, mais à la manière dont elle a été appliquée, la loi de 1850 a été un très sérieux progrès dans la législation de l'enfance coupable et a ouvert la voie à toutes les améliorations que l'on tente aujourd'hui d'accomplir.

Mais dans la loi de 1791, comme dans le code pénal de 1810, comme dans la loi de 1850, le principe qui domine est *la question de discernement*.

Dans la société moderne, avec les données sociologiques apportées par la science, cette question est non seulement oiseuse, mais encore va contre le but poursuivi, qui est la moralisation. Dans le courant scientifique qui dirigera de plus en plus la législation, l'idée d'expiation est remplacée par l'idée autrement féconde de redressement, de réforme, de retour par un entraînement médico-pédagogique spécial à la normale des lois morales. L'idée de Cousin n'a plus cours : « La première

loi de l'ordre est d'être fidèle à la vertu ; si l'on y manque, la seconde loi de l'ordre est *d'expiier* sa faute par la punition.... Dans l'intelligence à l'idée d'injustice correspond celle de peine. » La doctrine de M. Janet, comme celle de Cousin dont elle procède, paraît aussi être d'un autre âge : « Le châtement ne doit pas être seulement une menace qui assure l'exécution de la loi, mais une *réparation* ou une *expiation* qui en corrige la violation. L'ordre troublé par une volonté rebelle est *rétabli* par la *souffrance* qui est la conséquence de la faute commise. » A cette doctrine des temps barbares rajeunie par la forme, on peut répondre avec Guyau (1) : « Autant il serait rationnel de poursuivre avec les déterministes, la guérison du coupable, autant il est irrationnel de chercher la *punition* ou la *compensation* du crime. Cette idée est le résultat d'une sorte de mathématique et de balance enfantine. *Œil pour œil, dent pour dent.* »

Bentham, Stuart Mill, Maudsley, Guyau, MM. Lombroso, Fouillée, etc., ont démontré l'inanité du caractère expiatoire donné à la peine dont ils ont fait : d'une part, un moyen de sauvegarde sociale, et, d'autre part, un moyen de réfection morale du coupable.

Quand il s'agit du mineur, de l'être humain jeune et encore absolument éduicable, leur démonstration est irréfutable.

M. Lucipia était guidé par ces idées quand il a écrit son beau rapport sur la création de l'École Lepelletier Saint-Fargeau. Après avoir établi que « l'enfant subit des impulsions naturelles qui lui viennent de ses ascendants, qui tiennent à sa constitution propre, au milieu dans lequel il vit, et aux procédés d'éducation qui ont

(1) GUYAU. — *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, p. 189.

été employés à son égard », il conclut plus loin en disant : « Si la Société n'a pas le droit de punir celui qui n'est pas responsable de ses actes, elle a le devoir étroit de se garantir contre les accidents possibles.

« Que faut-il faire quand il s'agit d'enfants qui peuvent être nuisibles ?

« Les réformer en leur appliquant des procédés d'éducation appropriés à leur constitution spéciale. » Et en finissant il résumait ainsi sa théorie : « Point d'enfants coupables : des enfants à instruire et à élever dans le sens vrai du mot. »

C'est en effet là le seul moyen d'établir le discernement et de former chez l'enfant la conscience qui lui manque pour cause d'insuffisance mentale ou de dressage pervers.

Dans une critique très littéraire du rapport de M. Lucipia faite à la Société des prisons, M. Puibaraud disait : « L'enfant a-t-il conscience du bien et du mal *indépendamment de toute éducation* ? Telle est, ramenée à sa *forme nue*, la question de la responsabilité de l'enfant (1). » M. le professeur Prins avait répondu d'avance dans une communication faite l'année précédente à la même société (2) : « Permettez-moi de vous dire un seul mot de la question de principe elle-même. Pour moi, la fixation d'un âge de responsabilité de l'enfant est une question qui, prise isolément, est pour ainsi dire insoluble. S'il s'agit du discernement juridique, c'est-à-dire de celui qui consiste à savoir que le vol est puni, qu'il y a des gendarmes, de la police et des prisons, il me paraît évident que l'enfant a ce discernement à tout âge ; plus on descend bas dans l'échelle sociale, plus l'enfant a vite ce discernement juridique, car c'est sur-

(1) *Bulletin de la Société des prisons*, 1893, p. 442.

(2) *Bulletin de la Société des prisons*, 1892, p. 421.

tout dans les classes inférieures que l'enfant apprend très vite qu'il y a de la police et des prisons.

« Si, au contraire, il s'agit du discernement social, de ce discernement qui consiste à savoir qu'il y a une vie droite et honnête et une autre qui ne l'est pas, je crois que l'enfant de certains bas-fonds sociaux ne l'a jamais, parce que pour avoir le discernement entre le bien et le mal, il faut pouvoir choisir. Or il y a beaucoup d'enfants qui n'ont que l'exemple du mal sous les yeux ; ils ne peuvent donc pas choisir. Par conséquent, votre article 66, qui correspond à notre article 72, n'est qu'une forme abstraite et ne répond pas à la réalité. »

Pour l'éminent professeur Belge, c'est donc bien l'éducation qui fait la conscience. C'est là, en effet, le seul moyen d'établir le discernement chez l'enfant et de former le sens moral.

M. Puibaraud a dit aussi dans la même critique : « La base de l'éducation morale, c'est la faculté de saisir *sans explication, instantanément*, la différence entre le bien et le mal : c'est la conscience. »

Donc, d'après cette formule, la conscience serait la *faculté* de saisir *sans explication* la différence entre le bien et le mal ; elle existerait en naissant, ce serait une faculté innée. On se demande pourquoi cette faculté est absolument latente pendant si longtemps, pourquoi il est si difficile et si long d'apprendre aux petits enfants à ne pas battre ceux qui les entourent, à ne pas mordre leur nourrice ou leur bonne, à ne pas prendre le bien d'autrui, etc. C'est bien par l'éducation qu'on leur donne cette première notion de ce qui est bien et de ce qui est mal. Il y a conscience chez l'enfant comme il y a science, il a des facultés intellectuelles qui permettent à l'une comme à l'autre de se développer et l'une ne vient que de l'autre. M. Puibaraud a dit : « la faculté de saisir sans

explication, instantanément, la différence entre le bien et le mal, c'est la conscience. D'accord ; mais cette faculté de saisir sans explication ce que les parents trouvent bien et trouvent mal, cette première conscience n'apparaît et ne s'incruste qu'après de nombreuses fessées. Si la conscience existait fatalement chez tous les enfants par le seul fait de la naissance, elle ne différerait pas avec les différents milieux, elle serait toujours identique à elle-même dans la moyenne normale des humains chez tous les peuples. Or il est banal de constater qu'il y a des différences, même des oppositions dans la morale des civilisations diverses ; la conscience du sauvage est absolument différente de celle de l'homme civilisé ; ce qui est bien pour l'un est criminel pour l'autre ; de fait, à leur naissance, aucun des deux n'en est encore pourvu.

« Dans notre civilisation même, les hommes chez lesquels on n'a pas inculqué les idées morales dans le jeune âge, n'ont pour toute conscience que la crainte du châtement. La terreur du gendarme, voilà ce qui les maintient dans le droit sentier. Les familles de coquins, d'ailleurs, enseignent pour toute morale à leurs enfants les dangers qu'il faut éviter. Le mal ce n'est pas de voler ou de tuer, c'est de se laisser prendre. Le devoir et l'honneur, car il y a un honneur et des devoirs particuliers dans chaque catégorie sociale, consistent à ne rien faire qui puisse compromettre les complices ou la bande, à ne pas divulguer les circonstances du délit ou du crime, et à jouer à la police les tours les plus cruels.

« Dites-vous, ajoutait M. Puibaraud, que la conscience n'existe pas ? je ne recule pas devant votre hypothèse. Mais alors je vous demande de m'expliquer ce que vous vous proposez de faire. »

Si M. Lucipia avait entendu cette invitation, il aurait

certainement fourni les explications demandées. Il aurait sans doute dit que la conscience existe, mais qu'elle n'est pas innée ; que la conscience se forme par le fait de l'éducation, ce qui explique sa différence en raison des différentes civilisations, des différents milieux et des différents éducateurs ; que c'est pour cela qu'il a proposé la construction d'une école pour le dressage moral des enfants sans éducation et par conséquent sans conscience. Et enfin il aurait donné pour preuve le fait que ceux qui ne peuvent apprendre, comme les idiots et les imbéciles, sont dépourvus de toute conscience, et que ceux qui ont perdu leur intelligence, comme les déments séniles ou pathologiques, n'en ont plus.

« Vous vous proposez, dit M. Puibaraud, de *réformer* l'enfant et de *l'élever* dans le vrai sens du mot.

« En quoi consistera votre réforme ? avez-vous la prétention d'abolir l'atavisme ? avez-vous le moyen de changer la constitution naturelle, l'idiosyncrasie, mère des impulsions fatales ? Non, sans doute. Ce n'est point, au surplus, un hôpital ou une clinique, que vous vous proposez de fonder. »

A coup sûr il serait naïf de vouloir abolir l'atavisme ou changer la constitution, mais on peut combattre leurs effets désastreux, ce que font les médecins chaque jour pour la plus grande majorité des hommes. Et c'est pour y arriver que l'on a fondé, pour la catégorie d'enfants qui nous occupe, des écoles de réforme, véritables hôpitaux du redressement mental. C'est bien de l'orthopédie que l'on veut faire, et de même qu'il y a des hôpitaux pour le redressement des déviations physiques, de même il faut des établissements pour le redressement des déviations morales. Et le jour où un médecin pédagogue aura trouvé une bonne méthode d'orthophrénie pour les enfants, son devoir prochain

sera d'établir une clinique pour la faire connaître.

Malgré leur absolue divergence sur l'idée de conscience, MM. Lucipia et Puybaraud regrettent tous deux la constatation du discernement et combattent le système de condamnation pour les mineurs. Outre que la prison n'est pas outillée pour recevoir l'enfant, le relever moralement et lui faire une conscience, la condamnation entraîne la tare indélébile du *casier judiciaire* qui poursuivra l'enfant devenu homme pendant toute son existence et sera la cause fatale de sa déchéance irrémédiable. D'ailleurs, les conséquences légales des termes « agir avec ou sans discernement », qui mènent les uns au *quartier pénitentiaire*, la prison, ou à la *colonie correctionnelle*, et les autres à la *colonie pénitentiaire*, peuvent entraîner des erreurs irréparables : des enfants intelligents qui ont agi avec discernement, selon l'expression de la loi, mais qui ont subi l'influence d'un milieu corrupteur, ou ont été entraînés par la faim et la misère, auraient été aptes à revenir au bien et, grâce à un dressage méthodique, à devenir d'honnêtes citoyens ; la constatation du discernement le fait envoyer dans une prison, l'école mutuelle du crime, d'où il sort ordinairement incurable. La loi belge de 1894 a fait disparaître chez nos voisins la question de discernement ; le juge ne doit plus se demander si l'enfant délinquant a atteint l'âge de la responsabilité ; il est acquitté ou il est confié à l'administration de la bienfaisance, non pas, dit M. Prins (1), suivant les circonstances subjectives, mais suivant les circonstances objectives du fait, selon les circonstances suivant lesquelles l'enfant a agi.

La recherche du discernement de l'enfant, allant, dans un très grand nombre de cas, contre le but poursuivi,

(1) PRINS. — *Bulletin de la Société des prisons*, 1892, p. 425.

le redressement moral, doit disparaître de nos lois comme elle a disparu de la loi Belge. Tant que le jeune délinquant est éduicable, tant qu'on peut le transformer, il doit être considéré comme atteint d'une maladie morale qu'il faut s'efforcer de guérir sans se préoccuper de la question de responsabilité. Cette responsabilité, qui a fait couler des flots d'encre, si difficile à établir pour l'homme majeur et sensé maître de lui-même, ne doit pas exister pour le mineur pour cette raison que l'on peut redresser ses instincts. Certes nous n'entrons pas dans la discussion insoluble de la responsabilité, d'autant moins que l'on peut dire, avec M. Feuillée, que, « loin de rendre les lois inutiles, la négation du libre arbitre, fût-elle absolue, les rend plus nécessaires que jamais ». Mais si la question de la responsabilité, au point de vue philosophique, peut se discuter sans grands inconvénients, il n'en est pas de même de la responsabilité considérée au point de vue social. La collectivité, en effet, a le devoir de se protéger contre le coupable qu'il soit criminel-né, qu'il soit né responsable, termes d'ailleurs aussi incorrects l'un que l'autre. Seulement elle doit agir avec intelligence et ne pas faire d'un mal guérissable dans la jeunesse, un vice constitutionnel. Il est bon d'ajouter que le mot criminel-né qui a été l'objet de si savantes discussions, est loin d'être l'expression d'une loi biologique. Et d'abord il n'y a pas de criminel-né pour cette naïve raison que l'on n'est criminel qu'après avoir commis un crime. Evidemment on a voulu exprimer l'idée du crime en puissance, mais cette idée n'est assise que sur une observation incomplète. On a observé certaines tares anatomiques chez certains criminels et l'on a conclu que tous les porteurs de tares sont destinés à commettre des crimes. Mais, je répète ici l'observation que je faisais plus haut pour les dé-

générés, il ne faut pas se borner à examiner les criminels seulement, sans étudier avec le même soin les individus dont la moralité est parfaite ; ces tares des criminels qui sont les stigmates physiques de la dégénérescence se rencontrent chez des gens qui ne présentent aucune trace de stigmates moraux et dont la vie est absolument correcte. M. Lombroso a été jusqu'à établir qu'à tel genre de crime correspond telle ou telle tare physique, telle ou telle malformation. Si le fait était scientifiquement établi, on pourrait dès le jeune âge parquer dans tel groupe de criminels ou de délinquants le porteur de tel ou tel stigmate ; la société aurait ainsi toute facilité pour se protéger d'avance contre le vol, contre l'assassinat, contre le viol, etc. Mais que d'erreurs et de surprises ! combien de criminels ne portent pas de stigmates, combien de braves gens en présentent et des plus accentués. Parmi les dégénérés eux-mêmes, d'ailleurs, un grand nombre restent honnêtes et justes. Dans leur très remarquable livre sur la dégénérescence, MM. Magnan et Legrain disent (1) : « Le déséquilibré n'est pas plus porté par sa nature vers le crime qu'il ne l'est vers les bonnes œuvres qu'il accomplit souvent avec une irrégularité malade. Songera-t-on à identifier ses bonnes actions avec la tare dégénérative ? Evidemment non. »... Et plus loin : « Les stigmates physiques n'indiquent pas plus le crime ou tel genre de crime qu'ils n'indiquent les autres bizarreries mentales dont la collection est si grande chez le dégénéré. »

Toutefois, si l'homme ne naît pas criminel, il peut, à sa naissance, porter des tares qui indiquent, sans toutefois donner la certitude, que dans certaines circonstances il peut offrir moins de résistance aux suggestions

(1) MAGNAN et LEGRAIN. — *Les Dégénérés*, p. 186 et 188.

étrangères, à l'influence du milieu qui est le plus souvent la cause déterminante soit des actions bonnes, soit des actions mauvaises. C'est ce qui donne tant de force à la formule de M. Lacassagne : « Le milieu social c'est le bouillon dont le criminel est le microbe... Les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent. » Les lois ne sont que la garantie de la solidarité sociale ; sans elles, l'existence de toute société est impossible ; qui transgresse les lois porte atteinte à la collectivité entière. Un des meilleurs moyens qu'a la société de se protéger, c'est de prévenir le délit ou le crime en redressant les déviations morales de la jeunesse, que ces déviations soient acquises ou dues à l'hérédité. C'est là faire de la prophylaxie sociale. Combien à tous les points de vue M. Manouvrier avait raison quand il disait : « Le crime est une matière essentiellement sociologique. » C'est bien la prophylaxie sociale que visait M. Guillot quand il écrivait dans son généreux livre (1) : « Les jeunes détenus doivent être des pupilles plutôt que des condamnés, et la maison où on les enferme ne saurait être confondue avec une maison ordinaire ; c'est à elle, bien plus qu'aux prisons d'adultes, où il faut que l'idée de châtiment domine, que peut s'appliquer cette parole de M. Bonneville de Marsangy : « La prison doit être un hôpital moral pour la régénération des malfaiteurs. » C'est bien encore à cette prophylaxie que pensait M. le Professeur Lèveillé, quand il disait (2) : « Mais nous, criminalistes, nous ne devons pas nous en tenir, pour le très jeune mineur, à cette question classique du discernement. Cette question est mal posée. Nous devons nous demander — voilà la vraie formule — de

(1) A. GUILLOT. — *Les Prisons de Paris*, p. 333.

(2) LÈVEILLÉ. — *Bulletin de la Société des prisons*, 1892, p. 438.

quelle façon nous garantirons mieux l'intérêt social et l'intérêt de l'enfant. »

L'intérêt de la société aussi bien que celui de l'enfant n'est pas de faire expier, de punir, mais de redresser, de moraliser. Tant qu'il y a une espérance de s'emparer d'un esprit, de donner à la conscience, une direction juste et honnête, il faut user de l'éducation réformatrice. Si toutes les tentatives échouent, si malgré une expérience patiemment continuée par des éducateurs expérimentés, aucune modification n'est obtenue, c'est que le sujet est un dégénéré incurable dont la place est marquée dans un établissement spécial, et que de condamnation en condamnation, de prison en prison, il viendra échouer un jour soit dans une maison de fous, soit au bagne, soit enfin sous le couteau de la guillotine.

En Belgique, l'arrêté de 1890 a décidé que les établissements pénitentiaires qui étaient désignés, les uns sous le nom d'établissements pénitentiaires et les autres sous celui d'établissements de bienfaisance seraient désormais confondus sous le nom d'école de bienfaisance de l'Etat. Comme la Belgique, supprimons de nos lois sur l'enfance coupable la question de discernement, et envoyons dans des maisons d'orthopédie morale, scientifiquement organisées, tous les enfants arrêtés pendant leur minorité pénale.

Mais à quel âge doit s'arrêter la minorité pénale ? Nous avons vu par les articles 66, 67, 68 et 69 du Code pénal que la majorité pénale commence en France au-dessus de 16 ans, âge à partir duquel le coupable est toujours considéré comme responsable et puni comme s'il avait atteint sa majorité civile. Or la majorité pénale est arbitrairement fixée, elle est très variable selon les pays et ne se rapporte en rien au climat ou à la précocité

évolutive de l'enfant dans les différentes races, car si en Suède son point de départ est quinze ans, en Espagne, c'est dix-huit ans, de même qu'en Allemagne, en Danemark, dans les cantons de Bâle, de Vaud, etc. ; c'est à vingt ans que s'ouvre cette majorité pénale dans le Code de Russie modifié par la loi du 27 octobre 1881 ; c'est au même âge dans le code de la république de Saint-Marin, et enfin jusqu'à vingt-trois ans en réalité dans le canton du Valais. Est-il nécessaire, en France, d'étendre la minorité pénale au delà de l'âge de seize ans ? Déjà en 1832 la question fut soulevée à la Chambre des députés au moment des discussions concernant les modifications à apporter dans le code pénal de 1810 ; en 1870 M. Bournat la reprit dans la commission d'enquête sur le régime des établissements pénitentiaires ; elle fut discutée au Congrès pénitentiaire de Saint-Pétersbourg qui vota des conclusions favorables ; enfin le congrès pénitentiaire de Paris de 1895 émit, sur le rapport de M. Félix Voisin, un vœu demandant que la minorité pénale soit prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans.

A un point de vue sentimental on s'est demandé si l'incapacité n'entraînait pas l'irresponsabilité. Or, l'incapacité du mineur de 16 ans est absolue ; la loi ne lui permet pas de tester à sa fantaisie.

Au-dessus de 16 ans, s'il a la capacité de tester, il n'a pas celle de faire acte de commerce et peut même faire annuler les obligations conventionnelles s'il prouve qu'il a été lésé (art. 1305, C. c.). Emancipé, il n'est en possession que de droits restreints, il n'est majeur que pour les actes de son commerce (art. 485, C. c.), et s'il peut passer valablement un contrat (art. 1124, C. c.), il ne peut intenter une action immobilière, ni y défendre, ni même recevoir et donner décharge d'un capital mobilier sans l'assistance de son curateur (art. 482, C. c.) ;

il ne peut emprunter sans autorisation du Conseil de famille (art. 483 et 484, C. c.) ; il ne peut vendre ni aliéner ses immeubles, ni faire aucun acte autre que ceux d'administration ; enfin, par l'art. 1304, C. c. la simple lésion donne lieu à la rescision en sa faveur contre les conventions excédant sa capacité. Enfin, si à 21 ans il a atteint la majorité civile et politique, ce n'est qu'à 25 ans qu'il a le droit de se marier sans l'autorisation de ses auteurs.

L'incapacité entraînant l'irresponsabilité est un point de vue dont l'intérêt social ne peut tenir compte, car si ces incapacités existent c'est uniquement au point de vue de la protection du mineur lui-même. Là n'est pas le motif de la demande de prolongation de la minorité pénale jusqu'à l'âge de 18 ans. Toutes les raisons que nous avons données pour la suppression de la question de discernement sont aussi celles qui ont démontré la nécessité de ne faire commencer la majorité pénale qu'à partir de l'âge de 18 ans. Comme le disait M. d'Haussonville au Congrès de 1895, jusqu'à un certain âge on ne devrait jamais prendre à l'égard d'un enfant que des mesures d'éducation. Or de seize à dix-huit ans un caractère peut encore se réformer en employant des méthodes sérieusement étudiées ; le garçon peut être utilement préparé à entrer au service militaire qui, par la vie d'action constante, par ses règles immuables, par l'influence du milieu et l'entraînement de l'imitation, doit maintenir dans la voie de l'honnêteté et de la rectitude morale le jeune homme qui a déjà été soumis à un dressage méthodique.

D'autre part, à cette possibilité de réforme se joint la suppression de la tare indélébile du casier judiciaire.

Les directeurs des colonies pénitentiaires ont été effrayés à l'idée d'être forcés de recevoir dans leurs mai-

sons des garçons ou des filles de seize à 18 ans, véritables ferments d'inconduite et de rébellion ; c'est pour calmer cette inquiétude que, sur la demande de MM. d'Haussonville et Berthélemy, le congrès pénitentiaire ne vota la proposition de M. Voisin qu'à la condition que les enfants envoyés dans une maison d'éducation après l'âge de seize ans seraient absolument séparés des enfants plus jeunes. Voici le texte de ce vœu :

Il convient de fixer la limite de la minorité pénale à l'âge de dix-huit ans, à condition que les enfants envoyés dans une maison d'éducation correctionnelle après l'âge de seize ans ne seront pas confondus avec les autres.

Il est certain d'ailleurs que du jour où la société aura rempli tout son devoir, la question de la condamnation des enfants de seize à dix-huit ans ne se posera plus ; quand tous les enfants errants, vagabonds, délinquants seront saisis et enfermés dans des écoles spéciales, dressés par des hommes expérimentés, on ne verra plus au-dessus de 16 ans des jeunes criminels autres que des dégénérés incurables, c'est-à-dire des malades ressortissant des maisons d'aliénés.

La suppression de la question du discernement et le recul de la minorité pénale jusqu'à l'âge de 18 ans, donneraient implicitement satisfaction à tous ceux, et ils sont nombreux, qui considèrent les courtes peines comme allant contre le but poursuivi, le redressement moral. L'application d'une peine implique sa sévérité ou son atténuation selon que l'on juge plus ou moins grande la responsabilité de l'accusé. Or la responsabilité, aux yeux de tous, décroît avec l'âge de l'enfant ; lorsqu'il est traduit en justice on le condamne donc à une peine d'autant plus courte qu'il est plus jeune. On ne condamne pas un jeune enfant à la peine de mort, à la détention

perpétuelle, à vingt ans de prison, etc., mais à une courte peine, et l'on est obligé, cette peine subie, de le rejeter sur le pavé, alors qu'il a été impossible de réformer ses habitudes, de lui former une conscience, ce qui ne s'obtient que par un entraînement prolongé. Même n'ayant pas encore atteint l'âge où il doit lutter contre les incitations passionnelles, il reprendra sa vie passée, retombera dans les mêmes fautes, devenant le plus souvent la proie des misérables qui sont à la recherche de complices, ont l'obsession du prosélytisme corrupteur, et sont comme les apôtres de la criminalité.

L'art. 66 du C. p. en invitant le tribunal à limiter le temps pendant lequel l'enfant sera soumis à la tutelle administrative n'est que l'expression de l'idée de punition, d'expiation ; si la préoccupation de réforme par l'éducation avait inspiré ses rédacteurs, comment auraient-ils pu espérer qu'à première vue, pour ainsi dire, le juge pourrait estimer le temps nécessaire à la reconstitution morale du jeune accusé. On ne saurait trop combattre les condamnations légères et les envois dans les établissements correctionnels pour un temps limité. Déjà en 1879, le vénéré maître Théophile Roussel disait à la société des prisons (1) : « A un point de vue plus général on est fondé à reprocher à l'éducation correctionnelle en France un sérieux défaut : sa trop courte durée. Beaucoup de jeunes détenus ne la reçoivent pas plus de six mois. » En 1888 M. Félix voisin dénonçait au conseil supérieur des prisons la pratique fâcheuse de certains tribunaux qui condamnent à des peines de deux et trois mois de prison des mineurs de seize ans. Il démontrait les résultats déplorables de ces condamnations inspirées par un sentiment de pitié, mais indiquant le manque

(1) *Bulletin de la Société générale des prisons*. 1879, p. 142.

absolu de sens pratique. Il prouvait les inconvénients de cette bienveillance dangereuse par des faits et dénonçait le danger auquel ce système expose la société, car l'enfant, disait-il, sortira de prison plus corrompu qu'il n'y était entré. En 1890 M. Rivière (1) soutenait la même thèse à la Société des prisons : « Je conclurai donc en disant que si Kaps avait été envoyé en correction, comme je l'ai demandé tout à l'heure, jusqu'à sa majorité, il n'eût pas assassiné à 18 ans et que, sans doute, il fût devenu un excellent soldat, puis un bon père de famille comme tant d'autres de son milieu et de sa conduite. » Et dans une lettre adressée à la même société, Madame Dupuis (2), inspectrice générale, corroborait ainsi cette opinion : « Si les jeunes criminels dont les forfaits épouvantent la société avaient été soustraits à ces milieux dangereux, ils n'auraient pas non plus à seize ans des dossiers chargés de condamnations et n'assassineraient pas à 18 ans comme Kaps que M. Rivière rappelle si justement, mais en rappelant aussi, avec non moins de raison, les milliers de jeunes détenus ramenés au bien après un séjour de 6 à 10 ans dans une colonie pénitentiaire. »

Non seulement les courtes peines ont l'inconvénient de ne servir ni à la société qu'elles ne protègent pas, ni au malheureux entraîné au crime par la corruption qui l'entoure, par des suggestions pressantes au milieu d'une misère noire, peut-être par un état pathologique que l'on n'a ni le temps de connaître, ni surtout le temps de réformer, mais encore ces courtes peines ont rivé à la personne du jeune condamné le fatal casier judiciaire qui doit l'empêcher à jamais de devenir un honnête homme.

En Allemagne le danger de cette pratique funeste a été

(1) *Bulletin de la Société des prisons*, 1890, p. 12.

(2) *Bulletin de la Société des prisons*, 1890, p. 471.

évité ; par le second paragraphe de l'art. 56 de son code pénal, les courtes peines sont supprimées ; en voici la teneur : « Le jugement déclarera si le prévenu doit être rendu à sa famille ou placé dans un établissement d'éducation ou de réforme. S'il est placé dans un établissement, il y sera maintenu aussi longtemps que l'administration préposée à l'établissement le jugera nécessaire, sans toutefois qu'il puisse être détenu au delà de sa vingtième année. »

C'est là la vraie doctrine de la correction de l'enfance ; il ne faut rendre le jeune détenu à la société que lorsque son redressement moral sera jugé accompli par celui qui est chargé de son éducation, et quand ses connaissances professionnelles lui permettront de vivre honnêtement de son travail.

En France comme en Allemagne la durée de la correction ne peut dépasser la 20^e année ; pourquoi ne pas prolonger cette durée jusqu'à 21 ans, ne serait-ce que pour soustraire les enfants à l'influence pernicieuse de parents indignes pendant le temps qui s'écoule depuis leur libération, provisoire ou définitive, jusqu'à leur majorité.

Cette réforme de l'art. 66 a été préconisée avec instance par le dévoué défenseur de l'enfance malheureuse, M. Théophile Roussel. De son côté, M. le Conseiller Félix Voisin, l'un des plus chauds partisans de cette modification du code pénal, a fait voter, sur son rapport, par le Congrès pénitentiaire de 1895, le vœu suivant :

1^o Lorsque la mise à la disposition du gouvernement ou la mise sous tutelle administrative a été prononcée, elle doit l'être jusqu'à la majorité ;

2^o Il y a lieu de décider que dans tous les cas où les mineurs auront été condamnés, ils seront placés

sous la tutelle administrative jusqu'à leur majorité civile ;

3° Dans les deux cas, une décision pourra mettre fin à cette tutelle quand l'autorité trouvera que la tâche éducative est terminée.

La suppression des courtes peines implique la modification de la loi sur la correction paternelle. L'idée et la possibilité de la réforme de l'enfant par l'éducation en sont absolument absentes ; on n'y peut trouver que l'idée d'expiation et d'intimidation. Or ces deux moyens de correction vont contre leur but ; l'expiation ne suggère que des pensées de révolte et de revanche, l'intimidation n'existe plus dès que celui qui a été puni se croit devenu assez habile pour échapper à la punition d'un nouveau méfait. Le pouvoir que la loi donne au père reste sans effet pour la correction, et ne peut amener que la haine. L'art. 376 (1) du code civil lui permet de faire détenir son enfant âgé de moins de seize ans commencés, pendant un temps qui ne pourra excéder un mois ; sur sa simple demande le Président du tribunal d'arrondissement devra délivrer l'ordre d'arrestation. En vérité, quelle amélioration morale cette courte détention peut-elle amener ? Quelle tentative de réforme peut-on essayer pendant cet emprisonnement cellulaire d'un mois qui donne au prisonnier dans sa solitude et son inaction le temps de chauffer sa colère, de préparer sa vengeance ou d'organiser son hypocrisie. Il y a des impressions et des hontes de l'enfant que, devenu homme, il n'oublie jamais. D'autre part, depuis l'âge de seize ans commencé jusqu'à la majorité ou à l'émancipation, l'art. 377 du code civil donne au père le pouvoir, en recourant à des formalités judiciaires un peu

(1) Voir Correction paternelle, annexe 2.

plus compliquées, de faire détenir son enfant pendant six mois *au plus*. On ne peut espérer refaire en six mois un caractère. A 16 ans les habitudes sont assez profondément implantées, surtout chez certaines natures prédisposées, pour que l'on soit certain de n'obtenir aucune modification dans un pareil laps de temps. Quel est d'ailleurs l'éducateur, sauf un charlatan, qui osera s'engager à redresser un esprit en six mois surtout à un âge où les passions naissantes sont tyranniques, où l'individu est dominé par le sentiment outré de sa personnalité et par conséquent de son indépendance. Et cela d'autant moins, d'ailleurs, que le plus souvent le temps de la correction n'est même pas rempli. « J'ai sous les yeux, disait à la Société des prisons l'inspectrice générale M^{me} Dupuis (1), l'état des corrections paternelles à Nanterre. C'est déplorable ! *je relève nombre d'ordonnances* fixant à six mois la durée de l'internement, lorsque cette durée, en fait, a été de neuf jours, de sept jours, de un jour ! Non seulement ce sont des ordonnances judiciaires livrées à l'arbitraire, à la fantaisie absolue des parents, mais l'impossibilité légalement consacrée de rien faire d'utile pour l'amendement, le redressement de l'enfant. »

Preuves qui venaient corroborer ce qu'avait exposé, à la même société, quelques mois auparavant, M. Henri Joly, dans un très important rapport : « Nous voyons, par exemple, écrivait-il, à la Petite Roquette, se jouer cette espèce de comédie : un enfant qu'on est venu amener le matin après avoir mis en mouvement la police, le Procureur, le Président du tribunal, etc., est repris le soir. Il ne faut pas que ce soit possible, il faut que, du moment où le père de famille a cru qu'il ne pouvait

(1) *Bulletin de la Société générale des prisons*, 1894, p. 295.

pas corriger lui-même son enfant, il ne soit plus laissé juge de la question de savoir à quel moment il doit le reprendre. »

La loi de correction paternelle est aujourd'hui absolument jugée ; elle doit être entièrement refondue, puisqu'elle est incapable de corriger l'enfant.

D'autre part, au point de vue de la protection de l'enfance, cette refonte est indispensable. Plus l'enfant est jeune, plus il a besoin d'être défendu, et plus il est petit a dit M. Henri Joly, plus il est à la merci de son père. Pour le démontrer, je n'ai qu'à citer les arguments que M. Puibaraud apporta dans cette discussion (1) : « Malgré tout le respect que j'ai pour l'autorité paternelle, dit-il, je m'associe entièrement à l'opinion exprimée par M. Joly, en ce qui touche la nécessité, *dans tous les cas, d'une enquête préalable*. Tous les pères de famille ne sont pas également soucieux de leurs devoirs. Il n'en manque pas, à Paris, qui font interner leurs enfants pour s'en débarrasser souvent un mois, pour faire un voyage, ou se livrer plus commodément à des fantaisies partagées. Je parle des pères veufs. — Il y a aussi des pères qui, remariés, partagent les mauvais sentiments de leur seconde femme contre les enfants du premier lit. Là, les exemples abondent. »

Done, au point de vue du redressement moral de l'enfant, comme au point de vue de sa protection, la loi sur la correction paternelle doit être absolument refaite. Mais, de toute évidence, la mauvaise loi actuelle correspond à des besoins sociaux auxquels il est indispensable de faire droit ; il faut donc que la loi modifiée permette au père de faire interner son enfant incorrigible, dans une maison de réforme *pour un temps indé-*

(1) *Bulletin de la Société générale des prisons*, 1894, p. 305.

terminé : toutefois, sous la garantie de certaines formalités judiciaires, celles par exemple qui sont exigées par le *second paragraphe* de l'art. 377 du code civil, en y ajoutant l'art. 378, le second paragraphe de l'art. 379, les art. 380, 381, 382, 383. Et puisque l'autorité du père est restée impuissante dans l'éducation de son enfant et dans le redressement de ses mauvais instincts, la *demande* de mise en réforme par correction paternelle *impliquerait le placement de l'enfant sous la tutelle administrative, enlevant temporairement au père le droit de garde jusqu'à la libération du mineur.*

La refonte de cette loi est d'autant plus nécessaire, que dans l'état actuel de notre système pénitentiaire, la correction paternelle est, dans un très grand nombre de départements, un danger pour l'enfant. A Paris, le petit garçon peut subir sa peine *en cellule* à l'école Lepeletier-Saint-Fargeau ; mais en province, où le système cellulaire est loin d'être appliqué partout, dans un grand nombre de cas l'enfant envoyé en correction dont les parents ne sont pas assez riches pour opérer son transfert dans un établissement spécialement outillé où il devra subir sa courte détention, sera placé dans la prison de l'arrondissement habité par sa famille, et se trouvera le plus souvent au milieu d'enfants plus corrompus que lui.

C'est d'ailleurs pour sauver les enfants de l'art. 66 de cette promiscuité de la maison correctionnelle fort décriée alors et qui avait donné matière à ce dicton, peut-être exagéré, *maison de correction, maison de corruption*, que le Conseil général de la Seine fonda le service des *moralement abandonnés*.

En 1879, sous l'inspiration de M. Brueyre, alors Directeur du service des enfants assistés à l'Assistance publique de Paris, et sur mon rapport, l'Assemblée départe-

mentale décida la mise à l'étude d'un service destiné à recevoir les petits vagabonds, les petits coureurs à la belle étoile et coucheurs sous les ponts, vivant de malfaude et de vols, proie facile des criminels de profession et destinés à suivre les traces des pires coquins. En 1880, M. Quentin étant Directeur de l'Assistance publique, le service fut organisé par M. Brueyre, son inventeur, qui eut la fortune rare d'être appelé à réaliser son rêve : la moralisation par le placement isolé dans un milieu honnête, le redressement moral par l'entraînement du bon exemple. En 1881, le service étant organisé, le tribunal de la Seine d'accord avec l'administration de l'Assistance publique, envoya dans le nouveau service les enfants arrêtés, vagabonds ou délinquants paraissant réformables. L'administration les plaçait soit dans de grands établissements industriels, soit chez des petits patrons, plus rarement à la campagne chez des cultivateurs où les petits citadins s'accoutument difficilement.

Dans son ensemble, cette audacieuse tentative réussit mieux qu'on n'aurait pu le croire, et surtout mieux que les pessimistes ne l'avaient prédit. La condition, toutefois, qui avait permis d'obtenir le succès, était de faire une sélection sérieuse qui, ne pouvant être malheureusement qu'approximative, permettait de temps à autre quelques déconvenues. Ce sont ces déconvenues qui ont démontré au Conseil général que le placement isolé n'est pas, dans un très grand nombre de cas, la complète solution de la question du redressement moral, et que des maisons de réforme munies d'un programme, d'un personnel et d'un outillage spéciaux, sont d'une absolue nécessité ; l'école Lepeletier Saint-Fargeau complète admirablement aujourd'hui le service des moralement abandonnés.

Mais les déconvenues n'étaient pas ce qui rendait le

service difficile ; c'était une tristesse et non pas un obstacle. Les enfants acquittés comme ayant agi sans discernement et confiés à l'administration de l'Assistance publique, étaient souvent réclamés par leurs parents en vertu du droit de la puissance paternelle. L'administration avait bien organisé un système de certificat par lequel le père s'engageait à confier à l'Assistance publique la direction de son enfant ; mais quand à l'aide de cet engagement le jeune vagabond ou délinquant avait été acquitté et confié à l'Assistance publique, les parents poussés, quelques-uns par une tendresse imprudente, le plus grand nombre par le désir de spéculer sur le travail ou sur les mauvais instincts de leur progéniture, sachant vite, d'ailleurs, que leur engagement n'avait aucune valeur, venaient, s'appuyant sur la loi formelle, réclamer leur enfant qui ne tardait pas, grâce à leur nouvelle négligence ou entraînés par leurs mauvais conseils, à retomber entre les mains de la police. Il était donc légalement impossible à l'administration de retenir ces enfants et de tenter de les sauver. Les droits de la puissance paternelle ont été pendant plusieurs années la grande difficulté du fonctionnement du service des moralement abandonnés ; aussi, pendant plusieurs années, l'administration n'a-t-elle cessé de réclamer auprès des pouvoirs publics. Elle demandait au législateur une loi lui permettant de résister aux parents indignes ou faibles qui entravaient le sauvetage de leur enfant, et d'assigner une limite légale à cette puissance paternelle si dangereuse dans certains cas, puisque, d'une part, elle empêchait l'Assistance publique d'exécuter la loi de 1850 qui lui impose le patronage des jeunes détenus après leur libération ; et puisque, d'autre part, elle détruisait le bienfait de la liberté provisoire créée aussi par la loi de 1850, le malheureux enfant retombant, à

sa sortie de prison, sous le pouvoir du père qui l'avait démoralisé par ses conseils ou par ses exemples.

Cependant le Sénat, sur l'initiative de M. Théophile Roussel, que l'on trouve toujours au premier rang quand il s'agit de la protection de l'enfance ou de la défense de ses droits, était saisi d'un projet de loi sur les enfants délaissés, maltraités, ou moralement abandonnés. A ce moment même le Maître préparait le rapport, monument de recherches précieuses, de justice et de bonté, qui fut le point de départ de la loi du 24 juillet 1889. Cette loi permit enfin aux services de l'enfance d'agir sans entraves et de faire œuvre profitable.

La loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés (1) énumère, dans le chapitre 1^{er} du titre premier, tous les cas dans lesquels la déchéance de la puissance paternelle peut être prononcée ; elle indique la procédure à suivre pour l'obtenir et ce que devient l'enfant pendant l'instance ; elle donne enfin les moyens d'attaquer le jugement qui a fait prononcer cette déchéance.

Dans le chapitre deux de ce titre premier, elle traite de l'organisation de la tutelle dans le cas de la déchéance de la puissance paternelle, tutelle qui est constituée sur décision du tribunal dans les termes du droit commun ou dévolue à l'Assistance publique.

Le chapitre trois du titre premier énumère les formalités à remplir pour la restitution de la puissance paternelle et indique la procédure à suivre pour y parvenir.

Enfin, par le titre deux, elle organise la protection des mineurs placés avec ou sans l'intervention des parents, les formalités qu'exige la délégation à l'Assistance publique des droits de la puissance paternelle abandonnés

(1) Loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés, annexe n° 3.

par les parents et la remise de l'exercice de ces droits à l'établissement ou au particulier gardien de l'enfant

Il traite aussi des formalités à remplir pour recueillir des mineurs de 16 ans, en dehors de l'intervention des parents ; il indique les pénalités encourues quand les déclarations ne sont pas faites en temps utile ; il énumère les conditions judiciaires à remplir par les parents pour que l'enfant leur soit rendu ; enfin il établit l'organisation de la surveillance et les moyens donnés à l'autorité pour dessaisir le particulier ou l'association de tous les droits qui lui ont été légalement dévolus.

Cette excellente loi permet aujourd'hui à l'Assistance publique, aux sociétés charitables et aux hommes de bonne volonté d'enlever à la corruption définitive nombre de petits malheureux sans que des parents indignes ou incapables puissent mettre obstacle à leur moralisation. Il est à remarquer, d'ailleurs, que ce sont les plus pervers qui refusaient avec le plus d'énergie de se dessaisir des droits de la puissance paternelle. Les théoriciens qui ne veulent à aucun prix que l'on touche aux droits du père ne se rendent-ils pas compte qu'à côté de ces droits il y a des devoirs ? Ce n'est que par l'exécution des devoirs que l'exercice du droit se justifie. Celui qui corrompt son enfant se met hors la loi ; non seulement son droit de père n'existe plus, mais il est socialement coupable sur deux chefs : le premier est le dommage causé à l'enfant qui a aussi ses droits, ceux de vivre et d'être préparé à la lutte pour la vie, celui surtout de n'être pas artificiellement déformé, aussi bien dans sa personne morale que dans sa personne physique ; le deuxième est le dommage causé à la société dans laquelle le père corrupteur lâche un criminel dressé par lui.

L'art. 2 du titre premier énumère les motifs qui peu-

vent permettre de prononcer la déchéance de la puissance paternelle ; les voici :

1° Les père et mère condamnés aux travaux forcés à perpétuité ou à temps, ou à la réclusion comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un crime autre que ceux prévus par les articles 86 à 101 du code pénal ;

2° Les père et mère condamnés deux fois pour un des faits suivants : séquestration, suppression, exposition ou abandon d'enfants, ou pour vagabondage ;

3° Les père et mère condamnés par application de l'art. 2, paragraphe 2, de la loi du 23 janvier 1873, ou des articles 1, 2 et 3 de la loi du 7 décembre 1874 ;

4° Les père et mère condamnés une première fois pour excitation habituelle de mineurs à la débauche ;

5° Les père et mère dont les enfants ont été conduits dans une maison de correction, par application de l'article 66 du code pénal ;

6° En dehors de toute condamnation, les père et mère qui, par leur ivrognerie habituelle, leur inconduite notoire et scandaleuse ou par de mauvais traitements compromettent soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants.

Le paragraphe 2 paraît d'une bienveillance exagérée ; il exige deux condamnations pour les délits de séquestration, suppression, exposition ou abandon d'enfant, ou pour vagabondage ; mais dans le plus grand nombre des cas une seule condamnation pour ces motifs indique assez la moralité et doit suffire, puisque dans les cas exceptionnels et excusables le tribunal peut ne pas prononcer la déchéance de la puissance paternelle.

Enfin, le paragraphe 5 étonne ; les père et mère dont les enfants ont été conduits dans une maison de correction par application de l'article 66 de code pénal, acquittés comme ayant agi sans discernement, peuvent subir la déchéance ; mais il n'est pas question des père

et mère des enfants de l'article 67, c'est-à-dire des enfants condamnés. Au point de vue de la protection de l'enfant, la sévérité de la loi doit être la même dans les deux cas, car la libération provisoire ou définitive ne peut être effectuée sans danger qu'à la condition d'écartier du jeune libéré la possibilité du retour dans sa famille le plus souvent tarée.

Toutefois, il y a des cas où la loi doit être adoucie. Il est heureux que la législation française n'ait pas établi, à l'exemple de celle de certains pays, une limite d'âge minima au-dessous de laquelle un enfant ne peut jamais être poursuivi. Il est absolument nécessaire de laisser à la justice le droit d'envoyer en réforme et de placer sous une tutelle énergique des enfants coupables que des parents honnêtes voudraient garder, quoique étant absolument incapables de redresser leur nature et de les diriger dans la voie honnête. Mais si, d'un côté, il est indispensable au point de vue de la moralisation et de l'avenir de l'enfant comme au point de vue de la sécurité sociale de prendre des mesures radicales d'éducation forcée, de l'autre il serait injuste et cruel d'infliger, à d'honnêtes gens, la déchéance. C'est pour sauver les enfants d'eux-mêmes sans frapper des parents honorables que, sur le rapport de M. Brueyre, le Congrès pénitentiaire de 1895 a émis le vœu de leur enlever le droit de garde, palliatif équivalent dans ses résultats. Voici le texte du vœu :

1° La privation du droit de garde doit pouvoir être, dans les cas dont les tribunaux seraient appréciateurs, substituée à la déchéance de la puissance paternelle.

Mais l'envoi en correction et les poursuites contre les parents indignes constituant deux faits distincts relevant de juridictions différentes, l'un du tribunal correc-

tionnel, l'autre du tribunal civil, le Congrès pénitentiaire de 1895, pour mettre l'enfant à l'abri de toute revendication des parents avant le prononcé de leur déchéance de la puissance paternelle, a ajouté à ce premier vœu un deuxième paragraphe :

2° La juridiction civile est celle de droit commun pour statuer sur la question intéressant les mineurs au point de vue de la tutelle et du droit de garde. Mais les tribunaux de répression, saisis d'une affaire dénotant l'indignité des parents, pourront eux-mêmes leur retirer leur droit de garde.

La loi nouvelle sur la protection de l'enfance, du 19 avril 1898 (1), est venue donner satisfaction à ce vœu par ses articles 4 et 5, qui sont ainsi conçus :

ART. 4. — Dans tous les cas de délits ou de crime commis par des enfants ou sur des enfants, le juge d'instruction commis pourra, en tout état de cause, ordonner, le ministère public entendu, que la garde de l'enfant soit provisoirement confiée, jusqu'à ce qu'il soit intervenu une décision définitive, à un parent, à une personne ou à une institution charitable qu'il désignera, ou enfin à l'assistance publique.

Toutefois, les parents de l'enfant, jusqu'au cinquième degré inclusivement, son tuteur ou son subrogé-tuteur et le ministère public pourront former opposition à cette ordonnance ; l'opposition sera portée, à bref délai, devant le tribunal, en chambre du conseil, par voie de simple requête.

ART. 5. — Dans les mêmes cas, les cours ou tribunaux saisis du crime ou du délit, pourront, le ministère public entendu, statuer définitivement sur la garde de l'enfant.

Cette nouvelle loi sur la protection de l'enfance a apporté une entrave à la démoralisation du mineur en modifiant l'article 2 de la loi du 7 décembre 1874 de la façon suivante :

(1) Loi du 19 avril 1898, annexe n° 4.

ART. 2. — Les père, mère, tuteur ou patron, et généralement toutes les personnes ayant autorité sur un enfant ou en ayant la garde, qui auront livré, soit gratuitement, soit à prix d'argent, leurs enfants, pupilles ou apprentis âgés de moins de seize ans aux individus exerçant les professions ci-dessus spécifiées (1), ou qui les auront placés sous la conduite de vagabonds, de gens sans aveu ou faisant métier de la mendicité, seront punis des peines portées en l'article premier (2).

La même peine sera applicable aux intermédiaires ou agents qui auront livré ou fait livrer lesdits enfants et à quiconque aura déterminé des enfants, âgés de moins de seize ans, à quitter le domicile de leurs parents ou tuteurs pour suivre des individus des professions sus-désignées.

La condamnation entraînera de plein droit, pour les tuteurs, la destitution de la tutelle. Les père et mère pourront être privés des droits de la puissance paternelle.

On regrette de ne pas voir comprendre, dans cette liste des exploiters de l'enfance, les personnes faisant métier de livrer des enfants à la prostitution, les misérables qui livrent aux maisons publiques des filles mineures et pratiquent la traite des blanches.

Nous venons de constater, par ce court résumé, que depuis la loi de 1791 bien des progrès ont été accomplis dans la législation de l'enfance coupable par le code pénal de 1810, par la loi de 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus, par la loi sur les enfants maltraités et moralement abandonnés du 24 juillet 1889, et enfin par la nouvelle loi sur la protection de l'enfance du 19 avril 1898. Toutefois, la législation a encore de nombreux progrès à faire pour permettre d'appliquer sans encombre les méthodes de redressement moral des

(1) Acrobates, saltimbanques, charlatans, montreurs d'animaux, directeurs de cirques (art 1^{er} de la loi du 7 décembre 1874).

(2) Six mois à deux ans d'emprisonnement et 16 à 200 francs d'amende.

petits dégénérés supérieurs. Une série de vœux préparés par des hommes de premier mérite au point de vue scientifique comme au point de vue charitable, faisant partie de la *Société générale des prisons* ou du *Comité de défense des enfants arrêtés ou traduits en justice*, ont été adoptés après une discussion approfondie par le Congrès pénitentiaire de 1895. Je vais énumérer ceux que je n'ai pas eu l'occasion de citer déjà, et leur simple énonciation donnera leur valeur et leur portée.

Nous avons déjà cité le vœu sur la limite de la minorité pénale ; celui qui a trait au remplacement de la déchéance de la puissance paternelle par la privation du droit de garde ; un troisième sur la prolongation de la tutelle administrative, jusqu'à la majorité. Voici la série de ceux dont nous n'avons pas parlé et qui correspondent à des données que nous traiterons dans la suite de ce volume.

Envoi en réforme. — *Les enfants traduits en justice pourront, suivant leur âge, la nature des actes pour lesquels ils auront été traduits, et leur degré de discernement, être envoyés dans des établissements publics ou privés, ayant soit un caractère de bienfaisance et de préservation, soit un caractère de réforme.*

Les enfants de moins de douze ans seront toujours envoyés dans des établissements de préservation. Les enfants condamnés seront envoyés dans des établissements ou quartiers spéciaux.

Dénomination des établissements de réforme.

— *Il est à souhaiter que la dénomination donnée à ces établissements ne soit pas de nature à porter préjudice à l'avenir des enfants.*

Remise de tutelle et autorité des éducateurs. — *Il appartient à l'autorité judiciaire de décider si l'enfant sera remis à la tutelle administrative. Le choix du régime et, s'il y a lieu, le changement à y apporter appartiendront à l'autorité chargée de l'éducation de l'enfant.*

Liberté provisoire. — *La mise en liberté provisoire sera prononcée toutes les fois que l'enfant qui en est l'objet sera considéré comme ayant reçu une instruction scolaire et professionnelle suffisante, après avis de l'autorité administrative et pourvu qu'il soit justifié que l'enfant sera l'objet d'une surveillance continue, qu'il aura du travail assuré et qu'il sera pourvu à tous ses besoins matériels et moraux.*

Enfants vagabonds et mendiants. — *Pour empêcher les enfants de devenir des vagabonds ou des mendiants, il faut : 1° priver les parents indignes des droits de les élever et punir les entrepreneurs de mendicité ; — 2° aider les parents honnêtes, mais incapables de surveiller suffisamment leurs enfants, à remplir leur mission : a) en veillant à l'application stricte des lois scolaires ; b) en instituant des garderies, des crèches, salles d'asile ou écoles maternelles ; — 3° offrir aux adolescents orphelins ou abandonnés le moyen d'éviter le vagabondage et la mendicité en les recevant dans des asiles temporaires spéciaux de travail, et ne traiter en délinquants que les vagabonds ou mendiants volontaires.*

Responsabilité des personnes qui ont autorité sur l'enfant. — *S'il est constaté que la situation de*

l'enfant vagabond ou mendiant est imputable à la faute ou à la négligence des personnes qui ont autorité sur lui, celles-ci seront poursuivies et frappées d'un emprisonnement, d'une amende et de l'interdiction de leurs droits civiques ou d'une de ces trois peines seulement, sans préjudice de la déchéance des droits de la puissance paternelle ou de la destitution de la tutelle.

Responsabilité des parents. — *Dans ce cas et après l'organisation des mesures préventives, les parents coupables de n'avoir pas surveillé l'enfant pourront être déclarés, en tout ou en partie, responsables des frais de garde et d'éducation des mineurs.*

Responsabilité des logeurs et cabaretiers. — *Les logeurs et les cabaretiers qui donneront, d'une manière permanente ou passagère, asile à des mineurs pour se livrer à la débauche, seront condamnés à une peine correctionnelle.*

Après la première infraction, la fermeture de l'établissement pourra être ordonnée par le tribunal, elle sera obligatoire en cas de récidive.

Education physique. — *Le rôle prépondérant dans l'action physique rationnelle sera réservé au travail professionnel et particulièrement au travail agricole en plein air, pour les deux sexes.*

Surveillance des enfants en réforme. — *Les placements individuels des enfants placés sous la tutelle administrative ou mis à la disposition du gouvernement ne peuvent être surveillés efficacement que par les Sociétés de patronage.*

Moyens de prévenir et de réprimer la prostitution des mineures. — 1° *L'embauchage par réclame ou par fraude pour la prostitution, l'emploi des mêmes moyens pour contraindre une personne même majeure à se livrer à la prostitution, doivent être sévèrement réprimés, avec aggravation de la peine en cas de récidive.*

2° *Il y a lieu de provoquer une conférence des délégués des gouvernements pour prendre des mesures internationales contre la traite des blanches.*

3° *Les meilleurs moyens de réprimer la prostitution des mineures sont :*

a) *Elever jusqu'à quinze ans l'âge auquel la séduction est considérée comme attentat aux mœurs ;*

b) *Multiplier les écoles de réforme, asiles, refuges ou autres établissements du même genre destinés aux jeunes filles mineures qui ont commis des fautes contre les mœurs.*

4° *Reconnaissant l'influence de l'éducation religieuse sur la moralité publique, il faut respecter le rôle important qui doit toujours lui être réservé (?).*

5° *Tout mineur de l'un ou l'autre sexe âgé de moins de dix-huit ans, saisi en état habituel de prostitution, sera conduit, après instruction ou enquête, devant un tribunal qui, suivant les circonstances, ordonnera sa remise à ses parents ou son envoi jusqu'à la majorité civile dans tel établissement de correction, d'éducation ou de réforme, ou telle famille honorable qu'il désignera.*

Enfin, un dernier vœu international a été émis par le congrès de 1895 ; il est ainsi conçu :

Le congrès émet le vœu que, dans le plus bref délai possible, il s'établisse entre les différents Etats et

plus spécialement dans les régions frontières d'Etats limitrophes, des relations de patronage international des jeunes libérés et des enfants abandonnés.

Ce patronage international aura pour but non seulement de venir en aide aux jeunes gens, aux enfants susvisés, mais surtout de veiller à ce qu'ils soient promptement dirigés sur leur pays d'origine et confiés, s'il y a lieu, aux Sociétés de patronage de ce pays.

Quand le Parlement aura transformé ces vœux en lois, toutefois en supprimant la question de discernement et les condamnations jusqu'à la majorité pénale, en modifiant certains libellés ambigus et certains paragraphes inutiles, la tâche des moralisateurs sera grandement facilitée. D'une part, le champ de la criminalité aura été considérablement réduit par l'assistance des petits malheureux frappés de dégénérescence acquise ou héréditaire ; d'autre part, la possibilité de leur traitement orthophrénique, par conséquent de guérison, sera d'autant augmentée et la société, plus garantie d'ailleurs par le redressement mental que par la punition vengeresse, n'aura plus la honte de voir défiler devant ses tribunaux cette innombrable armée de jeunes délinquants et de précoces criminels.

La possibilité légale de traiter tous ces malades de notre civilisation étant indiqué, nous allons essayer de tracer une méthode de traitement.

CHAPITRE XVII

Premières mesures.

L'école buissonnière est une des causes les plus fréquentes de la perversion morale des jeunes enfants ; c'est dans leurs promenades irrégulières que les mauvais écoliers prennent, le plus ordinairement, les habitudes vicieuses des petits vagabonds qu'ils rencontrent et fréquentent. Empêcher les enfants normaux d'être corrompus et détraqués par le contact de petits malheureux atteints de dégénérescence héréditaire ou acquise est une des premières mesures à prendre contre la criminalité juvénile. C'est de la prophylaxie sociale.

On avait pu espérer, lorsque la loi du 28 mars 1882, sur l'enseignement primaire obligatoire, fut votée que, grâce à elle, tous les petits Français seraient soustraits, au moins pendant la plus grande partie du jour, à ce vagabondage funeste. Il n'en a rien été. Bien que l'enseignement primaire soit gratuit et obligatoire, on voit partout, aussi bien à Paris que dans les autres grandes villes, des enfants courir les rues tout le jour, se livrer à la mendicité ou à toutes sortes de commerces plus ou moins honnêtes, au lieu d'être à l'école. L'obligation n'est qu'un mot écrit dans le code. Cette obligation est sanctionnée par des poursuites et des pénalités déterminées, mais elles ne sont jamais appliquées et il n'y a pas de commune où l'on ne puisse constater la désobéissance constante à la loi.

En cela d'ailleurs, comme en bien d'autres choses, se montre un des vices de notre caractère national.

Dès qu'une réforme est demandée, elle soulève l'enthousiasme : on s'enflamme, on péroré, on pétitionne. On croirait que le pays ne peut continuer à vivre si elle n'est pas obtenue, elle est l'objet de toutes les discussions, le thème de toutes les professions de foi, et l'on voue aux dieux infernaux ceux qui ont l'audace de la combattre, ou même ceux qui restent indifférents. Mais, dès qu'elle est votée, on ne songe pas à exiger son application, on n'y pense plus ; on est déjà enflammé par la poursuite d'une autre réforme. Il y en a comme cela beaucoup sur le papier.

C'est ce qui est arrivé pour la loi sur l'instruction primaire obligatoire qui a été réclamée à cor et à cri pendant quinze ans. Je me rappelle encore le retentissement qu'eut, en 1872, le rapport présenté au Conseil général de la Seine, au nom de la commission des vœux sur l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque. J'ai, présents à l'esprit, les admirables efforts faits par la ville de Paris pour la construction des écoles et l'organisation de l'enseignement, ainsi que l'émulation du pays tout entier, à l'exemple de la grande ville. Qui ne se souvient des immenses et généreux sacrifices pécuniaires de la France sous l'impulsion de Jules Ferry, pour l'édification des maisons d'école et l'établissement de l'instruction primaire. Pendant la période de revendication de cette précieuse réforme, a-t-on assez répété cet utile paradoxe : « C'est l'instituteur allemand qui a vaincu la France en 1870. » Mais, comme toujours, la loi votée et l'effort matériel accompli, on s'est reposé et l'on se repose encore. Malgré toutes ces dépenses comme malgré toute cette agitation préliminaire, on trouve en trop grand nombre des réfractaires de l'école, et ce sont justement les petits malheureux qui, à tous les points de vue, en auraient le plus besoin.

Le Conseil municipal de Paris a constaté, dans sa séance du 14 décembre 1896, que, sur 225.000 enfants de six à treize ans, 20.000 au moins ne vont pas à l'école. Pour toute la France, 89 pour 100 seulement des enfants inscrits la fréquentent avec continuité ; il y a donc 600.000 enfants sur 5.545.400 qui échappent à l'obligation et dont les parents n'obéissent pas à la loi.

Deux raisons expliquent la présence dans nos rues de ces pauvres enfants pendant les heures de classe. La première, et la plus étonnante avec les dépenses faites, c'est le manque de place dans les établissements scolaires. A Paris, pour les milliers d'enfants qui sont hors la loi, ce motif, en vérité, n'est pas excusable. La construction de nos écoles, leur gratuité a fait disparaître une grande quantité de petits établissements privés et tend à ruiner ceux qui continuent à végéter. Si l'obligation était sérieusement poursuivie, on donnerait, à l'aide de subventions, des élèves à ces écoles libres qui meurent faute d'écoliers. Pour Paris au moins où les budgets sont considérables, où les dépenses de luxe, de sentiment, de doctrines politiques, sont énormes, il serait possible de parfaire l'organisation scolaire en sauvant l'enseignement privé et d'enlever tout prétexte au refus d'obéissance à la loi, refus si préjudiciable, d'une part au petit prolétaire qui en est la victime, et d'autre part à la société, puisque c'est parmi ces réfractaires de l'école que se recrutent les délinquants mineurs. Comme l'a démontré la statistique du ministère de l'Intérieur de 1893, le plus grand nombre des jeunes détenus sont ignorants ; deux sur cent possédaient l'instruction primaire, 36 p. 100 étaient complètement illettrés. Pour les écoles, comme pour l'assistance, on ne peut se décider à faire l'effort utile que l'on doit à un si grand nombre de miséreux ; on consent bien à jeter des millions pour la

foire de 1900, et l'on se dit que l'on aura toujours le temps de faire le nécessaire, le plus urgent étant le superflu.

Pour une certaine part, c'est au manque de place que l'on doit cette énorme proportion d'illettrés parmi les jeunes détenus. M. Raux, directeur de la vingtième circonscription pénitentiaire, lorsqu'il écrivait son ouvrage sur l'enfance coupable (1), nous l'indique nettement : « La possibilité de détourner quelques enfants du vagabondage était si réelle que les jeunes détenus, arrivés au quartier correctionnel complètement illettrés, ont manifesté, peu après leur entrée, un grand désir de s'instruire, une véritable passion. Non seulement ils se faisaient remarquer par une application opiniâtre à l'école, mais ils demandaient l'autorisation de conserver leurs livres pendant les récréations, afin de s'exercer à lire sous la direction de quelque camarade obligeant. »

Mais eût-on le nombre d'écoles nécessaire, les places fussent-elles plus nombreuses qu'il n'y a d'élèves pour les occuper, on trouverait encore par les rues et par les chemins des petits vagabonds, des petits mendiants, tous jeunes candidats à la correctionnelle ou à la cour d'assises. L'école est légalement obligatoire, mais dans le fait y va qui veut, car la seule sanction de l'obligation est l'admonestation infligée aux parents, ou l'affichage à la mairie en cas de récidive, peines qui ont d'autant moins le don d'effrayer les populations qu'elles sont très rarement infligées. Quant à la peine de l'emprisonnement prévue par l'article 14 de la loi du 28 mars 1882, elle n'est absolument jamais appliquée.

En Angleterre, lorsque la loi sur l'enseignement primaire obligatoire a été promulguée, on a prévu le cas

(1) RAUX. — *Etude sur l'enfance coupable*, p. 37.

où des enfants reste aient insoumis et refuseraient, malgré la bonne volonté des parents, d'aller à l'école. Des fonctionnaires spéciaux ont été chargés de veiller à la suppression de l'école buissonnière. Ils parcourent les rues, arrêtent les enfants qui flânent et procèdent à leur envoi dans une école industrielle (*industrial school*), la dépense étant à la charge des parents si leur situation le permet, à la charge de l'administration si leur pauvreté est démontrée. Ces fonctionnaires portent le nom de *boys' beadles*, bedeaux d'enfants, et viennent ainsi en aide aux malheureux parents des petits insoumis qui se livrent au vagabondage. Car il faut bien reconnaître que l'on peut recommander à des parents aisés de mieux surveiller leurs enfants, cela leur étant possible, mais que ces recommandations sont inutiles et presque ridicules vis-à-vis d'ouvriers laborieux que leur travail tient éloignés de leur domicile et qui ont le malheur d'avoir des enfants indisciplinés.

Ces *boys' beadles* ont *a fortiori* le devoir d'enlever à la contagion du vice, les petits malheureux que les parents abandonnent ou livrent, dans un but honteusement intéressé, à la mendicité, au vol ou à la prostitution.

Cette organisation salulaire n'existe pas dans notre pays. L'initiative privée a fait différentes tentatives qui ne peuvent se développer suffisamment en raison du petit nombre de personnes dévouées qui se sont données à ces œuvres excellentes. Ces personnes d'ailleurs ont assumé une mission fort difficile à remplir ; aucune autorité ne leur étant reconnue, elles ne peuvent agir que par les conseils, et les conseils sont vite oubliés, plus souvent négligés, et quelquefois très mal reçus.

La nouvelle loi de protection de l'enfance (loi du 19 avril 1898), destinée à réprimer les violences, voies de

fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants, aurait pu, si l'on avait maintenu le texte voté par le Sénat en première lecture (1), donner à ces bonnes volontés, en vertu de son article 7, la force nécessaire pour les rendre efficaces. Voici la teneur de cet article 7. « Le droit de poursuivre et de se porter partie civile, dans les termes des articles 63 et 182 du code d'instruction criminelle, peut être concédé par décret spécial, après avis du tribunal de première instance, aux associations protectrices de l'enfance reconnues d'utilité publique, en ce qui touche les violences et les attentats commis contre les enfants.

« Ce droit sera exercé pour chaque association par un de ses membres spécialement désigné par elle, agréé par le garde des sceaux et assermenté. »

En étendant l'influence de cette loi et en considérant comme attentat l'incitation, par des parents abominables, à la mendicité, à la débauche, le délaissement dans le vagabondage, elle aurait supprimé cet abandon de l'école si dangereux pour les enfants, si funeste pour la société. Ce délégué spécial institué en vertu de cet article 7 eût été le *boys' beadle* français, différent de celui d'Angleterre en ce qu'il n'aurait rien coûté à l'État et eût été une émanation de l'initiative privée.

En France donc, grâce à la nouvelle loi, si cet article avait été maintenu, le vagabondage des enfants aurait été supprimé au bénéfice de l'instruction primaire, et dans les communes où les écoles manquent de place, les plus riches souvent, l'enfant eût été forcément envoyé dans une école privée, aux frais du budget municipal jusqu'à la création des places nécessaires. A moins que la pauvreté du budget municipal n'eût forcé l'État

(1) Séance du 10 mars 1893.

à les créer lui-même, les dépenses pour l'enseignement primaire constituant en réalité des économies sur les dépenses du service pénitentiaire.

Malheureusement cet article 7 a été rejeté en dernière lecture malgré l'acceptation du garde des Sceaux et l'énergique et serrée argumentation du sénateur Paul Strauss.

Mais si la sanction pénale de la loi sur l'instruction primaire obligatoire est insuffisante, pas n'est besoin d'un grand effort de réflexion pour demander qu'elle soit au moins appliquée intégralement. Toutefois, en attendant l'amélioration nécessaire de la loi, et puisque les *boys' beacles* n'existent pas en France, puisque les membres des sociétés privées de bienfaisance n'ont aucune autorité pour s'emparer des petits vagabonds, puisque d'ailleurs il y aurait quelquefois danger, pour les personnes dévouées si l'enfant résistait et protestait, soit que les parents surviennent, soit que la foule prenne parti pour le petit réfractaire de l'école, il faut de toute nécessité que des agents de l'autorité aient la mission de s'emparer des enfants qui vagabondent pendant les heures de classe. Pour être conduits où ?... Dans leur famille d'abord, à laquelle on fera connaître la conduite de l'enfant ; après plusieurs récidives, au commissaire de police, ou à tel fonctionnaire qu'une loi devra désigner.

Mais que l'enfant se livre au vagabondage par la négligence ou la volonté de ses parents, que ce soit par indiscipline, que fera-t-on de lui quand il aura été pris ? En Angleterre on le conduit dans une école industrielle (*industrial school*), et si le petit vagabond est en même temps un délinquant, dans une école de réforme (*reformatory school*).

Pour ces écoles comme pour beaucoup d'autres institutions, c'est de la France qu'est partie l'idée et que

s'est faite la première application d'une méthode pour le redressement moral des enfants vicieux ou coupables. C'est en Angleterre que cette application s'est systématisée, devenant une institution d'État, puisque l'État subventionne ces écoles et s'en sert. M. Louis Rivière, dans une remarquable communication faite à la Société générale des prisons (1), a exposé l'organisation et la législation des établissements d'éducation correctionnelle en Angleterre. Chez nos voisins, jusqu'en 1848, les enfants criminels étaient jetés sur les pontons, au milieu des criminels adultes, pour être transportés avec eux en Australie.

On devine quelle était la culture morale de ces petits malheureux. Cette monstruosité crevant enfin les yeux, on se décida à créer une prison spécialement destinée aux criminels précoces, condamnés jusqu'alors à la transportation ; mais ce n'était qu'une prison avec tous ses inconvénients de promiscuité, de corruption, et n'ayant d'autre but que la séquestration répressive.

En 1848 seulement fut créée la première école de réforme. La ferme-école de Redhill, fondée en 1788 aux environs de Londres, fut complètement transformée sur le modèle de l'école de Mettray que Demetz avait établie, aux environs de Tours en 1839. L'État anglais reconnaissait l'école de réforme de Redhill, subventionnait cette institution nouvelle et lui envoyait dès le début 300 enfants retirés des prisons et placés là en *conditional pardon*.

L'initiative privée, si active en Angleterre, créa un certain nombre d'écoles organisées sur le même modèle et, en 1854, une loi, complétée en 1857, établit les relations entre l'État et ces établissements. Cette loi stipula

(1) LOUIS RIVIÈRE.— *Education correctionnelle en Angleterre*. (*Revue pénitentiaire*, 1897, p. 686.)

qu'un certificat concédé par le secrétaire d'État leur donnerait le droit de recevoir les jeunes délinquants de 14 à 16 ans, condamnés par les tribunaux à 14 jours de prison au moins. Les jeunes gens arrêtés ne pouvaient donc être placés dans une école de réforme sans avoir passé par la prison, mauvaise préparation à une éducation réformatrice.

Les Anglais reconnaissent loyalement qu'ici encore leur loi de 1854 a été inspirée par notre loi du 5 août 1850, loi qui a formulé pour la première fois que, pour le mineur de 16 ans, l'école devait remplacer la prison. Il ne faut pas oublier que cette loi progressive est due en partie au généreux Demetz.

La loi de 1866 abaissa la limite du séjour préalable en prison à dix jours, et la loi de 1893, dite *Lord Leigh's act* supprima cette dangereuse obligation. Aujourd'hui le tribunal compétent peut envoyer directement l'enfant coupable à l'école de réforme pour deux à cinq ans. La seule condition imposée à ces écoles par l'État est une inspection annuelle.

Les directeurs des écoles ayant obtenu le certificat étaient autorisés, par la loi de 1857, à placer au dehors les petits internés, après avoir subi la moitié de leur peine, et en vertu d'autorisations (*on licence*) accordées par le secrétaire d'État pour trois mois, mais renouvelables ; le secrétaire d'État ayant d'ailleurs toujours le droit de les révoquer si le bénéficiaire se conduit mal.

Cependant, en Écosse, l'initiative privée organisait pour les jeunes vagabonds et les jeunes mendiants les *écoles industrielles* destinées à leur donner l'enseignement professionnel en même temps que l'éducation morale.

En 1857 un *act*, complété par une loi de 1866, décida que les écoles industrielles pourraient obtenir un certi-

fiat dans les mêmes conditions que les écoles de réforme et recevraient : les jeunes vagabonds ou mendiants, les enfants qui fréquentent les voleurs avérés, ceux dont les parents sont en prison ou refusent de s'engager par écrit à une surveillance efficace. Ces écoles n'admettent, en principe, que des élèves n'ayant pas commis de délit précis. Les pensionnaires des écoles industrielles étant plus jeunes que ceux des écoles de réforme sont désignés sous le nom de *children*, ceux des écoles de réforme sont appelés *offenders*. Dès 1870, Sydney Turner, inspecteur de ces établissements, constatait que *children* et *offenders* ne valaient pas mieux les uns que les autres, et que l'on ne tarderait pas à constater que les mêmes méthodes pédagogiques sont indispensables pour les deux.

Dans les écoles industrielles, l'enfant n'est pas retenu au-delà de sa quatorzième année ; dans les écoles de réforme, la durée du séjour est d'environ trois ans et ne peut dépasser l'âge de 16 ans.

Il arrive que des réfractaires de l'école envoyés pour un mois seulement dans une école industrielle, loin de s'amender et de se discipliner, deviennent une cause de trouble et de désordre. En 1878, le bureau scolaire de Liverpool, frappé par cet inconvénient, fonda pour les insoumis une école de punition dont le but était de les assouplir et de les réduire par une discipline sévère et inflexible. Cette école fut dénommée *truant school*, école de vagabonds. Quatorze écoles de vagabonds ont été créées depuis sur le modèle de celle de Liverpool.

Enfin, pour compléter cette organisation déjà complexe, on a fondé des institutions qui sont de véritables patronages et qui ont reçu le nom explicatif de *home for homeless children*, foyer des enfants sans foyer. Dans ces établissements, non seulement on donne la nourriture et le logement aux mineurs de 15 à 16 ans, garçons

ou filles, qui sortent des écoles industrielles ou des écoles de réforme, mais encore on les aide à trouver un placement ou du travail. Ils ne commencent à indemniser l'institution de leurs dépenses que du jour où ils reçoivent leur premier salaire.

La loi anglaise sur l'instruction primaire promulguée en 1870, la célèbre loi Forster, a établi le principe de l'obligation et en poursuit l'exécution avec une sévérité qui est absolument inconnue en France. Elle a créé une nouvelle catégorie de délinquants : les réfractaires de l'école, et a su trouver les moyens améliorés plus tard, de les poursuivre et de leur imposer l'instruction. La loi complémentaire de 1876 (*elementary education act*) prescrit des poursuites contre les parents dont les enfants ne fréquentent pas l'école, et condamne le chef de famille, soit qu'il ait agi par indifférence, soit qu'il ait eu un parti pris, à différentes peines trouvées trop légères par un grand nombre de pédagogues et de législateurs. Quand le *boys' beadle* a rencontré un enfant en état de vagabondage ou en compagnie de fripons, de gens de mauvaise vie, de criminels présumés, il avertit les parents. S'ils restent indifférents et continuent à négliger leur devoir d'envoyer régulièrement leur enfant à l'école, l'autorité scolaire locale porte plainte devant un tribunal de juridiction sommaire qui les frappe d'une amende qui ne peut excéder cinq shillings, et l'enfant est envoyé dans une école industrielle. Cette pénalité a paru insuffisante, et la commission d'enquête nommée par le ministre de l'Intérieur a demandé, dans son rapport de 1896, que l'on puisse exercer des poursuites au criminel contre les parents dont l'enfant a été envoyé par le juge ou le tribunal dans une école de réforme ou une école industrielle, si le jugement a déclaré que la faute de l'enfant a pour cause la négligence de ses auteurs.

Voici la procédure suivie pour envoyer les enfants délinquants à une école industrielle ou une école de réforme. Je copie textuellement ce qu'en dit M. Louis Rivière dans sa communication : « Le renvoi des jeunes délinquants à l'école de réforme est prononcé par des autorités judiciaires différentes, suivant que l'affaire est jugée sommairement ou renvoyée aux sessions trimestrielles (cour d'assises). Toute affaire criminelle commence, en Angleterre, par une instruction devant un ou plusieurs juges de paix ou devant un juge de police rétribué dans les villes qui en possèdent. Ces magistrats peuvent juger sommairement dans les cas d'infractions légères ou aussi de fautes graves si elles sont accompagnées de circonstances spéciales prévues par le *summary jurisdiction act* de 1879. Cette loi range formellement dans les affaires sommaires :

« Art. 10. — Celles relatives à des enfants de sept à dix ans, à moins que le père ou tuteur ne s'y oppose et qu'il ne s'agisse d'un cas d'homicide ;

« Art. 11. — Celles relatives à des enfants de douze à seize ans quand l'accusé le demande et qu'il s'agit de vol sans violence, détournement, recel, etc...

« Les crimes ou délits commis par des enfants, et qui ne rentrent pas dans ces catégories, font l'objet d'un acte d'accusation formel (*indictment*) et sont renvoyés devant les cours d'assises siégeant avec l'assistance du jury dans les sessions trimestrielles (*quarter sessions*). Ces cours peuvent toujours prononcer le renvoi dans les cas prévus par la loi et que nous avons indiqués plus haut.

« Pour les écoles industrielles, le renvoi est toujours prononcé par le juge de paix jugeant sommairement. »

La statistique démontre que le système anglais, grandement améliorable encore, a donné déjà des résultats

excellents. On peut affirmer, avec des chiffres à l'appui et sans tenir compte du côté humanitaire et sentimental, que la société a plus de profit et plus de sécurité en remplaçant la prison, qui ne corrige rien, par l'école spécialement organisée pour le redressement moral des jeunes délinquants. La diminution de la criminalité juvénile en Angleterre prouve que le système est bon et qu'on doit en étendre l'application.

Malgré ce succès incontesté, certains philanthropes, chez nos voisins d'outre-Manche, désireraient voir remplacer les écoles industrielles et les écoles de réforme par le placement dans des familles bien choisies. De même, dans notre pays, des hommes distingués, très versés dans les questions d'assistance, ont soutenu que pour rendre l'éducation efficace, pour préparer à une vie normale l'enfant entouré d'exemples mauvais, alors même qu'il est perverti par eux, il suffit, après l'avoir enlevé au foyer de corruption, de lui donner ce qui lui a manqué jusqu'alors : la vie dans un milieu honnête, l'existence dans une famille de mœurs droites et d'habitudes rangées, les bons exemples en un mot. C'était d'ailleurs l'idéal proclamé au congrès de Stockholm. C'est ainsi que M. Loys Brueyre, le spirituel philanthrope bien connu, écrivait il y a peu de temps encore (1) : « Par les milliers d'enfants dont nous avons eu à nous occuper, et dont nous nous occupons encore, nous avons acquis l'intime conviction que la moralité de l'enfant est identique dans son ensemble à celle de ses parents ou de ses nourriciers. Nous avons fait élever des enfants trouvés ou abandonnés à la campagne, ils sont devenus des ruraux à l'esprit lourd et lent, mais à jugement solide et grave ; nous en avons placé dans les villes, chez des ou-

(1) *Revue pénitentiaire*, 1897, p. 1307.

vriers, ils sont devenus des gamins vifs, alertes, précoces, avides de plaisir ; nous avons fait élever des filles dans des internats bien dirigés et d'éducation solide et nous avons constaté qu'à leur sortie elles devenaient des épouses et des mères modèles. Pendant ce temps, leurs frères et sœurs demeurés chez leurs parents, dans des milieux corrompus, devenaient malfaisants et vicieux. Le hasard de leur milieu éducatif avait donc décidé de leur moralité future.

« En résumé, l'enfant est le produit du milieu où il vit. »

C'est là une opinion absolue que l'observation de tous les jours vient démentir en partie. Sans contredit, le placement dans les familles serait préférable à tout autre système, parce que, non seulement l'enfant y apprend à connaître l'existence telle qu'elle est, assiste à la lutte pour la vie, la pratique même sous la direction de ses nourriciers et dans la limite des facultés de son âge, mais encore parce que dans le milieu familial il peut trouver, et trouve souvent, des affections que l'école ne peut pas lui donner. Certes, le placement dans une famille honnête, la transplantation et la vie constante au milieu de braves gens est une bonne condition d'éducation morale, et l'enfant a toute chance de devenir un homme de vertu moyenne quand cette transplantation est faite dès les premières années, alors que les habitudes ne peuvent avoir été prises encore. Mais à mesure que l'âge de l'enfant s'élève, les habitudes vicieuses sont d'autant plus fixées et difficiles à déraciner par les nouvelles influences familiales que les exemples mauvais, les incitations coupables ont duré plus longtemps. C'est d'une évidence banale. Aussi, ce qui est communément vrai pour le placement des enfants du premier âge, n'est pas exact pour ceux qui ont grandi dans un milieu corrompu où

ils se sont habitués à regarder comme une fonction normale des miséreux les actes coupables dont ils ont été témoins et que souvent on leur a donnés en exemple. Comme leur famille vicieuse ou leur entourage pervers, ils en arrivent à attacher une certaine gloire aux mauvais coups bien montés, audacieusement exécutés. La mendicité, le vol, l'assassinat, tout ce qui peut donner satisfaction à leur appétit de débauche, leur paraît des actes naturels, une guerre équitable contre les autres hommes. En dehors de leur famille ou de leur bande, c'est l'ennemi ; on doit l'exploiter, le duper, le dévaliser et, au besoin, le tuer. Ils se considèrent comme d'un monde spécial et à part dans la société. Ils se font une idée particulière de la vie, ont un idéal de bête fauve, d'animal pourchassé, traqué, idéal qui finit, sous prétexte de se défendre, par leur faire commettre tous les crimes avec un certain point d'honneur qui va quelquefois jusqu'à l'héroïsme. Très jeunes encore, ces petits malheureux sont imprégnés de cette conscience inverse, et ce n'est pas le transport dans un milieu de braves gens qui redressera pareille déviation morale.

Pour les enfants du premier âge même, le placement dans les familles est bien loin d'être infailible. M. Brueyre ne tient aucun compte de l'hérédité qui joue cependant dans la vie morale, aussi bien que dans la constitution physique et par elle, un rôle si considérable. Il a trop souvent constaté que des enfants placés chez de bons paysans, dès leur plus tendre enfance, à leur naissance pour ainsi dire, à l'âge de 8 ou 15 jours pour être exact, devenaient des petits chenapans en prenant de l'âge dans un honnête milieu, se sauvant de chez leurs nourriciers, quittant leurs placements divers, commettant toutes sortes de méfaits malgré les exemples honnêtes, se conduisant de si déplorable façon que

l'honorable M. Brueyre lui-même se voyait obligé de les faire placer dans des maisons de correction, maisons trop peu nombreuses alors et dont quelques-unes d'ailleurs étaient abominablement dirigées.

Si l'on trouve des petits rebelles, des petits vicieux de nature parmi les enfants qui dès leur premier âge sont entre les mains et partagent la vie de braves gens, de travailleurs honnêtes, ne donnant que l'exemple d'un labeur assidu et d'une existence régulière, que sera l'enfant qui a vécu dans le mal et du mal, qui a été initié ! Est-il possible d'espérer que les habitudes prises disparaîtront par le seul fait du placement, sans un traitement spécial appliqué au préalable et durant plus ou moins longtemps ? Le petit vicieux aura certainement plus de chance de corrompre les enfants qui seront à sa portée que d'être redressé, par ses nourriciers ou par ses patrons, de son immoralité constitutionnelle pour ainsi dire.

M. Charles Robert faisait remarquer à la Société générale des prisons que ce serait une erreur de vouloir toujours imposer une éducation rurale à des enfants ayant vécu dans les villes jusqu'à leur arrestation : il a rappelé que souvent on a voulu faire des cultivateurs de petits Parisiens et que l'essai a échoué la plupart du temps ; les enfants désertaient les champs pour rentrer dans les villes où, n'ayant aucun moyen de gagner leur vie, ils ne tardaient pas à se jeter dans la carrière délictueuse et criminelle. M. Vincent demandait la création de colonies industrielles pour y placer les enfants qui ont commencé un apprentissage, réservant toujours pour les colonies agricoles ceux qui n'ont jamais vu les villes et ne peuvent avoir le désir d'aller y vivre.

Ces vues auraient, sans conteste possible, une valeur sérieuse s'il s'agissait d'enfants normaux n'ayant pas

vécu dans un milieu corrompateur ou ne portant pas les tares de la dégénérescence ; mais si l'on veut pouvoir rendre à la société, dans des conditions possibles, les petits délinquants devenus hommes, l'exemple de la vertu ne suffit pas, il faut pour les pervers, comme pour les héréditaires, un dressage spécial, un traitement orthopédique de l'intelligence.

Si, comme me le disait M. May, directeur de l'hospice des Enfants-Assistés de la Seine, la transformation des filles est plus difficile que celle des garçons, il est certain qu'un très grand nombre d'entre elles peuvent être sauvées. C'est la prostitution qui fait le fond, comme la première assise de leur perversité ; c'est après avoir commencé par l'abandon d'elles-mêmes qu'elles commettent les autres délits, qu'elles deviennent complices de crimes sous l'impulsion de ceux qui se sont emparés d'elles. Pour ces malheureuses aussi le redressement moral est indispensable, et le projet du Conseil municipal de Paris de créer un établissement de réforme pour les jeunes filles prises en flagrant délit de prostitution sera, quand on l'appliquera, non seulement un excellent moyen de combattre cette plaie sociale et les maux qu'elle engendre, mais encore de rendre à la société des femmes qui pourront devenir des mères honnêtes, car beaucoup d'entre elles n'étaient tombées dans le vice que par les déplorables exemples, par les incitations coupables, par l'inertie contre les entreprises d'hommes vicieux, alors que leurs sens n'avaient pas encore parlé.

Le refuge de Darnetal, fondé à Rouen par l'abbé Po-devin, est la démonstration que, grâce à certaines méthodes, un grand nombre de filles qui auraient fini dans la plus basse prostitution ont pu être sauvées par l'éducation au grand air, par le travail des champs, par

la rectitude de la vie morale et physique, car le refuge de Darnetal est une école maraîchère.

Les inassouvies de sensualité, les malheureuses détraquées qui sont dominées par un rut constant et que rien n'apaise, sont à peu près incurables; aucune éducation, aucun traitement, n'arriveront à les guérir. Elles sont vouées à la promiscuité; ce sont des femmes de plaisir par destination pathologique. Toutefois, ce ne sont pas des prostituées véritables, car elles se donnent plus qu'elles ne se vendent; elles se rencontrent dans tous les mondes, chez le plus riche comme chez le plus pauvre. Toute leur vie elles brûlent des mêmes ardeurs, et cependant on ne peut les tenir séquestrées pendant leur existence entière, puisque leur intelligence reste intacte et qu'elles ne font de mal qu'à elles-mêmes. Leur destinée est de se livrer aux plus déplorables excès, de subir les plus abominables misères, de tomber d'abaissement en abaissement aux avilissements les plus honteux dont les douleurs sont masquées par la poursuite perpétuelle de plaisirs nouveaux et la satisfaction incessante de leur fureur érotique.

Pour le plus grand nombre des filles donc, comme pour les garçons, l'établissement d'écoles de redressement mental est absolument indispensable.

Les partisans du placement familial combattent l'école de réforme par quelques arguments que je vais rappeler. Dans l'école, disent-ils, la vie est purement artificielle; elle ne ressemble en rien à ce qu'elle sera quand l'enfant devenu homme sera libre et obligé de gagner son pain; là où tout est prévu, mesuré, calculé d'avance, l'esprit d'initiative, si indispensable dans la lutte pour la vie, ne pourra se développer.

Mais on peut répondre que, placé dans une ferme ou un établissement industriel, il n'a pas plus d'initiative à

prendre ; il vit sous le commandement du fermier ou du contremaitre et il pourrait bien vivement se repentir s'il s'avisait de prendre une initiative quelconque. Dans une école, au contraire, un maître intelligent peut créer des exercices spéciaux, aussi bien dans son enseignement professionnel que dans l'enseignement intellectuel et donner des leçons d'initiative individuelle, si j'ose ainsi dire. Nous avons vu à Villepreux, l'école maraîchère du service des moralement abandonnés de la Seine, un directeur remarquablement dévoué et doué, M. Guillaume, non seulement faire donner des exercices d'initiative intellectuelle dans l'instruction primaire par l'instituteur, mais encore éveiller chez les enfants cet esprit d'initiative en leur confiant, à tour de rôle, certaines fonctions dans le service intérieur, en les habituant à défendre leurs intérêts dans leurs petits achats au dehors, dans l'analyse suivie de leur livret sur lequel leur pécule est inscrit, etc. Comment les paysans donneraient-ils des leçons ou des exemples d'initiative, eux qui sont accusés, universellement et à juste titre, d'en manquer absolument et d'être la routine même ?

Un second argument est que les enfants qui sortent de ces écoles sont placés très difficilement. Mais c'est pour diminuer cette cause de souffrance et de perversion qu'on a organisé les sociétés de patronage. La belle institution du *home for homeless children* trouve des débouchés pour eux ; ce patronage si complet doit s'universaliser et être comme le corollaire de l'école de réforme ou de l'école industrielle. Tout dépend d'ailleurs de la façon dont l'institution est dirigée et de l'estime dont le directeur a su entourer son établissement. L'école de réforme d'Aumale créée depuis trois ans, recevant des indisciplinés ou des vicieux du service des Enfants-Assistés de la Seine-Inférieure, doit à sa disci-

pline, à son activité, à l'esprit de sagesse qui la gouverne, l'estime du pays qui avait vu d'abord son installation avec une certaine répulsion. Loin de ne pas trouver de places, les élèves de cette école sont recherchés.

Un troisième argument accuse ces institutions de coûter trop cher. Si l'on ne considère que la dépense en elle-même, c'est évident ; mais si l'on réfléchit aux économies que cette dépense fera faire, l'argument n'est pas sérieux. En calculant seulement le budget à la main, ne voit-on pas quelle épargne on peut réaliser, même en dépensant beaucoup, en faisant des honnêtes gens avec des enfants qui, parvenus à l'âge d'homme, seraient devenus, par économie, des piliers de prison ? Et les braves gens ne trouveraient-ils pas un avantage financier considérable si l'on arrivait à diminuer la criminalité dont, à peu près, l'unique but est leur bourse ?

Enfin, dernier argument fort grave : l'école est faite, disent-ils, pour redresser le moral de l'enfant qui a vécu dans un milieu vicieux et qui a été corrompu par lui. Or tous les élèves de l'école de réforme sont dans le même cas ; leur corruption ne peut que grandir par leur influence réciproque, alors que dans un milieu honnête ils n'auraient sous les yeux que de bons exemples et de bons conseils.

Cela serait vrai si ces écoles étaient de simples prisons. Les détracteurs des institutions de redressement moral ne tiennent pas compte du dressage, de l'entraînement que les petits vicieux doivent subir dans ces établissements orthophrénopédiques, dressage qui demande un outillage spécial, une pédagogie suivie, toutes choses qu'ils ne trouveraient pas dans leur placement familial. Et d'ailleurs ne peut-on appliquer ce danger de la contagion à leur doctrine même ? Les petits vicieux ne pourraient-ils pas devenir, s'ils étaient en

voyés dans d'honnêtes familles en quittant le foyer de corruption au milieu duquel ils ont vécu, l'élément corrupteur des enfants de la famille où on les aurait introduits, et de tous les enfants qui se trouveraient à leur portée? En donnant comme exemple et comme modèle le *boarding out system* tel qu'il a été inauguré dans le Michigan, ils ne tiennent pas compte de ce fait capital, que les enfants, avant d'être placés chez des fermiers, font toujours un stage à l'école de *Coldwater* qu'ils ne quittent, pour être envoyés dans le placement familial, que lorsqu'ils sont déjà suffisamment préparés.

Il faudra donc, dès qu'un enfant aura été séparé d'une famille vicieuse ou criminelle, dès qu'il aura été arrêté en état de vagabondage récidivé ou en flagrant délit, l'étudier dans ses déformations morales, dans sa dégénérescence acquise ou héréditaire, savoir de quels mauvais principes il est imprégné, analyser son caractère et son intelligence, découvrir ses tares et ne décider son placement soit familial, soit dans une école orthophrénopédique qu'après une étude préalable approfondie. Cette étude ne pourra être faite que dans un établissement spécialement disposé et outillé pour ces investigations, et par un médecin.

L'établissement qui recevrait d'abord les enfants arrêtés de toute provenance et de toute catégorie, devrait être, aux petits dégénérés, ce qu'est aux aliénés dans le département de la Seine le service de l'admission à l'asile clinique. Là les spécialistes et les magistrats procéderaient à l'analyse première d'après laquelle la répartition serait effectuée. C'est par cette étude que l'on pourrait trier les quelques rares délinquants, vagabonds ou réfractaires de l'école, qu'il serait possible d'envoyer en placement familial par l'entremise du service des moralement abandonnés. Le reste serait dirigé sur les

écoles de réforme ou réservé pour passer en justice, suivant la décision du magistrat que la loi aurait désigné à cet effet.

Cette institution de répartition devrait être cellulaire et ce serait une bonne fortune pour son organisation si le savant docteur Motet, si profondément versé dans la connaissance de cette difficile question, voulait bien l'aider de son expérience. Dès l'arrestation, la mise en cellule est indispensable. Dans les premières heures de la séquestration, l'émotion de l'arrestation, les réflexions de la solitude, le bien-être d'un repas abondant, rendent l'enfant plus malléable ; le médecin pénètre plus facilement dans les méandres de cet esprit étonné et comme pris au piège. Quelque fermés que soient certains d'entre eux, les fortes têtes, ils ne peuvent résister dans les premiers instants à un homme habitué à ces interrogatoires, à un de ces habiles manieurs de cerveaux qui au bout de peu de temps savent trouver le ressort particulier qui fait ouvrir la conscience et lâcher les pensées intimes. Il faut agir vite, profiter du désordre et de la stupeur de leur esprit et ne pas leur laisser le temps de se ressaisir et de se cuirasser contre les investigations morales.

Ce dont il faut se garder surtout, c'est de les jeter pêle-mêle ensemble, comme autrefois on le faisait dans le dépôt de la Préfecture de police. Voici le tableau pittoresque et d'une cruelle réalité que traçait de ce triste réceptacle M. A. Rivière (1) : « C'est surtout dans les premières heures qui suivent l'arrestation que ce recueillement (l'isolement en cellule) est nécessaire. L'enfant surpris la main dans la poche de son voisin ou dans le sac d'un étalage devient le sujet d'une émotion salutaire

(1) *Revue pénitentiaire*, 1892, p. 781.

qu'il importe de ne pas détruire trop rapidement. Aujourd'hui, dans la promiscuité du Dépôt, c'est bientôt fait. A peine arrivé, les camarades sèchent ses larmes avec quelques plaisanteries, calment l'inquiétude avec quelques portraits humoristiques du juge d'instruction, du substitut, du directeur : il est mis au courant des trucs employés à la Petite-Roquette pour correspondre avec les voisins et même avec les plus éloignés. Enfin, des notions précises sur l'argot complètent la préparation aux sermons de l'aumônier, du directeur et de ses collaborateurs... Oui, c'est là, je le répète, avec notre éloquent secrétaire général, c'est dans cet air pestilentiel que la plupart des jeunes criminels prennent le germe de la maladie qui plus tard les emportera. C'est là qu'ils contractent leur indissoluble engagement dans l'armée des malfaiteurs. »

Ce n'est jamais dans une prison que le service cellulaire de répartition devrait être placé ; dans les départements qui n'auraient pas les ressources nécessaires pour procéder à l'installation d'un pareil établissement, les enfants arrêtés devraient être dirigés sur l'école de réforme ou, à défaut, sur l'hospice dépositaire des enfants assistés. Là un petit quartier cellulaire serait créé, entièrement séparé, il est inutile de le dire, des divisions occupées par les autres pensionnaires, enfants assistés ou moralement abandonnés.

Quel que soit le procédé légal de séquestration, quelle que soit l'autorité chargée du placement de l'enfant, il devra rester en cellule pendant tout le temps de l'enquête ou de l'instruction et jusqu'à ce que le magistrat ou le tribunal ait prononcé sur son sort.

Les services départementaux des enfants moralement abandonnés, institués par la loi du 24 juillet 1889, sont en situation de placer dans des familles choisies les en-

fants qui auront été jugés capables de profiter de ce mode d'assistance. Mais pour les autres, les plus nombreux sans contredit, l'État n'a rien qui ressemble à une école de redressement mental. On repousse généralement, et avec raison, l'usage des prisons des jeunes détenus, des quartiers correctionnels que l'on peut considérer comme les lycées de l'enseignement mutuel du crime. Toutefois, il est impossible de demander aux autres départements de la France de créer, même sur une échelle plus modeste, un établissement semblable à l'École Lepelletier de Saint-Fargeau où l'on ne reçoit d'ailleurs que la meilleure catégorie des enfants de l'article 66 du code pénal, et ceux de la correction paternelle ; mais on peut leur proposer comme exemple l'effort tenté par le service des Enfants-Assistés de la Seine-Inférieure. Le distingué inspecteur départemental, M. le docteur Metton-Lépouzé, a fondé à Aumale une école de réforme destinée à recevoir les pupilles indisciplinés de son service qui ne peuvent rester dans leurs placements ; c'est encore à l'état rudimentaire et cependant cette institution, qui fonctionne depuis trois ans environ, a donné déjà des résultats excellents.

Ces résultats ont été relatés au Congrès national d'assistance de Rouen et ont attiré à son fondateur des félicitations unanimes.

De son côté, l'Inspecteur départemental de la Marne, M. Decroisille, a créé avec beaucoup de courage et d'habileté une école de réforme pour les indisciplinés de son service. Toutefois, son champ d'action étant plus limité, l'organisation de son établissement est plus modeste ; on a fait comme on a pu avec de faibles ressources.

Mais que l'État, constatant l'utilité de ces créations, fournisse les fonds, je ne dis pas nécessaires pour l'édification d'un établissement complet, mais, indispensa-

bles pour une première organisation, il trouvera dans les services de l'enfance un personnel tout préparé pour la création de ces sortes d'institutions qui seraient si utiles à la bonne marche de ces services, car ceux qui les dirigent ne savent aujourd'hui où placer quelques-uns des enfants tarés par dégénérescence héréditaire ou acquise, qui leur sont confiés par les tribunaux après la déchéance de la puissance paternelle, ou après les acquittements en vertu de l'article 66 du code pénal.

Si, en raison de la modicité de leurs ressources, un grand nombre de départements sont dans l'impossibilité de créer de pareilles institutions, il faut pousser, comme pour la construction des asiles d'aliénés, à la formation de syndicats départementaux qui construiront à frais commun des écoles de réforme régionales.

Il est en outre indispensable d'encourager les œuvres de l'initiative privée et de les aider par des subventions ; c'est par elles que l'on va plus vite et plus loin, parce que les créateurs y mettent tout leur cœur, toute leur activité et y attachent leur gloire. Déjà celles qui existent rendent de très sérieux services et il ne faut pas oublier que c'est l'initiative privée qui non seulement a créé la première de ces institutions, mais encore qui a formulé, par la bouche du philanthrope Demetz, et établi par son exemple, le devoir pour la Société de remplacer les prisons des enfants par des écoles spéciales. C'est à Mettray et à la loi française de 1850 que l'Angleterre doit de pouvoir constater dans ses statistiques, non seulement la diminution de la criminalité infantile, mais encore l'abaissement du chiffre de la criminalité générale.

Si la France veut obtenir les résultats dont l'Angleterre se félicite, qu'elle applique, à son exemple, les doctrines et les méthodes inventées par des Français.

La première mesure, urgente entre toutes, est d'agrandir assez les écoles pour que pas un enfant, dans le pays de France, puisse trouver un prétexte pour ne pas suivre l'enseignement primaire. Il ne faut pas se demander, comme l'a fait M. Fouillée, si l'école n'a pas favorisé le crime parce que la période de criminalité croissante a coïncidé avec celle de l'instruction primaire obligatoire ; mais il faut dire avec M. Tarde qui a démontré par des analyses claires et précises que cette coïncidence n'existe pas : « La criminalité des enfants est en raison inverse de leur assiduité à l'école. »

Comme complément, ou plutôt comme corollaire de cette mesure, il importe de créer des classes spéciales, annexées aux écoles primaires, pour les enfants arriérés. M. Bourneville demande avec insistance et depuis longtemps cette indispensable amélioration qui a été faite dans les pays voisins. Ces classes recevraient les enfants qui, par leur insuffisance intellectuelle, ne peuvent profiter de la leçon commune, nuisent par cela même au bon fonctionnement de l'école ordinaire au détriment des enfants normaux, sont forcément délaissés par le maître et deviennent le jouet, quelquefois la victime de leurs petits camarades. L'absence absolue de progrès scolaires rend souvent la famille moins sévère pour les absences de l'enfant à l'école ; or l'arriéré, selon l'expression de MM. Magnan et Legrain, « est une cire molle qui reçoit volontiers toutes les impressions », et il est vite dressé au mal si une main criminelle s'empare de lui. Ces classes spéciales existent en Suisse, en Angleterre, dans les pays scandinaves, etc.

Une seconde mesure à prendre immédiatement pour rendre la première efficace est l'application sévère de la loi du 28 mars 1882, et la création de pénalités plus sérieuses contre les familles qui négligent ou refusent

d'envoyer leurs enfants à l'école ; comme corollaire, instituer la pratique de la ralle sans merci de tous les petits réfractaires de l'école rencontrés vagabondant par les rues et les chemins, créer, pour son exécution, des *boys' beacles*, des sauveteurs d'enfants.

La troisième mesure, sans laquelle tous les efforts seront stérilisés, est l'amélioration des lois sur l'enfance coupable, lois dont nous avons démontré, au chapitre précédent, l'absolue insuffisance et indiqué les réformes nécessaires.

La quatrième mesure urgente est la création des maisons cellulaires de répartition où seront envoyés tous les petits délinquants ou réfractaires de l'école qui seront examinés par un médecin spécialiste et par le magistrat désigné par la loi, pour être répartis soit dans les familles par l'entremise du service des moralement abandonnés ou des sociétés libres de bienfaisance, soit dans des maisons de réforme, soit devant le tribunal compétent.

Enfin, dernière mesure sans laquelle les autres n'ont pas de raison d'être, établissement d'écoles de réforme, soit par l'Etat, soit par l'initiative privée encouragée par des subventions et par des honneurs. En ce qui concerne l'Etat, l'exemple du département de la Seine-Inférieure et le succès de l'école de réforme d'Aumale donnera le droit à l'Administration centrale des services de l'Assistance de l'enfance, de demander aux inspecteurs des enfants assistés d'imiter les heureux efforts du docteur Metton-Lépouzé et de M. Decroisille. Ces fondations départementales agrandies et annuellement aidées par des subventions qui mériteraient d'être inscrites sous une rubrique spéciale dans le budget de l'Etat recevraient, outre les indisciplinés du service, les enfants envoyés par les tribunaux ou par le service de réparti-

tion ; ces enfants ne seraient plus des jeunes détenus, mais des assistés subissant, à titre de traitement, une éducation appropriée par les soins de l'assistance publique. Ce serait en grand le sauvetage des petits malheureux qui, aujourd'hui, s'enlisent sans secours dans la corruption et glissent fatalement vers le crime.

CHAPITRE XVIII

Esquisse de l'école de réforme.

Le sauvetage de l'enfance n'a pas seulement pour mission de recueillir les enfants abandonnés ou délaissés, de protéger les petits martyrs contre les brutalités, les violences, les attentats de parents indignes ; il a aussi pour devoir de leur donner l'éducation professionnelle, de diriger leur esprit dans la voie qui doit les conduire à une vie régulière, par cela même heureuse, le plus souvent, de redresser les tares de leur caractère, de faire disparaître enfin les habitudes mauvaises déjà prises afin de leur éviter les misères et les désastres que le vice entraîne à sa suite, et de sauver en même temps la société d'un criminel en formation.

Nous avons vu que le moyen de parvenir à opérer ce redressement moral a naturellement suscité des opinions fort différentes ; en Angleterre même où les écoles industrielles et de réforme ont donné des résultats indéniables constatés par les statistiques officielles, dans ce pays où la diminution de la criminalité juvénile et de la criminalité générale ne peut être attribuée qu'à cette organisation du redressement moral des jeunes délinquants par l'école, on rencontre des partisans de l'insuffisant procédé du placement dans les familles.

Ce placement familial ne saurait suffire, nous l'avons démontré, pour des enfants qu'on aura enlevés à des parents monstrueux qui ont poussé leurs enfants à la mendicité, au vol, à la prostitution, qui se sont livrés sur leur misérable progéniture à un dressage criminel pour

en vivre. C'est déjà un grand service à rendre non seulement à ces victimes, mais encore à la société, que d'arracher ces petits malheureux à cette école de dépravation, à cette fabrication de dégénérescence, que de s'efforcer d'effacer cette éducation criminelle en remplaçant les habitudes désordonnées et délictueuses, par des habitudes d'ordre, de droiture et d'honneur.

Mais ce n'est que dans des écoles spéciales, avec une pédagogie particulière, un contre-dressage, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'il sera possible d'y réussir.

Pour les dégénérés supérieurs, comme pour les dégénérés profonds, que la dégénérescence soit acquise ou qu'elle soit héréditaire, on ne saurait commencer le traitement trop tôt. C'est pendant que le cerveau est malléable qu'il faut lui imprimer des empreintes profondes.

M. Vincens disait, en 1895, à la Société générale des prisons : « Les tribunaux hésitent trop souvent à envoyer en correction des enfants très jeunes, alors que c'est précisément pour ceux-là que l'envoi dans un établissement pénitentiaire présente le moins de dangers et offre le plus de chances de relèvement. A un âge plus avancé, on a moins de prise sur eux ; de mauvaises habitudes sont déjà contractées ; déjà corrompus, ils se trouvent mêlés à d'autres enfants corrompus comme eux. Il y a donc beaucoup moins d'espoir de les amender. Quand, au contraire, ils sont envoyés assez jeunes dans une école de réforme, tous ceux dont la nature n'est pas foncièrement mauvaise, et qui n'ont été perdus que par de mauvaises fréquentations ou la négligence de leurs parents, peuvent être considérés comme sauvés. » Avec la loi nouvelle et la création d'écoles spéciales de redressement, les tribunaux ne pourront plus avoir de ces hésitations. Mais, dans cette prévision, il sera nécessaire de ména-

ger dans les établissements que l'on créera des classes pour des jeunes enfants, pour les vagabonds précoces, ou pour les petits dégénérés que l'on enlèvera à des familles corruptrices ; car ils sont certainement des héréditaires les petits êtres que l'on est obligé de soustraire au mauvais exemple et au dressage abominable de parents sans nul doute dégénérés héréditaires eux-mêmes, ou détraqués par l'alcool et autres tares plus profondes acquises dans une vie de débauche et d'aveugles excès.

Les maisons de réforme ont été organisées suivant différents systèmes. Dans le système du *casernement* dont l'appellation exprime clairement la méthode, les dortoirs, les réfectoires, les préaux sont établis pour la vie en commun ; la surveillance de nuit est constituée par des rondes fréquentes et les enfants ne sont divisés en sections et en sous-sections que pour le travail de jour. Ils sont dirigés militairement ; tous les mouvements sont exécutés au commandement selon des formules toujours identiques et d'allure militaire. En Belgique, le groupe formé par les écoles de Ruysede, Wynghene, Beernem, est le type du système du casernement. Ces trois établissements sont situés à quelque distance l'un de l'autre ; cette proximité leur permet à la fois d'être gouvernés par un seul directeur, et de maintenir strictement la division des sexes et des catégories. A Ruysede on enseigne la culture, les métiers appropriés aux travaux des champs, les métiers ordinaires : cordonniers, tailleurs, serruriers, etc. ; Wynghene est une école de mousles ; l'établissement de Beernem est destiné aux filles ; on leur apprend le jardinage et les autres métiers des femmes. On y reçoit les filles mineures jusqu'à 18 ans ; on y admet aussi à partir de l'âge de deux ans les enfants dont les parents sont détenus dans des établissements de répression affectés aux mendiants et aux vagabonds. On a reproché à

cette méthode du casernement le trop grand mélange des enfants, la connaissance plus difficile du caractère de chacun d'eux, l'influence corruptrice des plus mauvais dans le pêle-mêle du travail et des récréations, quelque sévère que soit la surveillance ; on lui a reproché aussi de faire naître chez les violents la tendance aux idées de révolte inspirée par la domination de maîtres dont ils ne veulent connaître que la sévérité, ou de faire naître le vice d'hypocrisie chez les faibles et chez les lâches qui espèrent se concilier, par l'aplatissement et la flatterie, une autorité toute-puissante qu'ils détestent, qu'ils combattent sournoisement. D'autre part, on a considéré que dans ce système de casernement les soins éducatifs étaient insuffisamment directs et que le dressage uniforme pour tous, sans qu'il soit possible de tenir compte suffisamment du caractère, des facultés, des instincts de chaque sujet, était une faute pédagogique. Toutefois, dans leurs rapports, les différents directeurs qui ont gouverné cette institution ont paru très satisfaits de l'application de cette méthode et sont convaincus que cette éducation vivante, réglée et énergique donne aux élèves, rien que par leur contact constant avec des camarades, l'idée de la personnalité, une notion élémentaire de la lutte pour la vie, et prépare efficacement à l'existence difficile qui attend ces déshérités à leur rentrée dans le milieu social.

Dans ce système les dortoirs comptent un maximum de 150 lits, ce qui est en réalité un nombre beaucoup trop considérable rendant, malgré les rondes les plus attentives, la surveillance difficile et constituant un état hygiénique déplorable. C'est, il est vrai, le système le plus économique.

Un second système, dit *de famille*, a un grand nombre de partisans. Ceux qui préfèrent à tout autre mode

d'assistance des petits vicieux, le placement chez des particuliers, reconnaissant que cette pratique n'est pas toujours réalisable en raison du caractère insoumis et révolté de certains enfants, estiment qu'il faut remplacer dans ce cas la famille naturelle par une école de réforme dont l'organisation s'en rapproche le plus possible, et créer, pour ainsi dire, une famille artificielle. Dans ces institutions les enfants sont réunis par groupes d'un nombre limité ; chaque groupe constitue une famille d'une composition particulière. Le nombre des enfants formant le groupe familial varie considérablement : au Rauhe Hans de Hambourg, chaque famille comprend de 12 à 15 enfants ; en Allemagne le chiffre maximum est généralement de 20 ; à Braunsdorff (Saxe) et à Haguenau (Alsace-Lorraine) il s'élève à 25 ou à 30 ; à Mettray (France) à 40 ; à Redhill (Angleterre) et à Hall (Suède) le nombre des enfants monte à 50 par groupe. Ce sont là de fortes familles comme on le voit. Selon l'esprit de ce système, chacune de ces familles devrait avoir son habitation particulière, comprenant le dortoir, le réfectoire, la salle de classe, les lieux de récréation. Cela demande déjà une dépense assez considérable. L'idéal serait d'y placer les ateliers ; mais la dépense deviendrait exagérée, non seulement en raison des dimensions que cela exigerait pour chaque pavillon, mais surtout en raison de la multiplicité des maîtres donnant l'enseignement professionnel. Ce qui diminue l'inconvénient de la présence dans le même atelier d'un grand nombre d'enfants, c'est que chacun d'eux a subi un certain dressage avant d'y pénétrer.

Chaque famille ainsi instituée doit être dirigée par des maîtres dressés par un enseignement spécial et ayant acquis de l'expérience par une fonction en sous-ordre. Mettray, cette belle institution qui a servi de mo-

dèle aux colonies pénitentiaires fondées depuis, et que Demetz a eu la gloire de créer, ou plutôt d'inventer, possède, dans l'établissement même, son école pour la formation de ses maîtres, son école normale. Chacune des sections de cette institution a un maître appelé *chef de famille*, un adjoint, *sous-chef de famille*, deux *frères aînés* pris parmi les grands élèves ou colons. Mais, comme nous l'avons vu, chaque famille compte quarante élèves, ce qui est un chiffre trop élevé. Un maître suffirait dans une famille de quinze ou vingt enfants avec l'aide de deux moniteurs pris parmi les grands élèves. Ce maître, ce chef de famille serait l'instituteur appelé à être en rapport constant avec l'élève, non seulement dans sa classe, mais dans tout le cycle de son éducation, à l'atelier, à la gymnastique, pendant les récréations, profitant de chaque circonstance et de chaque nouvelle impression pour agrandir l'étendue des connaissances de l'enfant, pour lui faire appliquer les notions déjà acquises, pour lui donner une leçon ou un exemple de morale.

Comme dans une section comprenant 40 ou 50 élèves il ne se trouve pas deux enfants ayant les mêmes facultés, le même caractère, le même tempérament, on a considéré que le maître ne pouvait arriver dans une année à connaître suffisamment chacun de ceux dont il a la charge pour les conduire avec profit, refaire leurs habitudes et leur donner un idéal nouveau. Il a paru à quelques spécialistes qu'on perd un temps considérable en faisant recommencer chaque année cette étude, cette analyse qui, souvent, n'est complète et ne peut servir efficacement qu'au moment où l'élève passe dans une autre section. Ils ont posé en principe que le même maître, le même chef de famille, devrait suivre l'enfant, de classe en classe, depuis son entrée à l'école jusqu'à sa

libération. C'est ainsi seulement, d'après ces honorables pédagogues, qu'il pourrait suivre pas à pas l'évolution du caractère de son élève qu'il aurait pénétré assez profondément pour découvrir ses moteurs intellectuels les plus cachés, ses appétits, ses aptitudes, son degré d'énergie, et suivre, pour ainsi dire, la marche de sa pensée. Une pareille connaissance de son sujet lui permettrait de le conduire avec certitude. D'un autre côté, par cette analyse constante, par cette pénétration profonde, par cette divination, pour ainsi dire, des réflexions de l'enfant, il prendrait sur lui une telle influence qu'un mot, un geste, un regard suffirait pour produire plus d'effet qu'une remontrance ou une punition. Deux hommes très versés dans la question du redressement mental des enfants, M. Krohne, le Directeur, et M. Rathert, l'instituteur de la prison de Rensburg, ont soutenu avec ardeur cette doctrine.

On pourrait avoir à peu de chose près les mêmes avantages en prenant avec un soin patient et minutieux l'observation de chaque enfant. Si l'analyse du caractère, des facultés intellectuelles et de leurs lacunes était méticuleusement suivie et décrite ; si à la fin de chaque mois le résumé des observations était consciencieusement établi permettant de donner au bout de l'année le tableau complet, comme la courbe de l'évolution mentale, marquant les échecs dans les tentatives aussi bien que les succès obtenus, signalant leurs causes probables indiquant les points accessibles de leur esprit et ses parties rebelles ou insensibles, on donnerait au maître de la classe nouvelle, avant même l'entrée de l'élève sous sa direction, le moyen de le connaître dans tous les replis de sa mentalité. Le maître qui dirige un enfant d'un bout à l'autre de son éducation a l'avantage de connaître plus nettement, par la pratique, ses points faibles

et ses points forts ; mais, faisant chaque année une classe nouvelle et un enseignement nouveau, forcé de préparer ses leçons avec plus de soin que s'il les avait faites les années précédentes, il a moins le loisir de s'occuper personnellement de l'enfant et de chercher des améliorations dans ses procédés d'enseignement et d'éducation. Au contraire, quand le maître donne pendant un certain nombre d'années le même enseignement avec des élèves différents, qu'il connaît d'ailleurs à fond par les observations qui lui sont transmises, il est comme imprégné des matières qu'il doit enseigner, et n'a qu'à parfaire ses connaissances spéciales. D'une part, il a plus de temps pour s'occuper de la direction et de l'étude de chacun des enfants qui lui ont été confiés ; d'autre part, il peut se livrer plus facilement à la recherche de l'amélioration de ses procédés pédagogiques.

Enfin, souvent une antipathie inexplicable existe entre deux natures, quelquefois également bonnes : le même enfant normal qui n'a pu souffrir un maître doux et bon, se convient l'année suivante avec un autre professeur plus sévère et plus rude ; cela se rencontre à fortiori chez les petits détraqués des maisons de réforme. Quelle amélioration pourrait-on espérer, quelle réforme pourrait-on obtenir si le même maître abhorré par un enfant était chargé de diriger son éducation entière ?

Des philanthropes ont considéré que le système que je viens d'esquisser n'est pas encore le vrai *système de famille* ; c'est l'influence de la femme qui lui manque. Les délicatesses de cœur et de soins lui font défaut ; tout est peut-être d'une méthode parfaite, d'une bienveillance irréprochable, mais le côté maternel dont les jeunes natures ont si grand besoin, manque et ne saurait être remplacé. Pour que le système de famille soit digne de son nom, on a proposé de constituer cette famille

artificielle comme dans l'école de réforme de l'État de Michigan. Les cottages qui composent l'établissement comptent chacun environ trente enfants et ont à leur tête une femme soigneusement choisie ; elle remplace le chef de famille de Mettray.

C'est véritablement la mère de ces petits abandonnés dont elle surveille l'état physique, la conduite et l'éducation.

En Angleterre aussi l'influence de la femme a été introduite dans ces sortes d'écoles, mais d'une façon moins directe et moins systématique. Voici ce que je lis dans l'article de M. Rivière si souvent cité : « Mais quel que soit le système, on peut dire que la valeur de l'école dépend surtout de celle du directeur (*superintendent*). Beaucoup se dévouent à leur œuvre avec le zèle le plus louable et obtiennent des résultats remarquables. À côté du directeur, la *matrone*, qui est le plus souvent sa femme, joue aussi un grand rôle ; c'est elle qui veille aux soins matériels et à la propreté des enfants. Elle est presque toujours la seule femme en contact avec eux, la seule dont la voix et l'aspect rappellent cette mère dont l'absence est si lamentable pour l'enfant orphelin ou abandonné. Son influence est toujours heureuse et on trouve dans les dépositions l'expression émue du grand vide causé par le défaut de *matrone* sur les navires écoles (1) ».

Nous avons vu des femmes merveilleuses donner toutes leurs forces et toute leur vie aux soins des dégénérés inférieurs. L'instinct maternel inspire la femme et la fait réussir et aimer dans la pratique de l'éducation là où l'homme le plus dévoué et le plus tendre échouerait, malgré ses efforts. La célèbre M^{lle} Nicolle, à la Salpê-

(1) L. RIVIÈRE.— *Revue pénitentiaire*, 1897, p. 693.

trière, M^{me} Bonnet à Bicêtre et tant d'autres, en sont des exemples remarquables. Ce qu'elles font pour les petits malheureux le plus bas placés dans la dégénérescence, les ferait réussir auprès de ceux dont la dégradation est moins profonde. Pour beaucoup de réformateurs, un Mettray avec des sections moins peuplées et une *mère* dans chaque section serait l'idéal de l'organisation d'un établissement orthophrénopédique.

Le *système de famille* a soulevé des critiques de différentes sortes. Le D^r Forhing, président du tribunal de Hambourg, partisan déclaré du système de casernement, accusait, dans une séance de la Société des prisons du Nord-Ouest d'Allemagne, le régime de famille qu'il qualifiait avec dédain de système sentimental, d'avoir une dénomination absolument usurpée, attendu qu'on n'a jamais vu dans la vie réelle une famille composée de 20 à 25 enfants du même sexe et, à peu de chose près, du même âge. Il considérait qu'il était impossible d'espérer que l'on parviendrait à faire naître dans le cœur de chacun de ces enfants étrangers les uns aux autres pendant les premières années de leur vie, un amour fraternel qui ne peut se former que dans la vie commune dès les premiers jours de l'existence, et qui, même dans ces conditions, ne peut toujours s'établir. Il prétendait que, loin d'inspirer une tendresse réciproque, ce système verrait les familles artificielles se diviser en groupes hostiles, en coteries ennemies dirigées par l'envie ou dominées par l'orgueil. Il disait qu'à ces foyers factices et trop nombreux pour avoir les avantages réels de la famille, il manquait le principal élément familial, la mère, « principe essentiel d'amour sur lequel la famille repose ». Nous l'avons vu, l'école de l'État de Michigan a été au-devant de l'objection et a installé, dans chaque section, une femme, une mère, chargée

de faire naître les sentiments effectifs par la délicatesse de ses soins.

Ces objections sont excessives et si l'on ne peut donner aux petits détraqués une famille ayant toutes les conditions voulues d'éducation : tendresse, fermeté, savoir, locaux appropriés, temps suffisant, etc., il faut au moins s'en rapprocher le plus possible, afin de faire naître chez eux les habitudes régulières, les notions de responsabilité, les sentiments de reconnaissance et de tendresse que le système du casernement est incapable d'obtenir.

L'objection la plus grave faite contre l'application de ce système, c'est l'énorme dépense que demandera la création de pareilles institutions. Certainement cette organisation exigera une forte dépense, mais cela sera moins coûteux encore que de laisser grandir les enfants dans le vice, de les abandonner aux exemples et aux entraînements corrupteurs, au dressage criminel. En laissant pulluler le crime par économie, on augmente les frais de police, qui suivent la progression de la criminalité, on exagère les dépenses qu'exigent les frais de poursuite criminelle, la construction et l'entretien des prisons, la multiplication des chiourmes et, d'autre part, la société subit les pertes qu'occasionne le brigandage et qui se répercutent en somme sur l'ensemble de la société. C'est cela que résumait la réponse faite par un Suédois à un Anglais qui lui demandait si le soin des enfants recueillis dans les rues n'était pas très coûteux : « Oui, répondit-il, c'est coûteux, mais pas cher ; nous autres Suédois nous ne sommes pas assez riches pour laisser un enfant grandir dans l'ignorance, la misère et le crime et devenir ainsi un fléau pour la société, aussi bien qu'une honte pour lui-même. »

Un autre système, le système cellulaire, qui a peu

réussi aux adultes, a cependant été préconisé pour les écoles de réforme. Ce système rapporté d'Amérique, après avoir été appliqué, il est vrai, à la prison de Saint-Michel à Rome, fondée en 1703, et à la prison de Gand, inspiré par les cachots des anciennes prisons d'État et calqué sur la cellule du moine, était une réaction contre la promiscuité et la contagieuse perversité des prisons et des bagnes en commun. Il fut d'abord appliqué dans toute sa rigueur : on préconisa l'isolement absolu et incessant de jour comme de nuit (*solitary confinement*) ; on voulut que rien ne pût distraire le condamné de sa présence avec lui-même, de la contemplation de son délit ou de son crime. On alla même, pour renforcer le système, jusqu'aux plus étranges puérités, par exemple jusqu'à enfermer la tête du prisonnier dans une capuce. Cette méthode, qui fut excessive dans son application, comme toutes les réactions contre une méthode ancienne, a quelques avantages : elle éloigne le condamné du milieu corrupteur des prisons collectives, empêche par ce fait cet enseignement mutuel des prisonniers et cette organisation d'expéditions criminelles qui rendent les libérés si dangereux, leur corruption étant devenue plus profonde et leur habileté plus grande. Mais que d'inconvénients en face de ces avantages : sans s'attendre sur le véritable supplice qu'est cet isolement absolu, il faut constater qu'il atrophie complètement le sens social déjà insuffisamment développé, et le peu de facultés affectives que le condamné pouvait posséder encore, facultés dont on aurait pu tirer parti pour le ramener dans le chemin normal. Cette solitude complète aggrave la dégradation de l'homme par la déchéance physique qu'entraînent l'absence d'exercice, de grand air, d'oxygénation, et surtout par les excès d'onanisme qui minent les facultés intellectuelles jus-

qu'à l'aliénation mentale, folie pénitentiaire observée et signalée par Marc, Baillarger, Semal, etc. Malgré toutes les précautions, d'ailleurs, cet isolement obtenu à grand'peine et à grands frais est esquivé en partie ; les prisonniers déploient une habileté merveilleuse pour communiquer entre eux, malgré les murailles, malgré les verroux, soit en frappant des coups sur les murs des cellules selon un alphabet convenu, soit par certains cris d'apparence inarticulés, soit en écrivant sur le sable des cours, soit en se servant des latrines comme d'un tube téléphonique. Dans les cas ordinaires, ce régime de contemplation intérieure aboutit à forcer ceux qui le subissent à combiner à loisir, sans distraction et sans interruption, leur vengeance ou le coup à faire dès leur sortie de prison.

Le nombre des récidives étant resté le même, on modifia, en l'adoucissant, le régime cellulaire. Malgré le maintien en cellule de jour et de nuit, l'isolement devint moins rigoureux, le détenu fut visité par le Directeur de l'établissement, par l'aumônier, par la commission de surveillance, les délégués des Sociétés de patronage, etc. (*separate confinement*). C'est ce système modifié qui est en vigueur à la petite Roquette ; on a ajouté à l'isolement l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel donnés dans la cellule même. Mais la petite Roquette n'est plus qu'un lieu de transition pour les enfants du département de la Seine condamnés en vertu de l'art. 67 du code pénal, ou acquittés comme ayant agi sans discernement en vertu de l'art. 66 ; ils partent de cette prison pour être conduits dans une colonie pénitentiaire. La maison paternelle de Mettray a inspiré cette méthode et tous les établissements de correction paternelle nouvellement fondés sont organisés sur ce modèle.

Mais ce qui est dangereux quand la séquestration est prolongée, donne d'excellents résultats lorsque la détention est limitée soit que le régime cellulaire précède l'envoi dans une colonie pénitentiaire, soit qu'il soit suivi de la remise en liberté à la condition expresse que le jeune indiscipliné se trouve placé dans un milieu correct, soumis à une discipline méthodique et raisonnée et entraîné par d'honnêtes exemples. Comme tout le monde le sait, le code civil a limité la détention par correction paternelle : si l'enfant a moins de 16 ans, le père ne peut le faire détenir pendant plus d'un mois ; s'il a plus de 16 ans, le temps de la détention est limité à six mois. Nous avons vu dans un chapitre précédent que c'est une législation à réformer.

En ce qui touche les adultes, les résultats obtenus par la détention cellulaire à isolement mitigé ne répondirent pas aux espérances des théoriciens.

On modifia de nouveau le système, conservant l'isolement cellulaire pendant la nuit, envoyant les détenus dans des ateliers communs pendant le jour, avec l'obligation du silence. Cette seconde partie du programme non seulement ne put être obtenue, mais encore fut la cause de scènes de révolte et d'actes de violence contre les gardiens qui, malgré leur zèle et leur dureté, ne purent maintenir dans cette discipline absurde des gens qui ne pouvaient résister à la réaction qu'amenait le mutisme forcé de la cellule et étaient impuissants à retenir les paroles qui leur venaient aux lèvres et parlaient toutes seules dès qu'ils étaient en présence d'autres prisonniers.

Les récidives augmentaient toujours. On tenta alors de rendre la prison plus profitable au relèvement des délinquants par la combinaison des divers procédés de détention : prison cellulaire, prison commune avec tra-

vail, sorties d'essai. C'est en Angleterre que cette modification a été imaginée par Handerson et Du Cane, et préconisée en Irlande par le colonel Crofton. Ce système dit *progressif* ou *Irlandais* est celui qui paraît le mieux établi pour arriver à une modification dans les habitudes vicieuses des condamnés. Le premier stade consiste dans la détention cellulaire qui permet d'observer à fond le prisonnier, de manier son esprit et de commencer sa régénération par un traitement moral. Selon la curabilité reconnue possible, on passe au 2^e stade, l'envoi dans les colonies agricoles ou industrielles où le relèvement se fait par le travail manuel et par l'entraînement moral. Le troisième stade consiste dans la libération conditionnelle pendant laquelle le condamné est rigoureusement surveillé et soutenu d'ailleurs dans son existence de travailleur par des comités spéciaux. Enfin, si le sujet a donné des preuves soutenues de correction pendant sa sortie d'essai, s'il a démontré qu'il peut se suffire en restant honnête, la libération définitive est accordée et il est aidé et encouragé par les sociétés de patronage.

C'est cette forme que certains philanthropes proposent d'adopter pour les jeunes détenus dont l'impressionnabilité, la souplesse, la malléabilité dues au jeune âge rendraient le redressement plus facile à obtenir que chez les adultes.

La combinaison du système Irlandais avec le système de famille me paraît être la meilleure méthode à employer pour le traitement des jeunes dégénérés supérieurs. Un établissement d'orthophrénopédie devrait comprendre donc : le pavillon des cellules pour l'étude du sujet à son entrée et pour recevoir les enfants de la correction paternelle, cellules d'entrée ne devant en aucun cas servir de cellules de punition qui doivent for-

mer un quartier spécial ; chacune de ces cellules ouvrant sur une petite cour entièrement isolée, permettant la promenade au grand air. Un pavillon isolé pour chaque section comprenant salle de classe, dortoir cellulaire, réfectoire, cour et préau couvert, etc. ; si les sections ou familles comprennent un nombre très restreint d'enfants, on peut mettre deux sections par chaque pavillon, à la condition qu'elles n'aient aucune communication entre elles et que chacune soit pourvue de son outillage complet et indépendant : classe, réfectoire, cour, etc. Dans des bâtiments spéciaux seront installés des ateliers pour l'enseignement professionnel et le travail en commun ; il y aura un assez grand nombre d'ateliers pour éviter une promiscuité dangereuse. L'établissement comprendra aussi des champs, des écuries garnies d'animaux, des jardins, des serres, véritables ateliers pour les jeunes détenus qui se destinent à la culture ou au jardinage. Enfin, en dehors des services généraux, il sera pourvu de ce qui est commun à tout établissement destiné à la jeunesse : pavillon de l'infirmerie, pavillon d'isolement, hydrothérapie, gymnastique.

C'est à peu près sur ce plan que le département de la Seine a construit la magnifique école Lapeletier de Saint-Fargeau.

Chaque sexe doit avoir ses écoles de réforme. Je n'ai pas à discuter la doctrine qui préconise de recevoir dans la même école et dans les mêmes classes les enfants des deux sexes. Ce mélange est dangereux entre enfants normaux ; personne n'ignore quelles curiosités les animent au moment de leur efflorescence et avec quelle facilité, mus par un instinct impulsif, ils se livrent à un flirtage intime. Que serait-ce avec des petits détraqués et des petits vicieux déjà au courant de toutes les débâches et les ayant pratiquées.

Il faut donc des écoles de réforme pour les garçons et pour les filles entièrement séparées les unes des autres.

On a été plus loin : on a demandé que les mineurs acquittés comme ayant agi sans discernement, envoyés en correction en vertu de l'art 66, et les mineurs condamnés en vertu de l'art 67, ne soient admis que dans des établissements différents.

Dans notre pays, d'ailleurs, les établissements dits d'*éducation correctionnelle*, chargés de recevoir, sur arrêts rendus par les tribunaux, les enfants coupables, sont classés à peu près selon cette méthode. Les enfants acquittés comme ayant agi sans discernement, mais soumis à la correction, sont envoyés dans des écoles ou dans des *colonies pénitentiaires*. Ceux qui sont condamnés à plus de deux années de correction ou les enfants insoumis des écoles ou des colonies pénitentiaires sont envoyés dans des quartiers correctionnels ou dans des colonies correctionnelles. Les quartiers correctionnels sont annexés à des maisons d'arrêt.

Je crois qu'il y a une erreur dans la façon de procéder au triage des enfants. Il est incontestable que la réunion d'enfants vicieux indistinctement mêlés est dangereuse. Leurs mauvais instincts s'exagèrent par le contact et par le désir qu'a tout individu de faire plus fort que son voisin ; de plus, ils s'éclairent les uns les autres par un enseignement mutuel. Dans leur livre très intéressant, MM. Tomel et Rollet ont rappelé que « Baillet, cet assassin exécuté récemment, racontait dans un mémoire écrit en prison qu'il avait perdu le peu de sens moral qui lui restait en subissant une peine dans une maison de correction où il s'était trouvé en contact avec des jeunes gens plus pervers que lui (1) ». Sans contredit, il faut

(1) TOMEL et ROLLET. — *Les enfants en prison*, p. 266.

séparer les pervers des enfants moins profondément corrompus ; mais ce n'est pas la forme du délit seule qui peut décider de la classification, ou plutôt de la sélection. Il y a de simples vagabonds, nous l'avons déjà dit, plus profondément vicieux, plus difficiles à guérir que certains délinquants qui n'ont commis qu'un délit d'occasion, d'aventure, d'entraînement, inspiré quelquefois par le petit vagabond qui a eu la fortune ou l'adresse de ne pas être pris ; c'est l'observation approfondie, l'étude de chaque enfant envoyé en correction en vertu de l'art. 66, ou condamné en vertu de l'art. 67, qui peut permettre d'envoyer avec clairvoyance le petit détenu dans le placement qui lui convient comme milieu et comme entraînement pédagogique.

Le même établissement doit comprendre deux grandes divisions établies par catégories mentales selon la gravité de la dégénérescence acquise ou héréditaire. Ces deux divisions seront comme deux établissements absolument séparés, dont les élèves ne pourront ni se voir, ni se rencontrer soit dans les ateliers, soit dans les travaux des champs. Chacune de ces divisions aura son organisation complète ; ses sections ou familles établies par âge et par degré de curabilité. Le même directeur gouvernera ces deux écoles de réforme parallèles. Sans parler de l'avantage économique au point de vue des services généraux et de la communauté de certains professeurs, une raison pédagogique domine cette organisation. Il arrivera qu'un enfant envoyé dans la section la plus mauvaise en vertu de ses antécédents ou du délit commis, ayant profité du traitement et s'étant amélioré, pourra passer successivement dans des sections comprenant des enfants de plus en plus curables. La même direction étant donnée dans les deux écoles matériellement séparées, en passant de l'une dans l'autre

il trouvera les mêmes conditions pédagogiques, le même esprit de relèvement, et s'élèvera peu à peu dans un milieu de moins en moins mauvais. Cette ascension progressive vers le mieux aura l'avantage de pouvoir accélérer l'amélioration d'un petit détenu modifiable, de le préparer aux sorties d'essai au bout d'un certain temps d'expérience, et de donner l'indication, par sa conduite et ses allures, d'une guérison probable.

Avec cet outillage un médecin pédagogue sera sérieusement armé pour rendre à l'honnêteté et à la vie régulière un grand nombre d'enfants destinés à la prison, au bagne ou à la guillotine, s'ils n'avaient eu d'autre traitement que la prison répressive.

CHAPITRE XIX

Entrée à l'école de réforme et classement.

Quand on visite une école de réforme ou un quartier correctionnel, on est surpris de voir régner l'ordre et le calme parmi ces enfants que les tribunaux ont envoyés en correction ou condamnés quelquefois pour des délits graves ; on est bien plus étonné encore de remarquer dans ces établissements une discipline meilleure que dans des institutions consacrées aux enfants normaux : écoles, collèges, lycées. L'alternance immuablement régulière des classes, des récréations, des exercices ; les horaires scrupuleusement et ponctuellement suivis aussi bien pour le repos que pour les travaux, ne laissant jamais pâtir l'estomac comme il pâtissait dans leur vie de misère passée ; l'existence sans accidents et sans incidents, la vie prévue, pour ainsi dire, qui coule sans effort, sans avoir besoin d'initiative personnelle ; enfin l'occupation constante et active en dehors des heures de récréation remplies par des jeux exigeant du mouvement et de l'adresse, ont établi comme un niveau tranquille dans ce petit monde composé cependant d'éléments facilement excitables que l'automatisme et le bien-être relatif ont entraînés et adoucis. De plus, l'autorité a toute sa puissance ; elle est à l'abri de l'influence, si dangereuse pour la discipline, exercée par les parents sur les directeurs et sur les maîtres dans les institutions où s'élèvent les enfants normaux.

Cependant cette tranquillité n'est qu'apparente dans les établissements où les petits prisonniers vivent en

commun, car il suffit de la présence de quelques indomptés pour exciter les esprits de tous les autres détenus. Mais le calme est maintenu par la perspective d'une répression sévère et sans merci. A la crainte viennent se joindre, pour masquer les révoltes intérieures, la préoccupation des projets qu'ils forment ensemble pour l'heure de la liberté, leur mutuelle initiation aux plus horribles forfaits, l'espérance enfin de réussir à plus mal faire dans l'avenir que dans le passé.

De temps à autre, sous une influence saisonnière quelquefois, grâce aux excitations d'un turbulent moins maître de lui, une agitation se fait sentir, une révolte s'organise. Quelques mesures sévères prises, les agitateurs isolés et punis, tout rentre dans l'ordre, et au bout de quelques jours l'école a retrouvé sa physionomie ordinaire de calme et de tranquillité.

Cette effervescence tend à se manifester quand un fait inaccoutumé vient rompre la monotonie habituelle, la régularité fonctionnelle, pour ainsi dire, de cet organisme scolaire. Le docteur Broquière, le regretté contrôleur des services de l'assistance publique de Paris, avait remarqué, avec sa finesse d'observation ordinaire, que dans les rares écoles où l'administration hospitalière envoie les indisciplinés de ses services de l'enfance, l'arrivée d'un groupe nouveau d'élèves était une cause d'agitation plus ou moins forte, mais qui existait toujours. Cette fermentation des esprits, suscitée par le petit événement qui vient rompre le cycle des pensées habituelles, n'a pas de durée le plus ordinairement ; elle est due pour quelques-uns de ces enfants au souvenir de la liberté d'antan et des plaisirs perdus ; plus souvent au désir de poser devant les nouvelles recrues, d'affecter des bravades pour se donner une attitude et se hausser dans leur admiration. La plupart du temps l'excitation

ne va même pas jusque là ; mais quand des agités ont trop manifesté, quelques punitions, fermement appliquées, les calment et le train de vie continue son uniformité d'apparence inaltérable. Les nouveaux venus tombant dans ce courant uniforme et monotone sont comme absorbés, malgré leurs dispositions mauvaises, et entraînés dans le mouvement général.

Selon l'observation du D^r Broquère, plus le groupe d'arrivants est faible, moins l'agitation est profonde et, naturellement, plus l'absorption s'opère avec rapidité. De là cette recommandation formelle de n'envoyer jamais des groupes nombreux qui, se fondant moins vite dans le milieu où on les place, forment un noyau de petits révoltés solidaires dont l'indiscipline est plus difficilement brisée.

Ce n'est donc que par petits groupes, par petits paquets, qu'il faut envoyer dans les écoles de réforme, les enfants à redresser, sous peine de risquer une excitation fâcheuse qui pourrait troubler, au moins pour quelques jours, les esprits des enfants dont l'entraînement est commencé ; trouble qui apporterait avec lui un temps d'arrêt dans le traitement, et retarderait d'autant la guérison d'un certain nombre d'enfants curables.

Un procédé préconisé par des philanthropes de grande valeur qui se sont occupés de cette question difficile, vient diminuer l'inconvénient de l'arrivée des recrues nouvelles.

Ce procédé est l'isolement temporaire de l'enfant à son arrivée dans l'école. M. le docteur Motet a pu constater à la petite Roquette la grande facilité que donne au médecin et au pédagogue la mise en cellule, pour connaître le sujet et prendre une influence sur son esprit. Il a pu se convaincre aussi que ce régime n'offre aucun inconvénient, même sur le petit Parisien si délié, si actif,

si fanatique de sa liberté : « Arrêté, disait-il au 3^e Congrès d'anthropologie criminelle, conduit à la maison d'éducation correctionnelle, s'il a quelquefois des révoltes aux premiers jours de la détention, il s'assouplit vite, il s'adapte à son nouveau milieu beaucoup plus facilement qu'on ne le suppose ; et, si le régime cellulaire de jour et de nuit me paraît bien sévère pour lui, je dois avouer cependant que je n'ai jamais constaté son influence fâcheuse. »

L'isolement n'a donc aucun inconvénient si sa durée est limitée.

Cette méthode existe d'ailleurs dans certains établissements ; à Mettray où, je crois, elle a été inventée, on a donné à la cellule le nom de salle de réflexion ; euphémisme bien intentionné, mais peu exact, car parmi les petits prisonniers les uns réfléchissent surtout au moyen de s'en aller, les autres sont consternés d'être pris et de se sentir bien gardés. Cette soi-disant salle de réflexion pour l'enfant est surtout une salle d'observation pour celui qui est chargé de son redressement moral.

On se sert aussi de ce procédé à l'étranger, par exemple dans la colonie pénitentiaire de Studzieniec (Pologne). Le directeur de cette école de réforme a décrit, dans une très remarquable communication faite au Congrès de Stockholm, ses procédés d'analyse du jeune détenu, procédés qui d'ailleurs sont à peu près partout les mêmes, et dont la plus ou moins grande valeur tient à l'habileté de celui qui les emploie. A Studzieniec, dès le séjour en cellule, pendant bien court pour procéder à une analyse complète d'une intelligence et d'un caractère (l'enfant n'y reste que trois jours tout au plus), commencent les tentatives de relèvement moral. On utilise tout pour frapper l'esprit du nouveau venu ; dès l'entrée, avant même la mise en cellule, le Directeur tire d'une prati-

que de pure hygiène un symbolisme pittoresque que voici : avant tout le petit garçon est mis au bain ; ce bain est absolument indispensable, car le plus souvent, pour ne pas dire toujours, les enfants arrivent dans un état de malpropreté déplorable. Voilà pour l'hygiène. Voici maintenant pour le symbolisme éducatif : on s'efforce de faire comprendre à chacun des petits prisonniers que ce bain est l'emblème de la purification que doit subir sa vie dans l'école de réforme ; c'est l'indication palpable que, dès cette heure lustrale, le cœur, comme le corps du nouveau venu doit être lavé de ses impuretés.

Ce symbolisme un peu naïf est peut-être utile, car tout ce qui prend une allure mystique a une puissante influence sur le faible esprit humain. Ce bain doit être toujours donné dans tout établissement d'assistance, sans nécessité de symbolisme bien entendu ; il sera plus ou moins prolongé selon l'état physique et moral de l'enfant qui, après l'avoir pris, apaisé par son influence bienfaisante, sera placé dans une des cellules de l'établissement où viendra le voir le Directeur. Ce Directeur, qui devrait toujours être médecin, après s'être livré à l'examen de son état physique, commencera l'étude de son état mental, étude que faciliteront les notes envoyées par le parquet et par le Directeur de l'établissement de répartition où il a fait sa prévention. La solitude, la bienveillance, l'étonnement causé par cette nouvelle vie, les promenades solitaires dans la petite cour, les leçons de l'instituteur amèneront une détente. Il se confiera plus facilement, répondra plus volontiers, et, après quelques jours de résistance, livrera son histoire, et laissera pénétrer son caractère à la condition qu'on ne lui demande rien qui puisse révolter ses sentiments particuliers d'honneur, par exemple la dénoncia-

tion de ses complices. Il croirait qu'on le joue et que c'est pour le disposer à servir les juges qu'on le traite si doucement. D'ailleurs, cette résistance et le refus de commettre un acte que, dans son monde interlope, on considère comme déloyal, tendrait à démontrer la curabilité du petit prisonnier, puisqu'il est accessible à un point d'honneur ; il s'agit de donner à ce sentiment une direction élevée. Il ne doit pas être question de reproches ou de remontrances ; tout dans sa cellule doit lui parler d'honneur, de vertu, de dévouement. Les murs qui l'entourent seront tapissés d'images naïves, aux couleurs vibrantes, rappelant des faits glorieux de patriotisme, d'amour du prochain, de générosité ; il y verra aussi l'intérieur de l'ouvrier honnête, heureux entre sa femme, son enfant, et son établi. Ces images seront accompagnées de maximes courtes, simples, claires, s'imposant aux yeux par leur place et leur tonalité et s'accrochant à l'intelligence par leur sonorité. Sur sa table, en dehors des livres d'études, il y aura quelques livres amusants, peu développés, simplement écrits, attrayants par les anecdotes se rapportant aux faits peints sur les tableaux dont sont tapissés les murs. S'il ne sait pas lire, le désir de comprendre mieux les peintures qu'il voit le pousseront à apprendre ; s'il lit un peu, il se perfectionnera ; s'il lit bien, il puisera dans ces petits volumes une saine distraction et des notions de morale qui se fixeront d'autant mieux dans son esprit qu'il est seul, sans autre distraction et sans autre vue que ce que renferme sa cellule et son jardin machinés pour qu'il ne puisse avoir que des impressions honnêtes. Il faut que la vue des peintures, la lecture des petits livres amusants, l'audition des leçons de l'instituteur, les conseils paternels du Directeur fassent naître de bonnes et de nobles pensées. Il doit être plongé,

pour ainsi dire, dans une atmosphère de vertu que l'on doit s'appliquer à montrer attrayante et gaie.

Le travail manuel viendra aussi apporter sa bonne influence sur le commencement du traitement ; l'enfant choisira un métier, s'il n'en a un déjà, et travaillera dans sa cellule comme cela se fait à la petite Roquette. Un spécialiste passera tous les jours pour voir la tâche exécutée, la corriger et en fixer une nouvelle. Il est indispensable d'occuper tous ses moments et de profiter de l'ennui de la solitude pour lui faire prendre l'habitude et le goût du travail.

Au bout de quelque temps, quand on reconnaîtra que cet esprit rêtif s'est calmé, on s'efforcera de lui faire comprendre les conséquences douloureuses d'une vie irrégulière, toute mauvaise action aboutissant, par la force des choses, à des douleurs profondes et à une existence misérable. Ce ne seront ni des reproches, ni des menaces ; on fera une démonstration.

A mesure que l'enfant se tranquillisera et perdra sa physionomie de petit animal sauvage pris au piège, on lui fera entrevoir le moment où il pourra entrer dans le régime commun, c'est-à-dire faire partie d'une section ou d'une famille dont on lui décrira l'organisation, le fonctionnement, les devoirs et les avantages. La durée du séjour dans la cellule ne sera donc pas fixée d'avance ; elle sera subordonnée à la connaissance plus ou moins rapide du caractère, des facultés et de la malléabilité de l'enfant.

Quand on aura établi le dossier composé des rapports de police, des observations prises dans le service de répartition, de celles du directeur, du médecin et des maîtres de la maison de réforme qui auront régulièrement visité l'élève dans la cellule d'entrée, l'opinion sera à peu près faite ; on connaîtra les enfants dont la

curabilité est certaine, ceux dont le traitement sera plus long et plus difficilement accepté, ceux enfin dont le dressage sera entouré des difficultés les plus grandes. Chacun d'eux alors sera dirigé selon ses tendances et ses aptitudes sur une section dont le chef, mis au courant d'avance par ce dossier et par les communications verbales du directeur, connaîtra, dès l'arrivée de l'élève, les défauts à combattre, les facultés dont on peut tirer parti pour le redressement mental.

Le choix de la section est chose délicate, car une sélection attentive doit être faite, rien n'étant contagieux comme l'exemple, surtout le mauvais. Toutefois, ce n'est pas la nature du délit qui doit être le principal facteur du classement ; il ne faut pas oublier ce que dit avec raison M. Raux : « En principe général, les enfants dont les délits affectent un caractère de gravité sont moins vicieux que nos jeunes vagabonds d'habitude.... Nous affirmons donc qu'au quartier correctionnel de Lyon, le criminel vaut mieux que le simple délinquant. » (1) L'acte commis ne doit donc servir que d'élément d'analyse et de connaissance du caractère, sans déterminer le degré de curabilité et la profondeur de la dégénérescence. Or, il faut obéir strictement, comme le disent MM. Magnan et Legrain (2), au principe de la séparation de l'individu moralisable et de celui qui est réfractaire au redressement ; et ce n'est que l'étude attentive du sujet qui peut donner les éléments de cette sélection.

Mais si la répartition ne doit pas être déterminée par la nature du délit, elle ne doit pas l'être davantage par la présence de stigmates physiques, indication regardée comme infaillible par certains criminalistes italiens.

(1) RAUX — *Loc. cit.*, p. 40 et 43.

(2) MAGNAN et LEGRAIN. — *Les Dégénérés*, p. 225.

Dans un grand nombre de cas, en effet, les stigmates physiques et les stigmates moraux coexistent, mais il n'y a en général aucun parallélisme entre eux ; bien souvent des malades marqués des stigmates physiques de la dégénérescence les plus accentués, ont conservé l'équilibre intellectuel, alors que d'autres très régulièrement conformés sont affligés des stigmates moraux les plus profonds. Le stigmate physique est un des premiers éléments de l'étude, une indication précieuse, une forte présomption de déséquilibre intellectuel, mais n'en est pas une preuve absolue et ne peut suffire à déterminer, par sa seule présence, le diagnostic et le pronostic.

On peut affirmer, je ne saurais trop le répéter, que tous les enfants pour lesquels une éducation de réforme est nécessaire, sont des dégénérés. Quand leur dégénérescence est acquise, l'habitude invétérée du mal est devenue un véritable stigmate moral. Mais cette forme de dégénérescence est rare et on peut être convaincu que chez tous les enfants qui en paraissent atteints il y a une grande part d'hérédité. La plupart du temps l'alcoolisme ou la syphilis, quelquefois l'un et l'autre, ont présidé à leur conception.

La répartition des élèves dans les sections est chose difficile, car il n'y a pas deux dégénérés qui se ressemblent ; on peut les classer scientifiquement en un nombre infini de catégories, qui elles-mêmes peuvent être l'objet de subdivisions d'après des nuances sensibles ou des différences de degré.

Un des avantages des sections, ou familles peu nombreuses, est de permettre le groupement des élèves de même âge, de caractère et de facultés similaires, pouvant, par cela même, être soumis avec profit aux mêmes exercices.

La division par l'âge est la première qui s'impose ;

les évolutions organiques qu'il entraîne forcent le classement. C'est au moment où les glandes de la génération commencent à fonctionner qu'est la grande nécessité de la séparation, car c'est à ce moment que naît et s'exalte la vie passionnelle. Au-dessus comme au-dessous de cette période physiologique, qui coïncide en général avec la treizième année, les divisions peuvent être établies selon les goûts de chaque âge et les degrés de l'instruction ; mais la grande division doit être la puberté.

Toutefois, il ne faut pas, en dehors de la puberté, établir, d'après les âges, des divisions infranchissables ; il y a des retards singuliers comme des précocités étranges, et si l'âge déclaré par l'extrait de naissance est la première indication, il est nécessaire de tenir compte des exceptions et de ne pas laisser avec des enfants de son âge réel celui dont l'évolution aura été précoce ou celui dont l'évolution aura été retardée.

On ne peut songer à établir autant de sections que de types différents ; je le répète, ils sont trop nombreux et trop variés. Il faut se borner à les constituer suivant les grands traits du caractère. Certains de ces dégénérés sont passifs, sans résistance morale, faciles à entraîner vers le mal comme vers le bien, on ne peut employer pour eux les mêmes procédés pédagogiques que pour les petits agités pleins d'initiative, instables il est vrai, mais s'affirmant toujours, s'imposant par leur aplomb et par leur assurance.

Non seulement il faut mettre ensemble les élèves qui ont des points communs par le caractère, et que l'on peut entraîner par les mêmes moyens, mais aussi ceux dont les facultés intellectuelles sont assez rapprochées pour que l'on ne soit pas forcé de ralentir les études des uns en raison de la difficulté d'apprendre des autres.

C'est l'étude du sujet dans la cellule d'observation qui permettra d'établir ce classement, qui ne sera peut-être pas définitif, certains côtés du caractère et de l'intelligence pouvant échapper à une première analyse, quelque attentive qu'elle soit, et se trahissant à la longue dans la vie de section et dans le contact des autres enfants.

Le plus ordinairement, dans quelque section qu'ils soient placés en quittant la cellule, tous, même les plus mauvais, après cette première phase de leur séquestration, se conforment, au moins dans les premiers temps, aux usages adoptés dans le milieu où on les place, se soumettent par esprit d'imitation à l'ordre établi et prennent inconsciemment les habitudes de la section. Il faut s'efforcer de fixer cette habitude et isoler de nouveau le dégénéré à chaque écart sérieux pour le soumettre au dressage individuel dans la cellule. Mais ce n'est que dans la section que la véritable éducation est donnée et que l'enfant fait, au milieu de ses condisciples, le réel apprentissage de la vie.

Si la nature de l'enfant est plus malléable qu'on ne l'avait cru d'abord, ou si une amélioration sensible s'est manifestée, on le fait passer dans une section plus élevée où la sévérité disciplinaire se détend, où les condisciples sont d'une société plus facile, où enfin la liberté est plus grande.

Ce sont naturellement les sections où sont placés les sujets les plus difficiles qui doivent comprendre le moins grand nombre d'enfants ; c'est pour ceux-là surtout que doit être appliquée la formule de MM. Magnost et Legrain : « Le maître doit graduer son enseignement pour chaque élève et non pour un groupe d'élèves ; chacun d'eux doit être tour à tour l'objet de son attention. La durée des exercices doit être proportionnée aux apti-

tudes de l'élève et à la puissance d'efforts qu'il peut fournir ; en général, elle doit être courte (1). » C'est surtout dans ces sections que le maître doit en imposer par sa tenue, par sa parole sobre, nette, par son air d'autorité, par sa bienveillance paternelle qui ne doit pas plus se démentir que sa fermeté. Il ne faut pas oublier que le maître n'a pas seulement l'enseignement à donner, il a surtout l'éducation à faire, et qu'en dehors des leçons et des conseils il doit s'efforcer de servir d'exemple.

Tout doit concourir au redressement des mauvaises habitudes acquises ; les attitudes de l'élève, sa façon de parler soit au maître, soit à ses camarades, l'ordre de son costume, la propreté, le soin de soi qui entraîne le respect de sa personne, respect qui du physique passe au moral : « L'harmonie entre les relations internes et externes, a dit Herbert Spencer, naît de ce fait que les relations externes produisent les relations internes. » (2)

Ces transformations doivent être obtenues sans violence, sans rudesse, par une surveillance et une action constantes. C'est la patiente continuité dans l'effort, la répétition incessante des mêmes actes qui donnent les habitudes de régularité. La sévérité rigide, systématique et sans relâche était autrefois considérée comme le moyen pédagogique par excellence et préconisé surtout pour la catégorie d'enfants qui nous occupe ; mais ce moyen a cessé d'être regardé comme efficace par tous les éducateurs : on l'a remplacé dans beaucoup de maisons par l'indulgence dans le traitement, ce qui ne veut pas dire que la fermeté en soit exclue. Energiquement ferme, sans raideur et sans dureté, bienveillant et bon sans faiblesse, juste avant tout, telle est l'attitude que doit avoir le maître sans se démentir. L'esprit de jus-

(1) MAGNAN et LEGRAIN. — *Les Dégénérés*, p. 224.

(2) HERBERT SPENCER. — *Principes de psychologie*, p. 447.

tice, la droiture impeccable est ce qui frappe le plus les êtres à discipliner. Les animaux eux-mêmes ont le sens de cette façon de les diriger.

Un ennemi à combattre c'est l'ennui qui pousse les uns à l'inertie, les autres à des rêves dangereux et à des pratiques funestes. En dehors des jeux nombreux et variés dans les récréations, la forme de l'enseignement doit les sauver de cette disposition d'esprit : il doit être attrayant et varié. M. Raux a remarqué que les petits détenus entrent généralement dans les maisons de correction dans un état « d'apathie intellectuelle très accentuée. La plupart sont d'un esprit lourd et paresseux. Peu habitués à l'effort mental, l'étude ne leur plaît qu'à demi ». Il aurait pu dire que pour beaucoup et sauf de très heureuses exceptions, elle ne leur plaît pas du tout. Il est certain que l'étude ne sait les intéresser parce que trop souvent les méthodes d'enseignement suintent l'ennui. Le mot pédagogie à lui seul donne sommeil ou inspire une fuite prudente. L'enseignement ennuyeux ne peut exciter l'activité d'esprit de ces petits malheureux. Ce n'est pas que leur inertie ne puisse être secouée; quand il s'est agi de combiner un mauvais coup, quand il a fallu échapper à une poursuite, leur activité d'esprit a été grande, leur effort mental considérable, la faculté de combinaison et leur ingéniosité remarquables. Ce n'est pas la puissance d'action qui manque, mais l'excitant qui la détermine. Il faut donc savoir saisir ces intelligences, donner aux études une forme intéressante, ne jamais pousser jusqu'à la satiété l'enseignement chez ces enfants dont les uns sont instables, les autres incapables d'efforts soutenus, surtout dans les premiers temps de leur changement de vie.

Il y a d'ailleurs des méthodes appliquées en Amérique, en Angleterre, etc., dans le but d'éveiller la vita-

lité des intelligences, de donner de l'activité d'esprit aux inertes, de saines curiosités à ceux dont l'esprit a de la vitalité. Séguin, dans l'exposition de son excellente méthode d'éducation, disait : « On commence à reconnaître le PLAISIR comme un des stimulants de l'activité et de la moralité. Aussi chaque institution (pour idiots dans l'Etat de New-York) a ses jeux innocents et de petites représentations de théâtre ou spectacles, dans lesquels élèves et maîtres se rencontrent dans des conditions d'égalité qui ne peuvent qu'encourager. Le plaisir agit ici comme un ferment d'activité. » (1) S'occupant des enfants normaux il soutenait la même thèse qui peut s'appliquer à fortiori aux dégénérés supérieurs.

Si la vie ordinaire des enfants en réforme demande une séparation complète des sections, il est indispensable qu'ils ne puissent se considérer comme retranchés du reste du monde et qu'à certains jours, tous les dimanches par exemple, il y ait une revue générale, des exercices d'ensemble, sans toutefois aucun mélange des sections entre elles. Il serait de plus indispensable qu'un autre jour, le jeudi peut-être, on pût instituer des fêtes intellectuelles, pièce de théâtre, conférence par un orateur disert, mieux encore l'un et l'autre, la conférence roulant sur la pièce que l'on va voir, sur les vertus qu'elle exalte, sur les vices qu'elle flétrit. L'école Lepelletier Saint-Fargeau possède une salle de fêtes dans laquelle tous les enfants peuvent bien voir tout l'ensemble de la réunion sans toutefois se mélanger. Pour les enfants en observation, pour les indisciplinés en isolement, pour les enfants de la correction paternelle, des cellules sont installées sous l'amphithéâtre, comme au-

(1) SÉGUIN. — *Education des enfants*, p. 179.

tant de petites loges desquelles on peut bien voir la scène et l'état-major des professeurs et des autorités, sans être sous le regard d'aucun des camarades, et sans même les voir. Ces réunions sont à la fois une détente d'esprit, une leçon qui s'implante et profite et un excitant de l'intelligence. C'est pour ces raisons que les élèves punis doivent assister à ces solennités intellectuelles dont l'impression est d'autant plus intense et plus souveraine qu'elle est reçue sans distraction, sans préoccupation du voisinage, et qu'elle peut pénétrer plus profondément dans la solitude de la cellule.

Ces récréations intellectuelles, non seulement apaiseront l'esprit des uns et éveilleront celui des autres en les nourrissant de nobles pensées, mais encore contribueront à faire cette éducation que Platon définit dans *les lois* : « une discipline bien entendue qui, par voie d'amusement, conduit l'âme d'un enfant à aimer ce qui, lorsqu'il est grand, doit le rendre accompli dans le genre qu'il a embrassé ».

Toutefois, il ne faut pas seulement songer à obtenir la guérison de l'enfant, il faut que le mode d'éducation permette que la guérison se maintienne. Si l'on doit ne rien négliger pour réformer l'esprit, pour le nourrir de connaissances sérieuses, pour l'imprégner d'une morale simple et solide, si l'on doit employer tous les moyens d'élever les enfants par l'hygiène du corps comme par celle de l'esprit, il faut que dans l'école de réforme tout respire la simplicité la plus grande pour qu'il puisse facilement continuer, quand il sera livré à lui-même, les soins d'hygiène dont il a pris l'habitude. La société, par ses cours gratuits, par les conférences, les bibliothèques, peut donner à l'esprit toutes les satisfactions ; pour l'habitat il n'en peut être de même. On ne saurait donc trop recommander d'éviter, dans l'école, un luxe

dont le manque serait plus tard une déception et peut être une cause de déviation morale.

Mais la discipline aimable ne suffit pas pour faire pénétrer chez ces natures difficiles l'obéissance aux lois et à l'autorité. Déjà pour les enfants normaux, M. H. Marion constate que « le plus clair de notre éducation morale est donc, en fait, bien moins l'œuvre de ce qu'on nous dit et nous enseigne que du régime auquel nous sommes mis, de la discipline à laquelle nous sommes soumis depuis l'enfance, dans toute la phase où se forme la personnalité ». Mais pour les jeunes déséquilibrés il y a une éducation immorale à faire disparaître, d'abominables habitudes à effacer ; on ne pourra y arriver que par l'implantation d'habitudes nouvelles. On n'obtiendra ce résultat que par une discipline impeccable, par l'obéissance pour ainsi dire automatique à la règle et à l'autorité. Pour que les leçons moralisatrices puissent se fixer, il faut que cette obéissance devienne tellement profonde qu'elle existe, à l'état de véritable RÉFLEXE. Nous avons vu dans la première partie de ce travail ce que l'on peut obtenir par un entraînement spécial chez les idiots profonds ; on peut arriver par les mêmes méthodes à d'excellents résultats chez les dégénérés supérieurs.

CHAPITRE XX

Le réflexe de l'obéissance.

Dès l'entrée à l'école de réforme, et en même temps que l'on commence le traitement moral, il est indispensable de s'occuper de la santé du corps : *mens sana in corpore sano*. En dehors des stigmates que portent le plus grand nombre de ces enfants, et des diathèses héréditaires dont ils sont affectés, beaucoup d'entre eux, exténués par l'insuffisance de leur alimentation, par les privations et les excès de toute sorte, ce qui n'est pas contradictoire, car ils passent tour à tour de la plus cruelle famine à l'abondance que leur fournit une mendicité fructueuse ou un vol heureux, beaucoup d'entre eux, dis-je, sont atteints d'une misère physiologique profonde acquise dans les péripéties de leur vie de vagabond. Il est évident qu'on ne peut espérer, pour une notable partie de ces petits malheureux, une guérison radicale que les déviations organiques rendent impossible ; mais on doit les placer dans toutes les conditions de santé physique qui permettront d'atténuer les effets d'une véritable infirmité, d'améliorer l'état mental, et, dans beaucoup de cas, de le transformer.

Cette transformation serait plus facilement obtenue si le dégénéré était traité dès sa première enfance ; mais, dans certaines familles, on n'aperçoit pas les insuffisances qui se manifestent dans le jeune âge, dans d'autres on n'en tient aucun compte. Ce n'est que lorsque l'intelligence reste manifestement en arrière de celle des autres enfants, ou quand les mauvaises inspirations

et les instincts pervers les mettent perpétuellement en faute, que l'inquiétude des parents s'éveille. Et encore, avec leur aveuglement, ne s'avouent-ils pas la déchéance de leur enfant ; ou bien, dégénérés eux-mêmes, regardent-ils comme normale l'insuffisance intellectuelle ou la perversion de ceux qu'ils ont procréés à leur image. Dans tous les cas donc, ou dans presque tous, le médecin ne pourra intervenir qu'assez tard et trouvera, parce fait même, une difficulté de plus dans le redressement mental, difficulté qui deviendra naturellement d'autant plus grande que l'âge du sujet sera plus avancé.

Non seulement l'hygiène physique doit être sévèrement appliquée, mais encore un véritable traitement doit être institué pour chacun d'eux ; les manifestations diathésiques si nombreuses, telles que l'arthritisme, la scrofule, l'herpétisme, etc., doivent être énergiquement combattues. La nutrition, si souvent languissante chez ces petits malheureux, devra être relevée par des moyens appropriés ; beaucoup sont débiles, apathiques, sans énergie physique comme sans initiative intellectuelle ; ils seront réveillés et fortifiés par des frictions stimulantes de la peau, par des bains salés, des douches froides, etc., selon les cas. D'autres, au contraire, excités ou facilement excitable seront autant que possible mis à l'abri des chocs qui pourraient irriter leur système nerveux ; leur état sera modifié par les bains chauds plus ou moins fréquents et d'une durée mesurée à leur résistance, par la marche au grand air, par les jeux, la course, etc.

Les exercices gymnastiques devront être exécutés régulièrement et avec méthode ; en dehors de la bonne influence hygiénique, exercices et jeux auront l'avantage, par la fatigue qu'ils procurent, de supprimer les habitudes vicieuses, qui non seulement sont pernicieuses

pour la santé, mais encore contribuent au plus haut point à perpétuer l'abaissement intellectuel. M. de Couberlin, dans son livre sur l'*éducation anglaise*, attribue à l'amour des jeux athlétiques la supériorité morale des jeunes écoliers anglais. Cependant des séries de procès scandaleux permettent de se demander si cette supériorité morale de la jeunesse anglaise a été bien sérieusement constatée, et si elle ne consiste pas seulement en une affirmation gratuite.

Les exercices gymnastiques méthodiquement institués ont, en outre de ces avantages, le pouvoir, comme nous l'avons vu pour les dégénérés inférieurs, de modifier le caractère en faisant naître l'esprit de discipline si nécessaire dans la poursuite de la transformation mentale. Cet esprit de discipline n'existe véritablement qu'à partir du moment où l'habitude de l'obéissance est devenue un instinct, et quand au commandement succède d'une façon infailible l'exécution de l'ordre donné. Il faut, en un mot, que l'obéissance soit un véritable mouvement réflexe.

Tout le monde sait aujourd'hui ce que veut dire mouvement réflexe : « L'impression sensitive, dit Laborde (1), se réfléchit en mouvement, comme un rayon de lumière se réfléchit sur une surface. » La sensibilité appartient à un tissu spécial, le nerf, la contractilité à un autre tissu spécial, le muscle ; une impression faite sur l'extrémité périphérique du nerf est propagée par lui jusqu'à ce qu'elle atteigne un ganglion nerveux, d'où cette action se réfléchit par un autre nerf sur un muscle qui se contracte et produit ainsi le mouvement. C'est là la forme la plus simple, schématique pour ainsi dire, de l'action réflexe.

(1) LABORDE. — *Physiologie*, p. 71.

Mais l'excitation entraîne ordinairement une complexité plus grande et fait naître une combinaison de contractions. Une grenouille décapitée, par conséquent sans connaissance et sans conscience, sursaute quand on pince une de ses pattes ou une partie quelconque de son corps. Lorsque le pincement est violent, prolongé, et que la sensation douloureuse persiste, l'animal décapité non seulement cherche à fuir, mais encore porte sa patte sur la partie irritée pour se débarrasser de l'objet qui cause la douleur. Le mouvement est identique à celui que la grenouille exécute quand elle a encore son cerveau, quand elle peut juger l'acte pratiqué contre elle et choisir les moyens qu'elle doit employer pour s'y soustraire. Lorsqu'elle est décapitée, l'intervention de la conscience n'existant plus, l'acte inconscient est produit par l'action réflexe d'un groupe de muscles répondant à une excitation donnée ; c'est une action réflexe composée. On a toujours appelé ce mouvement inconscient et automatique reproduisant des mouvements exécutés en état de connaissance et de volonté du nom d'instinct. L'instinct a donc été normalement défini par les physiologistes : une action réflexe composée. Le caractère de l'instinct est d'être inconscient ; il fonctionne mécaniquement sans connaître le but à atteindre, sans calculer le moyen d'y parvenir. Il paraît conduit par une intelligence alors qu'il est purement automatique. Comment ce mouvement inconscient peut-il avoir l'apparence, d'être conduit par l'intelligence ? C'est qu'il reproduit des actes qui ont été dirigés par la pensée. La répétition fréquente d'un acte conscient a formé l'habitude, habitude qui, par la reproduction incessante du même mouvement d'abord pensé et voulu et répondant à la même sensation perçue, devient à la longue une véritable action réflexe composée, un acte inconscient sans

perception, sans jugement, sans volition, une action instinctive. Les actes les plus complexes peuvent devenir, par une habitude invétérée, un véritable instinct ; c'est ainsi que nous pouvons marcher, écrire, jouer d'un instrument, etc , sans appliquer notre pensée à chacun des nombreux et complexes mouvements que ces actes nécessitent.

L'instinct une fois fixé peut devenir héréditaire ; cette hérédité est aujourd'hui mise hors de doute : « L'animal hérite, dit M. Ribot, des dispositions psychiques de ses auteurs tout aussi bien que de leur constitution physiologique (1). » Il en est de même pour l'homme, et beaucoup de dégénérés n'ont fait qu'hériter des habitudes vicieuses de leurs parents. Il est donc important de savoir que par certains procédés on peut créer, chez les dégénérés, des instincts, c'est-à-dire des actions réflexes composées, qui viendront remplacer les instincts dont ils ont hérité ou qu'ils ont acquis par une éducation immorale et qui s'établiront avec d'autant plus de facilité que l'enfant sera plus jeune et possédera par conséquent un système nerveux plus facile à impressionner.

C'est par la fixation de l'habitude que l'on arrivera à créer des réflexes. Or, « chez tous les animaux, comme chez nous, dit Herbert Spencer (2), la loi est et a toujours été que, plus fréquemment des états psychiques se produisent dans un certain ordre, plus forte devient leur tendance à se lier dans cet ordre jusqu'à ce qu'enfin ils deviennent inséparables... » C'est ce que dit aussi Ribot avec une grande clarté : ... « Tout acte laisse dans notre constitution physique et mentale une tendance à se reproduire, et toutes les fois que cette reproduction a lieu, la tendance devient par là plus forte ; ainsi la

(1) RIBOT. — *Hérédité*, p. 22.

(2) HERBERT SPENCER. — *Principes de psychologie*, t. I, p. 470.

tendance qui s'est reproduite un grand nombre de fois devient automatique (1). » Dès que cet automatisme est fixé, et que l'acte se produit en dehors de toute conscience et à toute répétition de la même excitation, l'instinct est créé.

Or, pour faire pénétrer l'éducation chez les dégénérés dont les uns sont inertes, les autres rétifs, il faut nécessairement créer l'instinct de l'obéissance. Il est indispensable que l'enfant obéisse sans se dire « j'exécute l'ordre donné pour ne pas être puni » ; il faut arriver à obtenir qu'il exécute cet ordre sans cette arrière-pensée, sans conscience, pour ainsi dire, par véritable action réflexe.

On ne peut créer cet instinct qu'en s'adressant à la fonction qui est la plus accessible à la discipline, la fonction du mouvement si facilement entraînée par le rythme et par l'esprit d'imitation. Il faut que, par l'usage répété de l'exercice commandé, par le renouvellement constant de l'acte succédant à l'ordre donné, l'obéissance se produise sans que la conscience entre en jeu et qu'on obtienne ainsi, par la répétition incessante, un véritable réflexe de l'obéissance.

C'est donc la gymnastique qui permettra de faire naître ce réflexe nouveau. Nous verrons plus loin qu'il n'y a pas à craindre un automatisme dangereux et la privation de l'initiative individuelle qui peut être exercée à côté de ce réflexe indispensable. Produire certaines actions par habitude et sans conscience n'arrête pas l'esprit d'initiative de l'individu, car ce n'est que dans une série déterminée d'impressions que cet automatisme existe, impressions qui, d'ailleurs, ne peuvent être données que par certaines catégories d'agents, les maîtres,

(1) RIBOT. — *Hérédité*, p. 75.

par exemple, en ce qui concerne l'obéissance, et encore chaque maître dans sa spécialité.

Comme nous l'avons vu pour les dégénérés profonds, ce n'est pas indistinctement que doivent être appliqués les différents modes de gymnastique. Si l'on veut poursuivre l'établissement du réflexe de l'obéissance, il faut se garder de faire exécuter des exercices où le commandement n'existe pas, où un rythme quelconque n'est pas imposé, où les mouvements ne sont pas collectifs. La gymnastique individuelle aux appareils ne doit être appliquée qu'à un certain âge et, chez ces malades, dans certains cas déterminés, comme traitement spécialement indiqué.

Et d'abord, au point de vue purement hygiénique, d'après Lagrange, la méthode de gymnastique de l'enfant devrait être différente de celle de l'adulte. De sept à quatorze ans on ne devrait tenir compte absolument que de l'hygiène. « Il faudrait à l'enfant, dit-il (1), non des efforts intenses se répétant à de très rares intervalles, mais des exercices très modérés et très fréquemment renouvelés. L'enfant a besoin de se *donner du mouvement* plutôt que de faire des efforts...

« Tous les exercices aux engins fixes, trapèze, barre fixe, anneaux, barres parallèles, corde lisse, etc., tous ces exercices, disons-nous, localisent exclusivement le travail dans les bras et les parties supérieures du tronc, laissant à peu près inactifs les muscles du bassin et des membres inférieurs...

« Chez l'enfant il faut généraliser l'effort musculaire, y faire contribuer le plus grand nombre possible de muscles à la fois, ou du moins le répartir judicieusement sur les masses musculaires les plus puissantes. Si cha-

(1) LAGRANGE. — *Loc. cit.*, p. 24.

que groupe de muscles prend à l'exercice une part proportionnelle à sa force, le travail, étant bien divisé, devient moins fatigant, et on peut espérer alors d'obtenir le bénéfice général de l'exercice, qui est l'activité plus grande donnée au cours du sang et à la respiration, sans subir ses résultats fâcheux qui sont les différentes formes de la fatigue. Or, le bénéfice s'obtient plutôt avec les exercices des jambes qu'avec ceux des bras, parce que les jambes, étant beaucoup plus fortes que les bras, peuvent faire beaucoup plus de travail sans se fatiguer. »

Entre tous les savants qui se sont occupés de gymnastique, Lagrange est celui qui a combattu avec le plus de ténacité et de succès l'usage de la gymnastique aux appareils et des exercices qui obligent à quitter le sol et à faire supporter par les bras tout le poids du corps. En dehors de ces défauts, au point de vue de l'hygiène, cette gymnastique aux appareils a l'inconvénient, comme l'avait indiqué Séguin pour les dégénérés inférieurs, d'amener une surexcitation qui est gênante, momentanément au moins, pour l'ordre et la discipline. D'ailleurs, nul n'ignore que ces exercices acrobatiques qui tous demandent des efforts musculaires assez considérables et imposent une fatigue qui peut durer plusieurs heures, est contraire aux efforts intellectuels que l'on demande aux élèves jeunes, et, à un âge plus avancé, à l'enseignement professionnel que l'adolescent ne peut recevoir avec goût quand il revient à son atelier harassé de fatigue. Lagrange a fait de cette observation un aphorisme qu'il est bon de citer : « Il y a entre l'effort intellectuel et l'effort musculaire une véritable *incompatibilité* au point de vue de l'hygiène. Et ceux-là seuls peuvent l'ignorer qui n'ont jamais fait travailler à la fois leur cerveau et leurs muscles. »

Au point de vue de l'hygiène donc, les exercices aux appareils ne sont pas bons pour nos dégénérés supérieurs, dont l'éducation est si délicate, parce que le fonctionnement musculaire qu'ils demandent est mal réparti, parce qu'ils donnent une excitation fâcheuse aux sujets excitables, et qu'ils entraînent une fatigue aussi préjudiciable au point de vue du travail professionnel qu'au point de vue du travail intellectuel.

La gymnastique individuelle aux appareils a un autre inconvénient purement moral ; elle excite la vanité, ou amène le dégoût des exercices. Qui n'a vu les enfants musclés et agiles se considérer comme très supérieurs à leurs condisciples quand ils exécutent avec succès les exercices acrobatiques ; qui n'a remarqué leur désir de briller, d'être applaudis, l'enthousiasme qui les anime et les empêche le plus souvent de penser à autre chose, roulant dans leur esprit les phases d'un rétablissement difficile, les meilleurs procédés d'exécuter aux anneaux la planche en avant ou en arrière ? Par contre, ceux qui, moins musclés ou moins agiles, n'arrivent pas à briller suffisamment, sont maladroits et l'objet du dédain ou des moqueries des habiles, sont bientôt pris de dégoût et finissent par se refuser à tout exercice gymnastique. D'autre part, la gymnastique individuelle demande un personnel enseignant nombreux ; si l'on fait exécuter tour à tour le même exercice à tous les élèves, il faut dépenser un temps très long et, pendant qu'un enfant est à l'appareil, le plus grand nombre de ceux de sa section sont obligés de rester dans l'inaction et dans l'ennui. Je lis dans Mosso (1) l'exemple suivant : « Léo Burgerstein dit, dans son livre sur l'hygiène scolaire : *L'heure de la gymnastique est la plus fastidieuse des*

(1) Mosso.— *Education physique*, p. 135.

heures de l'école. Le meilleur des maîtres ne peut modifier cet état des choses.

« Après avoir imprimé ces paroles en caractères espacés pour les faire mieux ressortir, Burgerstein raconte qu'en Autriche il y a trente élèves par classe. Le professeur devant, au gymnase, faire d'abord la démonstration des exercices, les élèves, en passant aux appareils à tour de rôle, travaillent en moyenne deux minutes par heure. » On n'est pas plus absurde !

C'est par groupes et d'ensemble que les mouvements dits d'*assouplissement* doivent être exécutés. L'esprit d'imitation est une des causes les plus efficaces de l'entraînement. Nous avons vu que les dégénérés inférieurs font des efforts considérables pour reproduire les mouvements réguliers et méthodiques de leurs voisins. Qu'ils aient des déformations, des contractures, des mouvements choréiques, etc., ils suivent du mieux qu'ils peuvent les exercices commandés et arrivent à imiter les gestes indiqués par le maître et reproduits par tout le groupe. Quand, grâce au rythme et à l'imitation, des exercices peuvent entraîner les petits malheureux obtus d'intelligence, de conformation défectueuse, dont chaque effort demande proportionnellement une énorme dépense de bonne volonté, il est évident que l'on peut entraîner de même des enfants dont les mouvements sont libres, l'intelligence plus ouverte et les fonctions physiologiques moins déprimées.

Cependant ces exercices d'*assouplissement* qui donnent de si étonnants résultats dans le service de Bourneville ne trouvent pas grâce devant Lagrange. Il en fait la critique en les accusant d'*ennuyer les enfants*. Il admet bien que les exercices dits du *plancher* sont excellents au point de vue de l'hygiène, qu'ils font subir à chaque partie du corps un travail proportionné très

exactement à la force des muscles de l'enfant et n'exigent aucune attitude vicieuse du tronc, aucun emploi anormal des membres : « Ils sont d'une application très pratique, dit-il, puisqu'ils permettent d'exercer un grand nombre d'élèves à la fois dans un local restreint. Ils sont donc à la fois commodes et hygiéniques ; mais ils ne sont pas récréatifs (1). »

Plus loin, il insiste sur cette idée et fait une critique encore plus accentuée de ce mode d'enseignement de la gymnastique. Il décrit avec ironie cette réunion d'enfants rangés sur plusieurs lignes, immobiles, à distances égales, le corps raidi, les bras appliqués le long du corps, l'oreille tendue, les yeux fixés sur ceux du maître, attendant un commandement. Cette immobilité de l'attente, d'une durée forcément très restreinte, est déjà un exercice salutaire : les enfants actifs et remuants font un effort pour rester dans cette silencieuse fixité de l'attente, dans l'immobilisation de leurs muscles impatients ; les inertes sont obligés de dépenser une sérieuse volonté pour forcer leur attention, tendre leurs muscles, remplacer leur mollesse par une raideur attentive de tout leur être, et rester dans la tension nécessaire pour comprendre et exécuter immédiatement, comme mus par une détente, le commandement formulé par le maître. Avant même tout mouvement, la volonté, l'attention, la contractilité musculaire entrent en action à la fois ; n'est-ce pas là déjà un exercice salutaire aussi bien au point de vue moral qu'au point de vue physique ?

Sur un commandement, tous ensemble tournent la tête d'abord à droite, ensuite à gauche comme si un même fil les faisait pivoter. Puis, en comptant : une, deux,

(1) LAGRANGE.— *Loc. cit.*, p. 25.

trois, quatre à haute voix et à temps égaux, ils étendent les bras, les fléchissent, les élèvent, les abaissent, etc., s'appliquant à ce que le mouvement de tous ces bras soit synchronique, régulier et comme guidé par le métronome. C'est ensuite la gymnastique des jambes, puis celle du tronc, de façon à ce qu'aucun appareil musculaire n'échappe à l'exercice, et enfin ce sont les combinaisons les plus variées de tous ces mouvements entre eux, coupés et interrompus par des marches, des figures plus ou moins compliquées, demandant de l'attention, de la mesure et de la précision.

Et, après avoir décrit sommairement et d'un air moqueur ces exercices, aussi précieux par leurs résultats que par leur simplicité, sans s'arrêter naturellement sur leur côté utile, il s'écrie : « Où trouvez-vous place pour la joie dans cette obéissance passive, dans cette froide discipline qui raidit les traits et refoule le rire, dans ces mouvements insipides dont la *moindre distraction détruirait l'ensemble* ? » Mais ce n'est pas, je le répète, pour faire éclater la joie que l'on a institué cette gymnastique méthodique exerçant tout l'appareil musculaire sans exception ; ce n'est même pas au point de vue unique de l'hygiène qu'il est indispensable de l'imposer. Mais c'est pour habituer les enfants à cette obéissance passive qui, répétée journellement, devient un instinct, pour leur imposer cette discipline qui ne raidit les traits que lorsque l'habitude n'est pas encore prise, qui ne refoule pas plus le rire qu'une leçon de mathématiques, et enfin pour les habituer à fixer forcément leur attention, puisque la moindre distraction détruirait l'ensemble des exercices. Ce sont là des avantages assez précieux pour qu'on ne tienne pas compte de ces critiques faites sans une réflexion suffisante.

Enfin, un professeur intelligent et actif qui sait varier

les mouvements et les combiner avec habileté, qui ne laisse pas entre les diverses phases des exercices des lacunes d'où naissent les distractions, l'ennui et la lassitude ; qui tient l'esprit éveillé et en haleine par la succession rapide des commandements ; le maître dont les explications, les réflexions et les réprimandes sont nettes, précises, rapides, cinglantes pour ainsi dire ; qui sait donner aux mouvements un rythme bien marqué et mesuré avec précision ; qui après avoir fait compter le une, deux, trois dont on se moque, s'applique à trouver des phrases musicales répondant, en marquant le temps, et s'adaptant parfaitement aux phrases de gymnastique commandée, si j'ose m'exprimer ainsi ; qui, de temps à autre, et selon les différences dans les exercices d'ensemble, remplace la numération à haute voix par le tambour, par le chant, et mieux encore par une fanfare éclatante et joyeuse ; ce maître, dis-je, ne laissera pas pénétrer l'ennui dans son enseignement, parce que le rythme bien marqué entraînera l'action et que l'ennui n'aura pas le temps de naître.

Je ne saurais trop le répéter, on n'a pas institué ces exercices pour procurer de la joie aux élèves, mais pour fixer profondément en eux, par la répétition incessante des mouvements commandés, l'habitude de l'obéissance. Que l'on s'ingénie à varier et à combiner les différents mouvements, les marches et les contremarches, à rendre cette classe le moins ennuyeuse possible, mais que l'on insiste sur l'obéissance à l'ordre du maître, sur l'établissement de ce réflexe indispensable à la réforme morale.

Lagrange ne voit dans l'exercice que la valeur hygiénique, et pour lui, le meilleur c'est le jeu libre ; il veut pour l'enfant le mouvement, la joie et le bruit. En vérité, tout le monde est partisan de cette détente néces-

saire, mais c'est la récréation, c'est le repos moral plus encore que l'exercice physique qui, au point de vue hygiénique même, laisse souvent à désirer.

Pour soutenir son opinion, il a cité un exemple qui n'est pas précisément heureux : « Depuis quelques années, dit-il, plusieurs chefs d'institution ont tenté de lever un peu la contrainte que les vieux errements scolaires faisaient peser sur l'enfant, *tout en conservant l'esprit d'ordre si nécessaire dans une maison d'éducation*. Nous avons vu à l'école Monge des divisions d'enfants, même des plus jeunes, quitter la salle d'étude sans être dirigés par aucun surveillant, pour se rendre au réfectoire ; pour faire ce mouvement, il fallait traverser deux longs corridors et descendre un escalier... Dans l'Université des réformes analogues ont été tentées avec le même succès. Le proviseur du lycée de Janson-de-Sailly a profité de l'occasion qui le plaçait à la tête d'un établissement nouvellement créé pour appliquer à ses élèves un régime plus libéral et pour réduire la contrainte et l'immobilité forcée au minimum compatible avec la nécessité de maintenir l'ordre dans un personnel très nombreux. »

Je ne sais quel est le régime libéral du lycée Janson-de-Sailly, mais je connais celui de Monge, parce que j'en ai été un des actionnaires et que j'y ai eu des élèves. Tout y a manqué : les projets pédagogiques du début ont été lâchés, et le désordre de la direction y a été plus grand encore que le désordre dans la discipline ; si bien que tout s'est effondré et que l'école Monge a disparu après avoir donné dans les premières années de son existence, et tant qu'on est resté fidèle aux doctrines des fondateurs, les plus grandes espérances pour la réforme des procédés d'enseignement. C'est à un désastre qu'a abouti le régime libéral de Monge. Ce n'est

pas en allant en troupeau que l'on donne aux enfants l'idée de la méthode et de la discipline, et ce n'est que dans un cerveau détraqué et un esprit incohérent qu'avait pu germer la doctrine pédagogique des jeux aux bois de Boulogne et des mouvements en cohue dans l'intérieur de la maison.

Toutefois, Lagrange veut bien admettre que les mouvements méthodiques du plancher peuvent avoir un certain intérêt au point de vue de l'utilité que nous cherchons à établir : « Quelques minutes de mouvements d'ensemble, tels que les exercices dits d'*assouplissement*, ou bien mieux encore, une ou deux leçons de boxe française pourraient avantageusement couper le jeu. Dans cette sorte d'intermède, l'enfant serait rappelé à l'idée de la discipline et de la règle, dont nous sommes loin de vouloir lui ôter le respect, et de plus les muscles recevraient chacun leur part d'exercice régulier et bien rythmé, ce qui est utile pour l'éducation des mouvements (1). »

Lagrange entrevoit donc, à côté de son utilité hygiénique, l'influence morale des mouvements d'*assouplissement* dont il parlait avec une certaine ironie, et il admet, sans enthousiasme d'ailleurs, que ces exercices entraînent l'idée de la discipline et de la règle. Mais ce qui indique qu'il ne se rend pas bien compte de la façon dont l'idée de discipline peut naître de la pratique des mouvements gymnastiques, c'est qu'il propose de remplacer les mouvements d'*assouplissement* par la boxe française. La boxe est tout le contraire de la discipline ; comme l'escrime, c'est l'idée de lutte et de bataille qu'elle inspire, et dans cet enseignement l'enfant n'apprend les coups que pour les appliquer le plus violem-

(1) LAGRANGE. — *Loc. cit.*, p. 292.

ment possible. Quand, d'ailleurs, le maître fait assaut avec l'élève, ce n'est pas l'idée de discipline qui domine l'enfant, mais l'ambition de cogner son professeur ; et, dans sa défaite fatale, il songe à prendre sa revanche sur les petits camarades.

Comme nous le verrons d'ailleurs, la boxe, comme l'escrime, comme les exercices aux appareils, ont leur valeur dans le dressage des dégénérés comme des autres hommes, mais il ne faut pas donner indistinctement cet enseignement, qui est nuisible pour la plus grande partie des dégénérés supérieurs, et fait naître chez eux des idées de violence, de domination ou tout au moins de vanité. Ces deux formes d'exercices gymnastiques entraînent des résultats moraux absolument différents, presque contradictoires.

Mais, ce qui doit être appliqué à tous indistinctement, c'est cette partie de la gymnastique instituée par Amoros, qui, outre les exercices sur place, fait exécuter des exercices « d'ordre », des marches, des « formations », tous ces mouvements dits d'*ensemble* qui s'effectuent au commandement et exigent une discipline rigoureuse.

Dans les colonies agricoles, ces exercices sont institués comme préparation au service militaire. « Nous cherchons, disait Blanchard, directeur de Mettray, à déterminer le plus de vocations militaires possible parmi nos colons, parce qu'ils puisent dans l'armée des sentiments d'honneur qui en font plus tard de bons citoyens. C'est le seul moyen de les soustraire, pour la plupart, à l'influence fâcheuse de leurs familles (1). » Ainsi, à Mettray, les mouvements d'*ensemble* ne sont considérés que comme un exercice physique destiné à

(1) *Revue pénitentiaire*, 1880, p. 424.

développer les forces musculaires et à préparer au service militaire. Le vertueux et excellent Dr Marjolin n'a pas vu autre chose dans sa visite à la maison de correction, à régime commun, de Ruysselede (Belgique). Voici comment il s'exprimait au sujet de ces exercices : «... On a songé aux engagements dans l'armée et dans la marine, et c'est en partie dans ce but que, dans presque toutes les colonies agricoles, on a adopté, dans une sage limite, le régime et les exercices militaires. Rien n'est plus curieux que de voir le sérieux et l'ensemble avec lesquels ces enfants manœuvrent ou défilent au bruit du tambour ou aux sons d'une excellente musique ; *cette initiation aux habitudes et à la discipline militaires commencée de bonne heure, a cet immense avantage d'amener peu à peu, sans violence, les natures les plus rebelles à la soumission, à la propreté* ; aussi, sous tous les rapports, on ne saurait trop se féliciter de voir, de nos jours, cette innovation s'introduire dans presque tous les établissements d'éducation publiques ou privés (1). »

Nous venons de voir qu'à Mettray, comme à Ruysselede, les exercices d'ensemble ne sont pratiqués que dans le but de préparer à la carrière militaire. Le Dr Marjolin a vu plus loin et a rapporté à ces exercices la soumission obtenue chez les natures les plus rebelles. Nous allons voir qu'à la prison d'Elmira on a la certitude de leur importance dans la réforme des habitudes et du caractère. On a institué d'une façon régulière les exercices militaires ; deux fois par semaine, deux heures leur sont consacrées, à la place de l'instruction professionnelle ; chaque jour, à quatre heures, il y a parade. La santé des hommes se trouve très bien de cette

(1) *Revue pénitentiaire*, 1879, p. 794.

gymnastique, de même que leur tenue et leur esprit de discipline.

« Bon nombre de condamnés arrivent à Elmira absolument déprimés et incapables de suivre le régime de l'établissement. Dès 1886, M. Brokway imagina d'organiser pour eux une classe à part, dans laquelle un régime scientifiquement conçu d'hydrothérapie, de gymnastique, d'alimentation, etc., arrivât à les régénérer physiquement, et, par suite, intellectuellement. Un bâtiment spécial a été construit, long de 50 mètres sur 9. En 1890, 31 détenus y ont subi le traitement. Les résultats ainsi obtenus par le médecin et l'instituteur ont été merveilleux ».

Les Romains, qui ont fait exécuter à leurs armées les travaux immenses dont nous retrouvons dans toute l'Europe, dans l'Asie-Mineure, dans le nord de l'Afrique, de si nombreux et de si remarquables restes, savaient bien que ces travaux, malgré les efforts et l'endurance qu'ils exigent, étaient loin d'avoir sur la disposition morale des troupes la même influence que les exercices commandés. Végèce dit dans le chapitre où il traite des remèdes contre l'indiscipline dans les armées « que les tribuns, leurs lieutenants et les autres officiers tiennent leurs soldats dans une discipline si sévère qu'ils ne respirent que le devoir et la soumission ; *qu'on les fasse sans relâche manœuvrer sous les armes* ».

Le rythme est un des grands éléments de l'entraînement dans les exercices commandés ; il force presque le mouvement. Nous avons vu en traitant des dégénérés inférieurs que la première et quelquefois la seule manifestation vocale habituelle émise par les idiots consiste en des sons répétés dans un rythme monotone et continu ; certains se balancent sur place d'un mouvement régulier, accompagné d'un chantonnement que

des auteurs ont comparé aux chants, rythmés sur deux ou trois notes, de certains peuples primitifs ; d'autres font entendre à chacun de leurs pas un son varié sur deux ou trois tons, qui se répète jusqu'à l'arrêt de la marche ; presque tous, quand ils entendent un chant ou même un simple bruit rythmé, accourent ou expriment un sentiment de plaisir. Naturellement le bruit musical a, sans conteste, le pouvoir de faire naître en eux des sensations agréables qu'ils expriment par leur physiologie et par leurs mouvements. Le rythme est une des sensations qui s'imposent le plus à ces intelligences rudimentaires, et qui leur fixe dans la mémoire aussi bien certaines articulations vocales que certains mouvements. Au son du tambour ils peuvent se maintenir, malgré leur incohérence générale, dans un rythme donné. Quand la variété du son vient se joindre au rythme, leur sensation agréable grandit, c'est une véritable sensualité qu'ils recherchent et à l'impulsion de laquelle ils obéissent facilement. Esquirol, le premier, avait reconnu que presque tous les idiots, même ceux qui sont à peu près privés de la parole, retiennent des airs et chantent. J'ai cité déjà le fait observé par Séguin de cet enfant qui ne pouvait articuler le mot *papa* ni correctement ni toujours et qui, après une première audition, répétait des airs très difficiles. Séguin avait su tirer parti de cette sensibilité spéciale des dégénérés inférieurs pour leur éducation.

Ce qui remue et parvient à ordonner à peu près des êtres dont la sensibilité est obtuse, dont les mouvements sont difficiles, dont l'intelligence est fermée, doit *a fortiori* remuer et ordonner des enfants dont la sensibilité est délicate, le fonctionnement musculaire intact, et l'intelligence plus développée. En aidant les exercices gymnastiques par le rythme musical, qui à la fois en-

traîne et procure des sensations agréables, on est sûr de régler le mouvement et d'imposer l'habitude de l'obéissance.

Les anciens s'étaient rendu compte de l'importance de la musique dans l'éducation : « Si la musique, dit Platon (1), est la partie principale de l'éducation, n'est-ce pas parce que le rythme et l'harmonie ont, au suprême degré, la puissance de pénétrer dans l'âme, de s'en emparer, d'y introduire le beau et de la soumettre à son empire quand l'éducation a été convenable, au lieu que le contraire arrive lorsqu'on la néglige. »

Aristote est en cela du même avis que Platon, chose rare, et se montre presque aussi métaphysicien que lui : « Il est donc impossible, dit-il, de ne pas reconnaître la puissance morale de la musique, et puisque cette puissance est bien réelle, il faut nécessairement s'en servir dans l'éducation des enfants. »

... « Cette étude même a une parfaite analogie avec les dispositions de cet âge qui ne souffre jamais patiemment ce qui lui cause de l'ennui, et la musique n'en apporte jamais. L'harmonie et le rythme semblent d'ailleurs des choses inhérentes à la nature humaine ; et des sages n'ont pas craint de soutenir que l'âme n'était qu'une harmonie, ou que tout au moins elle était harmonieuse (2). »

La musique d'ensemble, par la sévérité indispensable de la mesure, est au premier chef un exercice précieux pour l'établissement du réflexe de l'obéissance ; mais, si, d'un côté, elle procure à l'élève plus de plaisir que les *mouvements d'assouplissement*, de l'autre, elle est loin d'en avoir la valeur hygiénique. Il est excellent

(1) PLATON. — Traduction Cousin, *République*, livre III, p. 153.

(2) ARISTOTE. — *Politique*, livre V, chap. v. (trad. de Barthélemy-Saint-Hilaire).

toutefois d'avoir un orchestre à l'école ; mais la pratique de la musique ne doit pas dispenser des exercices d'ensemble, qui sont la partie fondamentale du traitement moral. Il ne faut d'ailleurs faire paraître cet orchestre qu'avec mesure et dans certaines occasions importantes, comme dans la revue générale hebdomadaire, dans la revue des grands jours de fêtes, dans les réceptions ou visites extraordinaires, dans les promenades, ce qui facilitera l'ordre et le rythme de la marche. Toutefois, il faudra éviter les concours où domine, plus que l'harmonie, l'enseignement mutuel de l'ivrognerie.

Pour que l'instinct de l'obéissance s'établisse sûrement et passe à l'état de véritable réflexe, pour que les habitudes d'ordre, de régularité et de méthode pénètrent et deviennent une seconde nature, il faut que tous les changements de classe, les marches vers le réfectoire, vers le dortoir, tous les mouvements en un mot, soient exécutés en rang, au commandement et au pas ; au besoin au son du tambour qui épargne des oublis et rappelle forcément le rythme. Je le répète, la méthode dans les actes physiques entraîne la méthode dans les actes intellectuels. Nous verrons d'ailleurs que la gymnastique, en dehors de son côté hygiénique et de la création du réflexe de l'obéissance, apporte aussi aux facultés intellectuelles certains exercices de sensibilité, d'attention, de raisonnement rapide et de décision.

Il est aussi utile pour les filles dégénérées que pour les garçons d'instituer ces exercices gymnastiques ; seuls les exercices aux appareils peuvent constituer quelque danger pour elles. La gymnastique de la femme, dit Lagrange (1), « doit rester *hygiénique* et ne jamais devenir *athlétique*. La femme n'est pas faite pour le travail

(1) LAGRANGE. — *Loc. cit.*, p. 138.

et l'effort. » Les petites dégénérées ont le plus grand besoin, dans le traitement, d'activité et de vie au dehors. Il faut leur éviter les métiers à *station assise* qui favorisent chez elles la turgescence des organes du petit bassin. Celles qui sont portées aux passions vénériennes ne peuvent qu'être excitées par les travaux sédentaires, couture, broderie et surtout machine à coudre. C'est à cette catégorie qu'il faut imposer la dépense de force par les travaux des champs, les soins de la ferme et du cheptel. Pour toutes, la station assise prolongée est suggestive ; pour celles qui sont dominées par leur appareil génital, la suggestion est irrésistible et pousse à toutes les impulsions du rut. L'activité constante, aussi bien dans les travaux agricoles que dans les occupations du ménage, passer de l'exercice d'assouplissement à l'exercice de la bêche, de la fourche et du râteau, ne cesser le travail physique que pendant les moments consacrés à l'enseignement intellectuel sectionné en quelques séances courtes, est le moyen le plus sûr de maintenir ces enfants dans l'équilibre mental et de leur éviter ces entraînements qui, dès leur plus tendre jeunesse, engagent et perdent toute leur vie.

Il est évident pour tout le monde que les courtes peines sont incompatibles avec un traitement sérieux et qu'on ne peut espérer améliorer l'état mental de ces petits détraqués par une punition de courte durée. Il s'agit moins de punir que de guérir ; pour donner et fixer des instincts nouveaux, quelques mois ne suffisent pas. Il faut des années de dressage patient pour obtenir ce réflexe précieux de l'obéissance et pour faire, grâce à lui, d'un enfant vicieux un citoyen honnête, car la discipline est le principe de la vertu sociale.

Mais la création de cet instinct a fait craindre à quelques éducateurs qu'on enlève par cette méthode toute

initiative personnelle et qu'au lieu de faire des hommes on fasse des machines. C'est une erreur ; réflexe de l'obéissance ne veut pas dire inertie individuelle en dehors de tout ordre donné. La création de ce réflexe par les mouvements d'ensemble journallement exécutés a l'avantage de disposer l'esprit à obéir, non seulement au commandement immédiat du maître de gymnastique, mais encore, par extension, aux ordres des autres professeurs, et, par une extension plus large, aux règles de la maison d'abord et enfin aux lois de la société. Le rythme dans l'exercice gymnastique, comme dans l'exercice musical, qu'il soit vocal ou instrumental, dispose au rythme de la pensée, à l'ordre dans le classement des idées, à leur succession et sériation logiques.

L'initiative personnelle se développe par les jeux nombreux et variés des récréations. Chez ceux dont l'inertie est marquée, elle est inspirée par les exercices séparés aux appareils, par l'escrime, par la boxe, ce qui n'exclut en rien les indispensables exercices d'ensemble. L'instituteur, dans sa classe, donnera à résoudre de vive voix des problèmes de bon sens, aussi bien au point de vue de la vie usuelle que de la leçon qu'il enseigne ; il ne se lassera pas de poser des questions qui appellent des réponses dictées par un jugement personnel. C'est dans l'enseignement professionnel surtout, comme nous le verrons plus loin, que ces exercices d'initiative personnelle sont aussi profitables que faciles à instituer. Par cette double méthode, le petit dégénéré devenu homme aura toute son initiative individuelle dans sa vie intellectuelle comme dans sa vie de travailleur et de citoyen, en restant toutefois soumis, grâce au réflexe de l'obéissance, au commandement immanent des lois.

CHAPITRE XXI.

Education intellectuelle.

Nous avons vu que les mouvements d'ensemble, les alignements, les défilés, les volte-faces simultanées, tous les exercices en un mot qui constituent la gymnastique du plancher, contribuent à faire prendre des habitudes d'ordre et de régularité aussi bien au moral qu'au physique. Comme je le disais au chap. XII de la première partie, en parlant des dégénérés profonds : « Le rythme des mouvements physiques entraîne le rythme du fonctionnement cérébral, et à sa suite la régularité méthodique. »

Nous avons pu constater, de plus, que les mouvements commandés sont un exercice de l'attention. Pour exécuter le mouvement commandé, pour faire comme les camarades et éviter le ridicule d'un mouvement à contre-sens, pour suivre enfin cet entraînement du rythme et de l'action commune, il faut que, par un effort spécial, l'esprit soit présent pour saisir et comprendre le commandement : l'attention doit être tendue. Or l'attention si nécessaire pour l'éducation intellectuelle est une des facultés qui manquent le plus aux dégénérés de toutes les catégories, et c'est un des bienfaits de la gymnastique d'avoir exercé l'enfant à fixer cette attention si précieuse et si indispensable dans les études de l'instruction primaire et de l'enseignement professionnel.

Nous avons pu remarquer en outre que, chez certains dégénérés, la sensibilité obtuse dans sa perception et lente dans sa transmission, est excitée par l'entraîne-

ment collectif, par le besoin de saisir nettement un ordre, de le comprendre avec promptitude et sans erreur. La gymnastique donc aiguë, affine la sensibilité chez quelques-uns de nos dégénérés supérieurs passifs ou inertes. Mais, d'autre part, chez quelques autres, l'exercice physique méthodiquement pratiqué peut, comme le sabre à deux fins de M. Prudhomme, avoir au contraire pour effet de diminuer l'exagération de la sensibilité assez commune chez ces névrosés par hérédité, ou par misère physiologique, ou par des excès prématurés. La mise en jeu fréquente et régulière de la sensibilité l'émousse par l'accoutumance chez ceux-ci, alors qu'elle l'éveille et l'affine chez ceux-là.

Il a été facile de constater que ce ne sont pas là les seuls avantages moraux de la gymnastique dans l'éducation : la volonté elle-même est exercée et fortifiée par les mouvements commandés. Voici ce que dit Lagrange à ce sujet (1) : « L'exercice musculaire ne met pas seulement en action les organes du mouvement et de la sensibilité, mais sollicite de plus l'entrée en jeu des facultés psychiques..... L'exercice musculaire est un moyen d'exercer et de développer la volonté..... »

« Dans certaines affections psychiques caractérisées par l'affaissement momentané de la volonté, l'exercice musculaire peut rendre de grands services et relever l'énergie des facultés actives. Il serait impossible de comprendre les effets incontestés de l'exercice physique sur certains neurasthéniques déprimés si on n'admettait pas que ce traitement exerce sur la volonté une action pour ainsi dire réconfortante qui se traduit par un fonctionnement plus énergique non seulement de l'appareil locomoteur, mais encore de toutes les facultés

(1) LAGRANGE. — *Gymnastique*, p. 418-419.

actives de l'âme. C'est pour avoir constaté ce résultat psychique très remarquable, que tous les hommes versés dans la pédagogie considèrent les exercices du corps comme un adjuvant indispensable de l'éducation morale. »

Il est certain que chez les dégénérés supérieurs, comme chez les dégénérés inférieurs, la volonté est atteinte. Le plus souvent l'inertie de cette faculté est difficile à constater, parce qu'elle est masquée par une agitation inquiète née justement de la difficulté de vouloir et de prendre une décision. C'est par cette inertie particulière de la volonté qu'ils se laissent acculer à des situations qu'ils entraînent à mal faire. La paresse, d'ailleurs, est constituée par cette incapacité de volition, qui est heureusement combattue par les exercices commandés quand ils sont dirigés avec habileté et entrain. Devant le mouvement commandé, l'hésitation doit disparaître. Par esprit d'imitation le mouvement d'ensemble détermine l'acte irrésistiblement ; même pour ceux dont la volonté est impuissante, l'hésitation devient impossible, la détermination immédiate étant presque forcée par entraînement de voisinage. L'exercice de la volition est encore plus profitable dans les mouvements compliqués, composés de mouvements simples dont on a pris l'habitude par l'exécution répétée séparément de chacun d'eux : l'élève doit, sous un unique commandement, les exécuter tous dans l'ordre indiqué et sans plus d'hésitation que pour le mouvement simple lui-même, ce qui donne un rôle plus grand à l'initiative personnelle et par conséquent à la volonté.

Les facultés intellectuelles elles-mêmes, quelque paradoxale que paraisse cette observation, sont exercées par la gymnastique ; la mémoire et le raisonnement sont mis en jeu par le moindre exercice physique, le cer-

veau devant coordonner le mouvement, le produire intellectuellement avant son exécution par les muscles. Ce travail mental préliminaire, quelque rapide qu'il soit dans son évolution malgré sa complexité, ne peut évidemment faire défaut, car sans cette élaboration mentale l'acte physique ne pourrait s'exécuter. Pour franchir le moindre obstacle, par exemple, il faut calculer approximativement et grâce à l'expérience acquise, la distance et la hauteur de l'objet à franchir, se rendre compte des muscles qui doivent se contracter pour accomplir le saut, faire appel au sens musculaire pour mesurer la somme d'efforts nécessaire à l'accomplissement de l'acte. Dans les exercices habituels, le travail intellectuel ne peut être surpris et analysé : tout paraît se produire par pur automatisme et avec l'inconscience d'une machine. Il est facile de se rendre compte, au contraire, de la préparation intellectuelle indispensable quand l'acte à accomplir dépasse les conditions habituelles de l'exercice : on voit celui qui fait l'effort, arrêté, mesurant de l'œil la distance et la hauteur de l'obstacle, tâtant, par de légères contractions, les muscles appelés à produire l'acte, les entraînant pour ainsi dire et appréciant mentalement la force de détente musculaire à produire pour atteindre le but. Moins l'action demandée est habituelle, plus le travail intellectuel devient apparent.

La gymnastique méthodiquement appliquée ne fait donc pas seulement l'éducation physique aboutissant à l'hygiène et à l'amélioration physiologique des fonctions du mouvement, elle contribue aussi, pour une grande part, à l'éducation mentale. Et ce n'est pas seulement parce qu'elle fortifie la santé de certains dégénérés débiles que leur intelligence se développe, mais c'est bien parce que les exercices gymnastiques, pour être exécutés, demandent un effort de l'intelligence. La-

grange a raison quand il dit : « On peut faire l'éducation de la cellule nerveuse en exerçant la fibre musculaire, chez tous les enfants trop faibles d'esprit pour qu'on puisse tenter de les soumettre à un véritable travail intellectuel. » Ce qui est vrai pour l'éducation des dégénérés inférieurs, est aussi exact pour celle des dégénérés supérieurs, et l'on peut dire pour celle de tous les enfants. Il est certain que ces exercices gymnastiques sont une excellente préparation à l'enseignement intellectuel, ou tout au moins un adjuvant précieux, puisqu'ils donnent à l'esprit l'habitude du rythme et de la méthode, exercent à fixer l'attention, régularisent la sensibilité, apprennent à vouloir, et forcent à mesurer et à raisonner.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — L'enseignement primaire des écoles de réforme ne se proposera pas de faire acquérir de vastes connaissances ; il aura pour but de fixer dans l'esprit des élèves celles dont l'absence rend l'existence de plus en plus impossible. D'une part, les notions qui sont indispensables à l'homme appelé à vivre d'un métier manuel : lecture, écriture, orthographe, calcul, géographie ; d'autre part, celles qui doivent diriger l'individu dans sa vie de famille et de bon citoyen ; les grandes lignes de l'histoire moderne et contemporaine, la connaissance élémentaire des droits et des devoirs civiques. Il est moins utile de savoir beaucoup que de savoir bien. On doit s'appliquer, en enseignant ces notions, à donner aux facultés intellectuelles toute leur étendue, à faire prendre l'habitude de l'observation et du raisonnement, ce qui est le grand levier dans la vie civilisée, à la condition que les points d'appui soient solidement établis.

L'éducation abstraite prime encore aujourd'hui l'édu-

cation objective dont l'insuffisance est regrettable ; de là travail infructueux du cerveau et fatigue cérébrale par difficulté de compréhension, dégoût de l'étude, inertie de l'intelligence. En dehors d'un enseignement défectueux, d'ailleurs, cette inertie intellectuelle existe au préalable chez un grand nombre de dégénérés supérieurs ; elle est due soit à un défaut de fonctionnement physiologique, soit à une absence complète d'éducation. C'est la première chose à combattre. Le maître dans sa classe doit s'efforcer de donner de l'activité à ces esprits engourdis et enclins à l'immobilité ; il doit les entraîner par des questions vives, claires sur des objets connus déjà, ou à la portée d'une constatation immédiate, les forçant, par leurs interrogations, à se souvenir, à apprécier, à choisir. Ils mettent ainsi en activité les facultés intellectuelles des enfants, par une agitation mentale incessante.

L'émulation a été considérée par beaucoup de pédagogues comme le moyen par excellence de faire naître cette salubre excitation de l'esprit ; si l'Oratoire a estimé ce moyen comme excellent et l'a appliqué avec une sage modération, les jésuites (1) ont poussé cette doctrine aux extrêmes : croix, rubans, insignes étaient distribués par eux ; le premier aux compositions recevait « la magistrature souveraine », après lui venaient les « décurions » et les « préteurs ». Enfin dans chaque classe existait une académie de discussion.

Gauthey (2) n'approuvait pas cette méthode et en particulier les distributions solennelles des prix en présence des « parents, de la magistrature et d'un public nombreux ». Pour lui ce moyen d'excitation offre de

(1) *Ratio atque institutis studiorum Societatis Jesu.*

(2) GAUTHEY. — *De la vie dans les études ou essai sur les moyens d'exciter la jeunesse au travail, etc...*

nombreux inconvénients, dépasse le but et développe des passions mauvaises. A Port-Royal l'ÉMULATION était radicalement supprimée parce qu'elle excite l'orgueil. A ce propos, Pascal a dit : « L'enfant de Port-Royal auquel on ne donne pas cet aiguillon d'envie et de gloire tombe dans la nonchalance (1). » Toutefois cela est loin d'avoir été une vérité absolue, car il ne faut pas oublier que Racine avait été élève de Port-Royal.

On doit inspirer à l'enfant le désir de bien faire, non pour dépasser les camarades, ou avoir sur eux une supériorité, ou pour obtenir des distinctions qui le font remarquer. Il faut craindre, d'une part, l'exaspération de l'orgueil que chacun porte en soi ; d'autre part, il faut éviter de faire naître l'affaissement moral chez l'enfant qui se trouve parqué, malgré ses vains efforts, dans la dernière catégorie de la classe, et dont l'amour-propre froissé par une infériorité continue le pousse à s'abandonner soit ouvertement, soit en affectant le dédain de la supériorité qu'il se croit incapable d'atteindre. Ce n'est pas le succès qu'il faut encourager, ce n'est pas la supériorité intellectuelle qu'il faut récompenser, c'est l'EFFORT qu'il est nécessaire de glorifier et d'exalter aussi bien chez ceux dont l'esprit est lent et court, que chez les élèves bien doués.

Chez d'autres dégénérés, au contraire, on constate une agitation perpétuelle qu'au premier abord on pourrait prendre pour un *hyperfonctionnement* du cerveau. Cette activité apparente est due à une instabilité qui rend l'enseignement aussi difficile que l'inertie.

C'est le manque d'attention qui, dans les deux cas, empêche l'enfant de profiter des leçons données ; c'est donc l'attention qu'il faut faire naître en excitant l'es-

(1) PASCAL. — *Pensées*, Edition Havet, t. II, p. 164.

prit chez l'un, en le fixant chez l'autre, en le frappant chez les deux par des impressions vives. C'est là tout l'art du maître. Mais comme la tension intellectuelle ne peut durer longtemps chez ces enfants dont le cerveau est défectueux, soit par malformation congénitale, soit par inertie fonctionnelle acquise dans une complète absence de culture, dans une longue jachère, il est nécessaire que la classe soit toujours commencée par l'exercice demandant la plus grande somme d'attention : calcul, orthographe, géographie ; la seconde partie de la classe étant remplie par les leçons que l'on peut rendre plus attrayantes : histoire, morale, récitation et lecture de morceaux instructifs et intéressants.

Mais si l'on choisit les instants où l'esprit reposé est le plus apte à porter attention, il faut aussi que cette attention soit facilement fixée par un enseignement clair et agréablement donné ; la connaissance doit, pour ainsi dire, s'insinuer dans l'esprit.

Toutefois, il faut s'efforcer d'utiliser l'esprit d'imitation qui est un des premiers et des plus puissants moyens d'éducation de l'homme. Chez l'enfant, cette tendance est d'autant plus visible, qu'il met sa gloire à paraître faire comme ceux qui sont plus âgés que lui ; tout le monde l'a constaté. Chez l'homme fait il en est de même, d'une façon moins évidente toutefois : par l'esprit d'imitation on prend inconsciemment l'accent du pays où l'on réside pendant un certain temps, les gestes et les phrases des personnes qui vous entourent, les habitudes et les coutumes, quelque ridicules et peu commodes qu'elles soient, du milieu ambiant, surtout quand les personnes que l'on imite sont en vue et occupent un certain rang. Il faut tirer parti de cette tendance aussi bien pour fixer l'attention dans les exercices intellectuels que pour entraîner l'action dans les exercices physiques. Le profes-

seur doit s'appliquer à donner comme marque de haute distinction, la puissance d'attention ; il est utile qu'il répète et démontre sans cesse en parlant des grands hommes dont le nom a été prononcé pendant la leçon qu'ils étaient doués de la qualité supérieure de l'attention ; que c'est cette force spéciale qui fait les hommes distingués et ceux qui réussissent dans leurs entreprises ; que sans elle l'esprit ne peut ni se meubler, ni s'élever, et reste incapable de saisir, même de voir, les occasions heureuses qui se présentent et d'en tirer parti, passant souvent ainsi à côté du bonheur ; qu'enfin l'attention dénonce la faculté maîtresse qui fait les grands hommes : la volonté.

Le professeur ne saurait revenir trop souvent sur ce sujet ; il devra marquer une estime particulière aux élèves qui sont doués de la faculté d'attention, encourager ceux qui font effort pour l'acquérir, et employer tous les moyens possibles pour établir, en excitant leur esprit d'imitation, un courant, une mode.

La difficulté de fixer l'attention de ces enfants anormaux ou dévoyés impose, plus encore que pour les enfants qui sont en pleine possession de leur santé intellectuelle, de prendre des précautions, qui répondent d'ailleurs à une hygiène spéciale bien entendue, et sans lesquelles toutes les tentatives d'éducation resteront le plus souvent inefficaces. La durée des classes doit être courte pour ces instables ou ces inertes ; tout le temps qui dépassera une certaine normale, sera du temps perdu. L'attention ne pouvant être tendue que pendant une période limitée, la parole du professeur restera lettre morte ; dans l'esprit de ces élèves s'ouvriront des lacunes qui gêneront la suite de l'enseignement.

En dehors de cette impuissance de la volonté à fixer l'attention, leur besoin de locomotion est irrésistible,

car dans le jeune âge il y a, comme l'a dit Fonsagrives (1), *appétit de mouvement*. Il est donc nécessaire de découvrir les aptitudes des enfants, de les classer d'après ces aptitudes, afin de pouvoir fixer la durée des exercices proportionnellement à la puissance d'efforts qu'ils peuvent fournir, et d'éviter ainsi de faire perdre le temps des uns par l'infériorité ou les tendances différentes des autres.

Je n'ai pas la prétention de faire un horaire pour les écoles de réforme, pas plus que de décrire, matière par matière, le programme de cet enseignement. Chaque institution doit avoir la liberté d'établir sa méthode selon son milieu, ses moyens et ses convictions, de même que chaque maître doit avoir, étant données les matières de son enseignement, sa manière personnelle de les professer et la possibilité d'instituer son expérience pour trouver le moyen le plus sûr de faire pénétrer les connaissances dans des esprits plus ou moins rebelles ou distraits. Ce que je veux indiquer seulement, c'est la nécessité d'employer un certain nombre de procédés indispensables, à quelque heure du jour qu'on les emploie, et comment on doit montrer et faire retenir en suivant les lois physiologiques et hygiéniques. Je viens, après beaucoup d'autres d'ailleurs, soutenir un principe d'hygiène mentale d'autant plus indispensable, qu'il doit s'appliquer à des dégénérés dont l'intelligence instable ou rétive demande, pour être dirigée, des précautions toutes particulières.

En Amérique, on a mis en pratique dans certaines maisons d'éducation, ce qu'on appelle *la règle des trois huit* : huit heures de sommeil, huit heures de travail, huit heures de liberté. Le docteur Dally allait plus loin

(1) FONSSAGRIVES. — *L'éducation des filles*, p. 115

et voulait que le temps consacré au travail intellectuel ne dépassât pas six à sept heures coupées, comme le demandait la commission d'hygiène scolaire de 1882, par des temps de repos.

Pour l'enfant, le véritable repos amenant la détente indispensable est la récréation, l'entraînement du jeu. La gymnastique ne doit pas compter parmi les heures de récréation ; c'est un enseignement qui demande de l'attention et une véritable contention d'esprit. Ce n'est donc pas sur les heures de récréation que cette leçon doit être prise. La détente réelle n'est obtenue que dans la liberté des mouvements, dans l'attrait des amusements.

L'esprit ne se reprend, ne redevient capable d'effort efficace, qu'à la condition d'être détendu de temps à autre ; la tension trop longue distend l'énergie et émousse la sensibilité. « Si l'on veut obtenir le *maximum* de travail utile, dit le docteur E. Javal dans son rapport de 1884, il faut distribuer les matières des études de manière que l'une vienne faire diversion à l'autre ; il faut surtout que la répartition des temps de repos, les rende assez nombreux pour que la fatigue cérébrale n'atteigne jamais la mesure où l'attention commence à faiblir, et assez courts pour ne pas surexciter la circulation au point de rendre difficile la reprise du travail (1). » Ces alternances, considérées par les auteurs les plus autorisés comme indispensables pour le bon enseignement des enfants normaux, doivent entrer à fortiori dans l'organisation scolaire destinée à relever les dégénérés supérieurs.

Les méthodes modernes font un incessant appel à

(1) E. JAVAL. — *Hygiène des écoles primaires et maternelles*. Rapports et documents présentés au Ministère de l'Instruction publique, 1884, p. 73.

l'activité intellectuelle de l'élève ; elles exigent que l'enfant n'apprenne rien qu'il ne comprenne, ce qui est la seule façon de savoir ; elles veulent que l'observation soit la base de toute connaissance, et que les vérités ne soient admises qu'après démonstration. Cette manière d'enseigner, la seule réellement profitable, exige une activité constante de l'esprit, une fixité d'attention qui devient promptement une sérieuse fatigue mentale.

Qu'à cela on ajoute les efforts de mémoire nécessaires pour fixer dans l'esprit l'impression profonde de quelques principes qui doivent reparaitre automatiquement dans toutes les hésitations de la vie morale, et l'on comprendra que ces efforts de réflexion et de mémoire pourraient devenir dangereux s'ils étaient prolongés, ou inutiles, en raison de la fatigue même.

Ces coupures, ces repos fréquents dans l'enseignement ont été institués dans des pays étrangers ; Michel Bréal (1) a dit qu'au *Graue-Kloster*, un des gymnases les plus estimés de Berlin, la classe dure trois quarts d'heure au moins, mais ne se prolonge pas au-delà d'une heure ; chacune d'elles est suivie de cinq minutes ou un quart d'heure de récréation. D'après Séguin (2), l'école pour dégénérés de Normand-field en Angleterre, à l'imitation de l'école américaine de Colombus, a institué des études et des exercices très variés ; on a reproduit le système de roulement d'une demi-heure établi à Syracuse (Amérique). Il ne faut pas croire que ce système appliqué à des idiots ne serait pas applicable aux petits détraqués à l'esprit instable ou inerte ; ils sont, dans les deux cas, incapables de soutenir leur attention pendant une longue période de temps. Tout ce qui est nouveau est beau, dit le proverbe ; si la leçon, dans de

(1) MICHEL BRÉAL. — *Excursions pédagogiques*, p. 23.

(2) SÉGUIN. — *Education des enfants normaux et anormaux*, p. 158.

pareilles conditions, n'est pas un attrait pour ces malades, ce sera au moins la possibilité d'appliquer quelques instants leur esprit sur un sujet qui n'a pas rassasié l'attention comme celui que l'on quitte. Et si cette durée de classe paraît trop courte, les trois quarts d'heure de *Graue-Kloster* sont à coup sûr suffisants pour maintenir l'esprit dans un état d'activité efficace.

Grâce à la courte durée des exercices intellectuels, l'impressionnabilité garde toute sa délicatesse, et l'objet des leçons peut plus facilement frapper l'esprit et pénétrer dans une mémoire qui n'est pas surchargée encore. Mais il ne faut pas que les mots et les phrases ne restent dans le souvenir que comme des sons articulés ; il est nécessaire, pour que l'enseignement soit réel et profitable, que les mots appris représentent bien des objets et des idées nettement comprises par l'enfant. On ne doit pas laisser lire ou réciter sans s'assurer que l'élève saisit la signification exacte de la leçon ou de l'objet de la lecture ; c'est là le dressage qui donne des notions sérieuses et utilisables. Les exercices de l'application des mots aux choses, ou la nomination, doivent être suivis par la connaissance de leurs qualités qui, en les diversifiant, ont permis à l'enfant, par une observation inconsciente, de les reconnaître. C'est, il est vrai, une dépense de temps considérable, mais il vaut mieux, pour obtenir une éducation sérieuse, procéder par la culture intensive que par la culture extensive ; l'une fait pénétrer la connaissance réelle, l'autre n'est que la mémoire de sons plus nombreux, mais ne représentant rien, ou le plus souvent que des images fausses, subjectivement inspirées, et entraînant naturellement des raisonnements établis sur des erreurs. Pestalozzi recommandait d'ailleurs au maître, à juste titre, de ne raisonner avec ses élèves qu'après leur avoir fourni une provision de

mots et de locutions dont il a fait connaître l'objet ou donné l'explication. Jules Voisin (1) dit sur ce sujet : « En même temps qu'il (le dégénéré) prononce le nom de l'objet, il montre l'objet lui-même et indique son usage. Quand dans une classe plusieurs enfants sont réunis, le professeur présente un objet et en demande les qualités et les usages ; les enfants le répètent à leur tour... » Naturellement quand c'est une phrase il en demande l'explication et si elle n'est pas donnée il la donne lui-même. C'est ainsi que la mémoire se meuble de notions exactes et empêche les conceptions erronées de se former.

Toute l'éducation, dans sa continuité, doit être due surtout à l'expérience et pénétrer par les sens ; l'enfant restera toujours un perroquet sans connaissance réelle si l'on se borne à faire répéter des mots. Et encore faut-il toujours donner l'explication des phénomènes dont on parle à l'aide des connaissances positives déjà acquises. L'élève doit être élevé constamment du concret à l'abstrait. Il ne faut lui parler et ne lui enseigner que des vérités démontrées. Les hommes, même trop souvent ceux qui sont habitués aux méthodes scientifiques, ont un penchant au surnaturalisme. Quelquefois les plus corrects et les plus sévères dans leurs procédés de travail, dès qu'il s'agit d'une utopie, d'une superstition qui les hante, ne tiennent plus compte de leurs méthodes ordinaires d'investigation et abandonnent les habitudes de raisonnement et de logique qu'ils emploient dans la poursuite de leurs recherches. Une part de cette étrange contradiction revient à l'hérédité, une autre au milieu. Mais une cause très importante aussi doit être attribuée au vice de l'enseignement premier, à l'implantation

(1) Jules VOISIN. — *L'idiotie*, p. 252.

dans l'esprit, dès la première enfance et au moment où il est encore sans défense, d'affirmations sans preuves, de notions contraires à toutes les lois naturelles, de superstitions en un mot qui, malgré la culture ultérieure la plus intense, surnagent souvent quand viennent les états de dépression morale.

Séguin, qui avait suivi de si près les résultats de l'éducation, aussi bien chez les enfants normaux que chez les dégénérés, s'était bien rendu compte du danger d'un enseignement donné en dehors de l'expérience et des lois naturelles vérifiables : « Qui peut mesurer, dit-il, la différence qui existe entre les principes des deux écoles ? L'une se compose d'enfants trompés par les solutions surnaturelles ou miraculeuses de leurs recherches, l'autre d'élèves aidés et encouragés à reporter les phénomènes aux lois naturelles les plus proches qui sont déjà établies ou sur le point de l'être ; l'une a des élèves condamnés à une aveugle soumission, l'autre des enfants libres dans leurs recherches et pouvant acquérir toutes les connaissances possibles (1). »

Les premières connaissances à faire acquérir sont celles qui peuvent pénétrer par les sens. Les notions qui entrent dans l'esprit par la constatation physique et font image, se fixent plus profondément et servent de point d'appui solide aux solutions que l'intelligence sera appelée à donner ultérieurement.

Les leçons de choses sont donc précieuses et doivent constituer la base de l'éducation. Ces leçons de choses, d'ailleurs, servent par surcroît à l'éducation des sens. Qu'est-ce, en effet, qu'apprécier les dimensions, les formes, les proportions, les poids, les distances, les colorations, etc., toutes qualités qui servent à différencier

(1) SÉGUIN. — *Education des enfants*, p. 37.

et à reconnaître les corps entre eux, si ce n'est faire la gymnastique des sens. Ce dressage a l'avantage de faire voir juste le monde objectif ; il est surtout utile chez les dégénérés dont les sens ne jouissent pas toujours de leur parfaite intégralité. C'est là, d'ailleurs, la continuation de l'éducation expérimentale et personnelle que l'enfant acquiert pour satisfaire ses appétits ou son désir de connaître. L'éducation des sens, d'ailleurs, est appelée à donner plus de certitude à la perception et par cela même plus de justesse dans l'appréciation.

On ne saurait croire combien les erreurs d'appréciation physique entraînent de déviations intellectuelles ; voir, toucher, entendre juste, conduisent à raisonner et à juger juste. Combien d'erreurs d'appréciation viennent d'erreurs de la perception. La perception est la connaissance d'une sensation due à un contact. Il y a contact, aussi bien quand un rayon lumineux frappe la rétine, quand un son fait vibrer l'organe de l'ouïe, quand une odeur atteint le sens olfactif, que lorsque un mets passe sur les papilles du goût, ou qu'un objet rencontre le sens du toucher. Chez un anesthésié il y a le contact sans la sensation, par conséquent sans perception. Pour que la perception soit juste il faut que la sensation du contact soit exacte et précise. C'est par un abus de mots que Taine a dit : « La perception est une hallucination vraie. » Ne pourrait-on dire, en se servant de la logomachie de Taine, et avec autant de déraison : l'affirmation est une négation vraie. En réalité, pour tous les savants qui ont le plus étudié les phénomènes pathologiques de l'esprit, *l'hallucination* est la perception erronée d'une sensation sans contact ; de même que l'illusion est une perception fautive due à une insuffisance des sens, ou à l'interprétation erronée d'une sensation réelle, mais incomplète ; par exemple, la tour

carrée qui paraît ronde dans l'éloignement, par insuffisance d'acuité de la vue. A tous les titres donc les leçons de choses sont indispensables pour amener la justesse de la perception et la rectitude de la connaissance.

Jean-Jacques Rousseau a depuis longtemps dit tout cela avec un bon sens général et dans une langue superbe : « Emile ne jase pas, il agit.... il prend des leçons de la nature et non pas des hommes..... comme tout ce qui entre dans l'entendement humain y vient par les sens, la première raison de l'homme est la raison sensitive.... nos premiers maîtres de philosophie sont nos pieds, nos mains, nos yeux. Substituer des livres à tout cela, ce n'est pas nous apprendre à raisonner, c'est nous apprendre à nous servir de la raison d'autrui ; c'est nous apprendre à beaucoup croire, et à ne jamais rien savoir. ».... « Les choses ! les choses ! je ne répéterai jamais assez que nous donnons trop de pouvoir aux mots : avec notre éducation babillarde nous ne faisons que des babillards (1) ».

On ne saurait répéter assez avec J.-J. Rousseau que c'est par l'intermédiaire des sens qu'il faut faire pénétrer dans l'esprit le plus grand nombre de notions. L'enseignement, pour être profitable, doit être objectivé sous la forme de leçons de choses.

Il est indispensable de se servir de l'outillage que j'ai décrit au chap. XII pour l'enseignement primaire des idiots, d'autant mieux qu'un certain nombre de nos dégénérés sont des *minus habens*. Tous, même les plus lucides, doivent avoir sous les yeux et manier ce que j'ai appelé les *instruments des connaissances élémentaires* ; l'éducation des intelligents sera plus vite et plus solidement faite, la mémoire n'aura acquis que des no-

(1) J.-J. ROUSSEAU. — *Emile*, liv. II.

tions exactes et les enfants ne pourront avoir l'idée fausse qu'une description orale mal comprise aurait pu donner. Les classes, les salles d'étude doivent être tapissées de tout ce qui peut contribuer à faire entrer dans l'esprit, par les sens, les matières de l'enseignement primaire : tableaux et planches pour la connaissance des couleurs, des surfaces, etc. ; tableau représentant le mètre avec ses multiples et sous-multiples. Le mètre en nature, des règles, des compas de différentes sortes, les poids, les mesures, la série des solides, des instruments pour mesurer le temps : sablier, horloge, métronome, etc., doivent être laissés à leur portée en y joignant des indications pratiques rendues claires par leur manquement, tous instruments qui doivent être les premiers à exister dans l'école primaire comme le recommandaient Condorcet, Talleyrand, Laplace, Lavoisier, Fourcroy, Berthollet et Monge dans leur rapport sur les meilleurs plans d'étude d'une école nationale. Les cartes de géographie selon la méthode décrite pour l'enseignement des dégénérés inférieurs, débutant par le plan du lieu habité, puis continuant par la carte de la commune, du canton, de l'arrondissement, du département, de la France, de l'Europe, des différents continents, de la mappemonde et finissant enfin par la synthèse, le globe terrestre. Enfin, apportant une note plus attrayante, les tableaux représentant les animaux domestiques, les animaux sauvages, les différentes races humaines avec leurs coutumes, leurs habitations, leurs armes, les plantes usuelles, les principales essences d'arbres, les principales industries, etc...

Les objets mêmes au milieu desquels ils vivent et dont ils se servent doivent être une source d'enseignement par les yeux, par le toucher : les bâtiments de l'école porteront, en chiffres apparents, la mesure de

leur longueur, de leur hauteur, etc. ; les verres, les bouteilles, les réservoirs auront leur capacité inscrite sur leur flanc, etc., afin de donner à l'œil l'habitude de la mesure des distances et des capacités ; il en sera de même pour le poids des objets dont ils font journalièrement usage, etc....

Enfin, le jardin école et le musée tels que je les ai décrits au chapitre XII de la première partie.

A l'aide d'un pareil outillage et par ces procédés d'éducation, la mémoire sera meublée non seulement de mots, mais d'images. L'image étant la sensation rappelée par la mémoire, le mot ne sera pas qu'un son ; par association d'idées, son audition fera réapparaître la sensation dans sa matérialité, mais affaiblie. L'image est le substitut de la sensation, a dit Taine. Mais de même que la sensation n'est jamais une, ne comprenant pas seulement un contact isolé, de même l'image ne reproduit jamais intégralement la sensation. C'est pour cela qu'Herbert Spencer appelle les images des états faibles, et les sensations des états forts. Plus souvent la sensation causée par le même objet est renouvelée, plus l'image prend de netteté et se reproduit avec exactitude, dominant les sensations adventices qui diffèrent le plus souvent les unes des autres, alors que l'objet observé donne toujours une sensation identique. C'est ce qui démontre la nécessité de mettre sans cesse sous les yeux de l'enfant les objets de première et indispensable connaissance. Il est nécessaire que la sensation soit si bien fixée que, l'éducation finie, le musée et les objets qui le composent soient imprimés, pour ainsi dire, dans sa mémoire.

Certains ont cru que les images disparaissent, ou plutôt ne se montrent plus, dès que l'on a un grand nombre de mots à sa disposition. C'est une erreur. Les

images passent plus vite, tellement vite par l'habitude, que l'on peut arriver à croire que l'image n'a pas paru. Sans l'image pourrait-on comprendre ? Elle est tellement suscitée par le mot, qu'en l'entendant prononcer on peut reproduire par le dessin l'objet que le vocable désigne. C'est parce que l'image est toujours évoquée par le mot, chez les individus dont l'éducation objective a été sérieusement faite, et apparaît telle que la sensation l'a imprimée dans le cerveau, que les descriptions du même objet diffèrent par certaines particularités avec les différents descripteurs, chacun ayant vu à travers son tempérament. L'image, d'ailleurs, peut apparaître sans que le mot la rappelle ; l'image de certains objets dont on ne connaît pas la dénomination apparaît à l'esprit appelée par une association d'idées. Les animaux se souviennent par les images et sans le secours des mots. Enfin, quand un mot est oublié, il suffit souvent de l'évocation de l'image pour rappeler le vocable à l'esprit. Dans l'expression des sentiments d'ailleurs, pour tout homme, Français, Russe, Anglais, Allemand, Chinois, etc., l'émission d'un cri suffit à faire comprendre l'état d'esprit de celui qui le pousse, qu'il soit inspiré par la douleur, l'étonnement, la terreur, la joie, etc.. Les animaux eux-mêmes ne s'y trompent pas et ont la compréhension de ces expressions diverses et rudimentaires. De même que le mot, le cri fait naître l'image ; mais le mot l'évoque avec précision et avec des contours plus définis.

Quand les objets d'éducation sont bien fixés dans la mémoire, quand les mots font naître leur image d'une façon nette, on pourra expliquer aux enfants leurs rapports et leur faire comprendre, par analogie, l'existence et les fonctions d'objets hors de leur portée ; il sera possible alors d'exercer avec fruit leur mémoire sur des

textes dont il ne faudra d'ailleurs jamais se lasser de donner l'explication ; on leur fera apprendre par cœur soit des faits historiques, soit des principes scientifiques ou moraux qu'on fera répéter à satiété jusqu'à ce qu'ils soient indissolublement fixés dans la mémoire.

Les exercices de mémoire les plus utiles, ne sont pas ceux qui font briller les élèves, mais ceux qui leur donnent la facilité de reproduire les images des choses ou des faits observés, et fournissent par conséquent à leur raisonnement et à leur discussion des bases solides. Ces exercices consistent à rendre compte, après un temps donné, le soir, le lendemain, ou plus tard encore, soit des objets vus et étudiés sur les tableaux ou dans les vitrines, soit de la leçon professée, de la lecture attrayante faite, de la conférence entendue, soit des projections et des explications qu'elles ont suscitées, qu'elles aient roulé sur la représentation d'une industrie, d'un fait historique, etc. ; soit enfin d'une promenade, d'une fête intérieure, d'une représentation théâtrale, etc. Non seulement on exercera ainsi la mémoire, mais aussi l'esprit d'observation, puisque l'attention sera toujours forcément obligée de se fixer, dans la crainte d'une interrogation possible, l'absence de réponse, ou la réponse mal faite devant être non seulement une faute, mais encore une cause de ridicule vis-à-vis des camarades, car ces exercices de mémoire auront plus l'air d'une conversation familière, que d'un devoir d'école. C'est dans ces leçons qu'on pourra leur donner l'habitude du raisonnement en leur faisant expliquer le pourquoi et le comment d'une de leurs affirmations, redressant leurs erreurs, en démontrant devant eux tout l'organisme d'un raisonnement. Cela, bien entendu, par un procédé tout empirique, sans l'ombre de discussion didactique. Diderot croyait qu'on pouvait ainsi donner

des modèles : « Quand on a dans sa tête des modèles parfaits de dialectique, on y rapporte, sans presque s'en douter, les autres manières de raisonner ; avec l'instinct de la précision, on sent, dans les cas même de probabilité, les écarts plus ou moins grands de la ligne du vrai. » Il est évident que cet exercice ne devra rouler que sur les choses les plus simples de la vie ordinaire.

L'enseignement du dessin aide à fixer dans la mémoire l'image des lignes, des formes, fait apprécier les distances, les rapports, les proportions et donne à l'esprit par la main, pour ainsi dire, la rectitude de l'observation et la logique du raisonnement. On peut affirmer que c'est une des parties de l'éducation les plus utiles. Séguin faisait précéder, chez les idiots, l'enseignement de l'écriture par l'enseignement du dessin. Pour les dégénérés supérieurs, cela n'est pas nécessaire ; mais il est certain que des enfants mal doués intellectuellement ont l'esprit ouvert pour cette étude qui donne des connaissances non seulement utiles, mais indispensables dans tous les métiers manuels ; souvent elle a révélé, chez des élèves intellectuellement insuffisants, des aptitudes inattendues, tout se rapportant à l'adresse de la main.

D'ailleurs, ne voit-on pas, en Ethnographie, des races placées au bas de l'échelle de l'humanité, n'ayant aucune culture intellectuelle, aucun sentiment moral, incapables de rien créer pour leur commodité, ne sachant même pas construire une cabane ou trouver une tanière, ne se servant que des armes les plus inférieures, quoique n'ayant d'autre moyen de vivre que la chasse, d'autre idéal que le pillage et le meurtre, montrer des instincts de dessinateurs : les Bochimans, par exemple. Cela démontre que certains cerveaux inférieurs peuvent avoir encore des aptitudes que l'on peut et que l'on doit uti-

liser. De plus, si l'on sait rendre cet enseignement attrayant et compréhensible, l'enfant ne manquera pas de se rendre à la classe sans ennui.

Une certaine facilité pour le dessin m'avait été donnée par un procédé singulier qui fut employé dans une institution de Bordeaux dirigée par O. Sarda. Ce chef d'institution était férú des méthodes de Lamé-Fleury, et c'est probablement là qu'il avait puisé l'étrange mode de préparation à l'enseignement qu'il employa. J'avais 7 ans environ ; un jour, on vint, pendant la récréation, chercher la section dont je faisais partie. On nous conduisit dans une salle où sur une vaste table se trouvait de la terre glaise entièrement desséchée et des maillets de bois. On nous commanda de réduire en poudre fine cette terre glaise desséchée, et je laisse à penser si elle fut réduite, à grand renfort de tapage et de rires, en poudre impalpable. Nous ignorions complètement le but de cet exercice, mais nous nous amusions bien. A quelques jours de là on nous appela de nouveau dans cette même salle où, cette fois, étaient dispersées sur le parquet autant de terrines pleines d'eau que la division comptait d'élèves. On nous donna l'ordre de jeter la glaise que nous avions pulvérisée dans cette eau, de la pétrir et de la malaxer jusqu'à ce qu'elle devint assez épaisse pour le modelage. Ce fut un jour de grande liesse pour la section, mais nos familles trouvèrent que ce genre d'enseignement était cruel pour nos toilettes.

Dans une troisième séance nous trouvâmes sur la table une série de solides en bois : cubes, prismes, parallélépipèdes, pyramides, cônes, etc., que l'on nous fit copier avec la terre glaise que nous avions préparée. Nous nous appliquâmes de notre mieux et le plus grand nombre réussit assez rapidement à faire des copies à peu près exactes. Quand, après un certain nombre de

leçons, ces formes furent bien inscrites dans notre mémoire, on nous en fit faire le dessin à la règle et au compas en mettant en face des solides, le modèle dessiné les représentant. Cela nous intéressa vivement et quelques-uns comprirent avec une assez grande rapidité la manière de représenter les plans, les fuites, en un mot, toutes les supercheries du dessin pour donner l'illusion du relief. Peu à peu on nous fit copier des figures de plus en plus compliquées, avec des sections diverses ; cela, bien entendu, d'une façon tout à fait empirique, mais quand on nous mit au dessin ordinaire nous saisîmes, avec une grande facilité, les perspectives, l'échelonnement des plans, toute chose qu'un jeune enfant ne comprend ordinairement qu'avec une difficulté très grande.

Je crois donc, d'après ce souvenir, que, pour le dessin, comme pour les autres connaissances, il est indispensable de faire comprendre à l'enfant, matériellement si c'est possible, ce qu'il est appelé à exécuter. Au lieu de lui donner à copier des dessins dans lesquels il ne voit que des entre-croisements de lignes sans se rendre compte de la forme et du relief de l'objet représenté, on devra le mettre en face des solides aux figures les plus simples et les plus régulières et s'efforcer de lui faire saisir par les sens de la vue et du toucher ce que sont les plans, ce que produisent leur rencontre, comment doit se représenter forcément le relief par le dessin. Ce sera non seulement un exercice de l'œil et de la main, mais une leçon d'observation et de raisonnement.

Certes, on ne doit pas, pour les dégénérés supérieurs, faire précéder les leçons d'écriture par les leçons de dessin, comme le recommandait Séguin pour les idiots ; ce serait évidemment un temps précieux perdu. Mais il n'y aurait que des avantages à ce que l'enseignement du

dessin commençât en même temps que celui de l'écriture, c'est-à-dire dès l'entrée du petit dégénéré à l'école, puisque c'est non seulement un exercice manuel qui habitue l'enfant à tracer des lignes dont il comprend l'intérêt, mais encore un exercice intellectuel amusant pour un très grand nombre, comme tout ce qui demande une occupation pratique et variée, un travail des doigts.

En dehors de certains côtés mystiques et absurde-ment idéalistes pour de jeunes cerveaux encore peu meublés et qui n'ont que trop la tendance à se garnir de tous les contes les plus invraisemblables, les méthodes de l'enseignement primaire, dans ce qu'il y a de positif, sont aujourd'hui très étudiées et très habilement disposées pour faire pénétrer les connaissances dans les jeunes esprits. Les dégénérés assez arriérés pour ne pouvoir suivre cet enseignement, ont leur place marquée dans les hospices de dégénérés inférieurs dont la création a été demandée, sous l'inspiration du docteur Bourneville, par les différents congrès d'assistance qui se sont réunis en France et à l'étranger. Toutefois, pour les dégénérés supérieurs comme pour tous les enfants, il faut insister sur ce point qu'on ne doit faire exécuter un exercice quelconque sans être sûr que l'élève le comprend. Par exemple, pour les exercices d'écriture et de lecture qui ont tout avantage à être faits simultanément pour gagner du temps et rendre leur étude moins aride et moins lassante, car l'écriture contribue largement à apprendre la lecture, il est indispensable de demander à l'élève, dès le premier mot écrit ou lu, le sens de ce mot, la description de l'objet qu'il représente ; et quand il sera plus avancé, faire de même pour la phrase. C'est ainsi qu'on évitera en grande partie cette lecture machinale ne représentant rien à l'esprit

de l'enfant qui lira de plus en plus, en suivant cette méthode, comme il parle, comprenant ce qu'il lit, comme ce qu'il dit dans la conversation. Quel enseignement précieux on peut tirer de cet exercice de lecture qui peut être tour à tour une leçon d'histoire, de géographie ou de morale. En poursuivant la même méthode à mesure que l'élève grandit en savoir, que de questions intéressantes permettra le sujet de lecture choisi par le maître ; non seulement ce dernier aura l'occasion de donner des explications sur des points scientifiques, historiques, etc., mais encore l'enfant appelé à résumer ce qu'il a lu ou entendu lire s'habitue à rendre par la parole ce qu'il a dans l'esprit. D'une part, grâce à tous ces exercices, quantités de notions existeront dans l'esprit et viendront augmenter la somme des connaissances acquises dans l'étude spécialisée de chacune des branches de l'enseignement ; d'autre part, les enfants apprendront à donner à leur pensée une forme définie et correcte et n'auront plus, comme nous pouvons l'observer dans les générations présentes, ces difficultés à exprimer clairement et avec suite les idées les plus simples et à décrire ce qu'ils ont sous les yeux.

Les exercices de rédaction sont utiles à un autre titre. C'est par la rédaction seulement que l'on voit clairement si l'idée est nette, se suit et est juste. On peut attribuer à la parole improvisée des incorrections et des lacunes de raisonnement que n'évitent pas les orateurs habitués ; dans la rédaction l'expression de la pensée est plus lente, on peut la revoir, la corriger. C'est en réalité un des devoirs qui paraissent les plus pénibles. M. Raux qui a suivi de si près la marche de l'esprit des nombreux petits détenus qu'il a eu sous sa direction, s'exprime ainsi : « La rédaction est toujours lente et laborieuse. Les idées ne naissent que de la réflexion et

bien peu de nos jeunes gens sont capables de fixer leur attention sur un sujet et de tirer de leur propre fond quelques pensées vraiment personnelles et frappées d'un cachet d'originalité. Les questions à traiter sont appropriées à leur situation et portent sur les conditions de leur existence passée, actuelle et de leur vie future présumée. Le travail, la probité, l'épargne, les vices de la classe à laquelle ils appartiennent forment avec les épisodes patriotiques et les actes héroïques le thème habituel des exercices de composition. »

En résumé, pour toutes les matières de l'instruction primaire, il faut user le plus possible des leçons de choses, se servir des procédés que j'ai indiqués pour les dégénérés profonds, même pour l'enseignement du calcul ; il est nécessaire d'exciter le désir de connaître par l'application des connaissances acquises et par la pratique : mensuration, calcul des surfaces, des solides, arpentage, etc., exercices qui feront comprendre la nécessité du calcul, intéresseront par l'exécution et par les résultats, et constitueront en eux-mêmes des connaissances utiles.

L'enseignement primaire, en un mot, doit être le plus possible objectif.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. — Le devoir de la famille est de préparer ses enfants à la lutte pour la vie en leur faisant apprendre un métier ; le devoir de l'Etat est le même quand il est obligé de se substituer à elle et qu'il assume la responsabilité de la tutelle des jeunes délinquants et des enfants de ses services d'assistance que l'on est forcé de placer dans les écoles de réforme. D'une part, s'il s'est engagé implicitement, en les séquestrant, à faire tous ses efforts pour les relever moralement et les soustraire aux misères et aux cri-

mes où doivent fatalement les entraîner leur état de corruption ; d'autre part, il a pris une mesure d'hygiène sociale, il a fait acte de prévoyance pour l'ordre public en les enlevant aux milieux corrupteurs dans lesquels ils vivaient, pour les placer dans des établissements où l'on peut transformer ces petits vauriens en citoyens utiles. Transformation certaine pour un certain nombre, car, d'après l'expérience faite dans des institutions libres comme Mettray, dans des quartiers correctionnels bien organisés, on compte de nombreux cas de redressement moral qui se multiplieraient si les méthodes étaient améliorées et si les enfants étaient retenus dans les établissements spéciaux jusqu'à leur majorité ou jusqu'à leur engagement dans l'armée. C'est en vertu de ce devoir que l'Etat doit pousser aussi loin que possible l'éducation professionnelle de ces fâcheux pupilles, et s'efforcer d'obtenir qu'ils sortent de l'école de bons ouvriers. L'enseignement spécial peut être plus sérieusement donné là que chez un patron qui, naturellement, s'occupe plus de l'intérêt de son industrie que de l'éducation de son apprenti dont il tire tout le bénéfice possible en l'employant à maintes corvées qui n'apprennent rien ; à l'atelier, l'apprenti ne reçoit ordinairement d'autres leçons que celles qu'il prend empiriquement lui-même. Je ne suis pas de l'avis de M. Raux quand il dit : « Aussi, que faut-il chercher à obtenir en réalité dans un quartier correctionnel ? moins l'apprentissage achevé d'une profession que l'habitude d'un effort persévérant, le goût et l'amour même du travail. » Oui, il faut inculquer l'amour du travail et l'habitude de la persévérance ; mais il faut donner à un égal titre la connaissance approfondie d'un métier. Ce goût et cette habitude seraient bien vite perdus si, par son insuffisance d'ouvrier, il se trouvait, à sa rentrée dans la

vie libre, repoussé des ateliers où il irait offrir son travail, ou si, étant admis, il y était inférieurement coté, mal payé ou remercié. La persistance des bonnes habitudes tiendra à la plus ou moins grande difficulté de se procurer du travail ; aussi devra-t-on s'efforcer de faire des ouvriers habiles. Si l'action moralisatrice par excellence est le travail, la misère et le chômage sont de fort mauvais conseillers et il est nécessaire de soutenir les bonnes habitudes prises à l'école par des talents.

Dès que l'instruction primaire est terminée, il faut commencer l'enseignement professionnel. Il y a là une première sélection à faire entre ceux qui, par leurs habitudes premières, sont aptes au travail des champs, et ceux que leur vie antérieure à la séquestration entraîne vers les différents métiers pratiqués dans les villes. Nous l'avons vu, et cela a été répété souvent, il est difficile de faire des ouvriers de culture d'enfants qui ont connu la vie urbaine et vécu les premières années de leur vie dans une cité. Les enfants nés à la campagne, au contraire, sont attirés par le travail des champs ; c'est la continuation de ce qu'ils connaissent depuis leur première enfance. Pour les autres métiers, il faut s'inspirer de la force de résistance et des goûts ; choisir pour les natures vigoureuses et agitées les métiers qui n'imposent pas l'immobilité du corps, ceux pour lesquels l'emploi de la force et de l'activité est indispensable ; réserver les métiers assis aux débiles et aux infirmes.

Pour les hommes, les métiers sont nombreux et il est facile de diriger les enfants vers des états variés et rémunérateurs. Pour les femmes il n'en est pas de même ; presque toutes leurs professions, en dehors de la culture et de la cuisine, obligent à l'immobilité.

A l'école de Darnetal, la sélection se fait avec grand soin. Quand le moment de l'apprentissage est arrivé, on

décide du choix de la profession d'après les renseignements pris sur la famille, sur la manière de vivre de l'enfant avant sa séquestration. Les filles originaires de la campagne sont consacrées aux travaux de culture, apprennent le métier de fille de ferme dans tous ses détails en travaillant à la ferme de l'établissement ; on va jusqu'à l'enseignement de la vente des denrées au marché, leçon excellente qui n'est donnée qu'aux pensionnaires qui ont gagné cette faveur par leur assiduité et leur bonne conduite. Les soins intérieurs de la ferme, ménage, cuisine, blanchissage, etc., leur sont enseignées, et ces enfants, grâce à leur instruction primaire suivie avec soin, peuvent sortir de l'école sinon des fermières, au moins des filles de ferme accomplies.

Les filles nées dans les villes sont consacrées aux ateliers : couture, repassage, etc., et continuent à suivre des cours. A l'approche de leur libération, on les met à la cuisine et à tous les travaux du ménage ; toutes y passent par un roulement journalier.

Pour les garçons, en dehors de la culture et du jardinage, un grand nombre de métiers ont été enseignés, de préférence naturellement ceux dont on ne peut se passer dans la vie courante et qui, par conséquent, peuvent procurer à ceux qui les professent un plus sûr gagne-pain. Leur enseignement a d'ailleurs l'avantage de trouver son application dans l'établissement lui-même, ce qui est une source d'économie, d'une part, et un enseignement pratique plus effectif de l'autre. Dans les écoles où la culture est enseignée, les métiers de forgeron, de charron, de tonnelier, etc., sont d'un emploi constant. Dans tous les établissements on a besoin de menuisiers, de serruriers, de tailleurs, de cordonniers. A l'école de réforme d'Aumale, les nombreux cordonniers qu'on y élève fournissent la chaussure de tout le ser-

vice départemental des enfants assistés de la Seine-Inférieure. A Bicêtre, au milieu de tous les autres ateliers qui par leurs travaux soulagent d'une façon notable certains frais de fournitures, malgré l'abaissement intellectuel des petits ouvriers, le docteur Bourneville a installé un atelier de typographie qui fournit une grande partie de ses imprimés à l'établissement.

Si l'enfant arrive à l'école de réforme à l'âge où il doit apprendre un état, ce n'est pas sans difficulté souvent que l'on parvient à le décider à se mettre au travail. Dès le début, le petit vagabond résiste quelquefois, ne prend ses outils que sur des injonctions répétées, faisant mal son ouvrage, commettant exprès des erreurs, cherchant à décourager le maître par des maléfçons ou des pertes de matière première ou par le bris de ses outils. En dehors des admonestations et des punitions appropriées, M. Raux, pour éviter les pertes que l'entêtement dans cette mauvaise volonté pourrait infliger, a institué, à côté de l'apprentissage, des métiers sérieux, ce qu'il appelle des occupations : effilochage de corsets, étirage de cocons de soie, etc. Quelque banales que soient ces occupations, il faut forcer le réfractaire au travail ; mais les occupations susdites sont trop douces et n'ont pas assez le caractère répressif. Il est indispensable de lui infliger des corvées, fussent-elles absolument inutiles, comme le transport incessant du même tas de sable ou du même tas de pierres, d'un coin de la cour à l'autre. Il serait dangereux de laisser la paresse du petit révolté profiter de sa mauvaise volonté et de ses résistances, car le mauvais exemple est plus facilement suivi que le bon.

Toutefois, le plus souvent, l'exemple des camarades déjà habitués au régime de l'école entraîne le nouveau venu qui est tenté de résister, et peu à peu, conduit par

l'esprit d'imitation, séduit par les avantages que le travail procure à ceux qui commencent à produire, il abandonne son opposition systématique et se met, lui aussi, au travail.

Aussi bien pour l'enfant qui a son brevet de capacité que pour celui qui arrive tardivement à l'école, dépourvu de toute instruction, l'enseignement intellectuel ne doit pas cesser d'être donné à côté de l'enseignement professionnel ; bien entendu, selon les capacités et les connaissances acquises. D'ailleurs, pour que l'apprentissage d'un métier ne devienne pas une cause de trop grande fatigue physique et mentale, il est bon de diviser la journée en deux parties, dont l'une est consacrée au travail manuel, et l'autre aux travaux de l'esprit. Par ce moyen d'ailleurs, on pourra, avec les mêmes locaux, instruire un grand nombre d'enfants, puisque la section qui aura été à l'atelier le matin ira à l'école le soir et qu'une autre section fera l'inverse. Ce n'est que lorsque les élèves auront atteint un certain âge et une certaine force, à l'âge de 18 ans par exemple, qu'ils passeront la journée entière dans les ateliers de production. L'enseignement intellectuel n'étant pas abandonné cependant, mais consistant en conférences, en lectures du soir faites tour à tour par les différents maîtres de l'école. C'est dans quelques-unes de ces soirées consacrées au travail intellectuel que pourra être poursuivi l'enseignement du dessin si utile dans toute la série des métiers manuels.

C'est dans l'enseignement professionnel que les leçons d'initiative peuvent le plus facilement être données. On a craint, nous l'avons vu, que la création du réflexe de l'obéissance n'aboutisse à un automatisme dangereux pour l'activité intellectuelle. L'esprit de discipline est loin d'être contradictoire avec l'initiative de

l'esprit, car les idées d'ordre, de régularité et de méthode, au lieu d'engourdir l'intelligence, lui donnent des facilités d'organisation et de création. Dans l'éducation professionnelle, cet exercice d'initiative est le meilleur enseignement d'un métier ; quand un travail nouveau dans le métier qu'apprend l'élève lui est distribué, après avoir montré le modèle ou mis sous ses yeux le dessin de l'objet à reproduire, il faut lui demander, avant toute démonstration, d'expliquer comment il s'y prendra pour exécuter l'ouvrage qu'on lui donne à faire. Il sera bon de le pousser, de le faire chercher et de le conduire à trouver lui-même la solution qu'on lui expliquera d'ailleurs ensuite dans le détail. Il y aura là une excitation intellectuelle qui l'habitue à rechercher la solution des problèmes qui se posent dans son métier.

Ce qui pousse le plus un enfant au travail, c'est la rémunération de ce qu'il fait. Le plus rétif au début devient quelquefois un ardent travailleur dès qu'il a touché le salaire de ce que son travail a produit. Il recherche alors les avis et les conseils pour faire mieux et plus vite afin de gagner davantage.

Il est absolument indispensable que chaque enfant ait en main son livret ; il prend l'habitude de l'ordre et de sa petite comptabilité personnelle ; il peut à chaque heure du jour constater sa fortune et suivre ses oscillations dues à son travail plus ou moins bon, à ses dépenses plus ou moins grandes, car il est utile de ne pas consacrer entièrement son gain à son pécule et de laisser une certaine marge à ses dépenses personnelles ; c'est ainsi qu'il pourra prendre des habitudes d'économie. Il faut que le prix de son salaire, s'il est à la journée, ou le prix des travaux effectués par lui, s'il est aux pièces, soit inscrit chaque semaine à côté de ses dépenses : prix de journée à l'établissement, dépenses diver-

ses, pertes d'objets, argent de poche, etc.. A chaque fin de mois le compte général doit être établi ; il y constate le chiffre accumulé de son gain et de ses dépenses, la totalité de son petit avoir qui est versée entre les mains de l'agent comptable pour former son pécule. C'est ainsi que mois par mois il a sous les yeux l'augmentation graduelle de sa petite fortune. C'est alors qu'il s'attache au travail, en contracte l'habitude et commence son existence d'homme sérieux.

De toute nécessité des tarifs soigneusement étudiés doivent régler les conditions du travail ; il serait dangereux que l'enfant pût croire un instant que la rémunération de son labeur est livrée à l'arbitraire de ses maîtres. Il faut que tout soit d'une netteté limpide et fait au grand jour ; il est indispensable qu'il soit bien démontré à l'enfant que c'est l'esprit de justice qui gouverne ceux qui ont assumé la charge et la responsabilité de son enseignement intellectuel, professionnel et moral.

C'est par cette éducation suivie et continue qu'on arrivera à transformer un enfant dominé par des habitudes funestes, destiné à devenir un criminel, en élève discipliné, ayant pris des habitudes correctes, droites et honnêtes, armé d'un métier qui suffira à son existence et l'empêchera de céder aux incitations dangereuses d'une misère sans remède. Si quelques-uns de ces dégénérés supérieurs, entraînés par la fatalité des circonstances ou vaincus par leurs trop grandes déficiences cérébrales, doivent succomber, le plus grand nombre, redressés par une culture patiente et raisonnée, éviteront les fondrières de l'existence. L'éducation aura peut-être coûté cher, mais la diminution des énormes frais de la répression fera une compensation heureuse. On dépensera en écoles ce qu'on économisera en prison, avec une forte série de crimes en moins.

CHAPITRE XXII

Formation de la conscience par la théorie.

Nous n'avons pas songé un instant à faire de la philosophie ; ce serait une visée hors de notre cadre et surtout hors de notre compétence. Nous voulons simplement chercher les moyens d'imprimer dans les cerveaux rebelles de nos jeunes dégénérés les quelques principes de morale sans lesquels l'individu ne peut vivre dans la société.

Ces principes doivent être fixés dans la mémoire, de telle sorte que, dans toutes les situations de la vie où le doute s'élèvera dans l'esprit du dégénéré sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire, leur formule surgira nette, précise, impérieuse, et par cela même assez puissante pour déterminer l'acte dans la direction que la morale commande.

Bien entendu, la morale est loin d'être absolue ; elle a varié et varie avec les différentes civilisations. De longtemps nous ne réaliserons le rêve et l'espérance de M. Fouillée et ne pourrons atteindre cet idéal supérieur, cet « état de choses où la vie des uns ne serait pas la mort des autres, ou le plaisir d'un être ne serait pas la souffrance d'un autre être (1) ». La vérité n'est pas simple et l'on n'atteindra jamais la formule complète et définitive d'une morale qui est fatalement sous la dépendance de l'évolution indéfinie des sociétés, que cette

(1) FOUILLÉE. — *Critique des systèmes de morale contemporaine*, p. 393.

évolution soit progressive ou qu'elle soit en régression. Mais la morale a tellement varié en s'améliorant que nous pouvons espérer qu'elle s'améliorera encore.

La brutalité de certains exemples en sera la meilleure démonstration. Dans l'antiquité on sacrifiait l'enfant venant au monde infirme ou simplement débile ; c'était la morale. Aujourd'hui c'est un crime indiscuté. Dans quelques tribus sauvages il est moral de tuer le vieillard devenu inutile et encombrant ; c'est pour nous un abominable assassinat puni de mort. Chez des peuples qui ne sont pas au dernier rang de la civilisation, l'anthropophagie est pratiquée avec délices et légalement ; quelques-uns ont des boucheries, avec étalage, où l'on débite de la chair humaine comme chez nous le bœuf, du mouton ou du veau ; par exemple les Mombouttous, d'après les récits du célèbre voyageur Sweinfurth. Notre civilisation est tellement loin de cette coutume primitive, que l'anthropophagie est non seulement un crime, mais encore un objet d'invincible horreur.

Toutefois, dans notre monde moderne, malgré nos prétentions à une moralité supérieure, ne constatons-nous pas les contradictions morales les plus monstrueuses ? Si le vol à main armée perpétré par un particulier est un des crimes les plus honteux, le vol d'un territoire par la force des armes, commis sans raisons, même sans prétexte acceptable, et pour la seule considération du lucre, est au contraire une gloire. Certains peuples dits civilisés, n'ont-ils pas encore en honneur et en pratique ce précepte antisocial : la force prime le droit ? Morale du sauvage, précepte régressif qui range l'homme au niveau du molosse qui écharpe le roquet pour lui prendre son os. Ce sont là des observations banales, mais topiques. Ces réflexions démontrent combien l'humanité est loin de l'idéal rêvé, et quelle évolution les so-

ciétés doivent accomplir encore pour atteindre une loi morale moins grossièrement illogique.

On a prétendu qu'il n'y a jamais eu de morale sans religion, parce que, dit-on, ce sont les religions qui ont apporté la morale parmi les hommes. C'est une apparence et une pétition de principe. Toute religion, en s'organisant dans les sociétés primitives, a codifié les habitudes de garantie réciproque du milieu ambiant, les lois coutumières ; devenue puissante et indiscutée, elle a organisé la morale en codifiant ces coutumes traditionnelles dans le sens de ses doctrines et de ses intérêts. Se prétendant d'essence divine, elle a imposé ses idées sur le bien et le mal, elle a enseigné son code moral au nom de la vérité révélée qu'elle prétendait seule détériorer.

Edictées par des castes et entièrement à leur profit, imprégnées, d'autre part, des idées et des erreurs du milieu populaire, on ne doit pas être surpris que les lois de morale religieuse se soient montrées sur tant de points immorales ou absurdes, et que les peuples n'aient cessé de se ruer les uns sur les autres au nom des différentes vérités divines, chacun considérant sa croyance comme la seule bonne, sans autre raison d'ailleurs qu'une aveugle foi.

L'histoire des religions se déroule dans une mer de sang ; toutes ont été gouvernées par des lois morales dont quelques-unes nous paraissent criminelles ; l'esclavage, les persécutions, les massacres des infidèles, des hérétiques, des philosophes, les ont déshonorées toutes ; toutes ont inventé à qui mieux mieux les pratiques les plus étranges et les plus folles, jusqu'à la théophagie. Même la religion soi-disant de paix, celle qui gouverne le monde civilisé, n'a-t-elle pas dit par la bouche de son prophète : « En vérité je ne suis pas venu

apporter la paix, mais la guerre. » Parole qui n'a été que trop cruellement réalisée. Ce révolutionnaire n'était-il pas aussi le contempteur du travail que nous considérons comme un des principaux éléments de la morale sociale, quand il disait : « Considérez comme croissent les lys des champs ; *ils ne travaillent point, ils ne filent point* et cependant je vous déclare que Salomon, même dans sa gloire, n'a jamais été vêtu comme eux. »

Même la doctrine religieuse la plus élevée parce que sa morale est absolument désintéressée, la doctrine de Çakiamouni prêchant l'égalité des hommes, ne s'efforçant de faire le bien que pour le bien lui-même, sans espoir de récompense, sans crainte de punition, est immorale au point de vue moderne, car elle enseigne que le but suprême et le plus glorieux est d'atteindre le *Nirvana*, l'être rien, le néant. C'est la négation de l'activité humaine, c'est l'immobilité érigée en dogme, c'est l'inertie du végétal conduisant l'être humain à l'anéantissement de ce qui fait la grandeur de l'espèce : le travail, l'intelligence et le progrès.

En dehors du Bouddhisme, d'ailleurs, toutes les morales religieuses ont la crainte et l'intérêt pour grands mobiles. D'un côté, c'est l'espoir d'une félicité sans fin qui fait que l'on suit ses préceptes. Que cette félicité soit la satisfaction éternelle des passions charnelles, comme le paradis de Mahomet ; qu'elle soit constituée par un bonheur dont on ne saisit pas bien la valeur et le charme : la contemplation indéfinie du Dieu en trois personnes ou de cette abstraction quintessentielle, le Dieu unipersonnel de la métaphysique ; on fait le bien pour gagner une récompense honnête, c'est une simple spéculation. D'un autre côté, c'est par la crainte de punitions épouvantables et éternelles que les religions espè-

rent maintenir les fidèles dans le sentier de la vertu ; c'est la terreur du Dieu vengeur qui est le principal mobile de la sagesse religieuse. Il est vrai que les hommes espèrent toujours, comme au temps où ils étaient écoliers, tromper la vigilance du maître et échapper à la punition. Au reste, les religions ont trouvé des procédés pour permettre de faciliter le recours en grâce ; la contrition, les achats d'indulgences, les cadeaux à ceux qui représentent sur terre la puissance divine, peuvent adoucir sa justice dans le ciel. Il est facile de constater, d'ailleurs, en lisant les provinciales de Pascal, ce que des religieux très haut placés dans la hiérarchie cléricale ont pu faire de la morale.

Toutefois, au milieu du fatras et des contradictions de leurs préceptes, on trouve dans toutes les religions les principes de morale qui ont été le moyen indispensable de cohésion, comme le lien, la matière agglutinante des hommes qui s'agglomèrent pour vivre en société. Ce sont ces traditions de défense mutuelle dont les religions se sont emparées en les déformant le plus souvent ; ce sont ces lois de respect réciproque des individus dans leur vie, dans leur famille, dans leurs biens, etc., qui forment la base de l'état social et sont devenues par un long dressage, dans la succession des temps, une habitude héréditaire, un véritable instinct.

Ces instincts, ces impulsions ataviques ont été si profondément fixées dans l'esprit de l'homme que les métaphysiciens les ont considérées comme autant d'idées innées.

La morale, chez les vrais métaphysiciens, n'a pas plus de sanction que de point de départ ; l'homme, d'après eux, est né avec un sens moral dans l'esprit, comme avec un nez au milieu du visage, la moralité serait une fonction comme la digestion, comme la respiration ; mais

pour les métaphysiciens faciles, ou plutôt dénués du véritable esprit d'abstraction métaphysique, la morale est de même essence que la morale religieuse. Gérusez, par exemple, dit : « La distinction du bien et du mal est naturelle à l'homme ; elle luit dans son intelligence par le développement d'une faculté supérieure que l'on appelle raison... L'obligation morale est un fait primitif.

« Le point de fait est inattaquable ; l'âme distingue le bien et le mal, le juste et l'injuste, et elle se sent obligée de pratiquer le bien et d'éviter le mal. » Est-ce par le développement d'une faculté supérieure que l'âme sait établir une distinction entre l'eau et le feu, entre un arbre et une maison, entre le pain et la viande, etc. ; pourquoi ces distinctions ne naissent-elles pas dans l'âme au même titre que la distinction du bien et du mal ? Donc d'après ces métaphysiciens les idées morales sont innées ; la morale du Bochimian, du Néo-Calédonien, de l'Australien, du Mombouttou est née telle qu'elle est dans leur esprit, comme notre morale européenne est née dans le nôtre. Pour eux comme pour nous, leur obligation morale est un fait primitif et leur âme se sent obligée de pratiquer le bien et d'éviter le mal. Mais puisque le bien et le mal diffèrent chez les uns et chez les autres, puisque ce qui est bien chez les Mombouttous, chez les Bochimens, etc., est criminel dans la civilisation européenne, les idées innées sont donc différentes chez les différentes races, comme la couleur de la peau, comme les formes et les dimensions du crâne, comme la taille, etc. Mais alors que devient la sanction que Gérusez affirme : « La vertu, dit-il, appelle une récompense et le vice un châtement... parce que cela est ainsi. » Il faut donc récompenser chez les uns des actes qui doivent être punis chez les autres ?

On ne comprend pas bien, en vérité, comment cela

peut être ainsi, et l'affirmation de Gérusez n'explique et ne démontre rien. Au reste, Bentham était révolté par ces raisonneurs qui répètent pour tout ce qu'ils sont incapables d'expliquer : cela est parce que cela est.

« Celui qui dirait, s'écriait Bentham, *cela est comme je le dis, parce que je le dis*, celui-là ne paraîtrait pas avoir dit grand'chose ; mais en matière de morale, on a écrit de gros volumes, dont les auteurs, de la première page à la dernière, répètent ce raisonnement et rien de plus. »

Kant, le métaphysicien outrancier, a poussé l'idée des notions morales innées jusqu'à ses dernières limites ; pour lui d'ailleurs, logique jusqu'au bout, il trouvait la sanction dans l'accomplissement de l'acte moral lui-même, justement parce que la moralité est pour lui comme une fonction physiologique : « De ce qui a été dit, affirme Kant, il résulte que toutes les notions morales ont leur siège et leur origine parfaitement *à priori* dans la raison ; et cela dans la raison humaine la plus vulgaire tout aussi bien que dans la raison la plus spéculative ; qu'elles ne peuvent être abstraites d'aucune connaissance expérimentale et par là même contingente, que cette pureté de leur origine fait précisément leur mérite.... Qu'autant on y ajoute en empirisme, autant on leur enlève de véritable influence..... La conscience morale ne peut pas plus s'acquérir que le sens moral. Mais tout homme, comme être moral, porte en soi cette conscience primitive (1). » Pour Kant, l'idée du devoir est un commandement sans condition, un ordre inéluctable qui se présente fatalement à toute conscience, comme une impulsion fonctionnelle, et qu'il a appelée : l'impératif catégorique. Et cet impé-

(1) KANT. — *Métaphysique de la morale*, trad. Barni, p. 43.

ratif de Kant est tellement catégorique qu'il met la conscience dans des postures embarrassantes ; notre philosophe n'a-t-il pas écrit : « A agir par sympathie, par compassion, par charité, il n'y a absolument aucune moralité : ces actes vont contre la morale. »

Toutefois, ce sévère impératif catégorique a de fréquentes défaillances ; Kant lui-même l'a constaté : « Dans le fait, dit-il, il est absolument impossible d'établir par l'expérience et avec une parfaite certitude un seul cas où la maxime d'une action, d'ailleurs conforme au devoir, n'ait eu d'autre base que des principes moraux et la représentation du devoir.... On ne rencontre partout que *le cher moi-même* au lieu du précepte strict du devoir (1). »

Que deviennent ces notions morales qui ont leur siège et leur origine *ab ovo* dans la raison, qui sont une partie de la raison même dont l'homme est pourvu en naissant, que devient cette *conscience primitive*, et la fameuse loi du devoir, si rien de tout cela ne fonctionne, si tout est dominé et vaincu par le *cher moi-même* ? De toute évidence l'impératif catégorique s'évanouit si personne ne l'écoute.

C'est la prédominance de ce *cher moi-même*, constatée par Kant, qui a frappé nombre de philosophes et les ont poussés à établir la morale sur les tendances inhérentes à la constitution de l'homme et qui sont le fond même de son existence. « L'amour de soi, a dit Spinoza, est le pourquoi de toutes les passions ; il est la loi suprême de la sensibilité, dont la nature est de n'aspirer qu'à son propre bien. » C'est l'amour de soi, c'est l'effort instinctif pour le maintien et les satisfactions de l'existence qui perpétuent l'espèce et la gran-

(1) KANT. — *Métaphysique de la morale*, p. 35, 36.

dissent, c'est l'égoïsme qui, s'étendant de l'individu à tout ce qui le touche ou lui appartient, forme l'amour de la famille et le sentiment de la patrie. D'autre part, l'amour de soi a créé la morale sociale qui n'est que la garantie de l'individu contre les empiètements et les violences de ceux qui l'entourent ; c'est une réciprocité, l'expression d'un contrat qui garantit à chacun la défense de ses intérêts, et permet au faible de vivre à côté du fort, ayant pour défenseur la collectivité. L'égoïsme sert au perfectionnement universel ; les grandes œuvres ont eu pour premier mobile l'intérêt personnel, c'est par les égoïsmes personnels agglomérés que les nations sont devenues grandes. Le plaisir du risque et de la lutte est lui-même dû à l'amour de soi ; on veut être vainqueur pour démontrer sa plus grande force physique ou intellectuelle et dominer ; c'est toujours le moi prépondérant qui inspire l'esprit de lutte et fait affronter quelquefois de terribles dangers.

Ce que personne n'a pu exécuter, on veut l'accomplir ; on aura une supériorité sur ceux qui ont échoué et sur ceux qui n'ont même pas osé faire la tentative. Même dans l'acte de bravoure inspiré par l'altruïsme, l'amour du moi domine : on trouve son plaisir et sa récompense dans la haute estime que l'on a de soi-même, dans l'admiration des spectateurs, dans la reconnaissance de celui que l'on a sauvé, dans les récompenses officielles. Que d'actes héroïques ne seraient pas exécutés s'ils devaient n'être connus de personne. On trouve cependant des natures admirables qui se dévouent sans espoir : c'est une noble impulsion qui n'est qu'une expression atavique.

Les fonctions de nutrition et de reproduction dominent l'existence humaine, comme l'existence de tout ce qui vit. C'est pourquoi ces besoins, dont la satisfaction

perpétue l'individu et l'espèce, sont les deux pôles autour desquels tournent tous les actes, toutes les pensées, toutes les agitations de la vie. Les motifs d'action qui en paraissent le plus indépendants, en découlent : la gloire, la poursuite de la fortune, les bonnes actions, plus souvent encore les mauvaises, naissent du besoin de s'assurer le bien-être et du besoin d'aimer. C'est le mâle qui prend ses plus belles couleurs et fait entendre ses plus belles chansons pour arrêter les yeux de la reproductrice ; c'est la femelle en extase devant le mâle, voulant être fécondée par lui et oubliant tout pour se livrer. La génération est une fonction physiologique inéluctable chez l'homme sain comme chez les animaux ; seulement, de même que l'homme civilisé habillement son corps de vêtements plus ou moins luxueux, de même il enveloppe son impulsion physiologique de procréation dans un sentiment d'apparence idéal. Ce n'en est pas moins une nécessité naturelle. « La reproduction, dit Hœckel (1), est un excès de nutrition et d'accroissement par suite duquel une portion de l'individu est érigée en tout indépendant. » C'est ce que M. Fouillée a traduit en langage philosophique de la façon suivante : « L'être, pourrait-on dire avec l'auteur de la morale d'Épicure, une fois nourri et développé, a un excédent, une sorte de trop plein ; la cellule une fois achevée se prolonge et se répète elle-même : en continuant de se nourrir, elle se trouve nourrir aussi une cellule similaire. De là un mouvement de dedans vers le dehors, et pour ainsi dire une expansion centrifuge qui s'oppose au mouvement primitif du dehors vers le dedans, à la concentration sur soi (2). » Aristote avait dit d'une fa-

(1) HÖECKEL. — *Morphologie*, II, 16.

(2) FOUILLEE. — *Critique des systèmes de morale contemporains*, p. 48.

con plus simple : « Tout être parvenu à son entier développement, engendre. » Guyau a exprimé avec sa clarté habituelle et son éloquente largeur de pensée la loi fondamentale fournie par la biologie : « La vie n'est pas *seulement nutrition*, elle est *production et fécondité*. Vivre, c'est dépenser aussi bien qu'acquérir (1). »

Les systèmes de morale qui tentent de supprimer ces obligations indispensables à la vie de l'individu et de l'espèce sont en réalité immoraux, faussant les lois naturelles et entraînant, par leur lutte contre les impulsions normales, ou les plus abominables souffrances, ou les plus monstrueux excès.

Cet égoïsme qui n'est en somme que l'instinct de la conservation de l'individu et de l'espèce, a dû être réglé par l'homme dès qu'il a vécu en société : ce qui peut lui nuire a été appelé le mal et a été combattu par la collectivité ; ce qui le favorise a été appelé le bien et a été protégé et défendu par elle. C'est de cette nécessité vitale pour les sociétés qu'est née l'idée de justice, base de toute loi morale. « Ce qu'on appelle justice, a dit Epicure, est en général la même chose partout : c'est la raison de l'*utilité réciproque*, mais les lieux et les circonstances la font varier. » Il a dit aussi : « Si ce qu'on a cru juste est vraiment utile à la société, cela est vraiment juste, sinon, non. » C'est l'expression de la morale utilitaire. Ce n'était pas de la morale utilitaire, la doctrine d'Aristippe de Cyrène, qui ne regardait comme souverain bien que le plaisir immédiat, sans en peser les conséquences ou l'équité. Ce n'était pas davantage la doctrine utilitaire, celle que défendait, au siècle dernier, le philosophe Helvétius qui ne considérait comme le bien que la recherche égoïste des plaisirs

(1) GUYAU. — *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, p. 247.

sensuels, sans même paraître penser aux jouissances intellectuelles et morales. Il voyait la question par le côté le plus infime, en n'estimant comme *le bien* qu'un plaisir brutal et passager, sans se préoccuper des conséquences souvent douloureuses et funestes qu'il peut recéler en lui, sans tenir compte du mal qu'il peut faire aux autres. Mais c'était de la vraie et large morale utilitaire celle que professait son contemporain, d'Holbach : « La morale est la science des rapports qui subsistent entre les hommes, et des devoirs qui découlent de ces rapports. Ou, si l'on veut, la morale est la connaissance de ce que doivent nécessairement faire ou éviter des êtres intelligents et raisonnables qui veulent se conserver heureux et vivre en société. » (1) A la fin du siècle dernier la morale utilitaire a été ardemment défendue par Bentham ; voici sa définition : « La base de la déontologie, c'est le principe de l'utilité, c'est-à-dire qu'une action est bonne ou mauvaise, digne ou indigne, qu'elle mérite l'approbation ou le blâme, en proportion de sa tendance à accroître ou à diminuer la source du bonheur public. » Dans les temps modernes Stuart Mill, avec sa haute et droite raison, a soutenu la même doctrine ; il fait remarquer que dans le livre d'or de Jésus de Nazareth on trouve les deux règles de perfection idéale de la morale utilitaire : « Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait » et « Aimez votre prochain comme vous-même ».

Ce n'est pas seulement la plus généreuse expression de la morale utilitaire, c'est aussi le point culminant de la morale positive à laquelle la justice ne suffit pas ; le dévouement et le sacrifice en sont les premiers devoirs, l'altruïsme, en un mot, en est la base fondamentale.

(1) D'HOLBACH. — *Morale universelle*, t. I, chap. I.

Herbert Spencer enfin, qui demande aux lois de l'évolution et de la sélection les transformations de la morale, s'est efforcé de concilier la morale altruïste et la morale égoïste : vis pour toi et pour les autres. C'est le sage tempérament de l'esprit de sacrifice demandé par Auguste Comte ; on ne peut exiger de l'homme d'oublier complètement, au profit d'autrui, le cher moi-même qui scandalisait Kant. C'est un rêve généreux dont on ne peut espérer la réalisation, et on risquerait de ne rien obtenir en demandant trop. L'humanité serait bien heureuse, en vérité, si elle obéissait strictement à la doctrine de la morale évolutionniste.

En fait, l'homme se doit à lui-même non seulement de conserver son existence, de se soustraire à toutes les causes de souffrance ou de déchéance physique ou mentale, mais encore d'embellir sa vie par un travail rémunérateur, par les plaisirs qu'il procure et par l'agrandissement de ses facultés intellectuelles. Cette préoccupation d'apparence égoïste retentit sur sa famille, sur ses amis, sur sa patrie ; il est altruïste en paraissant ne penser qu'à soi. D'un autre côté, l'homme doit aux autres le concours de ses forces, de son intelligence, il a pour impérieux devoir de les secourir et de s'efforcer de travailler à leur bonheur ; cette préoccupation d'apparence exclusivement altruïste contribue à son bonheur personnel par l'estime et la reconnaissance dont il est entouré et par le haut sentiment du devoir accompli.

En résumé la morale est la science des devoirs que l'homme doit pratiquer envers lui-même et envers ses semblables pour être heureux.

Cette science de la morale s'apprend comme toutes les autres ; pas plus que les sciences mathématique, physique, biologique, etc., elle ne peut être sue sans avoir été apprise. Elle se rattache à l'hygiène en ce qui

regarde la morale individuelle, elle constitue une branche de la sociologie, ce qui touche à la morale sociale ; on en connaît certaines grandes lois par la tradition et par l'exemple, de même que l'on sait que l'on se noie par submersion et que l'on se tue en tombant d'un cinquième étage.

« La morale est une science dont les principes sont susceptibles d'une démonstration aussi claire et aussi rigoureuse que ceux du calcul et de la géométrie. Les éléments de cette science si nécessaire peuvent être mis à la portée des hommes les plus simples et même des enfants (1). »

Il faut donc inculquer cette science dans l'esprit des jeunes dégénérés car ils peuvent apprendre la morale comme ils acquièrent les autres notions ; elle pénétrera et se fixera dans leur esprit plus difficilement que chez les enfants normaux, en raison, le plus souvent, de leurs instincts héréditaires, mais souvent, aussi, en raison de leur mauvaise éducation première. M. Bouzon, dans son livre *le Crime et l'Ecole*, montre que la corruption des enfants se rattache avant tout à celle des parents. C'est ce que constatait aussi, à la Société des prisons, M. Guillot lorsqu'il disait en 1891 (2) : « ... il vous sera facile de constater qu'en fait la plupart des enfants traduits en justice appartiennent à des familles désorganisées. »

Dans les familles honnêtes, en dehors des tendances héréditaires qui font croire aux métaphysiciens que le sens moral est inné, il y a, dès le premier âge, une éducation, un dressage qui meublent l'esprit de l'enfant des notions morales, et lui font prendre l'habitude de

(1) Catéchisme de d'Holbach ; avertissement attribué à Naignon, cité par Pierre Lallitte, *Revue occidentale*, 1^{er} sept. 1890.

(2) *Bulletin de la Société des prisons*, 1891, p. 873.

leur application. Ce n'est pas sans une grande peine et une longue ténacité qu'on lui fait oublier son égoïsme natif et qu'on lui donne la notion de ce qui est mal ou de ce qui est bien, de ce qui est juste ou injuste. Encore à la mamelle, à peine sait-il voir et entendre, on lui répète sans cesse : ceci est mal, ceci est bien, avec la sanction d'une correction immédiate, ou d'une récompense. Et d'âge en âge les notions morales s'ajoutent aux notions. Aux recommandations et aux maximes, les parents honnêtes joignent la leçon de l'exemple, leur admiration constante et suggestive pour les actes vertueux, et leur horreur pour le vice et le crime. Arrivé à l'âge d'homme il est imprégné des principes moraux, si profondément implantés qu'ils ont l'air de faire partie de sa nature. C'est surtout à cette première éducation qu'il doit de marcher comme instinctivement dans la voie droite et correcte.

Ne voit-on pas, au contraire, dans certaines familles, malgré les traditions et les habitudes de vertu, des enfants trop aveuglement aimés par leurs parents, gâtés, selon l'expression ordinaire, n'ayant pas été, par faiblesse, soumis d'une façon suffisamment sévère à cette première éducation indispensable, conserver leur égoïsme natif, soumettre tout à leurs fantaisies, ou à leurs passions naissantes, et après avoir été des enfants ingrats, devenir des hommes pervers.

Que sera-ce pour des héréditaires ayant passé les premiers jours de leur vie au milieu d'une famille corrompue ? ils auront été imprégnés d'une éducation morale en sens inverse, ils seront pervertis par le mauvais exemple encore plus que par les mauvais conseils. Les procédés ordinaires ne suffiront plus pour leur inculquer les idées morales ; ce qui est excellent sur un bon terrain est insuffisant pour ces intelligences chez lesquel-

les les tendances héréditaires sont aggravées par l'exemple d'un milieu vicieux. C'est surtout à ces dégénérés qu'il faudra appliquer le précepte d'Epictète : les habitudes ne peuvent être vaincues que par des habitudes contraires.

Mais comment faire prendre ces habitudes contraires ? Là est toute la difficulté du dressage moral des dégénérés.

Cependant, de même qu'à Bicêtre, dans le service du D^r Bourneville, on apprend aux dégénérés inférieurs à se tenir debout, à marcher, à ne plus gâter, à se servir de la cuillère et de la fourchette par la répétition constante et patiente des exercices appropriés, de même dans une école de réforme destinée aux dégénérés supérieurs, on doit employer, pour faire pénétrer les notions morales, la méthode dont on s'est servi chez les premiers pour faire prendre des habitudes physiques, et leur enseigner, à l'aide de procédés semblables, à pratiquer l'honnêteté, la justice et l'honneur.

De même qu'il y a en dehors de toute religion et de tout système philosophique, pour l'individu lui-même, des préceptes de morale qui sont la garantie de sa bonne santé physique et intellectuelle, de même il y a des préceptes généraux de morale, ne dépendant d'aucune doctrine systématique, qui sont le fondement même de l'existence sociale. Ces deux sortes de préceptes doivent être inculqués profondément, quelle que soit la religion, car ils sont primordiaux, d'application générale et indispensables à l'existence de l'individu comme de toute société. Il faut que les jeunes dégénérés soient bien imprégnés de cette notion que le mal est tout ce qui cause une souffrance ou un dommage à soi ou aux autres ; que le bien est tout ce qui cause une joie, une satisfaction ou un soulagement aux autres comme à soi. Il est

nécessaire de les convaincre que toute bonne action porte en elle-même sa récompense ; que cette récompense est la satisfaction de soi, la reconnaissance des autres, la facilité de vie que donne l'affection et la confiance de tous, en un mot l'estime. On doit surtout faire pénétrer et fixer en lui la conviction que la mauvaise action porte aussi son châtement en elle-même ; mécontentement de soi, crainte des autres, hostilité des victimes, méfiance et haine de tous ; et les conséquences : honte, malheur, misère. Il doit être pénétré de cette idée que pour le bien comme pour le mal il y a une conséquence nécessaire, que le bien engendre le bien et que le mal ne peut engendrer que le mal pour celui qui le commet.

Mais pour que ces notions puissent former la base de la conscience du dégénéré, il faut qu'elles soient répétées sans cesse, comme une leçon de tous les jours ; qu'à chaque manquement à la loi morale il y ait une sanction, de même que toute bonne action soit soulignée par une marque sensible d'approbation. Il est indispensable que les préceptes de morale deviennent des pensées familières par leur répétition incessante. Nous savons que tout acte laisse dans notre organisation morale et physique une tendance à se produire ; plus l'acte est répété, plus la tendance à se reproduire devient forte et irrésistible ; la notion, comme l'acte, répétée indéfiniment reparaît d'une façon automatique, jusqu'à devenir une obsession. C'est une obsession heureuse quand elle conduit à la pratique du bien et à la crainte de mal faire. Il n'y a donc que la répétition obligatoire et journalière des mêmes maximes de morale qui les fixeront à l'état d'habitude dans l'esprit et formeront la conscience. C'est grâce à cette conscience, artificiellement établie par l'enseignement, qu'au moins

dre doute les principes moraux reparaitront dans toute leur clarté suggestive.

Dès l'abord, il est inutile de donner des explications plus ou moins savantes sur ces lois morales ; l'important est qu'elles soient sues, et solidement fixées dans l'esprit. L'explication se fera au fur et à mesure du reste de l'enseignement. Les religions qui connaissent admirablement, par leur antique pratique éducatrice, les meilleurs procédés pour faire pénétrer dans l'esprit et y fixer les doctrines, même dans ce qu'elles ont de plus absurde, donnent un exemple précieux qui n'a pas été suffisamment suivi dans l'enseignement laïque. Le catéchisme catholique est le meilleur outil d'implantation de croyances vraies ou fausses ; c'est un modèle (1). Appris dès le jeune âge en préceptes courts, en affirmations concises, sous forme de demandes et de réponses, il se fixe tellement dans l'esprit que l'homme de science qui s'est dégagé de cette foi, dont le mystère est toute la force, voit surgir dans sa mémoire, à la moindre suggestion, même lorsqu'il a vieilli dans les travaux intellectuels les plus éloignés de cette mystagogie enfantine, les phrases textuelles implantées autrefois dans sa jeune intelligence et exprimant de prétendues vérités contraires à tout ce qu'il sait, affirmant les mystères les plus audacieux.

Cette puissance de pénétration et de fixation dans les facultés de l'esprit avait frappé certains philosophes du siècle dernier. Helvétius demandait que l'enseignement

(1) Le catéchisme catholique est apparu très tard. L'encyclopédique Pierre Laffitte n'en connaît pas un qui ait précédé celui qui fut publié par Erasme, en 1531 ; « C'est surtout, dit le savant philosophe, à partir du Concile de Trente que les catéchismes se multiplièrent et devinrent un élément essentiel de l'enseignement catholique ». (*Revue occidentale*, t. II, p. 231.)

de la morale fût dogmatique ; il voulait que l'on créât un catéchisme de probité par demandes et par réponses : « Pourquoi ne graverait-on pas dans la mémoire de l'enfant les préceptes et les principes d'une équité dont l'expérience journalière lui prouverait à la fois l'utilité et la vérité ».

D'Holbach, de son côté, rédigea, dès 1785, un catéchisme qu'il ne put publier qu'en 1790. Ce catéchisme (1) est actuellement introuvable. Le philosophe Pierre Laffitte l'a eu entre les mains et en a donné une analyse succincte dans la *Revue Occidentale* : « Le catéchisme de d'Holbach, dit-il, est absolument dégagé de toute considération théologique quelconque. Ni Dieu, ni l'immortalité de l'âme ne sont invoqués à un titre quelconque ; et d'Holbach expose avec une parfaite netteté que toutes les règles de la conduite humaine doivent être fondées exclusivement sur l'expérience. »

De nombreux catéchismes furent publiés pendant toute la période ascensionnelle de la Révolution : en 1789 *le catéchisme du genre humain* par François Boissel ; en 1790, celui de d'Holbach ; en 1793, *le catéchisme du citoyen Français* par Volney. Il concluait ainsi : « Toutes les vertus sociales ne sont que l'habitude des actions utiles à la société et à l'individu qui les pratique. » Vers la fin du 2^e empire, le journal *La Morale indépendante*, dirigé par Massol et Henri Brisson, mit au concours l'essai d'un catéchisme ; le résultat fut intéressant, mais le travail primé manqua de publicité et resta inconnu. En 1885, Pierre Laffitte, suivant en cela le projet qu'Auguste Comte n'avait pas eu le temps de réaliser, commença la publication d'un catéchisme po-

(1) *Éléments de la morale universelle, ou catéchisme de la nation* ; par feu le baron d'Holbach, des académies de Pétersbourg, de Manheim et de Berlin. A Paris, chez Bure, rue Serpente, n^o 6.

sitiviste plus concis que le grand catéchisme du maître, et destiné aux jeunes intelligences ; cet essai n'a pas été terminé (1). Enfin, depuis les nouvelles lois scolaires, des catéchismes nombreux, par demandes et par réponses, ont été publiés sous les noms d'*instruction morale*, de *manuel d'éducation morale*, de *livret de morale*, etc., par Pierre Laloi, par Burdeau, par Charles Dupuy, etc. Certes les livres, et les bons livres ne manquent pas ; c'est la façon de s'en servir qui est défectueuse. Les préceptes de morale qu'ils donnent sont excellents et naturellement les mêmes, sous des formes différentes ; mais l'important, quel que soit l'ouvrage, et le plus résumé sera le meilleur, l'important est qu'il soit appris par cœur, sans trêve, jusqu'à ce qu'il soit profondément fixé dans la mémoire, su d'une façon imperturbable ; il est indispensable que l'on fasse pour l'enseignement de la morale indépendante de toute doctrine mystagogique ou philosophique, ce que l'on fait pour l'enseignement du catéchisme religieux.

Le livret de morale de Charles Dupuy est de tous celui qui remplirait le mieux le rôle désiré. En élaguant ou modifiant quelques affirmations doctrinales inutiles et quelques détails qui ressortissent plus de l'enseignement civique que de la morale, on aurait un corps de notions suffisantes pour maintenir l'homme dans la voie honnête et assurer chez lui le respect des autres et le respect de soi. Certaines parties sont excellentes dans leur netteté et dans leur brièveté, par exemple, les chapitres sur les devoirs envers le corps, sur les devoirs relatifs aux biens extérieurs, sur les devoirs envers les autres hommes. Ce livret, qu'on n'a pas osé appeler catéchisme de morale, est assez court pour être appris par

(1) PIERRE LAFFITTE. — *Revue Occidentale*, mai 1885, p. 312.

cœur sans difficulté et sans fatigue ; il est assez complet pour indiquer les grandes lois morales.

Il est probable que ce manuel sera perfectionné par un classement plus logique, par une forme plus incisive et plus pénétrante ; mais tel qu'il est, son utilité est indéniable et l'on doit désirer que tous les enfants normaux et anormaux en aient la mémoire imprégnée. Il est assez restreint pour qu'on ait le devoir de l'exiger.

C'est seulement, je le répète, lorsqu'un précis semblable est su à la lettre, au moment où chaque précepte revient à l'esprit, à la moindre suggestion, comme déterminé par une action réflexe, que l'on doit s'engager dans des explications plus étendues. On pourrait, dans ce but, à la suite du petit précis, faire apprendre comme dans l'enseignement de la religion catholique, un grand catéchisme plus détaillé, plus explicatif, appuyant les démonstrations par des exemples ; mais cela seulement quand le petit manuel aura pénétré profondément dans la mémoire. De quelque manière que l'on s'y prenne, les quelques lois morales suivantes doivent être fixées dans l'esprit des dégénérés d'une façon indélébile, par une répétition incessante, infatigable.

Et d'abord les définitions :

— L'homme est un être doué de raison, libre de faire le bien et le mal, et responsable de ses actes.

— Le bien est tout ce qui peut être agréable ou utile aux autres ou à soi-même.

— Le mal est tout ce qui peut nuire à soi, ou aux autres.

— La conscience est la connaissance de ce qui est bien, et de ce qui est mal.

— Le devoir est l'obligation de ne pas faire le mal, et de faire le bien.

— Celui qui fait le bien est un homme vertueux, justement aimé et estimé, récompensé de ses bonnes actions par

la reconnaissance de la société et par le sentiment intime du devoir accompli.

— Celui qui fait le mal est un criminel ou un délinquant justement méprisé et puni.

Puis les commandements de la morale :

DEVOIRS ENVERS SOI-MÊME

1 — Tu auras soin de ton corps, parce que la malpropreté est répugnante, et engendre des maladies.

2 — Tu éviteras tout ce qui peut nuire à la santé, en particulier : l'ivrognerie, la gourmandise et la luxure qui débilitent le corps et ruinent l'intelligence.

3 — Tu étudieras pour élever ton esprit et apprendre un métier qui te permettra de gagner honorablement ta vie.

4 — Tu travailleras parce que le travail est le seul moyen de vivre avec honneur.

5 — Tu éviteras l'oisiveté parce qu'elle engendre, par l'ennui ou la misère, des habitudes perverses et souvent criminelles.

6 — Tu seras économe pour éviter la pauvreté dans tes vieux jours.

7 — Tu éviteras l'avarice qui ne sert ni à soi ni aux autres, et ne réjouit que les héritiers et les voleurs.

8 — Tu éviteras la prodigalité qui entraîne à tous les excès et attire les flatteurs qui vivent aux dépens de ceux qui les écoutent.

9 — Tu t'efforceras de te juger sincèrement toi-même afin d'éviter l'orgueil qui pousse aux entreprises téméraires, entraîne aux catastrophes, et crée l'inimitié et la haine.

10 — Tu t'efforceras de t'estimer à ta juste valeur pour éviter la méfiance de soi-même qui ôte toute assurance dans le travail et empêche tout esprit d'initiative.

11 — Tu exerceras ta volonté pour rester inébranlablement ferme dans ce que tu jugeras juste.

12 — Tu éviteras l'entêtement quand la vérité te sera dé-

montrée ; la vérité est plus forte que les plus forts, tout se brise contre elle.

13 — Tu ne mentiras pas, afin que ta parole soit justement estimée et écoutée.

14 — Tu te garderas de compromettre ta dignité par des faiblesses, par des lâchetés, ou en manquant à tes engagements ou à ta parole.

15 — Tu ne te laisseras pas aller à la colère qui est une folie momentanée ; elle enlève toute puissance sur soi-même et fait commettre des fautes irrémédiables que l'on regrette toute sa vie.

16 — Tu mettras l'honneur et le devoir au-dessus de l'argent et des dignités, pour mériter l'estime des autres et surtout de toi-même.

DEVOIRS ENVERS LA FAMILLE.

17 — Tu aimeras et respecteras tes père et mère qui t'ont donné le jour, qui t'ont nourri et élevé, et qui t'aiment.

18 — Tu leur obéiras en enfant soumis. Tu suivras leur exemple s'ils sont vertueux ; s'ils ont le malheur de n'être pas dans la voie honnête, sois pour eux un modèle de vertu dès que ta conscience sera formée.

19 — Quand ils seront malades ou devenus vieux et incapables de subvenir à leurs besoins, tu les nourriras et soigneras comme ils t'ont nourri et soigné quand tu étais enfant.

20 — Tu aimeras tes frères et sœurs, tu les protégeras comme ils doivent te protéger, tu les aideras, tu leur donneras de bons exemples et de bons conseils ; la famille doit être unie et tous ses membres doivent être solidaires.

21 — Sois juste, bon et affable envers tes serviteurs ; ils sont les auxiliaires de la famille ; sois pour eux un modèle d'honnêteté, de droiture et de bienveillance.

22 — Tu respecteras tes instituteurs et tes patrons qui s'efforcent de faire de toi un homme honnête et instruit, et t'arment pour la lutte de la vie.

23 — Prends l'habitude du travail à l'école et en appren-

tissage pour rendre plus facile, par l'habitude, le labeur qui te fera vivre quand tu seras homme et toi-même père de famille.

24 — Sois complaisant et bon envers tes camarades, fais-toi des amis parmi les meilleurs.

25 — Efforce-toi de faire mieux que tes camarades, mais ne sois pas jaloux de leur succès ; l'envie est à la fois une douleur et une marque d'impuissance.

26 — Ne sois pas hypocrite, ne sois pas délateur ; rien n'est plus lâche et plus méprisable.

27 — Tu aimeras ta patrie, elle est la grande famille qui protège ta vie, tes biens et tes droits ; tu participeras à ses charges par ton argent, tu contribueras à sa grandeur et à sa richesse par ton travail, tu obéiras à ses lois qui sont la garantie de son existence, tu donneras ton sang pour sa défense.

DEVOIRS ENVERS LE PROCHAIN.

Devoirs restrictifs.

28 — Tu ne feras pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait.

29 — Tu ne tueras pas ; l'assassinat appelle, par précaution ou par vengeance, la mort de l'assassin.

30 — Tu n'incendieras pas ; l'incendiaire commet à la fois un crime contre les personnes et contre les biens.

31 — Tu ne laisseras pas mourir ou souffrir celui que tu pourras sauver ou soulager.

32 — Tu ne frapperas ni ne violenteras un plus faible que toi ; tu n'useras pas de ta force ou de ta puissance pour attenter à la liberté d'autrui, sous peine de voir la tienne violée.

33 — Tu ne voleras pas ; l'escroquerie, la non-restitution, la maraude, la contrebande sont des vols.

34 — Tu n'abuseras pas de la confiance que l'on a placée en toi.

35 — Tu ne tromperas pas, tu ne chercheras pas à faire

des dupes et à abuser de la loyauté des braves gens : tu ne tarderais pas à succomber sous le mépris public et le ridicule.

36 — Tu ne calomnieras pas ; la calomnie est l'attentat des lâches.

Devoirs oblatifs.

37 — Tu feras aux autres ce que tu voudrais qui te fût fait.

38 — Tu porteras secours à ton prochain dans le danger ou dans la détresse ; tu le soulageras dans ses maux, dans ses peines ou dans sa misère ; tu le respecteras et l'aideras dans sa vieillesse.

39 — Tu seras tolérant pour les croyances et les opinions d'autrui.

40 — Tu seras juste et équitable pour tous.

Je suis loin de considérer la réunion de ces préceptes comme un modèle ; c'est une modeste indication. Déjà, cependant, si ces quelques lois morales étaient inscrites dans les jeunes cerveaux d'une façon assez intime pour être entrées complètement dans les habitudes de l'esprit, si elles étaient devenues assez familières pour que, au moment d'accomplir une action douteuse, la maxime qui s'y rapporte surgisse tout à coup claire et impérieuse comme tout ce qui est précis, on aurait obtenu la moralisation et créé la conscience active et préservatrice.

Le résultat serait assuré si un écrivain à la langue souple et riche, si un poète puissant trouvait pour exprimer ces lois morales la forme incisive, l'harmonie pénétrante qui fixent les idées dans la mémoire avec ce relief lumineux, cette sonorité évocatrice qui les fait apparaître au moment d'une détermination ou même

d'une impulsion pressante. Mais, je le répète, aucune collection de lois morales, aucun catéchisme ne formeront une conscience si l'on se contente d'une étude ordinaire, de lectures et de conseils aussi vite oubliés qu'entendus, si on n'implante pas profondément leurs préceptes par une répétition incessante et tenace jusqu'à pénétration et fixation certaines.

Ces lois morales apprises d'abord dans leur simplicité concise, seront plus tard développées ; chacune de leurs maximes sera analysée, paraphrasée, deviendra l'objet de leçons, de rédactions, de compositions. Ces quelques principes, solidement appris, seront comme le squelette de leurs connaissances morales.

Il ne faut pas faire de la morale à propos de tout et à propos de rien ; on doit éviter le rabâchage sous peine de n'être pas écouté ; mais tout doit servir à faire entrer dans l'esprit les notions de justice, de devoir et d'honneur, à la condition de procéder avec habileté et finesse. Les jeunes détraqués, comme les vieux d'ailleurs, sont réfractaires aux idées abstraites. Ce sera un grand effort déjà de leur apprendre les quelques principes indispensables, fondamentaux. Au contraire, les faits les frappent, les anecdotes les intéressent, et c'est grâce à des récits émouvants que l'on poussera leurs pensées vers les idées généreuses, qu'on soulèvera leur enthousiasme patriotique ou leur indignation contre l'injustice et la cruauté. L'histoire fournit sans cesse les occasions de leçons entraînantes. Elle juge les grands personnages et les peuples, les admire ou les condamne, proclame leur gloire ou leur indignité. C'est d'après leurs actes que le jugement s'établit, que leur grandeur, leur vertu ou leur immoralité se démontre. Nul intérêt, nulle raison personnelle ne vient altérer l'appréciation ; c'est le passé qui ne nous touche pas et laisse le jugement libre

de toute considération étrangère à la justice. C'est encore par l'histoire, par le récit des longues luttes, des vaillantes actions de nos ancêtres que s'établit le patriotisme et que naît le désir de faire aussi des actions grandes et héroïques. Des récits chaleureusement faits, des lectures habilement choisies dans les livres de nos grands historiens fixeront plus solidement les principes moraux, appris toujours avec ennui, et rendront en même temps leur souvenir plus attrayant par les histoires qu'ils rappellent.

Je ne puis m'empêcher de citer sur ce sujet une page très intéressante de l'excellent livre de M. Raux (1) « un enseignement persuasif s'adressant au cœur plus qu'à la raison ; des lectures saines mettant en saillie la beauté d'actes de probité, de charité, de dévouement nous semblent propres à éveiller de bons sentiments. Nous n'en voulons pour preuve que l'attitude remarquable, même chez les plus pervers, au récit d'un épisode héroïque : l'œil des plus indifférents brille ; la physiologie prend une expression particulière et semble s'animer à mesure que l'action se développe ; l'attitude tout entière exprime l'intérêt et la passion qu'inspire le sujet. A ce moment nos jeunes auditeurs n'ont-ils pas retrouvé, au moins pour un instant, de bons sentiments ? leur attention n'est évidemment pas motivée simplement par la curiosité ; il y a admiration, il y a enthousiasme ; dès lors, il y a appréciation juste et vraie de l'acte accompli. Mais, hélas ! ces impressions sont fugitives, ces élans vers le bien sont passagers et cèdent facilement devant le penchant au mal. »

Qui ne se rappelle avoir constaté dans les théâtres où l'on joue de noirs mélodrames, les colères et les indi-

(1) RAUX. — *Nos jeunes détenu*, p. 101.

gnations que soulèvent au paradis, dans la population la plus mêlée, les canailleries du traître ; quelle émotion excite, d'autre part, l'innocente victime, quelles larmes font couler ses malheurs ; enfin quel enthousiasme accueille la punition du crime et la récompense de la vertu. Ce qui n'empêche pas quelques-uns de ceux dont la sensibilité s'est le plus vivement manifestée, de faire un mauvais coup une heure après ces explosions de sentiments vertueux. C'est qu'il est facile de diriger la pensée de ces émotifs qui succombent en partie parce que le guide moral ne dirige plus leur conduite. Il est donc indispensable qu'il y ait, immuablement fixé dans l'esprit des dégénérés, ce fond d'idées morales devenu par l'habitude un véritable instinct que le moindre doute fait apparaître automatiquement. Cette auto-suggestion leur permettra de résister plus facilement aux tentations mauvaises et aux mauvais conseils.

L'instruction civique, le tableau de la vie sociale, les conditions d'existence du citoyen, qu'il soit ouvrier, qu'il soit employé, qu'il ait choisi une carrière libérale, sont encore des motifs de leçons de morale. L'idée du travail, sa glorification doivent dominer l'enseignement dans toutes ses branches ; il faut faire ressortir sa noblesse, les consolations qu'il donne, le bien-être qu'il procure. Il faut faire pénétrer la conviction qu'agir, c'est vivre, que plus on agit, plus on augmente son existence, en même temps que sa propre valeur ; il faut démontrer, comme antithèse, que l'inactivité, que l'inertie sont une diminution de soi, une mort partielle, puisque les forces physiques et les facultés intellectuelles restent inutilisées, et que la paresse entraîne, avec le mépris des autres et la honte de soi, le noir ennui, les vices avec leur cortège de malheurs et de douleurs, et la sordide misère.

Combien on doit désirer que cet enseignement moral

devienne aussi peu ennuyeux que possible ; le rêve serait qu'il pût être donné avec agrément, qu'il fût facile à faire pénétrer et agréable à suivre. Les poètes accompliraient une œuvre grande et humaine en s'appliquant à donner tout le pittoresque et tout le charme de leur génie, à l'enseignement de ces lois de la morale dont la connaissance est si utile au salut des uns, si nécessaire à la sécurité des autres, si indispensable au bon fonctionnement de la vie sociale. Nous avons vu avec quel plaisir et quel profit les dégénérés inférieurs chantent en chœur les morceaux du recueil spécial qu'a fait composer M. le D^r Bourneville ; chacune de ces chansons laisse ou consolide dans l'esprit de ces enfants une notion utile ; sous l'apparence d'une récréation qu'ils aiment, c'est en réalité un enseignement. Pourquoi les grands artistes, poètes et musiciens, ne s'efforceraient-ils pas de donner à ces vérités précieuses la forme poétique qui les imposerait par la pénétration du rythme et le charme de l'harmonie.

Goethe s'était préoccupé du rôle du chant dans l'éducation : « Tout ce que faisaient les enfants, fait-il dire à l'inspecteur dans *Wilhelm Meister* (1), tous les travaux auxquels on les trouvait occupés, ils les faisaient en chantant ; les chants paraissent appropriés à chaque travail, et toujours les mêmes quand les circonstances étaient pareilles..... Chez nous, le chant est le premier degré de la culture morale ; tout le reste s'y rattache et en est facilité. La plus simple jouissance, comme le plus simple enseignement, sont animés et inculqués chez nous par le chant ; même ce que nous enseignons de *religion et de morale*, nous le communiquons par la voie du chant. »

(1) GOETHE. — *Wilhelm Meister*, trad. Jacques Porchat, Hachette, 1860, t. II, chap. I, p. 146.

Chez nos dégénérés surtout, dont la mémoire des idées est rétive et difficile à fixer, il est indispensable, pour faire pénétrer et retenir les connaissances, d'avoir recours, à côté des moyens ordinaires de récitation et de rédaction, à la mémoire auditive dont le premier avantage est d'arrêter leur attention fugitive par les sonorités rythmées, et le second de rappeler le texte par la mélodie.

Il est indispensable aussi de s'adresser à la mémoire visuelle ; les murs doivent porter en grand nombre des maximes simples et claires. Il faut que, de quelque côté qu'il se tourne, l'enfant voie, inscrites sur la muraille, des pensées ayant trait à l'honneur, à la responsabilité pour les bonnes ou mauvaises actions, à la réprobation du mal, aux conséquences funestes des habitudes vicieuses, des délits et des crimes.

L'élève, qui pendant la classe lèvera les yeux de son travail pour se livrer à une courte flânerie, aura fatalement son attention attirée par ces différentes maximes qui pénétreront mécaniquement, pour ainsi dire, dans son esprit. Elles seront certainement l'objet d'une rêverie qui lui rappellera le texte appris dans la leçon de morale, et le fixera d'autant plus profondément.

S'adressant encore à la mémoire visuelle pour fixer les notions morales, non plus seulement par des textes, mais aussi par le charme du dessin et de la couleur, on accrochera sur les murs des images simples, d'une compréhension facile, d'une coloration vive, reproduisant les grandes actions, les actes d'héroïsme, de dévouement, de bienfaisance, de vertu, etc. L'histoire abonde, au grand honneur de l'humanité, en traits qui se graveront dans l'esprit par les yeux avec d'autant plus d'intensité que sous chacune de ces images sera inscrite l'explication des hauts faits qu'elle représente ; ils se fixeront aussi par la mémoire auditive, parce que cha-

eune de ces images aura été l'objet de lectures, ou de leçons entraînant comme tous les récits des grandes actions.

C'est à l'aide de tous ces procédés appliqués avec une méthode sévère, une régularité mécanique et une patience inaltérable que l'on parviendra à faire pénétrer dans ces intelligences rebelles les notions morales, et à créer, par la théorie, la conscience du dégénéré.

CHAPITRE XXIII

Formation de la conscience par la pratique.

L'enseignement théorique de la morale ne suffirait pas à lui seul pour maintenir dans la voie honnête l'enfant une fois sorti de l'école, même si cet enseignement avait profondément pénétré son esprit. A l'entraînement intellectuel doit se joindre l'habitude de la pratique de cette morale dont il sait par cœur les préceptes. La vie dans le milieu spécial de l'institution, le contact de tous les jours, de toutes les heures avec des hommes dont la tenue est irréprochable, dont tous les actes respirent la droiture, la bienveillance, la justice et qui paraissent, sans se démentir par un oubli ou par une faiblesse, pratiquer tous les préceptes qu'ils enseignent, sont des conditions nécessaires de la moralisation : elles viennent appuyer et corroborer les leçons théoriques de morale.

L'enfant, d'ailleurs, dans les conditions qui lui sont faites, est d'autant plus influençable qu'il tombe dans un milieu où les habitudes sont absolument nouvelles pour lui et entre dans un monde dont l'idéal est diamétralement le contraire de celui du groupe de coquins qu'il fréquentait ou qui l'élevait ; il se trouve dans cet état d'étonnement affolé, presque de stupeur, de l'animal sauvage qui se trouve pris et mis en cage.

La première condition de son arrivée à l'école, nous l'avons vu, est son placement en cellule d'observation.

Là, son isolement, interrompu seulement par les visites du Directeur de l'école, par celle du maître qui vient chaque jour corriger son travail et lui fixer sa tâche

nouvelle, leurs avis paternels, les objets dont il est entouré, livres, maximes sur les murs, images suggestives, tout le surprend, jusqu'à l'absence de ces traitements durs et brutaux auxquels il s'attendait, jusqu'à la suppression des souffrances de la faim ; il est presque attendri par la régularité immuable des repas. Le bien-être fonctionnel amené par l'ordre de la vie et la bonne hygiène, tend à amollir sa rigidité de révolté ; il désarme inconsciemment, sentant bien toutefois que derrière ces procédés bienveillants et cette douceur voulue, il y a une fermeté qui se ferait rigoureusement sentir à la moindre rébellion.

Il sait, d'ailleurs, il en a été averti, qu'il habitera cette solitude jusqu'à ce que connaissance complète de son caractère et de ses tendances soit faite ; il sait aussi que, selon ses aptitudes et sa docilité, il sera placé dans un quartier plus ou moins rigoureux, et qu'à la moindre révolte il reprendra le chemin de la cellule d'observation où il sera réintégré pour calmer les impulsions et les violences dont il ne saurait pas se rendre maître.

Quand le jeune détenu est devenu malléable, quand l'audacieuse assurance habituelle de ces petits vagabonds ou délinquants est voilée, sinon disparue, on le fait entrer dans le quartier que paraît désigner son état mental.

Il pénètre dans un milieu entraîné déjà, où les habitudes des règles de la maison sont prises, où grâce au réflexe de l'obéissance, la vie se passe régulièrement, presque automatiquement, où tout se pratique à l'heure et à la minute comme d'un consensus commun. On ne saurait trop le répéter, la méthode dans les mouvements, la régularité dans la distribution de la vie, le rythme et la mesure dans la marche, dans les chants donnent au fonctionnement intellectuel des habitudes de mesure,

de rythme et de méthode. Isolé d'ailleurs dans ce milieu nouveau, dans cet ensemble que rien ne trouble ni n'arrête, il est entraîné dans le mouvement général sans que l'idée puisse même lui venir de faire autrement ou de tenter une résistance.

Autour de lui, dans ses classes, dans les conférences, dans les entretiens avec le maître, il n'entend parler que de justice, d'honneur, de vertu, et de cela simplement comme d'une chose absolument naturelle et normale. Les fautes sont relevées ou punies sans tapage, sans colère, mais avec une fermeté inexorable. D'autre part, quelques-uns des élèves sont loués et récompensés pour leur conduite et pour leur travail. L'ambition de faire comme les autres, inspirée par l'esprit d'imitation, ne tarde pas à naître en lui. C'est le commencement du traitement pratique par l'influence du milieu. « Le traitement moral des criminels, a dit M. Ch. Féré, n'a guère plus de chances de succès que le traitement moral des aliénés et pour les mêmes causes : ce n'est pas avec des arguments, ce n'est pas avec des syllogismes que l'on peut suppléer à des déficiences organiques (1). » Ce ne sont pas davantage les arguments et les syllogismes qui à eux seuls amélioreront les jeunes dégénérés, mais ils aideront à l'implantation d'habitudes nouvelles qu'il est indispensable de fixer assez profondément pour qu'elles puissent devenir de véritables instincts. « Dans la salle d'asile., le grand maître, a dit Séguin, est l'imitation qui d'une façon constante et sans bruit fait suivre aux nouveaux arrivés le même chemin que suivent les anciens. » Nous avons vu que, dans l'état le plus inférieur de l'intelligence, chez les idiots, les premiers actes volontaires obtenus sont dus à l'imitation.

(1) CH. FÉRÉ. — *Dégénérescence*, p. 138.

C'est en partie par elle que l'on fait l'éducation de la marche, de la préhension, de la mastication, de la parole, etc.. Que cette imitation soit plus ou moins facilitée par le reste du traitement médico-pédagogique, ce n'en est pas moins elle qui est un des premiers excitateurs de l'idiot et de l'imbécile.

Or, ce qui a une si grande importance dans l'éducation de l'idiot, doit avoir nécessairement sur les intelligences plus élevées, une influence notable.

C'est aussi par l'imitation qu'il faut s'efforcer d'entraîner le dégénéré supérieur ; c'est par l'imitation méthodiquement dirigée que l'on peut lui donner un idéal élevé. Plus que l'homme normal doué d'une intelligence pondérée, le dégénéré subit les influences extérieures ; il faut savoir les faire naître, les organiser, les graduer pour lui donner, par des exemples suggestifs et souvent répétés, des habitudes de moralité, et lui créer un point d'honneur.

Le rôle de la tendance à l'imitation est prépondérant dans l'évolution de l'esprit ; c'est par elle que se fait en grande partie l'éducation de l'enfant normal ; c'est par elle que devenu homme il suit tous les errements de son milieu. L'exemple c'est l'acte ou le sentiment que l'on présente à l'imitation ; en éducation l'exemple est le plus puissant moyen d'action, et le bon exemple a d'autant plus d'influence, il corrobore et confirme d'autant plus les préceptes enseignés que non seulement on le cite, mais encore qu'on le donne par la manière d'être. Ce que l'on dit s'efface, *verba volant*, l'exemple par le fait reste et se fixe. Cela est surtout vrai pour les cerveaux inférieurs, cas le plus ordinaire chez les jeunes détenus, malgré certaines apparences.

C'est par la vie de tous les jours que la démonstration des préceptes moraux par les faits doit pénétrer dans ces

cerveaux défectueux ou dégradés. C'est par la répétition journalière des mêmes actes de raison, de délicatesse, de bienveillance placés sous les yeux qu'ils arriveront, sans en avoir une conscience précise, à les imiter automatiquement, à les pratiquer, comme on arrive à copier les gestes, les manières, les idées, jusqu'au son de la voix des personnes de l'entourage, sans l'avoir voulu, quelquefois même contrairement à la volonté. Il est d'observation banale que plus on réussit à inspirer l'estime, plus on impose son influence, surtout chez les enfants.

Tout le monde sait que cet instinct d'imitation est tellement développé qu'il peut contribuer à faire naître chez des personnes d'une nervosité développée, des tics, des défauts de parole, des délires, des convulsions. La folie à deux, chez des sujets, il est vrai, prédisposés, n'est pas autre chose ; les épidémies de folie des Ursulines de Loudun, des convulsionnaires de Saint-Médard, etc., et dans la seconde moitié de notre siècle, en 1861, des possédés de Morzine, démontrent le danger des exemples maladifs ; mais ces exemples démontrent aussi la puissance de cet instinct d'imitation qui peut, s'il est habilement dirigé, modifier dans le sens physiologique les fonctions nerveuses déviées, comme il a pu les modifier dans le sens pathologique. « On ne saurait trop clairement comprendre, dit et répète Maudsley, qu'il y a dans le système nerveux une tendance innée à l'imitation. » C'est par elle que l'état des mœurs, les particularités de langage, la dominante des sentiments et des aspirations, et aussi la coupe et la couleur des vêtements, les vocables, les plaisanteries sont à peu près les mêmes chez un peuple ; c'est par cette tendance à l'imitation que les personnes qui vivent ensemble offrent des points de ressemblance dans leur démarche, se servent des mêmes locutions, ont les mêmes

préjugés, les mêmes admirations, les mêmes vertus et les mêmes défauts. Chez l'enfant ce besoin d'imitation est évident : il s'efforce de reproduire le sifflet de la locomotive, le bruit de l'échappement de la vapeur, il copie de son mieux les personnages qui le frappent, le prêtre à l'autel, le maître dans sa classe, le général à la revue, etc. Enfin qui n'a remarqué que la vue du bâillement fait naître le bâillement chez ceux qui n'en avaient nulle envie ; que pour faire diriger tous les regards vers un point il suffit de le regarder fixement soi-même, que dans une salle pleine de monde la toux des uns fait éclater la toux d'un très grand nombre d'autres, etc..... M. Tarde a établi que toute ou presque toute similitude sociale dérive de l'imitation : « L'imitation, a-t-il dit, est l'âme élémentaire de la vie sociale (1). »

C'est cet esprit d'imitation qui rend l'influence du milieu si entraînant aussi bien pour les pensées que pour les actions ; c'est cette tendance qui fait que les mœurs ambiantes, les conversations entendues, les opinions, les actes, les habitudes des autres suggestionnent, c'est-à-dire incitent à reproduire ce que l'on voit ou entend. On doit donc utiliser ce penchant naturel pour diriger l'éducation dans un sens déterminé. Quand un enfant a des habitudes mauvaises, qu'elles soient dues à une perversion acquise ou à une tare héréditaire, on ne peut modifier son état mental qu'en remplaçant ces habitudes par celles qui constituent la bonne éducation. Pour y arriver il faut placer le jeune dégénéré dans un milieu correct, ne soumettre à son esprit d'imitation que des actions honnêtes, des préceptes moraux justes. C'est la suggestion normale par les bons exemples et par les bons conseils dont la répétition incessante amène des habi-

(1) TARDE. — *Lois de l'imitation*, p. 205.

tudes de droiture morale et d'honneur qui viennent prendre la place des habitudes perverses.

Les phénomènes surprenants de la suggestion pendant le sommeil hypnotique firent penser à quelques savants que, pour les cas difficiles de redressement mental, l'hypnose devait entrer dans les méthodes pédagogiques. Si Durand de Gros avait, dès 1860, pensé à utiliser le Braidisme dans l'éducation, M. Liébeault, de Nancy avait été le premier à proposer et à faire l'application de ce procédé et c'est sur quelques exemples publiés par lui que M. Bérillon introduisit, en 1886, dans la session de l'Association française pour l'avancement des sciences, la question de la suggestion hypnotique dans ses rapports avec la pédagogie : « Lorsqu'on aura, disait-il, à se préoccuper de l'avenir d'enfants vicieux, impulsifs, récalcitrants, incapables de la moindre attention et de la moindre application, manifestant un penchant irrésistible vers les mauvais instincts, nous pensons qu'il n'y aura aucun inconvénient à provoquer l'hypnotisme chez ces créatures déshéritées (1). »

Ce procédé séduisit quelques pédagogues de mérite ; mais parmi eux quelques-uns attribuèrent à la suggestion hypnotique des résultats qui n'étaient dus en réalité qu'à la suggestion naturelle. Ainsi, mon ami Collinneau cite, dans son excellent livre, *L'hygiène à l'école*, des cas de succès d'orthopédie mentale qu'il attribue à la suggestion hypnotique, alors que, d'après leur description même, il n'y avait pas eu d'hypnose. Et d'abord il s'appuie sur une page de Félix Hémet, qui a pu le tromper par un singulier abus des mots : « Si, dit Collinneau, il se rencontre, avec fréquence, des cas où l'inconscience, de laquelle un sommeil profond est insépa-

(1) BÉRILLON. — *Revue de l'hypnotisme*, 1886.

nable, s'impose à titre de condition expresse de suggestibilité, ils s'en rencontre d'autres, encore plus nombreux, dans lesquels la somnolence du patient suffit à créer pour la suggestion hypnotique des conditions d'avantage. »

« Passons, sur ce point, la parole à Félix Hément. »

Nous allons voir par la citation que, dans la pratique de Félix Hément, il n'y a pas eu d'hypnose et qu'il n'y a pas eu davantage de somnolence ; nous nous convainçons que l'excellent D^r Collineau s'est laissé tromper par la phraséologie ambiguë du pédagogue suggestionné lui-même par le bruit que faisaient, au moment où il écrivait, les maîtres distingués de l'Ecole de Nancy.

« L'enfant, dit Félix Hément, a-t-il mérité des reproches graves, gardons-nous de tout emportement. Point de colère, tout au plus de la froideur, et, mieux encore, l'air affligé d'une personne résignée à remplir une mission pénible. Il est conduit dans une pièce réservée, un cabinet de travail qui lui est peu familier et qui est éclairé par un demi-jour. Nous exerçons sur lui une première influence par le milieu. »

Tout cela est au mieux et d'une excellente pratique pédagogique ; jusqu'ici pas d'hypnotisme. Influence du milieu ne touchant en rien à l'hypnose, mais enlevant à l'enfant son excitant ordinaire de résistance et de révolte : la vanité inspirée par la présence des petits camarades devant lesquels on pose et que l'on veut *épater*. Là il est seul et ne peut se faire admirer par les autres ; il lui est facile d'être sincère avec lui-même sans avoir le déshonneur de paraître faiblir ; il lui est possible d'être honnête sans ridicule. De plus, il est dans l'anxiété de l'attente, qui est une cause de timidité pour presque tous, ou tout au moins de gêne intérieure pour les plus audacieux. Mais encore une fois tout cela n'est pas de l'hypnose.

« Nous le faisons asseoir en face de nous, continue Félix Hément, nous lançons sur lui un regard pénétrant et lui prenons les mains. Nous le tenons captif sous l'action de notre regard, nous lui parlons avec une gravité qui n'est pas exempte d'abandon, lentement, même sur un ton monotone qui l'engourdit peu à peu et le plonge dans le sommeil léger qui est, au sommeil profond, ce que le crépuscule est au jour. Sa volonté est alors moins ferme et comme vacillante, il est sans force pour résister à notre action. Quand nous l'avons ainsi subjugué, nous lui parlons de sa faute, nous lui en faisons comprendre les inconvénients ou les dangers, s'il y a lieu ; nous lui inspirons la crainte qu'elle ne diminue la tendresse des siens, l'affection de ses amis ; qu'elle ne porte atteinte à la confiance et à l'estime qu'on avait en lui, à la sympathie qu'il a jusqu'à présent méritée. Nous arrivons progressivement à la lui faire détester et à lui inspirer le désir de se la faire pardonner et la résolution de combattre ses mauvais instincts. Nous insistons, nous martelons, pour ainsi parler, dans son esprit les résolutions que nous lui dictons et qu'il fait siennes. »

Le regard pénétrant, la captivité sous ce regard, la parole grave et pas exempte d'abandon, le ton monotone engourdissant qui plonge dans un sommeil léger, un crépuscule de sommeil pourrait-on dire d'après la comparaison de Félix Hément, tout cela c'est de la belle et bonne pédagogie déformée par la rhétorique ; mais ce n'est pas le sommeil hypnotique, puisqu'on n'est pas obligé de réveiller l'enfant après la séance de conseils et de raisonnements. Dans la pratique, Félix Hément obtenait la persuasion par les moyens ordinaires de pénétration intellectuelle, par la démonstration claire exposée avec bonté et fermeté.

Ce ne sont pas là, en effet, les procédés et les moyens de la suggestion hypnotique et l'élève ne pouvait être persuadé que parce qu'il était parfaitement éveillé. Il n'y a pas dans tout cela trace d'hypnose.

Les lignes suivantes prouvent bien que le pédagogue a employé les moyens ordinaires, les procédés normaux ; il a cherché à déterminer la persuasion en s'adressant au bon sens de l'élève, s'efforçant de lui faire comprendre les dangers, ou seulement les inconvénients, pour lui-même, de sa mauvaise conduite. Il n'a pas affaibli sa volonté par l'état passif de l'hypnose, il a cherché au contraire, par de claires et probantes raisons, à consolider cette volonté contre les mauvais conseils et contre ses propres faiblesses.

Félix Hément ajoute : « Nous avons affaibli un instant sa volonté pour la maîtriser ; lentement et progressivement, avec une insistance soutenue, pénétrante, incisive, nous avons redressé ce qu'il y avait de tortueux dans son jugement, ainsi que le fait le jardinier des branches de l'arbre qu'il étale en espalier ; ainsi que fait le vannier de l'osier qu'il assouplit sous ses doigts agiles. Loin de nous la pensée de vouloir substituer notre volonté à celle de l'enfant, de diminuer chez lui le sentiment de la responsabilité, en un mot d'anéantir la personne. Nous désarmons l'adversaire, non pour le terrasser, mais pour lui rendre la résistance impossible ; encore est-ce pour un temps très court, le temps de gagner sa confiance et de l'amener, par persuasion, à suivre nos conseils. »

On le voit, il se garde de faire subir la passivité hypnotique et de déterminer une action en l'imposant à un cerveau hypnotisé ; il s'attache à faire naître l'initiative de l'enfant, à lui donner la force morale de résister à ses impulsions mauvaises. Dans tout cela il n'y a pas

trace d'hypnose, Félix Hément a employé un des moyens dont se sont servis de tout temps les pédagogues sérieux, procédé excellent justement parce qu'il n'y a pas d'hypnotisme.

Le D^r Collineau cite d'autres exemples de redressement mental qui lui ont été fournis par un instituteur pour démontrer que la suggestion hypnotique n'est pas dangereuse. Elle n'est pas dangereuse, en effet, dans les exemples cités, pour cette excellente raison qu'on n'y trouve pas plus d'hypnose que dans le cas de Félix Hément. C'est là de la belle et bonne suggestion normale, faisant accepter une vérité parce qu'elle est démontrée, l'élève ne la répétant pas, comme le ferait un phonographe, sans conscience et sans volonté, ce qui est le cas de l'hypnotisé.

Que l'on soit un adepte de la doctrine des maîtres de l'école de la Salpêtrière qui estiment, en véritables logiciens, que l'hypnotisme est un trouble du fonctionnement régulier de l'organisme, une véritable névrose provoquée ; que l'on pense comme les maîtres de l'école de Nancy, qui ne veulent voir dans l'hypnotisme que l'exaltation d'une disposition physiologique, la suggestibilité ; on est bien forcé de constater que la définition prudente de Braid reste tout entière : « L'hypnotisme est l'état particulier du système nerveux déterminé par des manœuvres artificielles. » Quelle que soit la façon dont l'hypnose est obtenue : par le corps brillant de Braid, par des passes, par des bruits stridents et inopinés, par des contacts sur les zones hypnogènes, par la fixation du regard ou par de simples paroles, il n'en est pas moins vrai que l'on doit considérer comme un état pathologique transitoire celui dans lequel on peut constater les phénomènes énumérés dans la description faite par le célèbre maître de Nancy, M. Bernheim.

D'après lui, les formes de l'hypnose peuvent se diviser en deux classes qui comprennent neuf degrés. Ce qui fait la différence des deux classes, c'est que dans la première le souvenir est conservé après le réveil, et que dans la seconde l'amnésie est complète après la cessation du sommeil. Le 1^{er} degré est caractérisé par de la torpeur et par de la somnolence ; le 2^e degré, par l'impossibilité d'ouvrir volontairement les yeux ; le 3^e, par la catalepsie suggestive avec la possibilité de l'interrompre ; le 4^e, par la catalepsie irrésistible ; le 5^e, par la contracture et l'analgésie suggestive ; le 6^e, par l'obéissance automatique ; le 7^e, par l'amnésie au réveil avec absence de possibilité d'hallucinations suggestives ; le 8^e, par la possibilité de suggérer des hallucinations, pendant le sommeil seulement ; enfin le 9^e, par la possibilité de suggérer des hallucinations hypnotiques et post-hypnotiques.

Quel que arbitraire que soit cette classification, qui ne décrit pas d'ailleurs tous les caractères de l'état nerveux des sujets hypnotisés, il est difficile de ne pas conclure que cette exaltation particulière est certainement plus pathologique que physiologique. Etat pathologique, d'ailleurs, qui apparaît, avec évidence, quand on suit avec attention la description des trois phases de l'hypnotisme énumérées et analysées par Charcot et par les savants de son école : la phase léthargique, la phase cataleptique et la phase somnambulique ; conviction qui s'établit surtout quand on les reproduit.

Mais nous n'avons à nous occuper ici que de l'influence que l'hypnose peut avoir sur l'esprit d'un enfant et sur l'intégralité de sa personnalité.

Et d'abord l'hypnose est-elle avantageuse dans les tentatives de modifications de caractères ? C'est la conviction du D^r Bérillon : « Pendant le sommeil hypno-

tique, dit-il, les suggestions ont plus de prise. Elles ont un effet double et profond. Il sera possible, dans bien des cas, en les répétant autant que cela sera nécessaire, de développer la faculté d'attention chez ces êtres jusque-là incomplets, de corriger les mauvais instincts et de ramener au bien des esprits qui s'en seraient écartés infailliblement (1). » MM. Liébault, Voisin, Bérillon, etc., ont cité des cas nombreux de mauvaises habitudes disparues, de natures vicieuses réformées et même d'arriérés rendus intelligents, cas dont quelques-uns sont trop merveilleux pour n'être pas involontairement exagérés par l'enthousiasme d'un croyant. Dans une série d'observations, publiées par M. Liébault (2), on reste tout étonné devant celles d'enfants du premier âge, l'un de quatorze et l'autre de vingt-trois mois, d'un caractère difficile rendus au calme et à la douceur par la simple imposition des mains ; on peut y lire aussi celles d'idiots rendus intelligents, alors que l'on sait que les idiots sont réfractaires à l'hypnose. Mais admettons ces succès sans nous demander comment les déficiences anatomiques du cerveau de l'idiot auront été effacées ; ne considérons pas ces exemples comme grossis par l'illusion et voyons si, à côté de ces résultats merveilleux, il n'y a pas des inconvénients graves à soumettre des enfants à ces puissantes pratiques.

L'hypnotisme ne peut avoir cette puissance extraordinaire que parce qu'il arrache, pour ainsi dire, le sujet à lui-même et que l'hypnotisé, exproprié de sa volonté, est entièrement sous la puissance de celui qui l'a endormi, obéit à tous ses ordres, ne voit et n'entend que lui, n'a d'autre volonté que sa volonté. C'est l'inhibition complète du sentiment de la personnalité. La per-

(1) BÉRILLON. — *Revue d'hypnotisme*, 1886.

(2) *Revue de l'hypnotisme*, 1889.

sonnalité effacée, la suggestion ne rencontre plus les oppositions que suscite la notion du moi et que peuvent faire naître la raison, les habitudes, ce que l'on était habitué à regarder comme la vérité, et même le propre intérêt personnel. C'est la volonté d'un autre qui remplace la volonté du patient et dirige ses pensées et ses actes. Volonté tellement implantée qu'elle ne règne pas seulement pendant le sommeil hypnotique, mais encore peut lui survivre, imposant des hallucinations ou l'exécution d'actes après un temps plus ou moins éloigné du moment du réveil, et pendant une apparente pleine possession de soi. Tout le monde a entendu le récit de ces suggestions hypnotiques exécutées irrésistiblement longtemps après la cessation du sommeil. M. Liégeois, dans des travaux intéressants, a indiqué avec des détails nombreux et des déductions serrées, le danger de l'hypnose à ce point de vue ; il démontre que l'on peut suggérer des actes indéliçats, des faux témoignages, des délits et des crimes, n'ayant d'ailleurs pas plus d'importance les uns que les autres au point de vue de la responsabilité pénale, en raison de l'inconscience absolue du sujet. Une suggestion criminelle imposée à l'hypnotisé et devant être perpétrée plus ou moins longtemps après le réveil, sera exécutée par un véritable automate, ne se rendant pas compte, non seulement de son acte délictueux ou criminel, mais encore ne se souvenant même plus que cet acte lui a été suggéré par un hypnotiseur.

Si l'on comprend l'amnésie complète de ce qui s'est passé pendant l'état de sommeil hypnotique, on comprend moins qu'une volonté étrangère, celle de l'hypnotiseur, reste emmagasinée, après le réveil, sans trahir sa présence, sans que la suggestion se révèle au suggestionné, même au moment où l'acte inspiré se pro-

duit sans résistance possible, éclatant comme une impulsion malade, irrésistible.

L'hypnotisme appliqué à l'éducation serait d'autant plus dangereux que sa reproduction devient de plus en plus facile : « Peu à peu, par la répétition des expériences, dit M. Richer, les sujets sont en quelque sorte perfectionnés. » A mesure que la facilité de l'hypnose augmente, la volonté diminue et la résistance que donne le sentiment de la personnalité disparaît. Bientôt un ordre, un geste, un regard suffisent pour déterminer l'état hypnotique et suggérer soit des hallucinations, soit des actes. Cette disposition est tellement grave que l'on a rencontré certains sujets qui, après avoir été hypnotisés, se sont trouvés sous le coup d'une si grande susceptibilité, qu'ils ont été frappés d'auto-hypnotisme devant un corps brillant quelconque, à l'audition d'un certain bruit, en face d'un regard non intentionnel. Un des cas les plus remarquables, relaté par le D^r Lombroso, est celui de cet officier italien qui, après avoir été hypnotisé par Donato à l'aide du procédé de Braid, tombait en état hypnotique à la vue du moindre objet brillant, une lanterne de voiture, par exemple, qu'il suivait comme fasciné. Le D^r Bérillon, de son côté, a cité le cas d'une dame qui, après avoir été plusieurs fois hypnotisée, ne pouvait s'asseoir devant les flammes de son foyer sans tomber dans le sommeil hypnotique. Dans son très intéressant petit livre, M. Félix Thomas (1) cite le fait suivant : « Nous avons cependant connu, il y a peu d'années, un directeur d'école, publique ou privée, — peu importe ici, — qui presque chaque jour hypnotisait un certain nombre de ses élèves. Ces mêmes élèves, il ne craignit pas à plusieurs reprises de les confier à un

(1) FÉLIX THOMAS. — *La suggestion, son rôle dans l'éducation.*

charlatan de passage qui, pendant de longues heures, fit sur eux des expériences publiques, peu soucieux des conséquences qu'elles pouvaient avoir. L'un de ces malheureux bébés âgé de douze ans, que l'on hypnotisait depuis plusieurs mois, était devenu si impressionnable qu'il suffit à l'un des spectateurs, assis au théâtre aux fauteuils de premier rang, de le fixer un instant du regard pour qu'aussitôt, fasciné, il se précipitât vers lui, et, franchissant les feux de la rampe, vint s'abattre tout meurtri sur le parquet de la salle. Malgré les murmures de quelques personnes présentes, la représentation fut continuée et, le lendemain, les mêmes acteurs repa-raissaient sur la scène. Contre de tels faits dont nous avons été le témoin, nous ne saurions trop protester et, en le faisant, c'est la police de la ville que nous accusons non moins que le directeur d'école assez oublieux de ses devoirs pour exposer ainsi les enfants qui lui étaient confiés. »

Les exemples nombreux cités par Charcot, par MM. Richer, Pitres, Cullere, etc., de cette facilité acquise de l'hypnose en démontrent tous les dangers. Car si, dans l'école, on est en droit de compter sur la moralité de l'éducateur, si l'on a tout lieu d'espérer que cette pratique de la suppression de la personnalité et de la volonté de l'enfant ne sera effectuée que pour mettre à la place des mauvaises tendances et des mauvaises habitudes des suggestions d'actes honnêtes, on peut bien se rendre compte que l'élève hors de l'école peut tomber entre les mains d'un misérable qui, profitant de cette facilité acquise à tomber en état d'hypnotisme, lui fera commettre tous les méfaits qu'il voudra, sans encourir de responsabilité, grâce à l'amnésie du suggestionné. Le seul véritable danger, a dit M. Beaunis, de Nancy, c'est d'asservir le sujet à l'expérimentateur de façon qu'une fois

le pli pris, l'hypnotisé se trouve sous la dépendance absolue de l'hypnotiseur.

Mais, en vérité, ce seul danger n'est-il pas formidable ?

Mais il y en a d'autres. Charcot considérait l'hypnotisme comme une névrose expérimentale ; pour lui, vouloir provoquer l'hypnose quand même, c'est contribuer à la propagation de l'hystérie. Strumpell a dit, dans son *Traité des maladies du système nerveux* : produire l'hypnose, c'est rendre hystérique. C'est d'ailleurs l'avis de MM. Gilles de la Tourette, Regnard, Babinski, Richer, Meynert, Binswanger, etc.

On a vu, en outre, assez souvent, des suggestions hypnotiques provoquer de véritables délires.

Ce sont là des conditions plus que suffisantes pour considérer ce procédé d'éducation comme devant être entièrement banni. Non seulement sa pratique est dangereuse en raison de ses résultats, mais encore parce qu'elle va contre le but poursuivi par l'éducation. Le but de l'éducation morale est d'armer l'individu contre toutes les suggestions soit personnelles, soit étrangères, qui pourraient le faire dévier de la voie honnête. On s'efforce, par la connaissance des lois morales et des conséquences des actes délictueux ou criminels, par l'implantation des idées de droiture et d'honneur, par l'habitude de les pratiquer, de le protéger contre lui-même et contre les incitations malsaines des autres. Par l'éducation on lui donne des forces pour se défendre soi-même. Par l'hypnose on anéantit sa volonté et son initiative. Irresponsable du bien comme du mal, il agit par une volonté étrangère ; c'est un être artificiel, un automate sans responsabilité comme sans personnalité.

Mais s'il faut repousser la suggestion hypnotique qui

n'obtient de résultats que par l'inhibition de toutes les facultés qui constituent la raison, il n'en est pas de même pour la suggestion naturelle dont on s'est toujours servi et dont on se servira toujours dans l'éducation. C'est, avec l'esprit d'imitation, un des grands leviers de l'activité humaine. Les pédagogues intelligents ont toujours su l'employer ; non seulement les préceptes du maître et son exemple, mais encore les leçons de l'histoire, la connaissance des grandes lois de la nature et des obligations de l'hygiène sont des motifs de suggestions qui sont d'autant plus pressantes qu'elles sont plus habilement présentées. Dans ce cas, et au contraire de ce qui se passe dans l'hypnotisme, le sujet est suggestionné dans une entière possession de soi ; c'est en pleine vie physiologique que ces suggestions s'implantent, entrent dans le tourbillon normal de la pensée, s'incorporent en toute connaissance de cause et par ce fait se fixent dans la mémoire, pouvant automatiquement reparaitre à l'esprit au moment psychologique. C'est au maître de savoir faire pénétrer son enseignement dans les cerveaux rétifs. L'étude profonde du fonctionnement intellectuel du sujet, la connaissance de certaines sensibilités spéciales plus particulièrement faciles à émouvoir, la répétition incessante des mêmes vérités, le charme et la variété de leur présentation amèneront un résultat plus ou moins rapide selon l'habileté du précepteur.

Si le maître veut avoir toute l'autorité nécessaire pour imposer son influence et faire pénétrer les suggestions qui doivent amener le redressement de l'enfant mis en réforme, il doit prêcher d'exemple, montrer toutes les qualités qu'il cherche à faire naître, et éviter les fautes qu'il doit blâmer. Comment exigera-t-il de l'élève les soins de soi, si lui-même n'est pas d'une tenue correcte et présente un aspect négligé ; comment pourra-t-il blâ-

mer la colère s'il est violent et emporté ; l'injustice s'il a des hostilités et des préférences de parti pris. Ce que les enfants, avec la malice de leur âge, remarqueront le plus vite et avec le plus de plaisir, ce sont les défauts du professeur. Il ne faut pas qu'il cède aux entraînements d'amour-propre ; il ne doit pas faire étalage de son érudition, rechercher des effets d'éloquence ; son unique but doit être de se faire comprendre, de rendre la vérité assez claire et assez limpide pour qu'elle pénètre facilement dans tous les esprits ; il ne doit pas chercher à paraître fort, il faut qu'il le soit.

Il faut surtout que son enseignement soit donné avec une conviction évidente. La puissance suggestive n'appartient qu'à ceux qui ont visiblement confiance dans les doctrines qu'ils enseignent ; on n'est écouté, on ne pénètre dans les esprits qu'à la condition de remplir sa tâche de Maître comme un apostolat. Si on laisse percer des doutes, si l'on ne paraît pas avoir une foi complète dans ce que l'on démontre, les leçons n'ont aucune portée, les conseils aucune importance ; ils s'évaporent sans laisser d'empreinte. Les enfants sont des observateurs déliés ; ils auront vite saisi le défaut d'un pareil enseignement, et, comme ils concluent rapidement, perdront toute confiance dans ce maître qui paraît ne croire ni aux doctrines qu'il professe, ni aux vérités qu'il proclame.

Toute la vie du professeur, dans une école de réforme, doit être une leçon ; par son attitude, par sa patience, par ses conversations, il professe, en s'efforçant toutefois d'effacer son effort et de faire disparaître le pédagogue. Il ne faut pas qu'il oublie qu'il est constamment en scène, que tant qu'il est devant ses élèves, son public, il doit jouer son rôle d'éducateur en paraissant, comme l'artiste dramatique, vivre sa vie naturelle, en entrant,

comme on dit au théâtre, dans la peau du rôle. C'est donc un effort constant, un enseignement incessant par tous ses actes comme par toutes ses paroles.

Une des plus grandes fautes serait de laisser surprendre par les élèves les sentiments d'hostilité qui peuvent exister entre plusieurs professeurs. Il ne faut pas que, même par allusion, un maître critique l'opinion connue d'un autre maître et que ses tendances, ses habitudes ou ses allures soient tournées en raillerie. Sous aucun prétexte l'autorité ne doit être critiquée, soit comme idée générale, soit comme allusion particulière ; il ne faut pas qu'un désaccord entre les membres du corps enseignant puisse être soupçonné ; c'est par ces fissures que l'indiscipline et l'esprit de révolte pénètrent. Au moindre signe visible d'hostilité entre deux maîtres, il est indispensable que l'un des deux disparaisse. Rien n'est possible sans unanimité.

Il est donc nécessaire, pour avoir une action salutaire par l'influence du milieu, que la concorde y règne d'une façon assez parfaite pour qu'il paraisse que dans le groupe des éducateurs il n'y a aucune différence de pensée, aucune différence de doctrine et que les convictions de l'un sont les convictions de tous. Ce n'est que dans ces conditions, quand le professeur paraîtra un type d'honneur et de savoir, qu'il deviendra un modèle utilement offert à l'imitation des élèves.

Toutefois, dans son très beau livre sur les lois de l'imitation, M. Tarde, après avoir établi la loi de l'imitation du supérieur, ajoute : « Si cette dernière loi agissait seule, ce serait le plus supérieur qui serait le plus imité ; mais en réalité le plus imité est *le plus supérieur parmi les plus proches*. En effet, c'est en raison inverse de la distance du modèle et non pas seulement en raison directe de la supériorité, que l'influence de son exemple

est efficace (1) ». Dans ce cas, un professeur habile, se gardant de manifester aucune préférence ou aucune attention particulière, s'efforcera d'avoir dans sa classe, parmi les enfants les plus ouverts et les plus aimés par l'universalité des camarades, *le supérieur parmi les plus proches* qui sera, sans s'en douter, le modèle destiné à entraîner les autres par imitation.

La première vertu morale à faire germer dans l'esprit des enfants, c'est la justice. Il faut que dans toutes les occasions l'idée en revienne à l'esprit automatiquement avec une telle puissance que son application s'impose comme entraînée par un instinct. Le procédé de suggestion est toujours le même : la répétition du précepte, et l'exemple par la vie journalière. Certes, dans la direction de son petit monde difficile, le maître a trop souvent l'occasion d'enseigner la justice, non seulement par des discours, mais encore par l'application. L'égalité répartition de la sollicitude, de l'affection, la juste appréciation des actes bons ou mauvais, l'équitable distribution des récompenses et des punitions sans parti pris, sans préférence comme sans hostilité systématique, est l'exemple à donner avec un esprit attentif et un soin scrupuleux. C'est l'exemple impeccable de la justice distributive qui fera pénétrer le sentiment de droiture et d'équité. Mais il faut que cette justice soit évidente et incontestable, les plus détraqués comme les plus corrompus finissent par être dominés par elle.

Cette justice distributive est ce que les moralistes entendent par sanction. Or cette idée de sanction est une tendance humaine que l'on retrouve dans toutes les morales et dans toutes les religions. Le mal impuni révolte et la peine du talion, première expression de la justice,

(1) TARDE. — *Lois de l'imitation*, p. 243.

reste encore l'idéal des esprits simples que la civilisation n'a pas complètement pénétrés. La formule, à chacun selon ses œuvres, qui implique aussi bien la distribution des récompenses que l'application des châtimens, en découle directement. Toutefois, on peut dire avec l'antique Manou : « Le châtiment régit tout le genre humain, car un homme naturellement vertueux se trouve difficilement ; c'est par la crainte du châtiment que le monde peut se livrer aux jouissances qui lui sont allouées. » Ce qui se traduit familièrement aujourd'hui par : « La peur du gendarme est le commencement de la sagesse. »

La punition chez l'enfant ne peut être qu'un procédé d'éducation. Il est indispensable de faire pénétrer dans son esprit l'idée que cette sanction est inévitable et que, dans la vie libre comme dans l'école de réforme, toute faute commise a fatalement des conséquences auxquelles il ne saurait échapper. La punition est, de l'opinion de tous, la sanction nécessaire dans toute éducation, et surtout dans celle des vicieux et des déséquilibrés ; c'est seulement sur son choix et son mode d'application que les opinions diffèrent.

À part quelques esprits généreux et clairvoyants, les châtimens corporels ont été regardés de tous temps comme la sanction la plus efficace dans l'éducation de la jeunesse. « Si l'enfant se montre docile, disait le divin Platon, on l'encourage ; si indocile, on le redresse comme un bois tordu et recourbé, par des menaces et des coups..... après cela on l'envoie à l'école (2). » Aristote ne pensait pas autrement : « Si un enfant se montre disant quelque chose de défendu, il faut lui infliger le déshonneur et les coups (3). »

(1) MANOU. — Livre VII, verset 22.

(2) PLATON. — *Protagoras*.

(3) ARISTOTE. — *République*, VII, 5-7.

De nombreux documents démontrent que les Romains étaient aussi sévères que les Grecs les plus durs. L'aimable Horace lui-même, en parlant de son maître Orbilius, ne l'appelle-t-il pas « plagosus » (donneur de coups) ? (1).

Aucun peuple n'a dépassé en dureté le peuple juif : « N'épargne la correction à ton enfant ; si tu lui donnes la verge il n'en mourra point ; en le frappant avec la verge tu arracheras son âme à la mort. » (Proverbes, XXIII, 14.) « Qui aime son fils ne lui épargne pas les coups... qui châtie son fils en aura profit... courbe-lui le cou dans sa jeunesse, rosse-le bien tant qu'il est enfant, pour qu'il ne devienne pas opiniâtre et rebelle. » (Ecclésiastique, 1, 8.)

Toutefois, le temps amena un adoucissement dans cette pédagogie barbare : « Les enfants doivent être punis d'une main et caressés des deux. » (Talmud de Babylone.)

La punition de l'enfant par les coups est la sanction la plus à la portée de tous, répondant le mieux à la brutalité de l'homme, à la promptitude et à l'aveuglement de la colère, et à la tendance bestiale qui le pousse à frapper plus faible que soi. Aussi ce mode de punition s'est-il perpétué. Les Pères de l'Eglise, saint Augustin et saint Chrysostome, le consacrèrent et il est resté comme une des conditions normales de l'éducation, conditions proclamées par le Concile d'Aix-la-Chapelle. La violence régnait dans toutes les écoles, la jeunesse était battue et flagellée partout, le règlement scolaire de Worms, édicté en 1260, en est une pitoyable preuve ; un élève n'avait droit de quitter le maître auquel il était confié que pour cause de blessure grave, la fracture d'un membre, par exemple.

(1) HORACE. — *Épîtres*.

Cependant les protestations n'avaient pas manqué : « Je ne veux pas, avait dit Quintilien, que l'on frappe les écoliers, encore que l'usage l'autorise, et que Chrysippe l'approuve : d'abord parce que ce châtement est dégradant et servile, et qu'à un autre âge, tout le monde en convient, ce serait certainement un affront (1) ». Rattérius au X^e siècle, d'Anselme au XII^e, de Gerson au XV^e, avaient courageusement protesté et préparé le mouvement qui se fit à la Renaissance. Des écrits de Rabelais et d'Erasmus naquit l'*humanisme*. Cependant Luther, de son côté, avait dit : « Un enfant intimidé par de mauvais traitements tremblera toute sa vie devant le bruit d'une feuille que le vent soulève (2) ». Le sage Montaigne, suivi d'ailleurs par tous les philosophes qui ont créé la société moderne, soutint la même thèse : « Qui a veu aultre effet aux verges, sinon de rendre les âmes plus lasches ou plus malicieusement opiniâtres (3) ».

Cependant ces idées ne pénétrèrent l'opinion que difficilement et lentement, et l'usage des punitions corporelles se perpétua dans les écoles, les collèges et les académies. Les jésuites adoptèrent les méthodes des humanistes et firent un certain bruit avec cette révolution dans leurs procédés pédagogiques : « Que le maître ne se presse pas de punir, disaient-ils, qu'ils ne poussent pas l'inquisition trop loin... On obtiendra plus de bons résultats par l'espoir de l'honneur et des récompenses et par la crainte du déshonneur que par les coups. » C'était pour la couverture : un correcteur spécial était chargé de l'administration des châtements corporels ; il est vrai qu'il ne faisait pas partie de l'ordre. Au XVII^e et au XVIII^e siècle la morale et la discipline continuaient à

(1) QUINTILIEN. — , 13, 14.

(2) LUTHER. — *Libellus de instituendis pueris*.

(3) MONTAIGNE. — *Essais*, liv. II, chap. VIII.

être enseignées et maintenues par le fouet et par la férule ; les coups pleuvaient dans tous les établissements d'éducation aussi bien protestants que catholiques. Dans quelques pays, ces corrections allaient jusqu'à de véritables tortures.

Les hommes de la Révolution, obéissant à l'impulsion donnée par les philosophes de la Renaissance, inspirés par les écrits de Locke, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Diderot et de tous les Encyclopédistes, supprimèrent ces barbares traditions. Grâce à l'autorité et à l'activité des Condorcet, Lakanal, Danton, Carnot et de tant d'autres, les doctrines libérales sur l'éducation de la jeunesse pénétrèrent dans les esprits. On comprend toutefois combien ce traditionnel procédé pédagogique, répondant si bien aux tendances brutales de l'homme, demanda d'efforts et de temps pour être complètement supprimé. Il fallut toute la patiente ténacité des Pestalozzi, Frœbel, Basedow, Jomard, Gautier, etc., pour faire triompher le bon sens et mettre fin à cette cruauté non seulement inutile, mais encore gravement nuisible dans l'éducation.

En France, la suppression des punitions corporelles est un fait accompli. On est surpris de voir quelques pays qui ont des prétentions à une civilisation supérieure résister encore. En Allemagne et en Angleterre, on trouve des défenseurs de ce système plus encore stupide que cruel, des champions de cette méthode pédagogique qui ne peut faire naître que des sentiments de haine, de lâcheté ou d'hypocrisie. Chez nous, ces traditions de brutalité n'existent qu'à l'état de souvenir qui paraît aujourd'hui très lointain.

Non seulement les châtimens personnels sont scrupuleusement écartés par les pédagogues d'aujourd'hui, mais aussi les humiliations, les menaces et tout ce qui

peut abaisser les caractères ou porter au mensonge et à la duplicité. De même, avec le philosophe Bain, l'emploi des terreurs spirituelles est considéré comme un abominable moyen d'éducation, parce qu'elles faussent l'esprit et entraînent les natures émotives aux phobies malades.

Il faut se garder des maîtres tatillons enclins à relever les moindres peccadilles. C'est une tendance dangereuse : si l'enfant est sensible, il s'irrite et s'excite par ces reproches perpétuels ; s'il a une tendance à l'indifférence, il devient insensible à tout reproche aussi bien qu'à toute louange, inertie plus dangereuse encore que l'irritation, au point de vue du traitement. Il est sage de ne pas voir certains manquements légers à la règle.

Les punitions le plus en honneur autrefois, le piquet fixe, les retenues, les interminables pensums écrits pendant les récréations, doivent disparaître comme l'usage des coups, car c'est aussi une punition corporelle. La récréation, les jeux, l'activité physique, la détente morale apportée par ces instants de liberté et d'initiative, sont indispensables à la santé de l'enfant. Le corps ne peut pas s'accommoder davantage d'une immobilité constante, que l'esprit de la suppression absolue de libre activité. On a vu des élèves doués d'une bonne nature, mais légers, irritables, s'émouvant à la moindre impression, ne pas cesser d'être punis, passant du piquet à la retenue et de la retenue au piquet, occupés sans cesse à copier des vers comme une machine, chargés d'un fardeau de pensums grossissant d'autant plus que leur légèreté et leur dissipation était chaque jour augmentée par le manque de la détente physique et morale apportée par la récréation.

Privés du mouvement nécessaire à leur vie physique, privés aussi de l'initiative intellectuelle des jeux et des

relations entre camarades, préoccupés sans cesse de la besogne inepte et mécanique du pensum, ils souffraient dans leur santé et tombaient souvent dans une inertie morale qui touchait à l'abrutissement. A moins, chose rare, qu'un maître intelligent ne se donnât la peine de les tirer de cet abaissement par une direction habile, leur éducation était manquée.

Il est nécessaire que le maître prenne une telle autorité sur ses jeunes disciples, que ses appréciations sur leur conduite soient considérées par eux comme la pure expression de la justice. Tout le monde a observé que si quelques-uns, en infligeant les punitions les plus nombreuses et les plus graves, n'obtiennent pour tout résultat que des lazzis ou des révoltes, d'autres au contraire font naître chez les mêmes enfants une émotion profonde avec un blâme, avec un mot. Tout dépend de la façon d'être et d'agir. Ce ne sont que des maîtres clairvoyants, fermes et impeccables, connaissant parfaitement les points sensibles, les dominantes des intelligences dont ils ont la direction, qui pourront réussir à les manier avec des sanctions purement morales. Il faut arriver à obtenir que la réprimande et le blâme soient des punitions sérieuses après lesquelles il n'y a plus que l'isolement de la cellule.

Il y a plusieurs catégories de blâmes. Pour les fautes légères, bavardage, dissipation, tapage volontaire, désobéissance sans gravité, etc., réprimande par le maître au moment de l'infraction. Pour des fautes plus graves (réplique aux observations, paresse, malpropreté habituelle, etc.), blâme en tête à tête par le maître pendant la récréation et dans la classe vide. C'est dans son admonestation prononcée sans colère, sans moquerie, sans menaces, avec une sévérité affectueuse, qu'il pourra exposer à l'enfant tous les inconvénients pour lui-même

des fautes qu'il commet, l'encourager à bien faire, lui affirmer qu'il l'aidera dans ses efforts, et présenter à son imitation les bons élèves, ses condisciples. Intimidé par son isolement en tête à tête avec le maître, rendu par conséquent plus malléable et plus enclin à écouter ces conseils paternels et encourageants, il promettra de devenir meilleur. Le plus souvent il sera sincère dans ses promesses qu'il saura plus ou moins tenir.

Enfin pour des fautes plus graves (insubordination, paresse accentuée, fautes légères mais répétées malgré les promesses fréquentes de se mieux conduire) : blâme par le Directeur. C'est là que l'on peut imiter la mise en scène de Félix Hémet citée plus haut. Il est certain que l'arrivée dans un cabinet de travail sévèrement meublé, éclairé d'une lumière rendue diffuse par les rideaux et les tentures sombres, ayant le caractère sérieux que lui imprime la présence du chef de la maison, le grand maître, aura une première influence sur le petit coupable. La gravité, la bonté doublée d'une fermeté inébranlable, donneront à la courte harangue une puissance de pénétration particulière d'autant plus profonde que l'enfant est dans un milieu qu'il ne connaît pas, loin de tout regard approbateur, en face d'un homme qu'il ne voit que rarement et dans les grandes occasions. Là il ne sera pas excité par le désir de paraître fort en résistant aux conseils, en répondant grossièrement aux réprimandes, en s'efforçant de ne pas entendre dans la crainte d'être ébranlé, de paraître céder, de se montrer faible. Le désir de parader et d'étonner joue un rôle considérable dans la vie de beaucoup d'enfants ; ils préfèrent garder l'apparence d'un petit être sans cœur, que de donner le spectacle d'un bon mouvement qu'ils considèrent comme une lâcheté. C'est ce qui fait les petits monstres dont les crimes frappent de

stupeur. L'isolement dans le cabinet du Directeur non seulement l'intimide, mais lui enlève les motifs de chercher à faire le bravache. Désarmé il est en partie vaincu et se laisse pénétrer par les paroles du grand maître.

Enfin, si l'esprit de perversité l'emporte, si des fautes graves sont commises (actes d'insoumission et de révolte, vols, voies de fait, actes d'immoralité, etc.), les coupables seront placés en cellule. Ce ne sera pas une condamnation à temps déterminé, car c'est moins une peine, un acte de vengeance, qu'un isolement thérapeutique permettant de redresser et de relever la mentalité de l'enfant. Il est difficile de prévoir la durée que demanderont, d'un côté, cette nouvelle analyse de son caractère et de son état pathologique, de l'autre ce nouvel entraînement vers la correction. La cellule a l'avantage de mettre, plus encore que dans le cabinet du Directeur, le petit coupable à l'abri des mauvais conseils de la vanité. Là, il ne peut même pas espérer avoir la gloire de raconter à sa façon son entretien soit avec son maître, soit avec le Directeur ; il couche dans sa cellule, reste seul avec ses pensées et le souvenir des paroles sages et bienveillantes dans leur sévérité du maître qui est venu l'accompagner. Il vit ainsi comme au jour de son entrée, recevant la leçon de l'instituteur, la visite du maître de gymnastique qui lui fait exécuter les exercices au commandement, car il faut maintenir intact le réflexe de l'obéissance, remplissant la tâche imposée et se promenant dans la petite cour. C'est dans cette salle de réflexion que le Directeur, dans ses visites fréquentes lui indique les indignités de sa faute en même temps que ses inconvénients et ses dangers ; c'est dans ces brefs entretiens qu'il s'efforce de le pénétrer de tous les avantages d'une conduite correcte, du sentiment élevé que fait goûter l'estime des autres et de soi-même, et

des facilités que l'honnêteté donne dans la pratique de la vie.

Sa solitude permet à l'enfant de repasser dans son esprit ces conseils qui le frappent d'autant plus qu'ils partent de plus haut ; et si le premier jour, dans son irritation, il veut rester sourd aux paroles encourageantes, peu à peu elles le pénètrent, se représentent à lui dans ses rêveries, et finissent par s'implanter dans sa conscience, confirmant et consolidant les préceptes appris par cœur.

Le médecin de l'établissement visitera l'enfant dès son entrée en cellule, l'examinera avec soin, car souvent des malaises passagers entraînent une excitabilité insolite. Même sans état pathologique particulier, des bains fréquents et plus ou moins prolongés, selon le degré d'excitation, amèneront une détente qui permettra de manier plus facilement l'esprit du petit rebelle et de le ramener à l'état de calme normal.

Dans cet isolement on peut plus facilement constater soit l'amélioration, soit la résistance. Si la mentalité paraît modifiée, si des regrets de son action ou de sa conduite sont exprimés par lui, s'il manifeste son désir de s'améliorer, il sera réintégré dans la division dont il faisait partie. S'il résiste au contraire ou s'il est évident que sa soumission n'est qu'apparente, l'expression de ses regrets qu'un moyen de se débarrasser de la cellule, si celui qui l'étudie et l'analyse est certain d'une résistance cachée, le Directeur le dirige dans un milieu plus difficile, dans une division où les douceurs sont moins grandes, la discipline plus sévère, les exercices commandés plus fréquents et plus longs.

Mais, pour ces punitions plus sérieuses, personne autre que le Directeur n'a le droit de les infliger. Lorsqu'une faute est constatée, le maître ou le surveillant qui en a

été le témoin la signale par un rapport écrit adressé au Directeur qui statue. Il est impossible de la sorte que l'élève puisse être la victime d'un mouvement de colère, d'une hostilité systématique, ou même d'une erreur, puisque son cas est étudié en dehors du plaignant et du prévenu qui peut, en cas de doute, exposer sa défense devant la haute autorité. C'est l'idée de justice démontrée par le fait.

Dans les cas d'urgence, soit d'insoumission, soit de rébellion, soit de violence ou de tout autre acte immédiatement punissable, sur une sonnerie électrique convenue, le Directeur délègue le surveillant ou le sous-surveillant pour conduire le coupable en cellule. Ces deux fonctionnaires doivent toujours porter un uniforme ; ils représentent la force qui fait respecter la loi, le costume en est le signe extérieur.

Je le répète, il faut éviter, dans les punitions, ce qui peut abaisser et humilier. Le blâme bruyant, la honte infligée en public, loin d'améliorer, risque d'empêcher tout relèvement. L'enfant s'habitue vite à son abaissement, finit par s'y complaire par esprit de révolte, ou par s'y résigner abruti dans l'inertie, et ne tarde pas à avoir toute honte bue. Il faut, dans les punitions, ne laisser voir que ce que l'on ne peut cacher ; le mystère même ajoute à leur importance. Demetz, de Mettray, dont c'était en partie la doctrine, avait inventé une combinaison ingénieuse pour faciliter le repentir caché, le vrai. Il avait fait placer dans la partie de la grande cour la plus en vue, un tronc ayant pour étiquette : *Tronc pour les objets trouvés*. « Vous savez, disait-il, il y a des choses qui sont trouvées avant d'être perdues.... On a la main leste, et l'instinct est plus rapide que la raison. Mais la réflexion vient.... souvent le cœur n'est pas mauvais au fond. Et d'ailleurs nous avons pour principe

de laisser toujours une porte ouverte aux retours de la conscience !... » Et de fait ce trône a souvent facilité le repentir du coupable en le dispensant de l'aveu.

Il est certain que la bonté sans faiblesse et sans familiarité, la familiarité pouvant être attribuée à de la faiblesse, a une influence profonde sur la transformation du caractère de l'enfant. Il faut qu'il soit bien persuadé, par les marques de bienveillance de tous les instants, que les fatigues du travail qu'on lui impose aussi bien que le bien-être dont on s'efforce de le faire jouir, que les punitions qu'on lui inflige aussi bien que les récompenses destinées à l'encourager, que tout ce que l'on fait en un mot n'a d'autre but que son intérêt. Cette page de Pestalozzi tirée d'une lettre à un de ses amis est fort intéressante à ce point de vue : «.... Le principe admis dans nos éducations modernes d'agir par des paroles sur l'esprit et sur le cœur des jeunes gens, et de s'interdire les châtimens, est d'une application facile dans des circonstances heureuses, et avec des enfans nourris dans l'aisance ; mais, dans la position où je me trouvais, il ne l'était pas au milieu de cette attitude confuse d'enfans de tout âge, tirés de l'indigence et de la mendicité, et corrompus par de mauvaises habitudes : forcé comme je l'étais de la mener avec certitude et célérité vers un but déterminé, et réduit pour cela à des moyens très bornés, je ne pouvais me passer des châtimens. Je craignais même peu de perdre par là la confiance de mes élèves. Des actes individuels et rares ne sont pas ce qui détermine les sentimens et les idées d'un enfant. Son affection et l'impression que font sur lui toutes vos démarches dépendent de l'ensemble de vos procédés envers lui, et de la connaissance qu'il a de votre disposition d'esprit et du degré d'amitié que vous lui portez. Rarement les châti-

ments infligés par les parents produisent-ils un mauvais effet sur l'esprit des enfants ; mais il n'en est pas de même avec les instituteurs qui ne sont pas liés avec leurs élèves par les rapports domestiques et par les détails de la vie commune, il manque à leurs relations cette foule de petites circonstances qui rapprochent et qui concilient l'amitié ; ces maîtres sont toujours des étrangers pour l'enfant, et, à ses yeux, des hommes tout différents de ceux avec qui il est en communauté d'habitudes et de genre de vie.

« Jamais je n'ai vu mes enfants se raidir contre les châtimens que je leur infligeais ; et quand, un moment après, je revenais à eux pour les caresser, la joie brillait dans leurs yeux, et ils semblaient me remercier de ce que j'avais fait.... »

« Comment, en effet, la sévérité que j'étais quelquefois forcé d'employer aurait-elle aigri mes enfants, lorsqu'ils me voyaient chaque jour et à toute heure occupé de leur bien-être... »

En tenant compte des illusions de l'apôtre, il faut reconnaître que la bonté est un puissant levier dans l'éducation de l'enfant, même le plus mauvais ; mais il faut reconnaître aussi que c'est seulement quand il est convaincu que cette bonté existe chez les personnes de son entourage, chose souvent difficile à obtenir, que l'on peut pénétrer dans l'intimité de sa pensée, recevoir la confiance de ses inquiétudes ou de ses chagrins, découvrir enfin ses aspirations et ses tendances. La fonction de matrone a été créée, dans certaines écoles anglaises et américaines, pour pénétrer plus facilement dans le cœur de ces petits malheureux. La femme a des douceurs maternelles qui attirent, qui donnent confiance, qui désarment. Elle a, par ses gestes, par le son de sa voix, par toute son attitude, des expressions de

tendresse qui attirent. Elle sait faire avouer les douleurs, elle sait surtout adoucir et consoler ; mais elle sait aussi donner des conseils que l'on suit parce qu'ils émeuvent et font vibrer le cœur.

Mais si la répression est nécessaire pour fixer dans la mémoire de ceux qui ont commis des fautes ce qui est à éviter, il est indispensable de récompenser les élèves qui s'efforcent de bien faire. Comme je l'ai dit plus haut ce qui fait le mérite, c'est moins le succès que l'effort.

L'ingéniosité de la direction trouvera une série de récompenses appropriées au milieu et aux individus : félicitations du maître dans la classe, du Directeur dans les réunions générales de l'école, participation à la promenade, dons de menus objets utiles, etc... Mais il est des récompenses de choix parce qu'elles sont une marque matérielle de la satisfaction, qu'elles ont une valeur réelle, et peuvent servir à l'éducation de l'élève. Sauvestre dans son étude sur Mettray décrit des bons points qui comportent tous ces avantages : « Ces bons points ont la forme d'un petit carré de carton rose, portant divers moyens de contrôle : le nom de l'élève et la date. Ils servent à exempter les punitions personnelles ou *celle d'un camarade* ; ils se récapitulent en un compte sur lequel on base les notes de l'élève ; ils ont en outre une valeur représentative de cinq centimes et servent de monnaie dans l'intérieur, et non au dehors, bien entendu ; ils sont reçus à la cantine où les colons peuvent se procurer de petites douceurs rustiques : un morceau de fromage, des fruits, etc... ; enfin, ils sont portés à la masse que chaque colon se fait par ses salaires, et qu'il trouve à sa sortie ».... Et plus loin : « Ce n'est pas tout. Les intérêts de cette masse sont servis à son propriétaire, qui possède un carnet à l'aide duquel il peut toujours se rendre raison de sa situation et con-

trôler son compte particulier dans la comptabilité générale. Il va sans dire que ces intérêts sont servis en bons points d'un sou, qui, de nouveau versés à la masse, si le colon est économe, sont capitalisés avec le reste. »

Enseignement de l'ordre, de la valeur du travail, de l'économie, voilà les avantages de cette sorte de récompense. Dès qu'il possède, l'homme a l'amour de sa propriété, et la défend de toutes ses forces contre ceux qui veulent s'en emparer, contre les voleurs ; plus son trésor grossit, plus il devient économe et travailleur pour le grossir encore, et plus aussi il comprend et soutient les lois de défense sociale, parce qu'il a intérêt à être défendu. C'est ce qui démontre combien il est nécessaire, dès que le travail devient rémunérateur, et d'ailleurs ce n'est que justice, de donner au jeune travailleur un salaire équitable lui permettant de former un pécule qui, non seulement facilitera sa vie au sortir de l'école, mais dont la formation lui donnera de plus ces habitudes d'ordre et d'économie qui le suivront dans toute sa vie.

Il apprendra ainsi qu'il peut compter sur lui-même et qu'il est armé pour entrer dans la lutte pour la vie. « Il faut lui prouver, dit Kant, que la contrainte qu'on lui impose a pour but de lui apprendre à faire usage de sa propre liberté, qu'on le cultive afin qu'il puisse un jour être libre, c'est-à-dire se passer du secours d'autrui. Ce dernier point est le plus tardif à frapper l'esprit des enfants : ils ne font que très tard cette réflexion qu'ils auront par exemple un jour à s'occuper eux-mêmes de leur entretien (1). »

Une récompense élevée, qui est en même temps une pierre de touche du redressement obtenu, est la sortie

(1) KANT. — *Traité de pédagogie*, trad. Jules Barni.

d'essai quand l'enfant a bien compris cette nécessité d'avoir à s'occuper de lui-même. Naturellement cette récompense ne peut s'accorder que lorsque l'on est certain que l'adolescent peut gagner sa vie et qu'il a donné des preuves d'initiative et de volonté. Cette épreuve donnera presque avec certitude de bons résultats avec l'appui des patronages et ne pourra être d'un usage exempt de tout danger que dans les milieux où des patronages auront été créés. Ces récompenses ne devront être accordées qu'à bon escient ; la rentrée à l'école serait un désastre pour l'enfant, et un déplorable exemple pour ses condisciples.

Enfin, la récompense dernière est l'autorisation de contracter un engagement dans l'armée avant l'expiration de la durée de la correction.

Certains procédés contribueront à fixer des habitudes hygiéniques et à faire naître des sentiments élevés. L'uniforme, celui des bataillons scolaires, par exemple, offre un véritable intérêt au point de vue des idées générales ; il fait naître l'esprit de corps qui par une pente naturelle conduit à la solidarité. La solidarité, de son côté, est le premier pas vers l'altruïsme, la plus haute expression de la civilisation et la plus certaine garantie de droiture et d'honneur. Il faut profiter de l'émotivité de la jeunesse pour fixer en elle ce haut sentiment par l'admiration qu'il inspire, par le récit d'actes glorieux de dévouement et de sacrifice, et d'autre part par le mépris que l'on professe pour l'égoïsme. Ce qui pourra être regardé par les gens qui ne réfléchissent pas comme une chose fort comique, les exercices de la pompe à incendie contribuent à faire naître le sentiment de l'altruïsme ; en dehors de l'utilité pour l'école même, chaque fois ces exercices font apparaître à l'esprit de l'enfant la possibilité d'un ser-

vice à rendre à autrui en risquant sa santé ou même sa vie ; cette gymnastique utile est en réalité un précieux exercice moral.

D'autre part, l'esprit de corps pousse à la bonne tenue et au respect de soi-même ; dans les promenades militaires de l'école, dans les fêtes publiques où elle est conviée, les élèves gardent une gravité et un sérieux que ne savent pas toujours montrer les hommes faits. On parle sans cesse du respect de l'uniforme, de la dignité de l'école, de l'estime dont elle est entourée ; les braves enfants ne veulent pas déchoir, se respectent le plus qu'ils peuvent et sont dignes de toutes leurs forces. Les élèves de l'école doivent pour l'honneur de l'institution être d'une propreté méticuleuse, d'une tenue irréprochable, l'habitude de la brosse et du savon s'implante et sera consolidée plus tard par le service militaire.

Dans l'organisation de ces bataillons juvéniles, une source d'émulation, bien dans la nature de l'homme, provient des grades et des galons ; toutefois, pour qu'ils aient leur influence réelle, il faut qu'ils ne soient jamais donnés qu'aux plus capables. M. Raux dit, dans son excellent livre, que les adolescents ne tardent pas à se moquer de ces distinctions « à moins que les galons ne donnent droit à une rétribution ». Eh bien, il faut donner cette rétribution, car cette légère dépense est compensée par de sérieux avantages : l'émulation causée par le désir d'obtenir ces galons, et, quand on les a, les efforts pour les conserver.

Pour donner une éducation morale solide, il est nécessaire, comme nous venons de l'indiquer par ce long chapitre, non seulement de faire apprendre les principes, mais encore d'enseigner, par la vie de chaque jour, à les pratiquer. Par l'influence du milieu, en s'adressant

à l'esprit d'imitation, par la suggestion naturelle inspirée non seulement par les paroles, mais aussi par les actes, par les punitions et par les récompenses naîtra l'habitude d'appliquer les préceptes de morale appris par cœur. L'enseignement théorique et pratique doivent être simultanément donnés pour former une conscience droite et sûre.

CHAPITRE XXIV

Fixation du redressement.

Lorsque les enfants mis en réforme sont arrivés à leur majorité sans avoir pu être relevés mentalement par le traitement que nous venons d'esquisser, on peut avoir la certitude que ce sont non seulement des candidats à l'aliénation mentale, mais déjà des aliénés destinés, s'ils ne sont pas séquestrés en temps utile, à commettre toutes sortes de délits et quelquefois des crimes. Mais c'est l'exception, fort heureusement, et, en fait, le plus grand nombre des jeunes détenus, malgré leur dégénérescence évidente, sont capables de redressement moral. Dans le quartier correctionnel de Lyon, dont M. Raux a donné la si intéressante description, on estimait que les trois quarts des pupilles étaient définitivement amendés, quoique cet établissement fût loin de posséder l'outillage qui est nécessaire à l'application des méthodes qui constituent une éducation réformatrice.

M. Raux était lui-même tellement surpris du nombre considérable de jeunes détenus transformés par les moyens rudimentaires dont il pouvait disposer, qu'il attribuait à une tendance innée au bien cette facilité de transformation. « Cette tendance innée au bien, dit-il, peut s'atténuer, mais elle subsiste toujours malgré la prédominance des mauvais sentiments. Toute idée morale n'est jamais éteinte et, en tout malade, il reste toujours un élément de régénération. Nous avons étudié les condamnés soumis à la relégation, il ne nous a pas été donné d'en trouver un seul incapable d'une bonne

action ou inaccessible à un sentiment louable. Les uns témoignent à un parent une affection réelle ; les autres maudissent leur passé et sont bien près du repentir ; d'autres enfin s'imposent des sacrifices, des privations et viennent en aide aux leurs dans le besoin. Nul ne peut donc dire avec certitude : « tel homme est incorrigible » ; dès lors il n'y a pas dans l'acception stricte du mot, de condamné incorrigible (1) ».

En faisant la part de l'illusion sur la bonté native de la nature humaine, il est vrai que le plus grand nombre des jeunes détenus n'est pas incorrigible, à la condition, toutefois, d'user de méthodes appropriées et de les appliquer sans défaillance. La pierre de touche est l'époque de la libération.

Quatre motifs entraînent la libération du pupille :

1° L'expiration du temps de correction fixé par l'arrêt ou par le jugement ;

2° Une décision ministérielle accordant la libération provisoire ;

3° L'autorisation de contracter un engagement militaire, donnée par le Ministre de l'Intérieur ;

4° La grâce.

Il est bien évident que dans le régime des écoles de réforme dont nous demandons la création, la grâce ne doit pas exister. La grâce, c'est l'interruption du travail éducatif ; c'est d'autre part la suppression de la surveillance administrative et par suite la rechute possible. Quelque parfaitement amélioré que soit un enfant, il peut retomber dans les faiblesses qui l'ont fait condamner s'il ne se sent pas soutenu et suivi par ceux qui ont obtenu son redressement. C'est pour cela que nous avons

(1) RAUX. — *Revue pénitentiaire*, 1891, p. 506.

demandé, avec tous les hommes au courant de la question, que les courtes peines soient supprimées, que l'enfant mis en réforme reste placé dans l'école, ou tout au moins sous la garde administrative jusqu'à sa majorité, époque du service militaire qui est, pour ainsi dire, la continuation du dressage moral.

Mais il y a des catégories de jeunes détenus qui n'entrent pas au service militaire dès leur sortie de l'école et l'une de ces catégories est composée des meilleurs : ceux dont la bonne conduite et l'habitude du travail ont été assez sérieusement constatées pour permettre de les faire bénéficier de la libération provisoire. D'autre part, il y a les jeunes détenus qui, ayant atteint l'âge de la libération définitive, ont des infirmités qui les empêchent d'entrer dans l'armée. Pour ces deux catégories il est indispensable de former des patronages pour les aider dans leurs placements, les soutenir moralement et matériellement dans les situations difficiles, en un mot, pour remplacer la famille dans ce qu'elle a de bon, de protecteur et de tuteur ; car il ne faut à aucun prix que l'enfant amélioré retombe entre les mains de parents qui, quelquefois, pourraient l'attirer pour l'exploiter et le pousser dans les errements passés, ou tout au moins dont la faiblesse et l'absence d'autorité permettraient les rechutes.

Le danger est grand surtout pour les jeunes gens qui ont bénéficié de la libération provisoire, car leur jeunesse les rend d'autant plus accessibles aux suggestions mauvaises qu'ils sont remués profondément par les premières ardeurs sexuelles, sans posséder encore le frein que donne une raison mûrie et l'expérience personnelle. La résistance aux impulsions passionnelles, toujours difficile et pénible dans l'âge mûr, est presque impossible dans la jeunesse entièrement livrée à elle-même,

sans conseil et sans appui moral. Quoique l'élève ait donné toutes les preuves d'un amendement sérieux dans l'école, et l'un des indices les meilleurs de l'amélioration certaine est l'application au travail sans effort, sans défaillance et sans ennui, il est certain que trop souvent l'éducation acquise et les principes profondément implantés dans la conscience ne suffiraient pas au jeune délinquant pour lui permettre de se maintenir dans la voie honnête au milieu des suggestions mauvaises qu'il rencontrera dans la vie libre, surtout dans le monde qu'il est appelé à fréquenter. Il lui faut un appui matériel dans les moments de détresse, un soutien moral aux jours d'entraînement. Ce sont les patronages qui pourront lui donner cet appui et ce soutien.

Une des meilleures inspirations de la loi du 5 août 1850 a été de confier, pendant trois ans au moins, le patronage des jeunes détenus libérés à l'assistance publique. Ce n'était malheureusement qu'une bonne inspiration qui ne fut pas suivie d'effet, et qui, d'ailleurs, dans l'état de la question, ne pouvait pas l'être.

L'assemblée législative de 1850 n'avait pas été la première à établir la nécessité d'une protection pour les jeunes détenus libérés ; si des patronages d'adultes existaient déjà, il n'y en avait pas pour les mineurs à leur libération. C'est dans la ville de Lyon que le premier exemple de cette création fut donné, comme d'ailleurs pour tant d'autres questions de bienfaisance. Un pénitencier avait été créé par la ville sous l'inspiration de Charles Lucas, inspecteur général des prisons. En 1835, il démontrait à la commission administrative des prisons de Lyon l'utilité de créer un comité de protection et de surveillance des jeunes détenus libérés. Selon son vœu, ce comité fut créé. Au bout d'un certain temps le pénitencier disparut ; mais l'exemple n'en avait pas moins été

donné et était resté dans certaines mémoires. En 1847 Duchatel, ministre de l'Intérieur, signalait dans une circulaire la nécessité d'organiser la surveillance et la protection des mineurs libérés. En 1850, le 5 août, l'Assemblée législative votait la loi sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus. Cette loi, admirable par ses tendances, insuffisante ou inapplicable dans certaines de ses parties, contenait une disposition répondant au vœu de Duchatel, et qui aurait été d'un grand secours pour le maintien de la moralisation obtenue dans les colonies pénitentiaires ou dans les colonies correctionnelles, si elle avait pu s'appliquer. Je rappelle le texte de cet article 19 : « Les jeunes détenus désignés aux articles 3, 4, 10 et 16, paragraphes 2 et 3, sont à l'époque de leur libération placés sous le patronage de l'assistance publique pendant trois ans au moins. » Corne, rapporteur du projet de loi, disait à propos de cet article : « Il est de justice et d'une intelligente sollicitude que l'État, qui a pris la place du père de famille, étende son patronage sur l'enfant, au delà des murs de la maison de correction, sinon tout le fruit de l'éducation pénitentiaire que la société a voulu donner à cet enfant sera trop souvent perdu ». Rien ne pouvait être mieux et plus justement dit. D'ailleurs, cette loi était présentée dans les conditions les plus libérales, l'État ne voulant rien supprimer de ce qui avait été déjà fait, rien empêcher de ce que de bons et généreux esprits voudraient faire. Dans la séance du 30 juillet 1850 le ministre de l'Intérieur disait : « La disposition qui veut que les enfants soient placés à l'époque de leur libération sous le patronage de l'assistance publique, ne tend pas à exclure le patronage des sociétés privées qui sont organisées et qui s'organisent encore. »

Par l'art. 21 de la loi, un règlement d'administration

publique devait déterminer le mode de patronage des jeunes détenus libérés ; mais ce règlement ne fut jamais fait, et l'article 19 jamais exécuté par cela même. A ce moment, d'ailleurs, le mot assistance publique ne représentait pas l'organisation qui existe aujourd'hui et qui permettrait l'exécution de la loi par l'intermédiaire des services départementaux d'assistance, si certaines modifications étaient apportées dans la législation de l'enfance coupable. Alors, pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs, on ne pouvait appliquer cet article 19 en conservant, sans le modifier, l'article 66 du code pénal qui limite à la vingtième année la possibilité d'être maintenu en correction. De l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de vingt et un ans, jusqu'à l'époque de la majorité, le jeune libéré ne peut ainsi être soumis à la surveillance administrative et retombe sous la tutelle familiale qui, dans le plus grand nombre des cas, offre de très sérieux dangers de rechute. Le patronage ne pourrait donc être à cet âge que facultatif, ce qui lui enlèverait la possibilité d'intervenir dans les cas où son intervention serait le plus utile.

L'administration fit de nombreuses tentatives pour arriver à appliquer la loi en ce qui concerne le patronage, comme elle l'avait appliquée dans ses autres parties ; dès 1852, le gouvernement avait présenté au Conseil d'État un projet de règlement qui fut remanié huit fois sans pouvoir aboutir.

En 1853, pour répondre à des Directeurs de colonies et de maisons pénitentiaires ou d'établissements charitables dans lesquels résidaient, après leur libération, des jeunes détenus des deux sexes, pour répondre, dis-je, à ces directeurs qui demandaient si les parents avaient le droit de reprendre leurs enfants, le Ministre de l'Intérieur rédigeait une circulaire dans laquelle on lisait :

« Il paraît ressortir de ce rapport (1) rapproché de l'article 19 précité, que l'intention du législateur a été de substituer la tutelle de l'administration à celle du père de famille, lorsque celle-ci ne peut s'exercer sans danger sur le jeune libéré, et que, dès lors, l'administration est fondée à refuser aux parents dont l'immoralité est notoire, la remise immédiate de leurs enfants, et à procurer à ces derniers un refuge contre des dangers trop réels. Si, en effet, le patronage dont il est fait mention dans la loi du 5 août 1850 n'autorisait pas cette mesure, on n'en comprendrait ni le but ni l'utilité. »

Le Ministre ne tenait pas compte de la puissance paternelle qui reprend ses droits et s'exerce dès l'expiration du temps de correction fixé par l'arrêt ou par le jugement, ou dès la vingtième année jusqu'à la majorité, d'après l'article 66 du code pénal. Les difficultés que souleva l'application de cette circulaire, et d'ailleurs son impossibilité légale, fit abandonner peu à peu cette interprétation par le ministère, et par suite l'application de l'article 19.

Cependant, on ne perdit pas tout espoir : en 1869, une commission fut chargée d'étudier la question des libérés adultes et des jeunes détenus. La guerre de 1870 arrêta les travaux de cette commission. En 1872 l'assemblée nationale nomma une commission d'enquête chargée d'étudier le régime des établissements pénitentiaires. MM. d'Haussonville et Félix Voisin firent des rapports, mais la solution de la question fut de nouveau ajournée.

Enfin, en 1879, le projet de la commission d'enquête fut repris par le Sénat, et malgré le rapport de M. Théophile Roussel en 1880, le projet ne put aboutir.

(1) Rapport de Corne à l'Assemblée législative, 1850.

Nous en sommes là. Toutefois, les hommes qui s'occupent de l'enfance demandent avec instance une solution, comprenant bien que le fruit de plusieurs années de soins suivis et d'éducation difficile peut être anéanti si, à sa libération, le jeune détenu se trouve abandonné à lui-même, sans secours et sans protection, ou rendu à une famille dont la perversité ou la faiblesse l'a conduit dans la maison de réforme. L'honorable M. Guillot exprimait l'opinion de tous quand il disait : « ... Vous aurez à vous demander si l'art. 19 qui place ces détenus, à l'époque de leur libération, sous le patronage de l'assistance publique, pendant trois années au moins, devrait rester lettre morte ; s'il ne fournirait pas un excellent moyen de protéger le jeune homme qui se trouve affranchi précisément à l'heure la plus terrible de la vie ; et, à ce sujet, vous ferez peut-être la réflexion, qu'avant de faire des lois nouvelles, il faudrait commencer par se servir de celles qui existent (1). »

Suivant le vœu de M. Guillot, le Comité de défense des enfants traduits en justice, qui a déjà tant fait pour le redressement moral de l'enfance pervertie, s'est occupé activement de cette question difficile. M. Puibaraud a présenté à ce comité un travail remarquable dont les conclusions ont été adoptées. Voici ces conclusions :

« ARTICLE PREMIER. — Les enfants sortant des colonies pénitentiaires d'éducation correctionnelle seront classés au nombre des enfants assistés et placés dans le département de leur résidence, sous le patronage de l'assistance publique, conformément aux dispositions de l'art. 19 de la loi du 15 août 1850.

« ART. 2. — Les inspecteurs départementaux de l'assistance publique visiteront, une fois au moins par tri-

(1) GUILLOT. — *Revue pénitentiaire*, 1891, p. 890.

mestre, les enfants sortant des colonies pénitenciaires qui auront été, soit placés chez des particuliers, soit rendus à leur famille, en état de libération provisoire, par application de l'article 9 de la loi du 5 août 1850.

« Ces fonctionnaires rendront compte au Préfet du département de la conduite de chacun de ces enfants, de leurs progrès au travail et de la façon dont ils sont traités et occupés.

« Le Préfet communiquera ces renseignements au directeur de la colonie pénitenciaire d'où ces enfants sont sortis.

« Sur la proposition du directeur et sur la demande du Préfet, il pourra être pris par l'autorité compétente, à l'égard de ces enfants, telles mesures que les circonstances ou leur conduite comporteraient.

« Ils pourront notamment être réintégréés dans la colonie pénitenciaire jusqu'à l'expiration du temps pendant lequel la justice les avait assujettis à l'éducation correctionnelle.

« ART. 3. — Les enfants parvenus à l'expiration de leur temps de correction, et définitivement libérés, resteront placés sous le patronage des inspecteurs de l'assistance publique, pendant une durée de trois années au moins, conformément à l'article 19 de la loi du 5 août 1850, en vue de les aider à trouver du travail. Tout changement de résidence et toute mutation dans le travail seront signalés par l'inspecteur au Préfet du département avec des notes sur la conduite de l'ancien colon. Ces renseignements seront transmis au Préfet du département où sera situé la nouvelle résidence.

« ART. 4. — Dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un comité de dix personnes notables, s'il se peut membres des sociétés de patronage de la localité, dont trois choisies par le Préfet du département et trois par le

Procureur général du ressort, sera chargé de visiter les anciens colons, de se mettre en rapport avec leurs patrons, avec les sociétés de patronage et de renseigner l'inspecteur de l'Assistance publique à chacune de ses tournées. »

Le projet de M. Puibaraud classe les jeunes libérés au nombre des enfants assistés ; mais leur situation légale ne peut être la même. L'administration de l'Assistance publique a toute autorité sur les enfants assistés ; ils sont sous sa tutelle en vertu de la loi du 15 pluviôse an XIII, et du décret-loi du 19 janvier 1811. Elle ne pourrait, en réalité, accepter la charge et la responsabilité que lui imposerait l'application de ce projet, sans avoir sur ces enfants, particulièrement difficiles, que l'on placerait dans ses services, l'autorité qu'elle a sur les enfants assistés ; et il faudrait une loi pour établir cette nouvelle catégorie.

En admettant que dans la situation actuelle, et par une entente officieuse, les choses puissent s'organiser comme le demande M. Puibaraud, quelle serait la situation de l'Assistance publique ?

L'administration pénitentiaire n'est armée que d'un droit de garde sur les enfants envoyés en correction, et dès que la durée du temps de correction fixé par l'arrêt ou par le jugement est expirée, le jeune libéré retombe sous la tutelle familiale. Ce droit de garde ne lui est donc dévolu que pendant la durée de la mise en correction, c'est-à-dire au plus tard jusqu'à la vingtième année pour les enfants de l'art. 66 du code pénal. Mais l'assistance publique n'aurait même pas ce droit de garde si parfaitement insuffisant. Malgré le placement dans le service des enfants assistés, l'administration pénitentiaire, d'après le projet, conserverait ce droit tout entier, puisque d'une part l'inspection départementale de l'as-

sistance ne serait chargée que de visiter les enfants, après les avoir placés comme les pupilles de son véritable service, et de faire des rapports au Préfet en ce qui concerne le travail et le placement du jeune libéré ; et puisque, d'autre part, c'est le directeur de la colonie pénitentiaire ou correctionnelle d'où sort l'enfant, qui proposerait au Préfet les mesures à prendre par l'autorité compétente, c'est-à-dire par l'administration pénitentiaire. Dans ces conditions, les jeunes détenus libérés ne seraient certainement pas les pupilles de l'assistance publique qui ne servirait absolument qu'à fournir des placeurs et des inspecteurs gratuits au service pénitentiaire.

En admettant même que cette situation inacceptable soit modifiée et que par un procédé quelconque on puisse faire passer le droit de garde entre les mains de l'assistance publique, il y aurait toujours l'inconvénient de l'article 66 qui limite jusqu'à la vingtième année la durée de la correction.

Cette combinaison est donc malheureusement impraticable. Le jour où les services d'assistance départementale auront réussi à organiser, comme dans la Seine-Inférieure et dans la Marne, des écoles de réforme, peut-être si ces établissements sont suffisamment agrandis et soutenus par les subventions de l'Etat, pourront-ils consentir, dans certaines conditions financières, à accepter des enfants en correction qui seraient alors traités comme leurs autres pupilles. Mais dans ce cas même, l'assistance publique ne pourrait consentir à accepter cette charge qu'à la condition que l'arrêt ou le jugement envoyant l'enfant en réforme fût accompagné de la déchéance de la puissance paternelle.

Cependant, qu'advierait-il dans certains départements comprenant des grandes villes et fournissant par

conséquent beaucoup d'enfants envoyés en correction ? Par exemple, que ferait le département de la Seine de tous les enfants sortant des colonies pénitentiaires ou correctionnelles lui appartenant. A sa charge effroyablement lourde — au 31 décembre 1898, ses services comprenaient 45.421 enfants assistés ou moralement abandonnés — viendraient se joindre les très nombreux jeunes détenus libérés soit provisoirement, soit définitivement. Les garderait-on dans des placements de la ville, l'expérience ayant démontré que les jeunes citadins ne consentent pas à résider à la campagne ? et alors quel effrayant service d'inspection et de surveillance à organiser, et quelles innombrables et décourageantes rechutes à constater ! Les enverrait-on quand même dans les circonscriptions de province si admirablement organisées par le département de la Seine ? mais alors que de désertions ou quelles causes de troubles et de perversion amenées par les petits libérés qui consentiraient à rester dans ce milieu honnête et qui donne d'excellents résultats aujourd'hui !

En dehors de ces graves inconvénients, il en est un que M. Emile Ogier a développé avec beaucoup de puissance dans son rapport au Conseil supérieur de l'assistance publique. Il rappelle qu'il a fallu un temps très long pour amener la disparition du préjugé qui faisait frapper de discrédit, et quelquefois de mépris profond, les enfants assistés, « les enfants des hospices comme on les appelait ». Les soins de l'administration, sa surveillance attentive, l'instruction primaire obligatoire à laquelle ils ne peuvent échapper comme les propres enfants de leurs nourriciers, en raison de la surveillance de l'administration, leur supériorité scolaire qui en est la conséquence, la répression sévère des mauvais traitements ou même des négligences des nourriciers ou

des patrons envers les enfants qui leur sont confiés, et d'un autre côté le désir intéressé du campagnard d'avoir un pupille de l'assistance, ont produit ce résultat heureux de placer ces enfants au même rang que les autres. Il serait désolant de faire retomber dans une espèce de déchéance ce service qui progresse de jour en jour et donne des résultats de plus en plus admirables ; cela ne manquerait pas d'arriver rapidement si l'on introduisait dans ce service les enfants de l'article 66 et de l'article 67 après leur libération. Cette raison seule suffirait pour faire repousser le projet de M. Puibaraud, quelque séduisant qu'il soit par sa simplicité apparente. Ce serait un mauvais calcul de détruire, ou tout au moins de diminuer ce qui existe, grandit et s'améliore, pour fonder un patronage insuffisant ou même illusoire, ne pouvant être depuis l'âge de vingt ans que facultatif, incapable de donner autre chose, à cette époque si décisive pour l'avenir du libéré, qu'une surveillance officieuse, n'ayant pour tout avantage que de connaître les changements d'atelier et de région, et ne pouvant soustraire l'enfant à la puissance paternelle dans les cas si fréquents où cela serait de première utilité.

La législation actuelle, l'absence de toute autorité sur les jeunes libérés du nouveau service, l'inspection et la surveillance d'enfants inconnus dont certains sont difficiles à connaître dans des visites *trimestrielles*, enfin la dépréciation fatale d'un service existant et donnant d'excellents résultats, rendent irréalisables la proposition de charger le service des enfants assistés du patronage des jeunes détenus libérés. Ces derniers demandent des soins et un traitement moral tout particuliers qu'on ne peut donner sans une connaissance profonde du sujet et sans l'application desquels on ne formerait que des patronages illusoires et de seule apparence. Il

faut nécessairement que dans le patronage figurent ceux qui ont eu la haute direction de l'élève en réforme, qui l'ont suivi pendant des années, et par cela même le connaissent dans tous les recoins de son intelligence et de son caractère.

Toutefois, il faut bien se rendre compte que, pour tout patronage, comme pour la solution proposée par M. Pui-baraud, la réforme de différentes lois s'impose. C'est en raison de toutes ces considérations que le Conseil supérieur de l'Assistance publique, dans sa dernière session, a émis, sur le rapport de M. Emile Ogier, l'avis suivant :

« Le Conseil supérieur de l'assistance publique :

« Considérant qu'en l'état actuel de la législation il ne paraît pas possible d'organiser le patronage des jeunes détenus libérés tel qu'il est prévu à l'article 19 de la loi du 5 août 1850 ; que dès lors il importe d'apporter à cette loi des modifications que l'expérience a fait reconnaître nécessaires et qui sont réclamées d'ailleurs depuis longtemps ;

« Considérant, d'autre part, qu'il convient dès à présent de développer les institutions de patronage de l'enfance de manière à constituer un organisme permettant le fonctionnement du patronage dès qu'il aura été déterminé par la législation nouvelle,

« Est d'avis :

« 1^o Il y a lieu de demander au Gouvernement de provoquer, dans le plus bref délai possible, et dans le sens des observations qui précèdent, la modification des articles 66, 67 et 69 du code pénal et de la loi du 5 août 1850 ;

« 2^o De rappeler aux tribunaux le § 5 de l'art. 2 de la loi du 24 juillet 1889 et la grande utilité qu'il y aurait souvent pour les enfants à ce que cet article fût appliqué lors de l'envoi des enfants en correction ;

« 3° De prendre dès à présent les mesures nécessaires pour apporter aux sociétés de patronage de l'enfance fonctionnant déjà, l'aide la plus large possible et pour favoriser la création de sociétés nouvelles (1). »

La seconde conclusion n'est pas suffisamment radicale. Pour que les patronages puissent fonctionner utilement, la déchéance de la puissance paternelle doit être prononcée chaque fois qu'un enfant est envoyé en correction ; toutefois, comme adoucissement à ce que ce procédé pourrait avoir de sévère pour des familles honorables, dans ce dernier et rare cas, le droit de garde devrait tout au moins être donné à l'administration avec faculté de déléguer ce droit à un établissement spécial. On ne saurait trop répéter qu'il est indispensable, le plus ordinairement, de soustraire l'enfant à l'influence de son ancien milieu.

La société de patronage a pour mission d'aider le jeune détenu sorti de l'école de réforme, soit en libération provisoire, soit en libération définitive, à trouver un placement et à soutenir ses premiers pas dans la vie libre. Pour que le patronage puisse donner son maximum d'action, il ne doit pas se borner à ne s'occuper des élèves qu'à leur sortie de l'école, mais il doit intervenir pendant la durée de la correction, visiter les jeunes élèves dans l'école, les stimuler par des récompenses dont les meilleures sont les livrets de caisse

(1) D'après le compte rendu du Congrès de patronage de Lyon tenu en 1895, le nombre des sociétés de patronage des jeunes détenus libérés s'élevait à cette époque à 22 :

3 à Paris.

10 auprès des colonies publiques ou privées ; Les Douaires, Saint-Elan, Belle-Ile, Saint-Hilaire, Mettray, Lamothe-Beuvron, Le Val d'Yèvre, Saint-Eloi, Sainte-Foy, Aniane.

Neuf autres sociétés : Dunkerque, Saint-Omer, Boulogne, Béthune, Lille, Avesne, Dijon, Besançon, Toulouse.

d'épargne qui encouragent à travailler et à économiser pour grossir la petite fortune dont ils ont le compte dans leur livret. Il est nécessaire que les membres du patronage soient connus de tous les enfants et que ceux-ci sachent bien que ces personnes bienfaisantes qui s'occupent d'eux et s'efforcent de rendre plus douce leur séquestration en leur procurant des jeux de toutes sortes, boules, jeux de dames, de dominos, etc., outils pour la culture de leurs petits jardinets, sont les mêmes qui s'occuperont d'eux plus tard et les aideront à trouver du travail. Les membres de la société de patronage n'étant connus que par leurs bienfaits, auront toute autorité au moment du placement, pour donner des conseils et imposer une direction ; ils inspireront une confiance et un abandon qu'un maître qui a commandé et puni ne saurait obtenir. Au moment de la libération provisoire, le placement est relativement simple ; le Directeur qui a désigné le jeune détenu pour obtenir cette faveur indique, sa valeur professionnelle, sa moralité et son caractère ; sur ces données le patronage lui cherche un emploi et sollicite sa sortie. Il quitte donc l'école pour entrer en place. Mais au moment de la libération définitive, si une place n'a pas été trouvée à l'avance, le patronage devra soutenir pécuniairement le libéré jusqu'à son placement. La garantie morale que donne la société, la surveillance paternelle qui les suit dans les places qu'ils occupent rendent ces places plus faciles à trouver et encouragent d'autre part les pupilles à se bien tenir et à devenir des hommes sérieux.

La consolidation du redressement moral ne s'obtiendra avec certitude qu'à la condition de voir souvent le jeune patronné, de lui donner le sentiment qu'il n'est pas un isolé, un abandonné dont la conduite et l'avenir n'intéressent personne. La plupart des hommes n'agis-

sent que pour avoir l'approbation de certaines personnalités qu'ils estiment ou admirent ; il faut que les membres du patronage deviennent ces personnalités pour le libéré.

La grosse difficulté du patronage est dans le danger que ferait courir à son crédit et à la confiance qu'il inspire, le placement d'enfants incorrigibles. Je cite l'autorité de M. Raux dont le livre est si fourni de renseignements exacts : « La réputation, l'avenir d'une société dépendent des garanties offertes par son patronage et du choix qu'elle fait de ses protégés. Les comités ne peuvent donc accepter, pour les placer indistinctement, tous les pupilles. Il est pénible de l'avouer, mais nous devons le reconnaître cependant, les mauvais sujets ont dû être presque abandonnés à leurs mauvais instincts. Nous exagérons néanmoins un peu, car la société de patronage ne leur refuse jamais les moyens de se procurer eux-mêmes du travail. C'est ainsi qu'elle a accordé, même aux plus pervers, des bons de nourriture et de logement pendant toute la période comprise entre leur libération et leur placement. Admis dans un atelier ou dans un chantier sur sa seule demande, le libéré n'engage pas ainsi la responsabilité du comité. Livré à ses propres forces, il apprécie mieux les difficultés de l'existence et tient davantage à l'emploi qu'il s'est lui-même procuré qu'à celui qui aurait pu lui être donné. »

Avec l'application du traitement médico-pédagogique qui a été décrit dans ce volume, le nombre des réfractaires de la morale et de la droiture regardés comme des incurables sera très considérablement diminué. Toutefois, il faut considérer que parmi les libérés incorrigibles se trouvent quelques véritables malades dont la place serait dans des maisons d'aliénés et qui finis-

sent par y tomber ordinairement après des condamnations nombreuses.

Il y a aussi des dégénérés instables, mais facilement entraînés par la suggestion, qui ne pourront mener une vie régulière qu'en restant encadrés, resserrés dans une discipline méthodique, comme celle à laquelle ils étaient soumis dans l'école ; on aura tout avantage à faire entrer ces jeunes gens dans l'armée où ils deviennent ordinairement d'excellents soldats. Et comme le plus souvent ils aiment la vie d'aventures, beaucoup d'entre eux atteindront leur idéal dans les expéditions lointaines et audacieuses.

Quelle que soit la composition de la société de patronage, la présence parmi ses membres du directeur de la maison de réforme est absolument indispensable. Malgré leurs fréquentes visites dans l'établissement, les membres du patronage ne peuvent connaître les élèves assez à fond pour être complètement renseignés sur leur passé, leurs aptitudes et leurs tendances. Le Directeur, lui, est complètement au courant de la vie de chacun de ses jeunes détenus ; il a suivi leurs transformations, a assisté à tous les moments difficiles de leur redressement, a dirigé leur traitement dans leurs crises ; il les connaît pour ainsi dire dans l'intimité de leur conscience et de leur caractère. Le patronage ne peut agir avec sûreté s'il ne comprend dans son sein celui qui peut donner des renseignements si indispensables. D'ailleurs, par un phénomène naturel, le jeune homme est comme attaché à la maison où il a passé de longues années ; quand il en est sorti il oublie ses malédictions contre elle et se souvient dans les moments difficiles du bien-être qu'il y goûtait, et de la bonté de ses maîtres. Il est d'observation que l'enfant qui a quitté le quartier correctionnel ou la colonie pénitentiaire se plaît à faire connaître aux

anciens camarades ses succès quand il a pu en obtenir. Souvent les Directeurs des institutions pénitentiaires reçoivent des lettres de leurs anciens pupilles, non pas seulement dans des moments de détresse, mais même quand ils sont heureux. Une jolie page de M. Bonneville de Marsangy vient corroborer ces faits :

« L'enfant, dit-il, est d'ordinaire amené jeune dans l'établissement ; c'est là qu'il a grandi ; c'est là qu'il s'est créé des liens d'amitié et d'affection ; c'est là qu'il a été ramené au bien ; en un mot, la colonie est son foyer, sa famille, son village. Et si cela est vrai, n'est-ce pas elle aussi qui devra être, aux jours de détresse, son asile de prédilection, son lieu naturel de refuge et de recours ?

« Ces instinctives impressions de souvenir et d'attraction sont attestées par le plaisir avec lequel les colons libérés reviennent d'eux-mêmes au bercail. Il serait facile d'en donner de nombreux exemples. Qu'il suffise de rappeler la préférence marquée avec laquelle ils choisissent les placements qui leur permettent de demeurer aux environs de la colonie.

« J'ajoute qu'il n'est pas un seul directeur de pareils établissements qui ne sache, qu'en cas de chômage ou de maladie, la colonie est encore le premier endroit auquel songe le jeune libéré comme à son unique espoir.

« S'il en est ainsi, c'est la colonie pénitentiaire qui doit être le foyer du patronage, comme elle a été déjà le foyer de l'éducation. »

M. Raux, dans son livre, cite de nombreuses lettres qui lui ont été adressées par de ses anciens pupilles et qui démontrent l'exactitude des remarques de M. Bonneville de Marsangy. Il serait trop long de les reproduire ; je ne puis cependant résister au désir d'en citer deux fragments :

«... La place qu'on m'avait promise était occupée ; j'ai voulu alors travailler la terre ; mais j'ai parcouru une bonne partie du département sans réussir à me caser. Les récoltes sont mauvaises, les paysans ne prennent d'ouvriers que pendant les grands travaux. J'ai été obligé de me tourner d'un autre côté et j'ai réussi à force de demander à me faire admettre dans un atelier à N...

« Vous m'avez recommandé de travailler autant qu'au quartier correctionnel ; je fais tout mon possible pour travailler encore davantage. Jamais je ne me suis trouvé si heureux que depuis que j'ai l'idée de travailler honnêtement. Je me rappelle vos bons conseils, je les suis et je m'en trouve bien.

« Quoi qu'il arrive, ne craignez rien, je ne me découragerai pas. »

On peut affirmer que ces relations avec son ancien Directeur sont un sérieux point d'appui pour ses bonnes résolutions, une cause de résistance aux mauvaises inspirations que la misère fait naître, une espérance en cas de détresse.

Voici la note altruïste : «... Maintenant, écrit le jeune P..., recevez mes remerciements faits du meilleur de mon cœur pour tout le bien que vous m'avez fait et ayez la bonté de me pardonner les petits ennuis que j'ai pu vous causer. Vous avez été indulgent pour moi ; soyez-le encore un peu pour mes camarades, car, sauf quelques têtes folles, ce n'est que par la douceur que vous parviendrez à les corriger. Ayez la bonté de leur dire de s'appliquer à l'atelier et à l'école et surtout de se tenir tranquilles. C'est le seul moyen pour eux d'abréger les souffrances que l'on endure lorsqu'on est privé de sa liberté...»

Comme M. Raux, M. Puibaraud, dans son rapport au

Comité de défense des enfants traduits en justice, a cité de nombreux faits qui viennent confirmer l'observation de M. de Marsangy dont la doctrine de faire de l'école le foyer du patronage est exagérée ; le patronage perdrait ainsi tout le bénéfice que pourrait apporter comme influence, comme encouragement, comme garantie morale et financière la bienfaisance privée. Mais si l'école ne doit pas être aussi le patronage, il est certain qu'il est indispensable que dans la société de patronage l'école soit très sérieusement et très largement représentée.

Des magistrats, des conseillers généraux, l'Inspecteur départemental d'assistance, des citoyens connus pour l'élévation de leurs sentiments, seront appelés à apporter leur collaboration à cette œuvre de relèvement qui est en même temps une œuvre de sécurité publique.

Une admirable institution libre qui a déjà souvent empêché les désastreuses rechutes qu'entraîne dans les familles perverses la puissance paternelle, est appelée non seulement à aider les patronages, mais encore à fixer d'une façon définitive le redressement moral obtenu à l'école de réforme. Je veux parler de la *Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative*. Le but de cette œuvre, créée en 1881 par M. Félix Voisin, ne peut être plus succinctement et plus clairement indiqué que par les articles 1 et 2 de ses statuts :

« ARTICLE 1^{er}. — Une société est formée dans le but
« d'encourager les engagements volontaires des jeunes
« gens élevés :

« 1^o Dans les maisons d'éducation correctionnelles,
publiques ou privées ;

« 2^o Sous la tutelle de l'Assistance publique en qua-

lité : soit d'enfants assistés, soit d'enfants moralement abandonnés qui, ayant atteint l'âge de l'engagement pour les armées de terre (18 ans) et de mer (16 ans) (1), se seront montrés dignes d'aide et de protection par leur bonne conduite, leur assiduité au travail et leurs progrès à l'école.

« L'action protectrice de la société, à l'égard de ces jeunes gens, s'exercera pendant la durée de leur séjour au corps, dans les conditions et les limites déterminées par l'autorité militaire, ainsi que par l'autorité maritime ; elle les accompagnera également au moment de leur rentrée dans la vie civile.

« ARTICLE 2. — La sollicitude de la société pourra aussi s'étendre aux jeunes gens qui, frappés d'une condamnation, auront été appelés au service militaire par la loi de recrutement, si, pendant leur détention, ils ont témoigné d'un véritable repentir et donné des gages certains de leur retour à des sentiments honnêtes. »

La société ne s'occupait autrefois que des engagés volontaires élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle publiques ou privées ; c'est le décret du 3 avril 1890 qui a complété sa mission en l'autorisant à étendre son action protectrice sur les jeunes gens qui ont été élevés sous la tutelle de l'Assistance publique dans les services d'enfants assistés ou moralement abandonnés.

Il est facile de se rendre compte combien la période de pleine liberté entre la libération définitive et l'appel sous les drapeaux est dangereux pour le jeune homme, même lorsqu'il a été ramené à des sentiments honora-

(1) Par suite d'une décision de M. le Ministre de la marine, les engagements ne sont plus reçus, dans les équipages de la flotte, qu'à 18 ans.

bles pendant son séjour à l'école, même s'il est orphelin ou délaissé et sans relation avec sa famille perverse. C'est le moment où non seulement toutes les tentations se présentent, mais encore où les misères qui accompagnent les premiers pas du pauvre dans la vie peuvent décourager et pousser à des actions malhonnêtes celui qui a vécu plusieurs années sans avoir à se préoccuper de la vie de chaque jour. M. Raux a publié une lettre éloquente par le simple récit de la triste réalité, que lui écrivait un ancien jeune détenu de son service de Lyon : « Je suis allé à Paris après la mort de mon pauvre père, espérant trouver une place convenable ; mais je n'avais pas de recommandation et partout où je me suis présenté on a refusé de m'occuper. J'ai cherché tout ce que je pouvais faire comme travail et j'ai frappé à la porte de toutes les usines, de toutes les manufactures où j'avais l'espoir d'être admis. Tantôt on me trouvait trop jeune, tantôt trop petit ; là on me répondait « vous ne connaissez pas le métier », ici « nous avons déjà trop d'ouvriers ». Quelquefois on me laissait un peu d'espoir en m'engageant à passer de nouveau dans quelques jours. Mais je n'avais pas beaucoup d'argent, je ne pouvais attendre.

« Ayant épuisé mes pauvres ressources, *me voyant réduit à tendre la main, à faire le voleur ou autre chose, j'ai mieux aimé m'engager que d'avoir recours à de mauvais procédés pour vivre.* Je suis dans la légion étrangère à Sidi-Bel-Abbès où j'espère faire mon devoir de soldat comme on doit le faire..... ».

Si ce jeune détenu qui montrait de si honnêtes sentiments et une si honorable endurance s'était adressé à la société de M. Félix Voisin pour être placé sous les drapeaux dès sa libération, ce qu'il a dû faire plus tard contraint et forcé par la détresse, il aurait évité bien des

misères, bien des découragements, l'épuisement de ses ressources et les mille dangers moraux que toutes ces déconvenues pouvaient lui faire courir. Il est d'autant plus utile d'encourager à entrer dans l'armée les jeunes détenus qui ont le désir de devenir des hommes honnêtes et redoutent le retour à la vie libre dans la crainte de retomber dans les fautes passées, que la vie militaire est la continuation de la discipline de l'école de réforme, de la vie méthodiquement tracée, avec plus de liberté. D'ailleurs un certain nombre de ces dégénérés, faibles de caractère, incapables d'une volonté soutenue, ne se conduisent bien qu'en détention, et font mille sottises dès qu'ils sont livrés à eux-mêmes. Dans la vie militaire leur conduite est bonne, parce qu'ils sont encadrés, entraînés, maintenus par la discipline. La demi liberté dont ils jouissent au régiment est la meilleure transition entre la détention et la vie absolument libre.

Après avoir facilité toutes les mesures pour permettre l'engagement militaire, la société de protection des engagés volontaires entreprend le sauvetage moral du jeune soldat. Un de ses moyens les plus précieux est la correspondance.

Dans son beau discours prononcé à l'Assemblée générale de 1882, M. Félix Voisin disait : « Par notre correspondance nous rappelons sans cesse nos patronnés au sentiment du devoir et de l'honneur, et ce que nous semons ainsi dans ces jeunes âmes nous donne une abondante récolte, puisque les bonnes conduites sont, parmi nos engagés volontaires, en nombre très supérieur aux conduites passables ou médiocres. »

A l'Assemblée générale de 1894 il affirmait toute la valeur et toute l'importance de ce procédé de protection morale : « ... C'est la correspondance qui constitue la vie même de l'œuvre, et c'est en multipliant nos let-

tres que nous apportons aux jeunes gens qui sont confiés à notre sollicitude les récompenses qu'ils ont méritées, les encouragements qui leur sont nécessaires, et même, s'il y a lieu, les reproches motivés par une mauvaise conduite ; j'ajoute que nous ne recevons pas moins chaque année, dans nos bureaux, de 4.000 jeunes gens venant faire appel à notre sollicitude, chercher nos conseils et qu'un personnel dévoué est indispensable ; nos secrétaires nous assistent dans l'exercice de nos tutelles, ils sont à vrai dire tuteurs avec nous de nos pupilles. »

Mais le bien que détermine la correspondance est rendu plus profitable, plus cordial, par les relations personnelles mêmes. Quand le jeune patronné a vu son protecteur, la personne remplaçant la famille qui fait défaut, la lettre qui lui est écrite a une autre saveur, et inspire un sentiment de plus grande et de plus reconnaissante confiance. Ce n'est plus une simple correspondance d'affaires, ce sont des relations presque familiales entraînant toujours une certaine émotion attendrie.

« Tant qu'ils ne nous connaissent pas, la correspondance qu'ils entretiennent avec nous est empreinte, non de défiance, mais de réserve, et ce sentiment s'explique tout naturellement ; il tient à ce que la société, des bienfaits de laquelle ils ne peuvent cependant douter, leur présente encore un certain inconnu ; ils ont quelque peine à croire au dévouement désintéressé que votre œuvre, Messieurs, leur promet et leur apporte, et c'est d'eux qu'on peut dire que, pour croire, ils ont besoin de voir et de toucher.

« Mais quand nous les avons reçus, quand ces rapports personnels dont nous vous parlions à la fondation même de la société, et sur lesquels il faut toujours insister, se sont établis, la situation est tout autre ; la confiance est née et elle nous permet d'intervenir pour don-

ner utilement des conseils qui nous sont alors plus souvent demandés.....

« L'importance considérable que nous attachons à ces rapports personnels nous impose le devoir de nous déplacer pour aller chercher nos jeunes engagés volontaires, quand ils ne peuvent pas venir nous trouver eux-mêmes..... Notre arrivée dans une ville lointaine, est saluée avec reconnaissance par nos jeunes gens, *qui comprennent à merveille que nous venons remplacer auprès d'eux la famille absente ou tout au moins complètement indifférente. Avec notre présence le sentiment de l'isolement disparaît, et c'est là, Messieurs, un réel bienfait* (1) ».

Les relations par correspondance sont d'autant plus faciles à entretenir que dans le plus grand nombre des cas, les jeunes détenus engagés ont besoin d'épancher leur état d'âme. On comprend aisément qu'un jeune homme sans famille s'efforce de ne pas rester dans l'isolement absolu ; il est heureux quand des hommes distingués lui montrent une bienveillance et un attachement inespérés. Les jeunes libérés devenus militaires qui ne sont pas sous le patronage de la Société de M. Voisin, correspondent avec le Directeur de la colonie pénitentiaire d'où ils sont sortis, les tiennent au courant des événements de leur existence, soit pour demander un avis ou une aide, soit pour annoncer des succès. C'est dans ces derniers cas que la correspondance est la plus fréquente et la plus nombreuse ; dans certains établissements, et naturellement ceux qui en sortent le savent, ces lettres sont lues aux anciens camarades, et c'est là une satisfaction d'amour-propre et aussi de sentiment, car ils ont gardé de l'affection pour ceux avec

(1) Discours prononcé par M. Félix Voisin à l'Assemblée générale du 5 avril 1882.

lesquels ils ont vécu pendant quelques années. M. Raux considérait ces lectures comme un bon moyen de moralisation, comme un stimulant agissant avec une grande énergie, ne donnant lecture, bien entendu, que de certains morceaux. Dans cette correspondance, le jeune libéré raconte ses plaisirs, comme ses peines, ses bonnes chances comme ses misères, ses espérances comme ses déceptions ; et si, d'un côté, il sollicite des conseils, de l'autre on sent chez quelques-uns la satisfaction orgueilleuse de se montrer dans une situation heureuse. De tout cela un Directeur habile tire parti pour faire aux jeunes gens qu'il a sous sa direction une leçon pratique de conduite dans la vie.

Parmi les lettres très intéressantes que cite M. Raux, on en trouve quelques-unes qui marquent un profond découragement de ne pouvoir obtenir des grades par le fait de leur condamnation antérieure. En effet, les jeunes détenus frappés à leur entrée en correction d'une peine d'emprisonnement, si légère soit-elle, et les condamnés par application de l'art. 67 du code pénal, ne sont reçus comme engagés que dans les régiments de légion étrangère, et sont exclus des grades.

Voici quelques fragments de différentes de ces lettres : « Je suis bien ennuyé, nous écrivait l'un d'eux ; le commandant vient de faire savoir que tous ceux qui ont été condamnés ne seront pas admis comme élèves-caporaux ; cela m'a découragé. Mais, puisqu'il n'y a rien à y faire, je me suis dit : eh bien, ma foi tant pis, si tu ne peux pas faire un caporal, tu feras au moins un bon soldat..... »

On voit que ce brave garçon prend courageusement son parti de cette grosse déconvenue qui a été d'autant plus douloureuse que l'éducation militaire et l'enseignement primaire donnés dans sa colonie pénitentiaire ou

dans son quartier correctionnel le mettaient en bonne situation pour obtenir ces modestes galons.

Voici des fragments de lettre d'un second qui se montre aussi philosophe, et se rend compte du danger qu'il aurait pu courir s'il était resté livré à lui-même et à ses propres forces dès le jour de sa libération, exposé ainsi sans défense à toutes les difficultés de la vie et aux entraînements de la misère : « La marche sur ces plaines sablonneuses est très pénible, on enfonce dans ce sol mouvant jusqu'à la cheville, presque comme dans la neige....

« Bien que je ne puisse avoir de galons, l'année qui vient de s'écouler n'aura pas été perdue pour moi ; j'ai appris le métier militaire ; je préfère maintenant être entré au régiment que d'avoir recouvré ma liberté d'un seul coup. »

Un troisième, quoique désolé, ne perd pas tout espoir ; il espère sans doute qu'en récompense de sa bonne conduite il pourra changer de corps et là obtenir l'avancement tant désiré : « Ce qui me fait le plus de peine, dit-il, c'est que je ne puis pas me présenter comme élève-caporal, vu que j'ai été condamné et j'en suis désolé ; je pense que peut-être cela pourrait s'arranger si..... ».

Voilà des lettres dont la lecture aux petits camarades de l'école de réforme est absolument indispensable ne serait-ce que pour leur faire connaître que ces galons universellement ambitionnés peuvent s'obtenir quand on a été condamné, à une condition, c'est que la conduite à la légion étrangère soit assez excellente pour mériter la sortie des bataillons d'Afrique ; il sera possible ainsi de conquérir des grades en récompense des bons services dans les nouveaux corps. Cette condition devrait être annoncée à l'avance dans les colonies cor-

rectionnelles et pénitentiaires, et répétée au moment de l'engagement.

La société de protection des engagés volontaires ne manque pas de faire connaître cette possibilité. C'est d'autant plus dans son rôle que son action ne consiste pas seulement à distribuer des sommes d'argent à titre de secours ou d'encouragement : « Distribuer une somme d'argent, disait M. Félix Voisin, est toujours chose facile, et j'ajoute qu'en distribuer aux jeunes gens dont nous nous occupons pourrait être souvent chose dangereuse..... NOUS NE SOMMES DONC PAS ET NE VOULONS PAS ÊTRE UNE SOCIÉTÉ DE SECOURS ! »... Son action est surtout morale ; elle agit par ses conseils, par son appui, par sa correspondance et par ses relations personnelles, et, dans les cas exceptionnels, par une aide efficace.

La société s'efforce de conserver le petit pécule que constitue à ses jeunes patronnés la prime d'engagement ou de rengagement ; c'est par la persuasion qu'elle cherche à obtenir la conservation de cette faible somme qui sera toute leur fortune au moment de leur rentrée dans la vie civile. La société aide de tout son crédit et de toutes ses relations son patronné à la sortie du régiment pour lui trouver une fonction ou du travail ; quelquefois elle lui donne un secours pécuniaire.

Aujourd'hui le nombre de ses pupilles est environ de trois mille. En 1898 vingt-cinq d'entre eux ont su mériter la réhabilitation judiciaire ; onze autres ont obtenu de passer des bataillons d'Afrique dans des troupes de ligne. Parmi ses patronnés elle compte un membre de la légion d'honneur, neuf médaillés militaires, quarante décorés de médailles diverses. C'est un véritable et encourageant succès. Surtout quand on réfléchit que, si à leur sortie de la colonie pénitentiaire ou du quar-

tier correctionnel ces jeunes gens avaient été abandonnés à eux-mêmes, exposés aux démoralisantes suggestions de la misère et aux entraînements des racoleurs de criminels, quelques-uns d'entre eux seraient certainement devenus des malfaiteurs au lieu de rendre des services à la nation, et eussent augmenté le nombre des piliers de prison au lieu d'être des récompensés de l'Etat.

Ces succès mêmes sont la récompense des hommes de bien qui sont poussés par le seul mobile et agissent dans le seul but de rendre service à la société et aux malheureux enfants que la société, pour sa sauvegarde et leur préservation, a été obligée de punir.

Des manifestations touchantes de certains pupilles rendent cette récompense plus palpable et plus émouvante ; je reproduis deux lettres dont lecture a été donnée à la dernière assemblée générale : « Cher bienfaiteur, je vous écris cette lettre pour vous annoncer que je suis passé caporal. Je suis un des anciens élèves de M. le Directeur de la colonie des Douaires et je lui en garde une très profonde reconnaissance, ainsi qu'à vous, M. Voisin, vous dont le dévouement est de nous relever, de nous soutenir après la sortie de ces établissements bienfaisants et de nous ramener dans la voie du bien.

« Mais tenez, monsieur Voisin, c'est en toute franchise que je vous le dis, sans cet établissement où j'ai été recueilli, je ne serais pas ce que je suis aujourd'hui, car, délaissé pendant mon jeune âge, j'aurais toujours suivi la pente funeste sans pouvoir plus en sortir ; aussi, maintenant, je remercie tous mes bienfaiteurs et je leur dois une entière reconnaissance. »

« Votre pupille dévoué pour la vie »,

X...

Voici une lettre plus touchante encore, parce que non

seulement elle marque une juste reconnaissance, mais encore parce qu'elle démontre combien les dévouements dont le patronné a bénéficié ont fait naître en lui des idées d'un généreux altruïsme. Le contact de l'apostolat suggestionne et fait des apôtres.

« Monsieur le Président, vous connaissant toujours si bon pour les malheureux, je me permets de vous signaler un soldat de ma compagnie qui, lui aussi, a été malheureux, car à l'âge de 17 ans, il s'est trouvé sur route, sans le sou et a subi une petite condamnation. Ce n'est pas un mauvais sujet de profession, et je crois qu'aidé de vos conseils cet homme, après sa libération du service militaire, pourrait peut-être retrouver ses droits d'honnête homme. De mon côté, je l'ai pris à part et je l'ai engagé à suivre la voie qu'il a l'air de vouloir suivre. Mais comme c'est un pauvre malheureux qui n'a aucune instruction, il se trouverait peut-être heureux d'avoir quelqu'un pour le conseiller et pour lui indiquer la marche à suivre pour se faire réhabiliter.

« Monsieur le Président, si vous avez la bonté d'admettre mon petit protégé dans notre sein, je me chargerai de lui fournir à *mes frais*, de temps à autre, de petits encouragements en votre nom. »

C'est un adjudant qui écrit cette lettre d'une générosité d'autant plus belle qu'il la dissimule. C'est à ses frais, comme je l'ai souligné, c'est sur ses faibles appointements d'adjudant qu'il va donner des encouragements au nom de la société dont il fait partie. Quelle honte pour tant de riches s'ils connaissaient la générosité anonyme de ce pauvre !

Ces succès indiquent que M. Félix Voisin avait vu juste en considérant que la vie militaire avec sa méthode, sa discipline, son entraînement constant est le moyen par excellence de consolider l'amélioration

obtenue par la mise en correction actuelle ; et les améliorations seront d'autant plus nombreuses et d'autant plus solides que l'éducation réformatrice sera plus scientifiquement appliquée. Les excellents résultats obtenus par l'école de Mettray parmi ses engagés volontaires étaient une indication précieuse ; mais encore fallait-il observer cette indication, fonder sur elle une prévision et avoir le courage de tenter une organisation difficile et paraissant d'autant plus aléatoire qu'il n'y avait pas de précédents. Pour créer ce patronage, il a fallu se mettre en rapport avec les quartiers correctionnels, les colonies de jeunes détenus, avec les colonels des régiments dans lesquels sont incorporés les engagés volontaires, inspirer confiance à tous dans cette création que dans le début beaucoup considéraient comme la chimère d'un homme généreux. Il a fallu enfin trouver des hommes dévoués non seulement pour prêter leur concours, mais encore pour oser partager la responsabilité du créateur ; il a fallu enfin découvrir des hommes dévoués et intelligents pour être des correspondants en province et servir d'intermédiaire entre la Société et les soldats patronnés par elle. Chose difficile, paraît-il, à cette époque d'égoïsme et d'aveugle imprévoyance sociale, car le nombre de ces correspondants m'a paru très restreint. Non seulement les hommes bienfaisants, mais encore ceux qui ne sont que prudents et désireux de protéger la société contre le crime qui, par ce temps de dégénérescence grandissante, menace de plus en plus tout le monde, devraient aider, non pas seulement de leurs noms et de leurs deniers, mais encore de leur collaboration effective cette société précieuse qui a contribué à faire de vaillants soldats devenus après leur libération des citoyens honnêtes, avec des jeunes gens que l'abandon devait en-

traîner aux pires débordements. Tous les hommes sensés doivent aspirer au moment où la loi refaite maintiendra dans les écoles de réforme les jeunes détenus de toutes les catégories jusqu'à leur entrée dans l'armée. C'est là le moyen excellent de fixer le redressement mental obtenu à l'école, soit que le jeune homme reste au régiment et embrasse la carrière militaire, soit qu'entraîné par le besoin d'action et d'aventures il se lance dans les voyages d'exploration, soit enfin que, moins ardent, il se contente de rentrer dans la vie civile et reprenne l'état qui lui a été enseigné avant d'être soldat, devenant ou un patient cultivateur, ou un bon ouvrier.

Hélas ! pour les filles, on n'a pas les mêmes moyens de consolider la moralisation obtenue par l'éducation donnée dans l'école de réforme ; on n'a pas non plus pour elles le grand nombre d'états rémunérateurs que peuvent embrasser les garçons. Il faut, avant tout, suivant les mêmes méthodes de traitement et d'éducation appliquées à l'autre sexe, leur donner un métier, les préparer à être des femmes de ménage expertes et des mères de famille attachées à leur devoir. C'est en exaltant le sentiment de la maternité qu'elles rempliront avec honneur et sollicitude leur rôle physiologique et leur mission sociale.

Celles qui sont atteintes de la nervosité qui frappe tant de femmes, peuvent être sauvées par cette nervosité même, car elles sont les plus faciles à fanatiser ; que l'on tourne cette tendance au fanatisme vers certaines œuvres humanitaires, le soin des malades, le sauvetage des enfants, l'assistance des vieillards, et l'on empêchera nombre de chutes, et l'on pourra faire une héroïne de celle qui serait devenue la pire des prostituées. Il faut reconnaître, toutefois, que certaines d'entre elles atteintes à certains moments d'un rut irrésistible ne

peuvent se maintenir dans la vie vertueuse. En exaltant l'amour maternel chez elles l'enfant le plus souvent sauvera sa mère des plus abominables désordres. Quoiqu'il arrive, le séjour à l'école de réforme aura donné à ces malheureuses une éducation morale et professionnelle qui lui permettront de résister à bien des suggestions désastreuses et de gagner leur vie, surtout si elles sont soutenues dans cette lutte difficile par des patronages bien organisés.

Si dans notre civilisation il est impossible de pratiquer la prophylaxie sociale et l'arrêt de la dégénérescence humaine par les moyens indiqués par Lichtenberg (1), par Schopenhauer (2), et en 1881 par le docteur Hughes (3), on peut au moins, par l'éducation spé-

(1) LICHTENBERG. — *Mélanges* (Gœttingue 1801, Vol. II, p. 447) : « En Angleterre il a été proposé de châtrer les voleurs. Le projet n'est pas mauvais ; la peine est très rude, elle rend les gens méprisables, mais non incapables de s'occuper ; si le vol est héréditaire, il cesse de se transmettre. De plus, le courage s'affaiblit, et comme dans bien des cas, c'est l'instinct sexuel qui porte au larcin, voilà une occasion de plus qui disparaît. »

(2) SCHOPENHAUER. — *Le Monde comme Volonté et comme Représentation*, traduction Burdeau, t. III, p. 338 : « Si l'on pouvait châtrer tous les scélérats, jeter dans un cloître toutes les sottises, donner aux hommes de noble caractère tout un harem et fournir à toutes les filles de bon sens et d'esprit des hommes, et des hommes tout à fait hommes, on verrait bientôt naître une génération qui nous rendrait, et au delà, le siècle de Périclès. — Sans souscrire à des utopies de ce genre, on peut prendre en considération qu'établir, comme on l'a réellement fait, si je ne me trompe, chez quelques peuples anciens, pour peine la plus dure après la peine de mort, celle de la castration, serait faire grâce au monde de races entières de coquins ; résultat d'autant plus sûr même que la plupart des crimes, ainsi qu'on le sait, se commettent déjà entre 20 et 30 ans. »

(3) D^r HUGHES. — *La folie dans ses rapports avec la loi. La castration chez les criminels*. Dans le *Medical and surgical Reporter* de 1881, l'auteur appelait l'attention du législateur sur la dégénérescence héréditaire avec toutes ses conséquences dans le do-

ciale des écoles de réforme, arriver à en diminuer les abominables conséquences, surtout si la campagne entreprise contre l'alcoolisme, cause de plus en plus répandue de dégénérescence, réussit à diminuer ce vice funeste. Peut-être la création d'écoles de réforme pourra-t-elle favoriser cette lutte et contribuer à amener, comme on l'a observé en Angleterre, une diminution de cet empoisonnement volontaire qui se répercute sur les enfants et dégrade la race ; car on ne peut attribuer à une coïncidence fortuite, la diminution, chez nos voisins, à la fois de l'alcoolisme et de la criminalité juvénile depuis que fonctionnent les *industrials* et les *reformatory schools*.

Les réformes de la législation de l'enfance coupable, demandées par les différents Congrès pénitentiaires, d'anthropologie criminelle, et de protection de l'enfance ; l'application sévère de la loi sur l'instruction obligatoire et la ralle systématique des réfractaires de l'école ; la création d'écoles de réforme sur tout le territoire et le perfectionnement des colonies correctionnelles et pénitentiaires qui ont fait depuis quelque temps de si louables efforts et obtenus d'indéniables succès ; l'application ferme et résolue d'un traitement médico-pédagogique en utilisant les méthodes indiquées par Itard, Séguin, Bourneville, Sollier, Magnan, Le-

maine de la folie ou du crime. De quel droit, disait-il, serait-il permis à des alcooliques invétérés ou à des criminels endurcis de propager une race d'idiots, d'épileptiques, d'imbéciles, de voleurs et d'assassins. L'Etat s'applique à combattre la fièvre jaune ou le choléra ; pourquoi la loi ne s'efforcerait-elle pas d'arrêter le terrible fléau de la dégénérescence héréditaire. La *castration* se présente comme le remède le plus légal et le plus normal pour s'opposer à la reproduction de l'espèce chez certains criminels et certains dégénérés. (Reproduit dans les *Archives de Neurologie*, t. 29, p. 311.)

grain, etc., et moi-même; la consolidation de l'amélioration morale par les patronages et le service militaire, rendront à la vie normale un certain nombre de malheureux que la dégénérescence héréditaire ou acquise aurait fatalement conduits à la prison, au bagné ou à la guillotine si elle n'avait pas été énergiquement et scientifiquement combattue.

ANNEXES

ANNEXE I

Loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus.

« ARTICLE 1^{er}. — Les mineurs des deux sexes détenus à raison de crimes, délits, contraventions aux lois fiscales, ou par voie de correction paternelle, reçoivent, soit pendant leur détention préventive, soit pendant leur séjour dans les établissements pénitentiaires, une éducation morale, religieuse et professionnelle.

ART. 2. — Dans les maisons d'arrêt et de justice, un quartier distinct est affecté aux jeunes détenus de toute catégorie.

« ART. 3. — Les jeunes détenus acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal comme ayant agi sans discernement, mais non remis à leurs parents, sont conduits dans une colonie pénitentiaire ; ils y sont élevés en commun, sous une discipline sévère, et appliqués aux travaux de l'agriculture, ainsi qu'aux principales industries qui s'y rattachent. Il est pourvu à leur instruction élémentaire.

« ART. 4. — Les colonies pénitentiaires reçoivent également les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de six mois et qui n'excède pas deux ans.

« Pendant les trois premiers mois, ces jeunes détenus sont renfermés dans un quartier distinct, et appliqués à des travaux sédentaires.

« A l'expiration de ce terme, le Directeur peut, en raison de leur bonne conduite, les admettre aux travaux agricoles de la colonie.

« ART. 5. — Les colonies pénitentiaires sont des établissements publics ou privés.

« Les établissements publics sont ceux fondés par l'Etat, et dont il institue les directeurs.

« Les établissements privés sont ceux fondés et dirigés par des particuliers, avec l'autorisation de l'Etat.

« ART. 6. — Dans les cinq ans qui suivront la promulga-

tion de la présente loi, les particuliers ou les associations qui voudront établir des colonies pénitentiaires pour les jeunes détenus, formeront, auprès du ministre de l'intérieur, une demande en autorisation, et produiront à l'appui les plans, statuts et règlements intérieurs de ces établissements.

« Le ministre pourra passer avec ces établissements, dûment autorisés, des traités pour la garde, l'entretien et l'éducation d'un nombre déterminé de jeunes détenus.

« A l'expiration des cinq années, si le nombre total des jeunes détenus n'a pu être placé dans des établissements particuliers, il sera pourvu, aux frais de l'État, à la fondation de colonies pénitentiaires.

« ART. 7. — Toute colonie pénitentiaire privée est régie par un directeur responsable, agréé par le gouvernement et investi de l'autorité des directeurs des maisons de correction.

« ART. 8. — Il est établi auprès de toute colonie pénitentiaire un conseil de surveillance qui se compose :

« D'un délégué du Préfet ;

« D'un ecclésiastique désigné par l'évêque du diocèse ;

« De deux délégués du Conseil général ;

« D'un membre du tribunal civil de l'arrondissement élu par ses collègues.

« ART. 9. — Les jeunes détenus des colonies pénitentiaires peuvent obtenir, à titre d'épreuve, et sous des conditions déterminées par le règlement d'administration publique, d'être placés provisoirement hors de la colonie.

« ART. 10. — Il est établi, soit en France, soit en Algérie une ou plusieurs colonies correctionnelles où sont conduits et élevés :

« 1^o Les jeunes détenus condamnés à un emprisonnement de plus de deux années ;

« 2^o Les jeunes détenus des colonies pénitentiaires qui auront été déclarés insubordonnés.

« Cette déclaration est rendue, sur la proposition du directeur, par le conseil de surveillance. Elle est soumise à l'approbation du ministre de l'intérieur.

« ART. 11. — Les jeunes détenus des colonies correctionnelles sont, pendant les six premiers mois, soumis à l'emprisonnement et appliqués à des travaux sédentaires.

« A l'expiration de ce terme, le directeur peut, en raison

de leur bonne conduite, les admettre aux travaux agricoles de la colonie.

« ART. 12. — Sauf les prescriptions de l'article précédent, les règles fixées par la présente loi pour les colonies pénitentiaires sont applicables aux colonies correctionnelles.

« Les membres du conseil de surveillance des colonies correctionnelles établies en Algérie seront au nombre de cinq, et désignés par le Préfet du département.

ART. 13. — Il est rendu compte par le directeur au conseil de surveillance des mesures prises en vertu des articles 9 et 11 de la présente loi.

« ART. 14. — Les colonies pénitentiaires et correctionnelles sont soumises à la surveillance spéciale du procureur général du ressort, qui est tenu de les visiter chaque année.

« Elles sont en outre visitées chaque année par un inspecteur général délégué par le ministre de l'intérieur.

« Un rapport général sur la situation de ces colonies sera présenté tous les ans par le ministre de l'intérieur à l'assemblée nationale.

« ART. 15. — Les règles tracées par la présente loi pour la création, le régime et la surveillance des colonies pénitentiaires s'appliquent aux maisons pénitentiaires destinées à recevoir les jeunes filles détenues, sauf les modifications suivantes.

« ART. 16. — Les maisons pénitentiaires reçoivent : 1° les mineures détenues par voie de correction paternelle ; 2° les jeunes filles de moins de seize ans condamnées à l'emprisonnement pour une durée quelconque ; 3° les jeunes filles acquittées comme ayant agi sans discernement, et non remises à leurs parents.

« ART. 17. — Les jeunes filles détenues dans les maisons pénitentiaires sont élevées sous une discipline sévère et appliquées aux travaux qui conviennent à leur sexe.

« ART. 18. — Le conseil de surveillance des maisons pénitentiaires se compose :

« D'un ecclésiastique désigné par l'évêque du diocèse ;

« De quatre dames déléguées par le préfet du département.

« L'inspection, faite au nom du ministre de l'intérieur, sera exercée par une dame inspectrice.

« ART. 19. — Les jeunes détenus désignés aux articles 3,

4, 10 et 16, paragraphes 2 et 3, sont, à l'époque de leur libération placés sous le patronage de l'assistance publique pendant trois années au moins.

« Art. 20. — Sont à la charge de l'Etat :

« 1^o Les frais de création et d'entretien des colonies correctionnelles et des établissements publics servant de colonies et de maisons pénitentiaires ;

« 2^o Les subventions aux établissements privés, auxquels de jeunes détenus seront confiés.

« La loi sur l'organisation départementale déterminera, s'il y a lieu, le mode de participation des départements dans l'entretien des jeunes détenus.

« Art. 21. — Un règlement d'administration publique déterminera :

« 1^o Le régime disciplinaire des établissements publics destinés à la correction et à l'éducation des jeunes détenus ;

« 2^o Le mode de patronage des jeunes détenus après leur libération. »

ANNEXE II

Correction paternelle.

C. civ. 375. — Le père qui aura des sujets de mécontentement très graves sur la conduite d'un enfant, aura les moyens de correction suivants :

376. — Si l'enfant est âgé de moins de seize ans commencés, le père pourra le faire détener, pendant un temps qui ne pourra excéder un mois ; et, à cet effet, le président du tribunal d'arrondissement devra, sur sa demande, délivrer l'ordre d'arrestation.

377. — Depuis l'âge de seize ans commencés jusqu'à la majorité ou l'émancipation, le père pourra seulement requérir la détention de son enfant pendant six mois au plus ; il s'adressera au président du dit tribunal, qui, après en avoir conféré avec le procureur de la République, délivrera l'ordre d'arrestation ou le refusera. et pourra, dans le premier cas, abréger le temps de la détention requis par le père.

378. — Il n'y aura, dans l'un et l'autre cas, aucune écriture ni formalité judiciaire, si ce n'est l'ordre même d'arrestation dans lequel les motifs n'en seront pas énoncés. Le père sera seulement tenu de souscrire une soumission de payer tous les frais, et de fournir les aliments convenables.

379. — Le père est toujours maître d'abréger la durée de la détention par lui ordonnée ou requise. Si, après sa sortie, l'enfant tombe dans de nouveaux écarts, la détention pourra être de nouveau ordonnée de la manière prescrite aux articles précédents.

380. — Si le père est remarié, il sera tenu, pour faire détener son enfant du premier lit, lors même qu'il serait âgé de moins de seize ans, de se conformer à l'article 377.

381. — La mère survivante et non remariée ne pourra faire détener un enfant qu'avec le concours des deux plus proches parents paternels et par voie de réquisition, conformément à l'article 377.

382. — Lorsque l'enfant aura des biens personnels, ou lors-

qu'il exercera un état, sa détention ne pourra, même au-dessous de seize ans, avoir lieu que par voie de réquisition, en la forme prescrite par l'article 377.

L'enfant détenu pourra adresser un mémoire au procureur général près la Cour d'appel.

Celui-ci se fera rendre compte par le procureur de la République près le tribunal de première instance, et fera son rapport au président de la Cour d'appel, qui, après en avoir donné avis au père, et après avoir recueilli tous les renseignements, pourra révoquer ou modifier l'ordre délivré par le président du tribunal de première instance.

383. — Les articles 376, 377, 378 et 379 seront communs aux pères et mères des enfants naturels légalement reconnus.

.



ANNEXE III

Loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

TITRE PREMIER

CHAPITRE 1^{er}. — *De la déchéance de la puissance paternelle.* —

ARTICLE PREMIER. — Les père et mère et ascendants sont déchus de plein droit, à l'égard de tous leurs enfants et descendants, de la puissance paternelle, ensemble de tous les droits qui s'y rattachent, notamment ceux énoncés aux articles 108, 141, 148, 150, 151, 346, 361, 372 à 387, 389, 390, 391, 397, 477 et 935 du code civil, à l'art. 3 du décret du 22 février 1851 et à l'art. 46 de la loi du 27 juillet 1872 :

1^o S'ils sont condamnés par application du paragraphe 2, de l'art. 334 du code pénal ;

2^o S'ils sont condamnés soit comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un crime commis sur la personne d'un ou plusieurs de leurs enfants, soit comme co-auteurs ou complices d'un crime commis par un ou plusieurs de leurs enfants ;

3^o S'ils sont condamnés deux fois comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un délit commis sur la personne d'un ou plusieurs de leurs enfants ;

4^o S'ils sont condamnés deux fois pour excitation habituelle de mineurs à la débauche.

Cette déchéance laisse subsister entre les ascendants déchus et l'enfant les obligations énoncées aux articles 205, 206 et 207 du code civil.

ART. 2. — Peuvent être déclarés déchus des mêmes droits :

1^o Les père et mère condamnés aux travaux forcés à perpétuité ou à temps, ou à la réclusion comme auteurs, co-auteurs ou complices d'un crime autre que ceux prévus par les articles 86 à 101 du code pénal ;

2^o Les père et mère condamnés deux fois pour un des faits suivants : séquestration, suppression, exposition ou abandon d'enfants, ou pour vagabondage ;

3° Les père et mère condamnés par application de l'article 2, paragraphe 2, de la loi du 23 janvier 1873, ou des articles 1, 2 et 3 de la loi du 7 décembre 1874 ;

4° Les père et mère condamnés une première fois pour excitation habituelle de mineurs à la débauche ;

5° Les père et mère dont les enfants ont été conduits dans une maison de correction, par application de l'article 66 du code pénal ;

6° En dehors de toute condamnation, les père et mère qui, par leur ivrognerie habituelle, leur inconduite notoire et scandaleuse ou par de mauvais traitements compromettent soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants.

ART. 3. — L'action en déchéance est intentée devant la chambre du Conseil du tribunal du domicile ou de la résidence du père ou de la mère, par un ou plusieurs parents du mineur au degré de cousin germain ou à un degré plus rapproché, ou par le ministère public.

ART. 4. — Le procureur de la République fait procéder à une enquête sommaire sur la situation de la famille du mineur et sur la moralité de ses parents connus, qui sont mis en demeure de présenter au tribunal les observations et oppositions qu'ils jugeront convenables.

Le ministère public ou la partie intéressée introduit l'action en déchéance par un mémoire présenté au président du tribunal, énonçant les faits, et accompagné des pièces justificatives. Ce mémoire est notifié aux père et mère ou ascendants dont la déchéance est demandée.

Le président du tribunal commet un juge pour faire le rapport à jour indiqué.

Il est procédé dans les formes prescrites par les articles 892 et 893 du code de procédure civile. Toutefois, la convocation du conseil de famille reste facultative pour le tribunal.

La chambre du Conseil procède à l'examen de l'affaire sur le vu de la délibération du conseil de famille lorsqu'il a été convoqué, de l'avis du juge de paix du canton, après avoir appelé, s'il y a lieu, les parents ou autres personnes et entendu le ministère public dans ses réquisitions.

Le jugement est prononcé en audience publique. Il peut être déclaré exécutoire nonobstant opposition ou appel.

ART. 5. — Pendant l'instance en déchéance, la Chambre du Conseil peut ordonner, relativement à la garde et à l'éducation des enfants, telles mesures provisoires qu'elle juge utiles.

Les jugements sur cet effet sont exécutoires par provision.

ART. 6. — Les jugements par défaut prononçant la déchéance de la puissance paternelle peuvent être attaqués par la voie de l'opposition dans le délai de huit jours à partir de la notification à la personne et dans le délai d'un an à partir de la notification à domicile. Si, sur l'opposition, il intervient un second jugement par défaut, ce jugement ne peut être attaqué que par la voie de l'appel.

ART. 7. — L'appel des jugements appartient aux parties et au ministère public. Il doit être interjeté dans le délai de dix jours, à compter du jugement s'il est contradictoire, et, s'il est rendu par défaut, du jour où l'opposition n'est plus recevable.

ART. 8. — Tout individu déchu de la puissance paternelle est incapable d'être tuteur, subrogé-tuteur, curateur ou membre du Conseil de famille.

ART. 9. — Dans le cas de déchéance de plein droit encourue par le père, le ministère public ou les parents désignés à l'article 3 saisissent sans délai la juridiction compétente, qui décide si, dans l'intérêt de l'enfant, la mère exercera les droits de la puissance paternelle tels qu'ils sont définis par le Code civil. Dans ce cas, il est procédé comme à l'article 4. Les articles 5, 6 et 7 sont également applicables.

Toutefois, lorsque les tribunaux répressifs prononceront les condamnations prévues aux articles 1 et 2, paragraphes 3 et 4, ils pourront statuer sur la déchéance de la puissance paternelle dans les conditions établies par la présente loi.

Dans le cas de déchéance facultative, le tribunal qui la prononce statue par le même jugement sur les droits de la mère à l'égard des enfants nés et à naître, sans préjudice, en ce qui concerne ces derniers, de toute mesure provisoire à demander à la Chambre du Conseil, dans les termes de l'article 5, pour la période du premier âge.

Si le père déchu de la puissance paternelle contracte un nouveau mariage, la nouvelle femme peut, en cas de surve-

nance d'enfants, demander au tribunal l'attribution de la puissance paternelle sur ces enfants.

CHAPITRE. II. — *De l'organisation de la tutelle en cas de déchéance de la puissance paternelle.* — ART. 10. — Si la mère est précédée, si elle a été déclarée déchuë ou si l'exercice de la puissance maternelle ne lui est pas attribué, le tribunal décide si la tutelle sera constituée dans les termes du droit commun, sans qu'il y ait, toutefois, obligation pour la personne désignée d'accepter cette charge.

Les tuteurs institués en vertu de la présente loi remplissent leurs fonctions sans que leurs biens soient grevés de l'hypothèque légale du mineur.

Toutefois, au cas où le mineur possède ou est appelé à recueillir des biens, le tribunal peut ordonner qu'une hypothèque générale ou spéciale soit constituée jusqu'à concurrence d'une somme déterminée.

ART. 11. — Si la tutelle n'a pas été constituée conformément à l'article précédent, elle est exercée par l'assistance publique, conformément aux lois des 15 pluviôse an XIII et 10 janvier 1849, ainsi qu'à l'article 24 de la présente loi. Les dépenses sont réglées conformément à la loi du 5 mai 1869.

L'assistance publique peut, tout en gardant la tutelle, remettre les mineurs à d'autres établissements et même à des particuliers.

ART. 12. — Le tribunal, en prononçant sur la tutelle, fixe le montant de la pension qui devra être payée par les père et mère et ascendants auxquels des aliments peuvent être réclamés, ou déclare qu'à raison de l'indigence des parents il ne peut être exigé aucune pension.

ART. 13. — Pendant l'instance en déchéance, toute personne peut s'adresser au tribunal par voie de requête, afin d'obtenir que l'enfant lui soit confié.

Elle doit déclarer qu'elle se soumet aux obligations prévues par le paragraphe 2 de l'article 364 du Code civil, au titre de la tutelle officieuse.

Si le tribunal, après avoir recueilli tous les renseignements et pris, s'il y a lieu, l'avis du Conseil de famille, accueille la demande, les dispositions des articles 365 et 370 du même code sont applicables.

En cas de décès du tuteur officieux avant la majorité du

pupille, le tribunal est appelé à statuer de nouveau, conformément aux articles 11 et 12 de la présente loi.

Lorsque l'enfant aura été placé par les administrations hospitalières ou par le directeur de l'Assistance publique de Paris chez un particulier, ce dernier peut, après trois ans, s'adresser au tribunal et demander que l'enfant lui soit confié dans les conditions prévues aux dispositions qui précèdent.

ART. 14. — En cas de déchéance de la puissance paternelle, les droits du père et, à défaut du père, les droits de la mère, quant au consentement au mariage, à l'adoption, à la tutelle officieuse et à l'émancipation, sont exercés par les mêmes personnes que si le père et la mère étaient décédés, sauf les cas où il aura été décidé autrement en vertu de la présente loi.

CHAPITRE III. — *De la restitution de la puissance paternelle.*

— ART. 15. — Les père et mère frappés de déchéance dans les cas prévus par l'article 1^{er} et par l'article 2, paragraphes 1, 2, 3 et 4, ne peuvent être admis à se faire restituer la puissance paternelle qu'après avoir obtenu leur réhabilitation.

Dans les cas prévus aux paragraphes 5 et 6 de l'article 2, les père et mère frappés de la déchéance peuvent demander au tribunal que l'exercice de la puissance paternelle leur soit restitué. L'action ne peut être introduite que trois ans après le jour où le jugement qui a prononcé la déchéance est devenu irrévocable.

ART. 16. — La demande en restitution de la puissance paternelle est introduite sur simple requête et instruite conformément aux dispositions des paragraphes 2 et suivants de l'article 4. L'avis du conseil de famille est obligatoire.

La demande est notifiée au tuteur, qui peut présenter, dans l'intérêt de l'enfant, ou en son nom personnel, les observations et oppositions qu'il aurait à faire contre la demande. Les dispositions des articles 5, 6 et 7 sont également applicables à ces demandes.

Le tribunal, en prononçant la restitution de la puissance paternelle, fixe, suivant les circonstances, l'indemnité due au tuteur, ou déclare qu'à raison de l'indigence des parents il ne sera alloué aucune indemnité.

La demande qui aura été rejetée ne pourra être réintroduite, si ce n'est par la mère, après la dissolution du mariage.

TITRE DEUX

De la protection des mineurs placés avec ou sans l'intervention des parents. — ART. 17. — Lorsque des administrations d'assistance publique, des associations de bienfaisance régulièrement autorisées à cet effet, des particuliers jouissant de leurs droits civils ont accepté la charge de mineurs de seize ans que des pères, mères ou des tuteurs autorisés par le conseil de famille leur ont confiés, le tribunal du domicile de ces pères, mères ou tuteurs peut, à la requête des parties intéressées agissant conjointement, décider qu'il y a lieu, dans l'intérêt de l'enfant, de délèguer à l'Assistance publique les droits de puissance paternelle abandonnés par les parents et de remettre l'exercice de ces droits à l'établissement ou au particulier gardien de l'enfant.

Si des parents ayant conservé le droit de consentement au mariage d'un de leurs enfants refusent de consentir au mariage en vertu de l'article 148 du Code civil, l'Assistance publique peut les faire citer devant le tribunal, qui donne ou refuse le consentement, les parents entendus ou dûment appelés, dans la Chambre du Conseil.

ART. 18. — La requête est visée pour timbre et enregistrée gratis.

Après avoir appelé les parents ou tuteur, en présence des particuliers ou des représentants réguliers de l'administration ou de l'établissement gardien de l'enfant, ainsi que du représentant de l'Assistance publique, le tribunal procède à l'examen de l'affaire en Chambre du Conseil, le ministère public entendu.

Le jugement est prononcé en audience publique.

ART. 19. — Lorsque des administrations d'assistance publique, des associations de bienfaisance régulièrement autorisées à cet effet, des particuliers jouissant de leurs droits civils ont recueilli des enfants mineurs de seize ans sans l'intervention des père et mère ou tuteur, une déclaration doit être faite dans les trois jours au maire de la commune

sur le territoire de laquelle l'enfant a été recueilli, et à Paris au commissaire de police, à peine d'une amende de cinq à quinze francs.

En cas de nouvelle infraction dans les douze mois, l'article 482 du Code pénal est applicable.

Est également applicable aux cas prévus par la présente loi le dernier paragraphe de l'article 463 du même Code.

Les maires et les commissaires de police doivent, dans le délai de quinzaine, transmettre ces déclarations au préfet, et dans le département de la Seine au préfet de police. Ces déclarations doivent être notifiées dans un nouveau délai de quinzaine aux parents de l'enfant.

ART. 20. — Si, dans les trois mois à dater de la déclaration, les père et mère ou tuteur n'ont point réclamé l'enfant, ceux qui l'ont recueilli peuvent adresser au président du tribunal de leur domicile une requête afin d'obtenir que, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice de tout ou partie des droits de la puissance paternelle leur soit confié.

Le tribunal procède à l'examen de l'affaire en chambre du Conseil, le ministère public entendu. Dans le cas où il ne confère au requérant qu'une partie des droits de la puissance paternelle, il déclare, par le même jugement, que les autres, ainsi que la puissance paternelle, sont dévolus à l'Assistance publique.

ART. 21. — Dans les cas visés par l'article 17 et l'article 19, les père, mère ou tuteur qui veulent obtenir que l'enfant leur soit rendu s'adressent au tribunal de la résidence de l'enfant, par voie de requête visée pour timbre et enregistrée gratis.

Après avoir appelé celui auquel l'enfant a été confié et le représentant de l'Assistance publique, ainsi que toute personne qu'il juge utile, le tribunal procède à l'examen de l'affaire en chambre du Conseil, le ministère public entendu.

Le jugement est prononcé en audience publique.

Si le tribunal juge qu'il n'y a pas lieu de rendre l'enfant au père, mère ou tuteur, il peut, sur la réquisition du ministère public, prononcer la déchéance de la puissance paternelle ou maintenir à l'établissement ou au particulier gardien les droits qui lui ont été conférés en vertu des articles 17 ou 20. En cas de remise de l'enfant, il fixe l'indemnité due à celui qui en a eu la charge, ou déclare qu'à raison de l'indigence des parents il ne sera alloué aucune indemnité.

La demande qui a été rejetée ne peut plus être renouvelée que trois ans après le jour où la décision de rejet est devenue irrévocable.

ART. 22. — Les enfants confiés à des particuliers ou à des associations de bienfaisance, dans les conditions de la présente loi, sont sous la surveillance de l'Etat, représenté par le préfet du département.

Un règlement d'administration publique déterminera le mode de fonctionnement de cette surveillance, ainsi que de celle qui sera exercée par l'Assistance publique.

Les infractions audit règlement seront punies d'une amende de vingt-cinq à mille francs.

En cas de récidive, la peine d'emprisonnement de huit jours à un mois pourra être prononcée.

ART. 23. — Le préfet du département de la résidence de l'enfant confié à un particulier ou à une association de bienfaisance, dans les conditions de la présente loi, peut toujours se pourvoir devant le tribunal civil de cette résidence, afin d'obtenir, dans l'intérêt de l'enfant, que le particulier ou l'association soit dessaisi de tout droit sur ce dernier et qu'il soit confié à l'Assistance publique.

La requête du préfet est visée pour timbre et enregistrée gratis.

Le tribunal statue, les parents entendus ou dûment appelés.

La décision du tribunal peut être frappée d'appel, soit par le préfet, soit par l'association ou le particulier intéressé, soit par les parents.

L'appel n'est pas suspensif.

Les droits conférés au Préfet par le présent article appartiennent également à l'Assistance publique.

ART. 24. — Les représentants de l'Assistance publique pour l'exécution de la présente loi sont les inspecteurs départementaux des enfants assistés et, à Paris, le directeur de l'Administration générale de l'Assistance publique.

ART. 25. — Dans les départements où le Conseil général se sera engagé à assimiler, pour la dépense, les enfants faisant l'objet des deux titres de la présente loi aux enfants assistés, la subvention de l'Etat sera portée au cinquième des dépenses tant extérieures qu'intérieures des deux services, et le contingent des communes constituera pour celles-ci

une dépense obligatoire conformément à l'article 136 de la loi du 5 avril 1884.

ART. 26. — La présente loi est applicable à l'Algérie, ainsi qu'aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

ANNEXE IV

Nouvelle loi sur la protection de l'enfance.

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions suivantes sont ajoutées à l'article 312 du Code pénal :

« Quiconque aura volontairement fait des blessures ou porté des coups à un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis, ou qui l'aura volontairement privé d'aliments ou de soins au point de compromettre sa santé, sera puni d'un emprisonnement de un an à trois ans et d'une amende de seize à mille francs (16 à 1.000 fr.).

« S'il est résulté des blessures, des coups ou de la privation d'aliments ou de soins une maladie ou incapacité de travail de plus de vingt jours, ou s'il y a eu préméditation ou guet-apens, la peine sera de deux à cinq ans d'emprisonnement et de seize à deux mille francs (16 à 2.000 fr.) d'amende, et le coupable pourra être privé des droits mentionnés en l'article 42 du présent Code pendant cinq ans au moins et dix ans au plus à compter du jour où il aura subi sa peine.

« Si les coupables sont les père et mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou autres ascendants légitimes ou toutes autres personnes ayant autorité sur l'enfant ou ayant sa garde, les peines seront celles portées au paragraphe précédent, s'il n'y a eu ni maladie ou incapacité de travail de plus de vingt jours ni préméditation ou guet-apens, et celle de la réclusion dans le cas contraire.

« Si les blessures, les coups ou la privation d'aliments ou de soins ont été suivis de mutilation, d'amputation ou de privation de l'usage d'un membre, de cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes, ou s'ils ont occasionné la mort sans intention de la donner, la peine sera celle des travaux forcés à temps ; si les coupables sont les personnes désignées dans le paragraphe précédent, celle des travaux forcés à perpétuité.

« Si des sévices ont été habituellement pratiqués avec in-

tention de provoquer la mort, les auteurs seront punis comme coupables d'assassinat ou de tentative de ce crime.

ART. II.— Les articles 349, 350, 351, 352 et 353 du Code pénal sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 349. — Ceux qui auront exposé ou fait exposer, délaissé ou fait délaissé, en un lieu solitaire, un enfant ou un incapable, hors d'état de se protéger eux-mêmes, à raison de leur état physique ou mental, seront, pour ce seul fait, condamnés à un emprisonnement de un an à trois ans et à une amende de seize à mille francs (16 à 1.000 fr.)

« Art. 350. — La peine portée au précédent article sera de deux ans à cinq ans et l'amende de cinquante à deux mille francs (50 à 2.000 fr.) contre les ascendants ou toutes autres personnes ayant autorité sur l'enfant ou l'incapable, ou en ayant la garde.

« Art. 351. — S'il est résulté de l'exposition ou du délaissement une maladie ou incapacité de plus de vingt jours, le maximum de la peine sera appliqué.

« Si l'enfant ou l'incapable est demeuré mutilé ou estropié, ou s'il est resté atteint d'une infirmité permanente, les coupables subiront la peine de la réclusion.

« Si les coupables sont les personnes mentionnées à l'article 350, la peine sera celle de la réclusion dans le cas prévu au § 1^{er} du présent article, et celle des travaux forcés à temps au cas prévu par le § 2 ci-dessus dudit article.

« Lorsque l'exposition ou le délaissement dans un lieu solitaire aura occasionné la mort, l'action sera considérée comme meurtre.

« Art. 352. — Ceux qui auront exposé ou fait exposer, délaissé ou fait délaissé en un lieu non solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger eux-mêmes à raison de leur état physique ou mental, seront, pour ce seul fait, condamnés à un emprisonnement de trois mois à un an et à une amende de seize à mille francs (16 à 1.000 fr.)

« Si les coupables sont les personnes mentionnées à l'article 350, la peine sera de six mois à deux ans d'emprisonnement et de vingt-cinq à deux cents francs (25 à 200 fr.) d'amende.

« Art. 353. — S'il est résulté de l'exposition ou du délaissement une maladie ou incapacité de plus de vingt jours, ou

une des infirmités prévues par l'article 309, § 3, les coupables subiront un emprisonnement de un an à cinq ans et une amende de seize à deux mille francs (16 à 2.000 fr.)

« Si la mort a été occasionnée sans intention de la donner, la peine sera celle des travaux forcés à temps.

« Si les coupables sont les personnes mentionnées à l'article 350, la peine sera, dans le premier cas, celle de la réclusion et, dans le second, celle des travaux forcés à perpétuité. »

ART. III.— L'article 2 de la loi du 7 décembre 1874 est modifié comme il suit :

« Art. 2. — Les père, mère, tuteur ou patron, et généralement toutes personnes ayant autorité sur un enfant ou en ayant la garde, qui auront livré, soit gratuitement, soit à prix d'argent, leurs enfants, pupilles ou apprentis âgés de moins de seize ans aux individus exerçant les professions ci-dessus spécifiées (1), ou qui les auront placés sous la conduite de vagabonds, de gens sans aveu ou faisant métier de la mendicité, seront punis des peines portées en l'article premier (2).

« La même peine sera applicable aux intermédiaires ou agents qui auront livré ou fait livrer lesdits enfants et à quiconque aura déterminé des enfants, âgés de moins de seize ans, à quitter le domicile de leurs parents ou tuteurs pour suivre des individus des professions sus-désignées.

« La condamnation entraînera de plein droit, pour les tuteurs, la destitution de la tutelle. Les père et mère pourront être privés des droits de la puissance paternelle. »

ART. IV.— Dans tous les cas de délits ou de crime commis par des enfants ou sur des enfants, le juge d'instruction commis pourra, en tout état de cause, ordonner, le ministère public entendu, que la garde de l'enfant soit provisoirement confiée, jusqu'à ce qu'il soit intervenu une décision définitive, à un parent, à une personne ou à une institution

(1) Acrobates, saltimbanques, charlatans, montreurs d'animaux, directeurs de cirques. (Art. 1^{er} de la loi du 7 décembre 1874.)

(2) Six mois à deux ans d'emprisonnement et 16 à 200 francs d'amende.

charitable qu'il désignera, ou enfin à l'assistance publique.

Toutefois, les parents de l'enfant jusqu'au cinquième degré inclusivement, son tuteur ou son subrogé-tuteur et le ministère public pourront former opposition à cette ordonnance ; l'opposition sera portée, à bref délai, devant le tribunal, en chambre du conseil, par voie de simple requête.

ART. V. — Dans les mêmes cas, les cours ou tribunaux saisis du crime ou du délit pourront, le ministère public entendu, statuer définitivement sur la garde de l'enfant.

ART. VI. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux infractions prévues et réprimées par la présente loi.

ART. VII. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente loi.

OBSERVATIONS

OBSERVATION I. — Imbécillité.

Crises nerveuses à quatre ans, suivies de strabisme pendant un an. — Alternatives de somnolence et de turbulence ; kleptomanie, mendicité. — Onanisme. — Accès de colere, jalousie. — Syphilis (1882-1883) ; injections sous-cutanées de peptonate de mercure ; stomatite mercurielle. — Tumeur du foie. — Bronchopneumonie. — Rubéole. — Description du malade. — Etat des organes génitaux. — Etat intellectuel.

Horn... (Jean-Stéphane), est entré le 18 février 1881, à l'âge de 10 ans, à Bicêtre (service de M. Bourneville).

ANTÉCÉDENTS PERSONNELS. (Renseignements fournis par le père et la mère, 9 juin 1881.) Rien de particulier à la *conception*.

Grossesse bonne. — *Accouchement* à terme, naturel, sans chloroforme. — A la *naissance*, l'enfant ne présentait rien d'extraordinaire. Sa nourrice, qui était enceinte d'un mois, ne l'a nourri au sein que jusqu'à quatre mois ; ensuite il a été élevé au biberon (lait de vache). Il a marché vers quinze mois, et a parlé vers dix-huit mois ; il a toujours uriné de temps en temps au lit.

Quand il fut repris par sa mère à l'âge de deux ans et demi, il n'avait pas eu d'autres maladies que le ventre ballonné et de la constipation.

Jusqu'à quatre ans, il n'eut rien autre que des engelures, quelques croûtes dans les cheveux, sur les mains, à la figure et sur le corps, et souvent des adénites cervicales. A quatre ans, « il est tombé tout raide par terre et est resté ainsi pendant une heure ; le médecin qui a été appelé a dit que ce n'étaient pas des convulsions, mais une crise nerveuse. Après

les yeux étaient retournés et il a *louché* pendant un an ». Il n'a jamais eu la rougeole, ni aucune autre fièvre : n'a jamais présenté d'autres accidents nerveux que ceux qui sont mentionnés plus haut ; il faisait souvent des grimaces en jouant.

A trois ans et demi, mis à l'asile, puis dans une série d'écoles, il n'a jamais rien appris ; quelquefois il dormait des heures entières ; dans d'autres moments, il était d'une turbulence extrême, *taquinant* ses camarades, les empêchant de travailler et même les *volant*. Souvent, au lieu d'aller à l'école, il s'en allait *mendier* ; il disait alors que ses parents ne lui donnaient pas à manger.

Il s'habillait très mal ; il mangeait seul avec une cuillère et une fourchette, mais salement et gloutonnement. Pas de salacité ; pas de rumination ; quand il boit, il tousse tout de suite.

Onanisme très fréquent depuis son retour de nourrice jusqu'à l'âge de sept ans. Il est colère, menteur, indifférent à tout, peu affectueux. Il est jaloux de son frère, qui est idiot et sur le compte duquel il met tous ses méfaits. Il ne veut pas jouer avec les autres enfants, et préfère rester seul dans un coin ; il ne peut souffrir les animaux.

Le sommeil est généralement très agité ; il a été quelquefois un mois de suite sans dormir la nuit. Pas de vertiges, d'attaques, ni de chutes.

A son entrée dans le service, on constate que cet enfant ne sait que quelques lettres, qu'il ne sait pas écrire, qu'il prononce bien et paraît avoir un peu de mémoire. Il connaît les objets usuels. Il est très turbulent, paresseux, malpropre, menteur et gourmand, ce qui confirme les renseignements de sa mère. Il s'habille convenablement ; onanisme persistant. *Poids*, 18 kilos 800 ; *Taille* 1 m. 09.

1882. 17 juin. — Embarras gastrique ; *douleurs de côté à droite* avec un peu d'affaiblissement du murmure vésiculaire de ce côté. La température oscille toujours entre 38° et 39°. L'enfant sort de l'infirmierie le 7 juillet.

10 juillet. — Il remonte à l'infirmierie, se plaignant de *douleurs de côté à droite*. Pas de signes stéthoscopiques ; à la percussion, on constate, dans le tiers inférieur et postérieur du thorax, de la submatité qui se prolonge dans *toute la région du foie* jusqu'à l'épigastre. Cette région est très sensible, ne présente pas de déformation, il n'y a pas d'ictère, ni

de vomissements ; les selles sont normales. Le malade sort le 11 août sans que la température ait dépassé 38°. *Poids* : 21 kilos 800. *Taille* : 1 m. 17.

23 décembre. — Amélioration sensible ; parole tout à fait libre ; il commence à syllaber, compte jusqu'à cinquante ; il est plus obéissant, s'habille seul.

Eruption papuleuse confluyente à la région lombaire, discrète sur les membres et le tronc ; à la nuque, les papules pré-

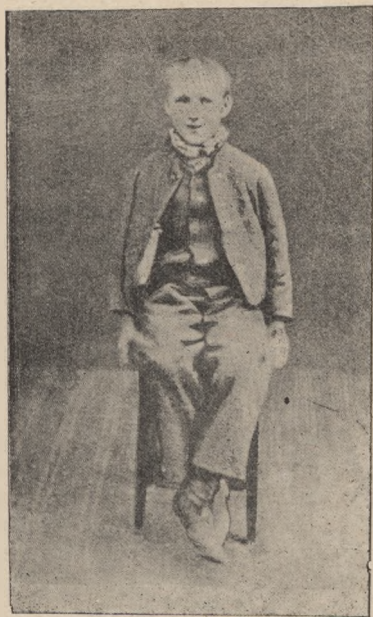


FIG. 1. — Horn... (Jean-Stéphane), 12 ans.

sentent une petite collerette ; coloration bronzée. Adénites cervicales, rien à la face, à la verge, ni à l'anus. L'amygdale droite est un peu tuméfiée ; le pilier antérieur, rouge et luisant, présente vers sa partie moyenne une petite élévation de deux millimètres de longueur (syphilis).

1883. 30 janvier. — La syphilis est en voie de diminution ; desquamation des papules qui présentent une coloration

rouge brun cuivré; nombreuses adénites cervicales, axillaires et inguinales. Quelques papules dans le cuir chevelu; rien à l'anus; ulcération à bords irréguliers sur l'amygdale gauche. Sirop d'iodure de fer, vin de quinquina, *injections sous-cutanées de peptonate de mercure*. (XX gouttes, 2 millig. 50.)
Poids : 22 kilos 60; *Taille* : 1 m. 18.

24 février. — Nombreuses adénites cervicales de la grosseur d'un haricot au maximum; quelques petites adénites axillaires, pléiade inguinale. Les papules sont toutes revêtues de squames en voie de détachement, ayant une coloration brun-jaunâtre qui va en s'éteignant. Quelques squames dans le cuir chevelu, un peu d'alopecie; plaque rouge de la paupière inférieure gauche, pointe du nez couperosée.

La face interne des lèvres et des joues n'a rien de particulier, les gencives sont fongueuses et ulcérées par points, les dents sont couvertes de taches à leur couronne, la langue est recouverte d'un enduit blanchâtre et est comme mâchonnée sur ses bords qui sont le siège d'un dépôt jaunâtre qu'on détache assez aisément. L'haleine est infecte, la salivation considérable; adénite sous-maxillaire droite quelques indurations consécutives aux injections. Amaigrissement notable. (*Poids* : 20 kilos 320.)

27 février. — On suspend les injections. L'état est toujours le même.

12 mars. — La stomatite est très améliorée: le malade mange et parle facilement; il ne crache presque plus; son haleine n'est plus fétide. Il s'est produit une eschare d'un centimètre de diamètre au niveau d'une des injections sous-cutanées.

10 avril. — Depuis plusieurs jours l'enfant se plaint d'un point de côté à droite et au niveau de l'épigastre. Cette région est le siège d'une voussure très douloureuse à la pression; le foie est gros et déborde les fausses côtes. Pas d'ictère; un peu de toux; submatité sous la clavicule droite et râles assez fins mélangés de frottements. Langue chargée. Deux verres d'eau de Sedlitz; extrait de quinquina.

13 avril. — Douleurs au niveau de la région hépatique, qui est bombée et saillante. A la palpation, on sent le foie déborder les fausses côtes de près de 3 centimètres; dans cet espace, on constate une matité évidente. Au niveau de l'épigastre, le rebord du foie est également abaissé; l'examen ne détermine que peu de douleur; ventre souple, pas d'ic-

tère, anorexie, soif vive, langue saburrale. Le 11, l'enfant, qui avait pris de l'huile de ricin, a vomi pour la première fois ; hier il a vomi son potage ; deux ou trois selles diarrhéiques jaunâtres par jour. Fièvre très modérée, n'ayant rien de particulier ; vésicatoire.

16 avril. — Circonférence de l'abdomen au niveau de la douzième vertèbre dorsale..... 63 centimètres.

Matité sur la ligne mamelonnaire..... 14 —

— sur la ligne ombilicale..... 8 —

Toute la région thoracique droite, à partir d'une ligne horizontale passant à un centimètre au-dessous du mamelon jusqu'à un travers de doigt au-dessous des fausses côtes et depuis la ligne ombilicale jusqu'à la ligne axillaire présente une déformation considérable, consistant en une *saillie arrondie*. Le rebord des fausses côtes, de son origine à la ligne axillaire, fait une forte saillie en avant.

La percussion, même légère, est douloureuse, surtout en certains points irrégulièrement définis. En deux points différents, *sensation de fluctuation*. La toux ne détermine aucun phénomène particulier ; rien à l'auscultation. Les vomissements n'ont pas reparu ; pas d'ictère. L'enfant ne prend que du bouillon, du lait et du potage.

18 avril.— L'enfant a vomi plusieurs fois dans la nuit : le matin il est assez gai et mange avec appétit. L'état du foie est toujours à peu près le même. Toux fréquente sans expectoration ; légère diminution de la sonorité à droite et en arrière, remontant de la base jusqu'au milieu de l'omoplate ; dans la même étendue, on constate quelques râles. Dans la journée, diarrhée et vomissements à plusieurs reprises.

19 avril. — Toux fréquente sans expectoration ; sous la clavicule droite, râles assez fins, augmentant par la toux ; en arrière, dans toute l'étendue du poumon droit, râles sous-crépitants fins ; diminution de la sonorité dans les deux tiers inférieurs du poumon droit. Rien à gauche ; le foie n'a pas augmenté de volume ; pas d'ictère, diarrhée. La température n'est pas très élevée et oscille toujours aux environs de 38°, sans rien présenter de particulier dans sa marche.

27 avril. Circonférence au niveau de la douzième vertèbre dorsale..... 60 centimètres.

Circonférence au niveau de l'ombilic (à l'expiration)..... 51 —

Matité sur la ligne ombilicale..... 5 centimètres.

— sur la ligne mamelonnaire..... 14 (1) —

Sur la ligne mamelonnaire, au centre de la matité, la sonorité reparait ; on ne retrouve plus la sensation de fluctuation. Pas d'ictère ni de vomissements ; garde-robes régulières.

4 Mai. — L'enfant, qui avait mangé avec assez d'appétit, a vomi tout ce qu'il avait pris ; il tousse beaucoup ; l'expectoration est visqueuse, un peu jaunâtre ; il ne s'est pas plaint de point de côté, ni de frissons ; cependant, depuis deux jours, la fièvre a un peu augmenté. A la partie inférieure du poumon droit, dans les régions postérieure et externe, on trouve de la submatité : à l'auscultation, souffle presque métallique, avec quelques râles fins sur les limites du souffle lorsqu'on fait tousser le malade ; bronchophonie. L'examen du foie ne révèle rien de particulier ; les selles sont régulières, l'urine claire. La peau est chaude, le pouls rapide, l'enfant n'est pas abattu, il répond bien aux questions, paraît même assez gai et ne se plaint d'aucune douleur. Vésicatoire.

5 Mai.— Le malade a été assoupi pendant toute la journée d'hier, se réveillant seulement de temps en temps pour se plaindre bruyamment. Dans la journée, il a pris un peu de potage et du lait. Ce matin il est gai, ne se plaint pas ; la peau est chaude et sèche, la langue humide, un peu saburrale. La respiration n'est pas sensiblement accélérée ; le souffle et la bronchophonie s'entendent jusqu'au milieu de la fosse sous-épineuse, et, sur le côté, jusque sous l'aisselle ; tout autour de la région soufflante on entend des râles à l'inspiration.

7 Mai. — *Eruption rubéolique* débutant par la figure ; pas de conjonctivite, ni de coryza ; toux fréquente, diarrhée, vomissements le soir. (Lait, acétate d'ammoniaque.)

8 Mai.— L'éruption est modérément confluyente vers la face, peu confluyente sur le tronc ; les taches, larges et pâles, sont difficiles à distinguer des taches presque effacées de roséole.

(1) Fin septembre 1885, les deux premières dimensions donnent les mêmes chiffres, ce qu'explique le développement de l'enfant ; la troisième est aussi la même ; quant à la matité sur la ligne mamelonnaire, elle n'est plus que de 8 centimètres.

Toux fréquente ; expectoration abondante et glaireuse ; soif vive, langue sale. A la percussion, diminution de la sonorité dans la moitié inférieure du poumon droit, en arrière et sur le côté.

A l'auscultation, souffle dans les deux tiers inférieurs du même poumon, et respiration soufflante à la base en arrière sur une petite étendue ; râles ronflants et sibilants disséminés dans le reste du poumon et dans le poumon gauche.

9 Mai.— L'éruption commence à s'effacer, sauf sur la face ; souffle dans toute l'étendue du poumon droit en arrière, mélangé par places de râles crépitants ; à gauche, diminution de la sonorité et râles fins à la base ; rien en avant. La respiration est régulière, la toux fréquente. Il n'y a pas de larmolement ; un peu de conjonctivite ; langue humide, selles régulières. Vin de quinquina, extrait de quinquina.

10 Mai.— L'éruption continue à s'effacer, surtout en arrière. Matité à droite, en avant et en arrière ; râles sous-crépitanants, crépitants et souffle tubaire en arrière ; en avant, on n'entend que des râles sous-crépitanants. A gauche, il y a également des râles. Toux fréquente, dyspnée marquée, sueur abondante.

11 Mai.— Persistance du souffle et de la bronchophonie dans la moitié inférieure du poumon droit ; quelques râles ronflants à l'inspiration, au sommet des deux poumons ; un peu de sonorité au niveau du tiers moyen du poumon droit, sonorité dans toute la hauteur du poumon gauche. En avant et à gauche, l'inspiration est un peu rude. La toux est toujours fréquente, l'expectoration assez abondante. Langue nette, appétit bon, pas de vomissements, selles régulières. La voussure du foie a disparu et il ne dépasse plus le rebord des fausses côtes. — Bouillon, potage, lait, un œuf, vin de quinquina.

12 Mai.— Même état ; quelques râles à la base gauche ; pas de gêne de la respiration ; vomissement dans la journée d'hier.

13 Mai.— Point de côté violent à droite, l'auscultation ne révèle rien de nouveau.

18 Mai.— L'état général est beaucoup meilleur, mais l'état local se modifie très peu. Le souffle persiste, un peu moins rude et dans une étendue un peu moindre ; râles sous-crépitanants nombreux, surtout vers l'aisselle et au sommet droit ;

quelques frottements pleuraux. La température, qui n'a guère dépassé 39°, est revenue à la normale sans avoir présenté, dans ses oscillations, rien de caractéristique.

21 Mai. — L'enfant est gai et mange de bon appétit. Selles régulières, toux fréquente par quinte, expectoration verdâtre. La région thoracique semble déprimée du côté droit, qui présente à la percussion un peu de submatité. Dans toute la hauteur du poumon de ce côté, souffle et râles très humides, aux deux temps de la respiration. Du côté gauche, respiration un peu rude, mêlée de quelques râles ronflants très disséminés.

4 Juin. — Toux moins fréquente, toujours quinteuse ; expectoration muco-purulente abondante, sonorité normale à gauche ; submatité dans toute l'étendue du côté droit et râles humides mêlés de gros frottements pleuraux. Etat général satisfaisant.

30 Juin. — Poids : 21 kilos 900 ; taille : 1 m. 19.

9 Juillet. — Etat actuel. — Tête ovoïde assez développée ; l'occipital fait une légère saillie, au-dessous de laquelle existe à droite une sorte de méplat, tandis qu'à gauche il existe une convexité assez marquée. La bosse occipitale droite est plus accentuée que la gauche ; de même la bosse pariétale droite. Le front est haut, bombé, assez large ; la bosse frontale gauche est notablement plus développée que la droite.

	Juillet 1883.	Oct. 1885.
Circonférence au niveau de l'attache des oreilles.....	0.50 c.	0.52 c.
Demi-circonférence bi-auriculaire...	0.30	0.325 mm.
De la racine du nez à l'articulation occipito-atloïdienne.....	0.37	0.373 mm.
Diamètre bi-auriculaire.....	0.11	0.11 c.
Diamètre antéro-postérieur.....	0.175	0.18 c.
Diamètre transverse maximum.....	0.145	0.145 mm.

Les arcades sourcilières sont un peu déprimées ; il n'y a pas de dépression latérale du front bien sensible. Les oreilles sont assez bien ourlées, le lobule adhérent. Iris bleu, contractile ; pas de strabisme. La région malairo droite paraît un peu plus saillante que la gauche. Le nez est aquilin, les narines bien développées, le lobule du nez arrondi. Bouche

assez grande, lèvres épaisses. — La voûte palatine est profonde, ogivale ; la luette, les piliers, les amygdales sont normaux. — La *mâchoire supérieure* est régulière : huit dents, quatre incisives centrales, une canine droite, une grosse molaire droite, une molaire de lait gauche. Les petites molaires permanentes semblent ne pas être sorties : la canine permanente gauche, non sortie, fait saillie sur le bord alvéolaire, sous la gencive. — La *mâchoire inférieure* est également régulière : dix dents, quatre incisives centrales, deux canines permanentes, les petites molaires permanentes ne sont pas sorties. — Les *dents* des deux mâchoires sont allongées et déchaussées surtout en avant. L'articulation est normale, les *gencives* sont en assez bon état, mais recouvrent légèrement les dents.

Le *cou* est régulier : le *thorax* présente en avant une saillie assez marquée des insertions sternales des quatrième, cinquième et sixième côtes ; le rebord costal droit est plus déprimé que le gauche, et en arrière, la moitié droite du thorax paraît aplatie au-dessous de l'omoplate. — Le *rachis* est normal, ainsi que le bassin.

Les *membres* supérieurs et inférieurs sont bien conformés, quoique un peu grêles. Pas de traces de rachitisme.

Les *cheveux* sont blonds et peu abondants ; sur la moitié gauche du crâne, on trouve sept cicatrices, les unes linéaires, les autres un peu étoilées. Sourcils blonds et rares, cils très longs et abondants ; duvet assez marqué sur les épaules, les flancs et les cuisses. — *Peau* blanche avec de nombreuses taches (vésicatoires, petits abcès consécutifs aux injections) ; petites glandes cervicales et inguinales, rien dans les aisselles. Les *testicules* sont descendus, mais très petits ; la verge est peu développée, un *phimosi*s assez prononcé ne permet pas de découvrir le gland.

Digestion. — L'appétit est régulier, la mastication se fait bien, les selles sont normales ; pas de gâtisme. Le *foie* déborde les fausses côtes d'un travers de doigt, et remonte jusqu'au niveau du mamelon ; la rate ne paraît pas volumineuse ; du côté droit on distingue mal les espaces intercostaux qui sont très apparents du côté gauche. Le ventre est assez développé et un peu tendu. Pas d'ictère.

Respiration. — Submatité au sommet des deux *poumons*, surtout à gauche, de l'épine à la pointe de l'omoplate, sono-

rité ; au-dessous de la pointe et des deux côtés, matité. *En arrière* et à gauche, la respiration est un peu obscure au sommet, du côté du rachis ; à la partie moyenne, elle est normale ; en bas, elle paraît lointaine ; la voix est un peu chevrotante en bas vers la colonne vertébrale. Ce phénomène est plus marqué à droite, et dans une plus grande hauteur. De ce côté, la respiration, qui est normale dans la moitié supérieure, ne s'entend presque pas dans la moitié inférieure ; il reste encore un peu de souffle. *En avant*, sonorité un peu exagérée des deux côtés ; à droite, la respiration est normale. Sous la clavicule, un peu obscure au niveau du mamelon ; à gauche elle est normale. La sensibilité générale et spéciale est intacte.

Etat intellectuel. — En juin 1881, dès son entrée, on a constaté qu'il savait compter jusqu'à cinquante, avec des jetons ; il connaissait les lettres de l'alphabet, mais sans savoir les assembler ; il faisait des bâtons sur l'ardoise ; il se nettoyait assez bien, cirait ses chaussures, mais ne pouvait pas s'habiller seul ; au réfectoire, il se servait de sa fourchette de la cuillère et du couteau, il aidait à laver la vaisselle.

En juillet et août, on remarque qu'il a parfois mauvaise tête, qu'il est menteur, a de mauvaises habitudes et cherche à entraîner les autres enfants ; en octobre, il est plus attentif ; en décembre, il s'habille seul, travaille mieux. En mars et avril 1882, il est plus docile et plus assidu ; après un premier séjour à l'infirmerie (15 mai, 22 juillet), il travaille assez bien jusqu'au 29 décembre. Il est alors malade de nouveau, et lorsqu'il redescend de l'infirmerie, le 11 juillet 1883, on constate qu'il n'a rien oublié de ce qu'il avait appris.

Actuellement, il s'habille bien, mange proprement, n'est plus gourmand ni voleur. Il n'est plus onaniste. Il connaît les différentes parties du corps, sait nommer les mouvements, les couleurs, tous les objets contenus dans les boîtes de *leçons et de choses*, et tous ceux qui l'entourent, Il commence à faire quelques lettres et à les assembler ; il n'a que très peu de notions en ce qui concerne son âge, les saisons, les mois, les jours, l'heure. La parole est très distincte. Il paraît être assez affectueux.

1884. *Janvier.* Poids, 24 kilos 400. *Taille,* 1 m. 23.

— *Août.* Poids, 25 kilos 100. *Taille,* 1 m. 26.

1885. *Janvier*. Poids, 26 kilos 400. Taille, 1 m. 28.

— *Juin*. Poids, 25 kilos Taille, 1 m. 30.

La *puberté* ne s'accuse pas. Lèvres et pénil glabres ; testicules de la grosseur d'une olive ; bourses un peu rétractées ; prépuce long ; gland découvrable ; méat normal. La longueur de la verge et la circonférence sont de 3 centimètres et demi.

Durant cette année, on a remarqué, comme les autres années, des périodes de une ou deux semaines durant lesquelles il est inerte, irritable, querelleur, refuse de travailler. D'ordinaire, il est moins sujet aux colères qu'autrefois ; il n'est plus menteur, est devenu affectueux, s'occupe de son frère, idiot, le place auprès de lui au réfectoire et le fait manger. Il est devenu plus actif, assez propre, et joue avec les autres enfants, ce qu'il ne faisait pas dans les premiers temps. Il syllabe assez bien, assemble même quelques mots, suit la numération, compte 2 par 2, trace quelques lettres. Il est complaisant et fait de petites corvées dans le service.

En résumé, sous l'influence du traitement, cet enfant s'est notablement amélioré à tous les égards.

1886. *Janvier*. — Poids, 26 k. Taille, 1 m. 33.

Juillet. — Poids, 29 k. 700. Taille, 1 m. 35.

En octobre commet des actes d'indiscipline, se laisse entraîner par son camarade G..., conspire avec lui pour ne pas aller en promenade, refuse de lire.

1886. *Décembre*. — Poids, 30 kilos. Taille, 1 m. 36.

1887. *Avril*. — Se montre très voleur. Reste grossier depuis le commencement de l'année ; insulte les surveillants et les infirmières, ment constamment dans le but de taquiner, pousse les autres enfants à se plaindre ; il comploté avec P.. D.. et W..., fait des rapports sur les infirmières pour les faire chasser, frappe les plus faibles et les plus arriérés que lui, menace de tout casser. Envoyé, par punition, chez les gâteaux, où il casse deux carreaux et cinq pots de chambre ; privation de vin toute la journée et mise en cellule.

9 Mai. — Même état de révolte ; il frappe hypocritement les plus petits, ainsi que son frère ; accuse les infirmiers et les surveillantes de le battre, cherche à relever les jupons

des infirmières. Il conteste tous les faits. Quand on lui a annoncé qu'on l'envoyait à la Sûreté pendant deux heures, il a répondu je m'en f... pas mal et s'est enfui.

Privation de vin, et à la Sûreté, toute la journée.

1887. *Juillet*. — Poids, 31 k. 500. Taille, 1 m. 39.

Décembre. — Le tailleur qui dirige l'atelier de couture où Horn... reçoit l'enseignement professionnel envoie la note suivante : « Depuis quelque temps s'applique mieux et commence à faire les coutures. »

1888, *13 Février*. — *Puberté* : fin duvet aux extrémités de la lèvre supérieure; les autres parties du visage à peu près glabres ; rien ni aux aisselles, ni à la poitrine ; un bouquet d'une vingtaine de poils de chaque côté de la verge ; bourses pendantes un peu plus à gauche ; testicules égaux de la dimension d'un œuf de pie ; verge, circonférence 6 cent., longueur 6 cent. ; prépuce un peu long ; gland découvrable, mais anormal ; un peu de duvet au périnée, rien à l'anus ; pas d'onanisme.

Est devenu très grossier et très ordurier, insulte tout le monde. Dans le courant de l'année, il a volé aux autres enfants quelques sous qui ont été confisqués pour acheter des déguisements pour la fête du Mardi-gras. Il a promis de s'en venger en déchirant un déguisement.

ÉCOLE. — *Lecture*. — Commence à syllaber ;

Écriture. — A de la peine à imiter l'écriture manuscrite ;

Calcul. — Fait de petites additions ;

Connaissances usuelles. — Connait le jour et le mois, les couleurs, la forme des objets ;

Caractère. — Flatteur, malicieux ;

Propreté. — Bien. Passe à la grande école.

29 mars. — Atelier (tailleur), quelques progrès ; coutures assez bien faites ; commence à rabattre ; travaille aux réparations ; est très joueur, paraît se calmer, devient docile, fait quelques progrès en calcul (petites additions et soustractions.)

Juillet. — Poids, 37 k. 700 ; taille 1 m. 46 1/2.

Décembre. — Poids, 38 k. 700. Taille, 1 m. 58.

1889. *Juin*. — Les progrès continuent : il commence à co-

pier assez bien; en calcul, passe à la multiplication; est plus courageux et attentif au travail, quoique très bavard; aime beaucoup les jeux de la cour. Mais peu de progrès à l'atelier, aucune attention au travail.

1890. *Janvier*. — Vue faible; demande à changer de mé-

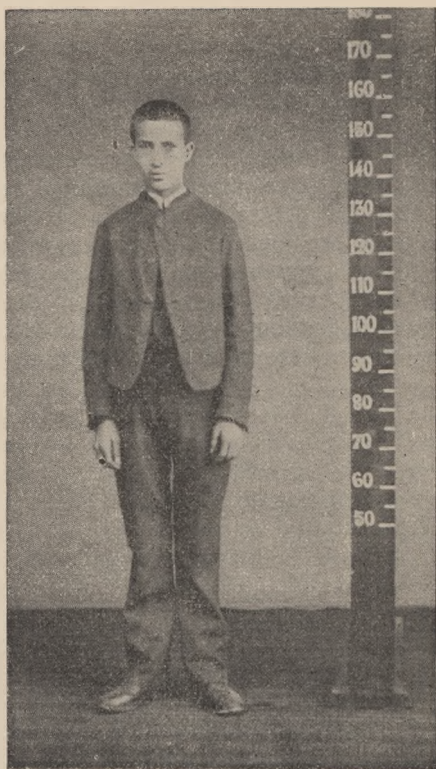


FIG. 2. — Horn... (Jean-Stéphane), 19 ans.

tier et à prendre celui de menuisier, pour lequel il se sent beaucoup de goût. Mis à l'essai pendant 15 jours. Figure fatiguée, prétend ne pas se livrer à la masturbation, mais on trouve des taches sur sa chemise.

21 avril. -- Toux depuis quelques jours; un peu de fièvre;

pas d'inappétence; expectoration abondante muco-purulente; entre à l'infirmerie jusqu'au 2 mai.

Juin. — Poids : 45 k. Taille : 1 m. 59 1/2.

Juillet. — *Puberté.* — Poils blonds au niveau de la moustache; léger duvet au visage et au menton; pas de poils aux aisselles; poitrine étroite, peu développée; absence de poils au thorax, ainsi qu'à l'abdomen et au dos; poils noirs peu abondants au pénil et à la face interne des cuisses; verge peu volumineuse: longueur 7 c/m., circonférence 7 c/m. 1/2. Prépuce court; gland découvrable, méat normal, mais rouge; bourses couvertes de quelques poils, légèrement pendantes; testicules égaux, de la grosseur d'un petit œuf de pigeon; poils noirs assez touffus au périnée; pas d'onanisme.

Décembre. — Reçoit de temps en temps la visite de sa sœur et de sa grand'mère et n'est pas affectueux avec elles.

Physionomie ouverte, *démarche* aisée, *activité* très grande, aime à s'occuper constamment; pas d'accès de colère; *mange proprement*; tient ses vêtements propres; *parle* libre, assez facile; tous les organes des sens, à l'exception de celui de la vue, fonctionnent bien. *Caractère* doux et docile, conduite bonne; a de l'initiative, met de l'ordre dans ce qu'il fait. *Sensibilité* assez prononcée; très sociable; joue avec tous ses camarades. N'est pas cruel avec les animaux. Enclin au mensonge; sensible à la douleur et aux émotions.

Intelligence faible; apporte peu d'attention; un rien le distrait. Il n'est pas grossier; sait lire presque couramment, mais avec de gros caractères. Commence à réussir à faire la multiplication. Raisonne assez juste; mémoire bonne, apprend assez facilement des morceaux de récitation. Connaît toutes les danses; travaille bien à la gymnastique, est moniteur, commence à bien faire de l'escrime. Les notes de l'atelier de menuiserie sont mauvaises: ne sait rien faire, n'a pas d'aptitude.

1891. — 24 *Janvier.* — Amélioration sensible sous la continuité du traitement médico-pédagogique, 22 juin. Poids 45 kilos 800. Taille 1 m. 61.

Puberté. — Fine moustache encore peu fournie; au menton, fin duvet; un peu en avant de l'angle de la mâchoire inférieure, qui est très allongée, quelques poils. Poils courts très

peu abondants sous les deux aisselles ; toute la face antérieure du tronc jusqu'au pénis et la postérieure jusqu'à l'anus tout à fait glabre, ainsi que les membres supérieurs et inférieurs. Poils chatains longs et abondants à la partie inférieure du pénil et à la racine des bourses, mais peu abondants sur la partie supérieure du pénil envahissant les



FIG. 3. — Horn... (Jean-Stéphane), 22 ans.

aines. Verge, circonférence : 0 m. 080, longueur 0 m. 090. Testicules égaux, de la dimension d'un petit œuf de pigeon. Poils moyennement abondants autour de l'anus et au périnée. Continuation des douches, fer.

Quelques progrès à l'école, syllabe bien et commence à mieux copier. Attentif à son travail, est devenu plus sérieux, quoique son caractère reste gai. Pas de mauvais instincts, propre sur sa personne et dans ses vêtements. Mange convenablement. Amélioration notable. Pas de progrès à l'atelier de menuiserie, aucune disposition.

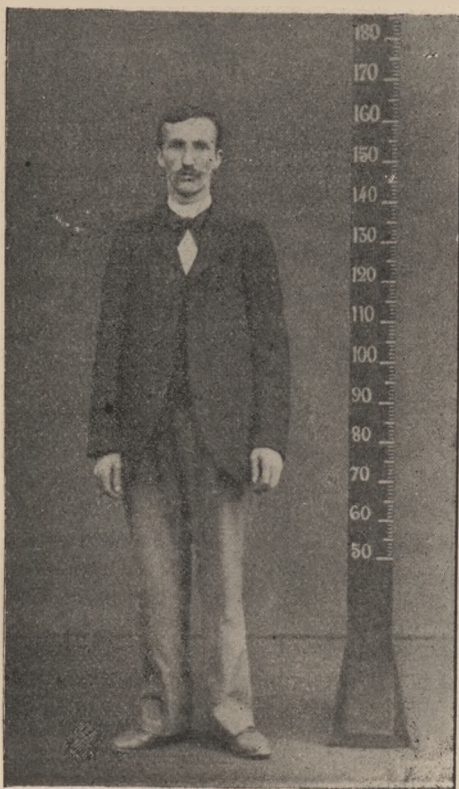


FIG. 4. — Horn... (Jean-Stéphane), 28 ans.

1892. *Jun.* — Commence à lire couramment les gros caractères et à écrire sous la dictée des petits mots usuels faciles. Malheureusement sa vue l'empêche de faire des progrès plus rapides. Est devenu studieux et docile. Fait la

multiplication. Est très propre sur sa personne et sur ses vêtements. Connaît bien la division du temps, l'heure sur le cadran ; est très actif et serviable, reste toujours poli. Pas de tics ni d'onanisme constaté. *Atelier* (menuiserie) : est très courageux, mais n'a pas d'aptitude. Quitte l'hospice.

1894. — 3 *Février*. — Vient se recommander à nous pour une place. L'économe se charge de lui donner deux lettres de recommandation. (*Fig. 3.*)

Il vient d'être renvoyé de sa place d'infirmier à la cuisine pour cause de paresse ; il y était employé depuis 1 an. Poids 52 kilos. Taille 1 m. 64.

1899. 21 *Avril*. — Il vient me prier de demander de l'avancement pour sa femme. Il s'est marié il y a quatre ans avec Mlle Pal..., actuellement première infirmière à Beaujon. Il a une fille qui aura 2 ans au mois de juillet. Elle marche, commence à parler, à être propre. N'a jamais eu de convulsions. Horn. est dans les hôpitaux depuis sept ans : Ivry, la Charité, Bicêtre et Beaujon.

La vue n'est pas devenue meilleure ; c'est pourquoi il n'a pas pu se perfectionner pour avoir son diplôme d'infirmier.

Taille 1 m. 64, poids 55 kilos. (*Fig. 4.*)

Puberté. — Collier de barbe châtain de 2 à 3 centimètres de large depuis la naissance des cheveux d'un côté à l'autre, s'élargissant au menton (5 cent. 1/2). Sous les bras, poils assez fournis. Tronc glabre. Poils châtain blond, tournant au roux, très abondants sur tout le pénis ; ils sont longs à la racine des bourses, remontant en triangle jusqu'à 10 cent. au-dessus de la verge ; envahissant les aines à la partie supérieure des cuisses. Peu de poils sur le scrotum. Testicules gros comme un œuf de pigeon ; verge : longueur 9 cent. 1/2, circonférence 7 c. 1/2, légèrement tordue à convexité gauche, un peu étranglée au-dessous du gland.

Horn..., grâce au dressage médico-pédagogique, peut gagner sa vie, aider à l'entretien de la famille, alors que, sans cette éducation péniblement acquise, grâce à la méthode employée et aux soins incessants dont il a été entouré, il fût resté un imbécile incapable, encom-

brant et probablement dangereux pour la société, passant alternativement de la prison à l'asile d'aliénés et de l'asile à la prison au grand détriment des finances et de la sécurité publique.

OBSERVATION II. — Imbécillité prononcée avec perversion des instincts. — Traitement médico-pédagogique : amélioration physique, intellectuelle et morale très remarquables. (Imbécillité morale.)

SOMMAIRE. — *Père : aurait eu dans sa jeunesse et jusqu'à 18 ans des crises avec perte de connaissance sans convulsion. — Grand-père paternel migraineux et épileptique (?), mort subitement en 2 ou 3 heures. — Oncle paternel épileptique. — Tante paternelle peu intelligente et ayant une déformation de la poitrine. — Autre oncle bègue. — Cousin paternel pervers. — Mère nerveuse, sans attaque. — Grand-père maternel, excès de boisson. — Grand-mère maternelle sans accidents nerveux, morte d'une fluxion de poitrine. — Arrière-grand-mère maternelle morte paralysée et demente. — Cousine maternelle morte folle. — Grand-oncle maternel, perversion morale. — Cousins arrières. — Pas de consanguinité. — Sœur morte de convulsions. — Frère, convulsions suivies d'idiotie avec athétose double, mort à Bicêtre.*

Asphyxie à la naissance. — Début de la marche à un an. — Mauvais instincts dès les premières années : sournois, méchant ; mordait les personnes, leur crachait au visage. — menteur. — Kleptomanie. — Clastomanie. — Férocity envers les animaux. — Actes obscènes. — Tendances à boire. — Jamais de convulsions. — Strabisme divergent ; myopie. — Acrocéphalie.

Eti... (Emmanuel), né à Boulogne (Seine), le 3 septembre 1876, est entré à Bicêtre, dans notre service, le 10 mai 1886.

Antécédents héréditaires. — Père, 34 ans, garçon de laboratoire à la Ferme-école de Gravelle ; très sobre. Il aurait eu des crises avec perte de connaissance sans mouvements convulsifs, ni morsure de la langue depuis sa jeunesse jusqu'à 18 ans. Il s'est marié à 25 ans et n'a jamais présenté, au

dire de sa femme, d'accidents nerveux. — Son père, mort en 2 ou 3 heures, à 73 ans, était *migraineux* et *épileptique* (?). Ses crises comitiales étaient assez fréquentes. — Sa mère, qui avait 75 ans à l'époque où les renseignements ont été pris, n'aurait jamais été nerveuse. — Trois frères : on ne sait ce qu'est devenu l'un d'eux ; il aurait fait des *excès de boissons* ; un autre aurait eu pendant 2 ans des *accès épileptiques* (?) ; un troisième *bègaie* un peu et, l'un de ses enfants, qui se conduit mal, a été condamné à deux mois de prison. Trois sœurs : l'une a une épaule plus haute que l'autre et est *arriérée* ; les deux autres sont bien conformées et intelligentes. « Dans ma famille, dit le père d'Et..., on meurt de maladie de l'estomac et du foie. »

Mère nerveuse, sans convulsions ; lymphatique. — Son père fait de nombreux *excès de boissons*, antérieurs à son mariage. — Sa mère, qui n'était pas nerveuse, est morte jeune d'une fluxion de poitrine. Une *grand'mère* est morte à 83 ans, *paralysée et démente*. — Deux frères morts jeunes on ne sait de quoi. — Une *cousine* est morte folle à 25 ans. — Un *oncle maternel* était d'une moralité douteuse et se rendait fréquemment coupable de méfaits, entre autres de vols ; de plus, il était braconnier ; ses trois enfants sont très arriérés et n'ont jamais pu rien apprendre.

Pas de consanguinité. Inégalité d'âge de quatorze ans. Cinq enfants : 1° Une fille morte à 3 semaines de *convulsions* ; — 2° notre malade ; — 3° fausse couche à 3 mois 1/2, de cause inconnue ; — 4° un garçon qui a eu des *convulsions* à 7 mois : il ne parle pas, a les jambes tordues et n'a jamais marché ; les bras sont inertes (1) ; — 5° fille âgée de 21 mois qui commence à peine à parler (2).

Notre malade. — *Grossesse* bonne, ni traumatisme, ni émotions vives, etc. (3). *Accouchement* normal. — *A la naissance*,

(1) Il est mort dans le service en novembre 1889 ; il était atteint d'idiotie complète avec athétose double.

(2) Elle a maintenant (1895) dix ans, apprend péniblement, est désobéissante, irritable, surtout par moments et a « un petit sursaut de tête quand elle regarde, *comme sa mère* ». Onanisme. Elle ment assez facilement, mais n'a pas de tendances au vol. Vers 5 ou 6 ans elle a eu quelquefois de l'incontinence nocturne d'urine.

(3) Il n'y a eu rien de particulier à la conception, les parents vivaient alors à peu près d'accord.

l'enfant était *asphyxié*, la sage-femme a été obligée de le frictionner longtemps pour le faire respirer. — Il a été élevé au sein jusqu'à 4 mois 1/2, puis placé à la campagne et élevé au biberon. Bien qu'il parût assez fort, il a été difficile à élever. La *dentition* s'est faite sans accidents, on assure qu'il n'a jamais eu de convulsions. Il aurait été propre de bonne heure (1), aurait marché à un an. A son retour de nourrice (21 mois), il ne parlait pas du tout. Envoyé à l'école à 4 ans, il n'a jamais rien appris et ne sait même pas tracer des bâtons.

Dès ses premières années, on a remarqué en lui de *mauvais instincts* : il cherchait à faire du mal surnoisement ; il crachait à la figure des gens, leur prenait les mains et les mordait. Depuis très longtemps il a la *manie du vol*. Quand on l'envoyait faire des commissions il dérobaient tout ce qui lui plaisait. On prétend qu'il aurait eu des *hallucinations* de la *vue et de l'ouïe*. Il est menteur, aime à nuire : un jour, dans la ferme où son père est employé, il s'est amusé à détruire tout un plant de jeunes arbres. Une autre fois, il s'est emparé d'une bande de 32 petits canards auxquels il a tordu les pattes. Il recherchait la compagnie des petites filles et se livrait sur elles à des attouchements obscènes. On n'aurait jamais constaté l'onanisme. Il aimait à boire et s'enivrait quand il en trouvait l'occasion ; sa mère était obligée de cacher le vin et les liqueurs.

Etat actuel. -- Tête petite, ronde et pointue ; la suture pariétale forme un relief très marqué, la bosse occipitale est saillante, la bosse pariétale droite est plus accusée, les bosses frontales sont à peine dessinées ; les apophyses mastoïdes sont très prononcées, la droite plus que la gauche. *Acrocéphalie* très accentuée. (Voir plus loin les *mesurations*.)

Face. — Front assez haut à sa partie moyenne, très bas et déprimé sur les côtés. Arcades sourcilières très effacées. Globes oculaires très saillants, iris bleu, pupilles dilatées égales. Nez court, gros à la base. Lèvres assez grosses, égales. Bouche 5 centimètres. Voûte palatine ogivale. Voile du palais, luette, amygdales normaux. Oreilles grandes, bien ourlées, lobule adhérent dans sa totalité. (*Fig. 5.*)

(1) Toutefois il lui arrivait de temps en temps d'uriner au lit et cela jusqu'à son admission à Bicêtre. (Renseignement du 30 mars 1895.)

Cou petit (27 centimètres). — *Thorax* et colonne vertébrale bien conformés. Il en est de même des *membres* supérieurs et inférieurs.

Organes génitaux. — Verge, longueur 55 mm., circonférence 50 mm. Prépuce long, gland découvrable, méat nor-



FIG. 5. — Eti... (Emmanuel), 10 ans.

mal. Bourses rétractées. Testicules à l'anneau pouvant descendre dans les bourses, égaux, de la grosseur d'un petit haricot.

Peau assez fine, cheveux et sourcils blonds. Cicatrice de 20 centimètres sur le pariétal gauche, consécutive à une

chute. Adénite sous-maxillaire à droite. Une petite cicatrice de vaccin sur chaque bras. Cicatrices de brûlures récentes sur la partie inférieure de la jambe droite.

Sensibilité générale et spéciale normales, sauf la vue qui est faible (*myopie*). — *Réflexes* physiologiques. — *Marche* régulière.

L'examen des différents viscères (cœur, poumons, etc.) n'a fait découvrir aucun trouble fonctionnel. (Voir plus loin le tableau du poids et de la taille.)

1887. *Janvier*. — Revacciné sans succès. — *Avril*. Hydrothérapie.

Mai. — L'enfant est indiscipliné, crie, veut briser les portes, etc. Conjonctivite oculo-palpébrale durant ce mois et en novembre. — *Octobre*. Apprenti vannier.

Décembre. — Il est violent et brutal dans ses jeux et, en tombant, s'est cassé une des incisives supérieures. Il a fait quelques progrès à la gymnastique et apporte assez de bonne volonté à l'atelier de vannerie. — A la fin de ce mois, avec d'autres enfants, il s'est livré à des actes révoltants d'obscénité.

1888. *Janvier*. — Il commence à tracer quelques lettres et les chiffres, à bien syllaber, il fait bien les additions, connaît les couleurs, la division du temps, etc. Sa tenue est assez bonne. Il est très enclin au vol. Comme il est emporté, grossier, très difficile à tenir à la petite école qui est dirigée par des femmes, nous le faisons passer à la grande école.

Puberté. Visage et corps glabres. Verge : longueur 52 mm., circonférence 65 mm., testicules de la dimension d'une petite olive, onanisme.

Avril. — Panaris sous-épidermique. — *Juin*. Angine légère.

1889. *Janvier*. — En raison de la myopie, les progrès à l'école sont très lents, surtout en écriture. Il fait des additions et des soustractions, distingue bien les différentes formes des objets. Il est très taquin, paresseux, toujours porté au vol, et sa tenue laisse souvent à désirer. A l'atelier de vannerie, il y a un arrêt, son travail est moins bon, *il s'empare de tout ce qu'il trouve*. — Il travaille assez bien à la gymnastique.

Mensurations de la tête.

	1888		1889	1890	1891	1892	1893		1894	1895
	Janvier	Juillet	Janvier	Juillet	Juillet	Juillet	Janvier	Juillet	Juillet	Janvier
Circonférence horizontale maxi- ma.....	50	50	50	50	50	50	51	50.5	50	52
Demi-circonférence bi-auricu- laire.....	34	36	36	35	35	36	37	36	36	35
Distance de l'articulation occi- pito-altoïdienne à la racine du nez.....	33.5	35	36	36	35	35.5	37	37	36	36
Diamètre antéro - postérieur maximum.....	17.2	17.2	17	17	18.5	17.2	18	18	17.6	18
Diamètre bi-auriculaire.....	11	11.5	11.2	11.6	11.3	11.5	12	11.5	12.4	12
— bi-pariétal.....	13.8	13.9	14.2	14.2	14	14.3	14.5	13.6	13.5	14
Hauteur médiane du front.....					5	5	5.5	5.5	5	5

(1) On remarquera des irrégularités dans les mensurations. Cela tient à ce qu'elles ne sont pas prises tous-
jours par la même personne et aussi à ce que les cheveux sont plus ou moins longs. De là la nécessité de
poursuivre ces examens pendant de nombreuses années. Elles ne valent que par leur ensemble.

Mars. — Eruption eczémateuse sur la joue gauche. Pom-
made à l'oxyde de zinc, lotions d'amidon, traitement tonique.

Juin. — *Ecole.* Lecture presque courante, il sait faire la
multiplication, sa conduite est moins mauvaise et ses ten-
dances au vol moins prononcées. A l'atelier, il ne veut abso-
lument rien faire, est une cause de désordre et se sauve à
chaque instant.

Tableau des poids et taille d'Ét....

	1886		1887		1888		1889		1890	
	Janv.	Juillet.	Janv.	Juillet.	Janv.	Juillet.	Janv.	Juillet.	Janv.	Juillet.
Poids....	24.700	25.700	26.500	28	29.300	30.100	32.500	32.800	34.200	35.200
Taille....	1.29	1.30	1.32	1.33	1.35	1.38	1.395	1.42	1.44	1.47
	1891		1892		1893		1894		1895	
	Janv.	Juillet.	Janv.	Juillet.	Janv.	Juillet.	Janv.	Juillet.	Janv.	Juillet.
Poids....	37.500	39	41.100	45	47.500	50	»	»	59	»
Taille....	1.49	1.52	1.54	1.58	1.60	1.635	»	»	1.75	»

Juillet. — Le corps est toujours glabre, pas de modifica-
tion des organes génitaux.

Septembre. — Panaris du pouce droit.

Novembre. — Bronchite légère.

1890. *Janvier.* — Il commence à faire de petits problèmes sur les trois premières opérations. A l'atelier de rempailleur, il a fait des progrès. Il est *par périodes* très bavard, paresseux, instable, taquin, grossier.

Puberté et organes génitaux. Aucune modification.

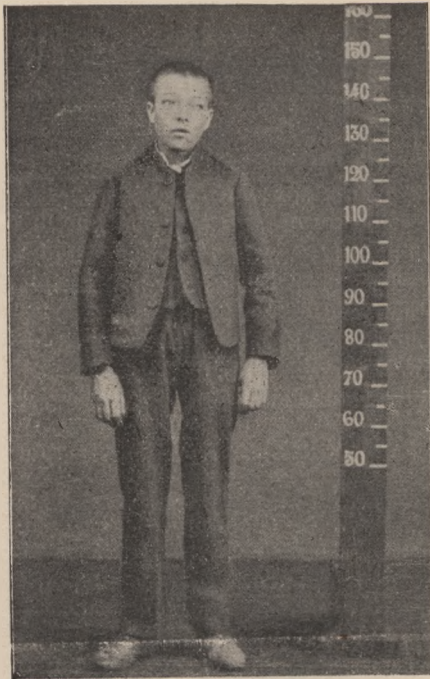


FIG. 6. — Eti.... à 14 ans.

1891. *Janvier.* — La physionomie est plus éveillée, l'activité est toujours très grande, sa tenue est redevenue meilleure, on ne remarque plus chez lui des tendances au vol, ses sentiments affectifs commencent à se développer, il aime bien ses camarades et ses maîtres, est plus convenable avec le personnel, n'est plus menteur comme autrefois, il a mieux

conscience de ce qu'il fait, la notion du bien est plus précise, son raisonnement est assez correct, la mémoire est bonne : Ét... apprend des fables et des chants de gymnastique, il est devenu habile à l'atelier de pailleur, il pourrait faire seul une chaise s'il le voulait.

Examen des yeux. Strabisme divergent. Exophtalmie. Légère instabilité de l'œil, surtout dans le mouvement d'élévation du regard, pupilles égales, réactions normales. — Atrophie blanche de la pupille des deux côtés, un peu plus marquée à gauche. *Acuité visuelle.* O. d. : 1/20. O. g. : 1/25 (1).

Juillet. — Puberté. La figure et le corps sont glabres. Poils blonds et fins à la partie inférieure du pénil et à la racine de la verge dont la longueur et la circonférence sont de 60 mm. Le prépuce a une longueur exagérée, mais il n'y a pas de phimosis. Les testicules, égaux, sont de la grosseur d'un petit œuf de pigeon. A gauche, il existe un *varicocele* assez prononcé.

1892. *Janvier.* — Ét... a du goût pour l'étude. Il sait les quatre règles et fait de petits problèmes sur les trois premières. Il commence à écrire des mots usuels sous la dictée, Il devient plus docile, quoique toujours très bavard et parfois instable.

Juillet. — Ét... continue à progresser sur toutes les matières, notamment en lecture et en calcul, son intelligence s'ouvre chaque jour, sa mémoire se développe davantage, ainsi que son sens moral, il est beaucoup moins turbulent et moins vicieux. Il travaille très bien à l'atelier où il se montre plus obéissant. A la gymnastique, il travaille bien et exécute tous les exercices.

Puberté. La face, les aisselles, la poitrine, restent toujours glabres ; au pénil, poils très clairsemés, assez longs, droits. — *Verge.* Longueur 80 mm. circonférence 83 mm. On éprouve un peu de difficulté à découvrir le gland (phimosis). Même état des testicules. *Anus* normal et glabre.

1893. *Janvier.* — *École et atelier.* Amélioration progressive.

Puberté. Verge : longueur 10 centimètres, circonférence 85 mm. ; le phimosis persiste, mais le gland est découvrable. Pas d'autres changements.

(1) L'examen a été fait par notre interne, M. Morax.

Juin. — A l'école et à l'atelier, on note une amélioration notable à tous les points de vue. A la gymnastique, il a été choisi comme moniteur. Parfois, périodes pendant lesquelles il devient paresseux.

Puberté. Verge : longueur 10 centimètres, circonférence 90 mm. ; quelques poils très rares à l'anus qui jusqu'ici était glabre.

1894. *Janvier.* — Les progrès continuent à l'école, il est de moins en moins turbulent, prend plaisir à écouter les explications des maîtres, il comprend bien et retient assez facilement. Sa tenue est propre, il conserve ses vêtements en bon état. A l'atelier il sait faire sa chaise entière ; il demande à être vannier et, comme il est laborieux, on accède à son désir. — *Juillet.* L'amélioration persiste. Et... est plus docile, plus poli, plus laborieux d'une façon générale.

Novembre. — Le malade, qui devenait de plus en plus obéissant, s'est mis à fumer et s'est associé à une sorte de protestation des plus grands enfants qui réclamaient l'autorisation de fumer.

1895. *Janvier.* — Et... reste maintenant presque tout le temps à l'atelier de vannier où il a fait de notables progrès. Malgré sa myopie, il est arrivé à faire toutes sortes de mannes et de paniers, il est laborieux, tranquille, écoute bien les observations.

Puberté. Léger duvet ombrant la lèvre supérieure ; rien de plus à la face. Aux aisselles, poils courts, assez rares, sur une largeur d'un centimètre et une longueur de 2 à 3 centimètres. Le reste du tronc est toujours glabre. — Poils blonds, longs, abondants à la racine des bourses, sur tout le pénis et commençant à envahir les aines. Poils rares sur le scrotum, nombreux sur le périnée, assez nombreux sur l'anus. — Le *varicocèle* est un plus volumineux. Légère irritation du gland et du prépuce due à l'accumulation de smegma. Même état du pénis et des testicules. (*Fig. 7.*)

1896. — Et..., ne va plus en classe et reste tout le temps à l'atelier de vannerie où il devient de plus en plus habile.

1897. — *Puberté.* — Poils fins sur les joues ; fine moustache. Poils dans les aisselles. Poils au pubis ayant gagné les aines.

Verge, longueur, 8 cent. ; circonférence 10 cent. Testicule droit du volume d'un œuf de poule. Le testicule gauche est atrophié (varicocèle). Poils au périnée et à l'anus. Le malade est passé dans un des secteurs d'adultes le 29 juillet.

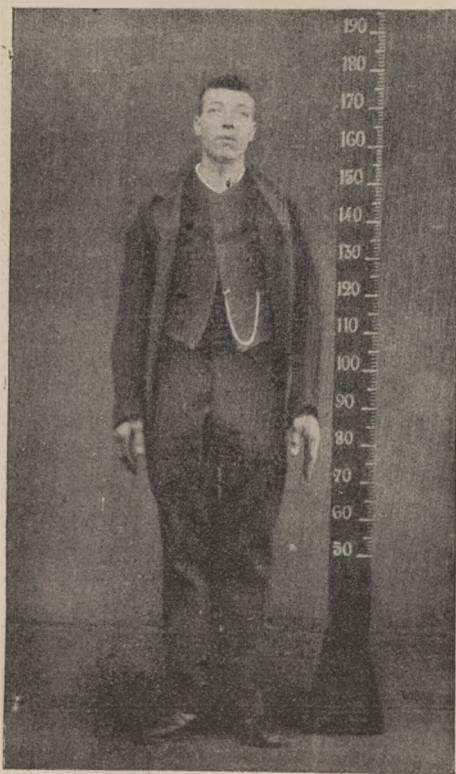


FIG. 7. — Eti... (Emmanuel), 20 ans.

1899. — Le malade est sorti de Bicêtre le 25 février 1899. Depuis sa sortie il n'a pas travaillé de son métier, mais poussé par un de ses camarades, est entré comme homme de peine dans une fabrique d'engrais à Ivry ; il gagne 40 cent. par heure. La conduite ne paraît rien laisser à désirer.

Cette observation motive un certain nombre de réflexions qui vont nous permettre de faire ressortir l'intérêt qu'il y a, suivant nous, principalement pour les malades, à les examiner régulièrement et avec soin.

I. — *L'hérédité* paraît être la cause qui a produit l'*imbécillité prononcée avec perversion des instincts* que nous avons observée chez notre malade. Du côté paternel, nous notons des accidents migraineux et de nature comitiale. Du côté de la mère elle-même, un caractère violent, une irritabilité constante qui, d'après des renseignements que nous avons recueillis ces jours derniers, existaient à un haut degré. Elle est vaniteuse, s'imagine supérieure à toutes les autres, ne supporte pas les moindres remarques et veut imposer sa volonté à tout le monde. Avant d'habiter à la ferme de Gravelle et depuis son retour à Paris, il fallait déménager sans cesse (une année trois fois), parce qu'elle avait journellement des discussions avec le voisinage. Lorsque son mari ne voulait pas céder à ses caprices, elle simulait des attaques de nerfs. Bien qu'elle parût relativement calme au point de vue génital, dans les derniers temps de la vie commune sa conduite était devenue tout à fait irrégulière et son mari dut la faire arrêter à Versailles « où elle entretenait un militaire et faisait des dettes ». Elle vit actuellement avec un autre homme. Le divorce a été prononcé il y a quelque temps. Dans sa famille, ainsi que nous l'avons vu, l'hérédité est très chargée.

II. — A l'influence héréditaire s'est ajoutée l'*asphyxie* à la naissance, cause fréquente des arrêts de développement intellectuel que nous voyons à Bicêtre. Jamais Et... n'aurait eu de convulsions. Dès l'âge de quatre ans, on a noté chez lui *la perversion des instincts* : il était sournois, taquin, turbulent, méchant, gourmand, voleur, menteur, destructeur, désobéissant. Pendant son séjour à l'école, de quatre à huit ans, il n'a rien appris, trou-

blait sans cesse la classe, où il n'était gardé que par considération pour son père.

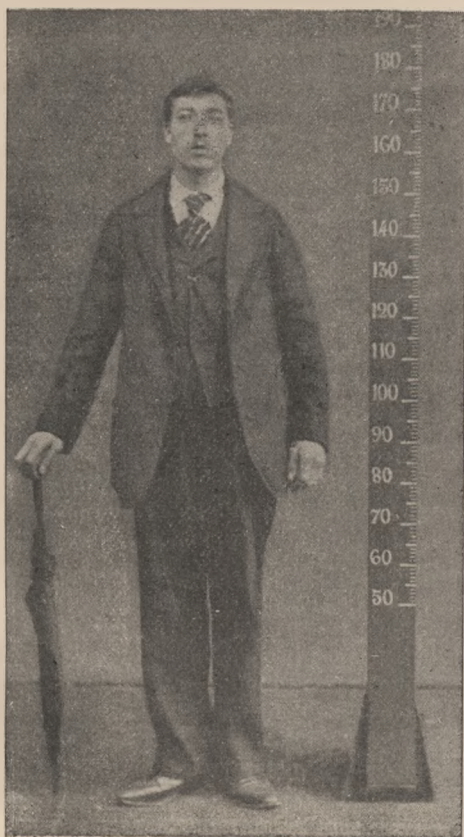


FIG. 8. — Eti... (Emmanuel), 23 ans.

III. — C'est dans cette situation qu'Et... nous est arrivé à Bicêtre. Sous l'influence du *traitement médico-pédagogique*, il s'est produit chez lui, très lentement, avec beaucoup de peine, une véritable amélioration. La

parole et l'articulation des mots, qui étaient encore très défectueuses à l'entrée dans le service, ainsi que nous le rappelait son père il y a quelques jours, sont devenues tout à fait libres. Le caractère s'est modifié du tout au tout : Et... est devenu calme, obéissant, affectueux, poli, et sa manie du vol a complètement disparu. Au point de vue intellectuel, il a appris à lire, un peu à compter, à écrire, quoique d'une manière imparfaite, en raison de sa myopie. Il a des notions usuelles assez étendues. Le raisonnement est assez juste. La mémoire s'est perfectionnée. Enfin, il a appris le métier de pailleur de chaises et le métier de vannier dans lesquels il a acquis une certaine habileté. En résumé, son état est devenu tel que, au lieu de le faire passer à 18 ans dans l'une des sections d'aliénés, nous avons décidé de le garder jusqu'à 28 ans pour l'envoyer dans l'une des divisions de l'hospice comme atteint d'infirmité (myopie), espérant qu'il sera en mesure de se conduire convenablement.

IV. — En Angleterre, dans les Pays scandinaves, en Allemagne, aux Etats-Unis, etc., on est convaincu de la nécessité d'hospitaliser les enfants idiots, depuis les plus dégradés jusqu'aux simples arriérés, et l'on crée pour eux des établissements qui sont des modèles au point de vue hospitalier et au point de vue éducateur. A Paris, le Conseil municipal républicain a pensé qu'il devait, sinon dépasser, au moins imiter ce qui se faisait dans les pays que nous venons de citer. Il a fondé la section de Bicêtre, agrandi la colonie d'enfants de Vaucluse, voté l'amorce d'un asile-école pour les petites filles. Mais, aujourd'hui, les hommes qui composent le Conseil municipal ne sont plus les mêmes. Le temps leur fait défaut pour voir et bien voir ce qui se passe dans les établissements dont ils ont la haute surveillance. Et, tandis qu'on s'appuie en province sur ce qu'ils ont réalisé pour généraliser la réforme, on voit certains membres de cette assemblée regretter ce qui a été accompli,

prétendre, en dépit des faits, qu'on ne peut tirer les idiots de la vie purement végétative, et demander qu'on se borne « à nourrir » le corps des idiots « comme les lois

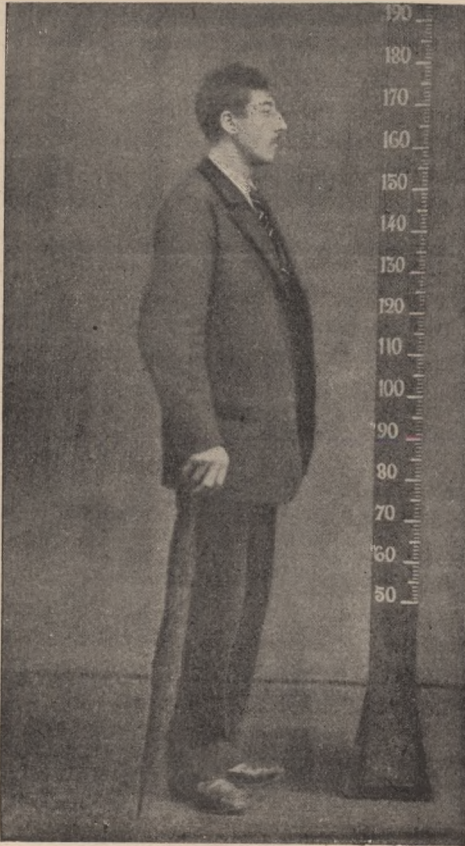


FIG. 9. — Eti.... (Emmanuel), 23 ans.

d'humanité le commandant ». L'observation d'Et..., qui concerne un enfant profondément atteint, montre d'une façon péremptoire, que les sacrifices du Conseil muni-

cipal sont réellement productifs. Et s'il est possible de relever des malades comme Et..., il est encore plus facile de guérir ceux, en très grand nombre, dont les facultés intellectuelles et morales sont moins lésées.

V. — Le développement physique, en ce qui concerne le *poids* et la *taille*, a suivi une marche régulière. Et..., qui aura 19 ans au mois de septembre prochain, mesure 1 m. 75 et pèse 69 kilog. : à cet égard, il dépasse la moyenne. Le tableau des mensurations de la tête montre que, en revanche, celle-ci n'a pas suivi la même évolution : elle est restée petite, ronde et pointue (*acrocéphalie*). Le développement du système pileux est encore très incomplet (face et tronc) ; il ne s'est accusé qu'à la région génitale. Les examens semestriels nous ont fait constater le développement d'un *phimosi*s relativement léger et d'un *varicocèle* au contraire assez accusé. Sans nos examens réguliers, ces deux affections auraient passé inaperçues.

VI. — Nous avons voulu vérifier, au moment où nous corrigions les épreuves de cette observation, quelques-uns des points relatifs aux *mensurations* et à la *puberté*. Nous tenions, en particulier, à nous assurer si le *varicocèle* avait augmenté, afin de faire donner, si cela était nécessaire, un *suspensoir* au malade. Ce nouvel examen nous a fait constater une accumulation de *smegma* sous le prépuce, d'où la recommandation faite au malade de se laver chaque fois qu'il prend un bain. Bien qu'il ait repris ses douches depuis quelques jours, on voit qu'il est nécessaire, néanmoins, de *baigner* les malades. A plus forte raison en est-il de même avec les procédés élémentaires employés à l'orphelinat Prévost. Les organes génitaux, suivant nous, exigent des soins de propreté aussi minutieux, sinon plus, que le reste du corps, aussi bien chez les garçons que chez les filles, en raison des érythèmes qui peuvent se produire dans l'aîne chez les deux sexes,

à la vulve chez les filles, sous le prépuce chez les garçons. Ces examens nous font également découvrir et guérir les *adhérences du prépuce*.

La leucorrhée, l'accumulation du smegma, les érythèmes, etc., produisent des démangeaisons qui incitent les enfants à se gratter, d'où des sensations qui peuvent aboutir à des habitudes fâcheuses. On peut les éviter avec des soins hygiéniques. Ce sont ces soins, ces recommandations quotidiennes, que nous reprochent tous les écrivains des journaux catholiques, qui assurent que ces pratiques sont inutiles, dangereuses, et qui nous accusent, dans leur ignorance, *de fabriquer des dégénérés à Bicêtre*. On voit par l'observation d'Et... ce qu'ils sont quand on nous les confie. Pour les Deville du Conseil municipal, les *organes génitaux* sont des *organes honteux* et la malpropreté est sainte. A l'inverse, pour certains médecins, les organes génitaux seraient, au contraire, des *organes nobles*, à supposer qu'il y ait à établir une hiérarchie dans les organes qui composent le corps humain ; pour tous — sauf ceux qui s'agenouillent devant l'image de saint Labre — la *malpropreté* est détestable, source de maladie, cause de la propagation des maladies vénériennes. « Dis-moi comment tu te laves, je te dirai comment tu te portes », a écrit un médecin hygiéniste.

OBSERVATION. III. — **Idiotie probablement congénitale.**

SOMMAIRE. — *Enfant naturel*. — PÈRE mort de tuberculose. — Grand-père paternel, excès alcooliques et vénériens, mort de tuberculose. — Grand-mère paternelle, excès de boisson. — Deux tantes paternelles seraient malades de la poitrine. — Renseignements insuffisants sur la famille paternelle.

MÈRE sujette à des douleurs de tête et à de violentes colères. — Grand-père maternel, aliéné pendant quelques temps. — Arrière-grand-père maternel suicidé. — Oncle maternel, excès de boissons.

Pas de consanguinité. — Inégalité d'âge, mère plus âgée d'un an.

Grossesse : émotion vive au cinquième mois. — Accouchement normal. — Dentition complète à 2 ans. — Marche à 2 ans et demi. — Début de la parole à 3 ans. — Ecolage sans résultat. — Violences envers les autres enfants. — Affectivité nulle. — Rougeole à 5 ans.

Pa... (Eugène), né le 1^{er} décembre 1883, entré à l'âge de 6 ans, le 10 octobre 1889.

Renseignements fournis par la mère du malade. — Père du malade, tourneur en optique, est mort à 21 ans de la tuberculose ; il était très sobre, pas nerveux, ne faisait d'excès d'aucune sorte. Il n'avait pas de migraines, pas de maladie de peau, la mère le trouvait très sain. Le frère de son amant était bien portant à son départ pour le Tonkin, mais trois sœurs sont atteintes de la poitrine. Comme les parents de son amant, qui a été malade environ pendant un an, n'ont voulu s'occuper ni d'elle, ni des deux enfants qu'il laissait, elle les a perdus de vue. — Le grand-père paternel, mort de la poitrine ; il aurait fait beaucoup d'excès de boissons et de femmes. — Grand-mère paternelle bien portante, très gaie, très violente, très méchante, buvant beaucoup d'absinthe, de vulnérable ; pas de renseignements sur sa famille.

Mère, 26 ans, fait des ménages. — Figure assez régulière, brune. — Se plaint de névralgies dans la tempe droite ; elle voit trouble ; quand elle se baisse, elle est tout étourdie ; ces phénomènes se présentent surtout l'hiver. Elle a des lourdeurs de tête le matin en se levant, mais pas de migraines, pas de maux d'estomac, ni de maladies de peau. Très variqueuse, mais seulement après ses couches. Régliée à 18 ans, menstrues irrégulières, ne viennent que d'une façon très variable, après deux mois ou après quinze jours ; elles ne durent que deux jours et sont très peu abondantes. Elle se dit très nerveuse, très encline à la colère dont les accès sont quelquefois suivis de chute sans perte complète de connaissance ; une fois tombée, elle ne se débat pas, mais a le sentiment d'une constriction de la gorge, et d'un besoin de crachotement.

Ses quatre couches se sont bien passées ; elle n'a jamais

fait de fausses couches. C'est à partir de son dernier accouchement qu'elle a eu ses accès de colère, suivis de chute. Placée à 7 ans, chez des sœurs jusqu'à 12 ans ; elle était mal nourrie et battue sous le prétexte qu'elle était méchante et encline à la colère. Placée ensuite chez un cultivateur qui la maltraitait ; à 15 ans, elle s'est engagée comme bonne chez un voisin de son maître et à 17 ans, est venue à Paris où elle s'est placée comme domestique, ne restant dans ses places que deux ou trois mois. Elle s'est mise en ménage avec son amant à l'âge de 20 ans environ ; elle ne sait préciser. Elle n'a vécu avec le père de l'enfant qui nous occupe que deux ans, et a eu avec lui deux enfants : notre malade et une fille morte à quatre mois à la suite de convulsions ; il est mort tuberculeux. Elle s'est mariée légitimement 8 mois après la mort de son amant. Le mari a légitimé l'enfant. Elle a eu avec ce dernier deux enfants : une fille, aujourd'hui âgée de 7 ans qui est normale et n'a pas eu de convulsions, et un garçon, âgé de 6 mois, très nerveux, mais n'ayant pas eu non plus de convulsions. Le caractère difficile de la mère a apporté du trouble dans le nouveau ménage ; les disputes étaient fréquentes. Elle se plaignait d'être maltraitée par son mari, et un jour, vexée de le voir courtiser une voisine, elle a été prise d'une violente colère et a tout brisé chez elle ; une séparation s'en est suivie. Mais cette séparation n'a duré que deux mois.

L'aïcule maternelle, toujours bien portante, était cependant nerveuse et a eu cinq ou six attaques pendant la grossesse de son second enfant ; elle est morte en couches et son père s'est suicidé au moment du décès de sa fille. L'aïeul maternel a quitté ses cinq enfants à la mort de leur mère, et a disparu ; on prétendait dans la famille qu'il était mort fou, mais il a été retrouvé il y a deux ans. — Une tante paternelle est bien portante ; elle est très vive et emportée. Pas de renseignements sur le reste de la famille. — La mère de notre malade a deux frères bien portants : l'aîné a deux enfants jouissant d'une bonne santé ; le jeune boit beaucoup et est très enclin à la colère. — Deux sœurs sont mortes on ne sait de quoi.

NOTRE MALADE : *Conception*. — Rien de particulier.

Grossesse. — Pas de vomissements incoercibles, pas de traumatisme, pas d'excès de boisson ; toujours bien por-

tante. Toutefois, au cinquième mois, elle a eu une émotion vive à laquelle elle attribue la maladie de l'enfant. En rentrant du théâtre et en montant l'escalier sans lumière, elle a trébuché sur un homme ivre couché en travers des marches. « J'ai été tellement saisie, dit-elle, que je ne pouvais ni avancer, ni reculer. » Son amant ayant allumé une allumette, son effroi augmenta en voyant du sang provenant d'une blessure de l'ivrogne. Le père de notre malade dût le porter jusqu'au prochain pallier. La vue de ce sang lui donna un tremblement violent ; elle resta très agitée toute la nuit. L'enfant qui remuait avant a continué à remuer après, cette émotion n'aurait pas eu d'autre suite.

Accouchement à terme. La mère avait été au lavoir toute la journée ; les douleurs l'ont prise à 6 h. du soir, à 7 h. l'enfant était né. Pas de chloroforme.

Naissance. — Pas d'asphyxie par le cordon ; l'enfant a crié aussitôt né. Envoyé en nourrice, nourri au biberon (lait de vache). Ramené chez sa mère à 2 ans 1/2 ; à ce moment ne marchait pas encore, ne prononçait aucun mot, ni papa, ni maman. Il était gâteux. La mère l'a conduit chez son frère où il était mal nourri ; elle ne sait s'il a eu des convulsions.

Elle le reprend à 3 ans 1/2, il gâte encore ; il commence à parler, ne sait dire que papa, maman, oui ; quand il désire quelque chose il pousse un grognement. A quatre ans il est envoyé à l'école où il reste deux ans avant d'entrer à Bicêtre. Il n'a rien appris, cherchait toujours à se battre avec les autres enfants. Chez lui, il battait aussi son petit frère. Pas de fugues, pas de kleptomanie, se met en colère seul, mais n'a jamais rien cassé ; il ne jouait pas avec le feu ; la mère n'a jamais constaté de masturbation. Il rêve la nuit, mais n'a jamais eu de peur nocturne, pas de grincements de dents. Il mangeait gloutonnement, avec une telle abondance que souvent il rendait les aliments par régurgitation. Pas de mérycisme, pas de tics, pas de balancement.

Rougeole à cinq ans, pas de scarlatine, pas de fièvre typhoïde, pas de méningite, pas de variole ; vacciné.

Etat au moment de l'entrée (16 octobre 1889). — Tête ronde, légèrement asymétrique ; bosses occipitale gauche et frontale droite un peu plus volumineuses que les symétriques.

Poids, 17 k. 50. — Taille, 1 m. 04. (*Fig.* 10.)

Visage ovale, très peu allongé ; front moyennement large,

peu élevé ; arcades sourcilières assez saillantes. Yeux grands bien fendus. Iris brun, pupilles égales et réagissant bien.

Cheveux blonds, assez abondants, à tourbillon unique et médian ; sourcils blonds également, assez fournis ; cils noirs, longs et recourbés. — Nez retroussé, de grandeur moyenne,

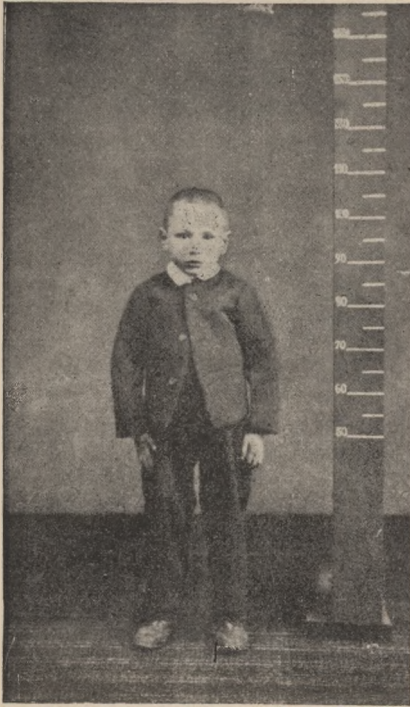


FIG. 10. — Pa... (Eugène), 6 ans.

un peu aplati à sa racine. — Bouche un peu grande, lèvre supérieure proéminente sans être très épaisse ; voûte palatine large. — Menton un peu pointu. — Oreilles grandes, peu ourlées, normalement écartées de la tête, à lobule bien détaché.

Face antérieure du tronc symétrique ; abdomen proémi-

ment, peu souple; face postérieure du tronc, pas de déviation de la colonne vertébrale; saillies des omoplates égales; membres supérieurs normalement développés; articulations souples; doigts et ongles normaux; membres inférieurs, rien de particulier.

Puberté : visage, corps, organes génitaux, glabres; verge, longueur 45 mil., circonfer. 50, gland non complètement découvrable à cause d'une adhérence latérale du prépuce; méat normal, mais rouge; testicules égaux, normalement situés, ayant la grosseur d'une petite olive.

Sensibilité générale : paraît normale et également répartie. Vue : on ne peut savoir si l'enfant connaît les couleurs. Il est atteint d'écholalie; cependant quelquefois, il répond à la question. Ouïe paraît normale. Goût : reconnaît le sel et le sucre et nomme ce dernier. Odorat, peu développé, l'asa foetida ou l'eau de rose sentent également bon pour lui.

Dentition de lait complète en haut et en bas; dents de bonne qualité et de disposition normale.

28 décembre. Grippe; céphalalgie, abattement, léger embarras gastrique : un verre d'eau de Sedlitz.

1890. — Le 6 janvier, va bien et sort de l'infirmerie.

Poids, 17 k. 500. — Taille, 1 m. 05.

28 juillet. — Excoriations du front dues à une chute. A partir de ce jour, douches. Puberté : visage, aisselles, tronc entièrement glabres. Verge, long. 45 mm. circonfer. 5 c., gland recouvert, testicules égaux du volume d'une petite noisette.

Poids, 18 k. 300. — Taille. 1 m. 06 1/2.

Décembre : Poids, 18 k. 500. — Taille, 1 m. 10.

1891. — Juillet (25) continuation des douches. Tout le corps glabre. — Poids, 22 k. 700. — Taille, 1 m. 15.

1892. — Le 21 juillet. — Tout le corps glabre. Léger épispadias. — Poids, 25 k. 60. — Taille, 1 m. 175.

Décembre : Poids, 29 k. 300. — Taille, 1 m. 205.

1893. — Mars. — Hydrothérapie.

Décembre. — Arrêt des douches. — Sirop d'iodure de fer, huile de foie de morue. — Poids, 31 k. 100. — Taille, 1 m. 22

1894. — *Avril.* — Hydrothérapie ; sirop d'iodure de fer, huile de foie de morue.

Décembre. — Arrêt des douches ; sirop d'iodure de fer, huile de foie de morue. — Poids, 29 k. 350. — Taille, 1 m. 28. (Fig. 11.)

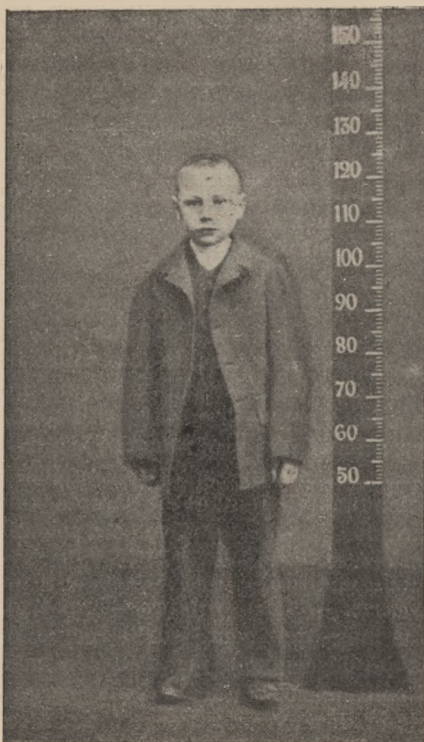


FIG. 11. — Pa.. (Eugène), 11 ans.

1895. — *Avril.* — Reprise des douches.

10. — Amélioration. — Puberté : corps entièrement glabre, rien à la figure, aux aisselles, aux organes génitaux. Verge, long. 5 cent. Circonf. 6 c.

31 *mai.* — La mère demande par lettre à reprendre son enfant. — Hydrothérapie.

Novembre. — Le 7, la mère écrit de nouveau pour demander à reprendre son enfant. Bien qu'il soit amélioré, la sortie paraît prématurée.

1897. — La mère vient me voir; elle me dit qu'il est *jaloux* de son frère et de sa sœur, et qu'il leur donne des *coups*. Il a de très *mauvaises colères*, est un peu *sourd*. Il est courageux par périodes, mais a des idées noires et se plaint de douleurs de tête. La mère voudrait le faire rentrer dans le service de Bicêtre. *A l'école les enfants le taquent*; il est dans la classe des petits qui le tourmentent, parce qu'il est plus grand qu'eux. De là naissent des rixes. Il a moins de raisonnement, dit la mère, que son frère, qui n'a que neuf ans. A certains moments, ajoute-t-elle, sa figure devient très rouge, il se plaint de douleurs de tête et se met à pleurer.

9 octobre. — L'enfant Pa. est réintégré.

1^{er} décembre. — L'enfant Pa. dit une note de l'instituteur, est entré dans la 4^e classe, le 18 octobre 1897. Jusqu'à ce jour il s'est très bien conduit; aucune manifestation d'impatience, aucune colère. Très attentif à tout ce que j'explique, il écrit bien et très proprement; lecture: page 8 du syllabaire; il sait compter jusqu'à 100. Connaissances générales assez étendues. Cet enfant me semble amélioré et en état de faire des progrès relativement sensibles. C'est le meilleur de la classe. Douches 30°.

1898. — *Puberté.* — Corps glabre. — Pénis glabre à part quelques poils longs de 2 cent. sur la racine des bourses très longues qui descendent jusqu'à 9 centimètres du côté gauche, et 7 centimètres du côté droit. Verge petite, prépuce long, gland découvrable. Verge long. 6 cent. Circonférence, 6 cent. Testicules de la grosseur d'un œuf de merle. Paquets veineux au-dessus de l'épididyme gauche.

Décembre. — Notes de classe (3^e classe). — Fait des progrès en écriture, ainsi qu'en lecture, mais ne lit pas encore ce qu'il écrit. Calcul: compte, lit et écrit les centimes, fait l'addition. En histoire et en géographie, notions sommaires. Connaissances assez étendues sur les objets usuels, leur forme, leur couleur, sur les aliments, les boissons, les plantes, les animaux..... Enfant moins docile et moins atten-

tif que lorsqu'il était dans la 4^e classe ; cependant, il s'applique dans ses devoirs, mais ne fait aucun effort pour répondre aux questions qui lui sont posées et qui sont à sa portée. Assez intelligent pour faire des progrès. Les récompenses semblent le stimuler un peu. Notions assez précises du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Sensible aux réprimandes et aux récompenses.



FIG. 12. — Pa... (Eugène), 16 ans.

1899. — *Janvier*. — Hydrothérapie, sirop d'iodure de fer, huile de foie de morue.

Juin. — (Notes de classe), lecture : page 45 du syllabaire Régimbeau ; étude des groupes syllabiques composés. Cal-

cul : addition et soustraction ; commence à faire la multiplication avec un seul chiffre au multiplicateur. Sait quelques faits principaux de l'histoire de France. Connaît les notions préliminaires de la géographie et la définition des termes géographiques.

Progrès assez satisfaisants au point de vue des connaissances générales.

Caractère changeant, indifférent : il est cependant sensible et cherche à faire plaisir. Généralement il est attentif et cherche à s'appliquer. Bonne tenue, pas de mauvaises habitudes constatées. (*Fig. 12.*)

Traitement. — Hydrothérapie, sirop d'iodure de fer, huile de foie de morue.

Mensurations craniennes.

	1889	1892	1891	1897	1898	1899
Circonférence horizontale maximum.....	50	51	51.2	52	53	53
Demi-circonférence bi-auriculaire.....	32	34	34	36	37	37
Distance de l'articulation occipito-atloïdienne à la racine du nez.....	36	37	37	37	38	38
Diamètre antéro-postérieur maximum.....	17	17.5	17.6	18.5	18.5	18.5
Diamètre bi-auriculaire...	12.2	12.5	12.7	13.5	14	14
Diamètre bi-pariétal....	14	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
Diamètre bi-temporal.....	»	»	11.5	12.5	12.5	12.5
Hauteur médiane du front.	»	5.5	5.5	6.5	6.5	6.5

OBSERVATION IV.— **Idiotie complète congénitale ; amélioration considérable par le traitement médico-pédagogique,**

Par BOURNEVILLE.

Depuis l'origine de ces *Comptes-rendus* annuels, jusqu'à ce jour, nous avons surtout publié, en outre des mémoires sur la thérapeutique, des observations anatomo-

mo-pathologiques afin de faire connaître les différentes lésions qui produisent les idioties. Nous serons moins exclusifs dans l'avenir et nous relaterons chaque année quelques observations démontrant d'une façon indiscutable les excellents résultats que l'on peut obtenir du *Traitement médico-pédagogique*, reposant sur la *Méthode physiologique*.

SOMMAIRE. — Père eczémateux, nombreux excès de boisson. Mère migraineuse. — Pas de consanguinité. — Inégalité d'âge de 2 ans. — Sœur morte de convulsions.

Conception dans l'alcoolisme. — Albuminurie durant la grossesse. — Cris nocturnes et diurnes. — Premières dents à 6 mois. — Balancement du tronc. — Cognements de tête (Kroumanie). — Pas de convulsions (?)

A l'entrée marche et paroles nulles. — Gâtisme. — Salacité. — Préhension très imparfaite. — Accès de colère. — Ophthalmie. — Septembre 1884 : l'enfant sait marcher.

1885 : Développement de la parole ; diminution du gâtisme, etc.

1886 : Disparition du gâtisme, diminution du balancement et des accès de colère, etc.

1887-1890 : Amélioration progressive avec des périodes de progrès et de paresse.

1891 : Description du malade. — 1892-1897 : Evolution physique et intellectuelle. — Progres scolaires. — Apprentissage. — Résultats.

Dup... (Marius), né à Paris le 30 juillet 1881, est entré dans notre service le 22 juillet 1884.

ANTÉCÉDENTS (*Renseignements fournis par sa mère*). — PÈRE, 35 ans, coupeur-tailleur, grand, fort, caractère calme, fume quotidiennement 20 centimes de tabac, nombreux excès de boisson, surtout d'absinthe, jusqu'à onze par jour, court les femmes, rentre ivre presque tous les jours ; n'aurait pas eu de convulsions de l'enfance, n'offrirait aucun accident nerveux, mais serait sujet à des poussées d'eczéma. Aucun indice de syphilis.

Famille du père. — Son père, paveur, sobre, a succombé à

une maladie du cœur. — Sa *mère*, d'un caractère calme, est en bonne santé. — Nul renseignement sur ses *grands-parents paternels* et sur sa *grand-mère maternelle*. — Le *grand-père maternel* est mort à 84 ans des suites d'une chute. — Rien à mentionner dans le reste de la famille qui est peu nombreuse.

MÈRE, 33 ans, couturière, en bonne santé, physionomie régulière, peu nerveuse, pas de convulsions de l'enfance. — Régulée à 13 ans, mariée à 20 ans, *migraineuse* depuis l'âge de 9 ans. Ses migraines viennent avant ou après les règles, durent trois jours : céphalalgie, brouillard « au point que je ne distingue rien », étincelles, vomissements abondants, bilieux et aqueux qui terminent l'accès. Le mariage a augmenté les migraines, les grossesses et l'allaitement les ont suspendues ; elles revenaient quand les règles réapparaissaient après le sevrage.

Famille de la mère. — Père, sobre, en bonne santé (1). — Mère morte de l'influenza. Nul détail sur les *grands-parents* des deux côtés. — Il n'y aurait eu aucun cas de maladies nerveuses dans le reste de la famille.

Pas de consanguinité. (Père et mère de Lille.) — Inégalité d'âge de deux ans.

5 *enfants* : 1^o garçon, 10 ans 1/2, intelligent, pas de convulsions (2) ; — 2^o fille morte à 14 mois après avoir eu des *convulsions* pendant huit jours ; — 3^o fille, sept ans, intelligente, pas de convulsions (3) ; — 4^o notre malade ; — 5^o fille, née en 1889, postérieurement aux premiers renseignements, intelligente, pas de convulsions.

NOTRE MALADE. — La mère de l'enfant est convaincue que la *conception* (4) a eu lieu pendant l'*ivresse alcoolique*. — Gros-

(1) Mort en 1891, à l'âge de 77 ans, on ne sait de quoi : ni démence, ni paralysie.

(2) Marié, trois enfants intelligents (note de 1898).

(3) Mariée, maintenant, pas d'enfant.

(4) Les premières conceptions auraient eu lieu en dehors de l'alcoolisme ; les excès de boisson alors étaient moins fréquents. Sur les conseils d'un médecin, après notre malade, elle aurait refusé tout rapport quand son mari était ivre, d'où le bon état du dernier enfant.

sesse accompagnée d'œdème généralisé à partir du 5^e mois dû à l'*albuminurie* (1) ; pas d'éclampsie, ni de syncope, etc. — *Accouchement* à terme, naturel, toutefois la tête serait restée 1/2 heure au passage ; présentation du sommet, eau amniotique en quantité considérable. — A la *naissance*, très fort, non asphyxié, pas de cordon autour du cou. Nourri au sein par sa mère jusqu'à 2 mois, puis élevé à la campagne, au biberon, avec du lait de vache. Repris par sa mère à 11 mois. Il ne marchait pas : « c'est ici qu'il a appris à marcher », n'était pas propre, mangeait tout ce qu'il trouvait à sa portée, du charbon, ses matières fécales. *Il poussait des cris nuit et jour*, d'où des plaintes incessantes des voisins, qui deux fois ont obligé les parents à déménager. — Il aurait eu ses deux premières dents à 6 mois. — A l'entrée, la dentition n'était pas complète. — Balancement continu du tronc d'avant en arrière ; cognements de tête contre le dossier de sa chaise, les murs, coups de poings sur la tête. — Ni grincements de dents, ni congestion de la face. Constipation habituelle. D. est assez affectueux, aime qu'on l'embrasse. — Il mord ses frères et sœurs ou les autres enfants quand ils l'approchent. On ne sait pas s'il a eu des convulsions en nourrice. Il n'en aurait pas eu depuis son retour jusqu'à ce jour. Onanisme constaté dès son retour de nourrice : « il s'adonnait à ses mauvaises habitudes dès qu'il n'avait plus personne auprès de lui ».

Vacciné à 13 mois ; varioloïde légère à 2 ans ; aucune autre maladie infectieuse. — Nulle manifestation scrofuleuse. — Pas de traumatismes. Ni vers, ni onanisme. (La mère attribue la maladie à l'*alcoolisme* du père.)

1884. Ici devrait figurer la *description* du malade à son entrée. Malheureusement, son observation, comprenant ses *antécédents*, que nous avons pu reconstituer, son état en 1884, les mensurations, le poids, la taille, et les notes médicales, a été perdue en 1890, de telle sorte que, durant cette période (1884-1890), il ne nous est resté que les notes recueillies à la petite école et que nous allons résumer.

2 juillet. — D... est gâteux. Il se tient mal à table, essaie de se servir de la cuiller, mange malproprement. Il est gour-

(1) Elle aurait eu également de l'*albuminurie* à la 5^e grossesse, mais pas aux 3 premières.

mand, non vorace, ne vole pas les aliments de ses camarades, boude quand il voit donner des friandises aux autres et non à lui. Il est méfiant, cache son pain dans la crainte qu'on ne le lui vole et entre dans une violente colère si un enfant est parvenu à s'en emparer. — Il est caressant, très



FIG. 13. — Dup... (Marius), 3 ans.

timide, jaloux, entêté, boudeur, un peu sombre, rit rarement. Bien que faible, il aime à frapper, on a noté de fréquents *accès de colère* : se jette à terre, cogne sa tête contre les murs et les portes. Il balance le corps d'avant en arrière et plus on s'y oppose plus il se balance. — La *parole* est limitée aux mots : papa, maman, non, qu'il prononce assez

distinctement. Il sait assez bien se faire comprendre quand il désire quelque chose. (Fig. 13).

Août-septembre. — Ophtalmie légère à deux reprises. — L'enfant, à présent, sait marcher.

1885. — *Janvier-mars.* — Otite.

Août. — La parole se développe progressivement. D... est devenu de moins en moins gâteux et demande le plus sou-



FIG. 14. — Dup... (Marius), 4 ans.

vent quand il a besoin. — Il a été possible, à la fin du mois, de le mettre en pantalon. — L'habitude du balancement tend à disparaître. Les accès de colère sont plus rares. Il est moins jaloux et joue indistinctement avec ses camarades.

1886. — *Janvier.* — L'amélioration continue. D... est maintenant très attentif à l'école. En promenade, il s'intéresse à tout ce qu'il voit, demande des explications. Il fait bien tous

les exercices de la petite gymnastique. Sa tenue est bonne.

Mars. — D... est devenu maintenant tout-à-fait propre. Il sait se laver, se déshabiller et s'habiller seul. Il se sert convenablement de la cuiller et de la fourchette, mais pas encore du couteau. Il est moins gourmand. La parole est parfaitement développée. Bien que, en classe, il soit encore très

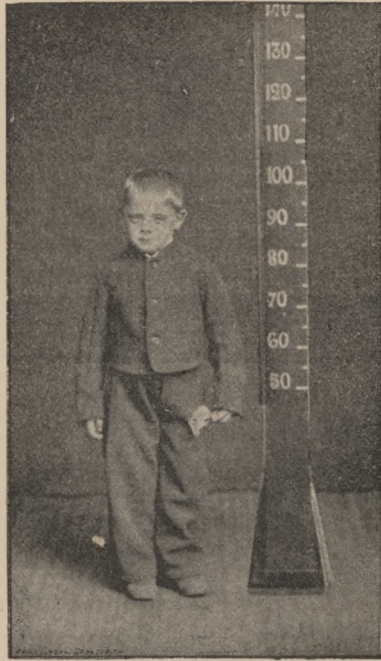


FIG. 15. — Dup... à 6 ans (août 1887).

peu attentif et se dérange sans cesse de sa place, il est parvenu à connaître toutes les lettres, les couleurs, à placer quelques-unes des figures géométriques (cercle, ovale, carré), à compter sur le boulier jusqu'à 50 et à nommer la plupart des objets contenus dans les boîtes de leçons de choses. Il commence à lacer, nouer, boutonner. Le balancement a dis-

paru. D... aurait de la tendance à l'onanisme. On note encore des accès de colère durant lesquels il est très grossier.

Décembre. — État stationnaire. Mauvaise tenue en classe ; fréquentes colères dans lesquelles il injurie tout le monde, frappe ses petits camarades.

1887. — *Mars.* — D... est plus calme, travaille mieux, compte jusqu'à 60. Ses connaissances usuelles augmentent. Il sait dire son âge, son nom, celui de ses parents, leur métier, leur adresse, etc.

1888. — *Avril.* — L'amélioration continue. La tenue est meilleure. Il a appris le nom des étoffes, des surfaces, des solides, distingue les voyelles des consonnes. Il a été impossible d'obtenir qu'il trace des bâtons, même sur l'ardoise.

Décembre. — D... s'applique bien et prend goût à l'écriture.

1889. — *Janvier-juin.* — Séjour à l'infirmerie pour des fissures anales. (*Fig. 16.*)

Décembre. — Les connaissances usuelles ont notablement augmenté. D... commence à assembler les lettres, en trace quelques-unes sur le cahier.

1890. — *Décembre.* — D... se tient bien, n'est plus grossier et si, parfois, on est obligé de le réprimander, il reconnaît ses torts, pleure et promet de ne pas récidiver. Il craint surtout qu'on signale à sa mère ses écarts de conduite. Il a une notion assez exacte du bien et du mal, n'est plus aussi jaloux et affectionne ses camarades. Il syllabe assez bien, fait de petites copies, des additions de nombres simples. Il répond nettement aux questions. — La marche, la course, le saut, la montée et la descente des escaliers s'exécutent facilement. L'enfant se sert de la fourchette et du couteau, mâche bien, n'offre aucun trouble de la digestion. D... est ordonné, se donne seul tous les soins de toilette.

Organes génitaux. — Verge courte, peu volumineuse. Prépuce long, gland découvrable, méat normal. Testicules égaux, de la grosseur d'une olive.

1891. — 21 avril. — ETAT ACTUEL. — Le visage de l'enfant a une

coloration uniformément rosée. Les conjonctives et les lèvres sont colorées. Sous la peau on sent une couche de graisse assez abondante, sans qu'il y ait réellement adipeose. La peau est glabre, sans cicatrices autres que celles du vaccin, sans éruption, sauf une légère desquamation eczéma-



FIG. 16. — Dup... (Marius), 8 ans.

teuse. On trouve deux petits ganglions dans la région sous-maxillaire gauche ; rien ailleurs.

Le *crâne*, de volume et de forme normaux, est symétrique. Les bosses frontales et pariétales sont légèrement saillantes. La bosse occipitale est proéminente. Les cheveux, d'un

• blond clair, assez abondants, fins, empiètent en avant sur la région frontale. Le tourbillon postérieur est normal. — Le *front* est large, peu élevé.

Le *visage* régulièrement ovale, avec un léger abaissement de la commissure labiale et de la narine du côté droit, offre une expression plutôt intelligente ; elle est mobile et reflète les sentiments éprouvés par l'enfant. Les arcades sourcilières sont peu saillantes. Sourcils clairs, châains, peu fournis, séparés par un intervalle de 15 millimètres. Paupières normales, cils longs, nombreux. Iris bleu foncé, pupilles égales, réagissant bien à la lumière. Aucun trouble fonctionnel, aucune lésion des yeux. Le champ visuel est naturel. D... connaît toutes les couleurs. — *Nez* petit, droit avec une ouverture prononcée des narines. *Odorat* normal. — Pommettes régulières, sans saillie exagérée. Sillons nasolabiaux à peine accusés. — *Bouche*, assez largement fendue, presque ouverte. Lèvres épaisses, un peu renversées. Langue normale. Voûte palatine fortement ogivale. Luette petite. Amygdales assez grosses. L'enfant est sujet aux amygdalites. Toutes ces parties semblent n'avoir qu'une sensibilité obtuse qui permet facilement, et sans provoquer le réflexe nauséeux, l'exploration du pharynx. — *Menton* arrondi, sans fossette. — *Oreilles* longues, épaisses, bien ourlées, fortement écartées du crâne, ayant une conformation assez particulière : les deux tiers supérieurs du pavillon forment avec le tiers supérieur un angle obtus, de sorte que la conque présente bien réellement la forme d'une conque profonde, presque hémisphérique (1). Le lobule est épais, régulier, nettement détaché. De temps en temps, l'oreille est le siège d'un érythème compliqué de tuméfaction.

Cou plutôt court, assez gros, 26 centimètres de circonférence. On sent assez distinctement les lobes latéraux du corps thyroïde.

Thorax et *abdomen*, rien de particulier. L'auscultation et la percussion sont négatives. Tout le corps est glabre. Les

(1) Nous avons toujours soin de noter la configuration des oreilles. Nous aurons l'occasion prochainement de résumer nos constatations et de représenter les malformations les plus intéressantes (*Oreille idiote*).

organes génitaux n'offrent pas de modification sensible par rapport à la note précédente.

Les *membres supérieurs* et *inférieurs* sont normaux, dans tous leurs segments. État ichthyosique de la peau des cuisses et des genoux.

La *sensibilité générale* est normale dans ses différents modes. Les réflexes sont physiologiques.

Traitement : application régulière de la méthode médico-pédagogique ; — antiscrofuleux en hiver ; — hydrothérapie chaque année du 1^{er} avril au 1^{er} novembre.

24 *avril*. — Sa mère trouvant son enfant très amélioré le prend en congé renouvelable (*mars*) et vient à la fin d'*avril* demander sa sortie que nous accordons à regret, craignant qu'il ne perde en partie ce que nous avons si laborieusement obtenu.

1892.— 19 *mai*. — L'enfant étant devenu désagréable, désobéissant, répondeur, n'apprenant plus aussi bien à l'école où il a été envoyé depuis sa sortie et enfin pour qu'il n'assiste plus aux scènes entre son mari, toujours ivrogne, et elle, sa mère l'a placé à l'Asile clinique d'où il nous arrive aujourd'hui. (*Fig. 17*).

Juin. — L'évolution physique a continué. L'enfant est très craintif, très susceptible, n'aime pas les reproches et pleure dès qu'on le réprimande.

Lecture assez courante, sans expression. D... commence à faire de petites dictées sur les mots usuels. Depuis sa sortie, il a appris à connaître les nombres et à faire des additions, des soustractions, mais peu compliquées.

Traitement : École, gymnastique, hydrothérapie.

Juillet. — D... est très difficile à tenir en ce moment ; fait sans cesse de mauvaises niches à ses camarades, plante des aiguilles ou des clous dans les chaises ; au concert des frères Lionnet, il s'est amusé à piquer les petites filles placées devant lui avec des épingles.

Décembre. — L'enfant est très paresseux, refuse souvent de lire et de faire ses devoirs, ricane, si on le réprimande. Il exécute très bien tous les mouvements de la petite gymnastique. Envoyé à l'*atelier des tailleurs*, il paraît prendre goût au métier.

1893.— *Avril*. — D... est devenu très raisonnable, travaille

bien à l'école, n'aime pas rester inactif, ne ricane plus, son écriture devient meilleure ; il raisonne bien, sa tenue est soignée, même coquette ; il mange proprement, n'est plus gourmand, toutefois on a remarqué une tendance à boire le vin de ses camarades.

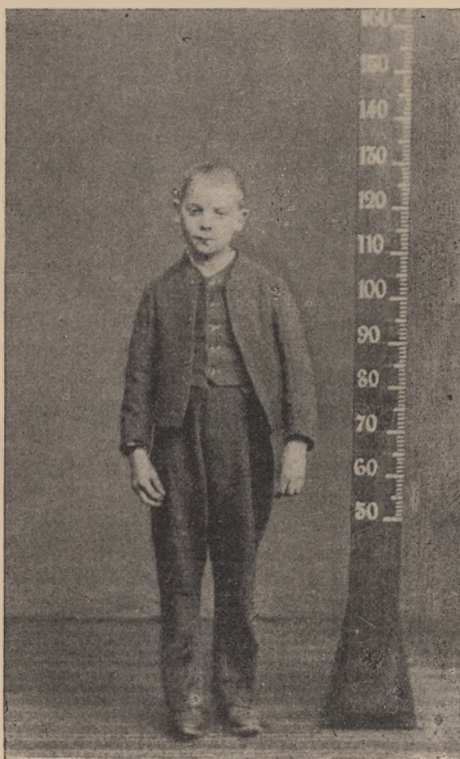


FIG. 17. — Dup... (Marius), 11 ans.

Juin. — D... est dans une mauvaise période, se moque de tout ce qu'on lui dit, est très obstiné, taquine ses camarades, déchire les cahiers, casse les porte-plumes, etc.... Sa tenue est mauvaise ; il fait du bruit le soir au dortoir (*Fig. 18*).

Décembre. — Même état. Il cherche à fumer, ne veut rien faire, se moque de tout le monde, sa tenue est mauvaise, il faut l'obliger à se laver les mains, la figure, etc.

Aucun indice de *puberté*. Verge : longueur et circonférence 5 cent. On ne sent pas le testicule gauche, bien qu'autrefois on ait noté sa présence dans les bourses.



FIG. 18. — Dup... (Marius), 12 ans.

1894.— *Décembre.* — Amélioration notable. D... lit très couramment, écrit convenablement, connaît tous les objets usuels, leur usage, les couleurs, a la notion du temps. Il est docile, propre et soigneux, il travaille bien en classe, écoute

attentivement les explications et comprend. A l'atelier, il continue à faire des progrès.

Septembre. — D... passe de la petite à la grande école.

1895.— *Janvier-Juin.*— L'amélioration continue ; D... commence à savoir la table de multiplication ; il est soigneux,

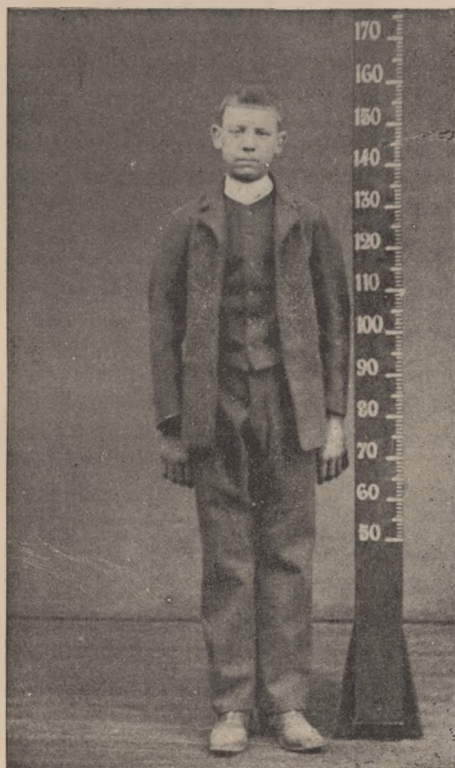


FIG 19. — Dup... (Marius), 15 ans.

se conduit bien, est assez habile à la gymnastique. A l'atelier de couture, progrès sensible : il sait faire l'habillement complet et travaille à la machine. De temps en temps, périodes de paresse, et plutôt à l'atelier qu'à la classe.

Puberté : léger duvet sur la lèvre supérieure. Quelques poils au pénis. Verge : circonférence et longueur 6 cent. Testicules de la grosseur d'un petit œuf de pigeon.

8 juillet. — Au dire du veilleur, D... aurait eu pendant la nuit, un accès d'épilepsie : il n'en avait jamais eu avant, il n'en a jamais eu depuis.

10 juillet. — Sommeil agité : cauchemars, paroles inintelligibles, menaçantes.

1896. — *Janvier*. — Progrès assez sensibles en classe. L'enfant profite surtout des leçons de choses, auxquelles il s'intéresse beaucoup. De temps en temps, il se montre dissipé et joueur. Docile, poli et soigneux de sa personne et de ses vêtements jusqu'à la coquetterie. — Le maître tailleur est très content de lui, il travaille très bien à la machine. Va bien à la gymnastique et au chant.

Puberté : Duvet sur la lèvre supérieure et les joues, poils peu abondants au pénis. Le reste du corps est glabre. — Verge : longueur, 7 cent. ; circonférence, 8 cent. Poils rares, à l'anus. Même état des testicules. (*Fig. 19*).

Juin. — L'écriture, loin de s'améliorer, serait devenue moins bonne. On note, au contraire, des progrès en calcul. D... fait bien les quatre opérations, commence à faire des problèmes faciles. Les connaissances générales ont augmenté. Il est devenu un bon ouvrier tailleur.

1897. — *Janvier-juin*. — L'enfant préfère l'atelier à l'école, et à tort, pendant quelque temps, on l'a laissé tout le temps à l'atelier (*Fig. 20*).

Décembre. — Même état au point de vue scolaire ; caractère docile, conduite bonne, tenue et propreté satisfaisantes. Travaille très bien et assez vite à l'atelier, confectionne le vêtement complet, se sert avec habileté de la machine, commence à couper.

Puberté. — Même état des lèvres et des joues. Poils assez longs, blonds sous les aisselles, formant une bande de 5 cent. sur 2. Le tronc, les membres supérieurs et inférieurs sont glabres. Poils châtain-blond assez abondants sur le pénis et à la racine des bourses, qui sont pendantes et de niveau. Verge : longueur, 95 mm., circonférence, 90 mm. Le gland est en partie découvert. — Testicules de la gros-

seur d'un œuf de pie. Quelques poils au périnée et à l'anus.
— Pas d'onanisme.

Les paupières droites sont moins largement ouvertes que

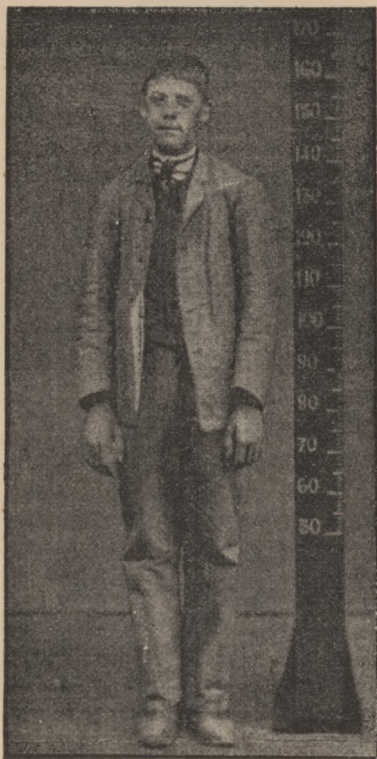


FIG. 20. — Dup... (Marius), 16 ans.

les gauches d'environ un quart. Le malade dit qu'il voit
moins bien de l'œil droit que du gauche, qu'il ne distingue
les lettres un peu grosses que d'assez près.

Tableau du poids et de la taille.

	1890	1894		1895		1896		1897		1898
	Janv.	Janv.	Juill.	Janv.	Juill.	Janv.	Juill.	Janv.	Juill.	Janv.
Poids.	25 k.	34.700	35.200	35 k.	37.800	39.800	44 k.	46 k.	51 k.	53.700
Taille.	1.22	1.39	1.42	1.42	1.50	1.53	1.58	1.61	1.66	1.69

Mesures de la tête.

	1891	1893	1894	1895		1896		1897		1898
	Janv.	Janv.	Janv.	Janv.	Juill.	Janv.	Juill.	Janv.	Juill.	Janv.
Circonf. horiz. maxima.....	50.2	50.2	50.2	52	52	52	52	52	52	54
Demi-circonf. bi-auricul.....	33	33	33	33	33	33	33	34	33	34
Dist. de l'artic. occipito-atloïd. à la rac. du nez	36	36	36	36	36	36	36	36	36	37
Diam. ant.-post. max.....	17.5	17.8	17.8	18	18	18	18	19	19	19
Diam. bi-auricul. max.....	11	12	12	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5	12.5	13
Diam. bi-pariétal max.....	13.5	14	14	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
Diam. bi-temporal max....	»	»	»	»	11	11	11	11.5	11.5	12
Hauteur méd. du front.....	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6

REFLEXIONS. — I. Dans les *antécédents héréditaires*, nous avons à retenir l'*alcoolisme* invétéré du père, grand buveur d'absinthe et de conduite irrégulière, ce qui a motivé sa séparation d'avec sa femme et, du côté de celle-ci, des *migraines* périodiques parfaitement caractérisées. Sur ce point particulier, rappelons incidem-

ment, comme nous avons soin de le faire dans nos observations, l'influence des grossesses et de l'allaitement sur la suspension de ce genre d'accidents nerveux. Il y aurait là le sujet d'une thèse ou d'un mémoire qui ne manquerait pas d'intérêt. — Nous ne saurions affirmer que l'hérédité se borne aux faits qui précèdent, nos renseignements étant assez incomplets sur l'ensemble des deux familles.

II. Il est un point très intéressant de l'histoire de ce malade : c'est la *conception*, ici indubitable, *durant l'ivresse alcoolique*. C'est à cette circonstance que la mère attribue l'idiotie observée chez notre malade. Elle invoque d'ailleurs, à l'appui, le fait que, sur l'avis d'un médecin, ayant cessé d'avoir des rapports avec son mari quand il était ivre, son dernier enfant, malgré l'*alcoolisme chronique* du père, est sain d'esprit et de corps, et n'a pas eu de convulsions (1).

III. Dup... n'aurait jamais eu de convulsions, croit-on : la nourrice n'en aurait pas signalé et depuis son retour on n'en aurait pas constaté. L'idiotie paraît *congénitale*. Elle était *complète* ; à 3 ans, l'enfant ne marchait pas seul, gâtait, était salace, incapable de s'aider en quoi que ce soit pour s'habiller, se laver, etc. Il se balançait sans cesse, se cognait la tête, se masturbait, mordait ses frères et sœurs et les enfants qui l'approchaient. Enfin, la parole était nulle ou, pour être absolument exact, limitée à trois mots. Notons encore qu'il était sujet à des accès de colère et que, nuit et jour, il poussait des cris qui motivaient des plaintes des voisins et ont obligé les parents à déménager. Si nous insistons sur ce détail, c'est qu'il fournit un argument — avec beaucoup d'autres — en faveur de la nécessité de l'hospitalisation de cette catégorie d'enfants anormaux qui

(1) Voir entre autres : *Compte rendu de Bicêtre* pour 1896, p. 205 à 225.

constitue pour leur famille et pour les voisins un milieu infernal, et cela alors même qu'il n'y aurait pas possibilité d'une réelle amélioration.

IV. Or, tel n'a pas été le cas en ce qui concerne Dup... dont l'histoire nous fournit un exemple frappant d'une transformation telle que, vu son état à l'entrée, elle n'aurait pu être même soupçonnée par les personnes, médecins, pédagogues ou administrateurs, qui ne sont pas au courant de ce que peut réaliser le *traitement médico-pédagogique*, appliqué avec habileté et persévérance.

Tout d'abord, D... a appris à marcher, à développer son système musculaire (exercices de la marche, du saut, de la montée et descente des escaliers, de la petite gymnastique, etc.) ; — à devenir propre (surveillance et mise régulière sur le siège) ; — à manger, se déshabiller convenablement (éducation de la main et du sens du toucher) ; — à parler parfaitement (exercices de la prononciation et de la parole) ; — à lire, écrire, compter d'une manière passable ; — à avoir la notion des couleurs, des formes, du temps, etc. (exercices scolaires) ; — à acquérir toutes les connaissances usuelles (leçons de choses) ; — enfin à apprendre d'une façon très suffisante le métier de tailleur (enseignement professionnel).

Il est certain que si, heureux des résultats obtenus, et voyant que l'enfant préférait l'atelier à l'école, on s'était mieux conformé à nos prescriptions, on avait veillé avec plus de soin à sa présence réglementaire à l'école, nous aurions obtenu, chez lui, une instruction primaire plus satisfaisante.

V. Au point de vue physique, son développement a été régulier, ainsi que cela ressort des tableaux du *poids*, de la *taille* et des *mensurations de la tête*. La gymnastique qu'il fait bien, la danse, l'*hydrothérapie* et les médicaments reconstituants, employés exactement, y ont largement contribué.

VI. Lors de l'admission, le diagnostic était : *idiotie*

complète ; aujourd'hui on porterait le diagnostic : *arriération intellectuelle* ou *débilité mentale* légère, et seulement sous le rapport de l'instruction primaire, parce que sous le rapport des connaissances usuelles, du travail manuel et de l'habileté physique, il se rapproche des enfants normaux, d'intelligence moyenne.

VIII. La comparaison de l'écriture et des exercices scolaires ainsi que celle des *fig.* 13 à 20 permettent de vérifier l'exactitude des réflexions qui précèdent. Nombreux sont les cas analogues que nous pourrions publier dont quelques-uns seulement ont déjà été rapportés par nous ou consignés dans la thèse d'un de nos élèves (1). Ils démontrent que si, dans les cas d'*idiotie complète*, on peut obtenir une amélioration aussi considérable, on en obtiendra plus facilement de semblables ou de supérieures chez des enfants moins profondément frappés, ceux qui appartiennent à l'*imbécillité*, à l'*arriération intellectuelle*, à l'*imbécillité morale*.

Ce n'est pas uniquement dans notre service de Bicêtre que le *traitement médico-pédagogique* nous a procuré des succès aussi satisfaisants. Nous en avons chaque année d'aussi démonstratifs à l'*Institut médico-pédagogique* (à Vitry) où nous l'appliquons avec une rigoureuse exactitude (2). Et, puisque l'occasion s'en présente, rappelons que les chances de succès sont d'autant plus grandes que le traitement est commencé plus tôt, — dès qu'on a constaté l'état anormal de l'enfant, dès 2 ou 3 ans — et que le traitement est suivi avec persistance. Ce n'est pas, en effet, en quelques semaines, en quelques mois, qu'on a des changements importants : il faut des années. Les premières améliorations sont des conquêtes difficiles, —

(1) GRIFFAULT. — *Contribution à l'étude du traitement de l'idiotie*, 1896.

(2) L'*Institut médico-pédagogique* reçoit les enfants des deux sexes atteints non seulement des différentes variétés d'idiotie et de maladies convulsives, mais aussi les enfants affectés des différentes espèces de *maladies nerveuses*.

on le voit par l'histoire de Dup..., — mais celles-ci obtenues, on voit se succéder des améliorations de plus en plus satisfaisantes pour les médecins, les maîtres et les familles. A tous, il faut de la confiance, du temps et de la persévérance.

OBSERVATION. V. — **Idiotie congénitale complète.**

SOMMAIRE. — *Grand-père paternel alcoolique, mort d'une affection de l'estomac. — Arrière-grand-père et deux oncles paternels alcooliques. — Mère et grand-mère maternelle migraineuses. — Grand'tante et une tante maternelle migraineuses. — Grand'tante maternelle suicidée. — Arrière-grand'tante maternelle aliénée. — Pas de consanguinité. — Inégalité d'âge, 7 ans.*

Enfant : pas de convulsions. — Parole nulle. — Impossibilité de se tenir debout. — Affaiblissement des jambes prédominant à gauche. — Gâtisme. — Tournoiement de la tête. — Balancement du tronc. — Première dent à 6 mois. — Grincement de dents. — Rougeole et coqueluche à deux ans.

Ma... (Henri), né le 2 juillet 1884, est entré à Bicêtre (service de M. Bourneville) le 3 décembre 1887.

Renseignements fournis par la grand-mère maternelle. — Père, 33 ans, grand, fort, pas d'excès de boisson, fumeur. Soldat pendant 5 ans, n'aurait pas eu de maladie vénérienne ; ni migraines, ni névralgies, ni rhumatismes ; pas de convulsions de l'enfance. Intelligent, bon ouvrier, caractère calme. — Son père, laboureur, est mort d'une affection de l'estomac, faisait des excès de boisson principalement avec du vin, rentrait ivre plusieurs fois par semaine, battait quelquefois sa femme, n'a jamais eu de rapports pendant l'ivresse. Sa mère, qui donne les renseignements, travaille aux champs ; sobre, intelligente, pas d'accidents nerveux ni dans l'enfance, ni à l'âge adulte, pas de rhumatisme, ni d'affections de la peau ; caractère calme.

Grand-père maternel, excès de boisson fréquents. — Quatre

oncles paternels, deux *alcooliques* et deux sobres ; tous ont des enfants bien portants sans convulsions, ni accidents nerveux.

Mère, morte à 26 ans de la variole ; opticienne ; intelligente, sobre, ayant pour tout désordre nerveux de fortes *migraines* apparaissant tous les quinze jours entraînant des vomissements et la forçant à se coucher. Pas d'attaques de nerfs, pas de convulsions, ni rhumatisme, ni maladie de peau. — Son *père*, ferblantier, est sobre, bien portant. — Sa *mère* jouit aussi d'une bonne santé, était autrefois sujette aux *migraines*. — Grand-père maternel, rhumatisant. — Grand-mère maternelle, 62 ans, bien portante. — Grand-tante paternelle, *suicidée* par pendaison. — Grand-tante et tante maternelles, *migraineuses*. — Autre grand-tante maternelle, *aliénée*. — Rien à signaler parmi les autres membres de sa famille, ascendants ou collatéraux.

Différence d'âge entre le mari et la femme, sept ans. — Pas de consanguinité.

Le ménage a eu trois *enfants* : 1° un garçon bien portant qui aura 4 ans le 3 février 1888 ; — 2° le malade, âgé de 3 ans ; — 3° un garçon bien portant, âgé de 14 mois.

Rien à noter au moment de la *conception* : *grossesse* bonne, pas d'émotion, ni de traumatisme, ni d'alcoolisme, pas d'œdème, ni d'éclampsie. — *Accouchement* à terme, naturel, en 20 minutes. — A la *naissance*, bel enfant, pas d'asphyxie par le cordon ; non pesé. — Elevé au sein jusqu'à 4 ou 5 mois, puis au biberon (lait de vache), la mère ayant pris un nourrisson. — Maz... n'a jamais mâché ; a toujours été gâteux. On assure qu'il n'aurait *jamais* eu de *convulsions*. Le premier symptôme constaté a été une faiblesse des jambes plus prononcée à gauche. Le second symptôme, vers un an, rotation de la tête sur l'axe vertébral, en riant. — Ni parole, ni gazouillement. Jusqu'à 2 ans ne voulait voir que son père et sa mère. — Première dent à six mois ; ne les a pas encore toutes à l'entrée et celles qu'il a sont gâtées. Grince beaucoup des dents, la grand-mère ne sait depuis quand ; ne bave pas, ne suce pas, n'a pas de tics de la face. Pas d'onanisme. — Impétigo du cuir chevelu à 15 mois, rien à la figure, rien aux oreilles, pas d'angelures. Rougeole à 2 ans, bronchite consécutive. Vacciné avec succès. Pas d'autres maladies.

Etat de l'enfant à l'entrée, le 3 décembre 1887, à 3 ans 1/2. — *Parole* : l'enfant ne sait dire aucun mot. — *Préhension* : il saisit les objets qu'on lui présente, mais ne les garde pas longtemps dans ses mains. (*Fig. 21.*)



FIG. 21. — Maz... (Henri), 3 ans 1/2.

Alimentation. — Ne sait pas se servir de la cuillère, est très difficile pour la nourriture ; pour le faire manger, il faut le tenir couché sur les bras et lui faire couler très lentement ses aliments dans la bouche. — *Mastication.* Nulle ; l'enfant ne peut manger que des bouillies. — *Digestion.* Assez bonne, selles régulières, sans diarrhée. — *Gâtisme* nuit et jour. — Pas d'onanisme.

Sommeil. — Maz... dort peu crie et, pleure une partie de la nuit, mais repose vers le matin.

Toilette. — Ne sait prendre aucun soin de propreté, pleure lorsqu'on le nettoie.

Caractère doux, très impressionnable, pleure souvent, reconnaît ses parents ; s'amuse, quand il n'a pas de jouets, à retirer ses bas et ses souliers.

Tics. — Balancement du tronc d'avant en arrière et de la tête de droite à gauche.

Marche. Ne marche pas, ne peut se tenir sur ses jambes.

Attention. Très difficile d'attirer son attention, impossible de la fixer.

Syndactilie du 2^e et du 3^e orteils qui sont soudés entre eux dans toute l'étendue de la première et de la moitié de la seconde phalange.

Dentition. — Dentition de lait à peine terminée, complète en haut, incomplète en bas où les premières molaires de lait ne sont pas encore sorties. Les incisives centrales supérieures sont détruites au ras de la gencive, comme rongées.

Traitement : exercer les articulations des quatre membres ; apprendre à l'enfant à sauter, à se tenir debout ; huile de foie de morue (2 cuill.), sirop d'iodure de fer ; deux bains salés.

1888. — Aucun progrès. Marche nulle, parole nulle. — Les testicules remontent très facilement dans l'anneau ; ils sont de la grosseur d'un gros haricot. Verge petite : longueur 3 c. 1/2. Circonférence : 3 c. 1/2. Phymosis complet.

25 avril envoyé à l'infirmerie pour ulcérations de la face interne des cuisses et des bourses dues au contact de l'urine et des matières fécales.

6 juin. Guérison, rentré aux gâteaux. — Du 19 au 28 juillet, retour à l'infirmerie pour impétigo du cuir chevelu. (*Fig. 22.*)

1889. — *Janvier.* — L'enfant fait des progrès sur la parole ; il prononce très bien papa, maman, du pain, ça y est, non, voilà ; il s'amuse avec ses camarades ; a grossi et paraît avoir un peu plus de force dans les jambes.

25 mars. — Ulcération surélevée du bord droit de la langue à surface blanchâtre irrégulière. — Rougeur des gencives, rougeur et augmentation de volume des amygdales. Adénite

sous-maxillaire, légère adénite latéro-cervicale. Rien aux organes génitaux, ni à l'anus. Pas de fœidité de l'haleine. — Sort guéri de l'infirmerie le 29 juin. Gâte toujours nuit et jour ; ne marche pas.



FIG. 22. — Maz... (Henri), 4 ans 1/2.

8 octobre. — Fait quelques progrès, commence à se tenir sur ses jambes, parle un peu, ne gâte presque plus, demande à être mis sur le vase.

11 décembre. — Depuis quelques jours l'enfant tousse et a un peu de fièvre. A la percussion, légère submatité à la base

droite en arrière. A l'auscultation, râles ronflants, poumon droit en arrière et râles sibilants des deux côtés. Remis après quelques jours de traitement.

1890. — Maz... a fait des *progrès* sensibles ; à son entrée il ne prononçait aucun mot ; aujourd'hui il prononce pres-



FIG. 23. — Maz... (Henri), 6 ans.

que tous les mots usuels ; connaît son nom, ceux des personnes du service et ceux de ses petits camarades. Il se tient bien à table, est parvenu à se servir convenablement de la cuiller et de la fourchette, mange proprement, prend bien ses aliments et les mâche bien ; ne suce ni ne bave en mangeant pas plus qu'en dehors des repas. Il est devenu

tout à fait *propre*, ne gèle plus ni jour ni nuit, demande le pot quand le besoin se fait sentir, se dirige de lui-même vers les cabinets. Quand il lui arrive en jouant de s'oublier, il est honteux, boude une partie de la journée. Son *caractère* s'accroît : il est boudeur, impatient, sujet à des accès de colère ; d'autre part, il est affectueux, aime bien qu'on le câline. Il a bon cœur et n'est pas gourmand : quand il a des friandises il les partage avec son ami D... en ayant soin toutefois de garder pour lui la plus grosse part. — Pas de tics, pas d'onanisme. — Il commence à se *déshabiller* seul, mais ne peut s'habiller sans aide ; n'est encore parvenu à mettre que ses bas et ses souliers qu'il ne peut lacer. — Est coquet, aime que l'on s'occupe de sa toilette, se regarde quand on lui met des vêtements neufs et est heureux tout le jour. — Connaît tous les objets qui l'entourent, les différentes parties de ses vêtements, ainsi que celles de son corps.

7 septembre. — L'enfant marche seul. (*Fig. 23.*)

Puberté. — Visage et tronc glabres. Verge longueur 3 c., circonfer. 3 c. 02.

1891. — Dentition de lait encore ; incisives centrales de la mâchoire supérieure complètement détruites par la carie au ras de la gencive ; rien de modifié depuis 1888. Il n'y a que des dents de lait à la mâchoire inférieure ; la première prémolaire de lait semble n'avoir jamais fait sa sortie, l'espace qu'elle occuperait entre la canine et la deuxième prémolaire reste libre. Nulle part il n'y a encore apparition de dents permanentes.

Puberté (25 juillet). — Verge : longueur 0 m. 03, circonfer. 0 m. 043. Gland complètement recouvert par le prépuce. Testicules de la dimension d'un gros pois, encore à l'anneau, le gauche est un peu plus descendu que le droit. Tout le corps est complètement glabre.

Décembre. — L'enfant monte le matin à la petite école. Il marche encore assez difficilement, mais est plus solide sur ses jambes.

La *parole* est chaque jour meilleure, il répond assez bien quand on l'interroge. Bonne mémoire. A son entrée à la petite école, il n'avait que la notion des choses usuelles principales. Aucune connaissance des couleurs, lettres

chiffres, dimensions, surfaces, solides, aucune notion de la pesanteur, etc. — Il porte beaucoup d'attention aux exercices gymnastiques. Le saut était nul, les jambes alors trop faibles. Aujourd'hui l'enfant parle de mieux en mieux, répond assez exactement aux questions qui lui sont posées ; est parvenu à reconnaître les chiffres et les lettres ; il en est de même pour les couleurs, possède les notions de poids et de longueur. Exécute bien les trois premiers mouvements, saute un peu mieux, mais en étant tenu. La marche devient chaque jour meilleure. A la classe il commence à bien lacer, nouer et boutonner. Place bien et nomme très exactement les couleurs, place aussi convenablement les lettres et les chiffres ; dans les boîtes des leçons de choses et dans les jardins il connaît bien les noms des choux, pois, haricots, radis, salade, oignons, etc.

Seul son caractère devient plus difficile, il est jaloux des enfants qui nous approchent, cherche à les frapper.

Juillet. — *Puberté*, visage glabre, léger duvet à la partie supérieure des joues, poitrine et aisselles glabres. Cryptorchidie. Le testicule gauche est resté à l'orifice externe du canal inguinal ; il est du volume d'un pois. Verge, longueur 3 cent., circonférence 3 cent. 1/2 ; phimosis ; gland découvrable. Région anale glabre. Traitement, sirop iodure de fer, 2 bains salés, hydrothérapie, jet en éventail.

L'amélioration continue. Maz. commence à chanter ; voix juste. Grande mémoire. S'il était tranquille à la classe, il réaliserait des progrès très satisfaisants. Aime beaucoup le jeu, est taquin et surtout très gai. Il commence à faire des bâtons et des U, connaît les lettres de l'alphabet et toutes les couleurs. Sur le tableau des surfaces connaît le cercle, l'ovale, le carré. Possède bien les notions de longueur et de poids.

1892. — *Décembre.* — Parole de plus en plus facile ; l'enfant tient même des petites conversations qui ont de plus en plus de sens. Cherche à tout connaître. Est observateur, curieux même, aime à raconter aux autres ce qu'il entend dire et quelquefois même brode un petit mensonge. Marche bonne, il fait même des courses assez longues sans se fatiguer. Il court et ne fléchit plus sur ses jambes. Il saute 3 degrés et monte et descend convenablement l'escalier. En ce qui con-

cerne la toilette, il est assez soigneux, se débarbouille bien le visage et les mains ; il se déshabille bien seul et commence à bien enfiler ses pantalons et endosser sa veste ; lace à peu près bien ses souliers, mais a encore de la difficulté pour boutonner ses vêtements. (*Fig. 24.*)



FIG. 24. — Maz... (Henri), 8 ans.

1893. — *Janvier.* — Progrès constant à l'école, cependant ne peut encore syllaber. Devient plus attentif. Au réfectoire commence à se servir d'un couteau. Mémoire continue à s'améliorer, réfléchit dans ce qu'il fait ; devient habile dans ses jeux, compte bien jusqu'à 30 ; connaît presque tout ce qui

est contenu dans les boîtes de leçons de choses, ainsi que le plus grand nombre des objets dont il est entouré. — A la gymnastique exécute tous les mouvements, saute tous les degrés de l'escabeau. Il aime le jeu de toupie et après de longs et tenaces efforts est parvenu à la faire marcher adroitement. Aime beaucoup la course au cerceau ; ne veut se servir ni d'un petit, ni d'un moyen, mais d'un grand qui dépasse sa taille. Il s'éveille de plus en plus, a réponse à tout, raconte tout ce qu'il voit dans ses promenades ou ce qu'il voit faire à n'importe qui, devient même moqueur. — Même traitement.

1894. — L'amélioration continue aussi bien au moral qu'au physique. La parole se développe bien, il aime à causer et sa conversation, bien que tout à fait enfantine, est assez juste. Il comprend tout. Est assez patient pour expliquer une chose que l'on feint de ne pas comprendre : ne se laisse pas tromper sur ce qu'il connaît, et cherche à prouver par des exemples quand il s'amuse à défigurer les notions qu'on lui a inculquées. Il fait des progrès satisfaisants, commence à assembler les lettres ; compte jusqu'à 100 ; connaît les noms des surfaces, des solides et des étoffes. Est très fier de son érudition. Souvent, quand on l'interroge, il s'écrie : Oh ! moi, je sais tu vas voir ! Et il se hâte d'étaler ses connaissances. Il forme assez lisiblement les o, a, u, i. Connaît très bien le nom et l'usage de tout ce qui est contenu dans les boîtes de leçons de choses.

Apporte un goût tout particulier à la gymnastique ; devient même très adroit, grimpe aux échelles, se tourne de toutes les façons à d'assez grandes hauteurs, et, quoique ayant conscience du danger, ne craint rien.

Puberté : Corps glabre ; verge, longueur, 4 cent. 5 ; circonférence, 4 cent. ; prépuce long, gland découvrable, testicules descendus. Anus normal.

A certains moments caractère difficile et boudeur.

Janvier. — Poids, 15 kilos, taille, 1 m. 03.

Juillet. — Poids, 15 kil. 500, taille, 1 m. 06.

Traitement : hydrothérapie, bains salés, sirop iodure de fer, huile de foie de morue.

1895. — Progrès continus dans la parole. Observe tout et

fait des observations souvent malicieuses. Aime les enfants plus jeunes que lui, même s'ils sont profondément idiots : cherche à les intéresser, leur parle et n'est pas jaloux des soins que l'on a pour eux.

Il chante passablement. A la classe il est vite las du tra-

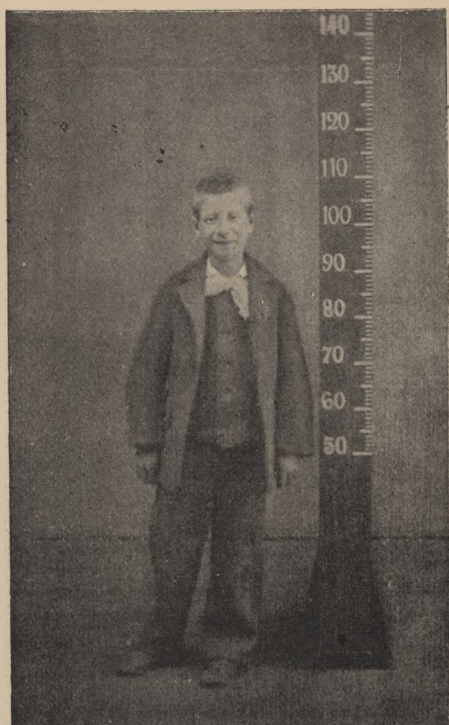


FIG. 25. — Maz... (Henri), 11'ans.

vail, s'agite, souvent on est obligé de le rappeler à l'ordre pour le faire rester tranquille. Il parle de mieux en mieux : il comprend les questions qu'on lui pose et y répond exactement. Il sait expliquer ce qu'il voit et ce qu'il a vu, compte bien jusqu'à 100.

. Sa tenue est tout à fait bonne, l'enfant est propre et même coquet. Le caractère devient très ouvert, quelquefois trop familier. (Fig. 25 et 26).

1896. — *Janvier*. — *Puberté* : Verge, 4 cent. 1/2. Circonférence 5 cent. Gland découvrable. Testicules de la grosseur d'un haricot. Pas de hernie. — Même traitement.

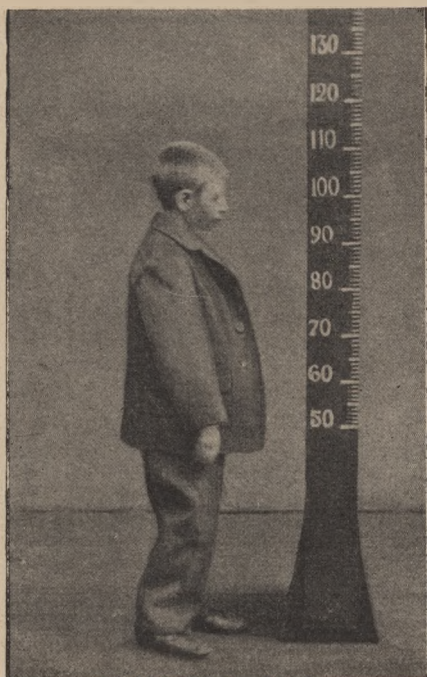


FIG. 26. — Maz... (Henri), 11 ans.

Juin. — Continuité de l'amélioration. Entraîné par l'amour du jeu ; on est obligé de le réprimander pour le faire travailler ; se cache quelquefois pour ne pas aller en classe.

Décembre. — L'enfant devient tout à fait raisonnable. Il ne veut plus porter le maillot ; il prétend qu'il est assez grand

pour mettre le pantalon. Syllabe mieux, fait quelque progrès en écriture, peut faire une petite addition. — Il va à la grande gymnastique.

1897. — *Janvier*. — Mème progression lente, mais constante. L'esprit de l'enfant s'éveille de plus en plus ; il parle à pro-

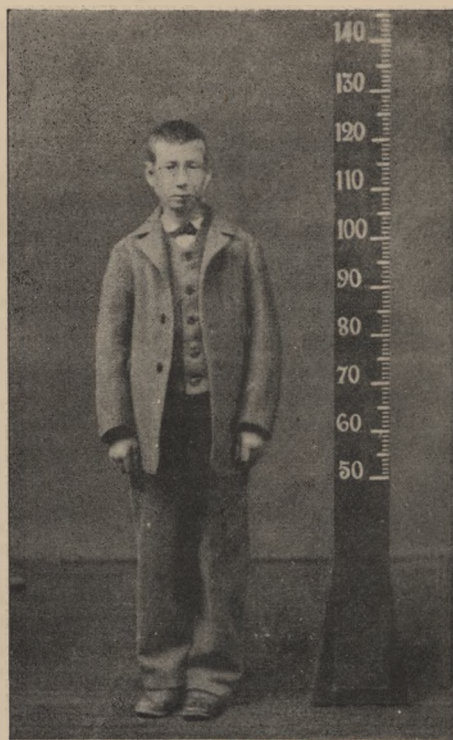


FIG. 27. — Maz... (Henri), 14 ans.

pos et franchement. Toutefois, il est pris d'une grande timidité quand il lui faut répondre à des personnes qu'il n'a pas l'habitude de voir. Il sait discerner ce qui est bien de ce qui est mal. Continue à être distrait, surtout quand il s'agit de

prendre la leçon de lecture. Il est envoyé à l'atelier de couture un quart d'heure. Il ne veut rien faire, on le renvoie.

Décembre. — Il paraît prendre goût à la classe. Il assemble ses lettres, l'écriture s'améliore, il fait seul les petites additions. Sa tenue est tout à fait bonne.

Le maxillaire supérieur présente un rétrécissement très

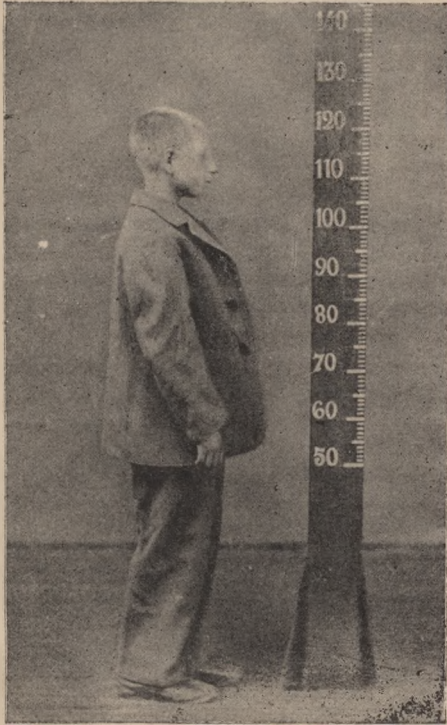


FIG. 28. — Maz... (Henri), 14 ans.

marqué avec un palais ogival à voûte très resserrée. Maxillaire inférieur légèrement rétréci.

Depuis l'époque de la première observation (1887) l'évolution dentaire a fait quelques progrès. Les premières molai-

res permanentes sont complètement sorties ; les prémolaires achèvent leur éruption au milieu des débris des molaires temporaires. Les canines permanentes n'ont pas encore apparu. Les deux incisives centrales supérieures ont complètement évolué. Les incisives temporaires latérales persistent encore, mais derrière la gauche apparaît sur la voûte palatine la pointe de l'incisive permanente. En bas les premières molaires permanentes sont sorties entièrement. Toutes les autres dents temporaires persistent ; une incisive médiane gauche permanente apparaît en arrière des dents temporaires.

Puberté : Verge, longueur, 5 cent., circonférence 5 cent. Testicule, œuf de moineau. Corps et visage glabres. Même traitement.

1898. — Etat très satisfaisant au point de vue de la tenue ; il fait tout ce qu'on lui dit de faire avec activité et adresse. Grande paresse à la classe, surtout pour la lecture. Tous les autres exercices se font d'une manière convenable. (*Fig. 27 et 28*).

1899. — Toujours même lenteur au travail, même répulsion pour la lecture et quelquefois l'écriture ; supporte moins les réprimandes, proteste et bouscule tout ce qui se trouve sur son passage. Tenue personnelle très bonne ; il est complètement propre, sa coquetterie s'accroît. Il se rend à l'atelier du tailleur, avec plus de goût. Le langage continue à être bon, ses réponses intelligentes, sa conversation facile ; mais il continue à être timide devant les étrangers.

8 juillet. — Impétigo. Phlyctènes cornéennes, iritis consécutif. Traitement : atropine, pommade jaune IIg.

19 juillet. — Guérison de l'iritis et des phlyctènes ; restent légères taches cornéennes. Même traitement général.

En résumé, Maz., qui est maintenant âgé de quinze ans, n'a besoin d'aucun secours pour ses besoins personnels ; il est même très soigneux de lui-même, on pourrait dire coquet, alors que, malgré un traitement déjà suivi pendant trois ans, il était encore gâteux à sa sixième année. Il n'a commencé à marcher seul qu'en 1890, c'est-à-dire à sa sixième année et aujourd'hui, grâce aux soins soutenus, non seule-

ment il marche bien, mais saute, court, se livre à tous les jeux qui demandent de l'agilité et de l'adresse ; il a fait et fait encore de très sensibles progrès en gymnastique.

Il parle couramment alors que sa parole était nulle jusqu'à la fin de sa troisième année, car ce n'est qu'au commen-

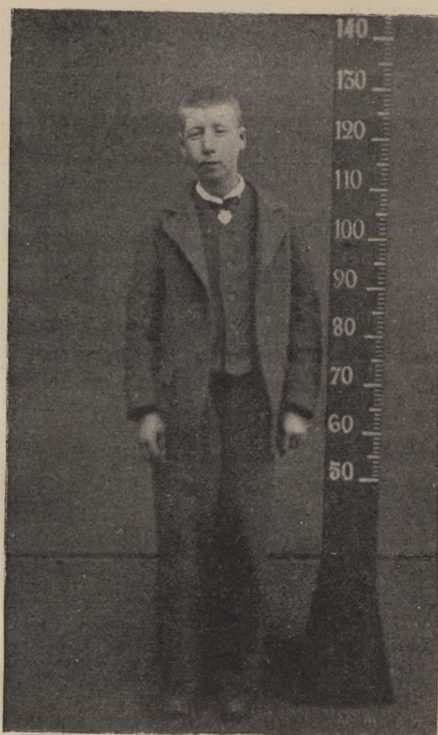


FIG. 29. — Maz... (Henri), 15 ans.

cement de la quatrième qu'il a pu dire « papa, maman, du pain, non, voilà », ce qui était considéré comme un grand succès, l'enfant étant encore gâteux et ne pouvant se tenir sur ses jambes. Aujourd'hui, non seulement il parle, mais ce qu'il dit est raisonnable et a un sens précis ; il comprend

d'ailleurs tout ce qu'on lui dit ou demande et ce qu'il dit lui-même. Il sait se diriger dans les habitudes de la maison et les exigences de la discipline, rend de petits services, et se trouve pourvu d'une conscience par une éducation incessante. S'il avance lentement dans l'enseignement purement



FIG. 30. — Maz... (Henri), 15 ans.

intellectuel, il avance avec continuité et l'on doit espérer qu'avec la continuation persistante de la méthode appliquée jusqu'ici, il possèdera dans un certain temps les connaissances indispensables dans la vie sociale. Il est probable qu'il fera des progrès plus rapides dans l'enseignement pro-

Mesures de la tête.

	1888		1889		1890		1891		1892		1893	
	Janv.	Oct.	Septembre.	Janv.	Juil.	Janv.	Déc.	Janv.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.
Circonférence horizontale maximum.....	41	4 1/5	41 1/2	41.5	42	42.3	42.7	42	42	42.2	42	42.2
Demi-circonférence bi-auriculaire.....	25	25.5	27	27	27	27	27	26	26	27	27	27
Distance de la protubérance occipitale externe à la racine du nez.....	30	31	31	31	29	27.5	29	30.5	30.5	30.5	30.5	30.5
Diamètre antéro-postérieur maximum....	14.2	14.5	14.5	14.6	14.6	14.9	15	14.6	15	15	14.6	15
Diamètre bi-auriculaire.....	9	9	9.1	9.3	9.3	9.5	9	10	10	10	10	10
Diamètre bi-pariétal.....	10 1/2	10.8	11.2	11.3	11.4	11.4	11.4	11.5	11.5	11.5	11.5	11.5
Diamètre bi-temporal.....	»	»	»	4	4	8.2	9.5	10	10	10	9.5	9.5
Hauteur médiane du front.....	»	»	»	4	4	4	4	4	4	4	3.5	3.5

	1894		1895		1896		1897		1898		1899	
	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.
Circonférence horizontale maximum....	42.5	42.5	42.5	42.5	43	43.5	43.5	43.5	43.5	43.5	43.5	43.5
Demi-circonférence bi-auriculaire.....	27	27	27	27	28	29	29	29	29	29	29	29
Distance de la protubérance occipitale externe à la racine du nez.....	31	31	31	31	31	31	31	32	32	32	32	32
Diamètre antéro-postérieur maximum....	15.4	15.4	15.5	15.5	16	16	16	16.5	16.5	16.5	16.5	16.5
Diamètre bi-auriculaire.....	10	10	10	10	10.5	10	10.5	11	11	11	11.3	11.3
Diamètre bi-pariétal.....	11.5	11.5	11.5	11.5	11.5	11.5	11.5	12	12	12	12	12
Diamètre bi-temporal.....	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5	10	10	10	10.5	10.5
Hauteur médiane du front.....	3.5	3.5	3.5	3.5	4	4	4	4	4	4	4	4

Poids et taille.

	1889		1890		1891		1892		1893		1894	
	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.
Poids.....	6.500	7.900	7.800	8.400	9	10.100	10.900	11.100	11.300	11.400	13.700	14
Taille....	0 ^m 65	0 ^m 66 1/2	0 ^m 66 1/2	0 ^m 67	0 ^m 67 1/2	0 ^m 68	0 ^m 72	0 ^m 80	0 ^m 85 1/2	0 ^m 94	0 ^m 94	0 ^m 96

	1895		1896		1897		1898		1899		
	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	Janv.	Juil.	
Poids.....	15	15.500	16	17.15	18	18.3	19.9	20.1	21.8	22.7	22.7
Taille....	1 ^m 03	1 ^m 06	1 ^m 11	1 ^m 15	1 ^m 17	1 ^m 19	1 ^m 22	1 ^m 22	1 ^m 25	1 ^m 25	1.28

fessionnel, car il a montré une certaine facilité dans les exercices d'adresse. (*Fig.* 29 et 30).

Sans l'application des méthodes employées, Maz... serait resté gâteux, n'aurait su ni parler, ni marcher et eût été une lourde et honteuse charge pour la société.

Il ne faut pas oublier que lorsque le Dr Bourneville prit possession du service de Bicêtre en 1879, le célèbre idiot, connu sous le nom de Pacha, alors âgé de 22 ans, était gâteux depuis sa naissance et ne marchait pas. Six ans après, lorsqu'il mourut, il n'était plus gâteux et marchait tenu simplement par la main. Sans la méthode du chef de service, il fût resté gâteux jusqu'à la fin de ses jours et n'eût jamais marché. Il en eût été de même pour Maz...



TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

Dégénérés inférieurs.

	Pages.
Dédicace.....	1
CHAP. I. Orthophrénopédie.....	1
CHAP. II. Historique.....	19
CHAP. III. Définition.....	28
CHAP. IV. Classification.....	39
CHAP. V. Signes physiques et organiques.....	51
CHAP. VI. Signes intellectuels.....	69
CHAP. VII. Traitement médical.....	92
CHAP. VIII. Traitement médico-pédagogique.....	101
CHAP. IX. Education des fonctions du mouvement....	117
CHAP. X. Attention et imitation.....	130
CHAP. XI. Education des fonctions des sens.....	138
CHAP. XII. Education des fonctions intellectuelles....	167
CHAP. XIII. Nécessité de l'assistance des dégénérés inférieurs.....	219

DEUXIEME PARTIE

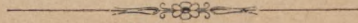
Dégénérés supérieurs.

CHAP. XIV. Etat mental des petits vagabonds, délin- quants ou criminels.....	251
CHAP. XV. Les dégénérés supérieurs.....	276
CHAP. XVI. Législation de l'enfance coupable.....	309
CHAP. XVII. Premières mesures.....	350
CHAP. XVIII. Esquisse de l'école de réforme.....	378
CHAP. XIX. Entrée à l'école de réforme et classement.	395
CHAP. XX. Le réflexe de l'obéissance.....	413

	Pages.
CHAP. XXI. Education intellectuelle.....	436
CHAP. XXII. Formation de la conscience par la théorie.	470
CHAP. XXIII. Formation de la conscience par la pratique.....	501
CHAP. XXIV. Fixation du redressement.....	539

Annexes.

ANNEXE I. Loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus....	577
ANNEXE II. Correction paternelle.....	581
ANNEXE III. Loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.....	583
ANNEXE IV. Nouvelle loi sur la protection de l'enfance	592
Observations.....	596





KOLEKCJA
SWF UJ

A

594

Biblioteka Gl. AWF w Krakowie



1800053730